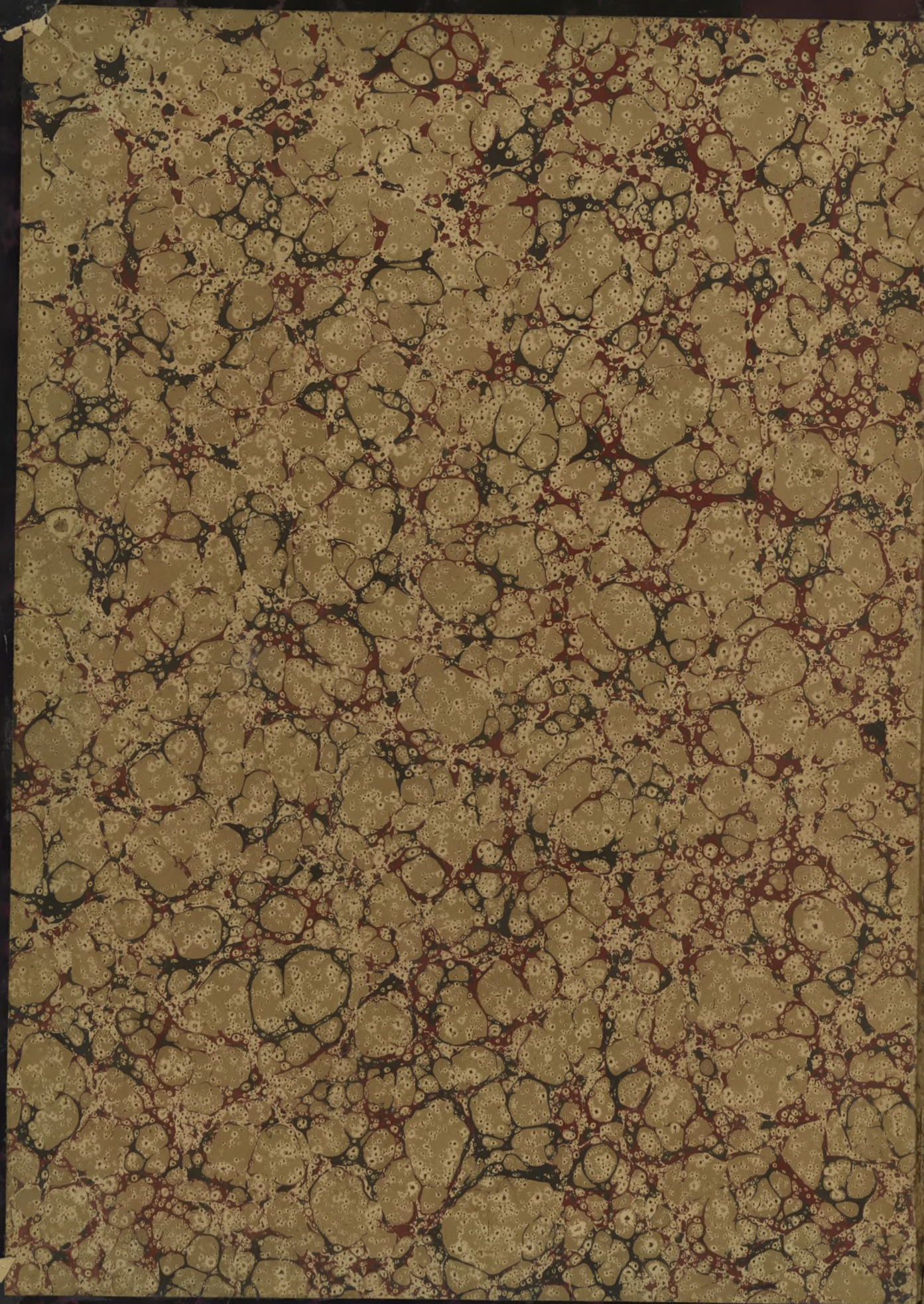

EMILE BABIN
RELIEUR
Rue Perronet LILLE

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

Année 1912

VILLE DE LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

TOME XXXXI

2

ANNÉE 1912

LILLE

IMPRIMERIE G. DUBAR ET Cie, GRANDE PLACE, 8.

1912

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Élue le 19 Mai 1912.

Maire :

M. DELESALLE, Charles-Émile-Joseph.

Adjoints :

MM. BRACKERS d'HUGO, René-Hubert.

BAUDON, René-Adolphe-Célestin.

LAURENGE, Marcel-Aimé-Élie, ✻.

CREPY-SAINT-LÉGER, Lucien-Léon-Jules.

BINAULD, Florent-Marie.

DUBURCQ, Jules-Jean-Baptiste.

DAMBRINE, Léon-Alfred.

LIÉGEOIS-SIX, Désiré, ✪ I.

WAUQUIER, Georges-Henri.

REMY, Charles-Louis.

Secrétaire Général :

M. ASSOIGNION, Paul, ✻ ✪ I.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Conseil municipal :

Vœux. Réponse de la Compagnie du Chemin de fer du Nord. 639
Etat Civil. Délégation DUPONCHELLE 640

Bâtiments :

Faculté de Médecine. Toitures. Réfections. Adjudication à divers. . . 640
Nouveau Théâtre. Bois de charpente. Ignifugeage. Marché. DELEPOULLE 641

Voirie :

Egouts. Curage. Fourniture de barques. Marché THOMAS. 641

Immeubles :

Achat. Parcelle rue de Bavai. SÉTAN. 642
— — rue de la Louvière. LEFEBVRE. 642
— Terrain rue Baggio. Consorts BASTIEN 642
— — rue Manuel. Consorts ROMMEL. 643
Vente. Terrain rue Fulton. Adjudication DUQUESNOY 643

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. Cours de géométrie. Professeur DELANNOY. . . 643

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Création définitive. Décret 644
— Marchés Luneau et Lévy 647

Œuvres diverses :

Fourneaux économiques. Fonctionnement en février 648
Caisse des Ecoles. Compte financier pour 1911. 649
Société de Charité Maternelle. Compte financier pour 1911 655

Finances :

Budget pour 1912. Approbation 656
Ouverture de crédits 657

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique du mois de février 659
Marché. Foire aux chevaux du mois d'avril. Avis. 660
Entrepôts Statistiques pour 1911 662

Distribution d'eau :

Consommation en février 667

Hygiène :

Statistique des décès du mois de février. 668

Services municipaux :

Personnel. Pétitions diverses. 669
— Classement 670

Conseil Municipal. — Vœux. — Réponse de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord

Lille, le 25 février 1912.

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre deux vœux du Conseil municipal de Lille au sujet du perfectionnement des appareils de levage de la gare de Lille-Saint-Sauveur et de l'amélioration des horaires des trains de voyageurs des lignes de Lille à Béthune et à Valenciennes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous allons procéder à l'équipement électrique du treuil à bras de la gare de Lille-Saint-Sauveur. L'envoi du matériel nécessaire est en cours, en vue du montage sur place.

Il n'est pas douteux que le commerce lillois trouvera dans le treuil, ainsi équipé, une ressource nouvelle extrêmement appréciable, pendant les moments de presse. Le débit du treuil sera considérablement augmenté, avec cette caractéristique qui sera toujours prêt.

En ce qui concerne le second vœu, je l'ai transmis à mon Administration centrale.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

L'Inspecteur Principal,

LE GOASTER.

État Civil. — Délégation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le lundi 19 février ;

ARRÊTONS :

M. Duponchelle Ferdinand, Conseiller municipal, est délégué pour la journée du lundi 19 février prochain, dans les fonctions d'officier de l'Etat Civil.

Hôtel de Ville, le 15 février 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bâtiments. — Faculté de Médecine. — Toitures. — Réfection

Du 16 février 1912

Adjudication des travaux de réfection des toitures de la Faculté de Médecine au profit de :

1er lot : Couverture en ardoises. — M. Edouard Evin, entrepreneur à Lille, moyennant 5.573 fr. 53, rabais de 23 °/o déduit,

2e lot : Couverture en zinc. — M. Edouard Dartois, entrepreneur à Lille, moyennant 4.873 fr. 56, rabais de 11 °/o déduit.

3e lot : Vitrerie. — M. Désiré Delebecq, directeur de la Société Ouvrière « La Semeuse », dont le siège est à Lille, moyennant 411 fr. 64, rabais de 18 °/o déduit.

Enregistré le 16 mars 1912, folio 37, case 1.

Répertoire n° 330.

Nouveau Théâtre. — Bois de charpente. — Ignifugeage

Du 27 février 1912

Soumission par M. Louis Delepoulle, entrepreneur à Lille, pour l'exécution des travaux d'ignifugeage des bois de charpente du Nouveau Théâtre, moyennant environ 4.400 francs.

Enregistré le 16 mars 1912, folio 87, case 4.

Répertoire n° 406.

Voirie. — Egoûts. — Curage. — Fourniture de barques

Du 27 février 1912

Soumission par M. Alphonse Thomas, entrepreneur à Lille, pour la livraison de deux barques nécessaires pour le curage des égoûts au prix de 460 fr. l'une.

Enregistré le 16 mars 1912, folio 87, case 5.

Répertoire n° 405.

Immeubles. — Achat et vente. — Parcelle rue de Bavai

Du 1er février 1912

Achat de M. Henri-Louis Sétan, tôlier, et Mme Arthémise Leclercq, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 6 m. c. 40, sise à Lille, rue de Bavai, moyennant un prix de 153 fr. 60.

Enregistré le 5 février 1912, folio 64, case 1.

Répertoire n° 199.

Parcelle rue de la Louvière

Du 27 février 1912

Achat de M. Louis Lefebvre, négociant, et Mme Eugénie-Marguerite Tesse, son épouse, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 10 m. c. 91, sise à Lille, rue de la Louvière, moyennant un prix de 273 fr. 75.

Enregistré le 5 mars 1912, folio 81, case 2.

Répertoire n° 404.

Terrain rue Baggio

Du 14 février 1912

Achat des consorts Bastien, demeurant à Lille, d'un terrain de 218 m. c. 10 d. c. sis à Lille, rue Baggio, pour l'exécution de l'alignement de cette rue, moyennant le prix de 16.000 fr.

Enregistré le 15 février 1912, folio 68, case 1.

Transcrit le 1er mars 1912, vol. 544, n° 19.

Répertoire n° 299.

Terrain rue Manuel

Du 22 février 1912

Achat des consorts Rommel, demeurant à Lille, d'un terrain sis à Lille, rue Manuel, d'une surface de 115 m. c. 07, moyennant un prix de 5.178 fr. 15.

Enregistré le 23 février 1912, folio 75, case 9.

Transcrit le 1er mars 1912, vol. 544, nº 19.

Répertoire nº 384.

Terrain rue Fulton

Du 16 février 1912

Adjudication au profit de M. Alphonse Duquesnoy-Destombes, négociant à Lille, d'un terrain sis à Lille, rue Fulton, d'une surface de 323 m.c. 61, moyennant un prix 8.090 fr. 25 soit 25 fr. le mètre carré.

Enregistré le 2 mars 1912, folio 79, case 12.

Transcrit le 1or avril 1912, vol. 547, nº 5.

Répertoire nº 331,

Ecole des Beaux-Arts. — Cours de Géométrie

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'article 8 du Règlement du 9 décembre 1897, joint à la convention passée entre l'Etat et la Ville de Lille, relativement à l'Ecole des Beaux-Arts ;

La lettre adressée à M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts à la date du 18 juillet 1911, par M. Boulanger, lettre dans laquelle ce

professeur demande à être déchargé de l'enseignement de la *géométrie descriptive* dépendant de ses cours de *construction architecturale* et donne son consentement, en conséquence, à une réduction de mille francs à opérer sur son traitement ;

Notre arrêté en date du 27 juillet 1911 réglant provisoirement la question ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Notre arrêté du 27 juillet 1911, relatif au cours de construction et de géométrie descriptive à l'Ecole des Beaux Arts est rapporté.

Article 2. — M. Delannoy est nommé *chargé de cours* de géométrie descriptive à l'Ecole des Beaux-Arts, au traitement de 1.000 fr. par an, en remplacement de M. Boulanger, dont le traitement est réduit à 3.000 fr.

Article 3. — M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1er Février 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

Lycée Fénelon. — Création définitive. — Décret

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction et des Beaux-Arts ;

Vu les lois des 15 mars 1850, 21 décembre 1880 et 26 juillet 1893 ;

Vu les décrets des 28 juillet 1881 et 14 janvier 1882 ;

Vu l'arrêté en date du 10 février 1906, autorisant l'ouverture d'un Lycée de jeunes filles à Lille ;

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal de la Ville de Lille dans ses séances des 20 juin, 18 juillet, 6 octobre et 15 décembre 1905;

Vu le traité constitutif intervenu les 19 Décembre 1905 et 22 Janvier 1906 entre le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, agissant au nom de l'Etat et le Maire de Lille, agissant au nom de la Ville en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Décembre 1905 ;

Attendu que la Ville de Lille s'est conformée, pour obtenir la création du Lycée, aux prescriptions des lois et décrets ci-dessus visés et qu'elle a fourni les bâtiments appropriés conformément aux plans et devis arrêtés par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts ;

Qu'elle a garni les locaux du mobilier usuel et du matériel d'enseignement nécessaire;

Qu'elle s'est engagée en outre :

1° A assurer l'entretien et la réparation desdits bâtiments ;

2° A fonder et à entretenir pendant dix ans au moins un certain nombre de bourses ;

Vu l'avis favorable émis par la Section permanente du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique;

DÉCRÈTE:

Article 1er. — Un Lycée national de Jeunes Filles, a été autorisé et l ouverture provisoire, par arrêté en date du 10 février 1906. est définitivement créée dans l'ancien immeuble de la Sainte-Union, 7, rue Jean-Sans Peur.

L'établissement porte le nom de Lycée Fénelon.

Article 2. — Il reçoit des externes libres et des externes surveillées. La Ville est autorisée à annexer au Lycée un internat où sont admises des demi-pensionnaires et des pensionnaires.

Article 3. — L'établissement comprend une classe enfantine, des classes les cinq années d'études secondaires prévues par le décret du 14 janvier 1882 et, s'il y a lieu, une 6e année.

L'enseignement est donné conformément aux arrêtés et programmes en vigueur.

Article 4. — La composition du personnel et les taux des traitements sont réglés par le Ministre de l'Instruction Publique, conformément aux décrets et arrêtés sur la matière.

Article 5. — Le tarif des rétributions annuelles à la charge des familles est fixé ainsi qu'il suit :

CLASSES	FRAIS D'ÉTUDES	SUPPLÉMENTS pour			EXTERNAT		INTERNAT	
		sur-veillance	demi-pension	surveillée	Pension	simple	Pensionnat 1/2	Pensionnat
Enseignement (6e année)	225	50	275	300	400	225	275	975
» (2e période)	190	50	240	300	400	190	540	940
» (1re période)	150	50	200	300	400	150	500	900
Enseignement primaire — classes primaires	100	30	130	300	400	100	430	830
Enseignement primaire — classes enfantines	70	30	100	300	400	70	400	800

Article 6. — Le taux des bourses nationales, départementalee, communales, par fondations spéciales et particulières, est fixé en conformité avec le tarif de rétribution établi par l'article précédent.

Article 7. — Le Lycée-externat est géré au nom et pour le compte de l'Etat. L'internat municipal annexe est géré au nom et pour le compte de la Ville.

Article 8. — Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Loupillon, le 8 octobre 1911.
Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,
Signé : T. STEEG.

Pour ampliation :
Le Directeur de l'Enseignement Secondaire,
Signé : L. POINCARÉ.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de l'Académie de Lille,
Signé : PELTIER.

Lycée Fénelon. — Marchés divers

Du 21 février 1912

Soumission par M. Luneau. négociant à Lille, rue Nationale, 21, pour la fourniture en 1911 des jaquettes d'uniformes nécessaires aux jeunes filles du Lycée Fénelon, moyennant 1708 fr.

Enregistré le 5 mars 1912, folio 80, case 18.

Répertoire n° 382.

Soumission par M. Lévy. négociant à Lille, pour la fourniture en 1911, de blouses de velours nécessaires aux jeunes filles du Lycée Fénelon, moyennant 802 fr.

Enregistré le 5 mars 1912, folio 81, case 1.

Répertoire n° 383.

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. — Fonctionnement en Février

Cuisines	Semaine du 29 janvier au 3 février 1912			Semaine du 5 février au 10 février 1912			Semaine du 12 février au 17 février 1912			Semaine du 19 février au 24 février 1912			Semaine du 26 février au 2 mars 1912		
	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes
Lottin	751	1159	3472	740	1104	3326	522	902	3173	504	837	2788	577	973	2793
Bouvines . . .	1093	1414	2993	1185	1606	3027	994	1343	2560	812	1110	2110	865	1211	2292
Masurel	556	786	2572	512	708	2433	489	689	2288	424	604	2065	665	815	2363
Fombelle . . .	613	980	2801	563	1028	2828	519	878	2440	522	981	2470	581	1037	2426
Fénelon	536	928	2221	513	920	2166	524	990	2066	365	755	1893	485	854	1986
Baignerie . . .	343	481	1720	368	549	1623	375	521	1422	327	467	1319	348	517	1345
Canteleu. . . .	321	455	1178	310	437	1146	221	367	1050	175	265	862	230	323	1019
Béguinage . . .	324	497	1906	339	483	1874	279	417	1722	182	358	1413	241	384	1444
Totaux. . .	4537	6.700	18.923	4.530	6.835	18.423	3.923	6.107	16.721	3.311	5.377	14.920	3.992	6.114	15.668

Caisse des Écoles. — Compte Financier pour 1911. — Recettes

Les recettes se décomposent de la façon suivante :		CAISSE DES ÉCOLES	RECETTE MUNICIPALE
Reliquat de l'exercice 1910		4.630 53	2.994 73
Produits de plusieurs legs		2.384 50	2.384 50
Subvention municipale		248.000 »	248.000 »
Ventes des issues, os et eaux grasses . . .		1.410 75	1.410 75
Vente des tickets de repas		11.211 50	12.936 50
TOTAL DES RECETTES. . . .		267.637 28	267.726 48
DÉPENSES au 31 Décembre 1911 — Sur l'exercice 1910 . .	89 20		260.718 14
DÉPENSES au 31 Décembre 1911 — Sur l'exercice 1911 . .	260.628 94		
DÉPENSES au 31 Décembre 1911 — Sur l'exercice 1911		264.334 56	»
RELIQUAT DE L'EXERCICE 1911 . .		3.302 72	7.008 34

La colonne de gauche du tableau ci-dessus comprend les opérations de la *Caisse des Écoles* pendant l'année 1911, c'est-à-dire toutes les recettes effectuées, ainsi que toutes les dépenses engagées, payées ou non.

Les recettes ordinaires (reliquat de l'exercice précédent, produit de legs, subvention municipale) s'élèvent à la somme de 255.015 03

Les recettes extraordinaires (vente des eaux grasses, et des tickets de repas) atteignent la somme de. . . . 12.622 25

Soit un total de. 267.637 28

Les dépenses s'élèvent à la somme de. 264.334 55

Le reliquat de l'exercice 1911 est de. 3.302 72

La colonne de droite est réservée aux opérations de la Recette municipale, lesquelles ne concordent pas exactement avec celles de la Caisse des Ecoles. En effet, certaines dépenses engagées au cours de l'exercice précédent restaient à payer sur le solde de 2.994 fr. 73. au 1 r janvier 1910. D'autre part, le reliquat de 7.008 fr. 34 clôturant l'exercice 1911, devra, lui aussi, supporter une diminution de 3.705 fr. 62, impayée au 31 décembre.

A la Recette municipale, les dépenses forment un total de 260.718 14

Et le reliquat de l'exercice 1911 y est de 7.008 34

Soit une différence de 7.008 fr. 34 — 3.302 fr. 72 = . 3.705 62

avec nos chiffres (7 mandats dressés par nous en 1911 et non touchés au 1er janvier 1912).

Dépenses

Article 1er. — Colonies scolaires			9.214 25
» 2. — Vêtements et galoches			52.061 16
» 3. — Denrées alimentaires			142.119 96
» 4. — Matériel et entretien			6.679 11
» 5. — Loyers			1.187 50
» 6. — Imprimés et fournitures de bureaux .			790 15
» 7. — Timbres divers			160 »
» 8. — Traitement des employés			5.400 »
» 9. — Salaires	Au personnel	22.666.60	22.805 08
	Aux retraites	138.48	
» 10. — Surveillance	Indemnités	21.270 »	21 289 70
	Aux retraites	19 70	
» 11. — Transports, ...			1.985 »
» 12. — Imprévus et dépenses diverses . . .			652 75
Total des dépenses			264.334 56

L'analyse ci-après permettra de se rendre un compte exact de l'emploi des crédits :

Article 1er. — *Colonies scolaires.*

Une somme totale de 9.214 fr. 25 a été dépensée pour les Colonies scolaires. Cette somme se décompose comme suit : 4.230 francs aux habitants de Genech et Mouchin ; 3.601 francs au Sanatorium de Zuydcoote et 1.383 fr. 50 payés pour la visite médicale, les transports, l'assurance et les indemnités et frais de surveillance.

Article 2. — *Vêtements et galoches.*

Une dépense de 52.051 fr. 16, inférieure de 3.644 fr. 58 à celle de l'exercice précédent, a été consacrée à l'achat de vêtements et de galoches. Malgré cette diminution de dépenses, le nombre des vêtures distribuées a été supérieur à celui de l'année 1910, par suite de la mise en distribution d'un certain nombre de vêtures provenant de l'année précédente.

Article 3. — *Denrées alimentaires.*

La somme prévue était de 141.500 francs et la dépense a été de 142.119 fr. 86, soit un dépassement de crédit de 619 fr. 86. Il est à remarquer que le nombre des journées de cantines a été supérieur de cinq à celui de l'année 1910. Il a été fait face à la dépense résultant de ces cinq journées de cantine par des économies réalisées sur d'autres articles.

Article 4. — *Achat de matériel et entretien des cantines.*

Le crédit voté était de 7.000 francs ; la somme dépensée a été de 6.619 fr. 86.

Article 5. — *Loyers.*

Dépense 1.187 fr. 50. Par suite de l'achat par la Ville du terrain de Mme Grotard, le loyer restant à la charge de la Caisse des Ecoles sera, à l'avenir, de 1.100 francs (10 mois 1/2 à Mme Grotard = 87 fr. 50).

Article 6. — *Imprimés et fournitures de bureau.*

Une économie de 209 fr. 85 a été réalisée sur la dépense prévue (1.000 fr.). Cette économie provient de la modification apportée aux demandes de secours en vêtements.

Article 7. — *Timbres.*

Rien à signaler en ce qui concerne cet article.

Article 8. — *Traitement des employés.*

Cette dépense ne comporte aucune observation.

Article 9. — *Salaires.*

L'application de la loi sur les retraites ouvrières a fait adopter le mode de paiement sur état d'émargement pour les garçons de magasin et les cuisinières ou aides. La contribution patronale a été de 138 fr. 48 pour le deuxième semestre 1911 et la dépense totale s'est élevée à 22.805 fr. 08, soit un dépassement de 5 fr. 08.

Article 10. — *Surveillance.*

Pour la même raison qu'à l'article 9, les surveillantes étrangères à l'enseignement sont payées sur état d'émargement, depuis le 1er octobre. La dépense pour les retraites a été de 19 fr. 70.

Article 11. — *Transports.*

Rien à signaler qu'une augmentation de dépense de 85 francs,

Article 12. — *Imprévus et divers.*

En raison de sa nature même, ce crédit échappe aux prévisions.

La gestion du service des Cantines scolaires devient de plus en plus laborieuse. Le reliquat de 3.200 francs qui reste n'est dû, pour les deux-tiers, qu'à la suppression imprévue de quelques journées de cantine au cours du dernier trimestre.

TABLEAU COMPARATIF des ANNÉES 1910 et 1911

ANNÉES	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE DE REPAS	RATIONS DISTRIBUÉES	DÉPENSES pour les Repas	DÉPENSES Colonies et Vêtements	DÉPENSES Frais Généraux	DÉPENSE TOTALE	Moyenne par Élève sur les repas	Moyenne par Élève sur les frais généraux	Moyenne par Élève sur l'Ensemble
1910	6.121	160	979.370	136.902 47	63.741 51	60.844 94	261.488 92	0 139	0 061	0 200
1911	6.071	165	1.011.721	142.119 86	61.265 41	60.949 29	264.334 56	0 140	0 061	0 201

On ne pourrait commenter le tableau ci-dessus sans tomber dans les redites des années précédentes. Mais un point important est a retenir : c'est que pour assurer le fonctionnement des cantines pendant 165 jours (chiffre de 1911), les ressources budgétaires actuelles ne seront pas suffisantes.

Distribution de Vêtements

Ecoles élémentaires		Garçons	Vestons velours . . .	3.991
»	»	»	Pantalons velours . .	3.994
»	»	»	Chemises	1.094
»	»	»	Galoches	1.254
»	»	Filles	Robes	3.852
»	»	»	Tabliers	3.895
»	»	»	Chemises	1.109
»	»	»	Galoches	1.182
»	maternelles	Garçons	Blouses melton . . .	1.721
»	»	»	Culottes melton . . .	1.721
»	»	»	Tabliers	1.721
»	»	»	Chemises	1.023
»	»	»	Galoches	595

Ecoles	maternelles	Filles	Robes	1.594
»	»	»	Tabliers	1.594
»	»	»	Chemises	1.109
»	»	»	Galoches	648
			Total.	32.198
Nombre de vêtures distribuées en 1910				32.142
			Différence en plus . . .	56

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un secours en vêtements en 1911 ;

Ecoles élémentaires :		Garçons	5.124
»	»	Filles	4.392
»	maternelles :	Garçons	1.792
»	»	Filles	1.633
		Total.	12.941

Colonies Scolaires

Le séjour de 300 élèves à la mer et à la campagne a été organisé comme les années précédentes.

Le rapport sur l'organisation et le fonctionnement des Colonies scolaires en 1911, approuvé par le Comité administratif de la Caisse des Ecoles, a été déposé aux archives.

Vu :

L'Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire,
Directeur du Bureau des Écoles,

A. Minet.

Lille, le 3 janvier 1912.

Le Chef de Bureau,

L. Vancamp.

Société de Charité Maternelle. — Compte financier pour 1911

Présidente: Mme Bigo-Danel

Recettes ordinaires

Cotisations des membres de l'Œuvre	8.060 »
Quêtes	5.180 15
Arrérages de rentes et intérêts	9.987 60
Rente Baillon	15.30
Total	23.243 05

Recettes extraordinaires

Subside de la Ville de Lille	500 »
Don des héritiers de Mme Huet-Wallaert	500 »
» de M. Edouard Mas	500 »
» de Mme Jean Thiriez	100 »
» de M. Hurez	50 »
» de l'Usine de Fives	300 »
Produit net du bazar	48.152 05
Total	50.102 05

Dépenses

Secours en argent (berceaux, sages-femmes, etc.)	12.500 15
Secours en nature (layettes)	11 781 50
Frais d'administration et dépenses diverses	2.429 25
Total	26.711 »

Balance

Recettes ordinaires	23.243 »
Depenses	26.711 »
Excédent de dépenses . .	3.467 95

Cet excédent de dépenses a été comblé avec les recettes extraordinaires.

La Société a acquis, avec le surplus, un titre de 1.500 fr. de rente 3 °/₀ sur l'Etat Français pour le prix total de 47.314 fr. 26.

Budget pour 1912. — Approbation

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lille en date des 19 et 22 décembre 1911 ;

DÉCRÈTE :

Article 1er. — Le budget de la Ville de Lille (Nord) pour l'exercice 1912 est reglé ainsi qu'il suit :

En recettes à la somme de dix millions cinq cent soixante quatorze mille trente sept francs cinquante six centimes, savoir:

Recettes ordinaires	8.551.892 12	10.574.037 56
Recettes extraordinaires . . .	2.022.145 44	

En dépense à la somme de dix millions cinq cent cinquante deux mille trois cent quatre vingt dix neuf francs quatre vingt onze centimes savoir :

Dépenses ordinaires	7.997.389 25	10.552.399 91
Dépenses extrordinaires . . .	2.555.010 66	

D'où il résulte un excédent de recettes de vingt et un mille six cent trente sept francs soixante cinq centimes 21.637 65

Article 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 3 février 1912.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur,

T. STEEG.

Pour ampliation,

Le Sous-Directeur. Chef du Bureau du Secrétariat,

TABARANT.

Pour expédition conforme,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

Finances. — Ouverture de crédits

Monument Bourelle. — Souscription.	100	»
Monument du 48e Mobiles. — Souscription	500	»
Recette municipale. — Modifications des guichets. .	2.200	»
Faculté de Médecine. — Aménagement du Service de Médecine légale	12.009	73
Rues Baggio et Crespel-Tilloy. — Pavage	5 800	»
Pavages et égoûts. — Emploi de reliquats. — Crédit d'ordre	26.134	»
Rue nouvelle entre les rues de la Plaine et Dupetit-Thouars. — Travaux de voirie	11.600	»
Rue dite cité Fockeu.— Classement. — Crédit d'ordre	6.377	28

Rue Denis-du-Péage. — Classement. — Crédit d'ordre	15.649	38
Archives municipales. — Transfert	1.268	50
Ecole Régionale d'Architecture. — Création de cours	666	66
Pensionnaire Wicar. — Désignation	300	»
Ecole Descartes. — Création de cours	300	»
Laboratoire municipal. — Subvention. — Crédit d'ordre	500	»
Cimetière. — Concession Danchin.	450	»
Services municipaux. — Marché, — Achat d'un cheval	1.150	»
Services municipaux. — Secours et indemnités . .	300	»
Indemnités aux employés chargés de famille . . .	6.000	»

Laboratoire Municipal

Statistique mensuelle

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Février 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	Falsifiés	TOTAL
Beurres et Fromages. .	56	—	—	31	87
Bières	11	—	—	—	11
Cafés, Thés et Chicorées.	9	—	—	1	10
Cidres et Poirés . . .	»	—	—	—	—
Chocolats et Cacaos . .	7	—	—	—	7
Confitures et Miels . .	2	—	—	1	3
Eaux et Glaces. . . .	10	—	35	—	45
Étains et Poteries. . .	»	—	—	—	—
Farines	9	—	—	—	9
Huiles comestibles . .	7	—	—	—	7
Jouets et Colorants . .	»	—	—	—	»
Kirchs et Spiritueux divers.	6	—	—	—	6
Laits.	54	—	—	20	74
Pains et Pâtes. . . .	4	—	—	—	4
Parfumeries et Teintures	»	—	—	—	—
Pétroles.	»	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	7	—	—	—	7
Produits pharmaceutiques. .	»	—	—	—	—
Saindoux	7	—	—	—	7
Sirops, Liqueurs et Limonades	»	—	—	—	»
Sucreries et Confiseries.	14	—	—	—	14
Viandes et Conserves. .	5	—	—	—	5
Vinaigres	2	—	—	—	2
Vins	47	1	—	3	51
Divers	6	—	—	—	6
TOTAL	263	1	35	56	355

Foire aux chevaux. — Avis

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 1911 par lequel M. le Préfet du Nord autorise la création de deux foires aux chevaux par année ;

Donnons avis que la première foire aux chevaux de l'année 1912, placée sous le patronage du Stud Book du Nord, de la Société des Agriculteurs, du Comice Agricole de Lille et du Syndicat des Eleveurs et Propriétaires du 6e arrondissement d'élevage aura lieu le mardi 30 avril 1912, sur l'Esplanade, à partir de 9 heures du matin.

Catégories et Primes

1re Catégorie : Poulains de toutes races. (Laiterons de 1 et 2 ans)	Primes totales :	100	francs
2e Catégorie : Chevaux de trait	»	500	»
3e Catégorie : Chevaux de voitures	»	200	»
Primes de nombre	»	100	»
Primes d'éloignement	»	100	»

L'inscription pour les divers concours sera close à dix heures et demie.

Le Jury fonctionnera à 9 heures et la vente aura lieu à partir de 10 heures 1/2.

Les décisions du Jury, en ce qui concerne la répartition et l'attribution des primes seront définitives et sans appel.

Pour concourir pour les primes d'éloignement, les exposants devront déposer un certificat d'origine délivré par le Maire de leur commune et indiquant la distance légale entre Lille et la commune d'origine.

Les chevaux hors d'âge ou en mauvais état ne pourront participer à aucun concours.

La distribution des primes se fera à midi et demi sur le kiosque de l'Esplanade.

Il sera perçu à l'entrée (kiosque de l'Esplanade) un droit de place de 0.50 par cheval.

Un numéro de classement sera remis contre le paiement de ce droit.

Les chevaux devront être conduits aux emplacements réservés pour la catégorie à laquelle ils appartiennent. Un emplacement spécial sera affecté aux animaux non compris dans les catégories ci-dessus déterminées.

Les propriétaires et marchands de chevaux concourant pour les primes de nombre et d'éloignement devront se faire inscrire en amenant leurs chevaux.

Hôtel de Ville, le 29 février 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

TABLEAU I. — **Entrepôt des sucres indigènes. - Mouvement en 1911**
HALLES

DATES	NOMBRE DE COLIS								
	ENTRÉS			SORTIS			EN FIN DE MOIS		
	blancs	roux	total	blancs	roux	total	blancs	roux	total
Au 31 Décembre 1910.....	»	»	»	»	»	»	21.540	175	21.715
Janvier 1911.....	550	»	550	2.948	»	2.948	19.142	175	19.317
Février....	120	400	520	3.519	»	3.519	15.743	575	16.318
Mars.....	400	»	400	3.911	25	3.936	12.232	550	12.782
Avril.....	100	»	100	1.886	250	2.136	10.446	300	10.746
Mai.....	200	»	200	2.277	25	2.302	8.369	275	8.644
Juin.....	200	»	200	2.170	25	2.195	6.399	250	6.649
Juillet.....	200	»	200	2.345	50	2.395	4.254	200	4.454
Août.....	499	200	699	1.740	25	1.765	3.013	375	3.388
Septembre.....	»	100	100	2.465	»	2.465	548	475	1.023
Octobre	1725	400	2.125	487	75	562	1.786	800	2.586
Novembre.....	12.977	400	13.377	732	150	882	14.031	1.050	15.081
Décembre	11.300	1600	12.900	826	150	976	24.505	2.500	27.005
TOTAUX.....	28.271	3.100	31.371	25.306	775	26.081			

NOTA. - Il n'a pas été déposé de sucre aux Docks Vauban en 1911 - Nombre de warrants délivrés en 1911 : **109**

TABLEAU 2. — **Entrepôt des Sucres indigènes.** — Recettes et remboursement des frais de manutention en 1911 (1)

HALLE

DATES	SOMMES PERÇUES pour						TOTAL des Recettes	MANUTENTION payée aux 20 hommes
	Magasinage	Manutention	Bulletins	Transferts	ASSURANCE à l'entrée	ASSURANCE à la sortie		
Janvier 1911	570 05	549 95	1 85	42 »	40 80	41 40	1.246 05	268 75
Février	856 08	530 26	1 80	34 »	19 65	85 20	1.526 99	305 95
Mars	1.026 44	574 19	1 95	34 »	18 »	108 »	1.762 58	328 40
Avril	685 62	325 73	1 10	17 »	7 80	77 70	1.114 95	169 50
Mai	1.150 22	378 75	1 25	21 »	15 75	136 95	1.703 92	189 55
Juin	1.050 51	310 58	1 05	18 »	20 25	120 60	1.520 99	181 55
Juillet	1.356 27	360 54	1 20	17 »	21 75	163 35	1.920 14	196 60
Août	1.045 69	234 83	0 80	13 »	24 75	133 05	1.452 12	186 65
Septembre	1.525 05	348 30	1 15	17 »	20 55	241 20	2.153 25	194 35
Octobre	277 76	45 45	0 15	1 »	36 45	42 90	403 71	209 30
Novembre	113 65	109 34	0 40	1 »	222 45	12 90	460 24	1.081 10
Décembre	128 82	143 93	0 50	3 »	204 15	12 90	493 30	1.055 88
	9.786 16	3912 38	13 20	218 »	652 35	1176 15	15.758 24	4.367 58

NOTA. — Il n'a pas été déposé de sucre aux Docks Vauban en 1911.

(1) Les frais de manutention payés par les entrepositaires sont remboursés intégralement à la corporation des vingt hommes.

TABLEAU III. - **Entrepôt des Douanes. - Halles et Dépotoir**
Mouvement, Recettes et Remboursement de la Manutention en 1911

DATES	MOUVEMENT				Stock en fin de mois colis	RECETTES. — SOMMES REÇUES POUR					Remboursement intégral de la manutention aux vingt hommes
	CAFÉ NOMBRE DE COLIS		Marchandises diverses (1) NOMBRE DE COLIS			TAXES D'ENTRÉE		TAXES DE SORTIE		TOTAL	
	ENTRÉS	SORTIS	ENTRÉS	SORTIS		Manutention	Assurance	Magasinage	Assurance		
31 Déc. 1910.	»	»	»	»	3.411	»	»	»	»	»	»
Janvier 1911	2.424	1.177	67	82	4.643	251 10	79 65	174 »	36 30	541 05	191 40
Février.....	3.065	1.711	263	57	6.203	344 40	106 80	236 75	39 30	727 25	261 »
Mars.....	1.760	2.137	901	57	6.670	291 60	83 70	539 80	100 50	1.015 60	257 85
Avril.....	1.641	2.063	1.025	52	7.221	279 75	82 65	511 10	101 25	974 75	245 60
Mai.....	2.287	1.986	347	239	7.630	266 40	82 50	805 35	192 60	1.346 85	252 50
Juin.....	1.091	1.715	160	127	7.039	126 45	39 75	713 95	140 40	1.020 55	161 35
Juillet.....	1.560	1.756	179	297	6.725	176 70	59 10	835 70	190 05	1.261 55	195 85
Août.....	1.641	1.815	52	117	6.486	182 40	67 65	718 25	156 90	1.125 20	192 40
Septembre..	1.673	1.942	518	376	6.359	231 45	113 10	1007 50	234 15	1.586 20	239 70
Octobre.....	1.364	2.127	152	549	5.199	154 05	61 05	1183 25	279 60	1.677 95	222 90
Novembre..	1.913	1.270	48	242	5.648	190 80	72 75	697 »	165 »	1.125 55	173 45
Décembre..	2.316	1.871	693	651	6.135	333 30	101 85	4482 20	1135 05	6.052 40	295 47
TOTAUX..	22.735	21.570	4.405	2.846		2.828 40	950 55	11904 85	2771 10	18.454 90	2.689 47

(1) Nomenclature des marchandises diverses : poivre, machines, chaînes, cassis, cannelle, girofle, piment, liqueurs, cacao, sucre, muscades, fer ouvragé, houblon, éponges, acier, vin

TABLEAU 4

Entrepôts des Sucres et des Douanes

ANNÉE 1911 — RÉCAPITULATION

Entrepôt des Sucres

Recettes

Sommes perçues pour magasinage, manutention, bulletins, transferts et assurance		15.758 24

Dépenses

Traitement du Receveur buraliste des Contributions indirectes	1.000 »	5.367 58
Salaires de manutention	4.367 58	
Excédent de recettes		10.390 66

Entrepôt des Douanes

Recettes

Sommes perçues pour manutention, magasinage et assurance		18.454 90

Dépenses

Traitements, indemnités, etc., payés au personnel de l'État	13.132 80	15.822 27
Salaires de manutention	2.689 47	
Excédent de recettes		2.632 63

Dépenses communes aux deux Entrepôts

Traitement du personnel municipal (Directeur, magasinier, concierge.	5.059 50
Frais de bureau	566 68
Assurance des marchandises. Primes et frais payés par la Ville	2.627 28
Total des dépenses communes. . . .	8.253 46

BALANCE

Recettes (Sucres et douanes)	34.213 14
Dépenses (sucres, douanes et dépenses communes) .	29.443 31
Produit net	4.769 83

CONSOMMATION D'EAU EN FÉVRIER 1912

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	22.184	19.055	2.41	1.94	4.75	4.28	4.90	3.80	
2	21.396	19.697	2.38	1.94	4.73	4.28	5.00	4.00	
3	23.852	20.231	2.37	1.94	4.73	4.28	4.95	4.00	
4	26.037	15.063	2.34	1.94	4.70	4.28	4.30	3.60	
5	18.560	19.124	2.32	1.95	4.68	4.29	4.95	4.00	
6	21.272	21.177	2.32	1.95	4.68	4.29	4.85	3.75	
7	22.141	20.932	2.34	1.93	4.70	4.27	5.05	3.75	
8	23.287	21.431	2.32	1.93	4.68	4.27	5.10	3.90	
9	22.735	20.527	2 31	1.93	4.65	4.27	5.05	3.90	
10	22.413	22.630	2.31	1.90	4.66	4.24	5.10	3.90	
11	26.302	15.661	2.32	1.90	4.67	4.24	4.45	3.50	
12	17.161	18.491	2.30	1.92	4.64	4.26	5.00	4.25	
13	21.142	17.781	2.31	1.92	4.65	4.25	5.10	4.00	
14	21.842	20.609	2.31	1.94	4.65	4.27	5.05	4.00	
15	22.995	19.808	2 32	1.94	4.66	4.27	5.05	3.80	
16	22.721	19.902	2.31	1.94	4.65	4.27	5.05	3.75	
17	23.354	21.354	2.30	1.96	4.64	4.29	5.10	3.75	
18	26.740	14.407	2.26	1.97	4.61	4.30	4.40	3.50	
19	17.823	18.862	2.26	2.01	4.61	4.33	5.05	4.30	
20	21.390	16.135	2.26	2.01	4.61	4.33	4.60	3.90	
21	22.291	20.113	2.26	2.01	4.61	4.33	5.05	4.20	
22	22.920	19.510	2.26	2.01	4 65	4.33	5.00	3.90	
23	21.903	20.855	2.30	2.00	4.65	4.31	5.05	4.00	
24	22.716	22.019	2.29	1.98	4.63	4.30	5.00	3.75	
25	24.567	16.428	2.24	2.00	4.60	4.31	4.60	3.70	
26	17.563	20.059	2.24	2.02	4.61	4.34	5.20	4.25	
27	21.808	21.125	2.27	2.04	4.64	4.38	4.85	3.75	
28	19.418	21.025	2.30	2.04	4.67	4.37	4.95	3.90	
29	»	20.620	»	2.04	»	4.37	5.10	3.90	

BUREAU D'HYGIÈNE

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE FÉVRIER 1912

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		NÉS *dans* la commune — PLACÉS *hors* de la commune	NÉS *dans* la commune — PLACÉS *dans* la commune	NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune
167	9	300	82	382	25	8	33	355	»	78	4

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	4	2	»	»	»	6
8	Diphtérie et croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	1	»	»	4	5
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	1	»	»	»	2
13	Tuberculose des poumons	»	4	21	20	4	49
14	Tuberculose des méninges	1	5	1	»	»	7
15	Autres tuberculoses	»	»	»	»	1	1
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	9	12	21
17	Méningite simple	7	9	»	»	»	16
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	2	8	16	26
19	Maladies organiques du cœur	1	1	3	10	10	24
20	Bronchite aiguë	7	2	»	»	»	9
21	Bronchite chronique	»	»	»	»	6	6
22	Pneumonie	2	2	1	3	9	17
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	8	6	5	3	21	43
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	1	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	16	»	»	»	»	16
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	2	2
28	Cirrhose du foie	»	»	1	»	»	1
29	Néphrite et maladie de Bright	»	»	»	5	2	7
30	Tumeurs non cancéreuses et autre maladies des organes génitaux de la femme	»	»	2	1	»	3
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébites puerpérales)	»	»	1	1	»	2
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congéniale et vices de conformat^on	14	»	»	»	»	14
34	Débilité sénile	»	»	»	»	18	18
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	»	»	1	3
36	Suicides	»	»	3	2	2	7
37	Autres maladies	5	5	5	4	16	35
38	Maladies inconnues ou mal définies	4	»	»	2	4	10
	TOTAUX	69	42	46	69	129	355

Services municipaux. — Personnel. — Décisions diverses. — Secrétariat Général

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal en date des 19 et 22 décembre 1911 portant vote du Budget,

ARRÊTONS :

Article 1er. — Les appointements de M. Paul Assoignion, Secrétaire général. sont portés à onze mille francs, à compter du 1er janvier 1912.

Article 2. — M. l'Adjoint aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 décembre 1911.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Les délibérations du Conseil municipal des 19 et 22 décembre 1911 portant vote au budget ;

L'article 8 du Statut du personnel municipal ;

ARRÊTONS :

Article 1e. — Les traitements des employés ci-après seront fixés comme suit à partir du 1er janviier 1912 :

M. Mouraux, secrétaire général adjoint . . . . . 5.500 »

M. Chassaing, agent du Contenticux . . . . . 3.000 »

M. Pergant, secrétaire-archiviste de la Direction des Travaux . . . . . 4.300 »

M. Loquet, Ingénieur des Eaux . . . . . 4.300 »

M. le docteur Ducamp, Directeur du Bureau d'Hygiène . . . . . 8.000 »

M. Gavelle, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts . . 4.200 »

Mlle Maes, agent spécial de l'Economat du Lycée Fénelon . . . . . 1.900 »

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. le Secrétaire général sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 15 février 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Personnel. — Classement et fixation des appointements

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Les délibérations du Conseil municipal des 19 et 22 décembre 1911, portant vote au budget ;

Les articles 7, 9, 10, 11, 12 et 40 du Statut du personnel ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Le classement des employés municipaux et leurs appointements sont fixés comme suit à compter du 1er janvier 1912 :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

MM. Simonnet, Chef de bureau des adjudications, 5e classe. . . . . 3.000 »

Cussac, Secrétaire-rédacteur de 5e classe . . .	2.600	»
Albant O., commis principal de 3e classe . . .	2.300	»
Férandelle, commis principal, classe exceptionnelle.	2.600	»
Payement, commis principal de 5e classe . . .	2.100	»
Peirsegaele, commis principal de 5e classe . .	2.100	»
Jeandouzy, Secrétaire-rédacteur de 5e classe. .	2.100	»
Carlier, employé de 1re classe	2.000	»
Descarpentries, employé de 2e classe	1.900	»
Desrumeaux, huissier de 1re classe.	2.000	»
Jean, garçon de bureau de 2e classe.	1.700	»
Covin, garçon de bureau, classe exceptionnelle. (dont 150 francs pour indemnité de logement).	1.850	»
Ronse, concierge de 3e classe	1.400	»
Leleu, veilleur de nuit de 2e classe	1.300	»

Retraites Ouvrières

Deprez, employé de 1re classe.	2.000	»

Elections

Talion, chef de bureau de 4e classe	3.300	»
Billiaert, sous-chef de bureau de 5e classe. . .	2.600	»
Gelas, employé de 1re classe	2.000	»
Delonque Eug. employé de 1re classe	2.000	»

Contributions

Delonque, chef de bureau de 5e classe	3.000	»
Delelis, commis principal de 2e classe	2.400	»
Lefebvre, employé de 3e classe	1.800	»
Libert, employé de 4e classe	1.700	»
Picot, employé de 4e classe	1.700	»

Bureau Militaire

Anchin, chef de bureau de 5e classe.	3.000	»
Doyennette, employé de 1re classe	2.000	»
Delos, employé de 4e classe	1.700	»
Andriès, employé de 4e classe	1.700	»

État Civil

Desrousseaux, chef de bureau de 2e classe . .	4.500	»
(Plus pour Service des Fêtes)	500	»
Loré, sous-chef de bureau de 1re classe. . . .	3 000	»
(Plus 250 fr. pour Caisse de Chômage) . . .	250	»
Fauchart, commis principal de 5e classe . . .	2.100	»
Brasseur, employé de 1re classe	2.000	»
Lherbier, employé de 3e classe	1.750	»
Gallet, employé de 1re classe	2.000	»
Becquart, employé de 1re classe.	2.000	»
Masurel, employé de 3e classe	1.800	»
Batard, employé de 2e classe.	1.900	»
Debrock, employé de 1re classe	2.000	»
Deroulez, employé de 2e classe	1.900	»
Méplomb, employé de 4e classe	1.700	»
Boucher, employé de 4e classe	1.700	»
Dewattine, employé de 4e classe.	1.700	»
Brodelle, employé de 4e classe	1.700	»
Coppens, employé de 4e classe	1.700	»
Delacourt, employé de 5e classe	1.600	»
Morel Paul, garçon de bureau de 2e classe . .	1.600	»

Assistance

Morel Julien, commis principal, classe exceptionnelle	2.600	»

Sagon, commis principal de 3e classe	2 200	»
(Plus 250 fr. pour mariages indigents) . . .	250	»
Brisy, employé de 4e classe	1.700	»

ARCHIVES

Baudouin, chef de bureau de 4e classe	3.500	»
Verez, commis principal de 4e classe	2.200	»
Desmons, employé de 3e classe	1.800	»

DACTYLOGRAPHES

Bottequin, chef de bureau de 4e classe	3.200	»
Duhayon, commis principal de 3e classe . . .	2.300	»
Seynave, commis principal de 4e classe . . .	2.200	»
Soyez, employé de 2e classe	1.900	»
Mlle Bodreau, employée de 5e classe	1.500	»
Couvreux, commis principal de 4e classe . . .	2.200	»

STÉNOGRAPHES

Broyant, sténographe chef de 1re classe . . .	2.000	»
Duhayon, sténographe adjoint de 4e classe . .	600	»
Sagon, sténographe adjoint de 5e classe . . .	400	»

FINANCES

Dessève, sous-directeur de 2e classe.	4.200	»
Broyant, secrétaire-rédacteur, classe exceptionnelle.	3.200	»

COMPTABILITÉ DES FINANCES

Gilquin, sous-directeur de 2e classe.	4.200	»
Chardin, sous-chef de 1re classe	3.000	»
Leroy, sous-chef de 4e classe	2.700	»
Nevelle, commis principal de 4e classe. . . .	2.200	»

Navau, commis principal de 4e classe	2.200	»
Zeeckaff, commis principal de 4e classe . . .	2.200	»
Poulet, C., commis principal de 4e classe . . .	2.200	»
Thouvignon, employé de 1re classe	2.000	»
Dejaegère, employé de 1re classe	2.000	»
Duvivier, employé de 1re classe	2.000	»
Ducat, commis principal de 5e classe	2.100	»
Doléac, employé de 2e classe	1.900	»
Magret, employé de 4e classe.	1.700	»

Comptabilité des Travaux et des Eaux

Fray, chef de bureau de 3e classe	3.800	»
Beaucamps, commis principal de 2e classe . .	2.400	»
Larnaude, commis principal de 4e classe . . .	2.200	»
Bauduin, commis principal de 4e classe . . .	2.200	»
Petit, E., commis principal de 5e classe . . .	2.100	»
Vincent, employé de 4e classe	1.700	»
Vermeersch, sous-chef de bureau de 3e classe. .	2.800	»
Darras, employé de 3e classe.	1.800	»
Destringuet, employé de 4e classe	1.700	»
Dugardin, id.	1.700	»
Dupuyds, garçon de bureau de 1re classe. . .	1 800	»

Service de la Collecte

Schietecatte, collecteur chef de 1re classe. . .	2.500	»
Ghesquière, brigadier contrôleur de 2e classe. .	2.200	»
Delcluze, contrôleur de 3e classe.	2.000	»
Morelle, contrôleur de 3e classe..	2.000	»
Martin, collecteur de 2e classe.	1.900	»
Dotte, collecteur de 2e classe.	1.900	»
Du Bois, C. id.	1.900	»
Ferandelle, id.	1.900	»

Petit, A.	id.	1.900	»
Mallein,	id. de 4e classe.	1.700	»
Squeder, collecteur de 4e classe.		1.700	»
Devroe, collecteur de 4e classe		1.709	»
Viseux, collecteur de 4e classe.		1.700	»

Travaux Municipaux

Lepoutre, métreur de 2e classe	3.400	»
Goudin, commis principal de 4e classe.	2.200	»
Parsy, employé de 1re classe	2.000	»
Dupied employé de 2e classe	1.900	»
Hugot, commis principal de 5e classe	2.100	»
Bart, employé de 2e classe	1.900	»
Leconte, aide métreur de 3e classe	2.000	»
Mathez, employé de 2e classe.	1.900	»
Lesage, géomètre de 1re classe	3.600	»
Lievenzang, dessinateur de 1re classe	2.500	»
Sterckmann, dessinateur de 3e classe	2.200	»
Rabat, dessinateur de 4e classe	1.900	»
Lecat, dessinateur de 5e classe	1.800	»
Doutrelong, dessinateur de 5e classe	1.700	»

Service Actif

Duhen, inspecteur de 2e classe	3.300	»
Aubrun, inspecteur de 1re classe.	3.600	»
Deswaf, inspecteur de 2e classe	3.200	»
Moronval, surveillant de 3e classe	2.000	»
Vaillant, surveillant de 5e classe.	1.800	»
Morillon, surveillant de 4e classe	1.900	»
Steyaert, surveillant de 5e classe	1.800	»
Didelot, surveillant de 4e classe	1.900	»

Rossert, contrôleur des droits de voirie de 2e classe	2.100	»
Gasque, contrôleur des droits de voirie de 2e classe	2.000	»
Baron, garçon de bureau de 2e classe	1.700	»
Laurent, garçon de bureau de 3e classe . . .	1.500	»

ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Tonneau, surveillant de 5e classe	1.800	»
Poujol, surveillant de 5e classe	1.800	»

CIMETIÈRES

Billet, sous-chef de bureau de 4e classe. . . .	2.700	»
Tisserand, employé de 3e classe	1.800	»
Gaillard, directeur, classe exceptionnelle . . .	2.600	»
Constant, employé de 3e classe	1.800	»
Soudoyer, directeur, classe exceptionnelle . .	2.600	»
Faillon, surveillant de 1re classe.	1.350	»
Ballenghien, surveillant de 1re classe	1.350	»
Nieuport, surveillant de 1re classe	1.350	»
Duhamel, surveillant de 1re classe	1.350	»
Demessine, surveillant de 1re classe.	1.350	»
Leclercq, surveillant de 1re classe	1.350	»
Lemesle, surveillant de 1re classe	1.350	»

POIDS PUBLIC

Corbu, chef peseur de 3e classe	1.900	»
Nys, peseur de 3e classe	1.600	»

VENTE A LA CRIÉE

Lecoche, peseur de 5e classe	1.200	»

Bascules Publiques

Constant, préposé de Ire classe	1.450	»
Dujardin. préposé de 4e classe	1.300	»

Entrepots des Sucres et des Douanes

Dilly, directeur, classe exceptionnelle. . . .	3.100	»
Duburcq, magasinier de 1re classe	1.450	»
Sac-Epée, concierge de 1re classe	650	»

Economat

Marlin, économe, chef de 4e classe	3.500	»
Lefebvre, commis principal de 5e classe . . .	2.100	»
Florquin, garçon de bureau, classe exceptionnelle	1.700	»

Réseau Téléphonique Municipal

Vanhagendoren D., téléphoniste, chef de 1re classe	2.300	»
Dourdin, téléphoniste, de 2e classe.	1.700	»
Desreumaux, téléphoniste de 2e classe. . . .	1.700	»
Lemay, téléphoniste, de 2e classe	1.700	»
Vanhagendoren R., téléphoniste de 5e classe . .	1.300	»
Dewitte, électricien de 1re classe	2.500	»

Entretien des Horloges Publiques et des Pendules placées dans divers Etablissements Communaux

Duthoit, horloger de 1re classe	1.900	»
Guyot, horloger de 2e classe	1.750	»

Promenades et Jardins

Bedene, surveillant général de 2e classe . . .	3.000	»
Picard, surveillant de 4e classe	2.000	»
Luce, surveillant de 2e classe	2.400	»

Chauffage et Éclairage

Decarpentry, inspecteur de 2e classe	3.400	»
Chevalier, électricien de 5e classe..	1.700	»
Cappellier, surveillant de 1re classe.	2.400	»

Propreté publique

Halluin, inspecteur de voirie, 3e classe . . .	2.200	»
Rafy, surveillant de voirie, 5e classe	1.600	»
Dubus, surveillant de voirie, de 5e classe . .	1.500	»
Wacquez. surveillant de voirie, de 5e classe.	1.500	»

Eaux

Adam, surveillant de 5e classe	1.800	»
Formesyn, commis principal de 3e classe. . .	2.300	»
Duval, employé de 4e classe.	1.700	»
Crespel, employé de 4e classe	1.700	»
Berthe, fontainier de 2e classe	2.200	»
Descouvement, J.-Bte, Fontainier de 2e classe .	2.200	»
Defaut, fontainier de 4e classe	1.900	»
Bergue, fontainier de 4e classe	1.900	»
Goudin, fontainier de 4e classe	1.900	»
Devestel, fontainier de 5e classe.	1.800	»
Caignart, fontainier de 5e classe	1.700	»
Flament, fontainier de 5e classe.	1.700	»
Gilbert, contrôleur de 4e classe	1.850	»
Bart, contrôleur de 5e classe	1.800	»
Miquel, contrôleur de 5e classe.	1.800	»
Chevalier, contrôleur de 5e classe..	1.700	»
Laporte, contrôleur de 5e classe.	1.700	»
Dends, contrôleur de 5e classe	1.700	»
Louvieau, contrôleur de 5e classe	1.700	»

Emmerin

Bavye, chef mécanicien, classe exceptionnelle.	3.500	»
Carette, concierge de 4e classe.	1.300	»
Liénart, chauffeur de 5e classe	1.600	»
Hugeux, chauffeur de 4e classe	1.700	»
Gravelin, chauffeur de 4e classe.	1.700	»
Rassel, chauffeur de 4e classe	1.650	»
Martin, chauffeur de 5e classe	1.550	»
Lebrun, chauffeur de 5e classe	1.600	»

Arbonnoise

Patout, chef mécanicien de 4e classe	2.600	»
Thyl, mécanicien de 3e classe	1.750	»
Dupré, chauffeur de 5e classse	1.550	»
Bomme, chauffeur de 5e classe	1.550	»
De Graeve, chauffeur de 5e classe	1.500	»

Curage des égouts

Duyck, inspecteur de 2e classe	3.300	»
Accou, surveillant de 5e classe	1.700	»
Dermenghem, travaux du Théâtre, surveillant de 2e classe.	2.200	»

Hygiène

Gérard, chef de bureau de 2e classe	4.200	»
Langlet, commis principal de 2e classe . . .	2.400	»
Dumont, inspecteur de 1re classe	2.800	»
Delecroix, inspecteur de 4e classe	2.200	»
Amand, inspecteur de 4e classe	2.200	»
Cocheteux, employé de 3e classe	1.800	»
Morillon, employé de 3e classe	1.800	»

Plouchart, employé de 3e classe	1.800 »
Leclercq, maçon de 1re classe	1.200 »
(plus 600 fr. pour le laboratoire).	

Désinfection

Martin, désinfecteur de 3e classe	1.700 fr.
Lesaffre, id.	1.700 »
Olivier, id.	1.700 »
Billiaert, id.	1.700 »

Etablissements de bains
rue de Cysoing

Moison, régisseur de 1re classe	2.200 »
Vandionant, baigneur de 2e classe	1.250 »
Cocheteux, baigneuse de 2e classe	1.250 »
Cousin, chauffeur de 1re classe	1.500 »

Rue des Sarrazins

Descarpentries, régisseur de 1re classe. . . .	2.200 »
Six, baigneuse de 3e classe	1.200 »
Desmazières, baigneuse de 3e classe	1.200 »
Koch, chauffeur, classe exceptionnelle. . . .	1.800 »

Canaux

Flament, pontier de 3e classe.	1.100 »
Garcete, pontier de 3e classe.	1.100 »
Evrard, id.	1.100 »
Pionnier, id.	1.100 »

Abattoir

Charlet, vétérinaire de 2e classe.	5.200 »
Devernay, surveillant chef de 1re classe . . .	1.800 »

Parent, vérificateur de 4e classe.	1.700	»
Bailleul, id.	1.650	»
Grignon, concierge de 5e classe.	1.500	»
Bouteleux, vérificateur de 5e classe.	1.500	»

Halles et Marchés

Dubus, directeur de 4e classe	2.400	»
Fichelle, inspecteur de 1re classe	1.300	»
Demeestère, vérificateur ambulant de 1re classe.	2.000	»
Bilcke, vérificateur de 4e classe.	1.700	»
Santrisse, » de 3e classe	1.800	»
Dutoit, concierge aux Halles, de 2e classe. . .	850	»
Lefebvre, inspecteur de 5e classe	600	»

Laboratoire municipal d'analyses

Dorchies, chef de salle, 1re classe.	3.000	»
Vandermesch, chimiste de 5e classe	1.800	»
Vandheraghem, préparateur de 5e classe . . .	1.500	»

Caisse des Ecoles

Vancamp, chef de bureau de 5e classe. . . .	3.000	»
Berteaux, commis principal de 2e classe . . .	2.400	»

Asile de nuit

Laruelle, surveillant général de 2e classe. . .	1.900	»
Nollet, mécanicien chauffeur de 3e classe. . .	1.200	»
Delrot, garçon de dortoir, classe exceptionnelle.	1.800	»
Mme Laruelle, femme de dortoir de 2e classe. .	750	»

Enseignement primaire

Liénard, chef de bureau de 3e classe	3.800	»
Tallon, sous-chef de bureau de 4e classe . . .	2.700	»

Lefebvre, commis principal de 3e classe . . .	2.300	»
Minque, garçon de bureau de 1re classe . . .	1.800	»

ECOLE DES BEAUX-ARTS

Leriche, censeur, classe exceptionnelle . . .	2.200	»
Mesnard, surveillant, classe exceptionnelle . .	1.400	»
Carpentier, id. . . .	1.400	»
Liénard, id. . . .	1.400	»
Debeusscher, concierge de 1re classe	1.300	»

CONSERVATOIRE

Darcq, Secrétaire-archiviste de 1re classe . .	2.200	»
Arbogast, concierge de 4e classe.	1.250	»
Serrure, surveillant de 2e classe.	900	»

PRISON MUNICIPALE

Marc, concierge de 3e classe.	1.400	»

BIBLIOTHÈQUE

Mahieu, sous-bibliothécaire de 3e classe . . .	3.900	»
Sorez, directeur de salle, classe exceptionnelle .	2.700	»
Lemaire, directeur de salle, 4e classe	2.200	»
Lesaffre, garçon de salle de 3e classe	1.300	»
Lemille, employé de 4e classe.	1.700	»
Mahieu, distributeur, classe exceptionnelle . .	1.000	»
Faucompré, distributeur de 4e classe	600	»
Sena, distributeur de 4e classe	600	»
Colle, distributeur de 4e classe	600	»
Wild, distributeur de 4e classe	600	»
Caron, distributeur de 4e classe	600	»

Musées, Palais des Beaux-Arts

Laignel, chef d'équipe, classe exceptionnelle.	2.500	»
Houseaux, gardien, classe exceptionnelle. . .	1.600	»
Rasson, gardien de 1re classe.	1.400	»
Tison, gardien de 1re classe	1.400	»
Verez, gardien de 1re classe	1.400	»
Verdegeem, gardien de 1re classe	1.400	»
Hurtrez, gardien de 2e classe.	1.350	»
Brakelmann, gardien de 2e classe	1.350	»
Sinsoulieu, gardien de 1re classe.	1.400	»
Demeyer, gardien de 2e classe	1.350	»
Huleux, gardien de 2e classe	1.350	»
Warin, gardien de 2e classe	1 350	»
Lespagnol, gardien de 2e classe	1.350	»
Foveaux, gardien de 2e classe	1.350	»
Delporte, gardiën de 2e classe	1.350	»
Cabaye, chauffenr, chef de 3e classe.	1.700	»
Debacker, chauffeur de 1re classe	1.550	»

Musée d'Histoire Naturelle

Moitié, préparateur de 2e classe.	1.800	»
Fauquenoit, préparateur de 5e classe	1.200	»
Cazé, garçon de salle de 1re classe	1.200	»
Delbecque, surveillant de 1re classe.	400	»
Dhem, surveillant de 1re classe	400	»
Capon, surveillant de 1re classe	400	»

Musée Industriel

Guenez, surveillant de 4e classe	1.200	»
Lefebvre Ernest, surveillant de 4e classe . . .	1.200	»

MUSÉE COMMERCIAL

Lefebvre Henri, garçon de salle et concierge de 2e classe . . . . . 1.400 »

THEATRE

Piat, chef-machiniste, de 1re classe. . . . . 3.000 »
Vasseur, électricien de 1re classe. . . . . 2.600 »
Hennache, concierge de 1re classe . . . . . 1.200 »

GYMNASTIQUE

Bouchery, professeur-directeur, classe exceptionnelle . . . . . 2.400 »
Vanuffel, professeur de 1re classe . . . . . 1.900 »
Nys, professeur de 5e classe . . . . . 1.500 »

Article 11. — M. l'Adjoint aux Finances et M. le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 Février 1912,
Le Maire de Lille,
CH. DELESALLE.

État Civil. — Cimetières

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

L'arrêté municipal du 28 décembre 1911 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Desrousseaux, Chef de bureau de l'Etat Civil, est chargé du Service des Cimetières et des rapports avec la Société des Pompes Funèbres.

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 février 1912.

Le Maire de Lille,

Charles DELESALLE.

Travaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Sont nommés à compter du 1er janvier 1912, Surveillants des Travaux municipaux de 5e classe :

MM. Vaillant Fortuné-Eugène, né le 6 mars 1867, à Wattignies (Nord) ;

Steyaert Paul, né le 9 janvier 1886, à Fourmies (Nord);

Poujol Clément, né le 13 décembre 1864, à Montagne (Hérault); aux appointements annuels de 1.800 fr. (dix-huit cents francs).

Article 2. — MM. Vaillant, Steyaert et Poujol sont tenus dans l'obligation d'habiter desormais le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 février 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Dermenghem Alphonse-Pierre, né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), le 12 août 1860, est nommé surveillant de 2e classe des Travaux Municipaux, aux appointements annuels de 2.200 fr. (deux mille deux cents francs) à partir du 1er janvier 1912.

Article 2. — M. Dermenghem est tenu dans l'obligation d'habiter désormais le territoire de Lille.

Article 3. — M. Dermenghem est autorisé à ne point verser à la Caisse des Retraites des Services Municipaux.

Article 4. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 17 février 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bureau d'Hygiène

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté du 25 novembre 1911, nommant M. Billiart, désinfecteur au Bureau d'Hygiène, à titre provisoire ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Billiaert Gustave, né à Hondschoote le 19 juin 1882, domicilié à Lille, 1, rue de la Barre, est nommé à titre définitif désinfecteur de 3e classe, aux appointements de 1.700 fr. (dix sept cents francs) en remplacement de M. Carbonnel, décédé.

L'effet de cette nomination remontera au 1er décembre 1911.

Article 2. — M. le Secrétaire Général et M. le Directeur du Bureau d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 février 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Laboratoire

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article 1er.— M. Vanderhaghen Maurice, né à Lille, le 21 juin 1875, est nommé préparateur au Laboratoire municipal, à titre provisoire, en remplacement de M. Serrure, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. — Il touchera un traitement de 1.500 francs l'an.

Article 3. — M. l'Adjoint délégué à l'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1er février 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Halles et Marchés

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté du 30 janvier 1912, établissant le Statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRETONS :

Article 1er. — M. Lecoche Maurice-Henri, né le 3 fevrier 1887. à Lille (Nord), est nommé peseur de 5e classe, aux Halles, aux appointements annuels de 1.400 fr. (quatorze cents francs) à compter du 1er janvier 1912.

Article 2. — M. Lecoche est tenu dans l'obligation d'habiter désormais le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 février 1912,

Le Maire de Lille.

J. DUBURCQ, Adjoint.

Abattoir

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté du 2 septembre 1911 nommant M. Bouteleux Eloi, vérificateur à l'Abattoir à titre provisoire ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Bouteleux, Eloi-Jean-Baptiste, né à Brévillers (Pas-de-Calais), le 24 juin 1882, est nommé, à titre définitif, vérificateur de 5e classe à l'Abattoir, au traitement de 1.500 fr. (quinze cents francs) l'an.

L'effet de cette nomination remontera au 1er septembre 1911.

Article 2. — M. Bouteleux sera logé à l'Abattoir.

Article 3. — M. le Médecin Véterinaire Inspecteur et M. le Directeur de l'Abattoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 29 février 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjotnt.

Octroi

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Un congé partant du 6 février au 31 mars 1912, sans traitement, est accordé au préposé d'octroi Bie Octave.

Article 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 février 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Police

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Sont nommés dans le Service de la Police, à partir du 1er mars 1912 :

Sous Inspecteur : M. Decorne Alfred.

Brigadier hors classe : Mullier Napoléon

Brigadier de 1re classe : Montaigne Oscar

Brigadier de 2e classe : Soileux Joseph.

Sous-brigadier de 1re classe : Wyon Augustin.

Sous-brigadier de 2e classe : Dirickx Joseph.

Sergent de ville hors classe : Brohet Louis.

Sergents de ville de 1re classe : Covin Achille, Demarcq Pierre, Legrand François.

Sergents de ville de 2e classe : Simon Jules, Devrièse Georges, Levillon Eugène, Broutin Camille, Orbie Camille.

Sergents de ville de 3e classe : Leprêtre Henri, Molet Joseph. Bonnet Clément, Dubois Emile, Molon Henri.

Sergents de ville de 4e classe : Goudez Victor, Caudrelier Victor, Roger René, Agneray Maxime, Dubar Henri, Bonnet François.

Article 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 février 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Bureau Municipal d'Hygiène (Statistiques diverses)

Rapport général du Directeur du Bureau d'Hygiène 695
Population. Recensement du 5 mars 1911. 713
Mouvement de la population pendant l'année 1911. 720
Nosographie. Causes de décès par âge, par sexe et par quartier . . 722
Répartition des décès par profession 730
Répartition des naissances et décès par quartier 737
Naissances, décès, de 0 à 1 an, mort-nés selon la profession de la mère 738
Décès de 0 à 2 ans 740
Naissances selon l'état civil et l'âge de la mère. 741
Mort nés selon l'état civil et l'âge de la mère 742
Naissances, décès et maladies contagieuses. Répartition par rues et par quartiers 743
Maladies transmissibles ou épidémiques. Service des désinfections. . 787
Logements insalubres. Inspection 792
Permis de bâtir. Répartition des nouvelles constructions par rues . . 796
Asile de nuit. 802
Conseil de Révision 805
Sanatoria de Zuydcoote et de Montigny-en-Ostrevent. 812
Service médical de jour et de nuit 818
Service sanitaire des filles soumises 819

Service sanitaire du Marché aux chevaux 821
Chiens capturés et mis en fourrière 823
Abattoir. Statistiques diverses 824
Halles et Marchés. Saisies 831
Halles Centrales. Viandes foraines. Inspection et saisies 835
Laboratoire municipal. Fonctionnement en 1911. Rapport 838
Bains à prix réduits. Tableaux mensuels 852
Vaccine. Rapport 853

Rapport de M. le Directeur du Bureau d'Hygiène

à M. le Maire

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous présenter les travaux statistiques du Bureau d'Hygiène, se rapportant à l'année 1911. Je vais à ce sujet développer quelques considérations sur les parties les plus intéressantes.

Les naissances ont encore diminué de 117 unités sur 1910 : 4841 pour 1911 contre 4958 pour 1910 ; la mortalité a été aussi plus élevée : 4478 pour 1911 contre 4418 pour 1910 ; ceci tient à l'augmentation de la mortalité infantile durant l'été chaud et sec de cette année. Les quartiers présentant la plus forte mortalité sont, par ordre d'importance : Saint-André, Saint-Sauveur, Wazemmes, Canteleu. Ils ont une mortalité dépassant la mortalité générale de la France, les autres quartiers ont une moyenne au-dessous de cette dernière.

Cette année, comme je le dis ci-dessus, a été très meurtrière pour les enfants. La mortalité de 0 à 1 an, s'est élevée à 1044, ce qui fait 23,31 °/₀ des décés totaux.

Parmi ces décés de 0 à 1 an, on en compte 595 par gastro-entérite, dont 368 pour la période d'été. La proportion de décés de 0 à 1 an, par rapport aux naissances, est de 21,56 °/₀ ; celle par athrepsie de 0 à 1 an, rapportée aux mêmes naissances est de 12,29 °/₀. On a donc perdu en 1911, plus d'un cinquième des enfants nés pendant cette

année. Par toute la France, la mortalité infantile a été très élevée au cours des mois d'été. Il faut dire qu'à Lille elle a été beaucoup plus accusée que partout ailleurs.

La clientèle des consultations de nourrissons et des gouttes de lait a été moins éprouvée. C'est surtout parmi les enfants mis en garde chez des soigneuses par les mères qui fréquentent l'atelier, que la grande faucheuse a fait ses victimes.

Cette année 1911, a permis de mieux connaître l'influence de l'été sur les nouveau-nés. C'est en 1887, que Meinert avait signalé cette notion à l'attention médicale. Les travaux importants sur cette question ne datent pas d'une année.

Dans le *Deutsche Medizinische Wochenschrift* (n° 12), le professeur Schlesinger, a relaté quelques observations précises faites à Strasbourg. Il y a montré que la mortalité infantile est très élevée dans les quartiers à constructions très serrées où la circulation de l'air se fait au minimum, où l'écart entre la température diurne et la température nocturne est peu accusé. Les effets produits sur les enfants n'ont rien de spécifique ; ce sont des troubles généraux de la nutrition ou des troubles intestinaux.

Schlesinger, reconnait avec juste raison que le lait souillé par les bactéries, joue aussi un rôle important. D'autre part, les nouveau-nés transpirent davantage, boivent davantage et sont par suite plus exposés à des excès alimentaires en été qu'en hiver. Cependant il est à savoir qu'une température uniformément élevée contribue à l'affaiblissement des nouveau nés ; il faut lutter contre elle en couvrant très peu les enfants, en leur donnant des bains frais et en augmentant la quantité de liquide à ingérer sans pour cela modifier la proportion d'aliments.

Je donne ci-dessous par quartiers la proportion pour 100 des décès de 0 à 1 an par rapport aux naissances.

Saint-André	28,72	Esquermes	23,93
La Gare Saint-Sauveur .	22,67	Vauban	13,84
Saint-Maurice	15,80	Hôtel de Ville	15,93
Fives	23,88	Moulins	21,80
Sud.	22,75	Wazemmes	23.68
Canteleu	33,33		

Le coefficient de natalité a diminué dans tous les quartiers à l'exception de Wazemmes et de Saint-Maurice où il a légèrement augmenté sur celui de 1910. Les mères fréquentant l'usine et l'atelier c'est-a-dire les mères jeunes ont donné plus d'enfants en 1911 que pendant l'année précédente; c'est le contraire qui est arrivé pour les ménagères et les mères de familles aisées. Le tableau ci-dessous donnera quelques éléments d'appréciation sur ce sujet.

MÈRES	NAISSANCES	DÉCÈS 0 à 1 an	Pourcentage des décès de 0 à 1 an par rapport aux naissances	MORT-NÉS	Pourcentage des mort-nés par rapport aux naissances
Ménagères. . . .	1.606	605	37.67	212	13.20
Mères à l'usine . .	1.311	279	21.28	92	7.01
Mères à l'atelier. .	253	35	13.83	16	6.32
Mères sans profession	686	54	7.87	52	7.58

Si on compare ce tableau à celui de l'année dernière, on remarque que si le pourcentage des décés de 0 à 1 an, par rapport aux naissances a été plus élevé en 1911, le pourcentage des mort-nés a aussi augmenté ; il faut en excepter cependant la catégorie des mères à l'usine. Les mort-nés ont été de 460 pour 1911 contre 415 en 1910. La période sèche et chaude de l'été ne doit pas entrer en cause, car les mort-nés du troisième trimestre de 1911, ne sont pas plus nombreux que ceux des autres trimestres.

La fièvre typhoïde a fait assez bien de victimes; 27 décés sont dus à cette maladie. La petite épidémie que nous avons eue fin 1910, s'est continuée dans les premiers mois de 1911, pour se réveiller avec un peu plus d'éclat après la période sèche de l'été. Voici d'ailleurs la répartition des cas par mois :

Janvier . . .	5	Juillet . . .	5
Février . . .	9	Août. . . .	9
Mars. . . .	0	Septembre . .	19
Avril . . .	10	Octobre. . .	12
Mai	4	Novembre . .	17
Juin	4	Décembre . .	18

Cela fait 112 cas contre 76 cas survenus en 1910, c'est-à-dire 36 cas en plus.

La recrudescence s'est fait sentir principalement le 6 septembre, c'est-à-dire, 17 jours après la période de pluie d'août, qui a duré quatre jours du 21 au 25.

Il est tombé à Lille durant ce temps, 19 m/m. 04 de pluie et à Emmerin 14 m/m.

L'eau tombée a pu avoir une influence sur les puits de la ville, car ceux-ci sont alimentés pour la plupart, par la nappe aquifère superficielle, mais elle n'en aura pas eu sur l'eau d'Emmerin, puisque celle-ci vient du crétacique et il faut plusieurs mois pour que les pluies influencent la nappe d'Emmerin. C'est bien ce que semblent indiquer les chiffres suivants correspondants aux typhiques qui buvaient soit de l'eau d'Emmerin, soit de l'eau de leur puits.

J'ai éliminé de ce tableau tous les cas dont l'infection était interhumaine ou d'origine étrangère à la ville.

	Eau de puits.	Eau d'Emmerin.
Janvier	3	2
Février	6	2
Mars	0	0

Avril	8	2
Mai	0	4
Juin	2	2
Juillet	5	0
Août	6	2
Septembre	14	4
Octobre	7	4
Novembre	11	6
Décembre	12	6

Sûrement si on devait imputer à l'eau d'Emmerin une cause typhoïgène, ce n'est pas 20 cas que l'on aurait eu, chez les buveurs d'eau de la canalisation, durant les quatre derniers mois de l'année, c'est un bien plus grand nombre. Comptez que nous avons à Lille 15.330 abonnements aux eaux potables. Il y a en tout dans notre ville 33.300 maisons; presque la moitié des immeubles ont un abonnement. Mais il faut retenir que les cités comprenant souvent de dix à vingt maisons, n'ont en réalité qu'un abonnement; d'autre part, les immeubles à habitation collective, n'ont aussi qu'un abonnement; enfin, certaines rues très peuplées, ont encore des bornes-fontaines. On peut estimer que les trois cinquièmes de la population boit l'eau d'Emmerin. Cependant le dernier tableau montre que la recrudescence des cas s'est fait sentir chez les buveurs d'eau d'Emmerin en septembre, comme chez les buveurs d'eau de puits, sans toutefois être aussi importante.

En résumé, on peut dire sans se tromper, qu'un certain nombre de cas de fièvre typhoïde signalés plus haut, ne sont pas d'origine hydrique.

Il y a eu 11 cas de varioloïde et un cas de variole. Ce dernier est survenu chez un enfant de six mois; il avait été vacciné huit jours après sa naissance; la vaccination n'a donné aucun résultat. Cet enfant est mort des suites de cette maladie. Dans toutes les familles où des cas de varioloïde se sont produits, la vaccination de toutse

les personnes de l'entourage a été faite, soit par le médecin traitant, soit par moi-même. Le rapport sur les séances de vaccination et de revaccination fait suite aux travaux statistiques du présent bulletin.

La scarlatine a donné 165 cas, dont 15 décés. L'épidémie du début de l'année s'est ralentie au cours de l'été pour reprendre en octobre.

Par contre la rougeole a été très intense au printemps ; la période chaude et ensoleillée de juillet et août l'a fait disparaître. Elle a sévi surtout dans le quartier Saint-André. Il y a eu 196 cas dont 53 décès.

La rougeole est surtout meurtrière par ses complications ; aussi faut-il y faire attention ; une vieille opinion se perpétue malheureusement dans notre population ouvrière : on ne soigne pas une rougeole, vous disent beaucoup de mère de famille. Et en effet, un certain nombre de décès par rougeole sont survenus chez des enfants pour lesquels on n'avait pas appelé le médecin. C'est surtout dans la période de 1 à 5 ans que le terrain semble le plus favorable à cette fièvre éruptive ; voici d'ailleurs la répartition des cas :

0 à 1 an	23 cas
1 à 5 ans	126 cas
5 à 10 ans	43 cas
10 a 20 ans	3 cas
20 à 30 ans	1 cas

La diphtérie a causé 12 décès pour 60 cas. Cette mortalité est restée dans la même proportion que celle des autres années.

Il y a eu 4 cas de méningite cérébro-spinale épidémique : 1 seul décès est survenu chez un enfant de moins d'un an. On n'a pu déceler aucun lien de contagion entre ces différents cas.

Les sept premiers mois de l'année ont eu une mortalité tuberculeuse très élevée ; l'hiver fut assez rude en janvier et février ; d'un autre côté, le mois de juillet a été très chaud et très sec, ce qui est mauvais pour le tuberculeux pulmonaire en troisième période. On compte en effet 740 décès par tuberculose, dont 614 par tuberculose

pulmonaire. La proportion pour °/₀₀ de décès par tuberculose sur les décès totaux est de 165; on n'avait pas vu ce coefficient depuis 1905.

Si on tient compte que la mortalité tuberculeuse est en partie fonction de surpeuplement et de l'exiguité du logement, on comprend la nécessité de voir se multiplier à Lille les habitations à bon marché. On en a bâti 266, mais 51 sont habitées par leurs constructeurs eux-mêmes. Les Sociétés immobilières, quelques industriels et quelques philanthropes ont dirigé leurs efforts financiers dans ce sens. C'est tres bien et j'en ai remercié bien vivement tous ceux que j'ai pu atteindre. Je dirai même que des membres de l'Administration municipale s'intéressent vivement à cette question; ils participent pécuniairement par l'amélioration du logement ouvrier à la lutte antituberculeuse; je me permets de les louer du bon esprit et du bon cœur qui les animent. Je voudrais cependant que l'effort de quelques-uns se généralisât davantage parmi les personnes fortunées. Si les habitations à bon marché augmentaient à Lille, la population ouvrière serait retenue dans notre ville; l'émigration suburbaine s'arrêterait sûrement.

Les déclarations pour maladies contagieuses se sont élevées à 562. Celles provenant des collectivités médicales sont les suivantes :

Médecins militaires	25
Maison Saint-Antoine de Padoue	4
Hôpital de la Charité	3
Hôpital Saint-Sauveur	18
Hospice Général	1
Hospice Comtesse	4
	55

488 déclarations ont été faites par les médecins praticiens: 19 cas de rougeole signalés par les instituteurs ou institutrices, étaient soignés par la famille sans le concours d'aucun médecin.

Aux 525 déclarations obligatoires, le service municipal de désinfection a répondu par 675 interventions en cours de maladie.

275 cas ont nécessité		une intervention en cours de maladie.	
124	—	deux interventions	—
54	—	trois —	—
22	—	plus de trois —	—

En outre 10 cas à déclaration facultative ont nécessité une intervention en cours de maladie.

Pour 277 cas à déclaration obligatoire, on a procédé à l'opération finale de désinfection, soit après guérison, soit après transport à l'hôpital ou décès. Avec les cas à déclaration facultative, on a exécuté en tout 847 opérations finales pour un cubage de 113.176^{m3} après décès par tuberculose.

On a désinfecté 311 logements ; par logements nous n'entendons pas seulement la chambre occupée par le malade, mais l'appartement ou la maison toute entière. En agissant ainsi nous pensons faire de la prophylaxie sérieuse.

Au cours de l'été dernier nous avons dû faire la désinfection de plusieurs maisons envahies par un petit Coléoptère Ptinide, le Gibbium psylloïdes Czemp. En brûlant du soufre dans les locaux, nous eûmes facilement raison de ce Ptinide.

Je crois utile de donner ici quelques renseignements sur la marche de ce service au cours de ces quatre dernières années :

Année —	Nombre d'opérations —	Cubage désinfecté —	Nombre de literies désinfectées —	Dépenses pr désinfection en surface —	Dépenses pour étuvage —	Dépenses totales —	Recettes —
1908	427	47.833^{m3}	205	8.327 52	1.991 85	10.319 37	556 50
1909	658	89.777	329	11.314 01	3.034 05	14.348 06	1.826 26
1910	865	98.937	704	11.564 19	11.790 40	23.354 59	977 82
1911	847	113.176	692	12.783 58	11.164 10	23.947 68	1.536 05

Ces chiffres indiquent que les familles aisées s'adressent plus souvent au Bureau d'Hygiène quand elles ont eu des malades pour désinfecter les locaux occupés par ceux-ci. En effet, le cubage désinfecté va en augmentant : 113.176^{m3} en 1911 pour 98.937^{m3} en 1910 et

cependant, il y a eu 847 opérations en 1911 pour 865 durant l'année précédente, c'est-à dire 18 opérations en moins. Mais ce fait contribue à élever les dépenses de l'étuvage, car les personnes aisées possèdent plus de literies et d'objets d'ameublement que les familles pauvres.

En comparant les dépenses totales du service aux sommes payées à la Société nouvelle des Produits Anios pour l'étuvage on trouve que leur augmentation est due à la désinfection des literies et des vêtements. En effet la désinfection en surface n'a coûté en 1911 que 1.469 fr. 57 de plus qu'en 1909; pourtant on a fait un cubage de 23.399 mc. en plus. La désinfection en profondeur s'est chiffrée par 8.130 fr. 05 d'augmentation et au total à 11.164 fr. 10 : il est vrai qu'il y avait un nombre double de literies à étuver. Comme vous l'avez dit déjà. Il est maintenant urgent que le poste de désinfection accepté en principe par l'Administration municipale soit mis le plus tôt possible à la disposition du service. Si en 1911 l'étuvage avait été pratiqué par le poste municipal on aurait réalisé une économie de plus de 50 p. 100. D'autre part le Bureau d'Hygiène se trouvera dans de meilleures conditions de travail en période de grande épidémie.

Pour ce qui est des dépenses nécessitées par l'exercice 1911 le Bureau d'Hygiène a utilisé judicieusement le crédit mis à sa disposition. Le prix de revient du mètre cube désinfecté (désinfection en surface exécutée par le Bureau d'Hygiêne lui-même) va en diminuant.

Pour 1908	il était de	0.179
1909	—	0.123
1910	—	0.116
1911	—	0.112

Cependant le formol était payé 0.95 le kilo en 1908 et il l'est actuellement à 1 fr. 05. La marche de ce service a subi la loi industrielle ; en fonctionnant davantage il a opéré plus économiquement.

Par application de l'art. 14 de la loi du 3 mars 1822 sur la police

sanitaire le Bureau d'Hygiène a exercé, pendant les délais réglementaires une surveillance sur les voyageurs venant de villes contaminées et arrivant à Lille. Ceux-ci nous étaient signalés soit par les postes sanitaires maritimes, soit par les gares frontières. Ces 11 voyageurs venaient de Constantinople, d'Oran, de Tunis, de St Augustin (Tunisie), de Rhon (Tunisie), de Carthage.

Pour résumer rapidement le service d'Inspection des Logements insalubres, je donnerais les quelques renseignements ci-dessous :

Plaintes examinées.	986
Visites effectuées .	1498

Rapports prescrivant des mesures d'assainissement :	
Rapports transmis aux Commissions sanitaires.	638
Contraventions dressées	55

Les détails de fonctionnement se trouvent dans l'ensemble statistique qui suit.

Au cours de l'année 1911 on a déposé au Bureau d'Hygiène 492 demandes de permis de bâtir et 129 de transformation d'immeubles. Il y a eu 11 refus d'autorisation de bâtir et 8 refus de modification d'immeuble. Deux poursuites ont été exercées contre des propriétaires qui avaient construit sans autorisation : une au Tribunal correctionnel, une autre en simple police.

Nous avons été appelés à donner notre avis sur 18 demandes d'installation d'établissements classés ; 13 d'entre elles ont été l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation.

Les logements collectifs loués à la nuit ont été visités plusieurs fois inopinément. Il faut se rappeler que c'est leur clientèle qui a importé le typhus exanthématique à Lille en 1893. Aussi est-il bon de les voir assez souvent. Il existe encore dans notre ville 28 établissements de ce genre ; deux ont été supprimés au cours de l'année, un rue de Juliers et un autre, rue des Etaques. Ils se trouvent dans

les deux mêmes quartiers : St-Sauveur et Wazemmes et se répartissent comme suit :

Rues :	Nombre d'établissements :	Nombre de lits
Ban-de-Wedde	3	46
des Etaques	7	94
de Juliers	7	66
Lottin	1	28
des Robleds	5	109
du Vieux-Marché-aux-Moutons .	2	15
Wicar	3	54
	28	412

Tous ces logements sont bien entretenus en général ; un seul a dû être l'objet d'une certaine sévérité, car la propreté faisait défaut. Dans quelques-uns d'entre eux il a fallu demander la réduction du nombre des lits à cause du cubage insuffisant des pièces ; huit tenanciers se sont conformés aux injonctions du Bureau d'Hygiène, neuf autres vont bientôt suivre la même voie. On a mis un crachoir pour chaque lit dans tous les logements ; dans deux de ces derniers cette mesure sera exécutée sans tarder.

En application de la loi du 21 juin 1898 sur la police sanitaire des animaux le Bureau d'Hygiène a reçu 47 déclarations : 39 pour chiens enragés, 2 pour chats enragés, 5 pour fièvre aphteuse se rapportant à 30 vaches et à 20 moutons, 1 pour tuberculose chez une vache. Les 41 cas de rage ont amené en outre l'abatage de 4 chiens et de 4 chats qui étaient simplement en contact avec les précédents.

Différents arrêtés concernant la divagation des chiens ont été pris à la suite des déclarations de rage, 494 chiens ont été amenés à la fourrière de l'Abattoir : 35 ont été rendus à leurs propriétaires et 459 furent abattus.

Aucune maladie contagieuse n'a été constatée par l'Inspection sanitaire du Marché-aux-Chevaux : On y a visité pourtant 8476 ani-

maux, c'est-à-dire 1029 de plus qu'en 1910 ; il faut dire que la foire de novembre a amené à l'Esplanade 581 chevaux.

La loi du 2 novembre 1892 permet aux enfants de 12 ans à 13 ans de travailler en atelier dès qu'ils ont obtenu le certificat d'études primaires ; à la condition qu'il leur soit délivré un certificat d'aptitude physique par l'autorité médicale désignée par l'administration. On a visité au Bureau d'Hygiène 148 garçons et 133 filles qui désiraient quitter l'école pour l'usine ou l'atelier.

En examinant les tables relatives au contingent du recrutement on voit que le nombre des conscrits a diminué : 1597 pour la classe 1910, 1753 pour la classe 1909. Les ajournés ont en outre été beaucoup plus nombreux et les bons ont été seulement de 74,32 °/₀. Voici les pourcentages des deux dernières classes ayant passé le conseil de révision.

	Exemptions.	Ajournements.	Services auxiliaires.	Bons.
Classe 1909.	8.27	9.12	3.93	78.66
Classe 1910.	7.07	15,59	3,00	74,32

Au début de 1911, 37 enfants se trouvaient au Sanatorium de Zuydcoote pour le compte de la ville ; au cours de l'année on y fit entrer 24 autres enfants. C'est donc un total de 61 enfants qui a bénéficié non seulement du séjour du Sanatorium mais encore qui y a reçu des soins ou subi des opérations. 17 d'entre eux sont sortis dont : 12 guéris, 1 amélioré, 1 sans amélioration, 1 suppurant rendu pour tuberculose pulmonaire, 2 décédés. Ceux qui s'y trouvent ont tous, à l'exception de deux fistuleux, bénéficié du climat marin. Donc une proportion de 90 °/₀ des malades envoyés ont profité avantageusement de leur séjour à Zuydcoote.

La ville de Lille a payé au Sanatorium de Montigny-en-Ostrevent 1955 journées de cure pour 17 tuberculeux pulmonaires, 2 ont été guéris, 12 se sont améliorés, 3 sont restés dans un état stationnaire, 1 autre a vu son état s'aggraver. Il en résulte que 82 °/₀ ont bénéficié de leur séjour.

Il semble que nous soyons arrivés pour le service médical de jour et de nuit au régime maximum. En 1910 on comptait 1404 réquisitions; en 1911 il y en eut 1386. Pour les budgets futurs on devra toujours tabler sur un crédit oscillant entre 11.000 et 12.000 fr. Le tableau qui suit montre que les prix moyens de la réquisition restent au taux normal, surtout si on les compare avec ceux des années précédentes.

Années.	Nombre de réquisitions.	Prix moyen de la réquisition. MEDECIN	Prix moyen de la réquisition PHARMACIEN
1903	922	7,37	0,74
1904	1079	6,63	1,05
1905	1055	6,70	1,65
1906	1012	7,01	1,97
1907	1097	6,67	2,42
1908	1086	6,17	2,01
1909	1173	6,00	1,61
1910	1404	6,02	1,56
1911	1386	5,98	1,49

Les dépenses nécessitées par ce service d'urgence ont atteint la somme de 10.369 fr. 79. Il y faut ajouter 739 fr. 23 qui ont été consacrés au renouvellement des objets de pansement des boîtes de secours déposées en différents points de la ville : Commissariats et postes de police, postes de pompiers, quelques postes d'octroi, écoles publiques, école de natation, etc.

Comme le service médical du Bureau de Bienfaisance ne peut assurer la nuit les secours d'urgence des assistés, ceux-ci étaient faits par réquisitions jusqu'alors et payés par la ville. Le Bureau d'Hygiène avait pu se rendre compte que les assistés profitaient trop facilement de cet état de choses pour aller chercher un médecin différent de celui de l'Administration charitable. La famille ayant un malade attendait la fermeture des bureaux de cette dernière pour courir au poste de police afin de réquisitionner un médecin. C'était

la porte ouverte à tous les abus. Le contrôle ne pouvait être fait ni par le Bureau de Bienfaisance ni par le Bureau d'Hygiène. D'un accord commun entre ces deux organismes il fut entendu que toutes les réquisitions de nuit faites pour les assistés seraient payées par le Bureau de Bienfaisance à la Ville puisqu'elle manquait de service médical de nuit : d'autre part le Bureau d'Hygiène informerait ce dernier le lendemain de la réquisition afin qu'une enquête puisse être faite immédiatement. Ce régime a été vécu pendant l'année 1911 et je crois qu'il a porté ses fruits puisque le nombre des réquisitions a plutôt diminué. Les sommes réclamées ont été : pour les particuliers solvables de 2.907 fr. 80 et pour les Assistés du Bureau de Bienfaisance de 294 fr. 89.

Dans cette dernière on n'a porté que les dépenses afférentes aux cas médicaux, la Ville supportant toujours celles relatives aux accidents de nuit même quand il s'agit d'assistés. Sur les 11.109 fr. 02 absorbés par l'ensemble du service de secours d'urgence on a recouvré 3.202 fr. 69 ; il n'y a donc eu en réalité qu'une dépense effective de 7.906 fr. 33.

Pour l'hygiène alimentaire vous trouverez dans ce bulletin les rapports annuels du Médecin vétérinaire-inspecteur et du Directeur du Laboratoire municipal.

Du premier rapport je retiens ceci : le nombre des constatations pour tuberculose faites à l'Abattoir augmente d'année en année ; les saisies atteignent donc un chiffre très élevé. En 1911 il y a eu 2.839 saisies pour 80.126 kg. de viandes diverses. Si l'on pense qu'une grande partie des viandes tuberculeuses peuvent être mangées impunément lorsqu'elles ont été stérilisées, l'intérêt public commande de voir aux moyens de ramener à la consommation ce poids important de viande. A un moment où cette denrée est très chère ne pensez-vous pas qu'il y aurait urgence à installer à l'Abattoir de Lille un appareil destiné à ce genre de préparation.

Je vais vous donner quelques considérations sur ce sujet tirées

d'une élude faite dernièrement par M. le Dr Vaillard, Directeur du Val-de-Grâce et du travail de M. Martel, Vétérinaîre en chef du Département de la Seine.

La viande de bovidé tuberculeux contient rarement des bacilles. Elle n'a jamais pu infecter le porc ou le cobaye. « Il n'est pas, écrivent Nocard et Leclainche, une bonne expérience prouvant que la viande des bovidés tuberculeux est capable d'infecter par ingestion des réactifs aussi sensibles que le porc et le cobaye ». Il n'y a aucun danger à manger la chair musculaire d'un animal tuberculeux lorsque cette viande ne renferme pas de lésions spécifiques. Une cuisson suffisante détruit le virus.

D'autre part la viande du bovidé tuberculeux est encore nutritive. Par des expériences sérieuses, le savant Rubner l'a prouvé. Il a nourri une série de jeunes chiens avec des viandes tuberculeuses et une autre série avec des viandes d'animaux sains. Les premiers et les seconds présentaient après plusieurs mois de ce régime la même augmentation de poids. La présence de lésions tuberculeuses, à part les cas de tuberculose ulcéreuse ou à généralisation rapide, ne produit pas nécessairement la déchéance organique de l'animal ou du ralentissement dans son engraissement. On connaît de nombreux exemples où des lauréats de concours d'animaux gras furent reconnus tuberculeux à l'abatage. Tel le bœuf gras de la ville de Marmande qui fut saisi pour tuberculose généralisée.

Dans les Congrès de la tuberculose, dans les Congrès vétérinaires internationaux des savants autorisés comme Arloing, Nocard et d'autres encore ont par leurs écrits ou leurs vœux préconisé l'utilisation rationnelle des viandes tuberculeuses. Depuis de nombreuses années dans les villes de Berlin, Hambourg, Carlsruhe, Magdebourg, Leipsig, Dresde. Cheimnitz, etc., on débite les bêtes tuberculeuses après stérilisation de leurs viandes. Avec des autoclaves de types différents on les cuit à la vapeur sous pression en les soumettant à une température de 118° à 120° pendant deux heures. Leur vente et

leur prix sont réglementés ; chaque famille ne peut en acheter plus de 3 kg. dans la même journée.

D'après un travail de M. Martel on a vendu dans quatorze villes belges de 1898 à 1910 plus de 2.175.321 kg. de viandes stérilisées. Leur prix a varié entre 0,40 et 0,80 le kg.

En Hollande onze villes pratiquent la même méthode. De 1899 à 1908 la stérilisation et la viande des viandes saisies pour tuberculose a porté à Amsterdam sur 1.284 bovidés et 1.513 porcs. à Rotterdam sur 2.719 bovidés et 1.298 porcs.

Dans les abattoirs de la Suisse (Bâle, Zurich, etc.), la Freibank se pratique aussi. Cette vente des viandes d'animaux atteints de certaines maladies après stérélisation est très appréciée de la population ouvrière. L'abattoir perçoit une taxe pour chaque opération à l'autoclave et la vente se fait au profit du propriétaire chez des débitants spéciaux.

J'indiquerai ici ce qui se fait à Roubaix où un système analogue fonctionne depuis quelques années. Les viandes sont cuites par la vapeur d'eau sous pression à 110° pendant trois heures. On vend les morceaux 0,60 à 0,70 le kg., la graisse qui surnage au-dessus du jus au prix du suif, le bouillon à 0,10 le litre. C'est un vérificateur de l'Abattoir qui procède aux opérations sous la surveillance du Vétérinaire inspecteur et qui détaille la viande. Le montant de la vente est versé au propriétaire après avoir retenu les taxes de 10 fr. pour la stérilisation et de 2 fr. pour l'opération. On retire ainsi 80 à 110 fr. d'un bœuf suivant la qualité de la viande. La clientèle est toujours trop nombreuse ; on est souvent obligé d'assigner un tour aux acheteurs.

D'aucuns disent : c'est faire offense aux devoirs sociaux et au droit de l'égalité que de vendre à des pauvres gens des viandes d'animaux tuberculeux. Mais que fait-on tous les jours dans le commerce de la basse boucherie ? On vend dans les marchés ou dans les boucheries de quartiers populeux des viandes estampillées par le

service d'Inspection vétérinaire comme étant de qualité limité sous prétexte qu'elles sont un peu alibiles et qu'elles ont encore assez d'apparence. Sont-elles plus nutritives que les viandes tuberculeuses dont nous avons parlées ; je ne le crois pas. Je pense que nos ouvriers auraient avantage à prendre ces viandes stérilisées quand ils le pourraient.

J'ai tout lieu de croire que la population ouvrière lilloise apprécierait beaucoup une institution de ce genre surtout en cette période de vie chère.

Les deux établissements de bains municipaux à prix réduit ont servi au public 96.622 bains. La récente installation de la rue des Sarrazins attire toujours beaucoup de monde. Les bains-douches sont peu goûtés des Lilloises ; il faudra transformer toutes les cabines bains-douches, à l'exception de deux, en cabines bains-baignoires. C'est une combinaison qui peut se faire sans dépenses pour la Ville. On prendra les appareils des bains-douches femmes de la rue des Sarrazins pour agencer les cabines bains-douches hommes du troisième établissement en construction de la rue Dupuytren.

Les recettes ont été pour ces bains à prix réduit de 17.405 fr. 65. L'ensemble des dépenses (celle du combustible comprise) a été de 25.495 fr. 26. Donc pour une dépense de *8.089 fr. 61* la Ville a donné au public plus de 96.000 bains.

L'Ecole de natation a été très fréquentée cette année 1911 grâce aux améliorations apportées par l'Administration municipale (aménagement de l'intérieur des bassins, alimentation de ceux-ci par de l'eau de condensation d'usine et de l'eau d'Emmerin). L'été fut aussi favorable à la baignade. Les entrées payantes ont été de 43.335. Il faut évaluer les entrées dans l'école gratuite au chiffre de 60.000 environ si on comprend celles de la troupe de la garnison. C'est donc plus de 100.000 bains froids pris par les habitants.

Les recettes de l'Ecole furent de 13.325 fr. 05 et les dépenses de 6.491 fr. 62 ; il y a donc eu un excédent de recettes de 6.833 fr. 43.

Notre Ecole de natation est appelée à jouir d'une grande vogue avec le goût que notre population présente pour tous les sports. D'ailleurs le nouveau pavillon d'entrée qui est en construction sera des plus coquets; la vieille masure écrasée qui figurait à l'entrée du quai Vauban était loin d'être un objet d'attraction pour le public.

La totalité de tous ces bains chauds et froids représente une certaine somme de santé et de force pour notre population. On peut dire qu'à ce point de vue cette dernière se trouve bien partagée. Très peu de grandes villes disposent d'établissements analogues aux nôtres.

J'ai résumé ainsi dans ce rapport la marche générale des services d'hygiène au cours de l'année 1911. Je tiens à vous dire ici, Monsieur le Maire, que tous mes collaborateurs ont fait leurs efforts pour nous donner satisfaction. Je ne veux pas terminer sans les remercier du dévouement qu'ils ont mis à me seconder.

L. DUCAMP,

Docteur en Médecine,
Docteur ès Sciences.

POPULATION. - Recensement du 5 mars 1911

Un décret du 12 décembre 1910. complété par une circulaire Ministérielle du 20 décenbre prescrivait de procéder le 5 mars 1911 au dénombrement quinquennal.

Les documents fournis par ce dernier travail montrent que la population lilloise s'est accrue au cours de ces cinq dernières années, passant de 205.625 habitants en 1906 à 217.807 habitants en 1911.

La population comptée à part a diminué de nombre : 6.603 en 1911 pour 7.911 en 1906. Cela tient à ce que les militaires étaient plus nombreux : 2836 en 1906 pour 2658 en 1911. Les populations hospitalières et des communautés étaient aussi plus fortes.

La population municipale a été portée à 211.204 en 1911 contre 197.714 en 1906.

Parmi les âges on s'aperçoit que les jeunes enfants sont en moins grand nombre ; cela ne peut être autrement puisque les naissances diminuent : 5611 enfants de 0 à 1 an en 1906 contre 4382 en 1911.

Par contre, tous les autres groupes d'âge ont augmenté :

1 à 19 ans	67.312	en 1906	contre	69.196	en 1911
20 à 39 ans	77.413	en »	»	78.733	»
40 à 59 ans	40.337	en »	»	47.089	»
60 et plus	14.952	en »	»	18.407	»

Ce qu'il importe de constater, c'est que la population vive, essentiellement productive de 20 à 39 ans est presque la même.

Les vieillards étrangers à notre ville viennent chez nous chercher les secours de nos riches administrations charitables, hospices, bureau de bienfaisance, et de la charité privée si féconde à Lille.

Je donne ci-dessous les résultats des divers recensements opérés depuis 1800. On verra que depuis l'annexion des communes la population de notre ville a été en augmentant sans cesse jusque 1901 pour décroître ensuite ; mais le dénombrement de 1911 est rassurant. Il nous fait espérer que notre ville reprendra bientôt ses 220.000 habitants.

1800	52.324	habitants	1876	162.775	habitants
1820	64.291	»	1881	169.268	»
1841	72.537	»	1886	203.491	»
1846	75.429	»	1891	201.211	»
1851	75.795	»	1896	216.276	»
1856	78.641	»	1901	220.373	»
1861	123.438	»	1906	205.625	»
1866	147.158	»	1911	217.807	»
1872	149.507				

Les tableaux récapitulatifs ci-contre donnent une vue d'ensemble sur tout le dénombrement du 5 mars 1911.

Tableau récapitulatif de la Population

	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS
Canton Nord	1.701	4.194	14.887
Canton Nord-Est intra-muros .	524	1.307	4.231
Canton Nord-Est extra-muros .	5.001	7.689	26.507
Canton Est intra-muros . . .	876	3.204	10.558
Canton Est extra-muros . . .	2.937	4.251	15.096
Canton Sud-Est.	1.558	4.399	14.631
Canton-Sud intra-muros . . .	5.943	12.421	39.981
Canton Sud extra-muros . .	1.013	1.277	5.013
Canton Sud-Ouest intra-muros.	4.672	8.941	30.888
Canton Sud-Ouest extra-muros.	1.958	2.555	10.254
Canton Ouest	1.382	3.431	11.941
Canton Centre	5.737	10.886	33.820
Totaux	33.302	64.555	217.807

Tableau récapitulatif de la Population inscrite

et Répartition de cette Population en Population agglomérée et Population éparse

Quartiers, Villages, Hameaux Sections ou Rues	NOMBRE				
	de maisons	de ménages	d'individus	de français	d'étrangers
1° Quartiers, sections ou rues formant l'agglomération du chef-lieu :					
Canton Nord	1.701	4.194	12.811	11.657	1.154
Canton Nord-Est intra-muros .	524	1.307	3.707	3.484	223
Canton Nord-Est extra-muros .	4.991	7.654	26.210	23.672	2.538
Canton Est intra-muros. . .	876	3.204	10.302	9.486	816
Canton Est extra-muros . .	2.917	4.181	14.895	13.795	1.100
Canton Sud-Est	1.558	4.399	13.962	13.049	913
Canton Sud intra-muros . .	5.943	12.421	39.419	34.738	4.681
Canton Sud extra-muros . .	923	1.001	3.969	3.235	734
Canton Sud-Ouest intra-muros	4.672	8.941	30.451	24.805	5.646
Canton Sud-Ouest extra-muros	1.940	2.500	10.145	8.934	1.211
Canton Ouest	1.382	3.431	10.463	9.968	495
Canton Centre.	5.737	10.886	33.515	29.839	3.676
Total de la population agglomérée au chef-lieu	33.164	64.119	209.849	186.662	23.187
2° Sections, villages, hameaux, fermes et habitations en dehors de l'agglomération du chef-lieu formant la population dite éparse :					
Canton Nord-Est extra-muros .	10	35	108	98	10
Canton Est extra-muros. . .	20	70	201	170	31
Canton Sud extra-muros . .	90	276	937	800	137
Canton Sud-Ouest extra-muros	18	55	109	98	11
Total de la population éparse .	138	436	1.355	1.166	189
Report de la population agglomérée au chef-lieu	33.164	64.119	209.849	186.662	23.187
Total général de la population inscrite sur la liste nominative	33.302	64.555	211.204	187.828	23.376

Tableau récapilulatif des Populations comptées à part

en exécution de l'art. 2 du décret du 12 décembre 1910

CATÉGORIES DE POPULATION	NOMBRE		
	d'individus	de français	d'étrangers
Militaires.	2.658	2.656	2
Maison d'arrêt et prison municipale.	199	182	17
Asile de nuit et Chauffoirs publics .	185	173	12
Hospices divers	1.839	1.611	228
Lycées et Collèges.	201	194	7
Écoles spéciales	837	831	6
Maisons d'éducation	285	280	5
Communautés religieuses	399	374	25
Total de la population comptée à part	6.603	6.301	302

Récapitulation générale de la Population

de la Ville de Lille

Population agglomérée au Chef-lieu		209.849
Population éparse		1.355
Total formant la population municipale .		211.204
Population comptée à part, conformément à l'article 2 du décret du 12 décembre 1910.		6.603
Total formant la population générale. .		217.807
DONT	Présents le jour du recensement. . . .	217.590
	Absents le jour du recensement	217
	Nés au cours des années: 1910-1911 (0 à 1 an)	4.382
	1891-1909 (1 à 19 ans).	69.196
	1871-1890 (20 à 39 ans)	78.733
	1851-1870 (40 à 59 ans)	47.089
	1850 et antérieurement (60 ans et plus)	18.407
		217.807

Population de Lille par âges et par sexes

AGES	Recensement de 1911		
	Masculin	Féminin	Total
0 à 1 an	2.211	2.171	4.382
1 à 2 ans	1.737	1.756	3.493
2 à 3 ans	1.707	1.773	3.480
3 à 4 ans	1.794	1.790	3.584
4 à 5 ans	1.742	1.769	3 511
Total de 0 à 5 ans	9.191	9.259	18.450
5 à 10 ans	8.668	8.579	17.247
10 à 15 ans	8.938	9.177	18.115
15 à 20 ans	9.060	10.706	19.766
20 à 25 ans	11.656	11.124	2è.780
25 à 30 ans	10.054	10.879	20.933
30 à 35 ans	8.671	9.545	18.216
35 à 40 ans	8.177	8.627	16.804
40 à 45 ans	7.011	7.865	14.876
45 à 50 ans	5.929	6.683	12.612
50 à 55 ans	5.109	5.932	11.041
55 à 60 ans	3.928	4.632	8.560
60 à 65 ans	2.887	3.669	6.556
65 à 70 ans	2.121	2.822	4.943
70 à 75 ans	1.377	2.056	3.433
75 à 80 ans	796	1.258	2.054
80 à 85 ans	380	623	1.003
85 à 90 ans	114	228	342
90 ans et au delà	23	53	76
Total	104.090	113.717	217.807

ANNÉE 1911

Mouvement de la Population pendant l'année 1911

MOIS	MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES									DÉCÈS		
			MASCULIN			FÉMININ			Totaux sexes réunis		Total général des naissances par mois	Décès par mois	Décès par sexe pour l'année	
			Légitimes	Illégitimes	Totaux des Masculins	Légitimes	Illégitimes	Totaux des féminins	L	I			M	F
Janvier	129	7	177	39	216	175	38	213	352	77	429	411		
Février	177	9	146	36	182	159	29	188	305	65	370	429		
Mars	96	16	188	53	241	180	36	216	368	89	457	401		
Avril	260	14	160	31	191	164	29	193	324	60	384	350		
Mai	187	15	177	43	220	149	39	188	326	82	408	338		
Juin	178	9	167	42	209	138	50	188	305	92	397	326	2.256	2.222
Juillet	181	14	167	32	199	169	56	225	336	88	424	418		
Août	164	14	167	47	214	162	45	207	329	92	421	494		
Septembre	177	8	132	30	162	155	37	192	287	67	354	370		
Octobre	152	13	163	41	204	159	30	189	322	71	393	318		
Novembre	114	6	170	36	206	165	28	193	335	64	399	310		
Décembre	255	7	168	50	218	147	40	187	315	90	405	313		
			1.982	480		1.922	457		3.904	937				
TOTAUX	2.070	132	2.462		2.462	2.379		2.379	4.841		4.841	4.478	4.478	

ANNÉE 1911. — **NOSOGRAPHIE.** — **Causes de décès par**

Nos d'ordre	Causes de décès	0 à 3 m. M	0 à 3 m. F	3 mois à 1 an M	3 mois à 1 an F	1 à 2 ans M	1 à 2 ans F	2 à 5 ans M	2 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 40 ans M	20 à 40 ans F	40 à 60 M
	I. Maladies Générales															
1	Fièvre typhoïde (Typhus abdomin.)	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2	3	6	9	2
2	Typhus exanthématique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	Fièvre récurrente	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	Fievre interm. et cachexie palustre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4b	Dont : cachexie palustre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	Variole	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6	Rougeole	—	—	9	8	8	11	9	6	1	1	—	—	—	—	—
7	Scarlatine	—	—	—	—	—	—	5	2	—	1	3	3	—	1	—
8	Coqueluche	1	1	5	3	1	3	4	—	—	—	—	—	—	—	—
9	Diphtérie et croup	—	—	—	1	2	2	—	5	—	1	—	1	—	—	—
9b	Dont : diphtérie	—	—	—	1	2	2	—	5	—	1	—	1	—	—	—
10	Grippe	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2	3	4
11	Suette miliaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12	Choléra asiatique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13	Choléra nostra	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14	Dysenterie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14b	Dont : dysenterie épidémique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15	Peste	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	Fièvre jaune	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	Lèpre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18	Erysipèle	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
19	Autres affections épidémiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	Infection purulente et septicémie	1	—	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	2	1	1
21	Morve et farcin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22	Pustule maligne et charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23	Rage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
24	Actinomycose, trichinose, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25	Pellagre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26	Tuberculose du larynx	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	10	4	8
27	Tuberculose des poumons	—	—	2	—	1	1	10	3	4	7	19	43	241	154	29
28	Tuberculose des méninges	1	1	4	5	4	2	8	6	2	6	5	—	6	3	—
29	Tuberculose abdominale	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	3	1	—	—
20	Mal de Pott	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	1	—	—	—
31	Abcès froid et par congestion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32	Tumeurs blanches	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—
33	Tuberculose d'autres organes	—	—	1	—	2	—	1	1	—	4	5	2	3	8	3
34	Tuberculose généralisée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	1	—
35	Scrofule	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36	Syphilis	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37	Blennoragie de l'adulte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38	Affections gonococciques de l'enfant	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39	Cancer et autres tumeurs malignes — de la cavité buccale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	9
30	Cancer et autres tumeurs malignes — de l'estomac, du foie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	15
41	Cancer et autres tumeurs malignes — du péritoine, des intestins et du rectum	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	10
42	Cancer et autres tumeurs malignes — des organes génitaux de la femme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—
43	Cancer et autres tumeurs malignes — du sein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
44	Cancer et autres tumeurs malignes — de la peau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
45	Cancer et autres tumeurs malignes — d'autres organes et d'organes non spécifiés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3	4
46	Autres tumeurs (tumeurs des organes génitaux de la femme exceptées)	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	3	2	2
47	Rhumatisme articulaire aigu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	1	—	—
48	Rhumatisme chronique et goutte	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
49	Scorbut	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
50	Diabète	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	3
51	Goître exophtalmique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
52	Maladie bronzée d'Addison	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
53	Leucémie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
54	Anémie chlorose	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—
55	Autres maladies générales	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—	—	1	—	2	1
56	Alcoolisme aigu ou chronique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
57	Saturnisme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
58	Autres intoxications professionnelles chroniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
59	Autres Impoisonnements chroniques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A REPORTER	4	3	22	20	18	20	41	26	11	22	38	63	283	204	103

par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils

60 à 80 ans		80 et au dessus		Total		Répartition par Quartier											PERSONNES domiciliées hors la commune	Répartition des décès dans les Hôpitaux civils				
																		Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	M	F	Hôtel de Ville	Gare et Saint-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	Saint-André Ste-Catherine	Esquermes	Saint-Maurice	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
—	—	—	—	11	16	2	5	2	2	1	1	2	3	2	3	1	3	4	8	5	5	22
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	27	26	3	5	5	10	—	13	1	1	12	—	3	—	2	—	—	—	2
—	—	—	—	8	7	—	2	2	3	2	1	1	1	1	—	1	1	1	—	—	—	1
—	—	—	—	11	7	1	4	—	2	—	2	2	4	2	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2	10	1	1	2	3	1	—	—	—	1	—	—	3	1	3	—	—	4
—	—	—	—	2	10	1	1	2	3	1	—	—	—	1	—	—	3	1	1	—	—	2
15	19	8	9	31	37	2	5	9	22	5	3	2	6	8	1	3	2	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	2	—	1	2	4	1	1	—	1	1	1	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—	2
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	2	—	—	8	4	—	—	3	2	—	2	—	1	2	—	1	1	2	1	1	1	5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	1	—	—	19	7	1	1	—	3	—	9	1	4	6	1	—	—	—	1	—	—	1
34	13	1	1	341	273	47	78	58	97	37	80	39	40	66	14	29	29	39	24	59	31	153
—	—	—	—	30	24	2	3	1	9	4	7	1	6	19	—	—	2	3	3	1	1	8
—	—	—	—	1	5	1	—	—	1	—	1	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	3	—	—	1	—	1	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
—	—	—	—	17	17	3	1	4	1	3	9	—	—	3	—	1	9	2	—	3	7	12
1	—	—	—	2	3	1	—	1	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	1	—	—	18	3	1	2	5	1	1	5	1	—	—	1	1	3	4	1	—	—	5
28	26	2	5	48	59	10	15	17	8	6	16	5	10	11	1	1	7	2	4	5	1	12
14	15	1	1	25	30	2	5	6	6	3	10	2	2	6	1	—	12	2	1	6	5	14
—	9	—	—	—	53	1	2	6	10	6	3	1	4	8	1	1	10	—	3	—	17	20
—	9	—	—	—	16	1	3	—	5	2	1	—	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	7	—	2	16	23	6	4	—	4	3	6	—	2	3	—	—	11	—	—	2	2	4
							—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	5	—	—	6	19	—	1	2	7	3	2	—	2	3	—	—	5	3	—	1	5	9
1	—	—	—	2	5	—	—	1	1	—	—	1	—	2	—	1	1	—	—	—	1	1
1	3	—	—	2	3	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7	8	—	—	14	12	4	1	3	2	2	1	—	76	4	—	2	1	2	2	1	1	6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	2	1	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1
2	—	—	1	9	5	—	—	1	6	—	2	—	—	—	1	1	3	3	1	3	—	7
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
123	125	12	20	655	677	92	139	129	210	83	182	60	93	166	25	49	104	81	54	89	77	301

ANNÉE 1911. — **NOSOGRAPHIE**. — **Causes de décès par âge**

N° D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS	0 à 3 m. M	0 à 3 m. F	3 mois à 1 an M	3 mois à 1 an F	1 à 2 ans M	1 à 2 ans F	2 à 5 ans M	2 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 40 ans M	20 à 40 ans F	40 à 60 ans M	40 à 60 ans F
	REPORT	4	3	22	20	18	20	41	26	11	22	38	63	283	204	103	178
	II. Maladie du système nerveux et des organes des sens																
60	Encéphalie	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1
61	Méningite simple	14	8	28	23	6	7	14	12	6	13	3	2	3	5	3	3
61b	Dont : méningite cérébro-spinale épidémique	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
62	Ataxie locomotrice progressive	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1
63	Autres maladies de la moelle épinière	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
64	Congestion et hémorrhagie cérébrales	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	4	39	28
65	Ramollissement cérébral	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	6
66	Paralysie sans cause indiquée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
67	Paralysie générale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	3	1
68	Autres formes de l'aliénation mentale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
69	Epilepsie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	1	—	1
70	Eclampsie (non puerpérale)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
71	Convulsions des enfants	12	9	11	10	2	3	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—
72	Tétanos	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—
73	Chorée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
74	Autres maladies du système nerveux	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	3	3
75	Maladies des yeux et de leurs annexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
76	Maladies des oreilles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
	III. Maladies de l'appareil circulatoire																
77	Péricardite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
78	Endocardite aiguë	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	1	—	—
79	Maladies organiques du cœur	1	—	—	—	—	—	1	—	1	—	3	2	9	15	32	57
80	Angine de poitrine	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—
81	Affections des artères, athérome, anévrisme, etc	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—
82	Embolie et thrombose	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	5	4
83	Affections des veines (varices, hémorroïdes, phlébite, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—	—
84	Affections du système lymphatique (lymphangite, etc.)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
85	Hémorragies	1	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	—
86	Autres affections de l'appareil circulatoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	5	3
	IV. Maladies de l'appareil respiratoire																
87	Maladies des fosses nasales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
88	Affections du larynx	1	1	1	—	—	1	2	—	—	—	—	1	—	—	1	—
89	Affections du corps thyroïde	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
90	Bronchite aiguë	8	5	13	8	10	5	5	9	—	2	—	1	—	—	1	—
91	Bronchite chronique	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	1	1	8	17	10
92	Broncho-pneumonie	7	7	15	19	21	12	6	5	—	3	—	1	2	1	1	4
93	Pneumonie	4	—	1	8	3	3	2	3	1	—	3	—	8	6	14	10
94	Pleurésie	—	—	—	—	—	—	3	—	1	3	—	—	4	2	4	3
95	Congestion et apoplexie pulmonaire	2	—	—	1	2	—	—	—	—	—	1	—	5	3	12	9
96	Gangrene du poumon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
97	Asthme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
98	Emphysème pulmonaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	2
99	Autres maladies de l'appareil respiratoire (phthisie exceptée)	1	3	4	—	4	1	2	—	—	—	1	—	1	3	2	5
	A REPORTER	57	37	95	89	66	54	78	58	21	45	50	76	335	260	260	332

par sexe et par quartier. — Hospices Civils

60 à 80 ans		80 et au dessus		Total		Répartition par Quartier											PERSONNES domiciliées hors la commune	Répartition des décès dans les Hôpitaux civils				
																		Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	M	F	Hôtel de Ville	Gare et Saint-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	Saint-André Ste-Catherine	Esquermes	Saint-Maurice	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
123	121	12	20	655	677	92	139	129	210	83	182	60	93	166	25	49	104	81	54	89	77	301
—	—	—	—	2	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	1	—	—	3
—	—	—	—	77	73	7	22	15	25	12	15	12	9	18	2	10	3	2	2	1	3	8
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	2	—	—	3	3	—	—	1	—	1	3	—	1	—	—	—	—	1	—	1	—	2
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
90	98	13	26	149	156	27	40	48	39	26	49	12	16	23	4	14	7	4	2	9	4	19
13	11	2	5	17	22	2	2	5	4	1	11	3	—	6	1	—	4	2	4	1	1	8
1	—	1	—	3	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
5	1	—	1	9	3	1	4	1	—	—	1	—	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	3	3	—	1	3	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	1	3
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	27	25	3	2	4	5	7	4	1	3	19	4	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	7	—	3	8	17	2	1	4	5	3	5	1	1	2	—	—	1	1	—	4	4	9
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	1	5	—	2	—	2	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1
68	68	4	13	119	155	16	26	35	43	13	47	15	11	39	6	10	13	4	3	4	15	26
3	2	—	—	6	2	1	—	—	3	1	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8	2	—	2	12	4	—	1	1	—	3	6	—	3	1	1	—	—	1	—	—	—	1
6	6	1	4	13	14	3	3	1	2	3	9	—	2	3	—	—	1	—	—	2	2	4
—	1	1	1	1	5	—	—	—	1	1	1	—	—	—	—	1	2	—	1	—	2	3
1	—	—	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	1	—	—	6	5	—	1	—	6	—	1	—	1	—	—	—	2	—	—	1	3	4
11	11	2	7	18	22	2	7	3	6	—	10	2	2	1	—	2	5	1	3	6	5	15
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	5	3	—	1	1	3	—	—	—	—	2	1	—	—	1	1	—	—	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	1	38	31	6	3	6	13	5	6	6	2	9	5	5	3	11	5	—	—	16
14	25	4	10	36	56	2	11	20	19	12	13	4	3	1	1	6	—	1	—	2	1	4
6	7	1	3	59	62	5	10	27	22	5	10	19	5	9	2	4	3	11	4	1	1	17
36	30	6	13	78	73	8	18	16	28	15	35	1	12	6	2	7	3	5	2	10	7	24
3	3	—	—	15	11	3	2	2	3	—	5	5	—	4	—	1	1	2	1	1	—	4
35	35	3	23	60	71	2	36	16	10	13	18	9	4	12	2	5	4	2	3	10	1	16
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	3	1	—	3	4	—	1	—	2	—	1	—	—	2	—	—	1	—	—	—	—	—
5	2	—	—	9	4	—	1	2	—	1	—	—	1	5	—	1	2	1	1	3	—	5
3	3	2	—	20	15	3	9	4	—	2	2	2	2	8	1	—	2	—	—	1	4	5
443	440	53	132	1458	1523	185	343	346	455	208	439	153	174	341	57	115	165	135	88	148	132	503

ANNÉE 1911. — **NOSOGRAPHIE**. — **Causes de décès par âge,**

N°s D'ORDRE	CAUSES DE DÉCÈS	0 à 3 m.		3 mois à 1 an		1 à 2 ans		2 à 5 ans		5 à 10 ans		10 à 20 ans		20 à 40 ans		40 à 60 ans	
		M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
	REPORT	57	37	95	89	66	54	78	58	21	45	50	76	335	260	260	332
	V. Maladies de l'appareil digestif																
100	Affections de la bouche et des annexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
101	Affections du pharynx	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
102	Affections de l'œsophage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
103	Ulcère de l'estomac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	4	2	5	—
104	Autres affections de l'estomac (cancer) excepté)	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—
105	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	141	117	178	157	30	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
105 b	Dont : chronique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
106	Diarrhée et entérite (2 ans et au-dessus)	—	—	—		—	—	4	2	1	1	—	—	1	—	1	3
107	Parasites intestinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
108	Hernies, obstructions intestinales	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	9
109	Autres affections de l'intestin	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	1	—
110	Ictère grave	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
111	Tumeurs hydatiques du foie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
112	Cirrhose du foie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	2	12	7
113	Calculs biliaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
114	Autres affections du foie	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
115	Affections de la rate	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
116	Péritonite simple (puerpérale exceptée)	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	3	6	13	3	6
117	Autres affections de l'appareil digestif (cancer et tuberculose exceptés)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2
118	Appendicité et phlegmon de la fosse iliaque	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	3	1	1	1	—
	VI. Maladies de l'appareil génito-urinaire et de ses annexes																
119	Néphrite aiguë	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—
120	Maladie de Bright	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	2	2	8	11	28	16
121	Autres malades maladies des reins et de leurs annexes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
122	Calculs des voies urinaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
123	Maladies de la vessie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1
124	Autres maladies de l'urètre, abcès urineux, etc.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
125	Maladies de la prostate	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
126	Maladies non vénériennes des organes génitaux de l'homme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
127	Métrite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
128	Hémorragie utérine non puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
129	Tumeur utérine non cancéreuse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
130	Autres maladies de l'utérus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
131	Kystes et autres tumeurs de l'ovaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
132	Autres maladies des organes génitaux de la femme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
133	Maladies non puerpérales de la mamelle (cancer excepté)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	VII. État puerpéral																
134	Accidents de la grossesse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
135	Hémorragie puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
136	Autres accidents de l'accouchement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
137	Septicémie puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	3	—	—
138	Albuminurie et éclampsie puerpérales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
139	Phlegmatia alba dolens puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
140	Autres accidents puerpéraux. — Mort subite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
141	Maladies puerpérales de la mamelle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	A REPORTER	199	157	273	249	96	86	82	61	24	52	53	86	364	305	318	383

par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils

60 à 80 ans		80 et au dessus		Total		Répartition par Quartier											PERSONNES domiciliées hors la commune	Répartition des décès dans les Hôpitaux civils				
																		Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	M	F	Hôtel de Ville	Gare et Saint-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	Saint-André Ste-Catherine	Esquermes	Saint-Mauriec	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
443	440	53	132	1458	1523	185	343	346	455	208	439	153	174	341	57	115	165	135	88	148	132	503
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	1
2	1	—	—	11	4	—	—	2	1	3	1	3	—	1	—	—	4	—	—	1	2	3
—	2	1	—	4	5	1	3	3	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2
—	—	—	—	349	304	22	49	91	147	19	75	46	17	89	44	54	—	22	23	1	—	46
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	4	—	3	10	14	—	1	5	4	3	3	2	—	4	—	2	—	2	—	—	—	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5	4	3	—	11	14	1	2	4	5	1	1	1	—	2	—	—	8	—	1	4	9	14
—	—	—	1	2	4	—	2	—	1	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	1	1	2
1	1	—	—	1	2	—	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10	3	—	1	29	13	4	1	3	5	9	10	—	1	4	1	2	2	—	1	2	1	4
—	—	—	—	—	3	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	2	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
2	4	—	1	12	29	2	3	1	7	4	2	2	3	2	2	1	12	2	4	5	10	21
2	—	1	—	3	2	1	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
—	—	—	—	3	6	—	1	1	1	2	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
2	4	—	—	3	7	—	2	3	1	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	1	1
32	18	6	4	77	52	3	17	10	16	13	31	8	9	10	2	4	6	8	4	7	7	26
—		—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	—	—	—	6	1	—	—	1	1	—	1	1	—	1	—	—	2	—	—	1	—	1
8	—	—	—	8	—	—	—	2	1	1	1	1	—	—	—	—	2	1	—	2	—	3
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	5	1	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	3	3
—	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
515	482	64	142	1988	2003	221	427	474	652	267	571	220	205	460	107	179	208	170	122	174	174	640

ANNÉE 1911. — **NOSOGRAPHIE.** — **Causes de décès par âge**

Nos d'ordre	Causes de décès	0 à 3 m. M	0 à 3 m. F	3 mois à 1 an M	3 mois à 1 an F	1 à 2 ans M	1 à 2 ans F	2 à 5 ans M	2 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 40 ans M	20 à 40 ans F	40 à 60 ans M	40 à 60 ans F
	REPORT. . . .	199	157	273	249	96	86	82	61	24	52	53	86	364	305	318	38[illegible]
	VIII. Maladies de la peau et du tissu cellulaire																
142	Gangrène	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	[illegible]
143	Furoncle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
144	Phlegmon, abcès chaud	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	2	3	[illegible]
145	Autres maladies de la peau et de ses annexes	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
	IX. Maladies des organes de la locomotion																
146	Affections des os (tuberculose exceptée)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	[illegible]
147	Maladies des articulations (tuberculose et rhumatismes exceptés)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
148	Amputation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
149	Autres affections des organes de la locomotion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
	X. Vices de conformation																
150	Vices de conformation congénitaux (mort-nés non compris) . . .	1	3	3	1	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
	XI. Premier Age																
151	Débilité congénitale, ictère et sclérème	61	58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
152	Autres maladies spéciales au premier âge	8	4	4	1	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
153	Défaut de soins	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
	XII. Vieillesse																
154	Débilité sénile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
	XIII. Affections produites par des causes extérieures																
155	Suicide par le poison	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
156	Suicide par asphyxie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
157	Suicide par pendaison ou strangulation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	2	15	[illegible]
158	Suicide par submersion	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	2	1	2	[illegible]
159	Suicide par armes à feu	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	5	[illegible]
160	Suicide par instruments tranchants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
161	Suicide par précipitation d'un lieu élevé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
162	Suicide par écrasement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
163	Autres suicides	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	[illegible]
164	Fractures	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3	—	8	1	18	[illegible]
165	Luxations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
166	Autres traumatismes accidentels .	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	5	[illegible]
167	Brûlure par le feu	—	—	—	—	—	—	1	1	1	2	—	1	1	1	—	[illegible]
168	Brûlure par substances corrosives.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
169	Insolation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
170	Congélation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
171	Commotion électrique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
172	Submersion accidentelle	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1	—	5	—	1	[illegible]
173	Inanition	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
174	Absorption de gaz délétères . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	[illegible]
175	Autres empoisonnements aigus. .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
176	Autres violences extérieures. . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2	1	[illegible]
	XIV. Maladies mal définies																
177	Hydropisie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	[illegible]
178	Mort subite	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	3	[illegible]
179	Causes de décès non spécifiées ou mal définies	9	5	4	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	4	[illegible]
	TOTAUX. . . .	279	228	286	251	96	91	83	65	27	55	62	90	393	315	377	38[illegible]

par sexe et par quartier. — Hôpitaux Civils

60 à 80 ans		80 et au dessus		Total		Répartition par Quartier											PERSONNES domiciliées hors la commune	Répartition des Décès dans les Hôpitaux civils				
																		Hôpital St-Sauveur		Hôpital de la Charité		TOTAUX
M	F	M	F	M	F	Hôtel de Ville	Gare et Saint-Sauveur	Moulins	Wazemmes	Vauban	Saint-André Ste-Catherine	Esquermes	Saint-Maurice	Fives	Canteleu	Sud		M	F	M	F	
515	482	64	142	1988	2003	221	427	474	652	267	571	220	205	460	107	179	208	170	122	174	174	640
2	3	1	1	5	5	—	1	1	2	1	2	1	—	1	—	—	1	1	—	2	2	5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	—	7	3	1	2	—	5	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	—	2
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	4	8	1	2	2	2	1	1	—	1	1	—	—	1	1	3	1	—	5
—	—	—	—	61	58	7	7	10	23	14	14	11	11	12	4	4	2	2	2	13	11	28
—	—	—	—	12	8	—	3	3	4	1	4	1	—	2	—	1	1	1	1	—	1	3
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	28	23	66	40	94	1	24	15	18	11	32	2	11	13	3	2	2	1	2	—	3	6
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16	2	—	1	24	6	3	2	2	5	2	3	4	2	5	—	—	2	—	—	—	—	—
—	—	—	—	5	2	—	—	2	1	—	2	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—
6	—	—	—	8	—	2	—	—	2	—	2	—	—	2	—	—	—	3	—	1	—	4
—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
6	2	1	2	36	8	—	3	7	8	—	4	5	1	1	—	1	14	8	1	10	1	20
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	1	—	—	11	2	—	—	2	2	—	1	—	—	1	—	—	7	2	1	2	—	5
—	1	—	—	3	9	—	5	—	—	—	1	2	2	—	—	—	2	—	—	—	2	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	9	1	—	—	—	2	—	3	—	—	—	1	1	3	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2	3	—	1	—	—	—	—	—	1	2	—	—	1	1	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4	2	—	—	9	5	—	2	1	—	1	1	—	—	1	1	—	7	2	—	1	—	3
3	—	6	—	27	6	5	10	5	7	—	2	—	—	2	—	1	1	—	1	—	2	3
557	521	96	212	2256	2222	241	489	524	733	299	644	247	235	504	117	190	255	195	133	204	196	728

ANNÉE 1911 **Répartition des Décès par Profession**

PROFESSIONS	DÉCÈS
Industrie Textile	
HOMMES	
Apprêteur, pareur	»
Batteur de coton	»
Bobineur	1
Contre-maître de filature	9
Débourreur de coton	»
Dévideur	3
Empercheur	1
Fileur de coton	16
Fileur de lin	17
Fileur de jute	»
Lustreur	3
Ourdisseur	1
Paqueteur	3
Peigneur de lin	16
Pelotonneur	1
Plieur de toiles	»
Rattacheur	10
Surveillant de filature	3
Teinturier	12
Tisserand	28
Tondeur de toiles	1
Tulliste	1
TOTAL	126
FEMMES	
Bambrocheuse	3
Bobineuse au coton	9
Busetière	»
Cannetière	2
A REPORTER	14

PROFESSIONS	DÉCÈS
REPORT	14
Cardeuse	3
Continueuse	4
Dévideuse	7
Eplucheuse	2
Etaleuse	3
Etirageuse	2
Fileuse de lin	29
Finisseuse	2
Gazeuse	1
Pelotonneuse	3
Rattacheuse	2
Tisserande	5
Tulliste	2
Varouleuse	2
TOTAL	81
Habillement	
HOMMES	
Blanchisseur	4
Chapelier, casquetier	2
Chiffonnier	2
Cordonnier	22
Coupeur en chaussures	»
Coupeur en confections	8
Fourreur	1
Fripier	1
Galochier	»
Presseur en confections	3
Réceptionneur	»
Tailleur d'habits	11
TOTAL	54

PROFESSIONS	DÉCÈS
Femmes	
Blanchisseuse-repasseuse	13
Brodeuse	1
Chamarreuse	1
Chapelière-casquettière	»
Confectionneuse	6
Corsetière	1
Couturière	46
Fleuriste	»
Giletière	3
Lingère	15
Mécanicienne	16
Modiste	3
Réceptionneuse	»
Tailleuse	7
Total	112
Métallurgie	
Ajusteur	22
Burineur	»
Chauffeur	8
Chaudronnier en cuivre	2
Chaudronnier en fer	8
Contrôleur d'usine	»
Ebarbeur	4
Electricien	7
Ferblantier	11
Fondeur	4
Forgeron	7
Fraiseur	1
Frappeur	4
Gazier	3
Lamier	»
A Reporter	81

PROFESSIONS	DÉCÈS
Report	81
Lamineur	»
Maréchal-ferrant	1
Mécanicien	20
Monteur	4
Mouleur	7
Noyauteur	4
Outilleur	»
Peigneron	»
Perceur	3
Plombier	4
Polisseur	5
Raboteur en fer	1
Serrurier	9
Tailleur de limes	»
Taraudeur	1
Traceur	4
Tôlier	1
Tourneur en cuivre	5
Tourneur en fer	9
Total	159
Ameublement	
Tapissier	7
Commerce	
Hommes	
Caissier	»
Comptable	10
Courtier de commerce	1
A Reporter	11

PROFESSIONS	DÉCÈS
Report	11
Emballeur	9
Employé de bureau	29
Employé de commerce	23
Garçon de magasin	17
Représentant de commerce	16
Voyageur de commerce	12
Total	117
Femmes	
Demoiselle de magasin	6
Employée de bureau	5
Total	11
Industrie du Livre	
Hommes	
Cartonnier	4
Imprimeur-Typographe	10
Lithographe	1
Margeur	»
Massicotier	»
Papetier	4
Régleur	»
Relieur	2
Total	21
Femmes	
Cartonnière	4
Papetière	3
Total	7

PROFESSIONS	DÉCÈS
Bâtiment	
Briquetier	»
Carreleur	1
Conducteur de travaux	1
Couvreur	4
Foreur de puits	1
Maçon	11
Marbrier	1
Métreur	5
Mouleur en plâtre	»
Parqueteur	1
Paveur	1
Peintre en bâtiment	25
Piqueur	»
Plafonneur	1
Plâtrier	1
Tailleur de pierres	3
Terrassier	4
Vitrier-miroitier	5
Total	65
Ouvriers du Cuir	
Bourrelier	1
Corroyeur	1
Sellier	3
Tanneur	1
Total	6

PROFESSIONS	DÉCÈS
Alimentation	
Hommes	
Boucher-chevilleur	9
Boulanger-pâtissier	8
Cafetier-cabaretier	25
Charcutier	5
Chicoretier	3
Conducteur de viandes	»
Confiseur	2
Cuisinier	»
Epicier	8
Garçon boucher	1
Garçon brasseur	7
Garçon de café	3
Garçon d'hôtel	1
Hôtelier-restaurateur	»
Malteur	1
Marchand de beurre et œufs	1
— de fromages	1
— de lait	»
— de légumes, primeurs	11
— de pommes de terre frites	3
— de vins	2
— de volailles	»
Meunier	1
Raffineur	1
Sommelier	1
Tireur de vin	3
Tripier, boyaudier	1
Tueur à l'abattoir	»
Total	98

PROFESSIONS	DÉCÈS
Femmes	
Bouchère	1
Boulangère-pâtissière	2
Cafetière-cabaretière	11
Cuisinière	3
Epicière	9
Marchande de fromages, beurre	3
— de légumes	1
— de poissons	»
Total	30
Ouvriers du Bois	
Bûcheron	1
Carrossier	2
Chaisier	1
Charpentier	3
Charron	3
Ebéniste	7
Menuisier	26
Menuisier en fauteuils	1
Modeleur	1
Raboteur	»
Sabotier	1
Scieur de long	3
Tonnelier	3
Tourneur en bois	2
Total	54

PROFESSIONS	DÉCÈS
Ouvriers d'Art	
Armurier	»
Bijoutier-horloger	2
Décorateur	3
Dessinateur	3
Doreur et encadreur	3
Graveur	2
Mosaïste	»
Opticien	»
Ornemaniste	»
Peintre sur verre	1
Photographe	2
Rocailleur	»
Sculpteur	3
Statuaire	»
Stuccateur	»
TOTAL	19
Services publics	
HOMMES	
Commis greffier	1
Commis des Ponts et Chaussées	1
Contrôleur des douanes	»
A REPORTER	2

PROFLSSIONS	DÉCÈS
REPORT	2
Cantonnier	»
Directeur d'école	4
Employé de Chemin de fer	9
Employé du Gaz	»
Employé de Mairie	2
Employé d'Octroi	3
Employé des Postes et Télégraphes	2
Employé de Tramways	5
Facteur des Postes	2
Garde-Champêtre	»
Garde de Jardin	»
Gendarme	»
Inspecteur des Ponts et Chaussées	»
Instituteur-adjoint	2
Militaire	11
Ouvrier aux tabacs	1
Professeur au Lycée	2
Receveur-buraliste	»
Sergent de ville	1
Veilleur de nuit	»
TOTAL	46
FEMMES	
Cigarières et ouvrière des tabacs	1
Directrice d'école	3
Employée des Postes et Télégraphes	»
Institutrice adjointe	1
Professeur d'Anglais	1
TOTAL	6

PROFESSIONS	DÉCÈS
Professions libérales	
Hommes	
Agent de change	1
Agent voyer	1
Architecte	1
Avocat	2
Avoué	»
Chimiste	1
Compositeur de musique	»
Conservateur au Tribunal	1
Dentiste	»
Docteur en médecine	1
Huissier	»
Ingénieur	6
Notaire	»
Pharmacien	1
Total	15
Femmes	
Sage femme	»
Total	»
Commerçants	
Hommes	30
Total	30
Femmes	6
Total	6
Chefs d'Etablissements	
Constructeur	1
Directeur de filature	1
Entrepreneur de camionnage	»
Entrepreneur de démolitions	1
Entrepreneur de maçonnerie	2
Entrepreneur de menuiserie	1
Entrepreneur de peinture	»
Filateur	3
Industriel	2
Total	11
Ecclésiastiques	
Hommes	3
Total	3
Femmes	23
Total	23

PROFESSIONS	DÉCÈS
Professions agricoles	
HOMMES	
Cultivateur	5
Horticulteur	»
Jardinier	4
Ouvrier agricole	2
TOTAL	11
FEMMES	
Cultivatrice	2
TOTAL	2
Divers	
HOMMES	
Agent d'affaires	4
Agent de renseignemeets	1
Antiquaire	1
Artiste dramatique	3
Bandagiste	1
Batelier	5
Brossier	»
Camionneur, voiturier, etc	27
Charbonnier	»
Clerc d'huissier, d'avoué	3
Coiffeur	2
Colporteur	7
Concierge, domestique	8
A REPORTER	62

PROFESSIONS	DÉCÈS
REPORT	62
Cordier	»
Directeur d'Assurances	3
Ecolier	28
Etudiant	1
Faïencier	2
Infirmier	»
Journalier	236
Loueur de voitures	3
Maître d'armes	»
Marchand de chevaux	2
Mineur	1
Musicien	6
Professeur de gymnastique	»
Rentier-propriétaire	74
Retraité	36
Sans profession	81
Vannier	2
TOTAL	537
FEMMES	
Artiste dramatique	»
Batelière	1
Concierge, domestique	29
Dactylographe	»
Débitante de tabacs	»
Ecolière	48
Gouvernante	»
Infirmière	2
Journalière	16
Ménagère	623
Rentière-propriétaire	42
Retraitée	»
Sans profession	422
TOTAL	1183

ANNÉE 1911

Répartition des NAISSANCES et DÉCÈS par quartier

Coëfficient de **Natalité** et de **Mortalité** par 1000 habitants.

QUARTIERS	Population (Recensement de 1911)	Décès — Totaux des personnes habitant Lille	Proportions pour °/₀₀ habitants	Naissances dont le domicile des parents est à Lille	Proportions pour °/₀₀ habitants	Décès de gastro-entérite de 0 à 1 an dont le domicile des parents est à Lille
Hôtel	15.358	241	15.69	251	16.34	19
La Gare-St-Sauveur.	22.807	489	21.44	441	19.33	47
Moulins . . .	26.794	524	19.55	610	22.76	85
Wazemmes .	34.588	733	21.19	916	26.48	137
Vauban . . .	20.771	299	14.39	325	15.64	15
St-André-Ste-Catherine.	25.137	644	25.60	362	14.40	68
Esquermes .	14.790	247	16.70	330	22.31	38
St-Maurice .	13.467	235	17.45	272	20.28	14
Fives	28.246	504	17.84	649	22.90	84
Canteleu. . .	5.780	117	20.24	159	27.50	38
Sud	10.069	190	18.86	290	28.80	48
TOTAUX. .	217.807	4.223		4.605		593

ANNÉE 1911

NAISSANCES
DÉCÈS de 0 à 1 an
MORT-NÉS

PROFESSIONS		NAISSANCES						DÉCÈS DE 0 à 1 AN			
		MASCULIN		FÉMININ		TOTAL GÉNÉRAL pour L'ANNÉE		Masculin	Féminin	TOTAL GÉNÉRAL pour L'ANNÉE	
		Légitime	Illégitime	Légitime	Illégitime						
à l'usine	Filature de coton	160	61	146	69	436	1311	46	49	95	279
	» de lin	253	136	262	150	801		76	93	169	
	Tissage	32	7	29	6	74		11	4	15	
à l'atelier	Blanchisseuse	»	7	»	13	20	253	3	1	4	35
	Brodeuse	»	2	»	2	4		»	»	»	
	Cartonnière	25	9	24	12	70		5	6	11	
	Casquettière	1	»	»	»	1		»	»	»	
	Chamarreuse	»	1	»	»	1		»	»	»	
	Chemisière	»	»	2	»	2		1	»	1	
	Cigarière	5	»	8	»	13		2	»	2	
	Confiseuse	4	1	2	1	8		2	»	2	
	Corsetière	»	»	»	»	»		»	»	»	
	Couturière	»	32	»	33	65		2	4	6	
	Faïencière	»	»	»	»	»		»	»	»	
	Fleuriste	7	1	8	»	16		»	»	»	
	Giletière	»	»	»	»	»		»	»	»	
	Lingère	»	5	»	2	7		»	»	»	
	Magasinière	7	2	5	2	16		1	2	3	
	Mécanicienne	»	6	»	11	17		»	1	1	
	Modiste	»	1	»	2	3		»	2	2	
	Passementière	1	»	1	»	2		1	»	1	
	Savonnière	»	1	1	»	2		»	»	»	
	Tapissière	»	»	1	«	1		1	»	1	
	Teinturière	»	»	»	«	»		»	»	»	
	Tricoteuse	»	2	»	»	2		1	»	1	
	Tulliste	2	»	1	»	3			»	»	
		497	274	490	303	1 564		152	162	314	
à domicile	Artiste	3	1	»	1	5	2565	1	»	1	673
	Blanchisseuse	49	»	50	»	99		3	4	7	
	Brodeuse	6	»	6	»	12		»	»	»	
	Chamarreuse	8	»	11	»	19		»	1	1	
	Commerçante	45	1	38	1	85		10	18	18	
	Corsetière	6	»	2	»	8		»	»	«	
	Couturière	180	»	168	»	348		10	5	15	
	Domestique	34	29	24	26	113		6	4	10	
	Employée	27	1	20	7	55		3	1	3	
	Giletière	9	»	11	»	20		»	1	»	
	Institutrice	3	»	2	»	5		»	»	»	
	Lingère	26	»	16	»	42		1	1	2	
	Mécanicienne	62	»	54	»	116		5	5	11	
	Ménagère	686	129	703	88	1606		341	240	605	
	Modiste	8	»	12	»	20		»	1	»	
	Sage-femme	»	»	»	»	»		»	»	»	
	Tricoteuse	4	»	2	»	6		»	»	»	
	Vannière	4	1	»	1	6		»	»	»	
Sans profession		325	30	313	18	686	712	34	17	54	57
Nés de parents inconnus		»	14	»	12	26		1	3	3	
		1485	206	1432	154	3277		415	315	730	
		192	480	1922	457	4841				1044	
Total par sexe		2462		2379				567	477		
TOTAL GÉNÉRAL		4.841						4044			

selon la profession de la mère
id.
id.

MORT-NÉS												
de 0 à 4 mois		5e mois		6e mois		7e mois		8e mois		9e mois		TOTAL GÉNÉRAL pour L'ANNÉE
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
10	3	2	»	2	3	1	1	2	1	6	3	34
18	3	3	3	»	1	3	3	4	»	8	7	53 } 92
3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	5
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	1	5
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	1	«	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» 16
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
36	8	7	6	2	4	5	5	6	1	16	12	108
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	2	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	1	1	»	1	»	»	»	»	»	1	1	7
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	6	2	3	2	1	»	1	2	1	3	3	31
1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2	1	6
2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2	»	6
2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 292
1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
3	1	2	»	»	1	»	1	1	»	2	»	11
77	14	13	10	8	10	5	8	14	5	28	20	212
1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	3
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
2	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	2	6	4	2	4	»	3	»	3	6	10	52
»	3	1	2	»	»	»	»	»	»	2	»	8 60
115	28	30	20	15	13	7	13	18	9	46	38	352
												460
151	36	37	26	17	17	12	18	24	10	62	50	
187		63		34		30		34		112		

1911 DÉCÈS DE 0 A 2 ANS

CAUSES DE DÉCÈS	0 à 3 mois				3 mois à 1 an				1 an à 2 ans			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole et varioloïde	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Rougeole	»	»	»	»	4	7	6	»	4	9	6	»
Coqueluche	2	»	»	»	4	»	4	»	1	1	1	1
Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	1
Grippe	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Tuberculose des poumons	»	»	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»
id. des méninges	»	»	2	»	3	2	3	1	3	2	»	1
Mal de Pott	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tuberculoses d'autres organes	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1	»
Syphilis	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»
Tumeurs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Maladies générales	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite simple	3	4	3	12	9	13	24	5	5	3	4	1
Convulsions	6	3	3	9	11	1	1	8	1	1	1	2
Eudocardite aigüe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies organiques du cœur	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Affections du larynx	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»
Bronchite aiguë	9	2	1	1	10	3	4	4	7	4	3	1
Bronchite chronique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Broncho-pneumonie	4	1	4	5	15	7	6	6	9	15	3	6
Pneumonie	4	»	»	»	6	1	»	2	1	3	1	1
Congestion et apoplexie pulmonaire	»	1	1	»	»	»	»	1	»	»	2	»
Autres maladies de l'appareil réspiratoire	1	1	1	1	3	1	»	»	3	2	»	»
Affections de l'estomac	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Diarrhée et entérite	30	46	147	35	41	37	221	36	8	6	42	4
Phlegmon, abcès chaud	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Maladies de la peau et de ses annexes	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vices de conformation	»	2	1	1	1	1	2	»	»	»	2	»
Débilité congénitale. — Ictère	31	36	26	26	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres maladies spéciales du 1er âge	5	3	4	5	2	3	2	2	1	2	2	1
Défaut de soins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mort accidentelle (Brûlures, etc.)	1	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Mort subite	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»
Autres causes de décès non spécifiées ou mal définies	5	3	3	3	1	1	2	»	»	»	»	»
	103	104	196	104	111	82	275	69	45	51	70	21
	507				537				187			
	1044											

ANNÉE 1910

Naissances selon l'état civil et l'âge de la mère

AGE DE LA MÈRE	LÉGITIMES								ILLÉGITIMES								TOTAL par âge
	MASCULIN				FÉMININ				MASCULIN				FÉMININ				
	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	1er Trimestre	2e Trimestre	3e Trimestre	4e Trimestre	
Moins de 15 ans	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
de 15 à 19 ans	12	20	13	15	21	13	12	12	31	34	30	41	22	35	40	38	389
de 20 à 24 ans	140	138	115	139	126	122	131	120	58	49	46	45	50	46	54	39	1.418
de 25 à 29 ans	150	149	143	142	160	129	157	152	22	19	23	16	20	17	19	11	1.329
de 30 à 34 ans	112	96	106	109	117	92	100	98	5	5	4	12	6	6	13	6	887
de 35 à 39 ans	69	68	60	75	68	69	55	62	4	5	2	6	1	9	4	2	559
de 40 à 44 ans	25	31	25	20	21	25	28	26	2	2	2	3	1	2	3	»	216
de 45 à 49 ans	2	2	4	1	1	1	3	1	»	»	»	»	»	»	1	»	16
de 50 ans et au-dessus	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
de parents inconnus	»	»	»	»	»	»	»	»	6	2	2	4	3	3	4	2	26
TOTAL par trimestre.	511	504	466	501	514	451	486	471	128	116	109	127	103	118	138	98	
TOTAL par sexe . . .	1.982				1.922				480				457				
TOTAL général . . .	3.904								937								4.841

ANNÉE 1911

Mort-nés selon l'état-civil et l'âge de la mère

AGE DE LA MÈRE	LÉGITIMES								ILLÉGITIMES								TOTAL par AGE
	MASCULIN				FÉMININ				MASCULIN				FÉMININ				
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	
Moins de 15 ans . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De 15 à 19 ans . . .	1	1	2	»	1	»	1	2	2	5	1	3	2	4	2	1	28
De 20 à 24 ans . . .	18	9	12	9	10	8	8	5	6	6	4	5	4	2	3	3	112
De 25 à 29 ans . . .	20	10	13	14	7	7	5	8	1	5	5	4	3	1	»	3	106
De 30 à 34 ans . . .	13	18	16	17	7	2	7	6	1	4	2	1	1	1	»	3	99
De 35 à 39 ans . . .	11	9	14	10	2	5	4	3	»	5	1	»	»	3	»	1	68
De 40 à 44 ans . .	5	3	5	5	4	4	3	4	»	»	»	»	»	»	»	1	34
De 45 à 49 ans . . .	1	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5
De 50 ans et au-des.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
De parents inconn.	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1	»	»	1	3	1	»	8
Total par trimestre.	69	51	64	55	31	26	29	28	12	26	13	13	11	14	6	12	
Total par sexe.	239				114				64				43				460
TOTAL GÉNÉRAL.	353								107								

Naissances, Décès

et Maladies contagieuses

RÉPARTITION

par Rues et par Quartiers

SAINT-ANDRÉ

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Ampère (rue)	1	1	7														
Angleterre (rue)	78	147	429	2	9	1	3	1						2			
Anjou (rue d')	22	29	107														
Barre (rue de la)	99	329	1.085	8	12	7	3		1					7		3	4
Basse (rue)	65	157	467	6	2	2	7	1						2			1
Basse-Deûle (quai de la)	74	251	704	121	79	15	6	2	1	1				25	1	32	45
104 Hospice général	1	8	1.007														
Bateliers (rue des)	11	29	74	2	2	2	1							1		1	1
12, Potteau (cour)	17	17	60														
6, Brunswyck (cour)	5	5	21														
Baudon (rue)	3	10	26			1											
Beau-Bouquet (passage du)	24	39	114	1	2		3							1	1		
Béguinage (rue du)	6	10	34			1											
Benvignat (rue)	6	9	34														
Bonnes-Rappes (rue des)	15	54	174	5	3	5	1							2		1	3
Bourse (rue de la)	14	16	65														
Caserne St-André (rue de la)	11	27	90	2	1		2	1						1		1	1
Célestines (rue des)	22	97	274	6	2	3	4	1						2		1	2
Château (place du)	3	12	34														
Chats-Bossus (rue des)	19	49	146	2		3	1	1						2			
Cirque (rue du)	16	36	91	1	2		1										1
6, Gilson (cour)	11	34	94	1	1												
Citadelle (caserne Boufflers)	2	18	57	1		1	1		1								
Claques (rue à)	7	34	92	1	1		1	1									
Comtesse (rue)	4	6	18	1													
Concert (place du)	17	37	101	1													
Coquerez (rue)	18	48	145	3	2		3							1		1	2
1, Carnin (cour)	6	11	34		1									1			
Curé St-Etienne (rue du)	16	30	74			1	1										
Cuvier (avenue)																	
Daubenton (square)	1	1	2														
Débris St-Etienne (rue du)	11	38	107	2	3		1							2			
Deûle (rue de la)	5	15	39	1													
Diables (rue à)	2	4	18														
Doudin (rue)	32	114	305	4	3	3	2		3					1	1	1	1
Entrepôt (rue de l')	8	22	55				2										
Esplanade (façade de l')	37	60	211	1	1	2	1							1			
Esquermoise (rue)	109	219	683	6	2	6	4							2			
Gand (rue de)	72	243	637	6	5	6	1	1						3			
Gand (avancée de la porte de)	1	1	7														
Gard (place du)	2	2	4														
Gard (rue du)	14	39	114	2	1	2	1		1							1	1
Grande-Chaussée (rue de la)	47	132	368	1		2	2		1					1			
Gros Gérard (rue du)	25	59	167	2	3	3								1			
Guet (rue du)																	
Halle (rue de la)	35	176	484	3	4	2	10							1	1		
Halle aux Sucres	1	3	12														
Jacques-Louchart (place)	11	27	70		2	1								1			
Jean-Jacques Rousseau, rue	44	206	631	8	11	9	5	1						3	3		1
14, Dupont (cour)	2	3	9														
Jemmapes (rue de)	84	180	553	5	7	4	14	2						2		1	3
A reporter	1.136	3.094	10.164	205	161	82	81	12	9	1				65	7	43	66

SAINT-ANDRÉ

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report . . .	1.136	3.094	10.164	205	161	82	81	12	9	1				65	7	43	66
Jemmapes (rue de)																	
8, Boisseau (cour)	20	20	97	1	2									1	1		
5 bis, Delbart (cour) . . .	1	1	2														
12, Gruson (cour)	2	1	1														
39, Hermitage (cour de l'). .	2	2	5														
13, Plamont (cour)	12	15	61														
30, Scrive (cour).	2	19	57	1												1	1
Léonard Danel (rue)	70	141	375	3	2	4											
66, Gallois (cité).	14	16	76														
66, Montreuil (cour) . . .	9	10	35														
66, Vacher (cour du) . . .	7	12	27		2	2	1	1									
27 bis, Rosalie (cour) . . .	2	2	6														
Lepelletier (rue)	44	84	249	2	4	2	2	1						1			
Lion d'Or (place du)	23	77	258		3	3	2										
18, Lion d'Or (cour du) . .																	
Magasin (rue du)	23	82	230	4	2	3	4		1					1		2	2
3, Camille (cour)	1	1	4														
10, Pierre Busquet (cour) . .	16	26	125	1			3										1
Marais (rue)	24	45	130	2	2		2										
Marché-aux-Bêtes (rue du) . .	23	113	328	5	4	6	5							1		2	2
Marracci (rue)	3	6	22														
Marronniers (allée des) . . .	2	2	7			2											
Masurel (rue)	26	51	147			1	2										
Mathias-Delobel (avenue) . .																	
Metz (rue du)	61	103	308	5	1	4	3							2		1	1
30, Frappé (cour)	13	12	66		1		1										1
Monnaie (rue de la)	70	235	596	31	9	3	4	1				1		4		1	1
32, Hospice Comtesse . . .	1	4	208														
Négrier (rue)	79	126	390	4	2	3	3										
77, Deledeuille (cour) . . .	15	16	51			1											
Nord (rue du)	5	22	71	1	1									1		1	1
Notre-Dame de la Treille (pass.)	7	12	38			1											
Oignons (place aux)	6	22	76	1		1											1
9, Eau (cour à l').	9	17	64	1													
Palais de Justice (rue du) . .	7	28	49	1		1											
Pénitentes (rue des)	37	77	264	4	4	7	5	2	1					1		3	3
24, Dassonville (cour) . . .	1	29	105				1	1									
19 bis, Descamps (cour) . .	7	17	67														
23-25 Ste-Marie-Madeléine (cité)	2	41	177	1			1										
3 bis, Vernier (cité). . . .	1	51	276	1	6		3	1						2		3	3
13 bis, Morael (cour) . . .	1	11	46														
Péterinck (rue au)	12	44	134	4	4	1	6							3		1	3
Pont-Neuf (rue du)	51	114	310	8	2	2	2							1		2	2
Préfecture (rue de la). . . .	29	52	176	1	12		1							2			
Princesse (rue).	96	194	651	5	3	5	4	2						3			1
33, Dhainaut (cour). . . .	4	7	20														
59, Fourmestraux (cour) . .	2	2	8														
97, Jean Fremaux (cour) . .	1	9	32	1													
84, Haut Ballot (cour) . . .																	
18, Rouzé (cour).	4	4	8														
Prisons (rue des)	3	6	13														
Ramponneau (square du) . .	6	16	33		1												
A reporter . . .	1.992	5.091	16.643	293	228	134	136	21	11	1		1		88	8	60	89

SAINT-ANDRÉ

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	1.992	5.091	16.643	293	228	134	136	21	11	1		1		88	8	60	89
Rempart (rue du)	12	23	74			1											
6-8. Saint-Ruth (impasse)	4	4	18				1										
Ropra (rue)	5	12	31	1	1												
Royale (rue)	135	273	990	2	7	6	6							1			
Saint-André (rue)	164	604	1.683	13	20	16	11	1	1					7		2	3
129, Blanquart (cour)	1	28	102														
Saint-André (place)	14	53	182				1										
Saint-François (rue)	11	24	76		1		1									1	1
Saint-Jean (rue)	3	12	26		1												
Saint-Joseph (place)	4	13	49	1	2	1										1	1
Saint-Joseph (rue)	5	10	40														
Saint-Martin (place)	18	88	250	1	2				1							1	1
Saint-Pierre (rue)	12	27	76														
Saint-Sébastien (rue)	58	165	562	6	4	11	4	1	2					2		1	4
26, Hazard (cour)	3	6	15														
24 bis, Ecole (cour de l')	1	1	2														
11, Morel (cour)	1	2	5														
Sainte-Catherine (rue)	87	277	766	6	8	6	5		1					2	2	1	2
87, Cado (cour)	6	6	17														
57, Cologne (cour)	2	4	24			1	1										
80, Commissaire (impas. du)	2	3	10														
67, Corderie (cour de la)	9	15	71	3	2		1		1					1	2		
43, Cygne (cour du)	5	5	16	1		1											1
40, Notre-Dame (cour)	5	37	95			1	1										
48, Pologne (cour)	12	12	42		1	2											
30, Soubespin (cour)	5	6	25	1										1			
Sainte-Catherine (terrasse)	12	31	67														
Sainte-Marie (rue)	»	»	»														
Soubise (avenue de)	1	1	3														
Thionville (rue de)	50	80	278	1	10		3							1			
Trois-Mollettes (rue de)	37	139	379	5	4	2	2								1		
33, Desquiens (cour)	11	10	27														
Vieux-Murs (rue des)	29	122	366	7	6	1	3	2						5		1	1
6, Fiens (cour à)	2	9	24		1	1											
Voltaire (rue)	40	76	244	1	4	2								1			1
29, Trois-Anguilles (pass. des)	4	5	16														
Ypres (porte d')	1	4	11														
Ypres (avancée de la porte d')	6	6	24														
Militaires			1.738														
TOTAUX	2.769	7.274	25.137	342	302	186	176	25	17	1		1		109	13	68	104

LA GARE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Arts (rue des)	56	168	378	3	2	1	3							1			
Augustins (rue des)	36	117	315	3	4	5	4										2
Ban de-Wedde (rue)	39	118	392	8	5	2	6							8			2
Bleuets (place aux)	31	62	221	2	3		1										
Boilly (rue)	2	1	2														
Bois Saint-Etienne (rue du)	2	2	6														
Bombardement (rue du)	3	2	5														
Bons-Enfants (rue des)	2																
Boufflers (rue de)	15	59	164	1		2			2							1	1
Bourdeau (rue du)	45	146	446	6	8	7	3	1						4		2	3
29, Létendart (cour)	1	12	49														
7, Valers cour)	1	6	17														
Brigittines (rue des)	26	41	142		1	1	1										
Buisses (place des)	7	18	40				1										
Buisses (rue des)	16	39	89			3	2										
Canonniers (rue des)	19	26	96		2		1										1
Carnot (boulevard)	29	41	137	1		1	2							1			
Casernes (rue des)	4	6	16			1											
Charles-Décottignies (rue)	14	51	187	2	1	3								1			1
Clef (rue de la)	46	120	305	6	1	2	4							2			1
Courtrai (rue de)	20	39	149	1	3	2	1							1			
Croquet (rue du)	25	142	450	4	6	11	3	2						3			1
36, Leleu (cité)	1	41	124			1											
11, Perrier (cour)	2	20	75														
Curé-Saint-Sauveur (rue du)	39	170	513	4	8	3	8	1								3	3
29, Dumont (cour)	2	10	34														
31, Epingle (cour de l')	1	1	3														
Desrousseaux (rue)	14	33	96	1	2		1										
Dragon (rue du)	12	31	96		1		2							1			
Elites (passage des)	22	48	137	2	3	3	3	1	1					1		2	4
13 à 23, Bleu-Galant (cour du)	4	3	15														
35, Citre (cour du)	3	3	16														
45, Haut-Jardin (cour du)	3	4	19														
Étaques (rue des)	54	204	791	13	12	11	15	2		1				3		7	12
38, Apôtre (cour l').	1	1	4														
58, Notre-Dame (cour)	3	6	18														
19, Sauvage (cour)	10	13	40	2												1	1
68, Vaniscotte (cour)	13	27	83	3	2	2	1	1						2		1	1
Faidherbe (rue)	36	140	449	1		1	1	1									
Fiens (rue à)	10	16	56	1	1									1			
Fives (rue de)	98	549	1.627	8	10	14	23	2	1					5		1	5
89, Le Comte (cour)	3	8	26	1		1											1
97, Malines (cour)	9	22	63	1		2											1
Frédéric-Mottez (rue)	13	50	140		1												
Frénelet (rue du)	13	9	36		1					1							
Gand (place de)	10	27	73	3		1								1			
Gare (place de la)	6	14	62														
Gare du Nord	1	6	26														
Godefroy (rue)	8	19	69		4		3							2		2	2
Guiterne (passage)																	
Jardins (rue des)	31	57	231	1	2	2	1										
Jeannette-à-Vaches (rue)	6	12	46														
A Reporter	867	2.760	8.574	78	83	82	90	11	4	2				37		20	42

LA GARE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	867	2.760	8.574	78	83	82	90	11	4	2				37		20	42
Lalo (rue)	8	29	97		1	4	3									1	1
Lombard (rue du)	8	12	37		1		1										
Lottin (rue)	28	88	274	6		2								3	1		1
Louis-Niquet (rue)	15	31	69	1	1	1	2									1	1
Mahieu (rue)	28	104	266		2	3	5										1
17, Gosier (cour du)	2	3	8														
22, Vierge (cour de la)	4	5	19		1												
Maugré (rue)	10	14	55	1		1	1										1
Molière (rue)	12	16	46		1	2	1							1			
Mont-de-Piété (rue du)	9	14	37	1													
Moulins-de-Garance (rue des)	9	46	148	1	1		1	1									
Muhaut (rue)	5	12	54		2		2										
Ostende (rue d')	3	7	17			1											
Papin (boulevard)	14	19	62	1													
Paris (rue de)	234	614	2.312	17	48	32	23	3	3	1				5		1	4
224, Hospice Gantois			193														
223, Pesez (cité)	8	22	75	1	1	1	1										
223, Soleil (cour du)	9	13	43	1	2	1	2									1	1
Patiniers (place des)	21	55	125														
1, Vacher (cour du)	2	5	15	1													
Poids (rue de)	40	271	951	21	9	13	13	3				1		6	1	5	9
Pont-à-Raisnes (rue du)	5	6	23														
Ponts-de-Comines (rue des)	46	96	260	1	2	1	1										
Priez (rue du)	20	38	155	2												1	1
Quennette (rue de la)	14	37	88			1											
Rapine (rue de la)	5	14	36			1											
Reigneaux (place des)	18	39	143	1		1											1
Robleds (rue des)	48	228	742	12	8	7	7	3						6		3	6
Rocroy (rue)	3	14	33		1												
Roubaix (rue de)	51	147	412	4	1	5						1		1			1
Roubaix (porte de)	1	2	12														
Ruault (square)	32	136	395	3	8	5	7	1						1	1	2	4
23, Déjardin (cour)	5	8	25	1		2	1										
Sahuteaux (rue des)	9	48	129		1	1											
Saint-Genois (rue)	40	98	233	1	2	4		1						1			
37, Coq-d'Inde (cour du)	10	9	37			1											
Saint-Hubert (rue)	15	52	128	1	1	1	1										1
Saint-Jacques (rue)	25	65	165	1	1	2	1										
Saint-Maurice (parvis)	19	39	146				1										
Saint-Sauveur (rue)	110	473	1.881	44	53	12	24	3		1	1			10	2	5	10
57-59, Hospice des Petites-Sœurs des Pauvres			256														
Sainte-Anne (rue)	23	36	94	1										1			
Sans-Pavé (rue)	13	22	65		1	1	2										
Santenaire (passage)	2	2	7														
Schepers (rue)	12	18	40				1										
Sept-Sauts (rue des)	1	1	2														1
Simon-Vollant	13	57	154	1		1	1		1								
Théâtre (place du)	18	26	101		1		1										
Théophile Semet (rue)	10	23	84	1	1		2										
Tournai (rue de)	100	269	978	12	5	12	5	3	1					5		4	5
100, Chaudron (cour du)	9	16	59		1	1											
74, Quatre-Volants (cour des)	2	14	22				1										
A reporter	2.015	6.173	20.382	216	240	202	201	29	9	4	1	2		78	5	45	92

LA GARE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	2.015	6.173	20.382	216	240	202	201	29	9	4	1	2		78	5	45	92
Tours (rue des).	37	87	238	3		2	4										1
Urbanistes (rue des)	19	38	118	1	1		1		1								
15, Innocents (cour des) . .	20	32	105			1											
Vieux-Faubourg (rue du) . .	45	198	490	4	5	5	4	1	1					2			
20, Bleu-Soulier (cour du) .	2	2	8														
45, Burette (cour)	6	2	8														
55, Dragon-d'Or (cour du) .	9	16	53			1	1										
33, Foubert (pavillon). . .	1	8	29														
44, Saint-Paul (cour) . . .	8	13	34				1										
V.-Marché-aux-Moutons (r. du)	41	90	288	3	2	1	3									1	2
V.-Marché-aux-Poulets (rue du)	22	44	155	1		2											1
Wicar (rue).	30	115	392	5	5	4	7	1	1	1				2		1	3
Faye (cour)	9	17	50														
Wicar (place)	6	17	73	1	2	1								1			1
Militaires			384														
TOTAUX	2.270	6.852	22.807	234	255	219	222	31	12	5	1	2		83	5	47	100

SAINT-MAURICE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Alard-du-Gauquier (rue)	28	50	130		1	2	2										
18, Vandewelde (cour)	5	5	26		1												
Alcazar (rue de l')	46	85	225	1	2	1	3	1						2			1
Alma (rue de l')	50	64	227	1	4	4	1							1			1
17, Dubrulle (cour)	16	16	61			1	2										
6, Morel (cour)	20	20	83	1				1	1								
24, Morel (petite cour)	6	6	25														
Archers (rue des)	17	18	68	2				1						1			
Ath (rue d')	20	21	112	2	2	1	2										2
Ballon (rue du)	56	67	227	1	3		3	1		1		1					
Bourigeaud (impasse)	5	5	13														
78, Saint-Pierre (cour)	6	8	19														
Becquerel (rue du)	19	34	96			1											
Blanche (rue)	55	66	231	1			1										
Bobillot (rue)	4	4	16														
Bois (rue du)	59	73	286	1	5	7								5			
260, Crusoé (cité)	18	18	88	3			1										1
Briqueterie (rue de la)	2	3	6														
Buisson (rue du)	81	101	390	5	1	4	1	4						1			
95 bis, Hospice Vannoschot	1	5	29														
77, Coisne (cour)	7	7	28														
87, Durez (avenue)	6	7	28			1											
55, Jardin Franchomme	12	12	66	1													
12, Ducatez (cour)	3	2	11														
Chalent (avenue)	5	7	23														
Château (rue du)	33	33	111		2												
Chaude-Rivière (rue de la)	49	77	240	2	3	1	2										1
Chemin-de-Fer (rue du)	23	30	96	1		2	1	1						1			
Chevalier-Français (rue du)	59	62	215		3		3							1			
63, Français (pavillon)	1	1	2														
61, Lefebvre (cour)	7	7	33														
59, Salomé (cour)	5	6	22	1													
Christophe-Colomb (rue)	46	91	265	4	4	3	9	1						1			3
13, Berche (cour)	2	6	31	1													1
42, Timmerman (cour)	6	6	28														
46, Lefevbre (cour)	7	7	36														
Cité (rue de la)	23	106	351	4	1	7	3	1						1		1	2
18, Saint-Maurice (cité)	48	98	292	2		1	3							1			
Daguerre (rue)	12	14	46														
De Muy (avenue)	1	2	4		1												
Désiré-Bouchée (place)	2	4	11		1												
Dieu-de-Marcq (rue du)	20	30	89			1	2										
Dondaines (rue des)	48	71	208	3	2	3	4			2						1	2
Dondaines (allée des)	13	14	44														
Dondaines (sentier des)	10	10	30	2	1	2	2								1		
Dumont-d'Urville (rue)	3	7	22			1								2			
Dupleix (rue)	34	69	198	3	1	1	1										
A Reporter	999	1.455	4.888	42	38	44	46	11	1	3		1		17	1	2	14

SAINT-MAURICE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report.	999	1.455	4.888	42	38	44	46	11	1	3		1		17	1	2	14
Elites (rue des)	7	8	29	1		1										1	1
Enfunquée (carrière de l')	15	15	69			1	2										
Etienne Dolet (rue)	7	15	36					1									
Faraday (rue)	26	27	107	1	1	1											1
30, Caroulle (impasse)	7	7	26														
Faubourg-de-Roubaix (rue du)	226	362	1.159	12	10	14	16	2	1					4			3
236, Becquet (cour)	2	2	4														
87, Béhague (cour)	9	9	49			1	2										
145, Delcroix (cour)	28	29	132	1	1											1	1
145, Favier (cour)	7	7	20		1												
145, Sainte-Cécile (cité)	18	17	69	2	2		1										1
197, De Kisch (cité)	21	21	78		1		1										1
91, Grandel (cité)	13	12	42	1													
205, Jeanne-d'Arc (impasse)	26	26	95														
163, Mulot (cour)	11	11	37														
82, Saint-Mamert (impasse)	12	12	60				1										
Fémy (rue)	12	12	66			2	1										
Fourmentel (rue)	21	21	71	2	2	1	1		1					1		1	1
Germain Pilon (rue)	9	9	32					1									
Girondins (place des)	2	7	21														
Girondins (rue des)	17	24	77	1										1			
Glacière (rue de la)	6	24	73	1	1									2			
1, Empis (cour)	3	3	8														
Gounod (rue)	31	31	134	2	1	7											2
Guinguettes (rue du)	126	216	674	10	11	12	8							4		1	2
104, Chartiaux (cour)	12	12	52														
48, Jacquery (cour)	6	6	35														
29, Jardins-Porchez (allée d.)	21	21	82														
Hautes-Voies (rue des)	9	10	51		1	1											
Helman (rue)	28	29	182	2	2	2	2							1			
Jardins-Caulier (rue des)	38	42	151		2	3	2										
Képler (rue)	37	47	153		1	1								1			
La Boëtie (rue de)	23	25	90		2	2	1									1	1
Lafayette (rue)	26	57	154	2	4	2	1							1			1
9, Derville (cour)	5	5	18														
La Madeleine (rue de)	35	53	159	2	1	3	3							1			
13, Baudin (cour)	7	7	21														
Lequenne (rue)	1	1	5	1													
Lilas (avenue des)	62	69	232	2	1	3	2										
Louvière (rue de la)	115	145	513	1	2	5	1	1	1								1
Madeleine-Caulier (place)	13	30	77			1	2										
Mehl (rue)	10	11	40														
Monceau (parc)	7	7	33			1	1										
N.-D. de Pellevoisin (Parvis)	3	4	17														
Parrayon (rue)	20	22	72			1	1										
Pascal (rue)	52	100	277	5	1	4	1	2								2	2
Pépinière (chemin de la)	1	2	14														
Petite de l'Alma (rue)	31	31	121	1	1		1							1			
Rabelais (rue)	53	113	291	2	6	5	4							2		1	3
2, Collin (cour)	3	3	10														
Rembrandt (rue)	2	2	5														
Repos (rue du)	10	26	68	1		1											
Ribaudes (sentier des)	1																
A Reporter.	2.292	3.262	10.969	95	93	119	101	18	5	3		1		36	1	11	36

SAINT-MAURICE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	2.292	3.262	10.969	95	93	119	101	18	5	3		1		36	1	11	36
Saint-Albin (rue)	20	16	87			1	3										
Saint-Amé (rue)	24	20	85		4	1	2							1			
Saint-Druon (rue)	51	85	318	4	2	4	4		1					1		1	2
Saint-Firmin (rue)	30	34	126		1		1										
Saint-Gabriel (rue)	111	224	698	7	4	3	4		1					2			
32, Soyez (cour)	4	4	13														
Saint-Joseph (passage)	11	11	40		1		1							1			1
Saint-Luc (rue)	52	76	294	4	3	4	4	2						2			2
Saint-Maur (avenue)	21	22	79				2										
Sainte-Agnès (ile et impasse)	28	31	95			2											
Salomon (avenue)	10	10	50			1	1										
Traversière (rue)	19	29	76	1			1							1			
Vaches (chemin des)	1	2	8														
Van den Heede (rue)	9	11	32	2	1	1								1			
Vantroyen (rue)	51	119	404	11	2	8	2							4		2	2
62, Dassonville (cour)	3	3	10														
Véronèse (rue)	2	2	8			1											
Vicaires (rue des)	12	13	65			1											
TOTAUX	2.751	3.974	13.467	124	111	146	126	20	7	3		1		49	1	14	43

FIVES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort Nés M	Mort Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Adolphe-Casse (rue)	5	11	27														
Adolphe-Werquin (rue)	32	100	351	1	1	4	5	1									1
24, Héreng (cité)	9	9	51		1												
Aguesseau (rue d')	19	41	107	1	1	2		1									
Alexandre-Dumas (place)	11	11	35				3										
Alouettes (chemin des)	32	32	140	4	1		3		1					1		1	1
40, Alouettes (impasse des)	4	4	13														
Amiral-Courbet (rue de l')	9	12	38				1										
Follet (cour)	3	3	18														
André-Chénier (rue)	9	13	50														
2, Buisine (cour)	2	2	5														
Argilière (rue de l')	8	10	50	2		1	1							1		1	1
1, Lesaffre (cour)	2	2	8														
Aristote (rue)	43	71	279	9	7	5	5							2		1	4
28, Marcourt (cité)	14	14	59			1	1										
11, Saint-Georges (impasse)	12	12	59	1		1	1									1	1
19, Saint-Louis (cour)	4	4	26			2											
Ateliers (rue des)	2	9	46														
Bacon (rue)	12	20	57		1		1										
Barni (rue)	15	23	82			1	1										
Bavai (rue de)	50	83	276	2	1	5	3		1							2	2
82, Butin (cité)	17	17	62	1	3		1							1		2	2
118, Gaudin (cour)	6	7	28														
130, Mont-de-Terre (cité du)	16	16	62														
4, Rouget-de-l'Isle (impasse)	12	20	75		1		2										
19, Sétan (impasse)	5	5	18														
Belle-Vue (rue)	66	142	420	1	4	5	4									1	1
35, Bôle (cour)	5	5	23			1											
27, Degraeve (cour)	3	3	11	1												1	1
Berlioz (rue)	33	47	143		3	2											
Bernard-Palissy (rue)	6	2	11														
Bernos (rue)	42	72	226	1	3	1	2										
24, Delacenserie (cour)	2	2	5		1									1			
Berthollet (rue)	2	2	9														
Bohin (rue)	12	28	85	1		1								1			
Boïeldieu (rue)																	
Bois d'Annapes (rue du)	22	39	138	3			2										
Boldoduc (rue)	9	11	48														
Bourjembois (rue)	48	87	247	2	3	3										1	1
4, Capon (cour)	7	7	42				1										
15, Meurisse (impasse)	2	4	10		1												
29, Saint-Louis (impasse	8	8	29			1											
Bouvines (rue de)	40	65	211			1	1										
Brasseur (rue)	20	32	117	1		3	3										1
30, Narcisse (impasse)	6	6	21					1									
22, Rohart (cour)	5	5	27			1											
Broca (rue)	32	55	185	1	1	4								1			1
12, Carton (cour)	4	4	17														
Cabanis (rue)	8	17	57	2	1	2										1	2
5, Casseville (cité)	50	49	256	4	1	3	3	1	2					1			2
Calvaire (rue du)	47	100	267	2	5	2	3	1						1			
Cassini (rue)	19	40	130		2	1	1	1	1							1	1
Castel (rue)	17	18	68	2		2								1			1
A reporter	868	1.401	4.825	42	42	55	48	6	5					11		13	23

FIVES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	868	1.401	4.825	42	42	55	48	6	5					11		13	23
Champollion (rue)	1	4	10				1										
2-4, Sainte-Marthe (pavillon)	48	50	269	5	2	3											
Champon (avenue)	20	22	82		1									2	1	1	2
Chanzy (rue)	»	»															
Chappe (rue)	19	21	67				2										
Charles Manso (rue)	4	4	17				1										
Châteaudun (rue de)	6	4	13														
Claude-Lorrain (rue)	4	3	9														
Commerce (rue du)	50	116	377	2	3	4	4							1			
26, Walbecq (cour)	2	3	14														
Condorcet (rue)	20	33	96			1	1										
Convention (rue de la)	1	1	5														
Coustou (rue)	6	12	35	1	1	1	1									2	2
101, Marie (impasse)	2	»															
115, Vanvorterghem	5	5	13														
Curé (sentier du)	»	»															
Darwin (rue)	1	1	3														
Decarnin (carrière)	7	10	43					1									
Defaucompret (rue)	16	51	143		4		3	1						1			
Delvau (rue)	2	3	6														
Denis-du-Péage (rue)	50	78	252	2	3	3	5		1					1		1	2
Dewas, carrière	4	3	14														
Dubrunfaut (rue)	18	35	100	1	1									1			1
Dupuytren (rue)	20	37	125		2									1			
57, Saint-Eloi (impasse)	9	9	45														
Ecole (rue de l')	20	45	137			1		1									
Ecole Saint-Louis (rue de l')	33	54	153	1	1	3	2										
Eglise Saint-Louis (rue de l')	6	23	79		2		1							1			1
Ernest-Mayer (rue)	41	66	200	1		1	1	1						1			1
Espérance (rue de l')	13	27	90	2		1	2		1							1	1
14, Thomas (cour)	2	2	6														
Est (rue de l')	41	60	203	3	3	3	5							2		1	3
1, Bleuzé (cour)	3	3	12	1												1	1
45, Brunswick (cité)	15	15	79		1	2										1	1
25, Chef (cour)	2	2	9														
51, Courcelles (cour)	5	5	15														
6, Thibaut (cour)	4	4	12														
49, Thiberghien (cour)	2	2	7														
Eugène-Delacroix (rue)	12	30	97	1	1	2				1					1		
Faub.-de-Valenciennes (rue du)	46	69	247	3	2	3	2	1						3		2	2
26, Clabaut (impasse)	20																
Flers (rue de)	57	162	508	5	2	7	2	2	1					1	1	1	3
49, Defaut (impasse)	8	8	33		1		1									1	1
10, Dekens (cour)	1	1	2														
29, Menu (impasse)	36	36	188	2	1	4	2	1									1
30, Saint-Jean	4	3	13														
20, Saint-Pierre (cour)	6	6	19	1	1									1		1	1
38, Truelle (cour de la)	2	2	4														
Frémy (rue)	24	25	90	3	3	1	2		1					2			
Frémy (ruelle)	6	6	19														
Gaîté (rue de la)	10	24	77		1		2										1
A reporter	1.602	2.586	8.862	76	78	95	88	14	9	1				29	3	26	47

FIVES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report	1.602	2.586	8.862	76	78	95	88	14	9	1				29	3	26	47
Gosselin (rue)	34	86	313	4	4	5	8	1						1	1	2	4
20, Decarnin (cour) . . .	8	8	29														
Grand-Balcon (rue du) . . .	70	114	413	6	7	7	10	1						4	1	3	3
23, Bassat (cour)	9	9	19		1	1	1										
36, Bazin (cour)	9	12	65	1	1	2	2									2	2
30, Meurisse (cour) . . .	4	4	14														
40, Pecqueux (cité). . . .	21	21	96			1											
48, Saint-Henri (impasse) .	7	7	24			1											
18, Petit-Bois (impasse du) .	5	8	37														
Guillaume-Wernier (rue) . .	65	98	317	1	2	1								2		1	1
43, Brunswick (cour) . . .	20	20	79		1	2		1									
27 bis, Cauwel (cour) . . .	9	9	29														
Gutenberg (rue)	7	8	33	1		1		1									
9, Poissonnier (impasse). .	7	7	28	1		1										1	1
9 bis, Poissonnier (pavillon).	9	9	38														
Hippolyte-Laurand (rue) . .	32	54	188	2	1	1	1										
Huiles (chemin des)	84	123	420	2	2	2	4		1					2			1
31, Domen (cité)	12	12	59														
36, Mallet (cité).	21	23	105	1	2		2									2	2
57, Mascart (cour). . . .	12	12	38														
Jambon (rue du)	13	13	37														
Jenner (rue)	20	13	33	1		1										1	1
Jules Denneulin	10	16	45														
8, Sainte-Marie (pavillon) .	17	17	59			3											
Jules-de-Vicq (rue)	23	55	147	2	1		2										
Julien-Destrée (avenue) . . .	2	2	6														
La Fontaine (rue).	46	114	359	4	4	5	4				1			1		1	2
32, Gruyelle (cour). . . .	20	21	112	1			2										
Lamarck (rue).	7	9	29														
Lannoy (rue de)	135	248	759	7	4	6	3		2					3		2	2
170, Bacquet (cité). . . .	52	71	304	7	4	3	1			1						1	2
60, Branswick (cité) . . .	32	32	156	1	1	2			1					1			1
76, Dernier sou (cour du) .	10	10	29														
23, Favreuil (cité). . . .	6	6	35				1										
La Phalecque (rue de) . . .	2	2	6														
Leuty (rue).	42	49	218	3		3	2									2	3
Lezennes (sentier de). . . .	20	32	112	1	1	2	2							1			1
Long-Pot (rue du).	201	406	1.188	8	10	13	10	3	2					3		2	5
12, Barge (cour)	5	5	20														
44, Delebart-Mallet (cité). .	26	30	109		1	1		2									
52, Demaire (cour). . . .	3	3	10			1											
47, Dubois (cour)	8	8	31	1													
109, Fache (cour)	58	59	257		1	3	3							1			1
15, Picavet (cour)	3	3	6														
Louis-Christiaens (rue) . . .	9	13	40				1										
Madagascar (rue de)	29	60	239	11	3	8	4	1						2		2	5
62, Duchamp (cour) . . .	4	6	21	1													
15 et 21, Saint-Pierre (cour) .	12	21	70	1	1	3	1							2			
Malakoff (rue)	57	123	389	1	5	6	5							2		1	1
48, Degruson (cour) . . .	10	11	44			1		1									1
14, Herland (cour). . . .	3	4	11														
A reporter . . .	2.934	4.692	16.087	145	135	181	157	25	15	2	1			54	5	49	85

FIVES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report. . . .	2.934	4.692	16.087	145	135	181	157	25	15	2	1			54	5	49	85
Malesherbes (rue).	73	129	426	2	5	4	5	4						1		1	3
18, Druon (cour)	6	5	23			1	2										
Malsence (rue).	79	160	504	2	5	9	13	3								2	4
88, Carré (cour).	10	10	37														
92, Dhaine (cour)	2	2	10	1		1											1
67, Evin (cour)	10	11	44	2	1	1	1										1
3, Alexandre-Leclercq (cour).	3	2	4														
42, Lys (cité)	69	70	307	3	3	3	5	1						1		3	4
32, Ste-Elisabeth (impasse) .	4	4	16		1											1	1
43, Samain (cour)	10	10	41														
75, Soyez (cour)	4	4	18														
Marbrerie (rue de la). . . .	25	25	139	2	1	3	4									1	1
38, Lefebvre (cité)	40	46	220	1		3	2	1								1	1
Marceau (rue)	12	21	83	1	1	4										1	1
Maréchal-Mortier (rue du) . .	23	67	204	2	5	1	3	2						2		1	1
Mirabeau (rue).	71	131	429	4	5	4	9	2	1					2		1	1
11, Demerre (cour). . . .	5	5	16				1										
42, Dupont (cour)	10	11	40		1		1										
46, Herlant (cour)	4	4	25			1											
4, Léonard (cour)	5	5	21		1		1										1
48, Mirabeau (impasse) . .	7	7	26	1			2							1			
61, Stien (cour).	6	6	24														
Mons-en-Barœul (sentier de) .	6	13	67														
Montagnards (rue des) . . .	9	17	56			1											
Morts (chemin des)	2	2	9														
Necker (rue)	2	2	8														
Noirs (rue des).	16	21	77														
7, Bourjembois (impasse). .	6	6	33														
13, Deman (cour)	5	5	27														
11, Lampin (cour)	6	6	27		1		1							1			
Oran (rue d')	41	60	225	3	2	2	1									1	2
11, Guérin (cour)	6	6	22			1											
6, Oran (impasse d') . . .	12	12	51														
Parmentier (rue)	1	1	2														
Paul-Bert (rue)	61	93	334	3	3	3	6							1	1	2	3
Pavillons (rue des)	40	64	284	6	5	3	4	1						2	1	2	3
19, Andriès (cour)	9	9	43				1										
Philadelphie (rue).	107	198	747	11	11	10	16	2	1			1		3		4	7
152, Bécu (cour)	8	8	47	1		1											1
100, Delbar (impasse). . .	5	5	18														
170, Deviste (cour). . . .	4	4	11														
33, Dewolf (cour)	11	12	47	1	1										1		
32, Morel-Dutrie (cour) . .	12	12	63		1	2	1										1
105, Vanhovelièze (cour) . .	7	7	36						1								
Pierre-Legrand (rue)	313	497	1.792	14	10	20	17	2						3		3	9
65, Agache (cour)	9	9	29														
80, Barge (impasse) . . .	7	7	23														
124, Courmont (cour) . . .	4	4	11														
93, Deffontaine (cour). . .	4	4	18														
1, Delobel (cour)	6	7	23		1												
21, Dewas (cour)	15	12	39														
A Reporter. . . .	4.146	6.530	22.913	205	199	259	253	43	18	2	1	1		71	8	73	131

FIVES

Décès de 0 à 1 an	DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
85	*Report.* . . .	4.146	6.530	22.913	205	199	259	253	43	18	2	1	1		71	8	73	131
3	Pierre-Legrand (rue). . . .																	
	298, Flavigny (cour) . . .	11	11	55	1	2		2							2			1
4	272, Hallez (cour)	12	12	52														
	69, Jacquery (cour). . . .	8	9	42	1		1											
1	228, Lequeutre (cour) . . .	4	4	9														
1	6, Linselles (cour)	11	11	31	1										1			
	71, Pamélard (cour) . . .	5	5	13												1		1
4	187, Pierre-Legrand (impasse)	10	10	31		1												
1	132, Ponseele (impasse) . .	16	16	48	1													1
	60, Saint-Georges (impasse).	17	17	62	1													
	64, Vanthourout (cour) . .	3	3	10														
1	Pont du Lion-d'Or (rue du) . .	85	159	474	3	2	6	5							2			
1	20, Lion-d'Or (pavillon du) .	16	18	65														
1	Pont-Noyelles (rue)	42	62	189		1	1	3							1			
1	Porret (rue).	26	38	119	1		1	2										
1	Prieuré (place du).	10	15	37			1	1										
	Prieuré (rue du)	44	76	210		1	2	1										
	9, Bossut (cour).	4	6	15														
1	Processions (rue des). . . .	93	141	463	4	2	9	4							1		1	1
	94, Empis (cour)	4	4	21														
	80, Ribeaucourt (cour) . .	4	4	21														
	Prouvost (rue)	22	24	83	3			2							2			
	Raspail (rue)	13	24	88	1			2									1	1
	Rivoli (rue de).	78	122	423	3	4	6	7	1	2					3			1
	95, Delecroix (cour) . . .	10	14	58	1			1										
	89, Vermeulen (pavillon). .	36	40	200	3	3	4	2	1						1			2
	Rogations (sentier des) . . .	3	6	30														
	Rubens (rue)	26	77	249	6	9	8	6		2					3		2	4
	1, Prévost (cour)	5	5	24														
2	Russie (rue de).	42	54	225	2	5	3	6								2		2
	Saint-Amand (rue de) . . .	34	56	178	1	2	3	1							1			1
	16 bis, Choteau (cour). . .	12	12	39	2	1		1							2			
	21 bis, Deux-Frères (cour des)	2	2	8														
3	25, Dupont (cour)	2	2	5														
3	13 bis, St-Charles (impasse) .	8	8	30	1		1	1										1
	29, Saint-Joseph (cour) . .	3	3	11														
7	30 bis, Saint-Jules (cour) . .	11	11	39			1											
1	26 bis, Verhelst (cour). . .	6	6	23														
	Saint-Jeau (passage)	4	2	5														
	Saint-Sauveur (chemin) . . .																	
	Sainte-Aldegonde (rue) . . .	7	16	52	1	1	1	1							1			
1	Salomé (rue)	9	9	26	1		2	1									1	1
	Stéphenson (rue)	37	67	220	1	1	2	7										
9	3, Belfe (cour)	4	4	14			1											
	2 bis, Burghe (cour) . . .	4	5	27														
	25, Gras (cour)	3	3	13														
	Langry (cour)	2	2	8														
	6, Tourtois (cour)	4	4	16			1											
	Usine (boulevard de l') . . .	31	70	237			2											
	26, Andriès (cour)	3	3	12														
31	*A Reporter.* . . .	4.992	7.802	27.223	244	234	315	309	45	22	2	1	1		91	11	78	148

FIVES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	4.992	7.802	27.223	244	234	315	309	45	22	2	1	1		91	11	78	148
Vaucanson (rue)	10	13	51			1	1										
Liévin (impasse)	12	12	63														
Vent (rue au)	21	36	149	7	5	5	1							3	1	4	5
Branswyck (cour)	4	4	21														
23, Delevar (cour)	5	5	13														
Vandenberghe (cour) . . .	3	3	11														
Vieux-Moulin (rue du) . . .	53	103	388	2	7	7	3	2						2		1	1
33, Duchâteau (cour) . . .	12	13	52		1	1											
11, Leclerq (cour)	10	10	64	1		3	1									1	1
16, Louis-Edouard (cour). .	3	3	9														
(rue) 10 .	2	4	13														
Jeanne-d'Arc (pavillon) . .	10	10	44	1			1	1									
. . . . . (rue) 2 .	5	5	16														
. . . . . (rue) 4 .	8	6	21														
. . . . . (rue) 5 .	22	27	80	1	1		1							1			
. . . . . (rue) 7 .	1																
. . . . . (rue) 8 .	4	3	9														
. . . . . (rue) 11 .																	
. . . . . (rue) 12 .	6	4	19														
. . . . . (rue) 13 .	2																
TOTAUX	5.185	8.063	28.246	256	248	332	317	48	22	2	1	1		97	12	84	155

SUD

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Abélard. (rue)	18	4	19	1													
Arbrisseau (rue de l').	53	79	330	6	5	7	9							2		2	3
141, Carlier (briqueterie).	2	2	5														
20, Caudron (cour)	2	2	13														
258, Demulier (cour)	5	4	11	1												1	1
168-170, Desmottes (cité)	51	50	230	4	3	6	4							1		4	5
168-170, Duflet (cité)	23	35	141			1	1										
232, Flouquet (cité).	4	4	16	1		2											
24 et 30, Loubert (cour)	8	7	37	1	3		1							1		2	3
168-170, Fockau (cité)	11	7	21			2		1									
10, Vignalle (cité)	9	9	52	1										1			
Armand-Carrel (rue)	20	22	86				1										
8, Dumez (maisons)	5	7	24														
28, Luce (cour)																	
Augereau (rue),	8	10	39			1											
16, Coppez (cour)	22	22	84	1			1										
Balzac (rue)	50	116	388	10	4	17	8	2	1					2		4	6
40, Dangremont (cour)																	
Lamy (cour).	3	2	8														
73, Poupart (cour)	19	19	73	3		2			1							3	3
99, Roussel (cour)	9	10	48	2	1	1	2							1		2	2
48, Vanparys (cour)	2	2	8														
77, Saint-Victor (cour).	12	12	64	2		1										1	1
60, Vanderaghem (cour)	2	2	9														
56, Vanlaethem (cour).	4	3	7														
71, Vignalle (cité)	11	11	58				3										
Bargues (rue de)	18	20	107														
Bas-Liévin (rue du)	8	10	41		1												
Baudin (rue)	35	48	195	1	1	9	7	2								2	2
11, Deboudt (cour)	12	15	64		1	2	3									1	1
30, De Marlière (cour).	5	5	21														
Demoor (sentier)	11	11	62														
27, Parent (cité).	21	19	103	2		1	3									1	1
4, Saint-Pierre (cour).	4	4	20		1	2	1									1	1
35, Vandeweghe (cité).	18	18	79	1	1	1	1	1	1							1	2
Bazinghien (chemin du).	2	5	18														
Bel-Air (rue du)	21	32	146	3	2	2	5										1
9, Runeuve (cour)	7	6	31	1	1			1				1					
14, Tieffry (cour)	4	4	19														
13, Treffel (cour)	5	5	37	1		1										1	1
Bolivar (rue)	5	6	23				1										
1, Saint-Joseph (cour).	7	7	31				1										
Calvin (rue)	5	10	36			1			1								
Chasseurs (chemins des).	5	5	27														
Courtois (rue)	3	3	12														
Deleplanque (rue).	14	17	55		4	1	1							1		1	1
26, Deleplanque (cour)	5	5	17														
Destailleurs (rue)	28	49	166	6	1	6	4		1					2	1	2	2
2, Andriés (cité).	19	19	67		1												
37, Isbled (cour).	6	6	38														
Druelle (rue)	36	59	224	2	1	2	5									1	2
49, Jacob (cour).	3	2	12														
A Reporter	660	831	3.422	50	31	68	62	7	5			1		12	1	30	38

SUD

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	660	831	3.422	50	31	68	62	7	5			1		12	1	30	38
Ducornet (rue)	4	5	12														
Emmerin (rue d')	6	8	28														
29, Hennebert (cité)	9	9	49	1	2	1	2									1	1
23, Sinez (cité)	16	15	73	1	3	2	1									1	3
Epinette (rue de)	16	16	58	1		1											
Evêque (chemin de)	9	9	43	1		1								1			
9, Bériot (pavillons)	2	2	7														
Faubourg-d'Arras (rue du)	70	89	292	3	4	4	3							2			1
278, Crombet (maisons)	2	2	6														
132, Defives (briqueterie)	1	1	2														
70, Delespaul-Huvenne (cité)	7	7	38			1											
198, Deneck (maisons)	4	4	15														
280, Dubus (maisons)	3	4	5														
162, Huvenne (maisons)	4	11	27		1											1	1
176, Leroy (cour)	3	4	7														
398 bis, Lesage (maisons)	4	4	18					1									
442 Schériner (maisons)	3	4	10														
468 Vanderwynck (maisons)	3	3	17														
Faubourg-de-Béthune (rue du)	76	119	453	8	5	9	6	1	1					4		1	2
12, Boucquey (cour)	14	14	53	1													
52, Montury (cité)	12	12	59	1		1										1	1
27, Thomas (cité)	50	49	206	1		1	1	1						1			
23, Tully (cour)	6	6	20				1										
Faubourg-de-Douai (rue du)	86	117	393	6	3	3	2							2			
28, Dubron (maisons)	2	2	7	2													
2, Valentin (cour)	6	6	21														
18, Vanhuysse (cour)	4	4	10			1											
Faubourg-des-Postes (rue du)	101	198	633	3	3	10	11	2						1			
Defives (briqueterie)	4	4	16														
9, Desmet (cour)	17	17	86														
1, Gare des Postes	2	2	8														
27 bis, Lebleu (cour)	15	14	84			1		1									
32, Ouvrière (cité)	5	5	16			2											
36, Roffian (cour)	6	6	19														
23, Sud (cité du)	10	12	46														
62, Saint-Victor (cité)	12	13	76														
22, Tavernier (cour)	7	8	28		1												
Four-à-Chaux (rue du)	59	102	417	1	4	6	5	2									
80, Cafmeyer (cour)	3	3	9														
73, Dewas (cour)	5	4	16														
88, Peucelle (cour)																	
Général-De Wett (rue du)	17	23	100	1	2	1	2									1	1
28, Lebleu (cour)	16	18	72			4	3										
Hannetons (rue des)	19	21	89	1		2	1										
20, Descamps (cour)	9	14	66					1									
38, Gy-elinck (cour)	4	4	19														
Jeanne-Hachette (rue)	3	3	20														
Jordaens (rue)	38	44	163	1	2	4	2							1			
Justice (chemin de la)	9	9	49	1		1											1
14, Lecocq (cour)	4	4	21														
18, Descamps (maisons)	2	2	10														
51, Lambrecht (maisons)	3	3	13														
A reporter	1.452	1.890	7.427	85	62	124	102	16	6			1		25	1	37	50

SUD

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report . . .	1.452	1.890	7.427	85	62	124	102	16	6			1		25	1	37	50
Lesage-Senault (rue). . . .	33	37	144	1	1									1			
Londres (rue de)	21	30	96	2	1	4	3										
24, Béal (cour)	4	5	26														
158, Dansette (avenue). . .	5	6	23														
54, Gruson (cour)	3	3	17														
150, La Solitude.	2	2	5														
28, Soulier (cour du) . . .	4	4	17														
Longueil (rue de).	21	27	92	1		1											
Loubert (rue)	9	9	27														
Mal-Assis (rue du)	9	9	36	1		2								1			
Thiriez (cour)	1	1	4														
Margaritois (rue des) . . .	25	37	114	2		4											
Marquillies (rue de)	38	46	158		2	1	3							1			
Notre-Dame-de-Grâce (sentier).	12	21	65	1	1		1									1	1
10, Paradis (cour du) . . .	2	2	8														
Opsomer (rue).	13	13	44														
Pline (rue)	37	47	197	1	1	2	1	1									1
14, Defaux (cour)	6	6	20		1		1								1		
31, Deslavet (cour). . . .	2	3	8														
18, Dubois (cour)	6	6	21														
Pôle-Nord (rue du)	71	114	437	4	6	11	5	2	1							4	4
18, Doignon (cour). . . .	4	3	17			1											
38, Jeanne-d'Arc (pavillon) .	8	8	26														
27, Manche (cour)	7	6	11		2												1
Rogations (chemin des) . . .	2	2	8														
Thumesnil (chemin de) . . .	18	23	80				1										
Transwaal (rue du)	47	65	223	3	5	5	4			1				2		2	3
38, Benoît (cité)	4	5	19														
14, Bombecke (cité) . . .	17	21	81	1		1	3								1		1
43, Serrure (cité)	8	8	41														
54, Dekeyser (cour) . . .	4	5	26	1		1	1										1
18, Dethandt (cité). . . .	12	12	65	1	1	1										2	2
29, Fontenier (cité) . . .	6	6	29														
39, Kingmans (cité) . . .	7	6	30		1	1	1	1								1	1
50, Lebargy (cité)	6	6	33				1										
29, Priem, (cour)	7	7	32	1			1									1	1
59, Vanlaethem (cour) . .	3	3	10														
(rue) 2	2	2	8														
(rue) 3	3	3	11														
(rue) 4	3	3	12														
(rue) 5	9	11	58														
(rue) 7	4	4	14														
(rue) 8	1	2	4														
(rue) 9	2	3	8														
(rue) 10	25	38	104														
(rue) 12	17	28	79														
28, Thibout (cour)	5	6	21														
(rue) 15	6	3	16		1	2	1										
(rue) 16	3	2	5														
(rue) 17	8	3	12														
TOTAUX	2.024	2.612	10.069	105	85	161	129	20	7	1		1		30	3	48	66

CANTELEU

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Barré (rue)	24	24	87		2												
13-15, Schoutteten (cour)	2	3	7														
Bergues (rue de)	1																
Bois-Blancs (rue des)	108	145	700	11	8	16	20	1		1				3		8	12
118-124, Ansart (cour)	13	15	109	1		1	1									1	1
12, Guelton (cour)	3	3	12														
20, Leblanc (cour)	7	7	47														
94, Loubry (cour)	6	6	16														
99, Puvion-Delfosse (mais.)	6	7	28														
3 bis, Solitude St-Joseph	3	4	19														
Bouguereau (rue)																	
Bretagne (avenue de)	34	58	272	2		2	3							1		1	1
Butin (avenue)	34	40	172	1	3	3	4							1			
7, Malagié (cité)	5	3	8														
28, Wallez-Clinkspoor (cour)	3	2	15														
Canrobert (rue)																	
Cassel (rue de)	57	62	220	1		1			2								
Copernic (rue)	19	33	148		1	2	3									1	1
42, Dupont (cour)	12	12	85	1	2	3	1										1
Darche (chemin)	6	8	20														
De la Bourdonnais (rue)	32	4	12														
Descartes (rue)	29	36	127	1	1	1	3									1	1
Dumez (rue)	23	21	85	1		3								1			
Dumont (rue)	11	13	50	3	1	1	1									1	1
Dunkerque (avenue de)	115	172	579	8	3	13	7							2		3	4
79, Bapaume (cour)	10	10	33	2	1	1	2									2	2
35, Carolus (allée)	2	2	8														
45, Château-Hochedez (c. du)	8	8	40														
125, Debreu (grande cour)	5	5	23														
143, Debreu (petite cour)	3	3	13														
61, Dejaegher (cité)	25	25	105														
173, Maximilien (cour)	9	11	35														
Fourrier (rue)	3	2	7				2										
Galilée (rue)	3	3	15			1											
3-5, Cappe (cour)	10	10	62			1											
9, Dupont (cour)	8	7	53														
Gavarni (rue)																	
Gobin (rue)	16	18	76		2	1	1									1	1
11, Carbonnet (cour)	10	9	30	2										1			
Moulin-Rouge (cour)	3	3	22														
Grand-Tournant (chemin du)	8	78	271														
Guillaume-Tell (rue)	17	9	28		1	1	1										1
Hégel (rue)	10	21	79	1	1												
Hippodrome (avenue de l')	3	3	8														
Kant (rue)	1	3	10														
La Bruyère (rue)	16	2	6														
Lallement (rue)	12	13	59	1	1	1										1	1
Laventie (rue de)	5	5	18	2		1								1			1
19-21, Ste-Anne (impasse)	6	6	16	1		1											1
Lequeux (rue)	14	16	76		2	1	2										1
4, Bécue (cour)	17	17	52	1	1											1	2
A Reporter	777	967	3.963	40	30	55	51	1	3	1				10		21	32

GANTELEU

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report	777	967	3.963	40	30	55	51	1	3	1				10		21	32
Marais-de-Lomme (pavé du)	22	47	153	4	8	3	6							2		6	6
Ouest (quai de l')	71	86	328	6	5	6	8							1		3	3
(19 D), Crépin (cour)	2	2	9														
84-88, Darche (cité)	21	21	82			2											
59, Debosschère (1re cité)	6	6	32	2	1	1	3									2	3
63, Debosschère (2e cité)	9	10	48														
67, Debosschère (3e cité)	10	13	64														
23, quai de l'Ouest (cité du)	7	9	48														
96, St Joseph (cité)	29	28	164	4	2	3	6										
Proud'hon (rue)	6	10	32	2												2	3
Singer (rue)	2	4	9														
Surcouf (rue)																	
Ternotte (avenue)	29	30	148	1	1	3	6							1			
Tourville (rue)																	
Turgot (rue)	77	110	392	3	1	7	1										
94, Dupont (cour)	8	8	53		1									1			
99, Ghislain (cour)	10	11	67		1												
Vachers (rue des)	19	24	99	2	1	1	2	1		1							
28, Carbonnet (cité)	7	7	39		1					1							
9, Moulin-Rouge (cour du)	5	5	19		1	1											
Van-Oost (rue)	2	2	5														
(rue) n° 6	3	5	22														
(rue) n° 8	1	1	4														
(rue) n° 9	1																
TOTAUX	1.124	1.406	5.780	64	53	82	77	2	3	3				15		38	53

ESQUERMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Alembert (rue d')	21	21	79			1	2										
Alfred de Vigny (rue)	2	2	3														
Ambroise-Thomas (rue)	1																
Antoine-Tacq (place)	10	40	114	1			3										
Arbonnoise (place de l')	11	19	73			1	1										
Arcole (rue d')	17	35	126	1		3	1										1
57, Decourcelles (cour)	4	4	13														
Barthélemy-Dorez (place)	9	25	63	1			1										
Bazinghien (rue du)	23	34	127		1	2											1
15, Crépy (cour)	5	5	16		1												1
Béranger (rue)	13	15	41				1		1								
Bigo-Danel (boulevard)	41	46	207	1	1	10	4										
Boissy-d'Anglas (rue)	7	12	38	1	1	1	1							1		1	1
Camille-Desmoulins (rue)	25	36	133		2	3	1	1									
Canteleu (rue de)	68	113	405	7	7	6	5							1		1	3
26 bis, Buisine (cour)	11	11	57				1										
61-63, Cardon (cour)	2	2	10														
51-53, Honoré (cour)	24	33	148	4	4	1	1	1						2		4	6
144, Godart (cour)	3	3	14														
Concorde (rue de la)	24	50	186	1	2	1	4									1	2
Cormontaigne (place)	19	20	87						1								
Crimée (rue de)	12	14	53														
Davy (rue)	21	44	142			2	2										
De Brigode (rue)	20	68	188		2	2	2										
Delezenne (rue)	19	27	101		1												
16, Marguerite (cour)	4	4	11														
2 bis, Simon (cour)	5	5	17														
Denfert-Rochereau (rue)	43	44	147	2	1		1	1						2			
Deschodt (rue)	21	25	91	1													
1-3, Wastiaux (cour)	2	2	8														
Dieppe (rue de)	80	89	332	3	6	1	1							2		1	1
Duhem (rue)	45	75	246	1		1	3										
34, Hourriez (cour)	14	14	56		3	1	3										2
43-45, Leclercq (cour)	10	10	61			3											
4, Saint-Jacques (cour)	17	15	73	2		1								1			
Edmond-Bailleux (rue)	15	9	26														
Ennetières (rue d')	38	89	250	1	1	5	5	1								1	1
18-20, Lemière (cour)	3	3	18														
Esquermes (rue d')	133	291	899	1	11	14	9	1	2					3			2
29, Bigotte (cité)	14	13	52	3		1	4			1						1	2
75 bis, Bigotte (petite cour)	4	5	24														
15, Deblois (cour)	7	5	20														
40, Despinoy (cour)	6	6	32														
46, Dupuis (cour)	4	4	14			1											
7, Izard (cour)	6	6	25		1		1										
90 bis, Meurisse (cour)	10	10	55		1	2	2									1	1
96-98, Pottier (cour)	25	26	96	1		1	1										1
114, Walbecq (cour)	7	9	36	1			1									1	1
Flamen (rue)	18	26	83	1	2		1										1
Fulton (rue)	13	17	45	1													
A Reporter	956	1.481	5.141	35	48	64	62	5	4	1				13		12	27

ERQUERMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	956	1.481	5.141	35	48	64	62	5	4	1				13		12	27
Garibaldi (rue)	6	8	31				1										
Georges-Bizet (rue)																	
Genevières (place)	15	29	103	2	3	1	1					1		3			
3, Dhaine (cour)	15	15	52	3	3	1	2									1	5
Grimarets (rue des)	2	10	30		1		1										1
Gustave-Testelin (rue)	19	24	78	2										2			
Halévy (rue)	2																
Haubourdin (rue d')	38	55	216	5	5	3	9	1	1					1		2	3
19, Albert (avenue)	17	38	104														
9, Delbart (cour)	10	10	35														
16, Schoutteten (cour)	4	4	13														
30 bis, Vve Bigotte (cour de la)	9	9	31	1					1					1			
Henri-Loyer (rue)	17	21	79				2										
Holbach (rue d')	11	13	43		2	1								1			
Hondschoote (rue d')	14	26	85	1			3							1			
10, L'Herminez (cour)	2	2	9														
9 bis, Morel (cour)	7	7	29														
Iéna (rue d')	85	145	469	5	4	5	3		1					1		1	3
175, Billet (cour)	10	11	41			1	1										
95, Boutry (cour)	12	11	48	1													1
139-141, Despinoy (cour)	4	4	18														
197-203, Iéna (cour d')	24	24	141		1			1									
187, Lamoot (cour)	16	17	100			1	2										
122, Philippo (cour)	8	8	35	1		2											1
Isly (rue d')	117	203	712	11	8	12	10	1						1		9	10
33, Boutry (cour)	3	3	8														
41, Dhaine (cour)	4	4	16														
128, Gallois (cour)	3	4	21														
37 bis, Rousselle (cour)	4	4	20			1											
Jean-Le Vasseur (rue)	10	10	58		4	1											
La Bassée (rue de)	74	79	346	1		3	2							1			
Leroux-de Fauquemont (place)	2	2	8														
Lestiboudois (rue)	9	9	32														
Lherminez (rue)	9	9	36														
5-7, Lherminez (cour)	6	6	20														
Loos (rue de)	61	69	266	2		1		1									
Masquelier (rue)	8	11	39														
7, Hillier (cour)	13	12	57		1		1										1
Metz (boulevard de)	11	15	49				1									1	1
Mexico (rue de)	72	185	543	1	3	7	7							2		1	1
43 bis, Mexico (cour)	6	6	29				1										
Michel-Servet (rue)	2	1	3														
Moillet (rue)	8	22	47			1											
Montebello (boulevard)	124	261	1382	10	11	11	8	2	3					2		2	5
147-149, Ambulance (cour de l')	9	8	40														
58, Dhaine (cour)	3	3	13	1	1	1										1	1
61, Labroie (cour)	2	2	5														
Moselle (boulevard de la)	18	17	191		1	1	5										
35, Juille (cour)	2	2	8														
A Reporter	1.883	2.919	10.883	82	96	118	122	11	10	1		1		29		30	59

ESQUERMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	1.883	2.919	10.883	82	96	118	122	11	10	1		1		29		30	59
Newton (rue)	43	114	355	2	2	5	3		1					1			1
23 bis Demory (cour) . . .	3	3	11														
7, Leroux (cour)	4	4	19														
9, Osteux (cour)	4	4	14														
11, Popyn (cour)	1	1	6														
5, Vandromme (cour) . .	4	4	14														
Orphelinat (rue de l'). . . .	1																
Rogations (rue des)	109	387	1.171	16	15	17	22							7	1	5	11
28, Belle-Jardinière (cour de la)	15	15	72		2	2											
127, Boutry (cour)	9	9	44			1	1										
55, Decrock (cour)	4	4	8														
48-50, Delattre (cour) . . .	13	25	99	1	2	1	1	1								1	1
67, Evin (cour)	3	3	13														
51, Goube (cour)	4	4	12														
61, Leblanc (cour)	3	2	5														
33, Malagié (cour)	10	19	59		1				1								
24, Mariage (cour). . . .	2	2	5														
79, Mazagran (cour) . . .	5	5	16														
63, Montaigne (cour) . . .	4	4	18														
36, Paul (cour)	4	4	17			1											
119, Pipart (cour)	6	6	32			1											
7, Sapelier (cour). . . .	10	10	30				1										
18, Stiévenart (cour) . . .	13	15	81	1	1												
97, Thuilliez (cité)	12	12	67		1		2									1	1
128, Vanthourout (cité). . .	10	10	49														
Roland (rue)	11	12	36	1		1											
Saint-Bernard (rue)	37	70	249	1	2	1	4							1		1	1
23, Defives (cour)	2	3	8														
19, Lemière (cour). . . .	10	9	54	1		1											
St-Bernard (villa) . . .																	
St-Joseph (pavé)	14	21	82				1										
12 ter, Menu (cité). . . .	21	21	85	1		3											1
10, Verbiest (cour). . . .	6	7	20														
Saint-Marc (rue)	2	1	2			1											
Solier (rue).	10	19	66	1	1	1	1										2
Stations (rue des)	14	26	90	2		1											
Turenne (rue de)	79	100	401		2	5	1	1									
Van-Hende (rue)	7	12	55				2										
4, Sainte-Marie (cité) . . .	10	12	60	3	2		1	1		1				1			1
Verdi (rue)																	
Vergniaud (rue)	10	16	51			1											
Violette (rue)	38	38	174	1	2		1							1			
Virginie-Ghesquière (rue) . .	25	30	106	1		2	2										
Volta (rue)	21	54	154		4		2							2			1
(rue) 1																	
(rue) 3	1																
(rue) 4	2																
TOTAUX	2.499	4.036	14.790	114	133	163	167	14	12	2		1		42	1	38	79

VAUBAN

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Adolphe (rue)	27	67	200	1		6	3	1									1
Alexandre-Leleu (rue)	36	37	139														
Alphonse-Mercier (rue)	69	152	435	3	3		3		1								1
44, Barbieux (cité)	6	6	26				1										
37-41, Centrale (cité)	38	43	227	3	2	1	2	1						1		1	1
62, Delannoy (cour)	6	7	29														
19, Lesay (impasse)	17	16	54	1			1										
56, Six (cour)	11	11	39			1											
52, Wyon (cour)	5	5	26														
Amidonnerie (rue de l')	3	14	45														
Antin (rue d')	57	88	301	2	2	3	2										
3, Antin (cour d')	4	4	13			1											
Armentières (rue d')	16	21	81			2											
13, Almanach (cour de l')	3	3	8														
4, Buy (cour)	3	3	12														
7, Crombet (cour)	5	4	14		1												
15, Péel (cour)	4	4	12														
11, Tavernier (cour)	2	2	6														
Auber (rue)	34	68	231	1		2											
11, Blanchisseurs (cour des)	9	7	33	1			1										
21, Combaux (cour)	7	7	25			1	1										
Beaucourt-Decourchelle (rue)	13	28	120	1	5	2	3	2						2		1	3
15, Célisse (cour)	13	11	67														
28, Notre-Dame (cour)	12	12	41				1										
Boileux (rue)	9	11	35														
Bosquet (rue)	11	20	56		1												
Boucher-de-Perthes (rue)	91	187	469	2	2	3	1	1	2								
11, Contour du Blanc-Ballot	1	1	3														
18, Digue (cité de la)	10	10	29		1		3									1	1
42, Dubus (cour)	5	5	17														
32, Fort-Carré (cour du)	10	9	25	1													
62, Montagne (cour)	7	6	37	2	1	1											1
Boulogne (rue de)	14	29	99	2	1		1										
Bourgogne (rue de)	49	56	237		1	3	2										
Calais (rue de)	24	26	82	1	2	2								1			1
1, Bailleul (cour)	2	2	7														
19, Bacrot (cour)	4	4	14														
4, Choquet (cour)	4	4	11														
21, Gue,monprez (cour)	6	6	16														
Catel-Béghin (rue)	20	22	97			1											
Catinat (place)	17	46	155	3	3	3	7									2	3
5, Danghien (cour)	6	5	26														
Charles-de-Muyssaert (rue)	40	80	263	5		3	1										
45, Gaz (cour du)	9	9	46														
Charles Quint (rue)	43	54	168	6	2									4			
16, Billon (cour)	5	5	21														
22, Hervieux (cour)	5	5	18														
4 bis, Leleu (cour)	6	9	22														
8 Petit-Château (cour du)	3	3	20														
Chateaubriand (rue)	12	19	58						1								
14 Doutrelon (cour)	5	5	17														
A reporter	818	1.258	4.332	35	27	35	33	5	4					8		5	12

VAUBAN

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	818	1.258	4.332	35	27	35	33	5	4					8		5	12
Colbert (rue)	216	429	1474	10	17	8	9	1	1					4		1	4
163 bis, Bohem (cour	19	21	116		2		3									1	2
180, Caby (cour)	1	6	15														
145, Lallemand (cour)	4	4	17			1											
Colson (rue)	17	20	82														
Corbet (rue)	23	39	130	2	2												
13, Dubois (cour)	4	4	16														
Delphin-Petit (rue)	18	33	106			2	2										
Desmazières (rue)	10	12	65			1											
Digue (rue de la)	30	32	112	2	1	1	1										1
3, Bailleul (cour)	5	5	20														
5, Jardin du Prévot	13	17	65				1										
7, Laforce (cour)	6	7	21														
22, Menu (impasse)	9	10	34														
Emile Desmet (rue)	8	12	33														
Faisan (rue du)	20	80	222	1	2	5	3	1									
Feutry, (rue)	18	30	124	5		5								1		1	1
Fontaine-Delsaulx (pass. de la)	9	10	31		1												
Fontaine-Delsaulx (rue de la)	39	49	152			1	1										
21, Vitez (cité)	25	26	93														
François-Baës (rue)	21	27	90		1	1	2										
28, Bon Nageur (cour du)	6	6	28														
Franklin (rue)	22	40	144	2	1									1			
17 et 21, Franklin (impasse)	20	19	94			1	2										
16, Monjardin (cour)	25	23	107	2	2	1	3							2			1
Frères Vaillant (rue des)	15	15	55		1		1										
Gendarmerie (rue de la)	5	13	37				1										
Halles (place des)	1	1	2														
Haute-Deûle (quai de la)	22	29	90														
5 bis, Ernest, (cour)	6	6	19		1		1										
5, Scalbert (impasse)	16	18	53	1													
Hoche (rue)	5	15	39	1	1	1											
Jacquemars-Giélée (rue)	132	211	690	4	3	7	2				1			2			
Jean-Sans-Peur (rue)	53	64	206		2	1											
Lavoisier (rue)	6	9	21	1	1		2							1			
Le Glay (rue)	3	3	24	1	1									1			
Léon-Gambetta (rue)	322	800	2.415	18	21	22	16	4	1	1				3		1	3
134, Carpe (cour de la)	8	8	37				1										
50 bis, Centre (cour du)	3	5	11														
183, Dhalluin (cour)	2	2	4														
124 bis, Dohez (cour)	2	2	9														
77, Gamblin (cour)	5	5	15														
148, Lherminez (cour)	3	5	14														
179, Mouton (cour)	3	3	11														
215, Saint-Louis (impasse)	8	8	39				1										
136, Val (cour)	3	5	14														
97, Vilain (impasse)	18	18	45														
Lorraine (boulevard de)	28	61	213		3	3	1	1						1			1
Lutun (rue)	19	18	55														
Maire André (rue du)	44	61	202		2	1	1										
A reporter	2.138	3.604	11.943	85	92	97	87	12	6	1	1			24		9	25

VAUBAN

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort Nés M	Mort Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report. . . .	2.138	3.604	11.943	85	92	97	87	12	6	1	1			24		9	25
Marmora (rue de la)	34	89	268	2	4	4	5							1		2	2
Masséna (rue)	84	213	695	3	6	1	6		1					2			
Meurein (rue)	87	162	518	4		4	3										
13, Convain (impasse. . .	8	19	56		1	1	1										
15, Degoul (pavillon). . .	6	8	35														
75, Fiévet (cour)	3	4	15														
81, Lemaire (cour) . . .	10	10	38														
101, Proot (cour)	4	4	13														
107, Ramar (impasse) . . .	19	19	53		1												
64, Vaillant (cour) . . .	4	4	13														
Nationale (rue).	172	318	1.004	11	4	7	7	2						1		1	4
Orphéon (rue de l')	14	23	61														
Panckoucke (rue)	1	1	3														
Patou (rue)	37	35	163		1		3							1			
Philippe-de-Girard (place) . .	16	52	165	4	1	3								2			
Pierre-Martel (rue)	19	21	85	1													
Port (rue du)	45	74	399	7	13	7	8	8	8			1		2			7
Primeurs (rue des)	4	23	72		1		1										1
Puébla (rue)	50	111	302	1													
Raglan (rue)	8	4	12														
Rameau (square)	15	23	83														
Rameau (palais)	1	1	2														
Ratisbonne (rue)	88	200	511	3	5	3	6		2			1					1
30, Colbert (impasse) . . .	3	6	18														
14, Demerode (cour) . . .	1	3	9														
91 bis, Duchâteau (cour) . .	3	4	13														
86, Dussart (cour)	3	3	15														
35, Fourdin (cour)	4	4	8														
59, Prévost (cour)	6	6	18														
Roland (rue)	51	110	426	1	1		5							1			
24, Saint-Augustin (cité) . .	8	11	23		2												
18, Sainte-Marie (cour) . .	3	3	10														
Sabot (rue du)	35	80	235	5		5	7							1			1
Saint-Augustin (rue)	23	53	109	1	1									1			
Saint-Blaise (rue).	6	7	17														
Saint-Hubert (allée)	14	15	76		1	1											
3, Peine-Perdue (cour de la) .	7	7	20														
Saint-Joseph (allée)	4	5	10														
Saint-Omer (rue de)	32	53	152	2		3	1	2						1			
11, Donaint (cour)	9	10	44														
Sainte-Barbe (rue).	35	52	157	1	2	2	2										
20, Prévost (cour)	9	9	27	1			1							1			
21, Wilmot (cour)	8	8	31														
Solférino (rue).	112	270	780	2	8	7	5	2	1					1			
Source (rue de la)	13	12	45			2											
Stations (rue des)	129	244	801	8	3	2	7	2						4		2	2
145, Faucheur (cour) . . .	4	6	18														
Strasbourg (place de). . . .	10	23	61														
Toul (rue de)	18	27	83	1		2											
5, Kaestner (cour)	1	1	7														
A reporter. . . .	3.418	6.054	19.722	143	147	151	155	28	18	1	1	2		43		14	43

VAUBAN

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	3.418	6.054	19.722	143	147	151	155	28	18	1	1	2		43		14	43
Tourcoing (place de)	23	23	123		1	1	1										
Tranquillité (rue de la)	22	42	134			3	3										
10, Beaurain (cour)	2	7	19														
17 bis, Cormorant (cour)	5	5	18														
Vauban (boulevard)	93	92	517	2	1		6							1		1	1
Vauban (quai)	22	53	158	2	2	2	2							1			1
11, Dubois (cour)	9	10	24														
7, Saint-Pierre (cour)	17	16	56		1		1										
TOTAUX	3.611	6.302	20.771	147	152	157	168	28	18	1	1	2		45		15	45

HOTEL DE VILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
A. B. C. (rue de l')	12	41	135	1	2	1	1	1		1					1		
Amiens (rue d')	26	64	189	1	1	3	1							1			
Arc (rue de l')	29	66	192	1	3		2										
Arnould de-Vuez (rue)	2	8	14			1											
Arsenal (place de l')	5	15	44														
Baignerie (rue de la)	30	100	305	4	2	5	6		1					1		1	1
34, Baignerie (pavillon de la)	3	7	29														
Baptiste-Monnoyer (rue)	18	28	73				2										
Barbier-Maes (rue de)	30	118	325	2		4	1									1	1
Béthune (place de)	18	72	163	1	1		1										1
Béthune (rue de)	74	167	490	3	2	3	3	1						2			
Bleu-Mouton (rue du)	8	17	39	2	1				1								
Bois-St-Sauveur (rue du)	24	80	288	4	3	2	6							1			
2, Dupont (cour)	2	3	11														
Bouchers (rue des)	41	124	346	5	1	4	4	1						1		1	1
14, Eau (cour à l')	4	3	18	1													
14, Mulet (cour du)	8	11	53														
20, Notre-Dame (cour)	8	10	45	1													1
32, Pourpoint-d'Or	4	22	85			1	1										
Bourgogne (rue de)	6	9	34														
Capucins (rue des)	20	30	81	1			1										
Chambre-des-Comptes (rue de la)	10	18	67			1											
Coquelets (rue des)	11	28	50	1		1											
Court-Debout (rue du)	14	36	91		2												
Cysoing (rue de)	4	12	55		1	1					1						
Denain (rue de)	3	12	35			1	2										
Denis-Godefroy (rue)	4	9	26			1											
De Pas (rue)	19	31	80		1		1							1			
Détournée (rue)	17	30	96		1	2								1			
Deux-Epées (rue des)	3	7	24			1											
Dutilleul (square)	12	12	54		1									1			
Fossés (rue des)	40	61	210	2	2	2	2							2			1
Fresnes (rue du)	5	9	30														
Gauthier-de-Châtillon (rue)	37	83	242	1	2	2											
Gentil-Muiron (place)	4	14	39	1			3										
Gentil-Muiron (marché)	1	1	4														
Gombert (rue)	18	46	130	1			1										
Grand'Place	40	74	256	1	3	1											
Halloterie (rue de la)	33	139	427	4	10	3	3	1						5			1
13, Minimes (cour des)	2	12	58														
Hazebrouck (rue d')	2	5	11														
Hôpital-Militaire (rue de l')	100	201	643	5	3	4	4							2			
Hôtel-de-Ville (contour de l')	6	13	54	1			1								1		
Jacquart (place)	7	37	97														
Jean-Roisin (rue)	11	18	54	1													
Jean-sans-Peur (rue)	5	8	29														
Jeanne-d'Arc (rue)	22	63	178		2	1	2										
Jeanne-Maillotte (rue)	23	93	228		2	2	3							1			
Jussieu (square)	20	20	88					1									
Liberté (boulevard de la)	194	317	1.152	7	5	6	5	2						1			1
A Reporter	1.039	2.404	7.467	52	51	53	56	7	2	1	1			20	2	3	8

HOTEL DE VILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	1.039	2.404	7.467	52	51	53	56	7	2	1	1			20	2	3	8
Lydéric (rue)	4	4	17	1	1									1			
Macquart (rue)	10	19	51		1		2										
Malpart (rue)	26	73	311	9	9	9	6	1	1					3		5	6
41, Bas-d'Enfer (cour du)	2	6	16														
27, Joyeuse (cour)	3	4	15			1											
Manneliers (rue des)	13	16	56	1	1		2							1			
Molfonds (rue des)	4	9	36	1													
Molinel (rue du)	82	169	526	3	4	5	2	3	1					1			4
Morisson (square)	6	19	43														
Nationale (rue)	113	296	823	2	3	6	5							1		1	1
Neuve (rue)	37	66	219		1		1										
Nouveau-Siècle (rue du)	26	72	193	4	2	1								2			
Ovigneur (rue)	5	10	27		1												
Palais-Rihour (rue du)	14	21	72		3	1				1							1
Paris (rue de)																	
182, Bourloires (cour des)	5	7	20		2		1										
238, Vert-Lion (cour du)	7	15	56	2			1									1	1
Pauvres-Claires (passage des)	4	4	17	1	2								1	1			1
1-3, Neuve (cour)	10	9	53			1											
Petif-Paon (rue du)	1	1	5														
Piquerie (rue de la)	16	40	73			1	2										
Plat (rue du)	46	171	403	5	5	5	5							5		1	2
42, Bons-Enfants (cour des)	2	4	17														
20, Mousson (cour)	3	9	12														
62, Pierre-Réquillart (cour)	1	7	13														
Poissonceaux (rue des)	18	32	93	1	2		2							1			
9, Poissonceaux (impasse des)	2	2	7														
27, Soldats (cour à)	7	10	38		1											1	1
19, Trépassés (cour des)	15	23	79	2	3	1			1					2	1	1	1
1-16 bis, Dupont (cour)	7	13	51														
30 bis, Calandre (cour)	6	11	21														
Quai (rue du)	11	20	55	2	1	1											
République (place de la)	7	21	68			1											
Préfecture du Nord	1	12	37						1								
Richebé (place)	13	20	42			1	1										
Rihour (place)	20	49	110			2											
Rouge-Debout (rue du)	3	7	25		1	1	1									1	1
St-Etienne (rue)	54	156	322	2	5	3	6							4			2
St-Martin (rue)	6	19	41		1	3											
St-Michel (rue)	14	48	176	1	3	1	1									1	1
St-Nicaise (rue)	21	63	184	2	1	2	1							1			
St-Nicolas (place)	4	6	17			1											
St-Nicolas (rue)	33	64	184	3	1	3	4							2			
Sec-Arembault (rue du)	31	96	234	4		4										1	2
Sept-Agaches (rue des)	9	12	35		1												
Tanneurs (rue des)	53	181	404	2	1	3	4	2									1
34, Bouchers (cour des)	2	15	32														
24, Dassonville (cour)	4	20	67			1											
54, Vitrier (cour du)	3	11	23														
A Reporter	1.823	4.366	12.886	100	107	111	103	13	6	2	1		1	45	3	16	33

HOTEL DE VILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	1.823	4.366	12.886	100	107	111	103	13	6	2	1		1	45	3	16	33
Temple (place du)	4	4	15		1												
Tenremonde (rue de)	18	13	58			1	1										
Thiers (rue)	26	43	121	1													
Trinité (rue de la)	10	30	105		1	1	1										1
Trois-Couronnes (rue des)	13	16	46	1		1	1										
Université (place de l')	1	1	8														
Valmy (rue de)	15	41	116	1	1									1			
Vert-Bois (rue du)	23	36	108		1	1								1			
Vieille-Comédie (rue de la)	23	62	146	2	1	1	1	1						1			
Vieux-Marché-aux-Chevaux (rue du)	18	45	119	2		1	3										
Vignette (rue de la)	52	256	698	14	6	11	9	1	2					7		3	5
50, Courbon (impasse)	1	56	217				1										
57, Hybernois (cour des)	1	5	18														
Watteau (rue)	2	2	6														
Wault (quai du)	26	62	155	1	1	2	1										1
Militaires			536														
TOTAUX	2.056	5.038	15.358	122	119	130	121	15	8	2	1		1	55	3	19	40

MOULINS-LILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Alain-de-Lille (rue)	11	17	66			1		1									
Albert-Samain (rue)	54	58	231			1			1								
Alsace (boulevard d')	29	56	197	1	3	2	1							1			
31, Bockstael (cité)	14	14	66	1			1										
Arago (rue)	40	104	298	4	2	5	3		2					2			
14-16, Cormorant (cité)	14	14	72		2	1	1									1	1
42, Duvinage (éité)	18	18	76		2												
30, Montaigne (cité)	6	6	32														
Armand-Barbès (rue)	17	36	119		2		2	1									
Arras (rue)	186	377	1.080	12	12	9	11		2					6		1	1
74, Bonhomme (cour)	4	4	7														
167, Bonnet (cour)	5	5	16	1													
120, Boutemy (cour)	10	10	48	1	1		1		1					1			1
41, Cormorant (cité)	13	13	80														
41, Courmont (cour)	3	3	10														
114, Decourtray (cité)	11	11	48	1	1									1			
84, Déjardin (cour)	21	17	113	2	1	3	1										
69, Desreumeaux (cour)	4	4	15														
42, Dumoulin (cour)	3	3	15														
169 bis, Gisclon (cour)	31	53	183	3	2	3	5							1			1
40, Lesay (cour)	3	3	8														
31, Montel (cour)	6	6	23														
191, Marchand (cour)	4	3	9														
139-141, Marin (cour du)	5	5	19														
27, Planque (cour)	4	4	15														
131, Pollet (cour)	2	2	9														
49, Poret (cour)	4	4	16														
96, Singes (cour à)	2	2	15														
40 bis Thomas (cité)	3	3	7				2										
Artois (rue d')	95	218	656	5	1	8	9							1			1
104, Pidoux (cour)	5	5	22														
167, Pintelon (cour)	5	7	23														
118, Quembre (cour)	6	6	18														
Auguste Bonte (rue)	14	30	93	1		1	1										
5, Martin (impasse)	9	10	53			1											
19, Zéringer (cour)	7	7	24														
Avesnes (rue d')	29	46	164	1	1	4	4	1									
21, Coisne (cité)	20	21	94														
50 et 58, Lambert (cité)	7	7	31			1	1										
Baggio (rue)	6	19	46				1										
Bapaume (rue de)	47	91	301	2	2	3	1							1		2	2
85-87, Faidherbe (impasse)	27	26	164	1	3		3										
68, Gravelin (carrière)	3	3	16														
76, Lemesre (cité)	4	4	15														
6, Paret (cité)	5	5	19				1										
Barthélemy-Delespaul (rue)	33	50	163	1	1	2	3										
Bas-Jardin (rue du)	11	25	68	1	1									1			
Bayard (rue)	1																
Belfort (boulevard de)	22	32	102	2	1	3	3							1			1
18, Wicart (cité)	19	23	106	1													
Bichat (rue)	4	6	16														
A Reporter	906	1.516	5.087	41	38	48	55	3	6					16		4	8

MOULINS-LILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	906	1.516	5.087	41	38	48	55	3	6					16		4	8
Boitelle (rue)	6	10	25	1		1										1	1
Bossuet (rue)	5	24	58				1										
Brûle-Maison (rue)	25	68	201	1	2	2	2							1			
Bruxelles (rue de)	13	17	60	1			1							1			
Buffon (rue)	47	135	495	5	7	11	7	1	1					2		3	5
35, Beffe (cour)	12	12	58	2		2										1	1
44, Hache (cité)	6	6	29														
27, St-Honoré (cité)	13	13	79		1	1	1										
17, St-Martin (cité)	12	14	60														
Cambrai (rue de)	69	132	432	2	1	4	4	1									
12-14, Ernest-Dubois (cour)	6	6	18														
32, Rossignol-des-Pyrénées (cité du)	4	4	18														
2, St-Sauveur (impasse)	3	8	42		1		1										1
Carvin (rue de)	42	142	371	8	4	7	4			1				1		1	1
Claude-Bernard (rue)	2	2	6														
Condé (rue de)	105	341	1.016	6	7	14	12	1	2		1			2		3	5
12-14, Bridelance (cité)	11	11	51														
52-54, Cauche (cour)	6	7	28														
19, Depuydt (cour)	3	3	16														
16, Lenfant (cité)	20	20	99		1	1	1										
81, Malézieux (cour)	3	3	8														
27, Normande (cour)	7	7	32			1											
6, Vandenberg (cour)	5	6	17			1											
Coulmiers (rue de)	14	17	61		1												
Courmont (rue)	25	58	185		2	2	4	1						1			1
Crespel-Tilloy (rue)	11	15	63	1	1	1				1							
14, Courmont (cité)	4	4	10														
Danton (rue)	12	14	45	1			1										
6, Lobeck (cour)	1	2	8														
De Fernig (place)	16	69	180	5	2	5	2		1					1		2	4
19, Stricanne (cour)	26	26	108			1	1										
Déliot (place)	15	63	178	1	2	4	3	1								1	1
Desaix (rue)	14	27	95		2	3								1			
Diderot (rue)	2	2	9					1									
7, Marquilly (cour)	3	3	11														
8, St-Clément (cour)	20	20	73			1											
Dorémieux (rue)	3	3	11														
Douai (rue de)	120	213	743	4	3	7	9							2			2
95, Beffe (cour)	12	12	74		1	1											
73, Bériot (cour)	2	2	8														
20-22, Brasseur (cour)	4	4	9														
74, Bréart (cour)	14	14	58	1		1		1								1	1
76, Cornil (cour)	7	7	24														
19 ter, Fouque (cour)	8	6	29			1											
106, Lecocq (cour)	10	10	36		1											1	1
99, Lecoge (cour)	2	4	12														
30, Mallet (cour)	3	3	10														
19, St-Mathias (cour)	14	15	66														
19 bis, St-Mathias (impasse)	6	6	22			2											
A reporter	1.699	3.126	10.434	80	77	122	109	10	10	2	1			28		18	32

MOULINS-LILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report	1.699	3.126	10.434	80	77	122	109	10	10	2	1			28		18	32
Duguesclin (rue)	14	36	119	2	1	3		2						1		1	1
19-21, Millerot (cour)	23	28	109		3	4	1	1									
Dupetit-Thouars (rue)	5	5	27														
Ecoles (boulevard des)	48	170	479	1	6	5	7							1			1
Fénelon (rue)	54	128	494	5	5	7	8	2						2		3	4
39, Lefebvre (cité)	18	19	82														
52, Vanderlinden (cour)	3	3	15		1												
32, Wallaert (cour)	12	17	76	3	2	1	1								1	2	3
Fontenoy (rue de)	64	219	664	12	12	7	15		1					4		4	7
4, Bonte (impasse)	6	7	31														
57, Bouy (cour)	5	5	23				1										
48, Vandeputte (cour)	2	3	10														
Froissart (rue)	7	33	82			2		1									
Guy-de-Dampierre (place)	6	21	47	2													1
Hâvre (rue du)	22	26	114	4		4	2							1		1	2
Jacques-Février (place)	10	24	67	2		1	1									1	1
James-Watt (rue)																	
Jean-Bart (rue)	22	25	73		1		1										
Jeanne-d'Arc (place)	12	19	52	3			1										
Jeanne-d'Arc (rue)	83	170	484	2	3	5	5	1									
Kellermann (rue)	8	8	56		1	1											
Kléber (rue)	2	3	16			2											
Lamartine (rue)	37	128	355	5	5	10	5							1			2
19, Branswyck (cour)	4	4	21														
7-9, Lambert (cour)	13	15	76	2	2	1	1									1	2
30, Vermeulen (cité)	5	5	16														
Louis XIV (boulevard)	18	133	424	2	1	4	3					1					1
Luther (rue)	17	23	104	4		2										1	1
Lyon (rue de)	83	86	319	2	4	2											
Malus (rue)	22	43	137	1		2	1							1			
Maréchal-Vaillant (boulev. du)	37	177	491	4	1	6	2	1						1		1	2
29, Wulvéryck (cité)	27	28	120	1	1									2			
Marseille (rue de)	41	40	151		2	1						1					
Massillon (rue)	9	31	78		3	1	4									2	2
7, Fiévet (cour)	5	5	17														
Maubeuge (rue de)	25	65	198	1	1	4	3									1	1
40, Pynson (cour)	1	1	3														
39, Pantalon (cour)	3	3	18														
Meuniers (rue des)	17	32	93	12	3									2		1	1
108, Hospice François Baes			110														
100, Caster (cour)	6	6	25														
77-79, Delmar (cour)	13	13	43	1													
75, Letombe (cité)	26	26	115	3	1											1	1
89, Paindavoine (cité)	10	9	28														
Monge (rue)	22	78	236	4	2	3	2		2					1		1	3
19, Bailleul (cité)	15	27	135	4	2	4	3		1					2	1	2	3
13, Debil (cour)	12	12	60				1										
7, Despinoy (cité)	2	2	5			1											
4-6, Labbe (cité)	18	20	89	1	1	1		1									1
A reporter	2.613	5.107	17.021	163	141	206	177	19	14	2	1	2		47	2	41	72

MOULINS-LILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Report	2.613	5.107	17.021	163	141	206	177	19	14	2	1	2		47	2	41	72
Monge (rue), 12-14, Lefebvre (c.)	19	19	83		1	1										1	1
8-10, Martin (cour)	19	21	82		1	1											
15 bis. Vandecasteele (cour)	18	18	80				1										
Montaigne (rue)	39	137	370	7	3	7	5	1							1	5	6
9-11, Lenfant (cité)	11	11	50	3		1								1			1
30, Stricane (cour)	5	6	23	1													
34, Tirlemont (impasse)	5	5	22														
36. Watteau (cour)	4	4	18														
Montesquieu (rue)	8	22	74	2	1		1										
10, Benjamin (cité)	11	13	67														
22, Boot (cour)	5	5	18														
4, Paradis (cour)	16	16	71	1	1	1	1									1	2
3, St-Louis (cité)	26	26	129			1	2	1									
Mulhouse (rue de)	23	72	189	2	2	5	3	1									1
18, Dewever (cité)	3	3	9														
16, Leclercq (cour)	7	8	30														
Nantes (rue de)	22	23	112		1	1	4										
Philippe-de-Comines (rue)	69	206	639	7	16	9	14		1					1	1	9	12
11, Descamps (cité)	4	7	23														
5, Lagache (cour)	1	3	10														
25, Lecuy (cour)	6	6	16														
Pierre-d'Oudegherst (rue)	30	38	155	3	4	3	1							1		1	2
Plaine (rue de la)	75	147	528	5	2	3	1	1						1			1
19, Van-de-Vièle (cour)	3	3	16														
Ronchin (rue de)	74	166	541	4	4	9	6							1	1		1
58, Bodin (cour)	5	5	20														
62, Cordonnier (cour)	4	4	11														
6, Cornil (cour)	4	4	25	2		1	1									1	1
76, Courtel (cour)	4	4	16														
70, Crombet (cour)	19	19	92	1													
25, Decuyper (cour)	6	6	25				1										
24, Deperne (cour)	9	9	32														
29, Duburcq (cour)	6	6	21														
13, Pêcheur (cour du)	3	3	11														
27, St-Bernard (villa)	2	2	10														
18, Sarrazin (cour)	5	5	27														
14, Théry (cour)	8	8	25														
72, Vandenabelle (cour)	10	10	34														
Rouen (vue de)	27	27	106		1		2							1			
St-Quentin (rue de)	15	32	97	2	1	2	1	1						1			
24, Bonnet (cour)	19	19	90	1	2	1	2									2	2
8, Destailleurs (cour)	3	3	10														
18, Faidherbe (cité)	7	7	28														
Seclin (rue de)	24	87	304	5	8	5	11	1						4		5	5
Solférino (rue)	53	97	282	2	1	3											
Strasbourg (boulevard de)	17	36	116				2										
1, Gourdin (impasse)	6	6	22														
Lévêque (chemin)	3	3	17														
Thumesnil (rue de)	55	166	579	6	5	8	9	1								4	4
A reporter	3.431	6.640	22.376	217	195	268	245	26	15	2	1	2		58	5	70	112

MOULINS-LILLE

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report.	3.431	6.640	22.376	217	195	268	245	26	15	2	1	2		58	5	70	112
Thumesnil (r. de), 70, Allart (c.).	16	21	107	1		2		1									
74, Boxtael (cité)	14	14	58				1										
24, Bocquet (cour)	10	10	40	1													
36, Courmont (cour) . . .	3	2	6														
25, Hélard (cour)	12	12	78	2	1												
40, Martine (cour)	4	4	16														
2-4, Menet (cour)	4	4	14														
13, Locket (cité).	6	6	27														
44, Spriet (cour)	7	7	49														
Tiers-Etat (rue du)	1	1	2														
Trévise (rue de)	41	93	272	3	2	7	2	1	1							2	2
60, Lagache (cité)	18	6	22														
43, Mathurin (cité). . . .	8	8	35														
49, Moderne (impasse) . .	10	10	52														
Valenciennes (rue de) . . .	64	121	386	3	3	6	1										
17 Debailleux (cité). . . .	39	41	200	2	3	2	1	1			1					2	3
10, Dumetz (cour)	4	4	8														
31, Lompa (cour)	9	9	42	1			1									1	1
21, Vanmaële (cour) . . .	4	4	10														
Vanhœnacker (place). . . .	22	128	357	5	5	8	6							1		5	5
Victor-Hugo (boulevard). . .	232	649	1.655	26	41	17	23	3	2					7		3	6
199 bis, Hospice des Cinq Plaies.			72														
187, Cnudde (cour). . . .	3	3	14														
84, Descamps (cour) . . .	11	19	68		1												
208 bis, Longuet (cour) . .	4	4	12														
131, Reboux (cité)	9	8	46														
133, Reboux (impasse) . .	13	14	54			1	1										
151, Vys (cour)	3	3	12														1
Watignies (rue de)	30	68	238	2	1	3	3	1									1
28-30, Merschaut (cour) . .	5	3	12	2		1											
40, Mignot (cour)	14	14	74		1												
6, Vanlaton (cour)	16	16	69			1											
Wazemmes (rue de)	28	95	275	4	2	4	5	1						1		2	2
43-45, Coppiéters (cour) . .	9	9	36				1										
TOTAUX.	4.104	8.050	26.794	269	255	320	290	34	18	2	2	2		67	5	85	133

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE MAISONS	NOMBRE DE MÉNAGES	NOMBRE DE INDIVIDUS	DÉCÈS M	DÉCÈS F	Naissances M	Naissances F	Mort-Nés M	Mort-Nés F	MALADIES CONTAGIEUSES Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
Aboukir (rue d')	24	42	127	3	2												
31, Aboukir (cour d')	5	5	21														
13H, Jean (cité)	3	3	13														
13-13H, Julien (cité)	15	15	79	1	1		1	1									
11, Malfait (cour)	11	11	43		1		1										
9, Picavet (cour)	10	10	31														
19, Ribeauville (cité)	8	9	40														
Alger (rue d')	32	50	168	3	1	4	3							1		1	1
32, Alger (cour d')	3	3	10														
11 bis, Dupuis (cour)	11	11	35														
20 bis, Duthoit (cour)	4	4	14			1											
17 bis, Duyck (cour)	7	7	26														
2 ter-4, Peel (cour)	3	3	6		1												
24, Roussel (cour)	4	4	15			1											
Anvers (rue d')	34	80	200														
Arcole (rue d')	73	362	709	1	1	5	1										
47 bis, Barrat-Wilmot (cour)	6	6	25	8	12	16	18							3		9	10
25, Depelsmæcker (cour)	5	5	20														
29, Lambert (cour)	6	7	29														
41 bis, Michel (cour)	16	16	62				1										
23, Pille (cour)	4	4	13														
50 bis-52, Popyn (cour)	3	3	16														
Artois (rue d')	88	225	625														
Austerlitz (rue d')	93	304	942	2	3	3	5							1			1
68, Accart (cour)	7	7	32	16	18	18	18	4	3					7	1	8	10
4 bis, Constant-Godart (cour)	3	3	12														
46, Crépin (cour)	2	2	9														
48, Delannoy (cour)	3	3	11		9												
74, Delbart (cour)	7	7	25		2												
28, Dethandt (cour)	3	13	20														
72, Rubens (cour)	6	7	54														
100, St-Paul (impasse)	7	158	39		1	1	1									1	
Bailleul (rue de)	48	8	581				2										1
24, Donze (cour)	8	36	64	11	14	20	16	2	1					1		11	15
9 et 17, Paux (cour)	35	7	124		1	1	2										1
5, Pottier (cour)	7	6	35	4	3	5	4		2					3		2	3
18 bis, Raquet (cour)	6	5	43														
14, St-Joseph (cité)	5	5	17			2											
1, Vandorpe (cour)	3	217	13														
Barthélemy-Delespaul (rue)	107	46	632	2	10	3	4							2			
Bône (rue de)	27	1	162	6	1	3	3							1			
10, Dutilleul (cour)	1	1	2														
7, Flipo (cour)	1	2	5														
22, Gadenne (cour)	2	3	7	1													
1, Leroy (cour)	3	3	11														
6, Placide (cour)	3	11	11														
9 bis, Rousseau (1re cité)	10	9	73	1	1	2	1							1		1	2
13 bis, Rousseau (2me cité)	10	74	52		1	2	1										
Bourignon (rue)	40	19	208	2			2										
45 bis, Crombez (cour)	6	6	28														
A reporter	828	1.832	5.539	60	72	87	84	7	6					20	1	33	44

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	828	1832	5539	60	72	87	84	7	6					20	1	33	44
Brûle-Maison (rue)	108	212	611	5	5	3	3							2			
Carpeaux (rue)	17	62	170	3	2	3	7							1		1	1
9, Leroux (cour)	8	8	35														
10, Mallet (cour)	3	3	11														
2 bis, Prévost (cour)	10	10	45		1		1										1
Caumartin (rue)	94	187	549	4	5	2	5		1			1		1			
69, Crombet (cour)	6	6	21														
95, Delvigne (cour)	8	8	21														
Chaufour (rue du)	41	94	254	1	2	3	3							1			
3, Donze (cour)	1	3	14														
8, Ramar (cour)	2	2	6														
Chevreul (rue)	30	88	256		2	3	1							1			
Colbrant (rue)	21	32	107			1											
Colmar (rue de)	5	7	25				1										
Constantine (rue de)	42	54	180	4	2	2								1			
24 et 34, Cornille (cour)	10	10	43			1	2										
7, Delobelle (cour)	2	2	8														
25, Fourment (cour)	3	3	5														
29 bis, Jorent (cour)	3	3	15														
41, Nory (cour)	2	1	1														
39, Scanapiez (cour)	3	3	13														
8, Vermerch (cour)	4	4	16														
Corneille (rue)	37	69	187		2	1	2							1			
Croix (parvis de)	1	4	7				1										
Degland (rue)	21	50	133	1	2	2	1									2	2
25, A (cour)	4	5	28				2										
17, Béhal (cour)	8	8	35														
16, Boyaval (cour)	2	2	13														
10, Malakoff (cité)	5	5	19	1													1
24, St-Laurent (cour)	4	4	19														
26, Warein (cour)	7	7	28														
Demooy (impasse)	11	17	66		1		1		1					1			
14-16, Demooy (cité)	9	10	36														
Ducourouble (rue)	18	78	260	3	5	3	3							1			2
Durnerin (rue)	35	72	185	1	1	2	2	1									
Eylau (rue d')	41	96	307	7	3	7	4	2						3		2	4
6 ter, Buisset (cour)	7	8	54	1	1							1				1	1
29, Lucie (cour)	9	9	33	1		3										1	1
22, Mahieu (cour)	7	7	39					1									
4 ter, Monchy (cour)	4	4	23														
Fabricy (rue)	17	27	86	1	1	1	1	1									
Flandre (rue de)	106	231	666	9	13	9	6							4		3	4
27 bis, Blanquart (cour)	12	12	66		1	1	1							1			
69, Botte-de-Lin (cour de la)	2	3	7														
100, Cauche (cour)	3	3	19														
82, Codron (cour)	8	8	24		1											1	1
19, Crapez (cour)	5	5	18														
53 bis Ferlier (cour)	9	8	19														
61, Flandre (cour de)	25	25	70		2	1	2							1			
52, Fréville (allée)	11	10	29				1										
A reporter	1679	3421	10421	102	124	135	134	12	8			2		39	1	44	62

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report.	1679	3121	10421	102	124	135	134	12	8			2		39	1	44	62
Flandre (rue de) *suite* . . .	»	»	»														
56, Gaîté (cour de la) . . .	14	14	49														
76, Grolez (cour)	10	10	26														
51, Smet (cour)	7	7	14														
3 bis, Tavernier (cour) . .	4	4	9														
Fleurus (rue de)	36	60	162	1	1	2	1							2			
Fombelle (rue).	44	166	568	5	16	11	12		1			1		1		4	9
4 bis, Crombez (cour) . . .	10	10	50		1		2	1									
Fontenelle (rue)	44	53	200	2	3	5	1		1							2	2
6, Amiteuse (cour de l') . .	5	5	18	1			1										
29, Benoit (cour)	7	7	27			1											
30, Beuque (cour)	9	9	27		1												1
16, Duhem (cour)	9	6	23			1											
21, Liagre (cour)	6	6	14														
22, Sybille (cour)	4	4	14														
Gantois (rue)	87	284	765	4	10	9	8	1	1					2		1	1
93, Duvinage (cour) . . .	12	12	32														
65, St-Louis (cour)	16	16	53		1												
73, Salembier (cour) . . .	4	4	14														
Geoffroy-St-Hilaire (rue) . .	4	6	18	1													
Gustave-Joncquet (rue) . . .	26	66	189	1		3	3							1			
Henri-Kolb (rue)	79	178	481	2	6	3	1							1			
54 bis, Bos (cour)	11	11	35			1											
Hôpital-St-Roch (rue de l'). .	55	167	477	11	3	10	12	1	1					3		3	5
21, Dallennes (cour) . . .	2	2	4				1										
50, Dethandt (cour) . . .	5	5	16				1										
15, Grégoire (cour). . . .	5	5	16														
14, Legros (cour)	8	8	41			1	2										
15 ter, Minet (cour). . . .	5	6	22														
17, St-Paul (impasse) . . .	12	12	77	2			1							1			
33-35, St-Roch (cour) . . .	19	17	85	1	2	2											1
9, T omas (cour)	4	7	25														
32, Valette (cour)	8	8	41														
22, Vendenbergue (cour) . .	2	2	8														
25, Vanhuffel (cour) . . .	2	4	13														
Hovelacque (rue)	12	15	40														
Iéna (rue d')	78	266	743	8	10	21	13		1		1			1	1	7	9
9, Bénoit (cour).	10	10	62				1										
56, Borrens (cour)	5	6	27		2		1										1
8, Catel (cour)	4	4	21														
22-22 bis, Cheval-Blanc (c. du)	5	5	22														
54, Daams (cour)	6	5	18														
26, Dufour (cour)	6	6	29	1			1									1	1
20 bis, Jenson (cour) . . .	5	5	18														
13, Laden (cour)	7	7	28		1												
73 bis, Lagaisse (cour). . .	5	5	20														
52, Nelson (cour)	8	10	31														
10, Vandenberghe (cour) . .	4	4	12														
46 bis, Verlaé (cour) . . .	10	10	42			1	1										
Inkermann (rue d')	48	135	334		4									1			
A reporter. . . .	2467	5095	15481	142	185	206	197	15	13		1	3		52	2	62	92

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	2467	5095	15481	142	185	206	197	15	13		1	3		52	2	62	92
Jean-Bart (rue)	22	33	109	1			1										
Juliers (rue de)	151	585	1.402	13	19	37	27	6	1					5	1	10	15
» 110, Catel (cour)	10	10	40														
» 88, Charlotte (cour)	3	3	9														
» 139, Cornil (cour)	5	3	18	1	1		3									1	1
» 47, Cornu (cour)	5	6	21														
» 108, Delcourt (cour)	3	3	11														
» 101, Dumoulin (cour)	10	10	50														
» 82, Lambert (cour)	6	6	25	1			1									1	1
» 106, Meurisse (cour)	3	3	14														
» 46, Morel (cour)	4	3	12														
» 98, Pilot (cour)	1	1	4														
Justice (rue de la)	52	62	560	10	9	9	7	1	1	1				4		1	4
» 17, Céa (cité)	6	6	16														
» 3, Cogez (cour)	9	9	39		1		1										
» 12, Décottignies (cour)	4	4	15														
» 11 bis, Descamps (cité)	8	8	34		2									2			
» 30, Fromont (cour)	8	9	44														
» 7, Gagedois (cour)	7	7	22														
» 8, Gendarme (coin du)	2	2	8														
» 75, Jardin (cité)	4	»	»														
» 26, Laroy (cour)	6	6	27														
» 14, Loof (cour)	3	3	15														
» 15, Manuel (cour)	8	9	29														
» 38, Palin (cité)	29	29	121	1	2	2	1			1						2	2
» 34, Quatre-Chemins (cité des)	21	21	80				1										
» 28, Ramar (cité)	4	4	22														
» 21, Seynave (cour)	28	31	151	1	3	2	2									2	3
» 12 bis, Vandenberghe (cour)	5	5	21														
» 9, Vereecke (cour)	6	6	29														
Kuhlmann (rue)	37	85	226		1	5	2										
» 26, bis, Weyts (cour)	4	4	11														
Lens (rue de)	75	101	276	1	2	1	1		2								
» 89, Chantraine (cour)	9	9	28	1													
» 17-23-29, St-Michel (cité)	22	24	79		1												
» 33, St-Michel (villa)	8	8	21														
Littré (rue)	3	1	3														
» 2, Bruno (cour)	6	6	33		2									1			1
Louis-Faure (rue)	32	73	211	2	1	3	1										1
Magenta (rue)	37	117	382	7	9	7	13	1	2					2	1	5	7
» 10, Bertrand (cour)	3	3	9														
» 7, Cardinas (cour)	10	10	52	2	2	1										3	3
» 8, Delerue (cour)	5	5	20	1	1											1	1
» 12, Desailly (cour)	6	11	31														
» 33, Stiévenaert (cour)	7	7	36		1		1									1	1
» 25, Vandenberghe (cour)	7	13	54	1	2		2		1							2	3
» 6, Weymels (cour)	4	4	18														
Manuel (rue)	106	179	553	7	4	7	7							3			1
» 48, Dhalluin (cour)	10	10	44			1											
» 96, Druon (cour)	2	2	11														
A reporter	3293	6654	20527	192	248	281	268	23	20	2	1	3		69	4	91	136

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	3293	6654	20527	192	248	281	268	23	20	2	1	3		69	4	91	136
Manuel (rue) *(suite)*	»	»	»														
» 59, François (cour)	10	10	45				1										
» 86, Morel (cour)	4	4	14	1	1		2										
» 56, Mouquet (cour)	6	6	25														
Marché (rue du)	115	275	701	10	7	6	5							2		2	3
» 71, Delmer (cour)	12	12	63				1										
» 73, Ste-Marie (cité)	22	21	88		1		1										1
Mazagran (rue)	39	155	447	6	7	6	8	2						1	2	2	5
34, Cardinas (cour)	8	8	42														
30 ter, Poliart (cour)	6	5	20														
18, Rubens (cour)	8	8	46														
Mélantois (rue du)	12	45	121	2	3	6	2									3	4
» 10, Delahaye (cour)	3	4	16														
» Vereeke (cour)	6	6	30		1		1				1						
Meuniers (rue des)	75	156	466	4	5	6	6							2	1	1	2
» 64, Coulon (cour)	9	9	45				1	1									
» 58 bis, Lamotte (cour)	7	7	30				1	4									
» 41, Rémy (cité)	9	10	27			1											
Montgolfier (rue)	6	10	31			1											
Mourmant (rue)	47	106	314	1	3	5	3		1							1	1
» 15 ter, Convain (impasse)	8	12	39														
» 10, Coppens (cour)	5	3	12														
» 35, Demooy (cour)	2	15	29														
» 23, Dhellemmes (cour)	3	3	9														
» 16, Godron (cour)	2	2	8														22
» 18, Grolez (cour)	4	4	11														
» 36 bis, Mourmant (cité)	15	14	58		1	2	1										
» 25 bis, Thomas (cour)	8	8	39														
Nicolas-Leblanc (rue)	47	108	314	4	2	2	4										
Nouvelle-Aventure (Place de la)	35	149	385	9	1	5	6				1			1		1	4
Paix-d'Utrecht (rue de la)	37	85	206	2	3	2	3										
Pasteur (rue)	51	119	313	2	4	3	3		1					1			
Philippe-Lebon (Place)	25	63	162	2	1	1			1								
Pierre-Ricart (Square)																	
Postes (rue des)	246	924	2.374	21	37	39	41	11	3					7	1	13	22
» 164, Anne-Marie (Villa)	8	8	33			1											
» 176, Bos (1re cour)	15	15	46		1	1		1									
» 180, Bos (2e cour)	12	11	28														
» 241, Boucher (cour)	2	2	5														
» 261, Gaeremynck (cour)	6	6	30														
» 220, Gaudin (cour)	6	13	53														
» 263, Mallet (cour)	3	3	10														
» 222, Mignot (cour)	8	8	31				2										
» 224, Névejean (cour)	3	4	18														
» 179, Pessé (Grande cité)	23	24	124		5		1										2
» 175, Pessé (Petite cité)	12	9	50	1			1							1			
» 230 bis, Pessé (cour)	4	4	13	1			1									1	1
» 191, Postes (cité des)	38	37	185	4	3	3	4							3		1	2
» 243, Quillet (cour)	2	3	11														
Pyramides (rue des)	47	97	253	2	2	2	3										1
Quatre-Chemins (Place des)	13	70	184	1	2	5	4		1							1	1
A reporter	4487	9334	28131	265	338	378	374	38	27	2	3	3		87	8	117	185

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report.	4487	9334	28131	265	338	378	374	38	27	2	3	3		87	8	117	185
Racine (rue)	53	110	307	2	1	5	4	1								1	1
» 80 bis, Crépin (cour)	3	3	9						1								
» 52, Théry (impasse)	4	10	22				1										
» 76 bis, Verlae (impasse)	6	6	22														
Renaissance (rue de la)	15	15	45	2										1			
» 1, Mouquet (cour)	7	7	27		1									1			
» 14, (Châlet de la)	1	1	3														
Renan (rue)																	
St-Eloi (rue)	28	86	289	2	2	5	5		1								
» 23 bis, Gossart (cour)	12	12	41			1											
» 18, Jeanne-d'Arc (cour)	4	5	27														
» 29 bis, Verbièse (cour)	4	4	14														
St-Michel (Parvis)	21	36	125	1				1									
St-Pierre-St-Paul (rue)	24	77	183	4	3	2	3							1		1	1
Sarrazins (rue des)	98	243	673	11	7	13	16	2	2					2		4	9
» 84, Basquin (cour)	7	7	33			1											
» 38, Douze (cour)	6	6	27			1											
» 72, Fauchille (cour)	4	4	16														
» 66, Mouton-Blanc (cour du)	4	4	12														
» 102, Pottier (cour)	3	4	13				1										
» 51, Sarrazin (cour)	23	23	85			1	2										
» 100, Vandenplas (cour)	3	3	12														
» 88, Wagram (cour)	6	6	43			2	1										
Sébastopol (Place)	31	101	256	3	4		3	5	2					1			2
28, Marcel (cour)	1	3	9														
Soleil-Levant (rue du)	21	56	146	1	1		1							1			
» 14, Chevry (impasse)	4	4	13														
» 10, Leleu (cour)	3	3	8														
» 18, Libert (cour)	4	4	12														
Solférino (rue)	107	256	700	4	2	6	4	1						1			
Stappaert (rue)	35	34	115				3										
» 18, Stappaert (cour)	8	8	31														
Trachet (ruelle)	4	4	12	1													
» 4 bis Walbecq (cour)	7	8	38														
» 1-3, Wilmot (cité)	12	12	69	2	2	1	2									1	1
Valmy (rue de)	34	47	174		2		3										
Van-Dyck (rue)	44	75	301	1	1	5	7									1	1
» 19, Capron (cour)	10	10	48	1	1	3	1									2	2
» 13, Mignot (cour)	4	4	14			1	1										
» 28, Pipart (cour)	4	6	19		2	2								1			
» 31, Rau (cour)	7	7	40														
» 33, St-Eloi (cour)	6	5	24														
Viala (rue)	13	13	36	2	1		1										
Vieille-Aventure (Allée de la)	42	40	160	2	4	2	2	4								1	2
» 1 bis, Carlier (cour)	14	14	69	2	1	1	1									1	1
» 7, Duchâteau (cour)	5	5	15														
» 47, rue St-Roch (cour)	13	13	55			1	1										
A reporter.	5256	10738	32523	306	373	431	437	52	33	2	3	3		96	8	129	205

WAZEMMES

DÉSIGNATION DE LA VOIE PUBLIQUE	NOMBRE DE			DÉCÈS		Naissances		Mort-Nés		MALADIES CONTAGIEUSES						Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
	MAISONS	MÉNAGES	INDIVIDUS	M	F	M	F	M	F	Fièvre typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole		
Report	5.256	10.738	32.523	306	373	431	437	52	33	2	3	3		96	8	129	205
Wagram (rue de)	21	61	197	3	4	5	2	1						1		2	2
» 5 bis, Lambert (cour). .	3	4	20			2											
» 7 bis, Petite cour . . .	3	3	10														
Wazemmes (rue de)	115	460	1.230	14	15	18	16	4						9		4	7
» 71, Liénard (cour). . .	6	6	24														
» 110, Philanthropique (cité)	6	173	547	9	8	2	2	1						5	2	2	3
» 102, Wiart (cour) . . .	5	9	37	1		1											
TOTAUX. . .	5.415	11.454	34.588	333	400	459	457	58	33	2	3	3		111	10	137	217

QUARTIERS	POPULATION	DÉCÈS			NAISSANCES			MORT-NÉS			Typhoïde	Diphtérie	Scarlatine	Variole	Tuberculose	Rougeole	Athrepsie de 0 à 1 an	Décès de 0 à 1 an
		M	F	TOTAUX	M	F	TOTAUX	M	F	TOTAUX								
aint-André. .	25.137	342	302	644	186	176	362	25	17	42	1	»	1	»	109	13	68	104
a Gare . . .	22.807	234	255	489	219	222	441	31	12	43	5	1	2	»	83	5	47	100
aint-Maurice .	13.467	124	111	235	146	126	272	20	7	27	3	»	1	»	49	1	14	43
ives.	28.246	256	248	504	332	317	649	48	22	70	2	1	1	»	97	12	84	155
id	10 069	105	85	190	161	129	290	20	7	27	1	»	1	»	30	3	48	66
anteleu . . .	5.780	64	53	117	82	77	159	2	3	5	3	»	»	»	15	»	38	53
squermes . .	14.790	114	133	247	163	167	330	14	12	26	2	»	1	»	42	1	38	79
auban. . . .	20.771	147	152	299	157	168	325	28	18	46	1	1	2	»	45	»	15	45
ôtel de Ville .	15.358	122	119	241	130	121	251	15	8	23	2	1	»	1	55	3	19	40
oulins-Lille .	26.794	269	255	524	320	290	610	34	18	52	2	2	2	»	67	5	85	133
azemmes . .	34.588	333	400	733	459	457	916	58	33	91	2	3	3	»	111	10	137	217
ors la Ville .	. . .	146	109	255	107	129	236	8	»	8	3	3	1	»	41	»	»	9
TOTAUX. . .	217.807	2.256	2.222	4.478	2.462	2.379	4.841	303	157	460	27	12	15	1	744	53	593	1044

Maladies transmissibles signalées au Bureau d'hygiène pendant l'année 1911

(EXÉCUTION DE LA LOI DU 15 FÉVRIER 1902)

DÉCLARATION des MALADIES dont la DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE	NOMBRE DE CAS CONSTATÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE — QUARTIERS													TOTAUX DE L'ANNÉE
	Hôtel	La Gare	Moulins	Wazemmes	Vauban	St-André	Esquermes	St-Maurice	Fives	Canteleu	Sud	Militaires	Prison	
Fièvre typhoïde	12	23	8	17	7	6	4	8	12	12	1	2	»	112
Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Variole et varioloïde	3	»	2	4	»	»	1	1	1	»	»	»	»	12
Scarlatine	13	15	21	29	11	26	7	7	11	»	7	18	»	165
Rougeole	14	40	8	25	8	56	4	5	30	1	5	»	»	196
Diphtérie	2	2	11	10	8	6	2	1	12	1	»	5	»	60
Suette miliaire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Choléra et maladies cholériformes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Peste	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fièvre jaune	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Dysenterie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerpérales	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Ophtalmie des nouveau-nés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Méningite cérébro-spinale épidémique	»	3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	4
TOTAL	44	83	50	86	35	94	18	22	66	14	13	25	»	550
	525											25		
DÉCLARATION DES MALADIES dont la DÉCLARATION EST FACULTATIVE														
Tuberculose pulmonaire	»	1	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	2
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grippe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pneumonie et broncho-pneumonie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	»	»	2	»	1	1	»	»	»	»	»	»	4
Oreillons	1	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	2	»	6
Lèpre	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Teigne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Conjonctivite purulente et ophtalmie granuleuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL	»	1	»	2	»	5	1	»	1	»	»	2	»	12
	10											2		

ANNÉE 1911

Relevé des Maladies épidémiques déclarées par âge et par sexe

MALADIES dont la DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
Fièvre typhoïde	1er trimestre	—	—	—	—	1	1	7	—	—	1	—	2	—	2	—	—	—	—	14	112
	2e —	—	—	1	—	4	1	1	2	3	3	1	2	—	—	—	—	—	—	18	
	3e —	—	—	—	—	3	1	6	5	3	6	1	4	1	2	—	—	1	—	33	
	4e —	—	—	—	3	2	5	9	10	3	3	4	3	2	1	2	—	—	—	47	
		—	—	1	3	10	8	23	17	9	13	6	11	3	5	2	—	1	—		
		—		4		18		40		22		17		8		2		1			
Typhus exanthématique	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Variole et Varioloïde	1er trimestre	—	1	—	3	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	12
	2e —	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
	3e —	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
	3e —	1	—	1	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	
		1	1	1	6	2	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		2		7		2		1		—		—		—		—		—			
Scarlatine	1er trimestre	—	—	5	6	13	7	14	11	6	2	—	2	—	—	—	—	—	—	66	165
	2e —	—	—	3	3	5	6	5	2	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	
	3e —	—	—	2	—	3	2	—	5	5	1	1	—	—	—	—	—	—	—	19	
	4e —	—	1	7	2	7	6	10	9	6	2	—	—	—	—	—	—	—	—	50	
		—	1	17	11	28	21	29	27	23	5	1	2	—	—	—	—	—	—		
		1		28		49		56		28		3		—		—		—			

MALADIES dont la DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
																				REPORT	545
Choléra et Maladies cholériformes	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Peste	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Fièvre jaune	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Dysenterie	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			

MALADIES dont la DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE		0 à 1 an M	0 à 1 an F	à 1 5 ans M	à 1 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
Rougeole	1er trimestre	2	3	17	13	4	2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42	196
	2e —	5	6	34	25	15	10	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	97	
	3e —	5	2	14	21	8	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52	
	4e —	—	—	—	2	1	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	5	
		12	11	65	61	28	15	1	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—		
		23		126		43		3		1		—		—		—		—			
Diphtérie	1er trimestre	1	—	10	3	—	1	—	1	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19	60
	2e —	—	—	4	3	3	2	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15	
	3e —	—	—	2	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	
	4e —	—	1	4	4	5	2	—	3	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	22	
		1	1	20	11	9	5	1	5	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		2		31		14		6		7		—		—		—		—			
Suette miliaire	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
A Reporter . . .																					545

MALADIES dont la DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
Infections puerpérales	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		1		—		—		—			
Ophtalmie des nouveau-nés	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Méningite cérébro-spinale épidémique	1er trimestre	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		1	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		2		—		—		1		1		—		—		—		—			
Total des maladies déclarées																					550

Rélevé des Maladies épidémiques déclarées par âge et par sexe *(Suite)*

MALADIES dont la DÉCLARATION EST FACULTATIVE		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
Tuberculose pulmonaire	1er trimestre	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	2	2
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—		
		1		—		—		—		—		—		1		—		—			
Coqueluche	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Grippe	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Pneumonie Broncho-pneumonie	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Erysipèle	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	1	4	4
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	1		
		—		—		—		—		—		—		2		—		2			
A REPORTER																					6

MALADIES dont la DÉCLARATION EST FACULTATIVE		0 à 1 an M	0 à 1 an F	1 à 5 ans M	1 à 5 ans F	5 à 10 ans M	5 à 10 ans F	10 à 20 ans M	10 à 20 ans F	20 à 30 ans M	20 à 30 ans F	30 à 40 ans M	30 à 40 ans F	40 à 50 ans M	40 à 50 ans F	50 à 60 ans M	50 à 60 ans F	60 et au-dessus M	60 et au-dessus F	TOTAL PAR TRIMESTRE	TOTAL ANNUEL PAR MALADIE
REPORT																					6
Oreillons	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	6
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	1	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	1	—	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		1		3		2		—		—		—		—			
Lèpre	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Teigne	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
Conjonctivite purulente Ophtalmie granuleuse	1er trimestre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	3e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	4e —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		—		—		—		—		—		—		—		—		—			
TOTAL DES MALADIES DÉCLARÉES																					12

ANNÉE 1911

Service des Désinfections

RÉPARTITION DES MALADIES	NOMBRE d'opérations	RÉPARTITION DES MALADIES	NOMBRE d'opérations
I. — Déclaration et Désinfection obligatoires		**II. — Déclaration et Désinfection facultatives**	
Fièvre typhoïde	80	Tuberculose pulmonaire	311
Typhus exanthématique	»	Coqueluche	1
Diphtérie	57	Grippe	17
Variole et Varioloïde	4	Pneumonie et broncho-pneumonie	13
Scarlatine	105	Erysipèle	4
Rougeole	24	Oreillons	1
Suette miliaire	»	Cancer	68
Choléra et maladies cholériformes	2	Diverses (Gale, etc.)	12
Peste	»	Conjonctivite purulente et ophtalmie granuleuse	»
Fièvre jaune	»	Rage	2
Dysenterie	»	Assainissement	141
Infections puerpérales	2		
Ophtalmie des nouveau-nés	»		
Méningite cérébro-spinale épidémique	3		
TOTAL	277	TOTAL	570

RÉPARTITION PAR QUARTIER	NOMBRE d'opérations
Hôtel	83
La Gare	92
Moulins	90
Wazemmes	148
Vauban	90
Saint-André	97
Esquermes	47
Saint-Maurice	56
Fives	97
Canteleu	22
Sud	25
TOTAL	847

Opérations faites à la demande :	
Du Bureau d'Hygiène	608
Des Administrations publiques	27
Des Médecins	12
Des Particuliers	200
TOTAL	847

Nombre total de mètres cubes désinfectés	113.176^{m3}102
Nombre de literies désinfectées	692
Nombre total d'écoles »	18

ANNÉE 1911

Service d'inspection des Logements Insalubres et de salubrité publique

1° Nature des diverses plaintes et suites données

Nature des Plaintes	Nombre	Suites données après enquêtes effectuées	
Insalubrité des habitations	679	Applications des prescriptions de la loi de 1902 concernant l'insalubrité des habitations.	638
		Plaintes non fondées et classées . . .	32
		Plaintes retirees lors de l'enquête. . .	9
Mauvaise tenue des logements	34	Observations et invitations par la police en vue d obtenir une meilleure tenue des logements	20
		Lettres à l'Administration du Bureau de bienfaisance, la priant d'intervenir aupres de ses assistés signalés comme malpropres.	2
		Plaintes non fondées et classées . . .	12
Animaux de basse-cour .	32	Etant donne le grand espace accordé aux animaux et sous la condition de très grande propreté, ceux-ci ont été tolérés	3
		Suppressions totales par suite de manque d'espace et de malpr preté	29
Etablissements industriels	43	Visites et contrôles des prescriptions contenues dans l'autorisation prefectorale et applications des lois et decrets	43
Bouches d'egoûts et canaux repandant de mauvaises odeurs, defaut d'ecoulement d'eau souterrain, terrains non clôture , etc'	48	Propositions diverses aux travaux municipaux chargés d appliquer le règlement de voirie	48
Plaintes diverses. . .	150	Lettres à la police en vue de l'application des règlements relatifs à la salubrité de la voie publique	27
		Suites diverses	123
Total des plaintes examinées	986		

2° Classement des Visites faites :

1° En vue de l'application des articles 12, 13 et 14 sur les Logements insalubres, de la loi du 15 février 1902. 1439
2° En vue de l'application de l'article 11 de la loi (permis de bâtir) . . 11
3° Recollements des conditions prescrites par le règlement sanitaire :
1° Dans les immeubles recemment construits. 13
2° Dans ceux dont la disposition des lieux a été modifiée . . 1
4° Dans les vacheries et porcheries, en vue de s'assurer si les prescriptions contenues dans l'autorisation prefectorale sont observées 4
5° En vue de l'observance des prescriptions du règlement sanitaire concernant la salubrité des logements loués à la nuit. 30

TOTAL DES VISITES EFFECTUÉES. . . 1498

Année 1911

Inspection des Logemenis Insalubres

(Application des articles 12, 13, 14 de la loi du 15 Février 1902)

Nombre de rapports établis au cours de l'année 1911 et proposant des mesures d'assainissement à l'effet de supprimer les causes d'insalubrité constatées	638
Affaires terminées après avis du maire, invitant les intéressés à prendre connaissance desdits rapports et à formuler leurs observations dans un délai de quinze jours	209
Rapports transmis aux Commissions sanitaires pour avis	60
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour travaux d'assainissement, pris après avis des Commissions sanitaires et du Conseil départemental d'hygiène	51
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour interdiction d'habitation, pris après avis des Commissions sanitaires	6
Nombre d'arrêtés d'injonction, pour travaux d'assainissement, pris par application du règlement sanitaire	218
Nombre de recours formés devant le Conseil de Préfecture contre les arrêtés d'injonction	»
Nombre de recours formés devant le Conseil d'État	»
Chiffre de procès-verbaux dressés pour contraventions aux prescriptions des arrêtés d'injonction pris par le Maire	55
Affaires transmises au Tribunal de simple police	10
Jugements prononcés par MM. les Juges de Paix et condamnant les contrevenants	10
Jugements prononcés par le Tribubal correctionnel et condamnant les contrevenants (Interdictions d'habitations)	»
Appels ou recours des intéressés devant les juridictions compétentes contre les jugements rendus par les tribunaux judiciaires	1
Exécutions des travaux d'office par le Maire aux frais des intéressés	1
Expulsions par le Maire, aux frais des intéressés, des occupants des immeubles interdits à titre d'habitation	»
Affaires établies en 1911 en cours d'exécution ou à exécuter	347
Affaires terminées des années 1911 et antérieures, après procédures suivies, arrêtés, etc	236

NOTA. — Toutes les affaires terminées, rapports transmis aux Commissions sanitaires, arrêtés établis, etc., ont trait à l'année en cours et aux années antérieures.

ANNÉE 1911

Relevé des travaux d'assainissement prescrits dans les logements en vertu de la loi sur la Protection de la Santé publique

NATURE DES TRAVAUX	Total
Curage et visite des fosses d'aisances, cimentage des murs et voûtes, agrandissement de fosses, suppression de tonneaux enfoncés dans le sol et servant de fosses d'aisances	152
Suppression des déversements de matières excrémentielles dans les cours d'eau et égoûts. . .	7
Augmentation de privés mis à la disposition des locataires	1
Ventilation des fosses d'aisances	51
Remplacement de tuyaux d'aérage dont la section et la hauteur sont insuffisantes. Réparation de tuyaux en mauvais état, suppression des coudes, prolongement des tuyaux jusqu'au dessous de la voûte de la fosse, etc., etc. .	45
Réparation, reconstruction de cabinets d'aisances en mauvais état	4
Remplacement des encadrements et tampons défectueux (pierre fendue ou bois) bouchant les trous d'extraction et l'orifice des puits.	47
A REPORTER. .	307

NATURE DES TRAVAUX	Total
REPORT. .	307
Fermeture des sièges au moyen de tampons en bois	28
Réparation ou remplacement de siège	10
Réparation et établissement de portes aux cabinets . . .	5
Grattage, réparation, badigeonnage des murs et plafonds des cabinets d'aisances . . .	56
Etablissement de fosses d'aisances dans les immeubles qui en sont dépourvus.	»
Evacuation des urines dans les fosses d'aisances voisines .	6
Construction de fosses spéciales pour les fumiers et purins	14
Installation de ventilateurs aux écuries	2
Suppression de puits absorbants, création d'écoulement vers les fils d'eau et les égoûts.	7
A REPORTER. .	435

NATURE DES TRAVAUX	Total
REPORT. .	435
Curage de puits absorbants qu'il est impossible de supprimer	7
Réparation ou remaniement des pavages et fils d'eau . . .	121
Remplacement de fils d'eau découverts le long des couloirs par des canivaux en fonte avec plaques mobiles sur les fils d'eau	1
Suppression de fil d'eau dans les couloirs et écoulement direct dans les aqueducs.	2
Réparation, remplacement d'urinoirs	22
Installation de cuvettes hermétiques et siphons	38
Réparation de toitures, nochères, tuyaux de descente, plateformes, lanterneaux et tabatières	192
Installation de chéneaux ou de nochères volantes aux toitures qui en sont dépourvues . . .	2
Réparation de carrelages. .	82
Badigeonnages extérieurs .	120
Badigeonnages intérieurs .	274
Réparation de planchers. .	78
Réparation de portes et fenêtres	75
Grattage à vif d'enduits altérés par l'humidité. Réfection des enduits après application de brai végétal ou goudron de houille .	35
Surélévation et réparation de cheminées	79
A REPORTER. .	1563

NATURE DES TRAVAUX	Total
REPORT. .	1563
Réparation de pompes à eau potable	19
Distribution d'eau potable dans les immeubles où l'eau a été reconnue de mauvaise qualité .	60
Etablissement de vasistas. .	12
Percement de fenêtres. . .	2
Interdiction de chambres mansardées à usage de chambres à coucher	1
Interdiction de caves comme chambres à coucher	3
Interdiction de soupentes comme chambres à coucher. .	1
Interdiction de maisons à usage d'habitation.	»
Interdiction de pièces du rez-de-chaussée ou des étages à titre de chambres à coucher . . .	9
Interdiction de pièces en sous-sol à usage d'habitation de nuit	»
Interdiction de constructions en planches à usage d'habitation	2
Augmentation de la surface d'éclairage des pièces à habiter, cette surface n'étant pas conforme au règlement sanitaire .	1
Surélévation des pièces habitables dont la hauteur n'est pas conforme au règlement sanitaire	»
Etablissement d'une couche isolante imperméable sur le sol en terre battue des pièces du rez-de-chaussée.	»
Prescriptions diverses. . .	195
TOTAL GÉNÉRAL. .	1868

Année 1911

PERMIS DE BATIR

Application de l'Article 11 de la loi du 15 Février 1902

1° Constructions nouvelles

Nombre de demandes en autorisation de bâtir déposées	226
Nombre d'autorisations de bâtir délivrées	215
Nombre de refus d'autorisation	11
Infraction à la loi, poursuivie devant le Tribunal correctionnel	1
Condamnation prononcée	1

2° Modifications d'immeubles

Nombre de demandes déposées	129
Nombre d'autorisations délivrées	121
Nombre de refus d'autorisation	8
Infraction poursuivie en simple police, pour modification ou transformation d'immeuble, sans autorisation. *(Application de l'Art. 680 du Code des Arrêtés municipaux)*	1
Condamnation prononcée	1

3° Maisons à bon marché

Nombre de maisons à bon marché, construites en 1911, dont le devis global (terrain compris) n excède pas 7000 francs	266
Nombre de maisons à bon marché, habitées par les constructeurs mêmes	51
Nombre de maisons à bon marché, construites par des Sociétés immobilières, philanthropiques, etc., et par des particuliers.	215

Désignation des Rues où l'on a bâti avec le nombre de Maisons construites

NOMS DES RUES	NOMBRE DE PERMIS DE BATIR	NOMBRE DE MAISONS construites	NOMBRE d'Habitations A BON MARCHÉ
Rue Abelard.	3	»	3
Rue Adolphe	1	1	»
Rue d'Alembert.	4	4	»
Rue des Alouettes.	6	2	4
Rue d'Antin.	1	1	»
Rue de l'Arbrisseau	1	»	6
Rue de l'Arc	1	1	»
Place de l'Arsenal.	1	1	»
Rue d'Artois.		2	»
Rue d'Avesnes	1	1	»
Rue de Bapaume	1	1	»
Rue de Bargues	2	»	2
Rue Barthélemy Delespaul	2	2	»
Rue Baudin.	1	1	»
Rue de Bavai	2	»	2
Passage du Beau Bouquet	1	»	3
Rue du Béguinage	1	1	»
Rue de Bellevue	2	2	»
Rue de Bergues	1	»	1
Rue Bernard Palissy	1	2	»
Rue du Bois.	1	1	»
Rue des Bois-Blancs	1	1	»
Rue du Bois-Saint-Etienne	1	1	»

NOMS DES RUES	NOMBRE DE PERMIS DE BATIR	NOMBRE DE MAISONS construites	NOMBRE d'Habitations A BON MARCHÉ
Rue de Bouvines	1	1	»
Rue de Brigode	1	»	1
Rue Brûle-Maison	1	1	»
Rue du Buisson	1	1	»
Rue du Calvaire	2	3	»
Rue Camille-Desmoulins	1	1	»
Rue de Canteleu	1	»	1
Boulevard Carnot	2	2	»
Rue du Capitaine Ferber	1	»	2
Rue de Carvin	2	2	»
Rue Chappe	2	2	»
Rue de Chateaudun	3	3	»
Rue Claude-Lorrain	2	1	1
Rue de la Clef	1	1	»
Rue Coustou	1	»	2
Rues Nouvelles-Canteleu	4	2	2
Rue Danton	2	2	»
Impasse Darche	1	»	4
Rue Denis-du-Péage	1	»	1
Rue Destailleurs	1	1	»
Rue de la Digue	1	1	3
Rue de Douai	2	2	»
Rue Duhem	3	3	»
Rue Dumez	3	1	2
Rue Dumont	1	1	»
Rue Edmond-Bailleux	2	»	10
Rue Emile-Desmet	2	2	»
Façade de l'Esplanade	1	1	»

NOMS DES RUES	NOMBRE DE PERMIS DE BATIR	NOMBRE DE MAISONS construites	NOMBRE d'Habitations A BON MARCHÉ
Rue d'Esquermes	3	3	»
Rue de l'Est	4	3	3
Rue Faraday	2	2	»
Rue du Faubourg-d'Arras	3	1	5
Rue du Faubourg-de-Douai	4	5	18 (cité)
Rue du Faubourg des-Postes	1	1	»
Rue du Faubourg-de-Valenciennes	1	»	22
Rue de la Fontaine-Delsaux	1	1	»
Rue du Four-à-Chaux	1	1	»
Rue Fourmentel	3	1	2
Rue Frédéric-Mottez	1	1	»
Rues Nouvelles Fives	9	6	4
Rue Garibaldi	3	3	»
Rue du Général-de-Wett	1	1	»
Rue Guillaume-Tell	1	»	12
Rue des Guinguettes	1	1	»
Rue Gustave-Testelin	1	1	»
Rue Halévy	3	3	»
Rue des Hannetons	1	»	1
Rue d'Holbach	1	1	»
Chemin d'Huile	3	1	2
Rue d'Isly	1	1	»
Rue Jordaens	1	2	»
Rue de la Justice	2	1	1 habitation collective (cité-jardin)
Rue de La Bassée	2	3	»
Rue La Bruyère	2	»	20
Rue de Lannoy	1	1	»
Rue de La-Phalecque	1	1	»

NOMS DES RUES	NOMBRE DE PERMIS DE BATIR	NOMBRE DE MAISONS construites	NOMBRE d'Habitations A BON MARCHÉ
Rue Lequeux	1	1	»
Rue Lesage-Senault	3	»	5
Rue du Long-Pot	2	2	»
Rue de Longueil	1	»	1
Boulevard de Lorraine	1	1	»
Rue Louberl	1	»	6
Rue Louis-Christiaens	1	»	1
Rue Louis Faure	1	1	»
Rue de Madagascar	2	»	2
Boulevard du Maréchal-Vaillant	1	1	»
Rue des Margarittois	1	»	2
Rue de Marquillies	8	8	5
Rue Montaigne	1	»	1
Boulevard Montebello	2	2	»
Boulevard de la Moselle	1	1	»
Rue de l'Orphelinat	1	1	»
Rue de Philadelphie	1	1	»
Rue de la Plaine	2	1	1
Rue du Plat	1	1	»
Rue Pline	2	»	3
Impasse des Poissonceaux	1	1	»
Rue du Pôle-Nord	2	1	1
Rue du Pont-du-Lion-d'Or	2	2	»
Rue du Pont-Neuf	1	1	»
Rue du Port	5	5	»
Rue des Postes	1	3	»
Rue Princesse	1	1	»
Rue des Processions	2	3	»

NOMS DES RUES	NOMBRE DE PERMIS DE BATIR	NOMBRE DE MAISONS construites	NOMBRE d'Habitations A BON MARCHÉ
Rue Raspail	1	1	»
Rue du Rempart	1	1	»
Rue des Ribaudes	1	»	1
Rue de Rivoli	1	1	»
Rue Roland	1	1	»
Rue Royale	1	1	»
Rue de Russie	1	1	»
Place Saint-André	2	2	»
Avenue Saint-Maur	2	2	»
Rue de Seclin	2	2	»
Rue Solférino	2	2	»
Rue Nouvelle Saint-Maurice	1	1	»
Rues Nouvelles Sud	21	2	62(1 cité)
Rue du Transvaal	1	1	»
Rue de Turgot	1	»	1
Rue Van Oost	2	»	2
Boulevard Vauban	2	2	»
Quai Vauban	1	1	»
Rue Véronèse	1	1	»
Rue du Vieux-Faubourg	1	1 (cité)	»
Rue Wicar	1	1	»
Place Wicar	1	1	»

ANNÉE 1911

ASILE DE NUIT

Mouvement de l'Asile Municipal de Nuit

TRIMESTRES	LOGÉS A L'ASILE			TOTAUX	Désinfections opérées à l'étuve	DOUCHES distribuées	BAINS pour Femmes et Enfants
	Hommes	Femmes	Enfants				
1er Trimestre	5.751	214	78	6.043	348	5.751	292
2e id.	5.995	172	40	6.207	302	4.959	172
3e id.	6.612	195	132	6.939	382	6.410	313
4e id.	7.125	181	108	7.414	405	7.125	289
Totaux généraux pour l'année.	25.483	762	358	26.603	1.437	24.245	1.066

1911. ASILE MUNICIPAL DE NUIT

État-Civil des Passagers

TRIMESTRES	Célibataires Hommes	Célibataires Femmes	Mariés Hommes	Mariés Femmes	Veufs	Veuves	Divorcés Hommes	Divorcés Femmes	Séparés Hommes	Séparés Femmes	Enfants Masculin	Enfants Féminin	Totaux
1er trimestre	4659	84	446	87	547	33	66	10	33	»	38	40	6043
2e id.	4893	63	458	71	536	24	68	14	40	»	18	22	6207
3e id.	5183	86	625	90	688	7	75	12	41	»	54	78	6939
4e id.	5854	81	550	53	622	39	78	5	21	3	54	54	7414
Totaux pour l'année	20589	314	2079	301	2393	103	287	41	135	3	164	194	26603

Catégories d'âge des Passagers

SEXES		0 à 1	1 à 5	5 à 10	10 à 13	13 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 35	35 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 à 100	Totaux
Enfants Masculin	1er trimestre	5	18	8	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	38
	2e »	1	7	8	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18
	3e »	8	14	15	14	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54
	4e »	3	9	14	13	15	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54
	Totaux	17	48	45	36	18	»	»	»	»	»	»	»	»	»	164
Enfants Féminin	1er trimestre	1	2	32	3	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40
	2e »	»	1	15	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22
	3e »	5	18	38	13	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	78
	4e »	4	6	16	12	16	»	»	»	»	»	»	»	»	»	54
	Totaux	10	27	101	34	22	»	»	»	»	»	»	»	»	»	194
Hommes	1er trimestre	»	»	»	»	»	466	406	1203	2383	1007	265	20	1	»	5751
	2e »	»	»	»	»	»	310	445	1234	2338	1166	377	122	3	»	5995
	3e »	»	»	»	»	»	412	428	1286	2474	1396	468	147	1	»	6612
	4e »	»	»	»	»	»	540	505	1602	2680	1280	393	125	»	»	7125
	Totaux	»	»	»	»	»	1728	1784	5325	9875	4849	1503	414	5	»	25483
Femmes	1er trimestre	»	»	»	»	»	6	13	37	97	44	17	»	»	»	214
	2e »	»	»	»	»	»	12	2	36	86	20	13	3	»	»	172
	3e »	»	»	»	»	»	9	3	49	104	16	5	9	»	»	195
	4e »	»	»	»	»	»	17	17	26	75	34	9	3	»	»	181
	Totaux	»	»	»	»	»	44	35	148	362	114	44	15	»	»	762
Totaux généraux pour l'année		27	75	146	70	40	1772	1819	5473	10237	4963	1547	429	5	»	26603

	Enfants	Avec père et mère 1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Avec père seul 1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Avec mère seule 1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Sans père ni mère 1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	TOTAL des Familles 1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	TOTAL des Enfants 1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Nombre de Familles se composant de	1	»	1	4	5	5	2	9	21	28	11	22	15	3	»	2	6	36	14	37	47	36	14	37	47
	2	8	5	12	4	2	»	1	4	8	5	5	3	»	»	8	»	18	10	26	11	36	20	52	22
	3	»	1	»	7	»	»	»	»	2	1	6	2	»	»	6	»	2	2	12	9	6	6	36	27
	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	12
	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	7	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	7	»
Totaux par trimestres		8	7	17	16	7	2	10	25	38	17	33	23	3	»	16	6	56	26	76	70	78	40	132	108
Totaux généraux pour l'année		48				44				111				25				228				358			

ANNÉE 1910 ASILE DE NUIT **(Professions et Nationalités des passagers)**

PROFESSIONS	TOTAL des passagers par profession				NATIONALITÉ DES PASSAGERS — FRANÇAIS				BELGES				ANGLAIS				ALLEMANDS				DIVERS			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
HOMMES																								
Ouvriers de filature et de tissage	532	596	628	641	486	563	580	592	44	33	47	49	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	1	—
Ouvriers métallurgistes.	512	536	528	531	439	488	462	442	59	42	56	84	—	1	—	—	3	1	4	2	11	4	6	[illegible]
Ouvriers teinturiers	58	34	12	36	57	33	12	36	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers blanchisseurs	1	—	1	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers du bâtiment	406	425	370	365	359	388	308	315	39	37	62	47	—	—	—	—	1	—	—	2	7	—	—	[illegible]
Terrassiers	161	110	82	145	110	84	50	124	49	26	32	19	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	[illegible]
Paveurs	21	14	2	3	21	14	2	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Colporteurs	55	74	32	35	49	64	26	35	3	—	1	—	—	—	—	—	3	9	5	—	—	1	—	—
Employés	29	43	40	26	27	39	28	21	—	3	6	5	—	—	—	—	2	—	5	—	—	1	1	—
Garçons boulangers	40	43	50	52	36	40	46	51	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4	3	—	—
Garçons bouchers	19	5	15	27	17	4	13	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	2	1	—	—
Garçons de magasin	3	3	3	3	3	3	2	2	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cordonniers	76	77	138	94	70	68	115	79	3	9	23	13	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	[illegible]
Jardiniers, ouvriers agricoles	28	39	47	41	25	37	42	40	2	1	5	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	—
Cochers, voituriers	150	161	108	156	144	154	106	146	6	7	2	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Journaliers, etc.	2995	3387	4081	4540	2619	2974	3540	4014	356	390	472	493	—	—	—	—	4	15	33	17	16	8	36	[illegible]
Diverses	665	448	475	430	577	372	357	311	78	54	101	106	—	—	—	—	5	6	4	7	5	16	13	[illegible]
TOTAUX	5751	5995	6612	7125	5040	5325	5690	6237	640	603	812	827	—	1	—	—	18	31	53	31	53	35	57	[illegible]
TOTAUX pour l'année	25483				22292				2882				1				133				175			
FEMMES																								
Ouvrières de filature et de tissage	—	3	6	6	—	3	6	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Couturières, mécaniciennes, etc.	—	—	1	1	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Journalières, femmes de ménage, etc.	214	169	188	174	184	150	158	141	28	19	30	32	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—
TOTAUX	214	172	195	181	184	153	165	148	28	19	30	32	—	—	—	—	—	—	—	1	2	—	—	—
TOTAUX pour l'année	762				650				109				—				1							
ENFANTS																								
	78	40	132	108	77	39	105	100	1	1	27	7	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
TOTAUX pour l'année	358				321				36				—				1				2			
TOTAUX par trimestre	6043	6207	6939	7414	5301	5517	5960	6485	669	623	869	866	—	1	—	—	18	31	53	33	55	35	57	[illegible]
TOTAUX généraux pr l'année	26603				23263				3027				1				135				177			

VILLE DE LILLE — CLASSE 1910

	CANTONS																TOTAL DES INSCRITS	Proportions 0/0 sur la totalité générale
	NORD		CENTRE		OUEST		EST		NORD-EST		SUD-EST		SUD		SUD-OUEST			
	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0	Nombre d'inscrits	Proportions 0/0		
Exemptions	3	3.36	27	8.68	1	1.78	17	9.28	16	7.04	8	7.14	19	5.63	22	7.80	113	7.07
Ajournements . . .	21	23.50	36	11.57	10	17.85	28	15.30	38	16.74	25	22.32	48	14.24	43	15.24	249	15.59
Services auxiliaires. .	3	3.36	5	1.60	1	1.78	5	2.73	8	3.52	5	4.46	12	3.56	9	3.19	48	3 »
Bons	62	69.66	243	78.13	44	78.57	133	72.67	165	72.68	74	66.07	258	76.55	208	73.75	1.187	74.32
TOTAUX. . .	89		311		56		183		227		112		337		282		1.597	

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

CONSEIL DE RÉVISION

Nomenclature des affections ayant déterminé les Exemptions, le Classement dans l'Armée Auxiliaire ou l'Ajournement des Conscrits de la Classe 1910

Leur répartition par canton

DÉSIGNATION DES AFFECTIONS

Appareil circulatoire	Cœur	Lésions organiques	Endocardite Hypertrophie du cœur Affections organiques du cœur Palpitations
	Vaisseaux		Varices Varicocèle
Appareil respiratoire	Poumons		Bronchite chronique
	Tuberculose pulmonaire (*Voir Tuberculose*)		
	Fièvre		Pleurésie chronique
Appareil digestif			Déformation de la lèvre
Appareil de la reproduction	Testicules		Testicule engagé dans l'anneau Epididymite Athropie des testicules — du testicule droit
Appareil nerveux	Central		Bégaiement Epilepsie Idiotie Paralysie Tremblement nerveux
Appareil de la vision	Défaut de syneigie		Strabisme
	Paupières		Nystagmus
	Globe oculaire		Astigmatisme Myopie Taies des deux cornées Taie de la cornée droite Perte de la vision à gauche — — à droite Hypermétropie Kératite Opacité de la cornée Atrophie du nerf optique Opacité du cristallin Rétinite droite Cécité
Appareil de l'audition			Perforation du tympan Sclérose Otite suppurée Surdité Surdi-mutité
Appareil de l'olfaction			Déviation de la cloison nasale
Appareil locomoteur	Système nerveux	Traumatismes	Déformation du thorax — du membre inférieur droit — — — gauche — du poignet droit — — gauche Perte d'un doigt Mutilation du poignet gauche — du pied gauche Fracture du coude — de la jambe — du poignet — de la cuisse

A reporter

CANTONS																							
NORD			CENTRE			OUEST			EST			NORD-EST			SUD-EST			SUD			SUD-OUEST		
Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	3	—	—	2
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	—	—	4	—	2	—	—	—	7	1	2	6	—	4	2	—	3	5	—	9	10	—	5

DÉSIGNATION DES AFFECTIONS

			Report
Appareil locomoteur *(Suite)*	Système osseux *(Suite)*	Traumatismes *(Suite)*	Fracture du col du fémur
			— de la clavicule
			— du bras gauche
			Amputation du bras gauche
			— — droit
			— pied droit
		Atrophies et difformités congénitales ou acquises pendant la croissance	Difformités: Génuvalgum
			Gibbosité
			Cyphose
			Exostose
			Orteils en marteaux
			Déviation du rachis
			— de la main droite
			— du pied droit
			Pied bot
			Mutilation de la main droite
			Claudication
			Mauvaise dentition
			Atrophies: du bras gauche
			— droit
			des membres droits
			— inférieurs
			de l'épaule
		Ostéïtes	du fémur
			du pied droit
	Système articulaire		Ankylose du coude droit
			— — gauche
			Coxalgie
			Rhumatisme
			Tumeur blanche du genou droit
			— — — gauche
			— — de l'épaule
	Système musculaire	Parois abdominales	Hernie
			Pointe de hernie
			Hernie ombilicale
			Eventration
			Cal vicieux de la jambe gauche
			Torticolis chronique
Affections cutanées		Cicatrices	Cicatrice du poignet gauche
			— du pied droit
			— étendue du bras gauche
			— — — droit
			— vicieuse de l'appendicite
		Affections de la peau	Lupus de la face
			Eczéma
			Ichtyose
Maladies de la nutrition			Petite taille
			Faiblesse
			Rachitisme
			Infantilisme
			Arrêt de développement
			Obésité
			Néphrite
Tuberculose			Adénite cervicale
			Tuberculose pulmonaire
			Ostéïte tuberculeuse
			TOTAUX

CANTONS																							
NORD			CENTRE			OUEST			EST			NORD-EST			SUD-EST			SUD			SUD-OUEST		
Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires	Exemptions	Ajournements	Services auxiliaires
1	—	—	4	—	2	—	—	—	7	1	2	6	—	4	2	—	3	5	—	9	10	—	5
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	3
1	21	—	7	36	2	—	10	—	1	27	—	3	38	—	—	25	—	2	48	—	3	43	—
1	—	—	4	—	—	—	—	—	3	—	—	2	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—
—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	21	3	27	36	5	1	10	1	17	28	5	16	38	8	8	25	5	19	48	12	22	43	9

Année 1911. — ENFANTS ENVOYÉS PAR LA VILLE DE LI

N° d'ordre	NOMS et PRÉNOMS	AGE	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	NATURE DE L'AFFECTION	Suppurants	Non suppurants	ÉTAT DE L'ENFANT A SA SORTIE			RENDUS
								Guéri	Amélioré	Sans amélioration	
					GARÇONS						
1	C	9 ans	24 octobre 1906	17 octobre 1911	Rachitisme	»	»	1	»	»	»
2	V	13 ans	27 octobre 1907		Mal de Pott	4 fis	»	»	»	»	»
3	L	13 ans	21 janvier 1908		Mal de Pott	»	»	»	»	»	»
4	D	13 ans	12 février 1908		Coxalgie	»	»	»	»	»	»
5	V	6 ans	19 mars 1908		Mal de Pott	»	»	»	»	»	»
6	C	18 ans	7 mai 1908	4 juin 1911	Tuberculoses multiples	1	»	1	»	»	»
7	D	8 ans	9 juin 1908		Tumeur blanche du genou	»	»	»	»	»	»
8	T	9 ans	14 mars 1909	16 octobre 1911	Rachitisme	»	»	1	»	»	»
9	D	12 ans	22 mars 1909	20 octobre 1911	Spino-ventosa du 1er métatarsien	1	»	1	»	»	»
10	R	14 ans	24 mai 1909		Mal de Pott	»	»	»	»	»	»
11	D	9 ans	11 avril 1910		Déviations rachitiques graves	»	»	»	»	»	»
12	D	14 ans	15 avril 1910	6 février 1911	Mail de Pott s.-occipital	»	»	»	»	»	»
13	B	6 ans	3 juillet 1910		Rachitisme et tuberculoses multiples	»	»	»	»	»	»
14	L	5 ans	11 juillet 1910		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
15	F	12 ans	29 août 1910	13 novembre 1911	Anémie	»	»	1	»	»	»
16	G	14 ans	19 septembre 1910		Tumeur blanche du genou fistuleuse	»	»	»	»	»	»
17	B	8 ans	10 octobre 1910		Tumeur blanche du coude droit. Ostéite du cubitus gauche	»	»	»	»	»	»
18	B	7 ans	28 novembre 1910		Pied bot	»	»	»	»	»	»
19	B	11 ans	28 novembre 1910		Double pied bot opéré	»	»	»	»	»	»
20	M	7 ans	27 mars 1911	30 mai 1911	Mal de Pott	1	»	»	»	»	1
21	L	4 ans	29 mai 1911	10 juillet 1911	Rachitisme	»	»	»	»	1	»
22	C	5 ans	3 juillet 1911		Mal de Pott	»	»	»	»	»	»
23	S	7 ans	14 août 1911		Anémie	»	»	»	»	»	»
24	L	6 ans	16 octobre 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
25	C	6 ans	16 octobre 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
26	C	5 ans	16 octobre 1911		Anémie	»	»	»	»	»	»
27	L	2 1/2	16 octobre 1911		Gommes multiples	»	»	»	»	»	»
28	J	14 ans	16 octobre 1911		Adénites cervicales	»	»	»	»	»	»
29	C	4 ans	4 décembre 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»

AU SANATORIUM DE ZUYDCOOTE (Nord)

»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	Fistuleux.		
»	»	»	»	»	Fistuleux.		Incurable.
»	»	»	»	»	Va très bien.		Pourra partir en octobre prochain probablement.
»	»	»	»	»	Abcès allant bien.		
»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	Va bien. Non encore guéri. Encore couché.		
»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	Va très bien, mais encore couché.		
»	»	»	»	»	Va très bien. Encore couché.	Ostéotomie des deux tibias.	
»	»	»	»	1			
»	»	»	»	»	Va bien. Encore couché.	Curettage de 3 gommes. Évidement du tibia. Astragalectomie.	
»	»	»	»	»	Marche.		Pourra probablement partir en octobre prochain.
»	»	»	»	»			
»	»	»	»	»	Va un peu mieux. La suppuration diminue.		
»	»	»	»	»	Va très bien, mais non encore guéri.		
»	»	»	»	»	Va très bien.	Ténotomie du tendon d'Achille.	Pourra partir probablement en octobre prochain.
»	»	»	»	»	Va bien.		Pourra partir en octobre prochain.
»	1	»	»	»			Rendu pour tuberculose pulmonaire.
1	»	1	»	»			
»	»	»	»	»	Va bien. Couché.		
»	»	»	»	»	Va bien.		Pourra partir en octobre prochain.
»	»	»	»	»	A opérer. Va bien.		
»	»	»	»	»	A opérer. Va bien.		
»	»	»	»	»	Va bien.		Pourra partir en octobre prochain.
»	»	»	»	»	Va bien.	Curettage de 4 foyers tuberculeux.	
»	»	»	»	»	Va bien.		
»	»	»	»	»	Va bien.		

Nos d'ordre	NOMS et PRÉNOMS	AGE	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	NATURE DE L'AFFECTION	Suppurants	Non suppurants	ÉTAT DE L'ENFANT A SA SORTIE			REMARQUES
								Guéri	Amélioré	Sans amélioration	
					FILLES						
1	C.	10 ans	27 avril 1905	22 octobre 1911	Rachitisme	»	»	1	»	»	»
2	W.	14 ans	24 août 1905		Scoliose	»	»	»	»	»	»
3	G.	19 ans	1er avril 1906		Ostéomyélite du fémur gauche. Tumeur blanche genou gauche.	»	»	»	»	»	»
4	A.	10 ans	29 septembre 1906	27 novembre 1911	Rachitisme	»	»	1	»	»	»
5	D.	12 ans	21 août 1907		Mastoïdite.	»	»	»	»	»	»
6	H.	12 ans	27 octobre 1907		Tumeur blanche du genou . .	»	»	»	»	»	»
7	L.	8 ans	18 novembre 1907	25 décembre 1911	Mal de Pott	»	»	1	»	»	»
8	C.	13 ans	16 février 1908	29 septembre 1911	Mal de Pott	»	»	1	»	»	»
9	P.	14 ans	19 mars 1908		Coxalgie	»	»	»	»	»	»
10	C.	7 ans	5 mai 1908	26 septembre 1911	Rachitisme	»	»	1	»	»	»
11	M.	7 ans	23 août 1908	1er novembre 1911	Rachitisme	»	»	1	»	»	»
12	D.	7 ans	30 novembre 1908		Adénites cervicales.	»	»	»	»	»	»
13	R.	13 ans	12 décembre 1909		Tumeur blanche du genou . .	»	»	»	»	»	»
14	D.	7 ans	3 mars 1910		Tumeur blanche du genou . .	»	»	»	»	»	»
15	L.	9 ans	4 juillet 1910		Spino-ventosa da 1er métacarpien	»	»	»	»	»	»
16	G.	8 ans	7 juillet 1910		Scoliose	»	»	»	»	»	»
17	D.	9 ans	29 août 1910		Tumeur blanche du coude . .	»	»	»	»	»	»
18	L.	4 ans	29 août 1910	30 mars 1911	Mal de Pott	»	»	»	»	»	»
19	D.	13 ans	27 février 1911		Mal de Pott	»	»	»	»	»	»
20	R.	4 ans	27 mars 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
21	R.	8 ans	27 mars 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
22	R.	6 ans	27 mars 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
23	V.	12 ans	29 mai 1911	20 août 1911	Tibio-tarsienne fistuleuse . .	»	»	»	1	»	1
24	M.	9 ans	29 mai 1911		Tumeur blanche du coude . .	»	»	»	»	»	»
25	L.	6 ans	29 mai 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
26	M.	10 ans	29 mai 1911		Tumeur blanche du genou . .	»	»	»	»	»	»
27	Q.	14 ans	24 juillet 1911	22 décembre 1911	Ostéite du trochanter. . . .	»	»	1	»	»	»
28	L.	9 ans	7 août 1911		Coxalgie et mal de Pott . . .	»	»	»	»	»	»
29	M.	3 ans	21 août 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
30	H.	3 ans	16 octobre 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
31	C.	5 ans	16 octobre 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»
32	C.	4 ans	4 décembre 1911		Rachitisme	»	»	»	»	»	»

RENDUS	REPRIS	DÉCÈS	ÉTAT DES ENFANTS ACTUELLEMENT EN TRAITEMENT	OPÉRATIONS SUBIES en 1910	OBSERVATIONS
»	»	»			
»	»	»	Va bien.		
»	»	»	Va bien. Encore couchée.		
»	»	»			
»	»	»	Va bien.		Pourra partir en octobre prochain.
»	»	»	id.	Ostéotomie sus-condylienne.	id.
»	»	»			
»	»	»			
»	»	»	Fistuleuse. Va mieux, mais suppure toujours beaucoup.		
»	»	»			
»	»	»			
»	»	»	Va bien.		Pourra partir en octobre.
»	»	»	Va bien. Encore couchée.		
»	»	»	id.	Ostéotomie sus-condylienne.	
»	»	»	Va bien.	Evidement.	
»	»	»	Va bien.		
»	»	»	Va bien.		Pourra partir en octobre.
»	»	1			
»	»	»	Va bien ; fistuleuse.		
»	»	»	Va bien.		
»	»	»	id.	Ostéotomie des deux tibias.	Pourra partir en octobre.
»	»	»	id.	id.	id.
1	»	»			
»	»	»	Va bien.		
»	»	»	id.	Double ostéotomie sus-condylienne.	
»	»	»	id.		
»	»	»		Evidement.	
»	»	»	id.		
»	»	»	id.		
»	»	»	id.		
»	»	»	id.		
»	»	»	id.		

RÉCAPITULATION

	GARÇONS	FILLES	ENSEMBLE
Existants au 1er janvier 1911 . .	19	18	37
Entrées en 1911	10	14	24
Ensemble	29	32	61
Sorties en 1911	8	9	17
Reste au 31 décembre 1911 . .	21	23	44

Zuydcoote, le 3 janvier 1912.

Le Chirurgien en chef,
Dr C. CLAEYS.

Le Directeur,
G. DESMONS.

ÉTAT DES MALADES ayant fait une cure pendant l'année 1911 au Sanatorium de Montigny-en-Estrevent au compte de la Ville de Lille

NOMS ET PRÉNOMS	AGE	État-Civil	DATE D'ENTRÉE	DATE DE SORTIE	DURÉE du séjour	RÉSULTATS
W	41	Marié	26 sept. 1910	25 février 1911	153 jours	État stationnaire
P	37	id.	10 nov. 1910	30 juin 1911	233 »	Guérison
L	35	id.	15 nov. 1910	11 février 1911	89 »	Amélioration
C	22	Célibataire	11 janv. 1911	19 janvier 1911	9 »	Séjour insuffisant
M	50	Veuf	2 mars 1911	1er juillet 1911	122 »	Légère amélioration
V	16 1/2	Célibataire	15 mars 1911	14 décem. 1911	275 »	Guérison
B	33	id.	6 juin 1911	2 sept. 1911	89 »	Amélioration
L	33	id.	24 juin 1911	En traitement		id.
L	22	id.	29 juin 1911	id.		Aggravation
M	19	id.	16 août 1911	id.		Amélioration
M	24	id.	29 août 1911	id.		id.
V	23	Mariée	2 sept. 1911	6 novemb. 1911	66 »	État stationnaire
R	20	Célibataire	27 sept. 1911	En traitement	»	id.
M	41	Marié	7 octobre 1911	6 décemb. 1911	61 »	Amélioration
D	20	Célibataire	28 octobre 1911	En traitement		id.
B	37	Marié	13 nov. 1911	id.		id.
D	44	id.	22 déc. 1911	id.		id.

Le Médecin-Chef,
Dr MALJEAN.

SERVICE MÉDICAL DE JOUR ET DE NUIT

MEDECINS				VÉTÉRINAIRES	
ACCOUCHEMENTS	MÉDECINE GÉNÉRALE	CAS RÉCLAMANT une intervention chirurgicale	CONSTATS DE DÉCÈS Suicides, Morts subites, etc.	VISITES D'ANIMAUX reconnus atteints de rage	VISITES D'ANIMAUX non reconnus atteints de rage
89	742	436	93	12	14
1.360				26	

Relevé des Dépenses : 89 accouchements à 15 fr. = 1.335 fr.
821 réquisitions de jour à 5 fr. = 4.105 fr.
450 réquisitions de nuit à 6 fr. = 2.700 fr.

26 réquisitions à 6 fr. = 156 fr

Total. . . 1.360 — 8.140 fr. — 26 — 156 fr.

Dépenses pour frais pharmaceutiques . . 2.073 fr. 79

Médecins	8.140 fr. 00
Vétérinaires	156
Pharmaciens	2.073 fr. 79

Total des dépenses pour le service médical de jour et de nuit, pendant l'année 1911 10.369 fr. 79

SERVICE SANITAIRE DES FILLES SOUMISES

Statistique médicale pour l'année 1911

NOMBRE DE FEMMES				
VISITÉES A CHAQUE INSPECTION les mardis et vendredis		VISITÉES PENDANT L'ANNÉE		
		AU DÉPOT DU SERVICE DE LA SURETÉ		
Dans les maisons de tolérance	Au dispensaire du Boulevard du Maréchal Vaillant	Arrêtées pour racolage sur la voie publique	Arrivant à Lille avant leur entrée en Maison de tolérance	A Domicile
47 à 52	45 à 51	506	309	»

NOMBRE DE FEMMES RECONNUES ATTEINTES DE :	MALADIES non vénériennes	MALADIES VÉNÉRIENNES				AFFECTIONS suspectes	TOTAL des prostituées envoyées à l'Hôpital
		Blennorrhagie	Chancre simple	SYPHILIS Chancre infectant	SYPHILIS Accidents constitutionnels		
Au dispensaire du boulv. du Maréchal-Vaillant .	3	22	—	1	19	15	60
En Maison de tolérance .	3	4	—	—	8	3	18
Arrivant à Lille et avant leur entrée en maison.	2	3	—	—	5	19	29
Arrêtées pour racolage sur la rue	5	56	—	2	24	7	94
A domicile	—	—	—	—	»	—	—
TOTAUX . . .	13	85	—	3	56	44	201

SERVICE DES MŒURS 1911

Filles inscrites volontairement	111	1.026
» d'office	6	
Arrestations pour racolage	909	
Contraventions pour racolage	22	469
» débits de boissons	106	
» visite	124	
» changement de domicile	9	
» diverses	208	
Filles soumises à la visite, isolées	55	274
» en maison	56	
» exemptes provisoirement	44	
» parties de Lille	119	
Souteneurs arrêtés	2	11
Excitation de mineures à la débauche	4	
Outrages publics à la pudeur	5	

Filles traitées à l'Hôpital Saint-Sauveur	201
Frais de traitement	8.483 40
Dépense moyenne de séjour	42 20

RAPPORT

sur l'Inspection Sanitaire du Marché aux Chevaux

Année 1911

A Monsieur le Directeur du Bureau d'Hygiène,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur l'inspection sanitaire du marché aux chevaux de Lille, et sur l'état récapitulatif des entrées pour l'année 1911.

L'état sanitaire pour l'année a été particulièrement favorisé, aucun cas de maladie contagieuse n'a été observé à part, bien entendu, quelques affections cutanées de propagation facile et n'entrant pas dans le cadre des maladies contagieuses prévues par la loi.

Il est entré sur le marché cette année 8.476 animaux se décomposant comme suit :

7.605 chevaux,
168 anes,
122 mulets.

à faire entrer également en ligne les 581 chevaux présentés cette année à la foire de novembre.

Dans le tableau ci-joint les variations d'entrée pendant les 12 mois de l'année.

MOIS	CHEVAUX	ANES	MULETS	ENSEMBLE
Janvier.	558	8	12	578
Février.	572	7	8	587
Mars	591	21	18	630
Avril	539	13	5	557
Mai	682	26	16	724
Juin	562	16	8	586
Juillet.	573	16	8	597
Août.	719	20	24	763
Septembre . . .	606	6	9	621
Octobre	731	13	6	750
Novembre . . .	679	16	4	699
Foire de Novembre	581	»	»	581
Décembre. . .	793	6	4	803
Totaux	8.186	168	122	8 476

Je me permets de faire remarquer, bien que les services soient conformes aux règlements, que la surveillance est insuffisante par le fait que des achats et des ventes se font toujours aux environs du marché dans les auberges et rues aboutissantes et échappent ainsi aux droits de voirie.

Lille, 15 Février 1912.

Le Vétérinaire-Inspecteur,

E. LEFEBVRE.

CHIENS CAPTURÉS ET MIS EN FOURRIÈRE
en l'année 1911

Janvier	26
Février	81
Mars	195
Avril	20
Mai	25
Juin	64
Juillet	21
Août	17
Septembre	34
Octobre	3
Novembre	6
Décembre	2
TOTAL	494
Rendus à leurs propriétaires	35
Abattus	459

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous remettre mon rapport de fin d'année, et par les quelques tableaux qui l'accompagnent vous pourrez aisément juger du travail effectué par le service sanitaire durant l année 1911.

153.877 animaux furent sacrifiés à l'abattoir, et si nous jetons un coup d œil rétrospectif sur les années précédentes, nous voyons que les opérations, le trafic, ne changent guère ; néanmoins nous devons constater que nous dépassons de 429 têtes le nombre de l'année 1910.

De même, l'an dernier, nous avions 2.221 saisies pour 78.840 kilog ; cette année nous donne 2.839 saisies pour 80.216 kilogrammes de viandes diverses retirées de la consommation comme impropres.

Enfin nous constatons un fait bizarre, en ce qui concerne la tuberculose. Vous connaissez aussi les obligations presque tracassières de la loi ; les sacrifices très grands qu'à son sujet s'impose l'Etat ; et malgré cela, si 1909 nous a donné 757 constatations, 1910 donne 871 et 1911 nous fait observer 908 cas. Cette progression constante semblerait démontrer qu'il y a une lacune très grande, soit dans l'esprit de la loi, soit dans son application.

Quant à notre marché aux bestiaux, il est ce qu'il peut être en l'état actuel des choses, il est ce qu'on l'a fait, et comme il lui est impossible de reconquérir sa prospérité d'antan, souhaitons-lui le *statu quo*.

Aux halles centrales furent amenées pour être vérifiées et mises en vente des viandes diverses dont le poids fut de 1.465.482 kilogrammes, en augmentation de près de 100.000 kilos sur l'année 1910, et ayant nécessité, de la part du service d'inspection, la saisie de 10.442 kilogrammes.

Concernant le poisson et les autres denrées exposées en vente sur le carreau, il y eut 445 saisies, comprenant 25.664 pièces dont 20.540 écrevisses et 88.065 kilogs de denrées diverses.

Tel est le résumé succinct du service d'inspection.

Je ne reviendrai pas sur les desiderata que déjà j'ai fait ressortir au sujet de notre abattoir, car je sais que ce n'est pas l'oubli qui vous empêche d'y remédier plus tôt, mais bien les moyens; c'est-à-dire qu'il vous est pénible d'engager le budget pour une somme de quatre millions. Et pourtant, les défectuosités sont telles devant les progrès de l'hygiène, qu'une reconstruction totale s'imposera.

Aussi, comme l'emplacement sera sans nul doute le même, et qu'il sera impossible par conséquent de refaire le tout en même temps, il serait prudent, je crois, d'établir un concours avec primes, de façon à posséder un plan d'ensemble sérieux qui permettrait, à l'avenir, toute reconstruction utile.

Le Vétérinaire Inspecteur Principal,

E. CHARLET.

ANNÉE 1911

NOMBRE ET PROVENANCE DES ANIMAUX RECONNUS TUBERCULEUX

	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Porcs	Chevaux	Totaux
NORD	92	433	63	14	1	»	603
PAS-DE-CALAIS	36	92	24	16	1	»	169
OISE	1	5	2	»	»	»	8
SOMME	8	3	2	»	»	»	13
AISNE	28	4	7	»	2	»	41
PARIS ET AUTRES	45	7	15	»	7	»	74
Totaux	210	544	113	30	11	»	908

ANIMAUX ABATTUS EN 1911

	Bœufs	Vaches	Taureaux	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier.	970	547	558	2.297	7.391	3.222	189
Février.	867	358	554	2.099	6.250	3.018	175
Mars	758	390	534	2.090	5.041	2.639	185
Avril	869	425	841	2.681	4.750	2.437	152
Mai	722	291	824	3.083	3.615	2.338	148
Juin.	867	424	695	3.370	2.697	2.644	135
Juillet	1.112	526	508	3.401	2.343	2.987	109
Août.	1.090	445	257	2.711	2.333	2.522	121
Septembre	1.625	650	255	3 137	4.931	3.675	183
Octobre	1.221	470	313	2.202	6.199	4.127	237
Novembre	1.415	480	227	2.886	6.159	4.343	230
Décembre.	1.304	474	343	1.782	6.719	3.434	251
	12.820	5.480	5.909	31.739	58.428	37.386	2.115

Total ; **153.877**

Nombre et motifs des saisies effectuées pendant l'année 1911

ESPÈCES	Tuberculose	Charbon	Pneumo-Entérite	Anasarque	Arthrite	Abcès	Cancer	Corruption	Etisie	Foulures	Fièvre	Hydroémie	Ictère	Ladrerie	Métrite	Mélanose	Néphrite	Péritonite	Péricardite	Pleurésie	Pyoémie	Pneumonie	Distomatose et Divers	Nombre de saisies	Kilogrammes des viandes saisies	Détail des saisies effectuées pour tuberculoses			
																										Saisies totales	Saisies partielles	Saisies d'abats	Saisies des poumons
Bœufs	44	1	»	»	2	2	»	12	2	9	1	1	»	»	»	»	»	4	1	»	»	»		79	9752				
Vaches	175	1	»	»	2	6	»	19	31	14	2	5	1	»	2	»	»	5	12	»	3	»		278	29953				
Taureaux	22	»	»	»	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»		28	2428				
Veaux	24	»	»	»	2	5	1	16	20	3	1	3	1	»	»	»	3	4	3	»	2	6	2028	94	3297				
Moutons	»	»	»	»	»	1	»	68	88	4	»	4	1	»	»	»	»	»	2	»	»	1		169	2608	64	108	104	632
Porcs	11	»	16	»	»	3	»	43	4	»	»	1	»	1	»	»	»	4	»	»	»	2		85	3300				
Chevaux	»	»	»	1	»	»	1	»	29	25	11	»	»	»	»	5	»	1	»	1	»	4		78	13160				
Abats	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		2028	15718				
	276	2	16	1	6	17	2	159	174	58	15	14	3	1	2	5	3	18	18	2	6	13	2028	2839	80216	908			

ANNÉE 1911

Viandes sorties de l'Abattoir

POUR L'EXPORTATION

Bœufs, vaches, taureaux, veaux et moutons . .	4.945.275	kilos
Porcs	2.007.954	»

Viandes sorties de l'Abattoir

POUR LA VILLE

Boucherie	7.231.730	kilos
Charcuterie	907.927	»
Cheval . . . . . , . .	563.839	»

Poids moyen des Animaux

Bœufs	350	kilos
Vaches	280	»
Taureaux . . .	365	»
Veaux	80	»
Moutons . . .	25	»
Porcs	78	»
Chevaux . . .	267	»

POLICE DE L'ABATTOIR

87 contraventions ont été dressées pour infractions au règlement.

35	contraventions pour :	Chiens capturés et mis en fourrière.
2	—	Infractions à la loi Grammont.
9	—	Saignée préalable de veaux avant abattage.
2	—	Violences légères et ivresse.
4	—	Être sorti de l'abattoir avec des instruments de travail, ou des effets malpropres et maculés de sang.
7	—	Ne pas avoir recouvert les voitures chargées de viande avec des linges propres.
25	—	Être sorti ou avoir abattu après l'heure réglementaire.
3	—	Chiens errant dans l'abattoir.

TOTAL : 87 contraventions.

HALLES ET MARCHES

VÉRIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES

SAISIES OPÉRÉES PENDANT L'ANNÉE 1911

MINCK

		Pièces
11 saisies	Langoustes . .	225
6 »	Homards. . .	39
12 »	Ecrevisses . .	20.540
4 »	Huîtres . . .	3.860
2 »	Coquilles St-Jacques .	1.000
35 saisies	TOTAL. .	25.664

		Kilog.
3 saisies	Anguilles. . .	27
2 »	Saumons. . .	90
1 »	Turbot . . .	3
11 »	Crevettes. . .	1.251
2 »	Sardines . . .	50
3 »	Truites . . .	16
22 saisies	TOTAL. .	1.437

Marée

		Kilog.
6 saisies	Moules	4.810
8 »	Harengs . . .	8.400
38 »	Poissons divers .	4.048
8 »	Merlans . . .	580
7 »	Canapes . . .	1.185
8 »	Raies	790
4 »	Chiens de mer .	340
9 »	Soles	206
9 »	Maquereaux . .	4.294
1 »	Morue	360
3 »	Elingues . . .	200
4 »	Cabillauds. . .	255
4 »	Rougets . . .	84
4 »	Merluches. . .	605
4 »	Elebuts. . . .	119
5 »	Plies.	250
4 »	Dorades . . .	255
116 saisies	A REPORTER.	36.781

		Kilog.
116 saisies	REPORT.	36.781
1 »	Crabes	50
2 »	Doguettes	100
1 »	Limandes	25
120 saisies	TOTAL.	36.956

BUREAU. CRIÉES ET CARREAU

		Kilog.
54 saisies	Bœuf	8.003 »
9 »	Moutons	298 »
26 »	Veau	1.462 k 500
16 »	Porcs	1.316 »
6 »	Jambons	72 k 700
21 »	Tripes	355 »
3 »	Moules	2.550 »
5 »	Lapins et Volailles	56 »
3 »	Pommes de terre	3.910 »
9 »	Fromages	574 »
4 »	Oranges, Citrons	3.200 »
16 »	Légumes divers	5.006 »
11 »	Fruits divers	1.539 »
5 »	Levures	202 »
3 »	Raisins	234 »
191 saisies	A Reporter	28.778 k 200

		Kilog.
191 saisies	Report.	28.778 k 200
1 »	Tomates	19 »
1 »	Asperges	10 »
1 »	Harengs-saurs	50 »
2 »	Choucroute	150 »
1 »	Anchois	100 »
25 »	Viandes diverses	819 k 500
2 »	Gibiers	49 »
1 »	Olives	4 »
1 »	Escargots 727 pièces	»
2 »	Œufs 390 »	»
228 saisies	TOTAL.	29.979 k 700

MARCHÉS ET VOIE PUBLIQUE

		Kilog.
16 saisies	Viandes diverses	433
9 »	Tripes	161
4 »	Moules	18.725
3 »	Poissons divers	85
6 »	Fruits divers	184
1 »	Légumes divers	100
1 »	Fromages	5
40 saisies	TOTAL	19.693

RÉCAPITULATION

Minck, Crustacés et Mollusques.	35 saisies	25.664 pièces	
Minck. Poissons	22 »	. . . . .	1.437 kilog.
Minck, Marée	120 »	. . . . .	36.956 »
Bureau, Criées, Carreau. .	228 »	. . . . .	29.979 k. 700
Marchés et voie Publique .	40 »	. . . . .	19.693 »
TOTAUX. . .	445 saisies	25.664 pièces	88.065 k. 700

Le Vétérinaire Inspecteur,

L. FICHELLE,

ÉTAT Récapitulatif des Viandes Foraines présentées au bureau de la Vérification des Halles Centrales pendant l'année 1911

1911	Poids	Bœuf	Vache	Taureau	Veau	Mouton	Porc	Chèvre	Aloyau	Observations
Janvier . . .	117.472	12	982	106	83 1/2	266	184	31	656	
Février . . .	121.617	38	943	100	284 1/2	176 1/2	176 1/4	71	756	
Mars	157.809	19	1.084	30	287	499	467	110	1.005	
Avril	124.237	23	796	118	218	147 1/2	509	59	706	
Mai.	128.793	19	830	26	154 3/4	78	567 3/4	16	758	
Juin	143.287	25	945	69	159	49	540 1/2	12	952	
Juillet. . . .	117.348	15	806	15	98 1/2	98	479 1/2	3	785	
Août	97.927	11	702	90	104 1/2	13	398	4	608	
Septembre . .	120.175	22	1.169	2	111	129	268	2	744	
Octobre . . .	101.257	23	873	108	143	349 1/2	170 1/2	80	735	
Novembre . .	113.021	26	951	42	79	296 1/2	250 1/2	109	800	
Décembre . .	122.539	16	959	35	177 1/2	293 1/2	409 1/2	84	899	
TOTAUX . .	1.465.482	249	11.040	741	1.900 1/4	2.395 1/2	4.420 1/2	581	9.404	

En 1909 : le poids total des viandes foraines présentées donne 1.281.474 kilogs.
En 1910 : — — — — 1.369.483 —
En 1911 ; — — — — 1.465.482 —

Augmentation moyenne de cent mille kilogs par année.

Le Vétérinaire Inspecteur adjoint de l'Alimentation : L. FICHELLE.

HALLES CENTRALES DE LILLE

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES VIANDES SAISIES

pendant l'Année 1911

DATES	NOMS des INTRODUCTEURS	NOMS des EXPEDITEURS	LIEU D'ORIGINE	Viande de	Nombre de quartiers	Poids	MOTIFS DE SAISIE
6 janv.	L. à Houplin	L. à Houplin	Houplin	Vache	4/4	116	Etisie
6 »	C. à Preux-au-Bois	C. à Lille	Preux-au-Bois	»	4/4	140	Fiévreux
9 »	M. à Annœullin	M. à Annœullin	Annœullin	»	1/4	55	Hydrohémie
13 »	C. à Lille	Vve D.	Petit-Rieux	»	2/4	82	»
18 »	D. à Hondeghem	D. à Hondeghem.	Hondeghem	Veau	4/4	97	Corr. en cours de route
21 »	C. à Lille	La Capelle	La Capelle	Vache	4/4	163	Fiévreux
26 »	»	L. G.	Salesches	»	4/4	346	»
3 févr.	B. Allennes-lez-Marais.	B. Allennes-lez-Marais.	Allennes	Veau	4/4	24.5	Trop jeune, m. de qual.
3 »	M. à Arras	M. à Arras	Arras	»	4/4	59	Manque d'estampille et de certifica
7 »	C. à Lille	H. à Saint-Aubert	St-Aubert	Vache	4/4	288	Fiévreuse
7 »	F. S. à Carnin.	F. S. à Carnin	Carnin	Veau	2/4	53	Pleurésie
17 »	»	»	»	Vache	2/4	54	Hydrohémie
21 »	L. à Lille	R. à Taisnières (Nord).	Taisnières sur-Helpe	Porc	4/4	30	Fiév. et corruption en cours de route
1er mars	C. à Lille	H. à Saint-Aubert	St-Aubert	Vache	4/4	157	Hydrohémie
3 »	B. à Vieux-Berquin	B. à Vieux-Berquin	Vieux-Berquin	Mouton	8/4	32	»
3 »	S. à Lille	T. à Méteren	Méteren	Porc	4/4	83	»
7 »	C. à Lille	G. à la Souterraine	Creuse	Vache	4/4	130	Maigreur
10 »	L. à Gondecourt.	D. à Phalempin	Phalempin	Veau	4/4	53	Maigreur, fiévreux.
10 »	S. à Lille	D. à Houdeghem	Hondeghem	Mouton	4/4	24	Corruption
10 »	»	»	»	Porc	4/4	20	Maigrenr
13 »	V. S. à Annœullin	V. S. à Annœullin	Annœullin	Veau	4/4	42	»
16 »	C. à Lille	H. à Herbignies	Villereau	Vache	3/4	62	Corr. en cours de route
24 »	B. à Vieux-Berquin	B. à Vieux-Berquin	Vieux-Berquin	Veau	2/4	46	Extrême maigreur
31 »	S. à Lille	D. à Houdeghem.	Hondeghem	Vache	2/4	51	Corr. en cours de route
31 »	C. à Lille	M. à Wignehies	Wignehies	»	4/4	163	Corruption
7 avril	F. S. à Annœullin.	d'Hésdin	Hesdin	»	4/4	210	Maigreur
7 »	C. à Lille	R. à Landrecies	Landrecies	»	4/4	187	»
13 »	»	L. Colincamp	Colincamp (Somme)	Mouton	4/4	23	Corruption
24 »	»	C. M.	Preux-au-Bois	Vache	2/4	108	Abcès profond, corrup en route
28 »	M. à Saint-André	D. Marquette	Marquette	Veau	4/4	38	Manque de qualité
5 mai	C. à Lille	L à Le Nouvion	Le Nouvion	Vache	4/4	188	Infectieuse
5 »	»	L. Fourmies.	Fourmies	»	4/4	154	»
5 »	H. à Emmerin.	H. à Emmerin.	Emmerin	Veau	4/4	24	Maigreur
16 »	C. à Lille	M. à Hanssy.	Haussy	Vache	2/4	81	»
17 »	»	W. à Buironfosse	Buironfosse	Porc	4/4	9	»
19 »	»	»	»	»	4/4	15	»
23 »	S. à Annœullin	de Carnin.	Carnin	Vache	2/4	50	»
					A Reporter	3457.5	

DATES	NOMS des INTRODUCTEURS	NOMS des EXPÉDITEURS	LIEU D'ORIGINE	Viande de	Nombre de quartiers	Poids	MOTIFS DE SAISIE
					Report.	3.457 05	
24 mai	C. à Lille	T. à Loos	Loos	Veau	4/4	94	Corr. en cours de route
26 »	D. à Nomain	D. à Nomain	Nomain	»	4/4	60	»
28 »	C. à Lille	B. à Haspres	Haspres	Vache	2/4	96	»
2 juin	T. à Pont-à-Marcq	M. à Bersée	Bersée	Porc	4/4	22	Corruption
5 »	S. à Lille	C. à Caudry	Caudry	Vache	4/4	190	Corr., foulures multiples
9 »	C. à Lille	»	»	Porc	2/4	37	Corr. en cours de route
11 »	D. à Lille	D. à Lille	Faumont	Veau	4/4	70	Corruption
16 »	M. à Lille	P. à Millon	par Watten (Nord)	»	4/4	34	Fièvreux
21 »	L. à Lille	D. à Hondeghem	Hondeghem	Porc	4/4	69	Maigreur
25 »	H. à Lille	Chemin de fer du Nord	Lille	Mouton	8/4	63	Corr. en cours de route
27 »	F. S. d'Annœullin	de Carnin	Carnin	Vache	2/4	86	Fiévreuse
30 »	C. à Lille	C. à Bergues	Bergues	»	4/4	229	»
30 »	S. à Lille	D. à Hondeghem	Hondeghem	»	1/4	60	Foulures et èpanchem.
1er juill.	C. à Lille	T. au Nouvion	Le Nouvion	»	4/4	113	Extrême maigreur
3 »	V. S. à Annœullin	d'Annœullin	Annœullin	»	2/4	94	»
7 »	R. de Taisnières	R. de Taisnières	Thiérahce	Porc	30	801	Etisie, abcès
11 »	S. de Lille	C. à Caudry	Caudry	»	4/4	27	Fiévreuse
14 »	C. à Lille	Chemin de fer du Nord	Lille	Veau	4/4	67	Corr. en cours de route
14 »	D. à Hondeghem	D. à Hondeghem	Hondeghem	Porc	4/4	89	Fiévreuse
21 »	D. à Bersée	D. à Bersée	Faumont	Chèvre	4/4	12	Maigreur
24 »	D. à Hondeghem	D. à Hondeghem	Hondeghem	Veau	2/4	55	Fiévreuse
24 »	F. S. à Carvin	F. S. à Carnin	Annœullin	Bœuf	1/4	37	Maigreur
26 »	V. S. à Annœullin	V. S. à Annœullin	»	Vache	5/4	202	Fiévreuse
28 »	M. à Seclin	M. à Seclin	Seclin	Porc	4/4	17	Foulures et épanchem.
28 »	C. à Lille	S. à Valenciennes	Valenciennes	Bœuf	3/4	123	Corr. en cours de route
28 »	S. à Lille	D. à Hondeghem	Hondeghem	Vache	4/4	170	Etisie
29 »	C. à Lille	D. à Hasnon	Hasnon	»	1/4	42	Corr. en cours de route
31 »	S. à Lille	D. à Staple	Staple	»	2/4	62	»
5 août	D. à Lille	D. à Lille	Lille	Porc	1 2	16	Corruption
12 »	C. à Lille	D. à Maquisy	Maquisy	»	2	210	Fiévreux
19 »	D. à Lomme	D. à Lomme	Lomme	Mouton	2	23	Corr. en cours de route
25 »	S. à Lille	B. de Vieux-Berquin	Vieux-Berquin	Veau	1	19	nsuffi sance de poids
29 »	»	» »	»	»	1	36	Corr. en cours de route
29 »	»	D. de Staple	Cassel	Vache	4/4	201	»
1er sept.	V. S. à Annœullin	V. S. à Annœullin	Annœullin	»	4/4	115	Hydrohémie
4 »	C. à Lille	R. à La Groise	La Groise	»	4/4	210	Fiévreux
5 »	L. à Lille	L. Villers-Bretonneux	Villers-Bretonneux	Porc	4/4	74	Corruption
6 »	F. S. à Carnin	F. S. Carnin	Carnin	Vache	1/4	48	Foulures et épanchem.
9 »	C. à Lille	C. à Etrœungt	Estrœungt	»	4/4	233	Foulur., abcès profonds
14 »	V. S. à Annœullin	V. S. à Annœullin	Annœullin	»	2/4	70	Hydrohémie
19 »	S. à Lille	D. à Hondeghem	Hondeghem	Veau	1	25	Maig., insuffi. de poids
26 »	»	B. de Vieux-Berquin	Vieux-Berquin	»	1	116	Corr. en cours de route
6 oct.	L. à Houplin	L. à Houplin	Houplin	»	1	26	Insuffisance de poids et de qualité
9 »	L. à Lille	D. à Hondeghem	Hondeghem	»	1	50	Fiévreux
10 »	C. à Lille	P. au Passedour	Haute-Vienne	Mouton	1	7	Etisie
13 »	»	»	»	Vache	6/4	354	Manque de qualité
					A Reporter	8.314.05	

DATES	NOMS des INTRODUCTEURS	NOMS des EXPÉDITEURS	LIEU D'ORIGINE	Viande de	Nombre de quartiers	Poids	MOTIFS DE SAISIE
					Report.	8.314 05	
13 oct.	M. à Marquette. . . .	H. à Marquette	Marquette	Veau	1	31	Fiévreux, étisie
13 »	»	»	»	»	1	40	»
16 »	C. à Lille	P. au Passedour	Haute-Vienne	Mout.	6	46	Cachexie
24 »	M. à Lille	M. à Boulogne	Boulogne	Bœuf	2 aloyaux	36	Corr. en cours de route, décongelé
27 »	S. de Lille	D. à Hondeehem . . .	Hondeghem	Vache	2/4	127	Fiévreux
27 »	L. à Houplin	L. à Houplin	Houplin	»	2/4	84	Maigreur et foulures
4 nov.	V. S. à Annœullin . .	V. S. à Annœullin . .	Annœullin	»	4/4	204	Hydrohémie
6 »	S. à Lille.	D. à Hondeghem . . .	Hondeghem	Veau	4/4	22	Insuffisance de poids et de qualité
7 »	F. S. à Carnin	F. S. à Carvin	Carnin	»	4/4	22	»
7 »	»	»	»	»	4/4	36	Fièvreuse
10 »	C. à Lille.	B. à Gommegnies. . .	Gommegnies	Vache	4/4	135	Etisie
10 »	»	T. à Maroille	Maroille	»	1/4	36	Foulures et épanchem.
17 »	B. à Allennes-lez-Marais	B. à Allennes-lez-Marais	Hallennes	Veau	4/4	24	Insuffisance de poids et de qualité
23 »	L. à Houplin	L. à Houplin	Houplin	Vache	4/4	146	Etisie et abcès profonds
30 »	T. à Cagnicourt. . . .	T. à Cagnicourt. . . .	Cagnicourt	»	4/4	224	Fiévreuse
30 »	H. à Cartignies. . . .	H. à Cartignies. . . .	Cartignies	»	4/4	204	Etisie
22 déc.	D. à Lille.	D. à Lille.	Ecoust-lez-Bapaume	Veau	4/4	63	Fiévreuse
26 »	C. à Lille.	L. à Solesmes.	Solesmes	Vache	4/4	163	Etisie, extrême maigr.
29 »	»	F. à Estrœungt. . . .	Estrœungt	»	4/4	248	Abcès profonds
29 »	B. à Caestres	A. à Flètre.	Flètre	»	4/4	240	Corruption
103 saisies						10442 05	

En 1909 : 63 saisies 6.428 kilos.

En 1910 : 92 » 10.821 »

En 1911 ; 103 » 10.442 »

Il a été dressé vingt-et-une contraventions pour infractions diverses au Règlement concernant l'introduction des viandes foraines et denrées alimentaires.

Lille, 31 Décembre 1911.

Le Vétérinaire, inspecteur-adjoint à l'alimentation,

L. FICHELLE.

VILLE DE LILLE

LABORATOIRE MUNICIPAL

RAPPORT

sur le

Fonctionnement du Laboratoire

pendant l'Année 1911

RAPPORT

sur le fonctionnement du Laboratoire Municipal de la Ville de Lille pendant l'année 1911

Le nombre total des analyses effectuées, au cours de l'année 1911, par le Laboratoire Municipal de Lille, a été le suivant :

MOIS	Analyses gratuites	Analyses payantes	Prélèvements	TOTAL
Janvier.	112	75	123	310
Février.	123	61	206	390
Mars	126	128	288	542
Avril	102	93	248	443
Mai	110	50	355	515
Juin	118	80	271	469
Juillet	117	36	160	313
Août.	119	58	167	344
Septembre . . .	90	56	233	379
Octobre	108	56	339	503
Novembre . . .	120	53	330	503
Décembre. . . .	137	43	323	503
TOTAUX. . .	1382	789	3043	5214

soit, pour 100 échantillons analysés :

Analyses gratuites. 26,50

Analyses payantes. 15,14

Prélèvements 58,36

En admettant, par analyse, une moyenne de 5 dosages, il a donc été fait, en 1711, par le Laboratoire Municipal, 26,070 dosages.

La répartition, par catégories, pour la totalité des échantillons analysés, est la suivante :

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Analyses gratuites	Analyses payantes	Prélèvements	TOTAL
Beurres et Fromages . . .	227	200	746	1173
Bières	29	22	373	424
Cafés, Thés et Chicorées . .	7	20	57	84
Cidres et Poirés	»	8	20	28
Chocolats et Cacaos	29	15	28	72
Confitures et Miels	5	11	25	41
Eaux et Glaces.	189	67	240	496
Étains et Poteries.	»	»	»	»
Farines.	15	22	25	62
Huiles Comestibles . . .	9	34	43	86
Jouets et Colorants	17	94	»	111
Kirsch et Spiritueux divers .	11	1	26	38
Laits	552	32	717	1301
Pains et Pâtes	33	30	102	165
Pétroles	»	»	»	»
Poivres et Épices.	8	4	65	77
Produits pharmaceutiques. .	»	»	»	»
Saindoux	18	5	32	55
Sirops, Liqueurs et Limonades	4	8	21	33
Sucreries et Confiseries . .	38	70	42	150
Viandes et Conserves . . .	8	15	9	32
Vinaigres	2	7	55	64
Vins.	140	103	406	649
Divers	41	21	11	73
TOTAL. . .	1382	789	3043	5214

Les prélèvements et un assez grand nombre des analyses payantes proviennent de tout le département du Nord. Le Laboratoire Municipal de Lille fonctionne, en effet, comme Laboratoire agréé pour la Répression des Fraudes, pour toute l'étendue du département du Nord.

Les analyses sont effectuées à l'aide des méthodes officielles publiées en exécution de l'article 11 de la loi du 1er août 1905.

La nature et la qualité des échantillons analysés en 1911 se répartissent comme suit :

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

pendant l'année 1911

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		Falsifiés	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages. .	841	—	—	332	1173
Bières	423	1	—	—	424
Cafés, Thés et Chicorées.	76	—	—	8	84
Cidres et Poirés . . .	28	—	—	—	28
Chocolats et Cacaos . .	70	—	—	2	72
Confitures et Miels . .	35	—	—	6	41
Eaux et Glaces. . . .	95	—	401	—	496
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	61	1	—	—	62
Huiles comestibles . .	70	—	—	16	86
Jouets et Colorants . .	111	—	—	—	111
Kirchs et Spiritueux divers.	29	—	—	9	38
Laits.	1080	—	—	221	1301
Pains et Pâtes. . . .	163	2	—	—	165
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	74	—	—	3	77
Produits pharmaceutiques. .	—	—	—	—	—
Saindoux	54	—	—	1	55
Sirops, Liqueurs et Limonades	32	—	—	1	33
Sucreries et Confiseries.	149	—	—	1	150
Viandes et Conserves. .	30	1	1	—	32
Vinaigres	57	3	—	4	64
Vins	589	18	1	41	649
Divers	71	1	—	1	73
TOTAL	4138	27	403	646	5214

Soit, par conséquent :

Echantillons	bons	79,37 %
—	mauvais non nuisibles. .	0,52 »
—	mauvais nuisibles . . .	7,72 »
—	falsifiés	12,39 »

En 1910, les résultats étaient les suivants :

Echantillons	bons	77,89 %
—	mauvais non nuisibles. .	0,71 »
—	mauvais nuisibles . . .	8,07 »
—	falsifiés	13,33 »

Il y a donc une amélioration générale de qualité par rapport à 'année précédente.

En ce qui concerne plus particulièrement l'application de la loi du 1er août 1905, nous avons obtenu les résultats suivants pour les échantillons de denrées alimentaires ayant fait l'objet d'un prélèvement légal.

DÉSIGNATION	Bons	Falsifiés ou suspects	Total	Nature des Falsifications ou Infractions à la loi ou aux décrets
Beurres	549	167	716	Excès d'eau : 102 — Margarinés : 34 — Excès d'eau et magarinés ; 17—Cocoté : 1— Antiseptiques : 10 — Excès d'eau et antiseptiques : 2 — Tromperie sur l'origine : 1.
Bières.	371	1	372	Densité originelle inférieure à 2° : 1.
Cafés	10	»	10	
Chicorées . . .	40	4	44	Excès d'eau : 2 — Excès de cendres : 2.
Chocolats et cacaos .	28	»	28	
Cidres	19	»	19	
Cognacs	2	3	5	Contenant de l'alcool d'industrie : 1 — Non conformes à la désignation (Martell) : 2.
Confitures . . .	24	»	24	
Conserves . . .	11	»	11	
Eaux-de-vie . .	7	1	8	Mouillée en-dessous de 40° sans indication du degré : 1.
Farines.	22	»	22	
Fromages . . .	11	»	11	
Genièvres . . .	7	2	9	Mouillés en-dessous de 40° sans indication du degré : 2.
Graisses alimentaires.	3	»	3	
Huiles comestibles. .	37	6	43	Non conformes à la désignation : 6.
Laits	604	109	713	Mouillés : 53 — Ecrêmés : 47 — Mouillés et écrêmés : 9.
Limonades gazeuses .	5	»	5	
Margarines . .	11	5	16	Colorées artificiellement : 5.
Miels	1	»	1	
Moutardes . . .	4	2	6	Contenant des matières amylacées : 2.
Pains	29	»	29	
Pâtes alimentres	28	»	28	
Pâtisseries . . .	45	»	45	
Poivres et épices	53	»	53	
Rhums	1	»	1	
Saindoux . . .	27	1	28	Contenant de la graisse de bœuf : 1.
Sels.	6	»	6	
Sirops et Liqueurs. .	15	1	16	Non conforme à la désignation (Anisette Marie Brizard) : 1.
Sucres et bonbons. .	41	1	42	Dragées contenant des matières amylacées, sans indication : 1.
Thés	3	»	3	
Vins.	367	17	384	Piqués : 6 — Mouillés : 3 — Mouillé et viné : 1 Excès d'acide sulfureux : 7.
Vins et liqueurs	6	10	16	Non conformes à la désignation (Byrrh) : 10.
Vinaigres. . . .	48	7	55	Vinaigre de vin content du vinaigre d'alcool : 1 Vinaigres d'alcool colorés : 6.
Divers	9		9	
TOTAUX . . .	2444	337	2781	

Ces échantillons peuvent donc se classer comme suit :

Bons.	87,88 %
Falsifiés ou suspects	12,12 »

Soit, très sensiblement, les mêmes résultats qu'en 1910 (échantillons bons 87,20 % — falsifiés ou suspects 12,80 %).

Si nous comparons les résultats obtenus dans le Nord avec ceux fournis pour toute la France (rapport de M. Fernand David, député, sur le budget du Ministère de l'Agriculture pour 1912), nous trouvons :

Echantillons suspects %

NATURE DES PRODUITS	ENSEMBLE de la FRANCE 1910	NORD 1910	ENSEMBLE DE LA FRANCE 1er semestre 1911	NORD 1911
Laits	20.2	10.91	21.8	15.28
Vins.	19.8	16.25	24.9	4.43
Vinaigres	10.4	2.70	15.4	12,72
Cidres	15.2	18.75	20.0	0.00
Bières	2.2	1.00	1.6	0.00
Spiritueux . . .	14.5	14.28	19.1	26.09
Beurres	12.9	24.46	17.1	23.32
Huiles	8.9	7.31	7.0	13.95
Autres produits. .	5.3	5.47	5.2	5.26
Moyennes générales,	13.7	12 80	16. 8	12.12

soit donc, dans l'ensemble, une qualité générale moyenne meilleure

que celle fournie par l'ensemble de la France (12.12 % d'échantillons suspects contre 16.8 %).

Pour le fonctionnement d'ensemble du Laboratoire (échantillons déposés par le public et échantillons prélevés en vertu de la loi du 1er août 1905), les falsifications suivantes ont été observées :

Beurres. — Sur 1.173 échantillons, 332 étaient falsifiés (soit 28, 30 °/o contre 25, 42 °/o en 1910 et 21, 72 °/o en 1909). Les falsifications se répartissent comme suit :

199	échantillons	additionnés	d'eau, soit 59, 93 °/o.
71	—	—	de margarine, soit 21, 38 °/o.
35	—	—	d'eau et de margarine, soit 10, 68 °/o.
12	—	—	d'antiseptique, soit 3, 61 °/o.
13	—	—	d'huile de coco.
2	—	—	d'eau et d'antiseptiques.

232 résultats très sensiblement les mêmes, en ce qui concerne l'eau et la margarine, que ceux fournis par l'année 1910.

Comme nous l'écrivions l'an dernier. il est indispensable, pour réprimer la fraude des beurres par incorporation d'eau, de publier à ce sujet, un décret fixant une teneur maximum du beurre en eau ou en non beurre.

Bières. — Nous disions dans notre rapport de 1910, que la bière est de moins en moins falsifiée, qu'elle est — à beaucoup près — la plus pure de toutes les boissons. Les résultats de cette année ne peuvent que confirmer cette affirmation, puisque sur 424 échantillons analysés en 1911 et provenant de tout le département du Nord (échantillons prélevés légalement chez les débitants, chez des brasseurs ou déposés par le public), aucun n'était falsifié. Un seul échantillon vendu comme « bière » avait une densité originelle inférieure à 2° et devait, par conséquent, être vendu comme « petite bière ».

Chicorées. — Sur 84 échantillons, 2 contenaient un excès d'eau et 6 contenaient un excès de matières terreuses.

Chocolats. — Sur 72 échantillons, 2 étaient falsifiés par addition de fécule.

Confitures. — Sur 41 échantillons, 5 contenaient un excès d'eau et 1 contenait, en assez forte proportion, du fluorure de sodium.

Huiles comestibles. — Sur 86 échantillons, 16 élaient falsifiés par addition d'huiles étrangères à celle désignée à l'acheteur.

Spiritueux divers. — Sur 38 échantillons, 4 étaient fortement réduits par addition d'eau, 2 contenaient de l'alcool d'industrie, et 3 n'étaient pas conformes à leur désignation (Cognac Martell).

Laits. — Sur 1301 échantillons, 221 étaient falsifiés, soit 17.00 °/₀ contre 13.95 °/₀ en 1910.

Les falsifications se répartissent comme suit :

106 laits écrêmés.

99 laits mouillés.

16 laits écrêmés et mouillés.

Tous les jours, le laboratoire municipal procède à l'analyse du

lait fourni à la crèche municipale. Les résultats de ces analyses journalières sont les suivants :

Lait fourni à la Crèche Municipale

MOIS	MOYENNES			MAXIMA			MINIMA		
	Densité à 15°	Extrait sec °/₀	Beurre °/₀	Densité à 15°	Extrait sec °/₀	Beurre °/₀	Densité à 15°	Extrait sec °/₀	Beurre °/₀
Janvier . . .	1031.1	12.75	3.78	1032.4	19.77	4.80	1029.6	12.09	3.10
Février . . .	1031.0	12.60	3.63	1033 4	13.72	4.80	1029.0	11 68	3.00
Mars.	1030.9	12.54	3.60	1032.6	13.64	4.50	1029.0	11.52	2.60
Avril	1030.5	13.00	4.03	1032.6	13.72	4.80	1029.4	11.83	3.50
Maí	1030.3	12.63	3.72	1032.7	12.91	4.00	1030.4	11.74	3.00
Juin	1030.2	12.70	3.84	1032.5	13.47	4.80	1029.8	11.87	3.20
Juillet	1031.0	12.83	3.90	1033.4	13.18	4.40	1029.4	12.33	3.50
Août.	1030.8	12.95	4.00	1031 2	14.00	5.20	1028.6	11.99	3.30
Septembre .	1031.0	13 20	4.38	1031.6	14.12	5.30	1029.2	11.95	3.50
Octobre . . .	1031.1	13.37	4.45	1033.0	13.88	4.80	1029.4	12.05	3.40
Novembre .	1030.9	13.22	4.37	1033.4	14.42	5.30	1030.0	12.26	3.50
Décembre. .	1030 7	13.00	4.00	1033.0	14.25	5.20	1029.8	11.98	3.50

Soit, comme moyenne générale de l'année :

Densité à 15°	1030.8
Extrait sec	12.89
Beurre	3.97 %
Extrait dégraissé	8.92 %

Poivres et épices. — Sur 77 échantillons, 3 étaient falsifiés par addition de grignons d'olive.

Vinaigres. — Sur 64 échantillons, 4 déclarés « vinaigre de vin » contenaient du vinaigre d'alcool ; 3 vinaigres d'alcool colorés n'étaient pas déclarés « colorés ».

Vins. — Sur 649 échantillons de vins, 18 étaient piqués, malades; 10 échantillons vendus comme « Byrrh » n'en étaient pas; et enfin 32 échantillons étaient falsifiés, savoir :

7	échantillons	mouillés,
3	»	vinés,
2	»	plâtrés au delà de 2 grammes par litre,
20	»	sulfités au delà de la limite tolérée.

Eaux. — Sur 496 échantillons, 401 étaient de mauvaise qualité au point de vue chimique, contaminés.

Toutes les semaines, un échantillon d'eau de la canalisation de la

Ville est prélevé au robinet du Laboratoire et soumis à l'analyse chimique. Les résultats de ces analyses sont les suivants :

Variations de composition de l'eau d'Emmerin en 1911

(Les résultats sont exprimés en milligrammes par litre)

MOIS	Matière organique en oxygène		Nitrates en acide nitrique	Chlorure de sodium	Degré hydrotimétrique		Oxygène dissous	
	Solution acide	Solution alcaline			Total	permanent	en poids	en volume
								cent. cub.
Janvier ...	1.300	1.600	27.7	47.1	29°4	8°0	9.676	6.676
Février ...	1.062	1.062	31.9	47.3	29°5	8°2	8.728	6.022
Mars.....	1.562	1.875	40.3	45.6	31°5	9°5	7.500	5.175
Avril	1.312	1.250	32.6	45.3	29°4	8°0	8.015	5.530
Mai.....	1.050	1.300	38.8	46.8	30°4	8°5	9.430	6.506
Juin	1.468	1.437	41.6	45.5	26°0	8°0	9.530	6.575
Juillet.....	1.550	1.400	38.1	47.4	29°6	8°8	8.860	6.113
Août.....	1.312	1.625	36.7	45.6	29°0	8°7	8.250	5.692
Septembre	0.812	0.875	50.0	50.8	29°2	7°7	7.437	5.131
Octobre...	0.950	1.350	44.6	52.0	29°8	9°8	8.280	5.713
Novembre	1.375	1.625	41.6	49.1	29°7	8°7	8.575	5.916
Décembre.	0.812	0.750	32.3	46.8	31°7	8°2	7.287	5.028
MOYENNE de l'année 1911..	1.214	1.346	38.0	47.4	29°6	8°5	8.464	5.840
MAXIMUM de l'année...	2.500	2.750	55.0	55.0	34°0	12°0	11.200	7.728
et date	27 Juin	6 mars	20 mars	23 oct.	24 juillet	17 juillet	16 janvier	16 janvier
MINIMUM de l'année...	0.500	0.500	traces	40.8	25°0	6°0	5.250	3.622
et date	13 février	13 février	8 janvier	7 août	11 sept.	11 sept.	18 sept.	18 sept.

Le laboratoire a procédé, en 1911, à 247 analysee pour les services municipaux, savoir :

200 analyses pour le Bureau d'hygiène ;
21 analyses pour la Caisse des Ecoles ;
11 analyses pour les Hospices ;
8 analyses pour l'Octroi ;
4 analyses pour les Travaux municipaux ;
2 analyses pour l'Economat ;
1 analyse pour les Cantines scolaires ;

Nous croyons utile de rappeler que les diverses statistiques données dans ce rapport, ne représentent en aucune façon, la qualité moyenne des denrées alimentaires mises en vente par le commerce lillois puisque, d'une part, les échantillons déposés par le public ou prélevés par les agents du service sont, généralement, soupçonnés être de mauvaise qualité et que, d'autre part, beaucoup de ces échantillons proviennent de tout le département du Nord.

A Lille, le 3 Février 1912.

Le Directeur du Laboratoire,
A. BONN.

BAINS MUNICIPAUX

ANNÉE 1911	ÉTABLISSEMENT DE BAINS A PRIX RÉDUITS DE LA RUE DE CYSOING			ÉTABLISSEMENT DE BAINS A PRIX RÉDUITS DE LA RUE DES SARRAZINS			ÉCOLE DE NATATION RUE DE LA DIGUE	
	Bains simples	Bains sulfureux	Sommes perçues	Bains simples Bains douches	Bains sulfureux	Sommes perçues	Entrées payantes	Sommes perçues
Janvier	1.017	167	236,05	2.231	258	463,65	»	»
Février	1.342	235	318,80	2.552	316	540,80	»	»
Mars	1.699	244	376,85	3.370	374	692,50	»	»
Avril	3.023	354	630,45	3.989	369	782.85	»	»
Mai	4.333	399	849,45	6.620	542	1264,00	»	»
Juin	4.135	337	788,75	6.712	569	1291,30	5.890	1739,50
Juillet	6.433	471	1200,45	9.941	774	1878,15	19.418	5954,05
Août	4.886	446	955,90	7 997	627	1513,05	15.848	4926,70
Septembre	3.449	321	677.85	5.453	482	1058,95	2.179	704,80
Octobre	1.848	239	396,70	1.171	111	231,15	»	»
Novembre	969	133	211,85	2.047	220	417,05	»	»
Décembre	962	126	207,30	2.122	207	421,80	»	»
	34.096	3.472	6850,40	54.205	4.849	10555,25	43.335	13325,05
	37.568			59.054				

Rapport du Directeur du Bureau d'Hygiène

à Monsieur le Maire

sur le Service de la Vaccine à Lille, pendant l'année 1911

Nous avons l'honnenr de vous rendre compte au cours de ce rapport de la façon dont l'art 6 de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique a été appliqué dans notre ville de Lille.

Pour 1911 les naissances ont été de 4841. On a pratiqué dans cette même année :

4.491 vaccinations.

4.053 revaccinations.

ce qui fait : 8.544 opérations vaccinales.

Passons en revue les trois catégories d'assujettis.

1° chez les enfants de 0 à 1 an on a fait 4.125 primo-vaccinations se décomposant de la façon suivante :

2.064 dans les dispensaires avec 2.062 succès.

2.061 certificats dont 2.003 avec succès,
ce qui donne un total de : 4.065 succès.

La proportion des succès a été de 98,54 °/₀.

Il faut ajouter à ces enfanis ceux de 1 à 10 ans n'ayant pas encore été vaccines et qui le furent dans les dispensaires (198 à l'Institut Pasteur, 168 dans les Ecoles). Sur ces 366 enfants, 271 ont subi l'opération avec succès, ce qui donne un pourcentage de : 74,04 °/₀.

En faisant le total des primovaccinés nous obtenons le nombre 4.491 ; les inscrits de cette catégorie s'élèvent à 7.360 ; en en retranchant les décédés et les partis dehors, il resle 6.107 assujettis.

Il s'en suit que la proportion des vaccinés aux assujettis est de 73,53 °/₀.

II. Les enfants de la deuxième catégorie, c'est-à-dire ceux de 10 à 11 ans ont été facilement touchée par un avis rappelant l'obligation vaccinale ; ils fréquentent presque tous en effet les écoles publiques ou privées.

Il y a eu pour ce groupe 2.919 revaccinations :

2.565 ont été faites dans les dispensaires et ont donné 1.052 succès.

354 certificats ont été délivrés par les médecins et les sages-femmes et comportaient seulement 193 certificats valables.

Le total des succès a donc été de : 42,65 °/₀.

Les adolescents de 12 et 13 ans ayant eu un délai au cours des années précédentes pour se conformer à la loi se sont soumis à l'obligation vaccinale au nombre de 372 :

70 ont été vaccinés avec succès,

2 ont présenté un certificat valable,

ce qui fait 72 succès et porte le pourcentage à 19,35 °/₀.

Les inscrits de la deuxième catégorie sont de 3.763 ; si on en retranche les décédés et les partis dehors, on obtient un nombre d'assujettis égal à 3.658.

La proportion des vaccinés aux assujettis est de : 89,96 °/₀.

III. — Cette catégorie ne comprend que les femmes, dans leur vingt-unième année et les ajournés par le Conseil de revision de 1911.

Il y eut : 1.039 inscrits.

On a fait 677 revaccinations dont 88 dans les dispensaires et 589 certificats. Il n'y a pas eu de succès, dans les dispensaires ; 265 certificats seulement étaient valables.

Le pourcentage des succès pour celte catégorie se réduit à : 37,97 °/₀.

Sur ces 1.039 inscrits il y avait 212 décédés ou partis dehors ; les assujettis sont seulement au nombre de 827. Par suite, le pourcentage des vaccinés aux assujettis est de : 81,86 %.

IV. — Des adultes au-dessus de 21 ans se sont fait revacciner ; sur ces 85 qui se sont présentés à l'Institut Pasteur il n'y a pas eu de succès.

En groupant tous les assujettis des diverses catégories nous obtenons les proportions des vaccinés aux assujettis que nous comparons aux années précédentes dans le tableau suivant :

	1909	1910	1911
0 à 1 an. . .	94,19 %	95,39 %	98,79 %
10 à 11 ans . .	34,47 %	67,72 %	40,00 %
20 à 21 ans . .	39,53 %	40,14 %	81,86 %

Les succès ont été plus nombreux dans le jeune âge cette année que dans les années précédentes.

Le Bureau d'Hygiène est resté continuellement en contact avec les assujettis en leur envoyant régulièrement des avis ; chacun d'eux a reçu au moins deux invitations à se faire vacciner. Aussi le tableau suivant permet de se rendre compte de l'effort que nous nous imposons pour arriver à un bon résultat.

	Inscrits	Assujettis	Vaccinés	Asssujettis n'ayant pas répondu à notre appel
0 à 1 an :	7.360	6.107	4.491	1.598
1re revaccination, 10 à 11 ans :	3.763	3.658	3.291	352
2e revaccination, 20 à 21 ans :	1.039	827	677	138
	12.162	10.592	8.459	2.088

On voit que sur 10.592 inscrits 8.459 ont répondu à notre appel ; c'est donc un pourcentage de 79,86 0/0 qui se sont soumis à l'obligation vaccinale.

Au cours de l'année 1911 il y eut lieu de faire 13 contraventions et une condamnation a été pronoucée pour une personne de 21 ans qui ne s'est pas soumise après le procès-verbal de contravention. L'an dernier nous disions que nous étions au terme de la période interépidémique puisque nous avions de la variole noire à Lille tous les dix ans ; la dernière épidémie date, en effet, de 1902 et 1903. Le Bureau d'Hygiène doit donc redoubler de vigilance.

Nous terminons en adressant tous nos remerciements aux confrères et autres personnes qui nous ont aidé dans cette œuvre prophylactique antivarioleuse : médecins vaccinateurs, médecins des maternités, médecins des consultations de nourrissons, médecins du dispensaire vaccinal de l'Institut Pasteur, sages-femmes du Bureau de Bienfaisance, directeurs et directrices des écoles publiques et privées, etc...

Le Directeur,

Docteur DUCAMP.

Lille.— Imp. "La Gutenberg", 5 et 7, rue Desrousseaux

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Conseil Municipal :

Etat-Civil. — Délégation. DANEL, Léonard 859

Fêtes :

Festival fédéral. — Comité d'organisation. Nomination 859
Fête. — Union des Commerçants de la rue Léon-Gambetta. Mesures d'ordre 860

Administrations diverses :

Guerre. — Statistique militaire pour 1911 861

Voirie :

Interruption de circulation rue d'Iéna (partie). 866
— rue de Ban-de-Wedde. 867
— rue des Robleds. 868
Passerelle. — Canal de la Haute-Deûle à Canteleu. Autorisation . Construction 868

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. — Cours de géométrie descriptive. Nomination. DELANNOY 870
Ecole des Beaux-Arts. — Professeur d'art décoratif. Professeur, Mme DARCHEZ 871

Enseignement primaire :

Ecoles primaires supérieures. — Professeur de gymnastique. Jury de concours 872
Ecole Franklin. — Maître ouvrier. Nomination Prévost 873
Ecole Baggio. — Professeur de photogravure. Nomination Godart. . 874

Œuvres diverses :

Compagnie Immobilière. — Administrateur : Oscar Fanyau 874
— Compte financier pour 1911. 875
Fourneaux Economiques. Statistique pour le mois de mars 878
Invalides du Travail. Compte moral et financier pour 1911 879
Sou des Ecoles Laïques. Compte moral pour 1911 880

Finances :

Ouverture de crédits. 882

Salubrité et Sécurité :

Fièvre typhoïde du cheval. — Mesures de sécurité. Réglementation. . 883

Distribution d'eau :

Consommation pendant le mois de mars 886

Hygiène :

Statistique des décès du mois de mars 887

Police :

Divagation des chiens. — Mesures de sécurité 888

Services municipaux :

Personnel. — Conseil de discipline. Année 1912. 890
Travaux. — Echelle de classes et traitement. Modifications 891
— Classement du personnel. 891
Personnel. — Décisions diverses. 896

Caisse des retraites :

Versements rétrospectifs. Autorisation. 902

Etat-Civil. — Délégation.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le vendredi 15 mars 1912.

ARRÊTONS :

M. DANEL (Léonard Marie), conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, pour la journée du 15 mars 1912.

Hôtel-de-Ville, le 11 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Festival fédéral. — Comité d'organisation.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

la délibération du Conseil Municipal du 14 octobre 1910 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés membres du Comité d'organisation du Festival fédéral, qui aura lieu à Lille, les 16 et 17 juin 1912, jours des fêtes communales ;

Président : M. Alfred Richart, Président de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, à Lens ;

Vice-Président : M. Jules Looten, Président de l'Harmonie du Cercle Berlioz, à Lille ;

Commissaire Général : M. Paul Fanyau, Secrétaire Général de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais à Lille ;

Secrétaire Général : M. Paul Assoignion, Secrétaire Général de la Mairie de Lille ;

Secrétaire-Adjoint . M. Alcide Desrousseaux, chef de bureau à la Mairie de Lille, délégué aux fêtes municipales.

Article 2. — Le Comité d'organisation est autorisé à s'adjoindre un délégué de chacune des Sociétés musicales lilloises.

Article 3. — M. l'Adjoint délégué aux Fêtes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fêtes particulières. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

le programme des fêtes organisées par le Comité de l'Union des Commerçants de la rue Léon-Gambetta,

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles et autres véhicules sont interdits, le dimanche 24 mars 1912, place de la Nouvelle-Aventure, côté de la rue Léon-Gambetta, partie comprise entre le kiosque des tramways et la rue Colbert, de 5 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir.

Article 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 mars 1912.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, adjoint.

Guerre. — Bureau militaire. — Statistique pour 1911.

Le nombre des jeunes gens appelés en 1911 à participer aux opérations du Conseil de révision de la classe 1910 s'est élevé à 2.171, répartis comme suit dans les divers cantons de Lille :

Ouest	232
Nord	203
Sud-Est	230
Centre	317
Sud-Ouest	282
Sud	337
Est	293
Nord-Est	277
Total	2.171

Les communes suburbaines, qui appartiennent aux cantons de Lille, rentrent dans cette répartition pour 554. Le chiffre des conscrits domiciliés à Lille est donc de 1.617.

Dans ce dernier chiffre se trouvent compris 236 jeunes gens nés en France de parents étrangers qui ont opté pour la nationalité française et 38 naturalisés français.

Soutiens de famille

Active. — Conformément à l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, 429 demandes d'allocation journalière de 0fr.75, formulées par des

jeunes gens des classes 1908-1909 et 1910, ont été soumises à l'examen du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à 407 demandes, il en a rejeté 22.

Le Conseil Départemental a alloué cette allocation à 106 familles parmi lesquelles sont comprises 78 familles de soldats mariés qui reçoivent en plus l'allocation supplémentaire de 0fr.25 par jour et par enfant.

Réserve. — Il a été procédé à 2.044 enquêtes nécessaires au paiement de l'indemnité accordée aux familles des réservistes et territoriaux.

Sur ce nombre 406 demandes d'allocation journalière de 0fr.75 majorée de 0 fr. 25 par enfant au-dessous de 16 ans, formulées par des hommes appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale, conformément à la loi du 14 Avril 1908, ont été soumises au Conseil Départemental qui a alloué cette allocation à 203 familles.

Sursis d'incorporation

Conformément à l'article 21 de la loi du 21 Mars 1905, 68 demandes de sursis d'incorporation pour continuation d'études, affaires d'intérêt ou de famille ont été soumises au Conseil Municipal, toutes ont reçu un avis favorable.

Anciens militaires

Il a été procédé à 318 enquêtes nécessaires à l'établissement des dossiers de demandes de secours, adressées au Ministre de la Guerre, formulées par des anciens militaires.

Engagements volontaires (3, 4 et 5 ans)

Armée Métropolitaine. . . .	163
Armée Coloniale	4
Equipages de la Flotte . . .	5
Total. . . .	172

RÉQUISITIONS MILITAIRES

CHEVAUX

Recensement au 15 Janvier 1911

CANTONS	Entiers	Hongres	Juments	Mulets	Mules	Totaux
Ouest . . .		139	65			204
Nord . . .	1	84	55			140
Sud-Est . .		81	51			132
Centre .	2	286	133			421
Sud-Ouest .	4	274	138	2		418
Sud . . .	46	471	203	4		724
Est . . .	2	149	89			240
Nord-Est. .	2	209	96	1		308
Totaux .	57	1.693	830	7		2.587

Classement au 15 Janvier 1911

CANTONS	N'ayant pas l'âge requis	Réformés	Susceptibles d'être réquisitionnés	Totaux
Ouest		67	137	204
Nord		6	134	140
Sud-Est.	1	16	115	132
Centre	2	70	349	421
Sud-Ouest	3	32	383	418
Sud	4	143	577	724
Est	2	35	203	240
Nord-Est	2	37	269	308
Totaux . .	14	406	2.167	2.587

VOITURES

Recensement au 15 Janvier 1911

CANTONS	VOITURES à 2 ROUES		VOITURES à 4 ROUES		Totaux
	à 1 cheval	à 2 chevaux	à 1 cheval	à 2 chevaux	
Ouest.	20		20	31	71
Nord	22		48	39	109
Sud-Est	27		53	38	118
Centre	88		110	96	294
Sud-Ouest	92		129	183	404
Sud	252		189	263	704
Est	57		47	63	167
Nord-Est.	66		123	113	302
Totaux . .	624		719	826	2.169

PIGEONS VOYAGEURS

Recensement au 15 Janvier 1911

Il existait à Lille 22 sociétés colombophiles dont les sociétaires possédaient ensemble environ 5.621 pigeons voyageurs, dont 4.568 environ entraînés dans toutes les directions.

462 éleveurs isolés possédaient environ 7.306 pigeons, 3.648 de ceux-ci sont aptes à rendre des services, les autres ne sont pas entraînés.

INDEMNITÉS AUX RÉSERVISTES & TERRITORIAUX

	RÉSERVISTES		TERRITORIAUX	
	Mariés	Célibataires	Mariés	Célibataires
0.50	17			
1.00	469	303	78	16
1.25	5		2	
1.50	531		74	
2.00	190		51	
2.25	62		34	
2.50	6		31	
2.75	1		4	
3.00			1	
3.25	1			

Voirie. — Interruption de circulation

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 87 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rue d'Iéna (partie comprise entre le boulevard Montebello et la rue Saint-Bernard) ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la rue d'Iéna (partie comprise entre le boulevard Montebello et la rue Saint-Bernard), à partir du 22 mars 1912 jusqu'au 7 Avril 1912.

Article 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 mars 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, adjoint.

Interruption de circulation

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection du pavage seront prochainement entrepris rue de Ban-de-Wedde.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue de Ban de-Wedde, à partir du 19 mars 1912 jusqu'au 6 avril 1912.

Article 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 mars 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Interruption de circulation

Nous, Maire de la ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection du pavage seront prochainement entrepris rue des Robleds.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue des Robleds, à partir du 1er Avril 1912 jusqu'au 12 Avril 1912.

Article 2. — M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 30 mars 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Canal de la Haute-Deûle à Canteleu. — Passerelle. — Construction

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu le projet présenté par la ville de Lille pour la construction d'une passerelle en ciment armé sur le canal de la Haute-Deûle à Canteleu ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 Août 1878 sur les occupations du domaine public fluvial ;

Vu le procès-verbal de la conférence mixte close : au 1er degré le 16 mai 1911, au 2e degré le 22 juillet 1911 ;

Vu les rapports et avis des Ingénieurs chargés du service des Voies navigables en date des 19 et 24 février 1912 ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Domaines du Département du Nord en date du 19 mars 1912 ;

Considérant que la construction de la passerelle offre un caractère d'intérêt public et qu'ainsi, en vertu de l'art. 6 de l'arrêté du 3 Août 1878 sus-visé, il n'y a pas lieu d'imposer des redevances ;

Considérant que, pour les mêmes raisons, il n'y a pas lieu de limiter la durée de l'autorisation :

ARRÊTONS :

Article premier. — La ville de Lille est autorisée à exécuter le projet ci-dessus désigné aux conditions suivantes :

L'ouvrage comportera une seule travée ayant 20 mètres de portée entre culées et une largeur de 2m50 entre garde-corps. Contre chaque culée existera un chemin de 4 mètres de largeur pour le halage et le contre-halage, de sorte qu'il restera un chemin libre de 12 mètres.

Le milieu du dessous des poutres dont la flèche est de 0m30 sera établi à 3m90 au-dessus du niveau de la navigation.

La passerelle se raccordera avec le quai de l'Ouest, rive droite, par un escalier à double accès, établi de façon à dégager le quai, et avec la rue Hégel, rive gauche, par un escalier simple laissant un trottoir de 2 mètres au moins.

Les travaux seront exécutés sous le contrôle du Service des Voies navigables et sans interruption de la Navigation.

L'entretien de l'ouvrage et de ses dépendances sera exclusivement assuré par la ville de Lille.

Art. 2. — La présente autorisation pourra être rapportée nonobstant l'accomplissement de toutes les conditions prescrites par

l'article 1er. Elle ne constituera aucun droit à indemnité en faveur de la ville de Lille au cas où elle ne s'accorderait plus avec les changements qui pourraient être apportés à l'état actuel du canal dans un but d'intérêt général.

Art. 3. — Les droits des tiers sont et demeurent expressément conservés.

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressé :

1° à M. le Maire de la ville de Lille;

2° à M. l'Ingénieur en Chef du Service spécial des Voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais à Lille ;

3° à M. l'Ingénieur en Chef du Service ordinaire du Département du Nord à Lille ;

4° à M. le Directeur du Génie à Lille ;

5° à M. le Directeur des Domaines à Lille

Fait à Lille, le 20 mars, 1912.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Délégué,
Gaston ALLAIN.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture Délégué,
A. RICARD.

Ecole des Beaux-Arts. — Cours de Géométrie descriptive

Le Préfet du Département du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 du décret du 25 Mars 1852,

Vu la convention du 9 Décembre 1897, passée entre l'Etat et la ville de Lille, et concernant l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de la dite Ville ;

Sur la proposition de M. le Maire de Lille ;

ARRÊTE :

Article premier. — M. Delannoy est nommé *chargé de cours* de Géométrie descriptive à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, en remplacement de M. Boulanger.

Article 2. — M. Delannoy recevra à ce titre un traitement de 1.000 francs par an.

Article 3. — M. le Maire de Lille est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à Paris.

Lille, le 27 mars 1912.

Le Préfet du Nord,
Félix TREPONT.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Gaston ALLAIN.

Professeur d'art décoratif

Le Préfet du Département du Nord,
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 du décret du 25 mars 1852 ;

Vu la convention du 9 Décembre 1897, passée entre l'Etat et la ville de Lille, et concernant l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de la dite Ville ;

Considérant que, par suite de la démission de M. Hodebert, il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un professeur d'art décoratif appliqué (cours spécial de jeunes filles) ;

ARRÊTE :

Article premier. — Mme veuve Darchez, professeur de peinture et de dessin au Lycée Fénelon, est nommée professeur d'art décoratif appliqué à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lille (cours spécial de jeunes filles), en remplacement de M. Hodebert, démissionnaire.

Article 2. — Mme veuve Darchez, recevra un traitement de 1.300 francs par an, payable par mensualités.

Article 3. — M. le Maire de Lille est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté ; dont une ampliation sera adressée à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, à Paris.

Lille, le 27 mars 1912.

Le Préfet du Nord,
Félix TREPONT.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Gaston ALLAIN.

Ecole primaire supérieure. — Professeur de gymnastique. — Jury de Concours

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant qu'un emploi de professeur de gymnastique dans les Ecoles primaires supérieures est vacant par suite de la mise à la retraite de M. Baert ;

Qu'il y a lieu d'ouvrir un concours comprenant des épreuves pratiques entre les Candidats en présence ;

ARRETONS :

Article premier. — Il est constitué un jury chargé d'examiner les aptitudes des candidats à l'emploi de Professeur de gymnastique dans les Ecoles primaires supérieures et de donner ensuite son appréciation à l'Administration municipale qui nomme le titulaire.

Article 2. — Sont nommés Membres du Jury sous notre présidence ou celle de l'Adjoint délégué à l'Instruction publique.

MM. Piesvaux, Professeur de gymnastique à Roubaix ;
Aldebert, Sous-Lieutenant des Sapeurs-Pompiers ;
Michez, id. id.
Campagne, Instituteur-adjoint à l'Ecole Fombelle ;
Carlier, id. à l'Ecole Arago ;
Cauet, id. à l'Ecole Ampère ;
Debreyne Henri, Professeur de gymnastique.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau des Ecoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 1er mars 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

École Franklin. — Maître-ouvrier

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Prévost Alfred, né à Lille (Nord), le 1er septembre 1876 est nommé, à titre provisoire, maître-ouvrier à

l'Ecole primaire supérieure Franklin, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs), à compter du 15 avril 1912.

Article 2. — M. le Directeur du Bureau des Ecoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 26 mars 1912,

Le Maire de Lille.

R. BRACKERS-D'HUGO, Adjoint.

École Baggio

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88,

ARRÊTONS,

Article premier. — Le traitement annuel de M. Godart (Eugène), professeur de photogravure à l'Ecole pratique d'industrie, est porté de 1.000 à 1.100 francs (onze cents francs) à partir du 1er mars 1912.

Article 2. — M. le Directeur de l'Ecole pratique d'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 mars 1912.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Compagnie Immobilière. — Administrateur

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

l'article 10 des statuts de la Compagnie Immobilière des habitations à bon marché;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Oscar Fanyau, membre du Conseil d'administration de la Compagnie Immobilière, nommé par la Ville, dont le mandat expire le 31 décembre 1912, est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de cinq années à partir du 1er janvier 1913.

Article 2. — M. le Vice-Président du Conseil d'administration de la dite Compagnie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Compagnie Immobiliére de Lille. — Recettes et Dépenses 1911

Recettes

Intérêts sur sommes restant dues par les acquéreurs de maisons	5.919 95
Produits des locations de maisons	23.236 00
Intérêts sur sommes déposées au « Crédit du Nord »	758 29
Remboursées par les contributions	44 69
Total des Recettes	29.958 93
Déficit pour l'année 1911, à la charge de la Ville de Lille, en raison de sa garantie d'intérêts	1.774 97
	31.733 90

Dépenses

Travaux de réparation et d'entretien		4.408 97
Appointements.		3.020 00
Contributions diverses		3.881 42
Abonnement au timbre des actions		361 00
Droits de locations verbales.		85 85
Primes d'assurances incendie		192 00
Indemnité de loyer, d'éclairage au régisseur, imprimés et menus frais		1.034 66
Intérêts aux actionnaires	18.000	
Intérêts aux actionnaires sur 50 fr. remboursés	750	
	18.750	
A déduire : impôt de 4 % sur le revenu . . .	696	
	18.054	18.054 00
Payé en l'acquit des actionnaires		696 00
Total des Dépenses.		31.733 90

INVENTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1911

Actif

Actions à placer. - Actions non émises (2800 actions à 500 fr. l'une)				1.400.000 00
MAISONS — Lot n° 2 Porte de Douai	3 maisons restant à vendre, à 6.000 fr.		18.000	
MAISONS — Lot n° 3 Porte de Béthune	84 maisons évaluées	323.000		
	1 maison restant à à vendre, coût .	5.000		
		328.000	328.000	
			346.000	346.000 00
Banquiers. - Espèces en caisse au « Crédit du Nord » .				55.887 00
Acquéreurs. - Sommes restant dues par les acquéreurs				85.549 80
Ville de Lille. - Dû par la Ville, en raison de sa garantie d'intérêts, déficit de l'année 1911. . . .				1.774 97
Total de l'actif.				1.889.211 77

Passif

Capital de la Compagnie	Capital de la Compagnie		2.000.000 00	
	Remboursement de 50 fr. par action émise en 1896, soit pour 1200 actions .	60.000		
	Id. en 1909 .	60.000		
	Id. en 1910 .	60.000		
	Id. en 1911 .	60.000	240.000 00	
			1.760.000 00	1.760.000 00
Subvention	Subvention en addition au capital		100.000 00	
	Application, pour ordre, aux maisons, une moins-value de . . .		3.163 76	
			96.836 24	96.836 24
Intérêts aux actionnaires	Intérêts à payer aux actionnaires pour 1911		18.000 00	
	Intérêts et remboursements non réclamés sur années antérieures		14 375 53	
			32.375 53	32.375 53
			Total du Passif	1.889.271 77

FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. — Statistique du mois de Mars

Cuisines	Semaine du 4 mars au 9 mars 1912			Semaine du 11 mars au 16 mars 1912			Semaine du 18 mars au 23 mars 1912			Semaine du 25 mars au 30 mars 1912		
	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes
Lottin	561	841	2617	512	820	2504	416	737	2663	455	790	2451
Bouvines	988	1272	2269	1077	1368	2327	962	1189	2131	957	1168	1938
Masurel	590	756	2377	493	657	2129	524	692	2250	538	688	2015
Fombelle	545	997	2216	596	1062	2193	552	903	2316	449	822	2069
Fénelon	366	775	1807	337	625	1656	220	482	1426	256	481	1252
Baignerie	275	357	1145	279	387	1190	230	344	1178	253	325	1044
Canteleu	298	296	992	191	299	8.90	157	282	887	152	290	703
Béguinage	262	439	1507	288	491	1390	271	423	1377	204	392	1290
Totaux	3783	5.733	14.930	3.773	5.709	14.279	3.332	5.052	14.228	3.264	4.956	12.762

Compte-Rendu moral et financier de l'Œuvre des Invalides du Travail pour l'année 1911

Recettes

Rente française 3 %	21.117 »
Produit de la quête annuelle	466 »
Subvention de la Ville	1.500 »
Intérêts en banque	1 75
	23.084 75

Dépenses

Secours viagers et temporaires	22.237 »
Etrennes	40 »
Droits de garde en Banque	70 90
Musique	125 »
Facture d'Imprimés	15 25
	22.488 15
Excédent des Recettes sur les Dépenses	596 60

Résultat final de l'Exercice 1911

Solde au 31 Décembre 1910	399 85
Excédent de l'Exercice 1911	596 60
	996 45
Représentés par	
Solde au Crédit du Nord au 31 décembre 1911	655 45
Solde en caisse	341 »
	996 45

Sou des Ecoles Laïques. — Compte rendu moral pour l'année 1911

Distribution de secours

Comme de coutume, le Comité, afin d'assurer la fréquentation de l'Ecole, a distribué au cours de l'année scolaire 1910-11, la quantité de 1850 bons de pain aux familles nécessiteuses, par l'intermédiaire des directeurs et directrices d'écoles et en répondant également aux demandes qui lui parvenaient et auxquelles il était donné satisfaction après enquête faite sur les intéressés.

Dons

Une somme de 20 francs a été mise à la disposition et partagée entre quatre écoles pour achat de livres destinés à leurs bibliothèques.

Cotisations

Le Comité a payé les cotisations à la Jeunesse Prévoyante et à l'œuvre du Sanatorium des Instituteurs, etc.

Dernière distribution

Au cours du mois de décembre, il a été distribué 1300 bons de pain ; cette distribution s'est continuée au cours du mois de février et continuera jusqu'à la fin de l'hiver.

Le Comité est heureux d'avoir une fois de plus à exprimer au Conseil municipal de la Ville de Lille, sa bien vive reconnaissance pour le subside qu'il reçoit chaque année, ce qui lui facilite les moyens de venir en aide aux déshérités.

Situation financière

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1911 . . .	987 40
Quêtes.	74 50
Cotisations	96 »
Subside la Ville de Lille	500 »
TOTAL.	1.657 90

DÉPENSES

Bons de pain	925 »	
Dons à divers écoles	20 »	
Cotisations.	20 »	
Imprimés	48 75	
Frais pour courses	3 »	
Frais de bureau	2 »	
TOTAL	1.078 75	1.018 75
En caisse au 1er janvier 1912		639 25

Le Président,

NIGEON.

EXERCICE 1912

Séance du 6 février 1912

Décret du 2 mars 1912

Démantèlement. Fourniture de plans. Marché .	Fr.	1.068 »
Lycée Faidherbe. Travaux à effectuer. Crédit d'ordre.		50.000 »
Achat de terrain, rue Dupuytren		6.080 »

EXERCICE 1911

Décret du 4 mars 1912

Assistance aux vieillards. Crédit supplémentaire.	Fr.	27.785 70
Forage des Abattoirs. Fonctionnement. Réglement de dépenses		1.202 30

EXERCICE 1912

Décret du 11 mars 1912

Frais de pension des malades envoyés dans les Sanatoria. Crédit supplémentaire	Fr.	3.000 »
Secours aux familles des réservistes et territoriaux Crédit supplémentaire, ...		11.691 50
Lycée Fénelon. Crédit supplémentaire		2.330 25
— — — —		372 30
Foire annuelle — —		800 »
Entretien des chèvres du Jardin Vauban. Crédit supplémentaire		83 25
Fourneaux économiques. Crédit supplémentaire . .		9.000 »
Service médical de jour et de nuit. Crédit supplémentaire		2.500 »
Service de désinfection. Crédit supplémentaire . .		1.000 »
Habillement. Crédit supplémentaire		1.000 »
Bataillon des Sapeurs-Pompiers. Crédit supplémentaire		4.500 »
Ecole pratique d'industrie. Crédit supplémentaire .		600 »
Fournitures scolaires aux enfants des Ecoles. Crédit supplémentaire		1.385 70

EXERCICE 1911

Décret du 11 mars 1912

— Rue de la Marbrerie. Classement. Crédit d'ordre. Fr. 22.000 »

Cimetière du Sud. Rétrocession de concession . . 80 »

EXERCICE 1912

Décret du 16 mars 1912

Employés d'octroi. Congrès Subside . . . . Fr. 200 »

Fièvre typhoïde du cheval. — Mesures de sécurité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant que la Pasteurellose ou fièvre typhoïde du cheval sévit, dans notre ville, sous forme épizootique ;

ARRETONS :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté tous les propriétaires ou détenteurs à un titre quelconque de chevaux, d'ânes ou de mulets atteints ou soupçonnés d'être

atteints de la maladie contagieuse dénommée pasteurellose du cheval, fièvre typhoïde du cheval, influenza du cheval, pneumonie infectieuse du cheval, devront en faire immédiatement la déclaration à la Mairie (Bureau d'hygiène).

Article 2. — L'écurie contenant les animaux dont il s'agit devra autant que possible être évacuée et ceux-ci devront être isolés de tous autres animaux des espèces chevaline ou asine ou résultant du croisement de ces espèces, et maintenus rigoureusement séquestrés dans les locaux étanches.

Un arrêté spécial de séquestration sera pris par nous aussitôt reçue la déclaration prévue à l'article premier ci-dessus et sera notifié à l'intéressé. Une expédition de cet arrêté sera parallèlement adressée à M. le Préfet du Nord.

Article 3. — Les animaux malades ou suspects ne pourront circuler sous aucun prétexte ni pour aucun motif.

L'accès des abreuvoirs communs et des lieux publics leur est formellement interdit.

Article 4. — Les fumiers provenant des chevaux malades ou suspects seront mis en tas et largement saupoudrés chaque jour de chaux vive ou arrosés d'un antiseptique liquide énergique.

Ils ne pourront être transportés et utilisés que deux mois après la disparition complète de la maladie et sur autorisation spéciale du Maire.

Pendant tout ce temps l'approche des tas de fumier sera défendu aux animaux par un entourage aussi préservateur que possible.

Les liquides provenant des fumiers seront soigneusement et quotidiennement désinfectés.

Article 5. — Les écuries et autres locaux dans lesquels auront séjourné les animaux atteints de la maladie seront minutieusement désinfectés au moyen d'arrosages abondants avec de l'eau

bouillante, suivis de lavages avec des solutions antiseptiques fortement titrées.

Cette désinfection devra être effectuée en présence du vétérinaire traitant qui en délivrera certificat.

Article 6. — L'arrêté de séquestration ne sera leve par nous que sur la présentation d'un certificat du vétérinaire traitant attestant : 1° Que la guérison complète du dernier cas remonte à plus de 15 jours ; 2° que toutes les mesures prescrites par le présent arrêté ont été complètement observées et que notamment la désinfection a été pratiquée dans les conditions fixées à l'article 5 ci-dessus.

Article 7. — M. le Directeur du Bureau d'hygiène et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 27 janvier 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

CONSOMMATION D'EAU EN MARS 1912

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	21.392	21.746	2.29	2.06	4.65	4.39	5.05	4.00	
2	23.247	22.565	2.30	2.06	4.67	4.39	5.00	3.75	
3	23.213	16.228	2.27	2.06	4.64	4.39	4.40	3.60	
4	27.501	20.834	2.23	2.07	4.60	4.40	5.10	4.25	
5	17.924	20.200	2.20	2.08	4.53	4.42	5.05	3.75	
6	21.658	20.321	2.22	2.07	4.55	4.40	5.05	3.70	
7	22.930	21.284	2.21	2.06	4.54	4.38	5.05	3.75	
8	24.945	20.307	2.22	2.05	4.55	4.37	5.10	3.60	
9	25.440	22.771	2 19	2.03	4.52	4.36	5.10	4.00	
10	22.442	14.947	2.21	2.03	4.54	4.36	4.45	3.50	
11	25.332	19.517	2.17	2.07	4.50	4.42	5.05	4.25	
12	16.752	20.225	2.17	2.05	4.50	4.40	5.05	4.10	
13	21.142	20.900	2.26	2.05	4.58	4.40	5.05	4.00	
14	24.260	21.532	2.31	2.05	4.65	4.40	5.05	3.75	
15	23.161	20.301	2.31	2.05	4.65	4.40	5.05	3.50	
16	22.354	22.289	2.31	2.04	4.65	4.40	5.05	3.75	
17	23.112	15.032	2.32	2.04	4.65	4.40	4.50	3.50	
18	24.654	18.225	2.30	2.06	4.62	4.43	5.00	4.25	
19	18.614	19.600	2.31	2.07	4.63	4.44	5.10	4.10	
20	22.456	20.312	2.33	2.07	4.65	4.44	5.10	4.00	
21	23.483	20.091	2.31	2.10	4.63	4.46	5.05	3.90	
22	22.964	20.095	2.30	2.16	4 63	4.50	5.05	4.00	
23	23.804	21.928	2.25	2.25	4.58	4.60	4.95	3.90	
24	22.848	15.676	2.21	2.27	4.55	4.62	4.40	3.40	
25	24.843	20.170	2.21	2.30	4.55	4.65	5.05	4.10	
26	18.208	21.284	2.31	2.31	4.65	4.65	5.05	3.75	
27	20.569	21.246	2.30	2.30	4.64	4.65	5.05	3.70	
28	22.808	20.636	2.30	2.30	4.64	4.65	5.10	3.70	
29	23.456	22.193	2.24	2.29	4.58	4.64	5.10	3.75	
30	23.196	21.921	2.24	2.27	4.58	4.63	5.00	3.50	
31	23.474	16.255	2.21	2.27	4.55	4.63	4.45	3.50	

BUREAU D'HYGIÈNE

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MARS 1912

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
90	14	303	87	390	23	8	31	372	»	51	2

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE *(Mort-nés non comptés)*.

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	»	»	»	»	1
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	1	1	»	»	»	2
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	1	»	1	»	1	3
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	3	3
13	Tuberculose des poumons	»	6	29	22	2	59
14	Tuberculose des méninges	1	3	»	1	»	5
15	Autres tuberculoses	1	3	»	2	»	6
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	7	7	14
17	Méningite simple	10	7	1	»	»	18
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	»	6	16	23
19	Maladies organiques du cœur	»	3	2	8	11	24
20	Bronchite aiguë	14	1	»	»	»	15
21	Bronchite chronique	»	»	2	»	3	5
22	Pneumonie	1	3	2	1	6	13
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	19	19	1	4	11	54
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	1	»	2
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	13	3	»	»	»	16
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	1	»	1	1	3
28	Cirrhose du foie	»	»	»	1	1	2
29	Néphrite et maladie de Bright	»	2	1	2	5	10
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	1	2
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébites puerpérales)	»	»	2	»	»	2
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congéniale et vices de conformat^on	13	»	»	»	»	13
34	Débilité sénile	»	»	»	»	12	12
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	4	3	8
36	Suicides	»	1	»	5	2	8
37	Autres maladies	5	4	6	10	15	40
38	Maladies inconnues ou mal définies	2	2	»	2	»	6
	TOTAUX	83	61	50	78	100	372

Divagation des Chiens. — Mesures de sécurité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884,

Vu la loi du 21 Juin 1898, sur le Code rural, et le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 Avril 1903 interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du Département du Nord ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune.

ARRÊTONS :

Art. 1er. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 2. — Pendant un délai de deux mois, il est interdit au propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie ;

Art. 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger, de bouvier, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Art. 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque les chiens ou les chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on

peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire, ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais, en tout cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exéat.

Art. 5. — Les chiens errants et tous ceux qui auront été trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant le nom et domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures, s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à 8 jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Art. 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leurs propriétaires, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture, et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge.

Art. 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatés par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Hôtel de Ville, le 4 Mars 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Services municipaux. Personnel. — Conseil de Discipline.
Année 1912

1° Délégués du Conseil municipal.
(Délibération du 6 février 1912).

MM. Baré, Conseiller municipal
Coutel, id.
Danel Désiré, id.
Duponchelle, id.
Parmentier, id.
Wauquier, id.

2° Délégués du Personnel.
1re Catégorie (Scrutin du 5 mars 1912)

MM. Bedene, Surveillant général des jardins.
Charlet, Vétérinaire inspecteur.
Duhen, Inspecteur des Travaux municipaux.
Dumont, Inspecteur des Logements insalubres.
Lecoche, Chef de bureau, Recette municipale.
Lepoutre, Métreur vérificateur, Travaux municipaux.

2me Catégorie (Scrutin du 6 mars 1912).

MM. Dewitte, Chef électricien.
Dubus, Directeur des halles et marchés.
Jeandouzy, Rédacteur au Secrétariat.
Schiettecatte, Collecteur chef.
Sorez, Chef de salle Bibliothèque.
Soudoyez, Directeur du Cimetière du Sud.

3me Catégorie (Scrutins des 4 et 11 mars 1912).

MM. Bauduin Léon, Commis principal aux Finances
Beaucamp, id. id.
Du Bois, Collecteur des droit de place.
Formesyn, Commis principal aux Travaux municipaux.
Lecat, Dessinateur.
Morillon, Georges, surveillant aux Travaux municipaux.

4me Catégorie (Scrutins des 7 et 14 mars 1912)

MM. Becquart, Employé Etat civil.
Carlier, id. Secrétariat.
Cocheteux, id. Hygiène.
Dejeager, id. Finances.
Doyennette, id. Bureau militaire.
Dupied, id. Travaux municipaux.

5me Catégorie (Scrutin du 8 mars 1912)

MM. Delporte, Gardien de Musées.
Fauveaux, id.
Huleux, id.
Laurent, Garçon de courses aux Travaux municipaux.
Sinsoulieu, Gardien de Musées.
Warin, id.

Travaux. — Echelle des classes et traitements. — Modifications

---

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. Laurenge, adjoint aux Travaux ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Les modifications suivantes sont apportées dans l'échelle des classes et les traitements du personnel technique du Service des Travaux municipaux :

	7e cl.	6e cl.	5e cl.	4e cl.	3e cl.	2e cl.	1re cl.	Observations
Inspecteur du Service des études . .	»	»	3.200	3.800	4.400	5.000	5.600	
Inspecteurs, Métreur, Vérificat., Géomèt.	2.500	2.800	3.100	3.500	4.000	4.500	5.000	
Inspecteur de voirie .	»	»	2.200	2.300	2.500	2.700	3.000	
Aides-Métreurs, Dessinateurs	1.800	2.000	2.200	2.400	2.600	2.800	3.000	Cl. except. 3.400
Surveillants, aides-Electriciens . . .	1.700	1.800	1.900	2.100	2.200	2.300	2.400	Cl. except. 2.600
Contrôl. des droits de voirie et Surveillants de voirie	»	»	1.600	1.700	1.800	1.900	2.000	Cl. except. 2.100
Fontainiers et Contrôleurs des eaux . .	1.600	1.700	1.800	1.900	2.000	2.100	2.200	Cl. except. 2.300
Horlogers	»	»	1.500	1.600	1.700	1.800	1.900	
Pontiers.	»	»	1.000	1.050	1.100	1.150	1.200	
Chefs-Electriciens. .	2.000	2.200	2.400	2.600	2.800	3.000	3.200	

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 Mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Travaux. — Classement des employés

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu le statut du personnel municipal;

Sur la proposition de M. LAURENGE, adjoint au Maire,

ARRÊTONS :

Article premier. — Le classement et les traitements du personnel des travaux municipaux, établis par notre arrêté du 16 février, sont modifiés comme suit :

Travaux municipaux

Lepoutre, métreur-vérificateur de 4me classe	Fr.	3.500
Goudin, commis principal de 3me classe		2.300
Parsy, employé de 1re classe		2.000
Dupied, employé de 1re classe		2.000
Hugot, commis principal de 4e classe		2.200
Bart, employé de 1re classe		2.000
Leconte, aide-métreur de 5e classe		2.200
Mathez, commis principal de 5e classe		2.100
Lesage, géomètre de 3e classe		3.800
Lievenzang, dessinateur de 3e classe		2.600
Sterckmann, id. 5e classe		2.200
Rabat id. 5e classe		2.100
Lecat, id. 6e classe		2.000
Doutrelong, id. 7e classe		1.800

Service actif

Duhen. inspecteur de 4e classe	3.300
Aubrun, id. 3e classe	3.600
Deswaf, id. 4e classe	3.300
Moronval, surveillant de 4e classe	2.000
Vaillant, id. 5e classe	1.900
Morillon, id. 5e classe	1.900
Stayaert, id 6e classe	1.800
Didelot, id. 4e classe	2.000
Rossert, contrôleur de voirie, classe exceptionnelle	2.100
Gasque, id. id. 1re classe	2.000

Baron, garçon de bureau de 2e classe 1.800
Laurent, id. id. 3e classe 1.500

Entretien des propriétés communales

Tonneau, surveillant de 6e classe. 1.800
Poujol, id. 6e classe. 1.800

Réseau téléphonique

Dewitte, chef électricien de 4e classe. 2.600

Entretien des horloges

Duthoit, horloger de 1re classe. 1.900
Guyot, id. 2e classe. 1.750

Chauffage et éclairage

Decarpentry, inspecteur de 4e classe. 3.400
Chevalier, aide-électricien de 6e classe 1.800
Cappelier, surveillant de 1re classe 2.400

Propreté publique

Halluin, inspecteur de 5e classe 2.200
Rafy, surveillant de voirie de 4e classe. 1.700
Dubus, id. id. 5e classe. 1.600
Wacquez, id. id. 5e classe. 1.600

Eaux

Adam, surveillant de 5e classe. 1.900
Formesyn, commis principal de 3e classe 2.300
Duval, employé de 3e classe 1.800
Crespel, id. 4e classe 1.700
Berthe, fontainier de 1re classe 2.200

Descouvemont,	fontainier,	classe exceptionnelle.	2.300
Defaut,	id.	4e classe.	1.900
Berghe,	id.	4e classe.	1.900
Goudin,	id.	4e classe.	1.900
Devestel,	id.	4e classe.	1.900
Caignart,	id.	6e classe.	1.700
Flament,	id.	6e classe.	1.700
Gilbert,	id.	4e classe.	1.900
Bart,	id.	4e classe.	1.900
Miquel,	contrôleur de	3e classe	1.800
Chevalier,	id.	4e classe	1.700
Laporte,	id.	4e classe	1.700
Denis,	id.	4e classe	1.700
Louvieaux,	id.	4e classe	1.700

Emmerin

Bavye,	chef mécanicien,	classe exceptionnelle	3.500
Carette,	concierge de	3e classe	1.400
Liénart,	chauffeur de	4e classe	1.700
Hugeux,	id.	3e classe.	1.750
Gravelin,	id.	3e classe.	1.750
Rassel,	id.	4e classe.	1.700
Martin,	id.	5e classe.	1.600
Lebrun,	id.	5e classe	1.600

Arbonnoise

Patout,	chef mécanicien de	4e classe.	2.700
Thyl,	mécanicien de	3e classe.	1.800
Dupré,	chauffeur de	4e classe.	1.700
Domme,	id.	4e classe.	1.700
De Graeve,	id.	5e classe	1.600

Curage des égouts

Duyck, inspecteur de 4e classe 3.300
Accou, surveillant de 6e classe 1.800

Travaux du Théâtre

Dermenghem, surveillant de 3e classe 2.300

Théâtre

Piat, chef machiniste de 1re classe 3.000
Vasseur, chef électricien de 4e classe 2.600
Hennache, concierge de 1re classe 1.200

Canaux

Flament, pontier de 3e classe 1.100
Garcette, id. 1.100
Evrard, id. 1.100
Pionnier, id. 1.100

Art. 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances et M. le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Contributions

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;
Vu les articles 10, 11 et 40 du statut municipal,

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Oscar Delonque, chef de Bureau des Contributions, est élevé à la quatrième classe de son grade. Ses appointements restent fixés à 3.000 francs.

Article 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Téléphonistes

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 31 du statut des fonctionnaires municipaux ;

Considérant qu'il résulte d'un rapport de M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers que, dans la soirée du 8 mars, M. Desrumaux, téléphoniste, a négligé de mettre ses lignes sur la sonnerie d'appel et s'étant endormi a laissé pendant cinquante minutes privé la Ville de toute communication téléphonique.

ARRÊTONS :

Article premier. — Un blâme est infligé à M. Desrumaux.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 20 mars 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Bibliothèque

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Vu les articles 10 et 11 du statut municipal ;

Sur la proposition de M. l'Adjoint délégué à la Bibliothèque,

ARRÊTONS :

Article premier. — Notre arrêté du 16 Février 1912, en ce qui concerne M. Sorez, est rapporté.

Article 2. — M. Sorez est nommé directeur de salle de 3e classe, aux appointements de 2.300 francs, auxquels est ajoutée une somme forfaitaire de 500 francs pour deux heures de travail supplémentaire par jour. Cette somme est soumise, comme les appointements, aux retenues pour la Caisse des Retraites.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Finances

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Considérant que M. Wallard, Albert-Julien, chef de bureau de la comptabilité des Eaux, qui vient de prendre sa retraite après

26 années de bons, loyaux et appréciés services, est digne d'une marque toute particulière d'estime,

ARRÊTONS :

M. Wallard, chef de bureau en retraite est nommé chef de bureau honoraire.

Hôtel de Ville, le 9 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Travaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 :

Notre arrêté du 20 janvier 1878 établissant le statut des fonctionnaires municipaux ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Morillon, Georges-Victor, né le 15 février 1873 à Lille (Nord), est nommé, à titre définitif, surveillant de 4e classe, au Service des Travaux municipaux, aux appointements annuels de 1.900 francs (dix-neuf cents francs), à compter du 1er janvier 1912.

Article 2. — M. Morillon se trouve dans l'obligation d'habiter désormais le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 février 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Travaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — MM. Dubus, Jules-Paul, né le 19 juin 1869, à Lille (Nord) et Wacquiez Adolphe, né le 9 novembre 1870, à Mons-en-Pévèle (Nord), sont nommés, à titre définitif, surveillants de voirie de 5e classe aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs).

Article deux. — L'effet de ces nominations remontera au 1er juillet 1911.

Article trois. — MM. Dubus et Wacquiez sont tenus dans l'obligation d'habiter désormais le territoire de Lille.

Article quatre. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Police

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Le traitement de M. Vandeportael, Inspecteur de police est porté à 2.600 francs (deux mille six cents francs) à compter du 1er janvier 1912.

Article 2. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Police

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de police ;

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Bouchez, Jules, actuellement Sergent de ville auxiliaire est nommé Sergent de ville de 4e classe ; l'effet de cette nomination comptant à partir du 1er mars 1912.

Article 2. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 7 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Caisse des Retraites. — Versements rétrospectifs

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Les employés dont les noms suivent sont autorisés à effectuer à la Caisse des Retraites des Services municipaux les retenues afférentes à leur traitement, pour les périodes ci-après indiquées :

MM. Petit (Edmond), du 1er octobre au 31 décembre 1906.
Poulet (Louis), du 1er février 1896 au 30 juin 1899.
Lucat (Ferdinand), du 10 août au 31 décembre 1903.
Carlier (Julien), du 17 septembre au 31 décembre 1908.
Lips (Théophile), du 1er janvier 1898 au 30 juin 1899.
Dewattine (A.), du 1er février 1906 au 31 décembre 1908.
Formesyn (Louis), du 1er janvier 1899 au 31 décembre 1900.
Duval (René), du 15 février 1908 au 31 octobre 1909.
Parsy (Georges), du 22 juillet 1896 au 31 décembre 1901.
Vasseur, du 1er novembre au 31 décembre 1908.
Chevalier, du 1er novembre 1896 au 31 mars 1899.
Bart (François), du 1er octobre 1895 au 31 décembre 1905.
Faillon, du 1er janvier 1889 au 31 mars 1891.
Constant, du 1er mai 1894 au 31 mai 1895.
Martin, du 1er novembre 1893 au 31 janvier 1897.
Moison, du 28 octobre 1895 au 31 décembre 1897.

Article 2. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 8 mars 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Les Employés dont les noms suivent sont autorisés à effectuer à la Caisse des Retraites des Services municipaux les versements afférents à leurs traitements, à compter du 1er janvier 1912 :

MM. Hubert Henri, maître ouvrier à l'Ecole Franklin,
Delcroix Eugène, id. id.
Farineaux, concierge. id.

Article 2. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 15 mars 1912.

Le Maire de Lille,
Lucien CRÉPY, Adjoint.

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Conseil municipal :

Etat Civil. Délégation Ducastel 908

Fêtes :

Communale. Régates. Mesures d'ordre 908
Fêtes de Wazemmes, Esquermes et Vauban. Comité. Nomination . . 909
Bal, rue Pierre-Legrand. Mesures d'ordre 910

Administrations diverses :

Jury. Liste préparatoire. Délégation Brakers d'Hugo 911
Postes. Recette auxiliaire. Quartier Vauban. Fonctionnement. . . . 911

Bâtiments :

Chauffage. Charbon. Marché Danel et Delattre 911
Nouveau Théâtre. Travaux de sculpture. Marché Vérez. 912

Immeubles :

Terrain Boulevard Carnot. Adjudication Pesez. 912
Parcelle rue des Bouchers. Vente Guérin 912
Terrain rue Fulton. Adjudication. Compagnie pour la fabrication des Compteurs et matériel d'usines à gaz 913

Voirie :

Interruption de circulation. Rue de Marquillies 914
Fourniture de pavés. Marché LONGRÉ 914
Pont de Canteleu et démantèlement. Plans. Fourniture. Marché COURTIER et Cie 915
Aqueduc rue d'Iéna. Adjudication DEMON 915
— rue de Marquillies. Adjudication DEMON 915

Musées :

Marouflage d'un tableau. Marché VASSEUR 916

Enseignement des Beaux-Arts :

Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Nomination. CAUDRELIER 916
— — — — DUBUISSON 917
Conservatoire. Commission de patronage et de surveillance. Nomination DOUTRELON DE TRY. WEBER, WUILLAUME 918

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Internat. Marchés divers 919

Finances :

Octroi. Tarifs. Revision. Commission d'études 920
Ouverture de crédits 921

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de mai 923
Abattoir. Eaux potables. Travaux de réparations. Marché DEGOIX . . . 924
Fourrière aux chiens et niches. Construction. Marché DEVAUX et Cie . . 924
— location de locaux 924
Halles Centrales. Vente du beurre et des œufs. Réglementation et horaire 925

Foires aux chevaux (novembre 1911 et avril 1912). Rapport. 926

Distribution d'eau :

Consommation pendant le mois de mai 932

Hygiène :

Statistique des décès du mois d'avril. 933
Vaccinations. Avis au public 934

Éclairage :

Branchements de compteurs et canalisations de gaz. Réparations. Marché. Compagnie Continentale du gaz 938

Société du gaz de Wazemmes 938

Police :

Kursaal. Représentations cinématographiques. Autorisation 939

Sapeurs-Pompiers :

Achats de chevaux. Marché Leclercq 940

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 941
Machine à écrire. Marché Ferrer 947
Annuaires. Marché. Ravet-Anceau 948
Médailles 1870-71. Marché Heymann. 948
— — Chéri-Mirou 948

Caisses des Retraites :

Versements rétrospectifs. Rapport d'arrêté Faillon 949

Etat Civil. — Délégation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 38 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le samedi 14 juin 1912,

ARRÊTONS :

M. DUCASTEL, Georges-Casimir, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil pour la journée du 14 juin 1912.

Hôtel de Ville, le 30 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fêtes de Lille. — Régates. — Mesures d'Ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Le programme des Fêtes Communales de 1912,

ARRÊTONS :

Article premier. — L'accès de la rive du canal de la Haute-Deûle, du côté du Bois de la Deûle, sur laquelle est établie l'Avenue de Soubise, comprise entre le Pont de l'Hippodrome et l'Ecluse de la Citadelle, sera interdit le Dimanche 9 Juin 1912, à partir de deux heures de l'après-midi et pendant la durée des Régates aux cavaliers, voitures, automobiles et vélocipèdes.

Art. 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 21 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fêtes de Wazemmes, Esquermes et Vauban. — Comité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88 ;

notre arrêté du 12 Décembre 1911, relatif à la désignation des comptables spéciaux,

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés membres du Comité des fêtes des quartiers de Wazemmes, Esquermes et Vauban ;

Président d'honneur : M. Dambrine, adjoint au Maire.

Vice-présidents d'honneur : MM. Binauld, Crépy-Saint-Léger et Laurenge, adjoints au Maire.

Président : M. Liégeois-Six, adjoint au Maire.

Vice-Présidents : MM. Baré, Coutel, Désiré Danel, Dr Sockeel, conseillers municipaux, et M. Douvrin, conseiller d'arrondissement.

Secrétaire : M. G. Dhénin.

Trésorier : M. J. Billiaert.

Commissaire général : M. A. Desrousseaux.

Membres du Comité : MM. Becquart, Bos-Richard, Choain, Clot, Delécaut (Adolphe), Delevoy (Julien), Hermand (Florent), Magrez

(Edmond), Nuez (Georges), Nuez (Léon), Olivier, Peirsegaele (Fernand), Pynson (Albert), Tellier, Treffel.

Art. 2. — Le Trésorier du Comité se mettra en rapport avec le Délégué à l'organisation des Fêtes municipales, comptable spécial, pour le payement des dépenses à effectuer, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Hôtel de Ville, le 21 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fête particulière. — Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 97 ;

le bal populaire organisé pour le Dimanche 26 mai 1912, dans la rue Pierre Legrand ;

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation des véhicules de toute nature est interdite dans la rue Pierre-Legrand, partie comprise entre les rues du Prieuré et de Lannoy, le Dimanche 26 mai 1912 de 9 heures du soir à minuit.

Article 2. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 24 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Jury. — Liste préparatoire. — Délégation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 12 Novembre 1872, article 12 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 82 ;

ARRÊTONS :

M. BRACKERS D'HUGO, adjoint au Maire, est délégué pour dresser la liste préparatoire des Jurés pour l'année 1913.

Hôtel de Ville, le 22 mai 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Postes. — Recette auxiliaire urbaine. Fonctionnement

Par lettre en date du 3 mai 1912, M. le Préfet du Nord nous fait connaître que la recette auxiliaire urbaine des Postes dont la création a été autorisée à Lille, quartier Vauban, fonctionnera au n° 192 de la rue Colbert, à partir du 1er juin prochain.

Bâtiments communaux. — Chauffage

Du 13 mars 1912

Soumission par MM. Danel et Delattre, négociants à Lille, pour la fourniture de charbons nécessaires pendant les années 1912 à 1915, moyennant un prix d'environ 2000 francs par an.

Enregistré le 1er avril 1912, folio 95, case 1.

Répertoire n° 493.

Nouveau Théâtre. — Travaux de sculpture

Du 11 avril 1912

Soumission par M. Georges Vérez, statuaire à Paris, impasse Ronsin, n° 11, pour travaux de sculpture des arcs doubleaux du Nouveau Théâtre moyennant le prix forfaitaire de 17.000 francs.

Enregistré le 14 avril 1912, folio 14, case 2.

Répertoire n° 601.

Immeubles. — Achats et ventes. — Terrain. — Boulevard Carnot. — Adjudication

Du 5 avril 1912

Adjudication publique au profit de MM. Gaston-Charles-Adolphe Pesez et Jules-Auguste Pesez, propriétaires à Lille, d'un terrain sis à Lille, boulevard Carnot, d'une superficie de 178 mc. 91, moyennant un prix de 83.193 fr. 15.

Enregistré le 23 avril 1912, folio 5, case 15.

Transcrit le 9 mai 1912, vol. 549, n° 37.

Répertoire n° 600.

Terrain. — Rue des Bouchers

Du 16 avril 1912

Vente à MM. Julien-Louis-Marie-Joseph Guérin et Pierre-Paul Guérin, brasseurs à Saint-André, d'un terrain de 7 mc. 92 déc., sis à Lille, rue des Bouchers, moyennant un prix de 792 francs.

Enregistré le 26 avril 1912, folio 2, case 16.

Transcrit le 10 mai 1912, vol. 549, n° 39.

Répertoire n° 603.

Terrain. — Rue Fulton

Du 26 avril 1912

Adjudication publique au profit de la Compagnie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz, Société anonyme dont le siège est à Paris, rue Claude-Vellepaux, n°s 27, 29 et 31, d'un terrain de 1.554 mc. 35 déc., sis à Lille, rue Fulton, moyennant un prix de 28 fr. le mc., soit un prix total de 43.521 fr. 80, payé comptant.

Enregistré le 11 Mai 1912, folio 13, case 1.

Transcrit le 24 Juillet 1912, vol. 556, n° 7.

Répertoire n° 728.

Interruption de circulation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rue de Marquillies.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents.

ARRÊTONS :

Article premier. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue de Marquillies, à partir du 7 Mai 1912, jusqu'au 31 Mai 1912.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, et M. le Commissaire Central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 4 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Voirie. — Fourniture de pavés

Du 13 mars 1912

Soumission par M. Georges Longré, entrepreneur à Lille, pour la fourniture de 185.000 pavés de Suède, moyennant le prix de 305 francs le mille.

Enregistré le 1er avril 1912, folio 94. case 17.

Répertoire N° 495.

Chaussées pavées. — Entretien

Du 15 mars 1912

Adjudication au profit de MM. Louis Colin et ses fils, entrepreneurs à Lille, des travaux d'entretien des chaussées pavées pendant les années 1912 à 1916, moyennant 31.200 francs pour un rabais de 22 % déduit.

Enregistré le 23 avril 1912, folio 5, case 18.

Répertoire N° 497.

Voir le Cahier des Charges à la fin du fascicule.

Port de Canteleu et Démantèlement. — Plans

Du 29 mars 1912

Soumission par M. Courtier et Cie, éditeurs à Paris, rue de Dunkerque, n° 43, pour la fourniture de 100 exemplaires des plans du Port de Canteleu et du Démantèlement moyennant le prix de 1068 francs.

Enregistré le 6 avril 1912, folio 98, case 17.

Répertoire N° 578.

Aqueduc. — Construction

Du 15 mars 1912

Adjudication au profit de M. Eugène Demon, entrepreneur à Lille, rue de Paris, N° 111, des travaux de construction d'un aqueduc rue d'Iéna, moyennant 8953 fr. 77 et rabais de 16 % déduit.

Enregistré le 16 avril 1912, folio 3, case 2.

Répertoire N° 498.

Du 19 avril 1912

Adjudication au profit de M. Eugène Demon, sus-nommé, des travaux de construction d'un aqueduc rue de Marquillies, moyennant 5065 fr. 40, rabais de 14 % déduit.

Enregistré le 3 mai 1912, folio 23, case 5.

Répertoire N° 604.

Musées. — Marouflage d'un tableau

Du 11 avril 1912

Soumisssion par M. G. Vasseur, demeurant à Paris, boulevard Raspail, N° 92, pour travaux de marouflage d'un tableau de Sinibaldi, moyennant le prix de 426 fr. 50 c.

Enregistré le 12 avril 1912, folio 101, case 14.

Répertoire N° 602.

Ecole des Beaux-Arts. — Professeur. Nomination

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 du décret du 25 mars 1852 :

Vu la convention du 9 décembre 1897 passée entre l'Etat et la Ville de Lille, et relative à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de ladite Ville ;

Considérant que, par suite de la démission de M. Hodebert, il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un professeur d'aquarelle et de dessin d'après la flore, la faune et la nature morte,

ARRÊTE :

Article premier. — M. Gérard Caudrelier est nommé professeur d'aquarelle et de dessin d'après la flore, la faune et la nature morte, à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lille, en remplacement de M. Hodebert, démissionnaire.

Art. 2. — M. Gérard Caudrelier recevra à ce titre un traitement de 1,500 francs par an, payable par mensualités.

Art. 3. — M. le Maire de Lille est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, à Paris.

Lille, le 6 mai 1912,

Le Préfet du Nord,

Félix TRÉPONT.

Pour copie conforme,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 5 du décret du 25 mars 1852 ;

Vu la convention du 9 décembre 1897 passée entre l'Etat et la Ville de Lille, et concernant l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de ladite Ville ;

Considérant que, par suite de la démission de M. Hodebert, il y a lieu de pourvoir à la nomination d'un professeur d'Art Décoratif.

ARRÊTE :

Article premier. — M. Emile Dubuisson est nommé professeur d'Art Décoratif à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, en remplacement de M. Hodebert, démissionnaire.

Art. 2. — M. Emile Dubuisson recevra à ce titre un traitement de 2.500 francs par an, payable par mensualités.

Art. 3. — M. le Maire de Lille est chargé d'assurer l'exécution du

présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à M. le Sous Secrétaire d'Etat des Beaux Arts, à Paris.

Lille, le 6 mai 1912,

Le Préfet du Nord,

Félix TRÉPONT.

Pour copie conforme,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

Conservatoire. -- Commission de patronage et de surveillance

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Le règlement du Conservatoire de Musique du 30 avril 1901, article 4 ;

Considérant que les Membres de la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire sont renouvelables, par tiers, chaque année.

ARRÊTONS :

MM. Doutrelon de Try, Weber et Wuillaume sont maintenus dans leurs fonctions de Membres de la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire de Musique de Lille.

Hôtel de Ville, le 20 mai 1912,

Le Maire de Lille,

G. WAUQUIER, Adjoint.

Lycée Fénelon. — Internat. — Fournitures diverses

Du 2 mars 1912

Soumission pour les fournitures diverses nécessaires à l'Internat du Lycée Fénelon pendant l'année 1912 :

1° M. Léon Chuffart, laitier à Lesquin, pour la fourniture du lait moyennant environ 300 francs ;

2° M. Louis Lepez, cultivateur à Marcq-en-Barœul, pour les fruits et légumes, moyennant environ 500 francs ;

3° M. Emile Cokelaer, blanchisseur à Lomme, pour blanchissage du linge, moyennant environ 500 francs :

4° Mme Collaert, commerçante à Lille, pour les fournitures de poissons, moyennant environ 300 francs ;

5° Mme veuve Millard, modiste à Lille, pour les fournitures de chapeaux d'uniforme, moyennant environ 1.000 francs ;

6° M. Charles Brümm, commerçant à Lille, pour la fourniture d'uniformes, moyennant environ 1.000 francs.

Enregistré le 20 mars 1912, folio 88, case 3.

Répertoire n° 410.

Du 18 Mars 1912

Soumission pour fournitures diverses à l'Internat du Lycée Fénelon du 1er janvier au 31 juillet 1912 :

1° Beurre et œufs. — M. Julien Dereeper, négociant à Lille, moyennant environ 500 francs ;

2° Epicerie. — M. D. Défossez, négociant à Lille, moyennant environ 1.200 francs ;

3° Vins. — MM. Porchet et Gogez, négociants à Lille, moyennant environ 600 francs ;

4° Charbons. — M. Rossignol, négociant à Lille, moyennant environ 300 francs ;

5° Livres classiques. — Mlle Jenny, commerçante à Lille, moyennante à Lille, moyennant environ 600 francs.

Enregistré le 3 avril 1912, folio 96, case 16.

Répertoire n° 499.

Octroi. — Tarifs. — Revision. — Commission d'études

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88, 137, 138 et 139 ;

Considérant que les tarifs et règlements des octrois urbains et suburbains expirent le 31 décembre 1912.

ARRÊTONS :

Article premier. — Il est institué, sous notre présidence, une Commission chargée d'étudier, s'il y a lieu, de réviser les tarifs de l'octroi. Dans l'affirmative, cette Commission sera chargée de procéder à cette révision. Elle sera saisie, en outre, de toutes les questions importantes, intéressant les services de l'octroi et leur fonctionnement.

Article 2. — Sont nommés Membres de cette Commission :

MM. Crépy Saint-Léger, adjoint au Maire, Vice-Président ;
Laurenge, id.
Binauld, id.
Léon Gobert, Conseiller municipal ;
Parmentier, id.
Duponchelle, id.
Valdelièvre, id.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Finances. — Ouverture de crédits

EXERCICE 1912

DÉCRET DU 20 AVRIL 1912

Ancienne Ecole, rue des Poissonceaux. — Aménagement.	4.362	»
Terrains militaires. — Affermage (Crédit d'ordre) . . .	1.375	30
Assurances. — Règlement de sinistre, id.	230	»
Palais-Rameau. — Rachat du branchement électrique. .	350	»
Pavage. — Construction, rue de La Bassée	28.594	36
Frais de vente et d'acquisition de terrains (Crédit suppl.).	5.000	»
Sapeurs-Pompiers.—Subvention de l'Etat. Crédit d'ordre.	4.350	67
Lycée Fénelon. — Complément de demi-pension . . .	96	»
Fête Fédérale de musique. — Crédit supplémentaire . .	5.000	»

EXERCICE 1912

DÉCRET DU 2 MAI 1912

Association pour la lutte contre le chômage. — Subside.	100	»
Bâtiments communaux. — Inventaire du mobilier. . .	3.200	»

Palais des Beaux-Arts. Travaux de restauration . . .	7.290	»
Manutention militaire. — Acquisition d'usufruit . . .	44.189	80
Aqueduc, rue du Ballon. — Construction (crédit d'ordre).	11.300	»
Curage du Port Vauban	4.912	92
Elève-Artiste admis en loge. Subvention.	500	»
Elève-Artiste. — Subside de voyage	200	»
Ecole Edgar-Quinet. Dégradation. Indemnité	100	»
Nouvelles eaux potables. — Crédit supplémentaire. . .	7.000	»
Ecole de natation. — Réfection des escaliers et cabines .	5.055	»
Energie Electrique du Nord de la France. — Redevance. Remboursement.	206	40
Assistance Maternelle. — Emploi de la Subvention de l'Etat (crédit d'ordre)	2.000	»

Laboratoire Municipal

Statistique Mensuelle

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Mai 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		Falsifiés	TOTAL
		non nuisibles	nuisibles		
Beurres et Fromages	65	—	—	3	68
Bières	22	—	—	—	22
Cafés, Thés et Chicorées	14	—	—	—	14
Cidres et Poirés	—	—	—	—	—
Chocolats et Cacaos	9	—	—	5	14
Confitures et Miels	2	—	—	—	2
Eaux et Glaces	5	—	34	—	39
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	3	—	—	—	3
Huiles comestibles	9	—	—	1	10
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	5	—	—	—	5
Laits	91	—	—	13	104
Pains et Pâtes	15	—	—	—	15
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	8	—	—	—	8
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	4	—	—	—	4
Sirops, Liqueurs et Limonades	3	—	—	—	3
Sucreries et Confiseries	2	—	—	—	2
Viandes et Conserves	5	—	—	—	5
Vinaigres	2	—	—	—	2
Vins	33	—	—	4	37
Divers	8	—	—	1	9
TOTAL	305	—	34	27	366

Abattoir. — Eaux potables. — Travaux

Du 24 avril 1912

Soumission par M. Degoix, ingénieur, demeurant à Lille, pour l'exécution à l'Abattoir des travaux de remise en état de l'installation des eaux potables moyennant 1202 fr. 30 c.

Enregistré le 10 mai 1912, folio 12, case 15.

Répertoire N° 726.

Abattoir. — Location de locaux

Du 25 avril 1912

Location à M. Oscar Seys, chevillard à Lille, du grenier à fourrages, N° 55, pour 3 ans du 1er mai 1912, moyennant un loyer annuel de 20 francs.

Enregistré le 10 mai 1912, folio 12, case 13.

Répertoire 727.

Du 28 avril 1912

Location à M. Charles Becker, chevillard au Marais de Lomme, du grenier à fourrages, n° 62, pour 3 ans, du 1er avril 1912, moyennant un loyer annuel de 20 francs.

Enregistré le 10 mai 1912, folio 12, case 12.

Répertoire 729.

Abattoir. — Fourrière aux chiens. — Construction

Du 5 avril 1912

Soumission par MM. Maurice Devaux et Cie, ingénieurs à Lille, pour la construction aux Abattoirs de la fourrière aux chiens et de niches en ciment armé moyennant le prix forfaitaire de 1891 francs.

Enregistré le 19 avril 1912, folio 4, case 3.

Répertoire N° 481.

Halles Centrales. — Vente du beurre et des œufs. — Réglementation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1019 du Code des Arrêtés municipaux est complété comme suit :

« La vente du beurre et des œufs se fera dans le marché couvert des Halles Centrales.

« Une partie de ce marché sera réservée aux producteurs et une autre partie aux revendeurs.

« L'ouverture sera annoncée à son de cloche ; la vente commencera :

« Pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février à 7 heures du matin.

« Pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre à 6 h. 30 du matin.

« Pendant les mois de mai, juin, juillet et août à 6 heures du matin.

« Le marché durera trois heures ; Il sera perçu un droit de place de 0.20 par jour et par mètre carré.

Article 2. — M. le Directeur des Halles et Marchés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 25 mai 1912.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Foires aux chevaux. — Rapport

Monsieur le Maire,

Je viens, au nom de la Commission des Halles et Marchés, vous rendre compte de l'organisation et du résultat des deux foires aux chevaux dont la Commission a eu à se préoccuper.

La première eut lieu le mardi 28 novembre 1911.

La Commission a été d'avis de choisir un mardi comme jour de la Foire aux chevaux, parce qu'il y a, le lendemain, un marché régulier, qui peut servir pour l'exposition et la vente des chevaux non vendus le jour de la foire.

L'Esplanade fut l'endroit désigné. Tous les avis sollicités par la Commission furent unanimes à reconnaître que, seul, cet emplacement pouvait être utilisé pour une foire qui paraît appelée à prendre un certain développement.

Le Stud-Book du Nord, la Société des Agriculteurs, le Comice agricole, le Syndicat des Eleveurs, des Entrepreneurs de Transports

et des Brasseurs acceptèrent de patroner la foire aux chevaux de Lille. Des journaux et des organisations spéciales prêtèrent leur appui aux organisateurs.

Le jury fut présidé par M. Monsarrat, vétérinaire départemental. Il était composé de MM. :

Davaine, Député du Nord, et Macarez, Maire d'Haulchin, Président et Membre du Stud-Bock du Nord ;

Debuchy, Maire de Noyelles, Albert Destombes et Ghestem, Maire de Verlinghem, Président et Membres des Agriculteurs du Nord ;

Guilbaut, Conseiller d'arrondissement, et Hocedez, Maire de Wattignies, Président et Membre du Comice agricole ;

Georges Brandt, Correspondant de *La France chevaline,* Secrétaire du Syndicat des Eleveurs ;

Colin Arthur, Duhamel et Courtot, Président et Membres du Syndicat des Entrepreneurs de Transports ;

Binauld, Adjoint au Maire, et Masse-Delemer, Délégués du Syndicat des Brasseurs ;

Charlet, Fichelle et Lefebvre, Vétérinaires des Services de la Ville.

La Commission avait décidé d'allouer, pour cette première Foire-Concours, 2.000 francs de primes aux exposants.

Des subvention provenant du Syndicat des Brasseurs, du Syndicat des Entrepreneurs et des Eleveurs lui permirent de distribuer 2.000 francs de primes, sans dépasser le crédit total alloué par le Conseil municipal.

Il est vrai que l'installation fut réduite au strict minimum, puisqu'il s'agissait, en réalité, d'une expérience.

Cette expérience a donné des résultats qui ont dépassé les espérances.

580 chevaux ont été amenés, se décomposant en :

1re catégorie :	Poulains de toutes races. . .	108
2e —	Chevaux de trait.	302
3e —	Chevaux de voitures. . . .	90
« Hors catégories ».	Divers	80

Au début, la pensée qui avait présidé à la conception et à l'organisation de la foire aux chevaux de Lille, avait été de mettre à la portée des consommateurs : brasseurs, entrepreneurs de transports, industriels, etc..., les chevaux dont ils ont besoin, surtout les chevaux de gros trait.

Dès la première foire, s'est révélée une autre inspiration qui, à côté de la première, est amenée à donner à cette foire une plus grande importance.

Aux environs de Lille, un certain nombre de cultivateurs s'adonneraient volontiers à l'élevage du cheval, mais la difficulté pour eux, c'est de trouver ensuite, à proximité, une foire où ils pourront exposer leurs poulains.

La Foire de Lille peut combler cette lacune, en mettant à leur portée un marché, qui peut et doit devenir un centre d'échanges important.

Il peut y avoir, à côté de la section de gros trait, une section de poulains, qui donnera à notre marché une grande animation. La Ville de Lille est, d'autre part, intéressée à la prospérité des habitants des agglomérations et communes voisines, qui sont les clients de son commerce.

En somme, la première Foire-Concours aux chevaux de Lille a été un succès.

La deuxième eut lieu le mardi 30 Avril 1912.

Cette date avait été fixée par la Commission, dans sa réunion du 4 décembre 1911.

Il y a intérêt à ce que la date de chaque foire soit fixée assez longtemps à l'avance. Il y aurait même intérêt, dès que l'on sera définitivement fixé sur les dates convenables, que les dates en soient fixées *ne varietur* (1er, 2e ou autre mardi de tel mois) de manière à ce que les vendeurs et les acheteurs puissent prévoir et prendre leurs mesures en conséquence.

L'emplacement de l'Esplanade a été conservé. Quelques modifications de détail ont été apportées à l'installation, en vue d'un meilleur placement des animaux exposés, d'une plus grande facilité pour les opérations du Jury, de plus d'aisance pour les essais des chevaux, etc... Ajoutons qu'il y a encore à faire pour arriver à une solution plus satisfaisante.

La Foire-Concours du 30 Avril 1912 a réuni 436 animaux se décomposant en poulains : 43. — Chevaux de gros trait : 279. — Chevaux de voitures : 114. A ajouter quelques chevaux non classés, ânes et mulets.

Le Jury se somposait de MM. Marchand, Rivière, vétérinaires à Lille. — Davaine, député, et Macarez, maire d'Haulchin, membre du Stud-Book. — Debuchy, maire de Noyelles. — Desprez Charles, de Capelle, et Hocedez, maire de Wattignies, membres de la Société des Agriculteurs. — Guilbaut et Destombes, président et membre du Comice agricole. — Collin et Duhamel, du Syndicat des Entrepreneurs de Transports. — Masse-Delemer et Wattine, du Syndicat des Brasseurs. — Lefebvre et Brandt, du Syndicat des Eleveurs.

M. Monsarrat, souffrant, s'était excusé.

M. Davaine a été désigné comme Président.

Comme nous l'avons dit plus haut, des modifications de détail devront être apportées en vue d'une meilleure organisation de la Foire, en vue d'assurer un placement plus régulier des chevaux aux endroits fixés ; une plus grande liberté pour les opérations du Jury, des emplacements mieux protégés pour les essais de chevaux, etc..'

L'installation d'un abri pour les organisateurs de la Foire et leurs auxiliaires est aussi un sujet à signaler à l'attention de l'Administration.

Nous avons indiqué, plus haut, l'intérêt qu'il pourrait y avoir à déterminer, d'une façon ferme, les dates de nos foires-concours aux chevaux.

Avant tout, on pouvait et on peut encore se demander si les époques choisies par le Conseil municipal — Mai et Novembre — doivent être maintenues.

Des critiques ont été faites en ce qui concerne ces époques, que beaucoup ont trouvées tardives.

Il est vrai que les avis changent selon qu'on s'adresse aux éleveurs, aux cultivateurs ou aux industriels de la Ville.

Il fallait donc choisir des époques paraissant convenir au plus grand nombre des intéressés.

Sur le désir de la Commission, l'Administration municipale a demandé l'avis officieux des Conseils municipaux de la Région.

Pour la première Foire, un Conseil municipal a demandé de la faire en février ; 26 se sont prononcés pour le mois de mars ; 28 pour le mois d'avril et 45 pour le mois de mai.

Pour la deuxième, un Conseil municipal propose juillet, 7, septembre ; 42, octobre et 40, novembre.

De cette consultation, il semblerait qu'une fixation pour la première au dernier mardi d'avril ou 1er de mai, et, pour la seconde, au dernier mardi d'octobre ou 1er de novembre donnerait satisfaction. Pour prendre une décision définitive, il serait peut-être bon de soumettre, aux Associations qui ont accepté de patronner la Foire de Lille, le referendum signalé plus haut, et de leur demander leur avis motivé.

Tels sont, Monsieur le Maire, les résultats des travaux de la Commission des Halles et Marchés, en 1911 et 1912.

Elle a la conviction qu'elle a fait œuvre utile et elle a le ferme espoir que l'avenir démontrera, de plus en plus, l'intérêt qu'il y avait à créer, à Lille, une Foire aux chevaux, et que celle-ci sera un élément de plus pour la prospérité de la Ville.

Lille, le 28 mai 1912.

Le Rapporteur,

Aug. PARMENTIER.

CONSOMMATION D'EAU EN MAI 1912

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	21.845	21.936	2.17	2.11	4.50	4.44	5.10	3.75	
2	24.049	22.149	2.17	2.11	4.50	4.44	5.15	3.75	
3	24.713	22.868	2.15	2.10	4.48	4.43	5.10	3.75	
4	24.559	27.988	2.15	2.08	4.48	4.41	5.10	3.50	
5	25.588	18.241	2.12	2.11	4.45	4.43	4.35	3.00	
6	29.378	21.983	2.06	2.11	4.40	4.43	5.10	3.75	
7	19.723	23.067	2.06	2.07	4.40	4.40	5.00	3.75	
8	26.136	23.363	2.06	2.05	4.40	4.39	5.00	3.50	
9	29.532	23.428	2.05	2.04	4.38	4.38	4.90	3.50	
10	28.007	24.135	2 03	2.02	4.37	4.37	4.90	3.40	
11	28.136	29.811	2.02	2.02	4.35	4.36	4.60	3.30	
12	30.206	19.804	2.00	2.00	4.32	4.34	4.60	3.00	
13	30.222	22.388	1.98	2.01	4.30	4.35	5.10	3.75	
14	20.649	24.296	1.92	2.00	4.25	4.34	5.15	3.70	
15	24.079	25.334	2.00	2.00	4.32	4.33	4.90	3.50	
16	27.774	19.157	1.98	2.00	4.30	4.33	4.70	3.75	
17	27.134	23.639	1.95	2.00	4.27	4.33	5.10	4.00	
18	26.705	25.723	1.92	2.00	4.25	4.33	5.10	3.75	
19	26.997	18.507	1.92	1.99	4.24	4.31	4.90	3.50	
20	28.021	21.401	1.88	1.98	4.22	4.30	5.15	4.10	
21	20.250	22.882	1.87	1.98	4.21	4.30	5.15	3.75	
22	23.831	24.273	1.89	1.98	4 23	4.30	5.15	3.50	
23	25.181	26.350	1.89	1.95	4.23	4.28	4.60	3.50	
24	25.670	25.953	1.88	1.92	4.22	4.25	4.75	3.00	
25	20.944	25.235	1.86	1.87	4.19	4.19	4.45	2.50	
26	26.286	20.732	1.91	1.83	4.25	4.17	4.70	3.25	
27	30.156	20.098	1.86	1.83	4.19	4.18	4.70	3.75	
28	20.943	27.033	1.86	1.83	4.19	4.18	5.10	3.75	
29	24.686	26.010	1.85	1.79	4.18	4.14	4.60	2.75	
30	24.866	28.257	1.85	1.78	4.18	4.14	4.85	3.70	
31	28.985	26.469	1.84	1.76	4.15	4.08	5.05	3.30	

BUREAU D'HYGIÈNE

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AVRIL 1912

I. — RENSEIGNEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune	PLACÉS *dans* la commune	
285	11	327	91	418	26	14	40	398	»	»	»

II. — RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSES DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	1	1	»	»	2
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre et cachexie paludéennes	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	2	2	»	»	»	4
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	1	2	»	»	»	3
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	1	1
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	1	2
13	Tuberculose des poumons	»	3	37	19	5	64
14	Tuberculose des méninges	»	4	»	1	»	5
15	Autres tuberculoses	»	3	2	2	»	7
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	17	19	36
17	Méningite simple	9	8	»	»	»	17
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	5	25	31
19	Maladies organiques du cœur	»	»	4	6	15	25
20	Bronchite aiguë	7	7	»	»	»	14
21	Bronchite chronique	»	»	2	1	5	8
22	Pneumonie	2	1	1	1	9	14
23	Autres affections de l'appareil respiratoire	16	11	1	1	7	36
24	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	1	»	1
25	Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	23	2	»	»	»	25
26	Appendicite et typhlite	»	»	»	»	»	»
27	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	2	3	5
28	Cirrhose du foie	»	1	»	»	1	2
29	Néphrite et maladie de Bright	»	»	1	6	8	15
30	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	1		1
31	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébites puerpérales)	»	»	1	»	»	1
32	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
33	Débilité congéniale et vices de conformat^on	16	»	»	»	»	16
34	Débilité sénile	»	»	»	»	10	10
35	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	»	»	1
36	Suicides	»	»	3	3	4	10
37	Autres maladies	8	4	7	8	12	39
38	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	»	»	1
	TOTAUX	86	51	62	74	125	398

Vaccination et Revaccination antivariolique

Le Maire de la Ville de Lille a l'honneur d'informer ses administrés que MM. les Médecins-Vaccinateurs procèderont à des vaccinations gratuites, les jours, heures et endroits indiqués ci-après :

Vaccination 3 juin à 5 heures du soir

Écoles : Michelet, rue Fabricy, 18 ; Lavoisier, rue des Stations, 72 ; Edgard Quinet, rue Louis-Faure, 25 ; Voltaire, rue de Colmar, 8 ; Maintenon, rue du Port, 20 ; Littré, place de l'Arbonnoise ; Turgot, rue de l'Arbrisseau ; Jeanne-Maillotte, rue de Douai, 43 ; Buffon, rue Fénelon, 57 ; Jacquart, rue de Wazemmes, 51.

Vaccination 5 juin, à 5 heures du soir

Écoles : Dupleix, 26 ; Descartes, rue Guillaume-Werniers, 91 ; Berthelot, rue de Bohin ; Mme Campan, rue Broca, 4 ; Desrousseaux, rue de la Vignette, 8 ; Lydéric, rue Lydéric, 2 bis ; Mme Récamier, rue St-Sauveur, 126 ; Jussieu, square Duthilleul ; Condorcet, rue de la Deûle, 3.

Vaccination 7 juin à 5 heures du soir

Écoles : Pasteur, rue Solférino, 246 ; Rollin, rue du Marché, 58 ; Boucher-de-Perthes, rue de Bailleul, 38 ; Vauban, place Catinat ; Mme de Staël, rue Fulton, 5 ; Renan, rue de l'Arbrisseau ; Montaigne, rue Fénelon, 55.

Vaccination 10 juin à 5 heures du soir

Écoles : Mme Roland, rue St-Gabriel, 95 ; Montesquieu, rue de Bouvines, 71 ; Georges Sand, rue Malsence ; Paul Bert, rue du Long-

Pot, 55 ; Jules Ferry, rue du Grand-Balcon, 42 ; Monge, rue à Fiens, 7; Carnot, square Ruault, 12; Sophie Germain, boulevard de la Liberté, 97; Lamartine, quai de la Basse-Deûle, 15 ; Diderot, rue Princesse, 46 bis.

Vaccination 12 juin à 5 heures du soir

École privée de garçons, parvis St-Michel, 22 ;

École Ampère, rue de Juliers, 73 ;

École privée de filles, rue Manuel, 110;

École Viala, rue Viala, 5 ;

École Alfred de Musset, rue Guillaume-Tell ;

École privée de garçons, rue d'Esquermes, 150 ;

École privée de garçons, rue du Transvaal, 60 ;

École privée de filles, rue des Pyramides, 5 ; rue de la Plaine, 64 ;

École Fombelle, rue des Rogations, 91 ;

École Arago, boulevard Victor-Hugo, 93.

Vaccination 14 juin à 5 heures du soir

École privée de garçons, rue St-Gabriel, 68 ; Cabanis, rue Cabanis, 1 ; Jules Verne, rue Bohin ; Lakanal, rue du Long-Pot, 209 ;

Écoles privées de garçons, rue Henri-Kolb, 22 bis ; Boufflers, rue de Tournai, 49 bis ; Watteau, rue Watteau, 2.

Écoles privées de filles, rue Ste-Catherine, 73 ; Pascal, façade de l'Esplanade, 50 ; Corneille, rue de Thionville, 10 ; Colbert, rue Léonard-Danel, 60.

Vaccination 19 juin à 5 heures du soir

Écoles privées de garçons, rue Alphonse Mercier, 30 ; Racine, rue Racine, 82.

École privée de filles, rue des Meuniers, 23.

École privée de garçons, rue des Postes, 201.

École Desborde-Valmore, rue Guillaume-Tell.

Écoles privées de filles, place Geneviéres, 30 ; rue du Transvaal, 73.

Écoles de garçons, rue de Fives, 27 ; rue Lydéric, 6.

École de filles, rue de Canteleu, 32.

École de garçons, rue d'Artois, 117.

Vaccination 21 juin à 5 heures du soir

Écoles privées de garçons, rue du Bois; Paulin-Parent, rue de Rivoli, 40.

École privée de garçons, rue du Long-Pot, 69.

Écoles privées de filles, rue de l'École St-Louis, 9 ; rue des Augustins, 8 ; rue d'Hazebrouck, 2 ; rue St-Sauveur, 114 ; rue de l'Arc, 24.

Écoles de garçons, rue de Thionville, 25 ; rue Royale, 124.

École de filles, rue Décarnin, 5.

Vaccination 24 juin, à 5 heures du soir

Écoles privées de filles, rue Meurein, 65 ; de garçons, rue Léon-Gambetta, 286 ; rue d'Eylau, 25 ; de filles, rue Pasteur, 60 ; de garçons, rue St-Omer, 19 ; de filles, rue Panckouke ; de garçons, rue de Canteleu, 9 ; de filles, rue Princesse, 105 ; de garçons, rue de la Plaine, 55 ; de filles, rue d'Eylau, 36.

Vaccination 26 juin à 5 heures du soir

Écoles privées de filles, rue du Bois, 182 ; rue Condorcet, 10 ; de garçons, rue de Lannoy, 17 ; rue de l'École St-Louis, 5 ; rue du Nouveau-Siècle, 10 ; de filles, rue de Thionville, 23 ; de garçons, rue d'Angleterre, 39 bis.

Vaccination 28 juin à 4 heures du soir

École de filles, rue St-Gabriel, 115.

Les jours et heures des révisions des opérations vaccinales seront indiqués par MM. les Médecins-Vaccinateurs aux intéressés.

Il croit utile de leur rappeler les articles 6 et 27 de la loi du 15 Février 1902 ;

Article 6. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de la vie, ainsi que la revaccination au cours de la onzième et de la vingt-et-unième année.

Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

. . . . . .

Article 27. — Sera puni des peines portées à l'article 471 du Code pénal (1) quiconque . . . . . aura commis une contravention aux prescriptions de l'article 6 ci-dessus.

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés de recourir au service gratuit ; ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant à la Mairie Bureau d'Hygiène, un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants, avec la date et le résultat de ces opérations délivré par le médecin ou la sage-femme qui les aura pratiquées.

---

(1) Article 471 du Code pénal. — Seront punis d'amende, depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement :

. . . . . .

15. Ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'Autorité municipale en vertu des articles 3 et 4, titre XI, de la loi du 16-24 Août 1790 et de l'article 46, titre I, de la loi du 19-22 Juillet 1791.

Nota. — Si la loi du 15 Février 1902 et le règlement d'administration publique du 27 Juillet 1903 ont limité à l'âge de la majorité l'obligation vaccinale, il ne s'ensuit pas que l'opération pratiquée au plus tard à cet âge soit un gage de préservation assurée pour le reste de l'existence. Dans l'intérêt même de la santé publique, le Maire recommande à ses administrés de profiter des séances gratuites qui vont avoir lieu dans la commune et engage vivement les personnes âgées de plus de 21 ans à se faire revacciner.

Hôtel de Ville, le 25 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Eclairage. — Réparations diverses.

Du 13 mars 1912

Soumission par M. Emile Delebecque, Directeur de la Compagnie Continentale du Gaz, demeurant à Lille, pour les réparations à effectuer aux branchements des compteurs et aux canalisations du gaz, pendant les années 1912 à 1915, moyennant la somme d'environ 500 francs par an.

Enregistré le 1er avril 1912, folio 94, case 18.

Répertoire N° 494.

Du 23 mars 1912

Soumission par M. Emile Delebecque, Directeur de la Société du Gaz de Wazemmes, demeurant à Lille, pour les réparations à

effectuer aux branchements des compteurs et aux canalisations du gaz, pendant les années 1912 à 1915, moyennant environ 1000 francs par an.

Enregistré le 1er avril 1912, folio 94, case 18.

Répertoire N° 544.

Kursaal. — Cinématographe. — Autorisation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

les articles du Code des Arrêtés municipaux, en ce qui concerne la police des Théâtres et lieux ouverts au public ;

le rapport du Service des Travaux municipaux.

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Bourdette, Directeur des Théâtres municipaux, est autorisé à donner des Séances cinématographiques, dites « Kinémacolor » dans la Salle du Kursaal, à la condition d'observer strictement les prescriptions imposées par les règlements en vigueur, tant sur les Théâtres qu'en ce qui concerne les Cinématographes, notamment en ce qui concerne la présence d'un piquet d'incendie et sur l'emploi des lumières de secours.

Article 2. — MM. les Adjoints délégués aux Travaux et aux Théâtres municipaux ou leurs représentants auront toujours libre accès dans la salle et la scène.

Article 3. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire Central de police

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 mai 1912.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Sapeurs-Pompiers. — Achat de chevaux

Du 14 mars 1912

Soumission par M. Auguste Leclercq, marchand de chevaux à La Ventie, pour la livraison de deux chevaux nécessaires au service du Bataillon des Sapeurs-Pompiers et des Travaux, moyennant le prix de 1900 francs.

Enregistré le 1er avril 1912, folio 95, case 2.

Répertoire N° 496.

Services municipaux. — Personnel. — Décisions diverses. — Contributions

---

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

Vu les articles 10, 11 et 40 du statut municipal,

ARRÊTONS :

Article premier. — M. Oscar Delonque, chef de bureau des Contributions, est élevé à la quatrième classe de son grade. Ses appointements restent fixés à 3.000 francs.

Article 2. — Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 Mars 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Assistance et Prévoyance sociale

Nous, Maire de la Ville de Lille;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Broyant, Auguste, né à Lille, le 8 septembre 1872, secrétaire-rédacteur au service des finances, est nommé chef de bureau de 4me classe au service d'assistance publique et de prévoyance sociale, au traitement annuel de 3.500 francs.

Article 2. — L'effet de cette nomination remontera au premier janvier 1912.

Article 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 Mai 1912.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Bureau des Retraites ouvrières

Nous, Maire de la Ville de Lille ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu les statuts du personnel municipal;

Considérant que M. Deleau, Louis-Henri, a satisfait aux prescriptions des articles 3 et 5 desdits statuts.

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Deleau, Louis-Henri, né à Lille, le 25 septembre 1885, est nommé expéditionnaire stagiaire de 5me classe au bureau des retraites ouvrières. Ses appointements sont fixés à 1.600 fr. par an, à partir du 1er mai 1912.

Article 2. — M. Deleau est tenu d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 Mai 1912.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu les statuts du personnel municipal ;

Considérant que M. Nevelle, Fernand, a satisfait aux prescriptions des articles 3 et 5 desdits statuts.

ARRÊTONS :

Article 1er. — M. Nevelle, Fernand, né à Lille, le 21 Mai 1889, est nommé expéditionnaire stagiaire de 5me classe au bureau des retraites ouvrières. Ses appointements sont fixés à 1.600 francs, par an, à partir du 1er mai 1912.

Article 2. — M. Nevelle est tenu d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 2 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bibliothèque

Nous, Maire de la Ville de Lille;

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

Vu les articles 10 et 11 du statut municipal;

Sur la proposition de M. l'Adjoint délégué à la Bibliothèque;

ARRÊTONS :

Article 1er. — Notre arrêté du 16 Février 1912, en ce qui concerne M. Sorez, est rapporté.

Article 2. — M. Sorez est nommé directeur de salle de 3me classe, aux appointements de 2.300 francs, auxquels est ajoutée une somme forfaitaire de 500 francs, pour deux heures de travail supplémentaire par jour. Cette somme est soumise, comme les appointements, aux retenues pour la Caisse des retraites.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 Mars 1912

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Travaux

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu les propositions de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des travaux municipaux;

Considérant qu'il importe d'organiser le service de surveillance de la propreté publique, et le service du Contrôle technique de l'éclairage ;

ARRÊTE :

Article 1er. — M. Cochez, conducteur des ponts et chaussées, détaché au service des travaux de la Ville de Lille, est nommé adjoint au directeur des Travaux, aux appointements fixés par la délibération du 25 février 1910.

Son traitement sera provisoirement imputé sur le crédit affecté aux travaux de recherche et d'adduction des eaux potables.

Article 2. — M. Cochez aura, dans ses attributions :

1° Les études et travaux de recherche de nouvelles eaux potables ;

2° Le service du contrôle de la propreté publique ;

3° Le service du Contrôle technique de l'éclairage ;

Il suppléera, en cas d'absence, le Directeur des travaux, dans la Direction générale du service.

Il remplacera, le cas échéant, les inspecteurs des travaux, pendant leurs absences, régulières ou leurs congés annuels.

Article 3. — Le service du contrôle de la propreté publique sera assuré sous la direction de M. Cochez par :

1° M. Halluin, inspecteur et trois surveillants.

2° M. Duyck, inspecteur et deux contrôleurs de voirie.

Il sera alloué pour ce service, à M. Halluin, inspecteur aux surveillants et aux contrôleurs de voirie, une indemnité forfaitaire de 150 francs par an.

Article 4. — Le service de M. Duyck comprendra dorénavant :

Le contrôle des cinématographes, salles de spectacles, concerts (avec comme agent électricien de contrôle : M. Vasseur).

L'application du règlement de voirie (2 contrôleurs).

L'entretien des ponts et passerelles.

Le contrôle de la propreté publique avec les deux contrôleurs de voirie.

Article 5. — Le service de M. Aubrun, inspecteur des pavages est réorganisé comme suit :

M. Aubrun, Inspecteur.

Service des chaussées pavées et empierrées.

Service de construction et entretien des égoûts.

Service du curage des égoûts et canaux.

M. Aubrun recevra, pour ce dernier service, une indemnité forfaitaire de 400 francs par an.

Trois surveillants de quartiers, ayant également dans leurs attributions le service des travaux neufs de constructions ou d'entretien des canaux et égoûts.

Un surveillant général du régime d'écoulement des eaux (M. Accou).

Article 5. — M. l'Ajoint aux travaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le 1er Juin 1912.

Fait à Lille, le 23 Mai 1912,

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

École de Natation

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, art. 88,

Sur la proposition de M. Binauld, adjoint à l'Hygiène,

ARRÊTONS :

Article premier. — M. et Mme Sommerlynck sont nommés, à partir du 1er juin 1912, concierges de l'Ecole de Natation.

Article 2. — M. et Mme Sommerlynck ne seront rétribués que pendant la période d'ouverture de l'Etablissement. Entretemps, ils n'auront droit qu'au logement.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 mai 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Police

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de police,

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés dans le Service de la Sûreté à compter du 1er mai 1912 :

Sous-Inspecteur de la sûreté :

Waxin Alfred, brigadier de 1re classe.

Au grade de brigadier de 1re classe :

Grave Edouard, brigadier de 2e classe.

Brigadier de 2e classe :

Wauquez Alfred, sous-brigadier de 1re classe.

Sous-brigadier de 1re classe :

Defrennes Victor, sous-brigadier de 2e classe :

Sous-brigadier de 2e classe :

Declercq Désiré, agent de 1re classe.

Agent de 1re classe :

Barus Joseph, agent de 2e classe :

Agent de 2e classe :

Marle Anatole, agent de 3e classe.

Agent de 3e classe :

Baudet Octave, sergent de ville de 3e classe (stagiaire à la Sûreté).

Article 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 6 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Services municipaux. — Marchés

Machine à écrire. Fourniture

DU 4 AVRIL 1912

Soumission par M. L. S. Ferrer, négociant à Paris, boulevard des Italiens, N° 36, pour la fourniture d'une machine à écrire moyennant le prix de 500 francs.

Enregistré le 19 avril 1912, folio 4, case 5.

Répertoire N° 579.

Annuaires. — Fourniture

DU 4 AVRIL 1912

Soumission par M. Ravet-Anceau, négociant à Lille, pour la fourniture d'annuaires en 1912 et 1913, moyennant environ 300 francs par an.

Enregistré le 19 avril 1912, folio 4, case 6.

Répertoire N° 480.

Médailles 1870-1871. Fourniture

DU 20 AVRIL 1912

Soumission par M. Alexandre Heymann, bijoutier à Lille, pour la fourniture de médailles de 1870-1871, moyennant 339 fr. 20.

Enregistré le 10 mai 1912, folio 12, case 17.

Répertoire N° 605.

Soumission par M. Chéri Mirou, chapelier à Lille, pour la fourniture de médailles de 1870-1871, moyennant environ 339 fr. 20.

Enregistré le 10 mai 1912, folio 12, case 16.

Répertoire N° 606.

Caisse de retraites. — Rapport d'arrêté

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884, article 88;

ARRÊTONS :

Article premier. — Notre arrêté, en date du 8 mars 1912, autorisant certains employés à effectuer à la caisse des Retraites des Services municipaux, les versements arriérés afférents à leurs traitements précédents est rapporté en ce qui concerne M. Faillon, Joseph, gardien du cimetière de l'Est.

Article 2. — M. le Directeur des Services Financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 16 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Lille.— Imp. "La Gutenberg", 5 et 7, rue Desrousseaux

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages.

Conseil municipal :

Installation. Réponse à une dépêche adressée à Monsieur le Président de la République 970
Commission de sécurité. Nomination 972
Délégations. Liste du Jury. BRACKERS D'HUGO 976

Administration municipale :

Délégations aux Adjoints 971

Baux :

Prise en bail. Maison, rue de la Halloterie (Sapeurs-Pompiers) DAMIDE. 977
Partie de maison, rue du Buisson. Octroi. GUÉRIN. 977
Location. Parcelle, canal de l'Arc. GUÉRIN 977

Fêtes :

Fête aérostatique. Mesures d'ordre. 974
Foire aux chevaux. Mesures d'ordre. 996

Police administrative :

Affichage. Interdiction. Lycée Fénelon. Monument Pierre LEGRAND 975
État civil. Délégations. PAJOT, DELOS, DANEL Désiré 973
Élections municipales. Convocation des électeurs. 956
— Heures et lieux de réunion 957
— Résultats 962

Pages.

Administrations diverses :

Contributions directes. Avis au public. 976

Bâtiments :

Médecine légale. Travaux d'aménagement. Adjudication à divers. 978
Machines, générateurs, pompes, Réparations. Marché WAUQUIER. 979

Immeubles :

Achat. Terrain, rue Dupuytren. Mme DUBOIS-BOUTRY 979
— Parcelle, rue de Lannoy « Société H. DE BRUYN et fils » 979
Échange. Parcelle, rue Abélard, Cie du Chemin de fer du Nord. . 980
Vente. Parcelle, chemin vicinal ordinaire no 13. GAGEDOIS. . . . 980

Voirie :

Interruption de circulation rue Saint-Sauveur, allées des Marronniers et du Petit-Paradis, rue de la Monnaie. . . . 981
Aqueduc, rue du Faubourg-de-Béthune. Adjudication JONCQUEZ. 983

Bibliothèque :

Fourniture de livres, brochures, périodiques, etc. Marchés MORAND et LELEU. 983
Reliures et réparations. Marchés BABIN et DEWATTINES 984

Enseignement primaire :

Gymnastique. Professeurs. Nominations VANHUFEL, NYS, BOUCHERY et DECONINCK. 984
Cours municipaux. Langue allemande. Professeur WALTZ. . . . 985

Œuvres diverses :

Fourneaux économiques. Fonctionnement en avril 986
— Fonctionnement. Saison 1911-1912. . . 987
Société des Concerts populaires. Compte financier pour 1911-1912 988
Société de protection des Engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative. Compte financier pour 1910. 989

Pages

Finances :

Octroi. Saisies et amendes. Répartition 990

— Affaire MIENCE. Bénéfice de l'entrepôt. Décision du Conseil d'État. 991

Ouverture de crédits 993

Foire aux chevaux. Comptable spécial. SIMONNET. 994

École de natation. Comptable spécial. DESWAF 997

Alimentation :

Laboratoire municipal. Fonctionnement. Statistique du mois de mars. 995

Abattoir. Location de locaux 996

Foire aux chevaux. Mesures d'ordre. 996

Distribution d'eau :

Usine d'Emmerin. Machine. Réparations. Marché SALMON. . . 997

Hygiène :

Vaccination. Horaire et lieux des opérations. Avis au public . . 998

Statistique des décès du mois de mai 1003

Construction des fosses d'aisances. Règlement. Modifications . . 1006

Éclairage :

Canalisations du gaz. Réparation 1912 à 1915. Marché DELEBECQUE 1004

Police :

Commissaire de police. Mise à la retraite. ROUSSENAC. 1004

— Nominations. VIGNAL et LAMARQUE 1005

Sapeurs-Pompiers :

Dévidoirs. Fourniture. Marché GUYOT. 1008

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 1008

— Levée des peines disciplinaires 970

Élections municipales. — Ouverture du Scrutin.

Le Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 1912, convoquant les électeurs de toutes les communes du département au dimanche 5 mai 1912, à l'effet de procéder au renouvellement intégral des Conseils municipaux et notamment l'article 3, portant que le vote aura lieu dans chaque commune, à la Mairie,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Par modification à l'arrêté sus-visé, le scrutin pour les élections municipales du 5 mai prochain sera ouvert dans la Ville de Lille, à 7 heures du matin et clos à 6 heures du soir.

ARTICLE 2. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans la commune, par les soins de M. le Maire, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Lille, le 1er mai 1912.

Le Préfet du Nord,
Félix TRÉPONT.

POUR COPIE CONFORME :
Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Élections municipales. — Convocation des électeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 1912, convoquant les électeurs de toutes les communes du département ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 1912, divisant la Ville en 21 bureaux, pour la facilité du vote,

Arrêtons :

Article premier. — Les électeurs de la Ville de Lille sont convoqués pour le dimanche 5 mai prochain, à l'effet d'élire 36 conseillers municipaux.

Article 2. — Le scrutin sera ouvert de huit heures du matin à six heures du soir.

Article 3. — Les lieux de réunion des électeurs sont fixés comme suit :

1er Bureau. — *Hôtel-de-Ville*, Tribunal de simple police. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, Inkermann, places de la République, Richebé, de Béthune, rues de Béthune, Neuve et Grande-Place.

2e Bureau. — *École de garçons*, square Dutilleul. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Nationale, Solférino, quai de la Haute-Deûle, rues de la Barre et Esquermoise.

3e Bureau. — *École de garçons*, rue des Stations 72. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Solférino (n° 2), Léon Gambetta, Colbert, Boulevard de Lorraine, porte de Dunkerque et le canal de la Haute-Deûle jusqu'à la rue Solférino.

4e Bureau. (A et B). — *École de garçons*, rue du Marché, 58.

Bureau A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rues des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon Gambetta et Solférino, de 1 à 1236.

Bureau B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Sébastopol, des rue des Postes, de Juliers, place de la Nouvelle-Aventure, rues Léon-Gambetta et Solférino, de 1237 à la fin.

5e Bureau. — *Ecole de garçons*, place Catinat. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Colbert, des Stations, boulevard Montebello,

place Cormontaigne et rue de Turenne (banlieue des portes de Dunkerque et de Canteleu).

6e Bureau (A et B). — *École de garçons*, rue de Juliers, 73.

Bureau A.—Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Isly), de 1 à 1700.

Bureau B. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues d'Esquermes, Masquelier, des Sarrazins, de Juliers et des Postes (banlieue entre les portes des Postes et d'Isly) de 1701 à la fin.

7e Bureau (A et B). — *École de garçons*, place de l'Arbonnoise, (entrée rue du Bazinghien)

Bureau A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place Cormontaigne, boulevard Montebello, rue des Stations, Colbert, place Nouvelle-Aventure, rue des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Isly et de Canteleu), de 1 à 1374.

Bureau B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue de Turenne, place Cormontaigne, boulevard Montebello, rues des Stations, Colbert, place de la Nouvelle-Aventure, rue des Sarrazins, Masquelier et d'Esquermes (banlieue entre les portes d'Isly et de Canteleu), de 1375 à la fin.

8me Bureau (A et B). — *École de garçons*, boulevard Victor-Hugo, 93.

Bureau A. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthélemy-Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (côté gauche), et celle d'Arras (en entier), de 1 à 2.265.

Bureau B. — Toute la partie comprise entre l'axe des rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard de Strasbourg, place Barthélemy-Dorez et rue des Postes (banlieue comprise entre les portes des Postes (côté gauche), et celle d'Arras (en entier), de 2.266 à la fin.

9me Bureau (A et B). — *École de filles*, rue de Douai, 43 bis.

Bureau A. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Écoles, rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard d'Alsace et de Belfort, place Guy-de-Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), de 1 à 1.685.

Bureau B. — Toute la partie comprise entre l'axe du boulevard des Écoles, rues Barthélemy-Delespaul, Jeanne-d'Arc, Lamartine, place Vanhœnacker, rue d'Arras, boulevard d'Alsace et de Belfort, place Guy-de-Dampierre, la limite du canton Est, rue Kléber et le boulevard Louis XIV (banlieue de la porte de Douai), de 1.686 à la fin.

10me Bureau. — *École de filles*, place Philippe-Lebon, 21. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue Inkermann, place Sébastopol, rues des Postes, Barthélemy-Delespaul, boulevard des Écoles, de la Liberté et place de la République.

11me Bureau. — *École de garçons*, rue Molière. — Toute la partie comprise entre l'axe de la place Richebé, rue Jeanne-Maillotte, place Jacquard, rues Ovigneur, du Bois-Saint-Sauveur, de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, boulevards Louis XIV et de la Liberté.

12e Bureau. — *Bourse de Commerce*, entrée Grande-Place. — Toute la partie comprise entre l'axe de la Grande-Place, rues des Manneliers, de Paris, du Bois-Saint-Sauveur, Ovigneur, place Jacquard, rue Jeanne-Maillotte, places Richebé et de Béthune, rues de Béthune et Neuve.

13e Bureau (A et B). — *Ecole de Garçons*, 55, rue du Long-Pot.

Bureau A. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1 à 1832.

Bureau B. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la limite des fortifications, à droite, de 1833 à la fin.

14e Bureau (A et B). — *Ecole de Filles*, rue de Tournai, 49 bis.

Bureau A. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rue de Paris,

Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant, et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, de 1 à 1199.

Bureau B. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte de Tournai, rues de Tournai et Faidherbe, place du Théâtre, rues de Paris, Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, Kléber, et de la limite du canton Sud, place Guy-de-Dampierre, boulevard du Maréchal-Vaillant, et les fortifications jusqu'à la porte de Tournai, de 1200 à la fin.

15e Bureau (A et B). — *Ecole de Garçons*, rue Dupleix, 26.

Bureau A. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, de 1 à 1587.

Bureau B. — Tout le territoire de la banlieue compris entre l'axe du chemin de fer de Lille à Roubaix et la limite des communes de Marcq-en-Barœul et de La Madeleine, de 1588 à la fin.

16e Bureau. — *Hôtel des Canonniers*, rue des Canonniers. — Toute la partie comprise entre l'axe de la rue des Urbanistes, place aux Bleuets, rue Saint-Jacques, place du Lion-d'Or, des Patiniers, rues des Arts, du Vieux-Marché-aux-Poulets, des Sept-Sauts, Faidherbe, de Tournai et fortifications.

17e Bureau (A et B). — *Ecole Montesquieu*, rue de Bouvines.

Bureau A. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, de 1 à 1383.

Bureau B. — Tout le territoire compris entre l'axe de la rue Pierre-Legrand et la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix, de 1384 à la fin.

18e Bureau. — *Salle du Conservatoire*, place du Concert, 2. — Toute la patrie comprise entre l'axe de la rue de Gand, place du Château, quai de la Basse-Deûle, rues du Pont-Neuf, Saint-Pierre, place du Concert (pairs), rue de la Monnaie, canaux de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rue Esquermoise, Grande-Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rues des Septs-Sauts, du Vieux-Marché-aux-Poulets, des Arts, places des

Patiniers, du Lion-d'Or, rue Saint-Jacques, place aux Bleuets, rue des Urbanistes.

19e Bureau. — *Halle aux Sucres*, quai de la Basse-Deûle. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, de la place Saint-André, des rues Saint-André, Pont-Neuf, quai de la Basse-Deûle, place du Château, rue de Gand.

20e Bureau. — *Ecole de Filles*, rue Léonard-Danel, 58. — Toute la parte comprise entre l'axe des rues Négrier, Royale, d'Angleterre, de la Monnaie, du Pont-de-Weppes, rues Esquermoise, de la Barre, à la Citadelle.

21e Bureau. — *Ecole Maternelle*, rue Princesse, 101. — Toute la partie comprise entre l'axe de la porte d'Ypres, place Saint-André, rue Saint-André, Saint-Pierre, place du Concert (impairs), rues d'Angleterre, Royale et Négrier.

Article 4. — Le recensement des votes se fera d'abord par bureau.

Le recensement général sera opéré au premier Bureau, à l'Hôtel-de-Ville, Tribunal de simple Police.

Article 5. — En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 12 mai, aux mêmes heures et aux mêmes lieux.

Article 6. — Tous les citoyens inscrits sur la liste arrêtée le 1er mars 1912 sont appelés à prendre part à ces élections. Les électeurs inscrits qui n'auraient pas reçu leur bulletin de convocation le 1er mai, sont invités à le réclamer à la Mairie (Bureau des Elections).

Hôtel-de-Ville, le 23 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU

Liste d'Union Républicaine

1er Tour

	1re	2e	3e	4e A	4e B	5e	6e A	6e B	7e A	7e B	8e A	8e B	9e A
Nombre d'électeurs inscrits.	1631	1729	2173	1227	1285	2229	1693	1907	1365	1252	2249	2265	1675
Nombre de votants d'après les feuilles d'émargement.	1293	1466	1836	1049	1061	1916	1463	1643	1184	1064	1918	1916	1442
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. .	1293	1466	1836	1049	1061	1916	1463	1643	1184	1064	1918	1916	1442
Nombre de bulletins n'entrant pas en nombre dans le calcul de la majorité. . .	6	11	10	2	3	8	14	16	10	»	»	1	2
Nombre de bulletins nuls, mais entrant en compte dans le calcul de la majorité. .	9	»	»	8	»	»	»	»	5	3	»	9	4
Bulletins attribués à													
MM. DELESALLE, Charles. .	974	1068	1245	524	542	1194	483	541	710	624	755	751	572
LAURENGE, Marcel . .	963	1048	1238	522	539	1191	482	541	706	620	750	744	568
DAMBRINE, Léon . . .	956	1054	1234	522	538	1186	481	541	704	621	749	743	566
CRÉPY-ST-LÉGER, Lucien.	958	1054	1231	522	539	1184	491	540	704	619	750	742	563
RÉMY, Charles	960	1053	1236	521	538	1187	481	540	706	616	742	742	569
LIÉGEOIS-SIX, Désiré .	961	1048	1232	515	537	1185	477	541	705	616	749	743	568
DUBURCQ, Jules. . . .	957	1054	1231	519	538	1187	481	539	703	620	743	745	563
BAUDON, René	955	1046	1230	517	537	1180	479	541	703	617	746	743	564
BRACKERS D'HUGO, René.	955	1050	1226	520	537	1184	480	540	703	617	746	743	565
DRUEZ, Eugène	957	1052	1232	520	533	1182	482	541	704	618	741	743	565
DANEL, Léonard . . .	952	1050	1227	519	535	1182	481	540	703	616	745	741	565
BARROIS, Pierre. . . .	951	1050	1229	516	537	1186	481	540	702	620	748	741	564
DELOS, Jules	950	1051	1230	516	538	1184	482	539	703	619	741	744	566
DUPONCHELLE, Ferdinand.	956	1054	1229	517	534	1186	482	541	704	618	739	744	566
OVIGNEUR, Paul. . . .	954	1050	1231	516	537	1185	481	541	702	617	742	741	566
GOSSART, Albert. . . .	951	1051	1227	518	536	1183	481	540	703	618	722	742	568
DANEL, Désiré	955	1052	1232	519	534	1179	480	538	700	619	746	740	562
COUTEL, Charles . . .	950	1046	1229	521	533	1172	476	541	702	616	740	742	567
LEGRAND-HERMAN, Albert	952	1048	1221	517	532	1180	481	539	702	617	739	739	565
LESOT, Ernest.	953	1050	1229	517	536	1182	479	538	699	617	726	738	562
BINAULD, Florent. . .	955	1045	1222	514	536	1179	481	538	696	618	744	737	564
VALDELIÈVRE Georges.	951	1046	1227	516	533	1179	480	540	700	614	740	741	562
SOCKEEL, Arthur . . .	952	1047	1224	516	533	1178	481	541	704	615	739	742	563
BUISINE, Louis	951	1047	1227	516	533	1183	479	538	700	614	739	738	564
PARMENTIER, Auguste.	945	1044	1229	517	534	1179	480	539	696	619	740	738	561
RICHEBÉ, Emile. . . .	947	1044	1225	516	536	1181	480	538	704	617	737	737	561
BARÉ, Charles	936	1040	1213	515	539	1183	479	538	702	611	743	736	563
COILLIOT, Jean-Baptiste	948	1047	1217	514	535	1163	477	535	692	608	742	739	566
DUCASTEL, Casimir . .	936	1041	1180	513	529	1177	478	537	703	611	740	739	562
LELEU, Gustave. . . .	944	1032	1217	513	537	1176	478	536	696	613	739	735	561
BOUTRY, Achille . . .	930	1035	1212	511	533	1181	475	535	695	612	734	731	559
GOBERT, Léon.	886	988	1146	506	539	1114	469	521	666	573	737	725	553
WAUQUIER, Georges. .	882	988	1146	507	514	1116	466	523	668	573	726	727	551
LESSENNE, Georges . .	880	990	1145	506	536	1119	465	523	667	570	725	725	551
GRONIER, Maurice. . .	891	987	1145	505	516	1116	465	522	668	569	704	724	546
GUISELIN, Louis . . .	879	981	1139	494	508	1118	464	518	662	571	738	721	543

5 MAI 1912. — RÉSULTATS

de Scrutin

9e B	10e	11e	12e	13e A	13e B	14e A	14e B	15e A	15e B	16e	17e A	17e B	18e	19e	20e	21e	TOTAUX
1804	1999	1799	1529	1828	1851	1196	1158	1579	1520	895	1377	1406	1481	2119	1373	977	48571
1557	1689	1554	1287	1538	1527	1049	973	1317	1301	762	1177	1162	1252	1871	1202	844	41313
1557	1689	1554	1287	1539	1527	1049	973	1317	1301	762	1177	1162	1252	1871	1202	844	41314
»	1	8	12	5	2	4	5	47	8	»	6	5	»	20	5	8	219
»	»	4	1	»	11	1	»	1	»	1	1	18	»	»	»	»	76
574	1235	610	721	585	588	505	457	747	724	524	418	413	954	992	788	591	21401
571	1213	603	709	584	584	502	456	745	716	514	404	407	947	990	737	590	21184
571	1299	603	700	581	588	501	455	744	716	514	414	404	940	988	737	588	21138
567	1208	601	702	580	585	501	455	741	718	512	413	404	940	989	736	587	21136
569	1198	602	705	585	580	502	453	743	717	513	412	403	935	986	739	590	21123
565	1205	603	706	583	583	503	554	740	711	513	413	403	938	985	736	589	21107
568	1200	601	702	582	583	500	455	741	714	511	412	404	939	979	736	590	21097
570	1199	601	701	582	584	499	453	741	715	514	414	403	938	989	736	589	21086
572	1198	599	703	580	483	501	453	737	714	507	414	402	941	989	735	588	21082
567	1196	603	698	581	582	502	452	742	714	511	411	401	937	985	738	588	21078
568	1198	602	699	581	583	501	4 0	739	716	512	411	401	941	987	738	589	21072
565	1198	600	697	580	584	502	453	739	714	508	413	404	938	986	738	587	21071
567	1198	602	700	580	582	500	452	740	715	512	412	401	937	987	735	588	21068
564	1193	600	703	584	583	499	450	740	710	510	412	403	941	983	736	587	21068
566	1198	601	698	584	582	502	450	739	716	508	410	402	939	987	733	589	21067
567	1199	601	703	579	582	501	458	735	712	514	412	404	944	982	739	589	21061
568	1192	602	696	581	582	499	451	738	715	509	411	399	938	986	738	587	21048
568	1193	603	697	584	585	498	450	740	715	508	412	401	936	981	735	589	21030
567	1195	601	699	582	586	501	451	740	712	508	410	401	938	978	730	588	21027
564	1193	601	698	582	582	500	450	736	717	508	409	401	939	984	738	581	21009
566	1185	596	700	579	583	498	454	740	710	511	408	402	939	986	734	587	21007
562	1185	597	697	582	581	496	452	740	714	508	412	400	935	990	735	589	21004
564	119.0	599	698	583	572	499	449	734	712	508	412	402	930	985	734	591	20997
564	1188	604	699	579	577	501	450	737	711	506	411	403	930	983	734	588	20994
566	1189	601	696	579	581	497	448	735	712	511	412	402	934	985	737	588	20994
564	1182	597	699	572	576	499	458	739	707	506	405	400	934	981	736	589	20963
563	1191	601	689	577	580	498	448	738	711	501	404	401	923	977	732	587	20924
561	1184	597	689	582	581	498	447	734	710	509	405	400	929	983	731	585	20908
563	1192	593	687	579	577	490	438	736	711	505	411	400	925	968	728	580	20819
561	1181	597	688	580	577	494	447	736	707	504	409	396	913	958	718	572	20815
559	1170	598	689	578	576	499	443	729	701	501	408	409	918	973	730	584	20808
542	1141	574	653	570	561	466	418	727	685	467	399	389	849	898	695	548	20005
544	1139	576	653	568	564	465	421	724	685	472	395	390	855	909	696	549	19992
543	1134	573	649	569	562	468	420	721	683	463	393	389	848	912	696	546	19971
544	1139	571	653	569	561	466	420	721	685	464	396	388	853	902	697	547	19934
536	1106	572	6 2	566	562	467	417	718	680	460	395	384	848	900	694	544	19827

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU

Liste Socialiste

1er Tour

	1er	2e	3e	4e A	4e B	5e	6e A	6e B	7e A	7e B	8e A	8e B	9e A
MM. Delory, Gustave. . .	146	243	401	395	399	564	883	1002	386	350	995	1005	753
Ghesquière, Henri . .	142	236	399	395	398	562	885	1003	388	346	997	999	750
Verhaeghe, Désiré . .	134	173	388	392	396	558	874	1002	385	345	993	995	749
Saint-Venant, Charles. .	130	233	394	391	397	557	875	1000	384	346	981	995	749
Carlier, Joseph . . .	131	230	387	389	391	555	874	1002	385	347	983	994	749
Vandorme, Émile. . .	131	232	395	389	394	556	876	1002	385	345	982	994	749
Samson, Henri	127	231	392	390	393	556	876	1002	385	347	980	995	747
Ragheboom, Auguste .	126	230	383	389	392	558	883	1003	395	347	985	993	748
Bour, Charles	131	232	389	388	392	556	878	1000	384	345	981	991	750
Bergot, Louis	128	232	385	390	392	555	879	1002	386	345	979	994	750
Masson, Louis	128	230	386	387	393	555	879	1002	384	345	.982	991	748
Picavez, Louis	128	232	386	392	392	555	879	1002	385	347	982	992	748
Deneubourg, Auguste.	129	230	384	390	393	557	874	1002	385	345	978	990	750
Verecque, Charles . .	127	230	386	388	391	556	876	1002	384	345	983	991	748
Cnudde, Henri	127	230	381	387	392	556	874	1002	385	345	981	990	747
Guilbert, Eugène . .	126	230	383	388	393	556	875	1002	384	343	983	990	749
Ernest, Henri	128	231	380	390	390	555	873	1002	384	346	982	992	750
Couroublé, Arthur . .	127	230	382	389	392	555	877	1003	384	337	979	992	748
Franc, Charles	127	230	380	388	392	554	879	1002	385	345	976	992	749
Coolen, Richard . . .	127	229	384	385	392	554	876	1002	384	345	982	991	747
Dhoossche, Maximilien . .	124	232	381	391	390	555	873	1002	384	344	981	991	746
Dhilly, Gaston. . . .	127	232	380	389	392	555	874	1002	384	344	982	987	748
Martin, Philippe . . .	125	228	381	389	390	554	876	1002	384	343	979	991	747
Pouillaude, Eugène .	127	230	380	390	389	555	880	1001	384	344	979	988	748
Ombrouck, Clément. .	126	230	380	389	391	554	875	1002	384	344	978	991	747
Godinot, Joseph . . .	127	231	380	389	392	555	876	1002	384	343	980	987	748
Pruvost, Cyprien. . .	127	230	380	389	392	555	878	1002	385	344	979	988	748
Billemont, Édouard .	127	232	381	387	391	554	875	1001	384	345	980	987	750
Marchand, Gustave. .	125	230	380	389	392	554	875	1002	384	343	975	989	746
Vandenbossche, Jean.	126	230	380	388	390	556	879	1002	383	344	977	987	748
Parmentier, Henri. .	115	231	382	389	392	555	876	1001	383	344	980	988	745
Vandenberghe, Edmond.	127	230	380	388	392	555	881	1001	383	345	975	985	747
Legat, François . . .	127	232	381	387	390	555	875	1002	384	344	979	987	748
Bondues, Désiré . . .	124	232	384	388	391	554	877	1001	386	341	978	987	746
Ingels, Albert	124	231	386	389	390	556	874	1002	384	343	975	986	747
Legru, Jules	127	229	380	387	390	556	876	1000	384	343	977	986	747

5 MAI 1912. — RÉSULTATS

de Scrutin

9e B	10e	11e	12e	13e A	13e B	14e A	14e B	15e A	15e B	16e	17e A	17e B	18e	19e	20e	21e	TOTAUX
867	253	811	409	807	830	462	432	432	452	152	656	669	184	722	362	163	16185
860	245	809	406	805	826	461	431	425	449	144	652	667	186	716	358	162	16092
860	237	809	397	798	835	459	429	424	442	139	650	667	229	714	355	162	15990
857	231	803	403	799	823	461	431	427	446	140	651	668	173	714	357	161	15977
855	235	803	399	802	824	459	432	421	442	140	652	668	173	711	356	161	15950
857	235	804	395	799	821	459	429	424	441	138	647	663	176	712	355	162	15947
856	235	805	398	798	823	455	422	428	441	139	650	666	172	714	355	161	15939
856	231	804	398	801	822	459	430	422	440	137	648	665	172	711	354	162	15933
853	231	802	399	799	822	459	431	421	443	139	665	648	174	712	355	160	15930
855	231	804	397	798	822	457	427	421	440	139	648	666	172	713	356	162	15925
854	229	801	397	797	829	459	430	425	446	135	648	665	172	711	356	161	15925
856	230	801	395	799	821	458	429	421	439	139	649	665	172	711	355	161	15921
854	232	802	393	796	822	459	430	421	441	135	647	665	168	713	356	161	15902
856	231	802	394	797	821	459	427	423	439	135	646	663	170	712	355	161	15898
853	228	813	396	796	820	460	429	421	438	138	647	664	168	711	354	161	15894
853	229	800	395	796	822	459	429	421	440	135	647	665	172	711	352	162	15890
857	226	802	397	796	820	459	428	421	440	135	646	664	169	710	354	161	15888
854	230	804	395	797	820	459	427	422	443	136	646	665	168	710	354	162	15887
850	227	801	394	802	820	459	429	422	440	135	646	665	170	710	355	162	15886
853	228	798	397	797	821	458	428	420	441	136	646	663	172	711	354	162	15883
851	229	802	396	796	821	460	427	421	441	136	647	665	171	712	353	161	15883
855	228	802	394	798	820	459	428	421	439	135	645	665	168	711	354	163	15881
852	227	801	395	797	822	459	427	421	439	135	646	665	171	713	354	161	15874
853	227	803	394	797	822	459	428	422	437	134	647	664	170	710	353	160	15871
852	226	801	394	796	821	459	427	421	438	135	647	664	172	710	354	161	15869
853	227	801	393	796	819	457	427	421	441	135	647	664	169	711	352	161	15868
853	227	800	396	795	821	458	427	421	438	134	644	664	170	710	353	160	15868
852	228	798	392	795	823	458	428	419	436	138	648	663	163	711	355	162	15863
852	229	797	394	797	820	456	426	421	438	134	646	664	179	710	352	161	15860
852	226	798	394	793	820	457	430	421	439	135	646	664	167	711	354	160	15857
852	228	802	392	796	821	458	425	421	440	135	647	663	168	710	355	161	15855
851	227	799	393	796	821	458	427	421	440	135	646	664	164	710	353	161	15855
853	227	799	391	794	821	458	428	421	437	134	646	664	167	711	352	160	15854
851	228	798	391	797	822	455	426	421	440	134	646	635	171	701	353	161	15849
852	224	800	392	795	821	456	426	419	438	135	644	663	164	713	353	160	15842
853	226	794	390	795	821	456	425	421	440	134	646	663	171	711	353	161	15842

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU

Liste Radicale

1er Tour

	1er	2e	3e	4e A	4e B	5e	6e A	6e B	7e A	7e B	8e A	8e B	9e A
MM. Werquin, Ed.	203	177	212	126	125	164	83	82	87	102	184	172	123
Mourmant, Maurice .	201	172	216	130	127	163	83	83	90	102	180	173	122
Robert, Georges . . .	205	169	212	125	127	164	82	83	85	99	182	169	120
De Lauwereyns. Charl.	197	172	211	121	127	166	80	82	88	97	180	172	121
Piolaine, Adolphe . .	198	172	209	128	124	159	86	83	88	102	179	173	118
Cavro, Paul	193	167	211	127	124	158	83	82	89	101	180	171	124
Petit, Oscar	195	174	204	127	125	165	83	83	88	98	180	166	119
Malaquin, Alphonse .	193	167	201	124	122	163	84	81	87	98	178	168	122
Bourée-Thibaut . . .	197	167	212	122	125	159	81	82	85	97	175	165	122
Delemer, François . .	201	170	212	122	124	157	81	81	84	97	167	170	117
Mariage, Edmond . .	196	163	209	125	126	159	81	82	87	101	176	167	117
Henneton, Alfred . .	197	162	206	126	123	163	82	80	85	96	176	164	117
Lemire, Louis	195	162	206	125	122	160	80	81	85	97	180	166	117
Deraet, César	194	167	202	125	123	158	81	80	85	97	174	164	117
Hanicotte, Léonce . .	193	166	203	125	121	159	82	81	85	97	174	167	120
Penant, Louis	195	164	206	123	125	160	79	81	85	98	176	165	118
Ravet de Monteville	193	168	199	124	125	160	80	81	82	98	178	160	120
Legrand, Émile . . .	194	164	205	122	123	156	82	80	85	97	175	167	116
Taffin, Jean-Baptiste.	193	162	204	122	124	159	81	80	85	98	175	167	116
Derache, Théophile .	193	164	202	124	123	157	73	81	85	97	179	164	119
Danette, Léon	187	162	205	123	123	158	81	81	84	97	172	166	117
Demailly, Louis . . .	189	163	203	123	125	159	79	81	86	97	174	166	115
Lebrun Charles . . .	193	162	205	125	125	157	80	80	88	97	176	167	118
Collot, Alfred	192	160	203	124	123	159	80	81	85	98	169	167	117
Montaine, Henri . . .	191	162	204	124	123	158	82	81	84	98	173	165	118
Waterlot, Henri. . .	189	164	202	121	124	159	80	80	86	98	174	165	115
Lerouge, Albert . . .	195	162	202	125	125	159	83	81	86	97	174	165	117
Hequet, Augustin . .	194	163	204	125	124	156	82	81	85	99	173	166	115
Feuchère, Gaston . .	187	163	205	122	120	151	80	81	84	97	175	167	117
Dautricourt, Léon. .	195	159	206	123	124	154	81	81	85	97	169	164	116
Crapez, Constant. . .	185	166	200	121	123	156	79	79	86	97	174	165	113
Vilerval, Charles . .	188	164	197	124	121	155	83	82	85	97	175	169	118
Hayem. Sylvain . . .	186	163	201	123	124	152	81	80	84	98	174	164	120
Capon, Auguste. . . .	190	161	203	121	122	160	77	81	84	97	169	165	117
Delemar, Maurice . .	191	160	200	122	123	158	80	79	85	97	172	164	119
Seratzky, Charles . .	183	164	196	121	120	157	79	80	86	98	173	162	117

5 MAI 1912. — RÉSULTATS

de Scrutin

9e B	10e	11e	12e	13e A	13e B	14e A	14e B	15e A	15e B	16e	17e A	17e B	18e	19e	20e	21e	TOTAUX
126	265	124	175	152	119	115	85	133	135	85	103	88	138	146	100	80	4009
122	257	124	174	149	118	109	87	136	140	87	104	87	137	147	100	82	4002
123	262	127	175	152	118	114	88	133	139	86	103	87	134	148	98	83	3992
119	281	122	174	152	117	85	86	136	136	111	101	84	138	149	92	79	3976
120	255	123	176	150	120	109	84	131	140	88	107	85	139	148	100	82	3976
112	252	124	175	152	118	89	86	136	137	113	102	84	133	146	99	80	3948
121	258	120	176	150	118	111	86	131	134	84	101	85	131	144	98	81	3936
125	271	122	176	150	118	107	84	133	133	85	105	86	135	144	93	79	3934
116	245	123	169	149	118	87	85	135	136	110	103	83	138	145	98	82	3914
110	252	122	177	150	117	87	85	135	137	109	102	87	130	145	99	79	3906
120	249	125	171	147	117	108	83	132	134	84	101	83	129	143	96	82	3893
122	254	119	176	146	118	86	82	132	135	108	103	83	131	143	96	78	3889
123	251	122	172	147	118	105	84	132	135	85	102	83	131	144	96	80	3886
121	252	121	174	145	115	84	86	132	133	109	102	84	132	146	99	79	3881
120	246	117	168	146	118	85	84	133	135	105	103	83	127	143	98	80	3864
119	254	121	168	144	117	105	84	128	136	86	101	83	127	140	97	78	3862
118	246	117	170	145	117	107	84	134	133	84	100	83	133	142	95	79	3855
119	250	120	170	146	117	106	83	132	133	85	100	82	126	144	96	77	3852
119	240	120	171	146	116	84	82	132	137	107	101	83	129	143	96	79	3851
119	243	120	170	145	119	107	82	131	134	85	99	85	129	144	96	80	3849
118	242	118	169	145	119	106	84	136	136	84	100	83	130	144	97	81	3848
120	242	118	169	144	118	105	83	133	134	86	99	83	128	145	97	78	3842
119	240	118	169	144	116	85	83	130	134	104	100	82	126	143	97	78	3841
119	240	120	169	144	116	105	85	131	135	83	102	82	127	145	97	80	3838
119	240	118	167	145	119	83	84	131	135	105	100	83	126	143	98	80	3839
117	249	116	172	144	117	84	82	132	133	107	100	84	128	141	96	78	3837
120	241	118	167	144	117	84	78	129	134	105	102	82	125	143	96	80	3836
119	237	116	168	145	117	107	82	131	135	84	100	82	126	141	96	80	3833
118	240	120	167	145	117	105	83	136	135	85	101	83	129	145	96	76	3830
120	241	116	163	144	117	106	81	132	133	84	101	82	127	143	97	80	3821
119	246	119	168	146	118	103	86	130	131	84	100	82	122	147	96	78	3819
119	234	115	167	148	117	82	82	128	134	105	101	83	125	140	96	80	3814
118	234	117	165	145	117	103	83	128	135	85	102	83	129	141	97	79	3811
118	244	117	170	144	118	103	85	130	133	83	100	81	124	137	96	80	3810
118	240	117	167	145	116	106	83	131	134	83	99	82	127	138	96	78	3810
116	243	115	168	144	117	84	82	127	133	100	99	83	124	139	93	79	3782

ÉLECTIONS

SCRUTIN DE BALLOTTAGE

	1er	2e	3e	4e A	4e B	5e	6e A	6e B	7e A	7e B	8e A	8e B	9e A
Nombre d'électeurs inscrits	1631	1729	2173	1227	1285	2229	1693	1907	1365	1252	2249	2265	1675
Nombre de votants d'après les feuilles d'émargement	1167	1303	1675	953	980	1741	1377	1532	1100	994	1774	1775	1343
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	1174	1303	1675	955	980	1741	1373	1532	1100	998	1772	1775	1347
Nombre de bulletins n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité	8	7	19	8	2	6	11	6	3	»	»	1	1
Nombre de bulletins nuls, mais entrant en compte dans le calcul de la majorité	»	3	»	»	»	»	»	»	»	6	7	4	3
Bulletins attribués à													
MM. GOBERT, Léon	937	968	1159	502	498	1136	461	513	673	606	694	693	542
WAUQUIER, Georges	926	966	1155	502	498	1135	463	511	662	605	680	693	543
GRONIER, Maurice	924	963	1145	502	495	1136	462	509	671	605	686	689	539
LESSENNE, Georges	920	959	1152	503	495	1132	461	510	667	604	679	689	535
GUISELIN, Louis	914	958	1148	494	490	1129	459	509	667	603	667	682	527
DELORY, Gustave	241	329	517	442	482	599	902	1012	431	384	1084	1070	805
GHESQUIÈRE, Henri	236	326	514	439	481	597	902	1012	426	379	1077	1064	798
VERHAEGHE, Désiré	229	320	502	442	478	593	902	1010	426	382	1079	1064	798
SAINT-VENANT, Charles	229	324	505	439	477	593	902	1009	427	380	1072	1063	804
PICAVEZ, Louis	223	315	502	439	476	591	901	1010	426	380	1069	1061	792

MUNICIPALES

DU 12 MAI 1912.

9e B	10e	11e	12e	13e A	13e B	14e A	14e B	15e A	15e B	16e	17e A	17e B	18e	19e	20e	21e	TOTAUX
1804	1999	1799	1529	1828	1851	1196	1159	1579	1521	895	1377	1406	1481	2119	1373	977	48573
1435	1548	1448	1138	1403	1348	975	894	1223	1230	694	1062	1035	1151	1708	1079	762	37847
1435	1548	1443	1140	1404	1355	975	892	1223	1230	694	1062	1036	1161	1708	1079	763	37873
13	8	16	3	10	»	9	3	4	10	2	3	3	»	12	2	4	174
»	2	5	9	»	6	1	»	»	»	3	»	»	»	»	5	»	54
514	1173	561	617	547	525	466	415	718	699	502	380	378	890	884	665	545	19864
510	1159	555	607	546	522	462	412	712	692	495	375	373	887	886	666	541	19739
508	1159	556	605	547	522	466	410	710	691	494	378	373	888	885	665	542	19725
509	1157	553	606	545	521	466	413	710	690	494	374	369	880	884	665	541	19683
510	1145	554	598	545	520	464	409	707	692	492	374	372	877	880	663	540	19589
916	379	877	520	847	827	500	472	514	525	198	680	661	275	811	406	215	17921
915	373	877	521	847	825	494	472	514	520	197	678	660	274	812	404	212	17846
917	371	876	514	847	829	495	471	503	519	188	681	656	270	814	400	211	17787
911	363	873	515	844	815	494	470	509	519	194	681	660	264	810	401	210	17757
910	357	873	509	846	823	493	469	506	519	190	676	655	268	810	400	207	17696

Conseil municipal. — Installation.

Réponse à la dépêche adressée à Monsieur le Président de la République.

Lille, le 28 mai 1912.

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu, au nom de la Municipalité et du Conseil Municipal de Lille, faire parvenir à M. le Président de la République une adresse de dévouement.

M. le Président de la République, qui a été très touché de cette manifestation, me charge d'être auprès de vous et de MM. les Membres du Conseil l'interprète de ses meilleurs remerciements.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Nord,
Félix TRÉPONT.

Installation de la Municipalité. Mesures de clémence.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Considérant qu'il est d'usage de lever les peines disciplinaires, à l'occasion de l'installation de la Municipalité,

Arrêtons :

Les peines disciplinaires non subies ou incomplètement subies, infligées jusqu'à ce jour dans les services de la Police, de l'Octroi et des Sapeurs-Pompiers sont levées.

Hôtel-de-Ville, le 25 mai 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Administration municipale. — Délégation aux Adjoints.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

Après nous être concerté avec MM. les Adjoints qui ont bien voulu accepter de prendre une part active dans l'Administration confiée à nos soins,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les Services municipaux sont délégués comme suit à MM. les Adjoints :

M. BRACKERS D'HUGO. — Enseignement supérieur, secondaire et primaire, Cantines scolaires, Contentieux, Théâtre.

M. BAUDON. — Jardins, Bibliothèques et Archives.

M. LAURENGE. — Bâtiments communaux, Grands Travaux, Égouts, Canaux, Eaux, Pavages, Empierrements, Aqueducs, Assainissements, Tramways.

M. CRÉPY-SAINT-LÉGER. — Services financiers : Octroi, Entrepôts, Contributions.

M. BINAULD. — Propreté publique, Chauffage. Éclairage, Hygiène, Abattoir, Économat, Bains, Elections.

M. DUBURCQ. — Halles et Marchés. Affaires militaires, Sapeurs-Pompiers.

M. DAMBRINE. — Fêtes publiques.

M. LIÉGEOIS-SIX. — Assistance publique et prévoyance sociale, Crèches, Asite de nuit, Chauffoirs, Cuisines populaires, Caisses de chômage, Bureau municipal de placement, Pompes funèbres.

M. WAUQUIER. — Beaux-Arts, Musées, Conservatoire, Écoles académiques, École d'Architecture, Enseignement professionnel.

M. RÉMY. — État civil, Cimetières.

Article 2. — L'Officier de l'État civil se tient à la disposition du public pour les mariages, chaque jour, de neuf heures à midi, les dimanches et fêtes exceptés.

Article 3. — Le Maire reçoit à l'Hôtel-de-Ville, les mardis et samedis, de 3 à 5 heures.

MM. les Adjoints reçoivent aussi à l'Hôtel-de-Ville pour les affaires ressortissant à leurs délégations, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

M. Brackers d'Hugo, le jeudi, de 4 heures à 6 heures du soir.

M. Baudon, le mercredi, de 3 heures à 4 heures et demie.

M. Laurenge, le mardi, de trois heures à cinq heures.

M. Duburcq, le samedi, de trois heures à cinq heures.

M. Crépy-Saint-Léger, le lundi, de cinq heures à six heures.

M. Binauld, le jeudi, de cinq heures à six heures.

M. Dambrine, le mercredi, de neuf heures à onze heures.

M. Liégeois-Six, le lundi, de quatre heures à six heures.

M. Wauquier, le mercredi, de deux heures à quatre heures.

Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Commission de Sécurité. — Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés Membres de la Commission de Sécurité :

MM. Laurenge, Adjoint au Maire;

Legrand-Herman, Conseiller Municipal;

Druez, —

Ducastel, Conseiller Municipal ;

Delos, —

Lesot, —

Dubuisson père, Architecte ;

Arnaudon, Entrepreneur ;

Lemoine, Directeur des Travaux Municipaux ;

Dehaut, Architecte ;

Tournant, Entrepreneur ;

Sauvage, Architecte;

Boidin, —

Boivin, Commandant des Sapeurs-Pompiers,

Ravet, Lieutenant électricien aux Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 juin 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

État Civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le mardi 9 avril 1912,

Arrêtons :

M. Pajot André, Camille, conseiller municipal est délégué dans les fonctions d'officier de l'Etat civil, pour la journée du mardi 9 avril 1912.

Hôtel-de-Ville, le 2 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchement, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages le jeudi 18 avril, après-midi,

ARRÊTONS :

M. DELOS, Jules, conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'Etat civil, pour la journée du jeudi 18 avril, après-midi.

Hôtel-de-Ville, le 9 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le samedi 27 avril 1912,

ARRÊTONS :

M. Désiré DANEL, conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier d'État civil, pour la journée du 27 avril 1912.

Hôtel-de-Ville, le 25 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Fête Aérostatique. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

La lettre du Comité des Sociétés Lilloises en faveur de l'Aviation française en date du 20 avril 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des chevaux, voitures, automo-

biles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite, le dimanche 28 avril 1912, à partir de six heures du matin. dans les allées et routes cavalières de l'Esplanade, parties comprises entre les rues d'Anjou et Princesse, pendant la durée de la fête aérostatique organisée par le Comité des Sociétés Lilloises, en faveur de l'Aviation française.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 avril 1912.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Affichage.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Vu la loi du 27 janvier 1902, relative à l'affichage en temps d'élections,

Arrêtons :

L'article 133 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit :

L'affichage est interdit, même en temps d'élections, sur le Lycée Fénelon.

Hôtel-de-Ville, le 13 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Vu la loi du 27 janvier 1902, relative à l'affichage en temps d'élections,

Arrêtons :

L'article 133 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit :

L'affichage est interdit, même en temps d'élections, sur le monument Pierre-Legrand.

Hotel-de-Ville, le 16 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Contributions.

Le Maire de Lille informe ses concitoyens, que par suite d'un avis affiché à la Mairie, les rôles généraux des quatre contributions, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont, à partir de ce jour, entre les mains des percepteurs.

L'augmentation constatée sur certaines feuilles de contributions provient exclusivement de l'accroissement des impositions départementales (et non communales) et de la révision des revenus nets sur les propriétés bâties, effectuée en vertu de la loi du 8 août 1890.

Tout contribuable qui se croira imposé à tort ou surtaxé, pourra en faire la déclaration à la Mairie.

Les déclarations seront reçues au Bureau des Contributions, sans frais ni formalités.

Hôtel-de-Ville, le 28 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Jury. — Liste préparatoire. Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 12 novembre 1872, article 12 ;

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82,

Arrêtons :

M. Brackers d'Hugo, Adjoint au Maire, est délégué pour dresser la liste préparatoire des jurés pour l'année 1913.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord en date du 30 avril 1912.

Hôtel-de-Ville, 27 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Baux.

Immeuble, rue de la Halloterie.

DU 3 MAI 1912

Prise en bail de M. Jean-Baptiste Damide, propriétaire à Lille, pour pour 9 années à compter du 1er juillet 1912, d'une maison sise à Lille, rue de la Halloterie, 6 bis, pour servir de Poste de Pompiers, moyennant un loyer annuel de 1.200 francs.

Enregistré le 11 mai 1912, folio 18, case 6.

Répertoire n° 759.

Octroi, rue du Buisson.

DU 10 MAI 1912

Prise en bail de MM. Guérin, brasseurs à Saint-André, pour 10 ans, du 1er février 1912, de partie d'un immeuble sis à Lille, rue du Buisson, moyennant un loyer annuel de 18 fr. 80.

Enregistré le 23 mai 1912, folio,18 case 13.

Répertoire n° 808.

Parcelle canal de l'Arc.

DU 10 MAI 1912

Bail à MM. Guérin, brasseurs à Saint-André, pour 10 ans, du 1er février 1912, d'un terrain de 37 mq. 62 c. sis à Lille, partie de la superstructure du canal de l'Arc, moyennant un loyer annuel de 18 fr. 81.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18 case 12.

Répertoire n° 808.

Bâtiments. — Médecine légale. Travaux d'aménagement.

DU 3 MAI 1912

Adjudication des travaux d'aménagement du service de la médecine légale à exécuter à la Faculté de Médecine, au profit de :

1er Lot : *Maçonnerie.* — M. Paul Degrandsart, entrepreneur à Lille, moyennant 3.950 fr. 39, rabais de 11 °/₀ déduit.

2e Lot : *Charpente et menuiserie.* — La Société « L'Union des Menuisiers », dont le siège est à Roubaix, moyennant 1.323 fr., rabais de 15 °/₀ déduit.

3e Lot : *Enduits.* — M. Vaillant-Deschin, entrepreneur à Lille, moyennant 692 fr. 22, rabais de 7 °/₀ déduit.

4e Lot : *Serrurerie.* — M. A. Delay, entrepreneur à Lille, moyennant 1.527 fr. 60, rabais de 1 °/₀ déduit.

5e Lot : *Eaux.* — M. Alfred Haussy, entrepreneur à Lille, moyennant 863 fr. 02, rabais de 30 °/₀ déduit.

6e Lot : *Gaz.* — M. Alfred Haussy, susnommé, moyennant 437 fr. 81, rabais de 29 °/₀ déduit.

7e Lot : *Peinture et Vitrerie.* — La Société « La Semeuse », dont le siège est à Lille, moyennant 685 fr. 71, rabais de 8 °/₀ déduit.

Enregistré le 5 juin 1912, folio 24, case 5.

Répertoire n° 758.

Machines, générateurs, pompes. Réparations.

DU 12 MAI 1912

Soumission par M. Eugène WAUQUIER, constructeur à Lille, pour l'exécution des travaux de réparation des machines, générateurs, pompes, etc., des établissements municipaux en 1912 et 1913, moyennant environ 1 000 francs par an.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 5.

Répertoire n° 809.

Immeubles. — Achats et ventes.

Terrain, rue Dupuytren.

DU 3 MAI 1912

Achat de Mme Veuve DUBOIS-BOUTRY, propriétaire, à Lille, d'un terrain de 371 m.q. 85 d.q., sis à Lille, rue Dupuytren, moyennant un prix de 6000 francs.

Enregistré le 11 mai 1912, folio 13, case 4.

Transcrit le 15 mai 1912, vol. 551, n° 22.

Répertoire n° 760.

Parcelle rue de Lannoy.

DU 10 MAI 1912

Achat de la Société DE BRYN et fils, dont le siège est à Lille, d'une

parcelle de terrain de 12 m.q. 24, sise à Lille, rue de Lannoy, moyennant un prix de 367 fr. 20.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 6.

Répertoire n° 806.

Parcelles de terrain, rue Abélard.

DU 23 MAI 1912

Échange entre la Ville et la Compagnie du Chemin de fer du Nord, société dont le siège est à Paris, de parcelles de terrain, sises à Lille, rue Abélard.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord cède, à titre d'échange, à la Ville de Lille :

1° 13 m.q. 12 d.q.	repris au cadastre,	section E,	n° 167 Pie.
2° 80 m.q. 94 d.q.	—	—	n° 215 Pie.
3° 8 m.q. 22 d.q.	—	—	n° 227 Pie.
4° 79 m.q. 62 d.q.	—	—	n° 239 Pie.

La Ville de Lille cède, en contre-échange, à la dite Compagnie, un terrain de 163 m.q. 73 d.q., sis au même lieu, repris au cadastre sous partie des nos 227, 237, 238 et 239 de la section E.

Cet échange a été fait à la charge pour la Compagnie du Chemin de fer du Nord de verser à la Ville de Lille une soulte de 702 fr. 70 c. qui a été payée comptant.

Enregistré le 8 juin 1912, folio 26, case 8.

Transcrit le 15 juin 1912, vol. 551, n° 76.

Répertoire n° 922.

Parcelle chemin vicinal ordinaire n° 13.

DU 7 MAI 1912

Vente à M. Arthur Gagedois, propriétaire, à Lille, d'un terrain de

220 m.q. 41, sis à Lille, formant une partie déclassée du chemin vicinal ordinaire n° 13, moyennant 1.763 fr. 28 payés comptant.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 14.

Transcrit le 13 juin 1912, vol. 551, n° 70.

Répertoire n° 767.

Voirie. — Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris rue Saint-Sauveur ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la rue Saint-Sauveur, à partir du 9 avril 1912 jusqu'au 27 avril 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,

Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection d'empierrement seront prochainement entrepris, Allée des Marronniers et Avenue du Petit Paradis ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite Allée des Marronniers et Avenue du Petit-Paradis, à partir du 10 avril jusqu'au 11 mai 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, faisant connaître que des travaux de construction d'aqueduc seront prochainement entrepris rue de la Monnaie;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules ser interdite rue de la Monnaie, à partir du 15 avril jusqu'au 18 mai 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Ingéneur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux. et M. le Commissaire central de Police

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 11 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Aqueduc, rue du Faubourg-de-Béthune.

DU 3 MAI 1912

Adjudication au profit de MM. Joncquez frères, entrepreneurs, à Lille, des travaux de construction d'un aqueduc, rue du Faubourg-de-Béthune, moyennant le prix de 6.111 fr. 33, rabais de 15 °/₀ déduit.

Enregistré le 3 mai 1912, folio 23, case 4.

Répertoire n° 757.

Bibliothèque. — Fourniture de livres et brochures.

DU 6 MAI 1912

Soumissions par M. Morand, libraire, à Lille, pour la fourniture, pendant les années 1912 et 1913 :

1° De livres neufs et d'occasion, moyennant environ 500 fr. par an.

2° De publications périodiques ou autres, moyennant environ 2.000 francs par an.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 3.

Répertoire n° 761 et 762.

Soumission par M. Gustave Leleu, libraire, à Lille, pour la fourniture en 1912 et 1913, de volumes, brochures et ouvrages d'occasion, moyennant environ 1.000 francs par an.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 3.

Répertoire n° 763.

Reliures.

DU 6 MAI 1912

Soumission par M. Emile Babin, relieur, à Lille, pour travaux de reliure et réparations diverses en 1912 et 1913, moyennant environ 1.000 francs par an.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 3.

Répertoire n° 764.

Soumission par M. F. Dewattines, relieur, à Lille, pour travaux de reliure en 1912 et 1913, moyennant environ 1.000 francs par an.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 3.

Répertoire n° 765.

Enseignement primaire. — Gymnastique. Professeurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article Premier. — M. Vanhufel est nommé professeur-directeur de 3e classe du Gymnase de la Place Philippe-de-Girard, en remplacement de M. Baert, admis à faire valoir ses droits à la retraite, aux appointements de 1.900 francs (dix-neuf cents francs), plus 300 francs pour trois heures de cours par semaine à l'École Rollin, au total 2.200 francs par an.

Article 2. — M. Nys, professeur de 1re classe, est chargé de dix-neuf heures de cours, par semaine, au Gymnase de la Place Philippe-de-Girard, au traitement annuel de 1.900 francs (dix-neuf cents francs).

Article 3. — M. Bouchery est nommé professeur-directeur de classe exceptionnelle au Gymnase de la Place Sébastopol, aux appointe-

tements annuels de 2.800 francs (deux mille huit cents francs) pour vingt-quatre heures de cours par semaine, soit 2.400 francs à prélever sur l'article 164, et 400 francs, à prélever sur l'article 168 du B. O., pour quatre heures de cours à l'Ecole Franklin.

Article 4. — M. Deconinck est chargé, à titre de stagiaire, de quinze heures de cours par semaine au Gymnase de la Place Sébastopol, au traitement annuel de 1.500 francs (quinze cents francs).

Article 5. — M. le Directeur du Bureau des Ecoles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à partir du 1er mai 1912.

Hôtel-de-Ville, le 26 avril 1912.

Le Maire de Lille,

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Cours municipaux. Langue allemande. Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article Premier. — M. Waltz, Robert, né à Paris, le 28 septembre 1878, est nommé, à titre provisoire, professeur-directeur des cours municipaux de langue allemande, en remplacement de M. Molitor, appelé à d'autres fonctions, aux appointements annuels de 1.500 francs (quinze cents francs) à partir du 1er mai 1912.

Article 2. — M. le Directeur du Bureau des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 avril 1912.

Le Maire de Lille,

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Fourneaux Économiques. — Fonctionnement en Avril.

	SEMAINE DU 1er au 6 avril			SEMAINE DU 8 au 13 avril			SEMAINE DU 15 au 20 avril		
	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes
Cuisine Lottin	283	550	2.095	200	479	1.543	213	469	1.792
— Bouvines	684	930	1.853	579	760	1.305	384	537	1.187
— Manuel	309	524	1.683	257	398	1.333	273	385	1.398
— Fombelle	341	657	1.836	246	502	1.389	193	450	1.382
— Fénelon	165	341	1.002	120	274	762	130	337	830
— Baignerie	180	325	1.006	160	198	758	108	193	842
— Canteleu	131	264	631	95	163	462	70	151	457
— Béguinage	219	385	1.235	154	304	968	137	236	907
Totaux	2.312	3.976	11.341	1.811	3.078	8.520	1.506	2.758	8.795

Fourneaux Économiques

Statistique. Saison 1911-1912

Portions vendues du 25 septembre 1911 au 31 mars 1912

		Viande	Bouillon	Légumes	Total
Cuisine	Lottin	11.955	19.843	75.003	106.801
—	Bouvines. . .	24.841	33.914	69.901	128.656
—	Manuel. . . .	12.712	17.814	61.056	91.582
—	Fombelle. . .	12.108	21.108	67.446	100.662
—	Fénelon . . .	10.019	18.835	53.019	81.873
—	Baignerie .	7.168	11.432	43.196	61.796
—	Canteleu. . .	7.674	11.460	32.437	51.571
		6.487	10.976	47.468	64.931
		92.964	145.382	449 526	687.872

Société des Concerts Populaires de Lille.

Exercice 1911-1912.

Recettes.

Abonnements	Fr.	3.866 60
Location et vente de billets	Fr.	6.122 70
Subvention de la Ville de Lille	Fr.	3.000 »
» de l'État	Fr.	2.500 »
Dons extraordinaires	Fr.	550 »
Subside bénévole du Comité de patronage	Fr.	3.000 »
TOTAL DES RECETTES	Fr.	19.039 30

Dépenses.

Location de la salle (y compris chauffage, l'éclairage contrôle, police, etc.)	Fr.	2.731 60
Droits des pauvres	Fr.	300 »
» d'auteurs	Fr.	337 15
Transport de matériel	Fr.	300 »
Achat et location de musique	Fr.	300 »
Virtuoses, solistes, chœurs	Fr.	3.100 »
Publicité et affichage	Fr.	1.472 »
Frais de bureau, convocations, etc.	Fr.	50 »
Divers	Fr.	118 »
Chef d'orchestre	Fr.	3.000 »
Cachets des musiciens de l'orchestre (au plein)	Fr.	9.650 »
TOTAL DES DÉPENSES	Fr.	21.358 90
TOTAL DES RECETTES	Fr.	19.039 80
DÉFICIT	Fr.	2.319 60

Certifié conforme le présent compte s'élevant en recettes à la somme de 19.039 fr. 30 et en dépenses à celles de 21.358 fr. 90, laissant un déficit de 2.319 fr. 60 qui réduit le règlement de l'orchestre à 73 o/o environ.

Le Président,

Dr T. Barrois.

Lille, le 27 avril 1912.

Société de protection des Engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.

COMPTE FINANCIER POUR 1910

1° **Recettes.**

I.	Versements faits par les Membres fondateurs	Fr.	150 »	74.521 fr. 25
II.	Versements faits par les Membres sociétaires	Fr.	14.220 »	
III.	Versements faits par les Membres souscripteurs.	Fr.	13.086 90	
IV.	Subventions de l'Etat, des Départements et des Communes.	Fr.	36.229 20	
V.	Produit des placements de fonds	Fr.	4.471 05	
VI.	Recettes diverses (Jurys, Legs, etc.)	Fr.	6.364 10	

2° Dépenses.

I.	Placement de fonds (art. 5 des Statuts)	Fr.	450 »	
II.	Récompenses et encouragements	Fr. 15.855 40	22.839 »	
III.	Secours extraordinaires	Fr. 6.983 60		
IV.	Personnel administratif. . .	Fr.	25.240 80	
V.	Visites aux patronnés, frais de voyage et de séjour.	Fr.	3 615 95	
VI.	Frais de correspondance . . .	Fr.	6.236 05	
VII.	» de propagande	Fr.	1.654 10	74.088 fr. 60
VIII.	» de statistique criminelle.	Fr.	184 35	
IX.	» d'appropriation et d'entretien des bureaux.	Fr.	283 85	
X.	Loyer, impôts, chauffage, éclairage et contribution à l'ascenseur	Fr.	4.336 75	
XI.	Service, téléphone, fournitures, registres, impressions et dépenses diverses.	Fr.	9.247 75	
	Excédent de recettes au 31 décembre 1910.			432 fr. 65

Finances. — Octroi. Saisies. Répartitions.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'ordonnance du 9 décembre 1814 ;

Vu l'arrêté du 7 août 1840 ;

Vu le règlement de l'Octroi,

Arrêtons :

Article Premier. — La portion du produit des saisies et amendes attribuées à l'Administration de l'Octroi sera répartie ainsi qu'il suit,

Savoir :

2/36 au Receveur central,

34/36 aux employés saisissants.

Article 2. — Le Préposé en chef est autorisé à accorder deux parts à celui des préposés qui aura, le premier découvert, la fraude, ou qui aura plus particulièrement contribué à la constater.

Article 3. — Une somme de 500 francs, non sujette à retenue pour la Caisse des retraites, sera allouée annuellement au Préposé en chef, en compensation de la perte du montant des 2/36 qui lui étaient attribués précédemment et qu'il abandonne volontairement.

Article 4. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Affaire Mience. Conseil d'État. Décision.

Le Conseil d'État statuant au Contentieux ;

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour le sieur Mience, boulanger, demeurant à Lille, 50, rue de Roubaix, tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoirs, une décision en date du 20 décembre 1909, par laquelle le Préfet du Nord a rejeté la demande du requérant, tendant à l'annulation d'une décision du Maire de Lille, qui a refusé d'admettre le sieur Mience au bénéfice de l'entrepôt industriel pour le charbon employé dans son établissement ;

Ce faire, attendu qu'en vertu de l'article 8 du décret du 12 février 1870, le propriétaire d'un établissement industriel a le droit d'obtenir l'admission à l'entrepôt ; que la boulangerie du requérant, qui comporte un

outillage mécanique actionné par un moteur électrique, où travaille 8 ouvriers, où se fabriquent par jour, 600 kilos de pain et où s'emploient par an 60.000 kilos de charbon, constitue un établissement industriel ;

Vu la décision attaquée ;

Vu le mémoire produit pour la commune de Lille, représentée par son Maire en exercice, concluant au rejet de la requête par les motifs : qu'une boulangerie ne peut être considérée comme un établissement industriel, quelle que soit son importance ; que, d'autre part, l'art. 47 du règlement d'octroi régulièrement approuvé et, par suite, exécutoire, n'admet à l'entrepôt que les industriels exportant au moins les 4/5 de leurs produits ;

Vu les observations présentées par le Ministre de l'Intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée de la requête, tendant à son rejet pour les motifs qu'une boulangerie est une entreprise commerciale et non un établissemeni industriel ; que, d'autre part, aux termes de l'art. 47 du règlement d'octroi de Lille, ne peuvent bénéficier de la faculté d'entrepôt que les fabricants qui vendent à l'extérieur de la commune les 4/5 au moins de leurs produits;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 28 avril 1816, art. 147 ;

Vu le décret du 12 février 1870 ;

Vu les lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Ouï M. Wurtz, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï M. Dedé, avocat du sieur Mience, en ses observations ;

Ouï M. Helbrouner, maître des requêtes, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que l'art. 47 § 1 du règlement d'octroi de Lille, conforme à l'art. 8 du décret du 12 février 1870, dispose que les combustibles et matières premières à employer dans les établissements industriels sont admis à l'entrepôt à domicile ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que, dans les conditions où la boulangerie du sieur Mience est exploitée, elle présente le caractère

d'un établissement industriel dans le sens de l'article précité du règlement ;

Mais, considérant que dans les § § 5 et suivants dudit article, dont la légalité n'a pas été contestée, ce règlement, qui a été approuvé par décret du 31 décembre 1907, dispose que, pour jouir de la faculté d'entrepôt, en ce qui concerne le charbon de terre et le coke employés dans les établissements industriels, les fabricants devront justifier qu'ils livrent à l'extérieur de la commnne les 4/5 au moins de leurs produits ;

Considérant que le sieur MIENCE ne fournit pas cette justification ;

Qu'il suit de là que le Maire de Lille, en lui refusant le bénéfice de l'admission à l'entrepôt, n'a pas excédé ses pouvoirs,

DÉCIDE :

La requête sus-visée du sieur MIENCE est rejetée.

Finances. — Ouverture de crédits

Exercice 1912.

DÉCRET DU 21 AVRIL 1912

Aviation militaire, Achat d'un aéroplane, Souscription	Fr.	15.000.00
Assurances, Règlement de sinistre (crédit d'ordre).	Fr.	40.00
Église Sainte-Catherine, réparations	Fr.	1.405.00
— Cimetière du Sud, Caveau d'attente, règlement de dépenses	Fr.	1.697.97
École Jean-Macé, Cours de sténographie.	Fr.	200.00
Avances aux Employés municipaux, Crédit supplémentaire	Fr.	2 000.00
Œuvre Pie WICAR, Crédit supplémentaire	Fr.	96.75

Cimetière de l'Est, Entretien de tombes, Legs Delattre, Crédit d'ordre	Fr.	2.000.00
Cimetière du Sud, rétrocession de concession . . .	Fr.	12.00
Services municipaux, Indemnités et secours. . . .	Fr.	150.00

Exercice 1912

DÉCRET DU 21 AVRIL 1912

Compagnie Immobilière, Garantie d'intérêts. . . .	Fr.	1.774.97
Bibliothèque, Crédit supplémentaire	Fr.	4.000 »
École des Beaux-Arts, Crédit supplémentaire . . .	Fr.	1.000 »

Foire aux chevaux. Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. SIMONNET, Chef de bureau des Adjudications, est nommé comptable spécial pour la foire aux chevaux du 30 avril 1912.

ARTICLE 2. — Une somme de 1.000 francs (mille francs) sera mise à sa disposition ; il aura à en rendre compte dans les formes de la comptabilité publique.

ARTICLE 3. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Laboratoire municipal.

Statistique mensuelle.

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Mars 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	89	—	—	18	107
Bières	7	—	—	—	7
Cafés, Thés et Chicorées	11	—	—	—	11
Cidres et Poirés. . . .	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos. .	3	—	—	1	4
Confitures et Miels . .	3	—	—	—	3
Eaux et Glaces	7	—	11	—	18
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	2	—	—	—	2
Huiles comestibles . .	5	—	—	—	5
Jouets et colorants . .	3	—	—	—	3
Kirschs et Spiritueux divers . . .	5	—	—	1	6
Laits	91	—	—	16	107
Pains et Pâtes	5	—	—	—	5
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices. . .	7	—	—	—	7
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	2	—	—	2	4
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	1	—	—	—	1
Sucreries et Confiseries	2	—	—	—	2
Viandes et Conserves .	—	—	1	—	1
Vinaigres	2	1	—	—	3
Vins.	48	—	—	4	52
Divers.	12	—	—	—	12
TOTAL. . . .	306	1	12	42	361

Abattoir. Location de locaux.

DU 14 MAI 1912

Bail au profit de M. Louis TURBLIN, chevillard à Lille, pour 3 ans, du 1er mai 1912, du grenier à fourrages n° 61, moyennant un loyer annuel de 20 francs.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 9.

Répertoire n° 853.

Bail au profit de M. Eugène BELLENGIER, tripier à Lille, pour 3 ans, du 1er mai 1912, des deux greniers à fourrages nos 22 et 56, moyennant un loyer annuel de 40 francs.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 11.

Répertoire n° 854.

Bail au profit de M. A. LORETTE, boyaudier à Lille, pour 3 ans, du 1er mai 1912, des deux greniers à fourrages nos 29 et 30, moyennant un loyer annuel de 80 francs.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 8.

Répertoire n° 854.

Foire aux Chevaux.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des voitures, automobiles, vélocipèdes, etc., et véhicules de toute nature, à l'exception du tramway, est interdite dans toute la partie de l'Esplanade, Allée des Cavaliers, comprise entre les rues Léonard-Danel et du Magasin, le mardi 30 avril 1912, à partir de neuf heures du matin et pendant toute la durée de la Foire aux Chevaux.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Distribution d'eau.

Usine d'Emmerin. Réparations.

DU 12 MAI 1912

Soumission par M. H. Salmon, directeur des Ateliers de construction de Fives-Lille, pour l'exécution des travaux de réparation à la machine élévatoire de l'Usine d'Emmerin, moyennant le prix forfaitaire de 1.950 francs.

Enregistré le 23 mai 1912. folio 18, case 6.

Répertoire n° 810.

Bains.

École de Natation. Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Arrêtons :

Article 1er. — M. Deswaf, inspecteur des Travaux municipaux, est chargé de la comptabilité des tickets de l'École de natation.

Article 2. — Il rendra compte de sa gestion, toutes les semaines, à M. le Receveur municipal, selon les règles de la comptabilité publique et lui remettra, le 15 octobre prochain, les tickets non vendus pendant la saison des bains.

Hôtel-de-Ville, le 20 juin 1912.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Protection de la Santé Publique (Loi du 15 Février 1902)

Vaccination et revaccination antivariolique

Le Maire de la Ville de Lille a l'honneur d'informer ses administrés que MM. les Médecins-Vaccinateurs procéderont à des vaccinations gratuites, les jours, heures et endroits indiqués ci-après :

VACCINATION
Le 3 Juin, à 5 h. du soir
—

Ecole MICHELET, rue Fabricy, 18.
— LAVOISIER, rue des Stations, 72.
— Edgard QUINET, rue Louis Faure 25,
— VOLTAIRE, rue de Colmar, 8,
— MAINTENON, rue du Port, 20.
— LITTRÉ, place de l'Arbonnoise.
— TURGOT, rue de l'Arbrisseau.
— JEANNE-MAILLOTTE, rue de Douai, 43.
— BUFFON, rue Fénelon, 57.
— JACQUARD, rue de Wazemmes, 51.

VACCINATION
Le 5 Juin, à 5 h. du soir
—

Ecole DUPLEIX, rue Dupleix, 26.
— DESCARTES, rue Guillaume-Werniers, 91.
— BERTHELOT, rue de Bohin.
— Mme CAMPAN, rue Broca, 4.
— DESROUSSEAUX, rue de la Vignette, 8.
— LYDÉRIC, rue Lydéric, 2 bis.
— Mme RÉCAMIER, rue St-Sauveur, 126.
— JUSSIEU, square Duthilleul.
— CONDORCET, rue de la Deûle, 3.

VACCINATION
Le 7 Juin, à 5 h. du soir
—

Ecole Pasteur, rue Solférino, 246.
— Rollin, rue du Marché, 58.
— Boucher-de-Perthes, rue de Bailleul, 38.
— Vauban, place Catinat.
— Mme de Stael, rue Fulton, 5.
— Renan, rue de l'Arbrisseau.
— Montaigne, rue Fénelon, 55.

VACCINATION
Le 10 Juin, à 5 h. du soir
—

Ecole Mme Roland, rue Saint-Gabriel, 95.
— Montesquieu, rue de Bouvines, 71.
— George-Sand, rue Malsence.
— Paul-Bert, rue du Long-Pot, 55.
— Jules-Ferry, rue du Grand Balcon, 42.
— Monge, rue à Fiens, 7.
— Carnot, square Ruault, 12.
— Sophie-Germain, boul. de la Liberté, 97.
— Lamartine, quai de la Basse-Deûle, 15.
— Diderot, rue Princesse, 46 bis.

VACCINATION
Le 12 Juin, à 5 h. du soir
—

Ecole privée de garçons, parvis St-Michel, 22.
— Ampère, rue de Juliers, 73.
Ecole privée de filles, rue Manuel, 110.
— Viala, rue Viala, 5.
— Alfred-de Musset, r. Guillaume-Tell.
Ecole privée de garçons, rue d'Esquermes, 120.
— rue du Transvaal, 60.
Ecole privée de filles, rue des Pyramides, 5.
— rue de la Plaine, 64.
Ecole Fombelle, rue des Rogations, 91.
— Arago, boulevard Victor-Hugo, 93.

VACCINATION Le 14 Juin, à 5 h. du soir —	Ecole privée de garçons, rue St-Gabriel, 68. — Cabanis, rue Cabanis, 1. — Jules-Verne, rue Bohin. — Lakanal, rue du Long-Pot, 209. Ecole privée de garçons, rue Henri-Kolb, 22 bis. — Boufflers, rue de Tournai, 49 bis. — Watteau, rue Watteau, 2. Ecole privée de filles, rue Ste-Catherine, 73. — Pascal, façade de l'Esplanade, 50. — Corneille, rue de Thionville, 10. — Colbert, rue Léonard-Danel, 60.
VACCINATION Le 19 Juin, à 5 h. du soir —	Ecole privée de garçons, r. Alphonse-Mercier, 30. — Racine, rue Racine, 82. Ecole privée de filles, rue des Meuniers, 23. — — de garçons, rue des Postes, 201. — Desborde-Valmore, rue Guillaume-Tell. — privée de filles, place Genevières, 30. — — — rue du Transvaal, 73. — — de garçons, rue de Fives, 27. — — — rue Lydéric, 6. — — de filles, rue de Canteleu, 32. — — de garçons, rue d'Artois, 117.
VACCINATION Le 21 Juin, à 5 h. du soir —	Ecole privée de garçons, rue Bois. — Paulin-Parent, rue de Rivoli, 40. Ecole privée de garçons, rue du Long-Pot, 69. — — de filles, rue de l'Ecole-St-Louis, 9. — — — rue des Augustins, 8. — — — rue d'Hazebrouck, 2. — — — rue St-Sauveur, 114. — — — rue de l'Arc, 24. — — de garçons, rue de Thionville, 25. — — — rue Royale, 124. — — de filles, rue Décarnin, 5.

VACCINATION **Le 24 Juin, à 5 h. du soir** —	Ecole privée de filles, rue Meurein, 65. — — de garçons. rue Léon-Gambetta, 286 — — — rue d'Eylau, 25. — — de filles, rue Pasteur, 60. — — de garçons, rue Saint-Omer, 19. — — de filles, rue Panckoucke. — — de garçons, rue de Canteleu, 9. — — de filles, rue Princesse, 105. — — de garçons, rue de la Plaine, 55. — — de filles, rue d'Eylau, 36.
VACCINATION **Le 26 Juin, à 5 h. du soir** —	Ecole privée de filles, rue du Bois, 182. — — — rue Condorcet, 10. — — de garçons, rue de Lannoy, 17. — — — rue de l'Ecole-St-Louis, 5. — — — rue du Nouveau-Siècle, 10 — — de filles, rue de Thionville, 23. — — de garçons, rue d'Angleterre, 39 bis
VACCINATION **Le 28 Juin, à 4 h. du soir** —	Ecole privée de filles, rue Saint-Gabriel, 115.

Les jours et heures des révisions des opérations vaccinales seront indiqués par MM. les Médecins-Vaccinateurs aux intéressés.

Il croit utile de leur rappeler les articles 6 et 27 de la loi du 15 février 1902 :

Article 6. — La vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la *première année* de la vie, ainsi que la *revaccination* au cours de la *onzième* et de la *vingt et unième année*.

Les parents ou tuteurs sont tenus personnellement de l'exécution de ladite mesure.

. . . . . .

Article 27. — Sera puni des peines portées à l'article 471 du Code pénal (1) quiconque . . . . . .
aura commis une contravention aux prescriptions de l'article 6 ci-dessus.

Les parents ou tuteurs ne sont pas obligés de recourir au service gratuit ; ils sont libres de satisfaire à leur obligation en déposant, à la Mairie, Bureau d'Hygiène, un certificat constatant la vaccination ou la revaccination de leurs enfants, avec la date et le résultat de ces opérations délivré par le médecin ou la sage-femme qui les aura pratiquées.

Nota. — Si la loi du 15 février 1902 et le règlement d'administration publique du 27 juillet 1903 ont limité à l'âge de la majorité l'obligation vaccinale, il ne s'ensuit pas que l'opération pratiquée au plus tard à cet âge soit un gage de préservation assurée pour le reste de l'existence. Dans l'intérêt même de la santé publique, le Maire recommande à ses administrés de profiter des séances gratuites qui vont avoir lieu dans la commune et engage vivement les personnes âgées de plus de 21 ans à se faire revacciner.

Hôtel-de-Ville, le 25 Mai 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

---

(1) Article 471 du Code pénal. — Seront punis d'amende, depuis 1 franc jusqu'à 5 francs inclusivement :

. . . . . .

15° Ceux qui auront contrevenu aux règlements légalement faits par l'autorité administrative et ceux qui ne se seront pas conformés aux règlements ou arrêtés publiés par l'Autorité municipale en vertu des articles 3 et 4, titre XI, de la loi du 16-24 août 1790 et de l'article 46, titre 1er de la loi du 19-22 juillet 1791.

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE MAI 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : [illegible]

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
192	7	315	69	384	30	10	40	331	»	35	2

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 50 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	1	»	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	2	4	»	»	»	6
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	2	»	»	»	»	2
13	Tuberculose des poumons	1	4	27	23	10	65
14	Tuberculose des méninges	»	2	2	»	»	4
15	Autres tuberculoses	1	3	3	1	»	8
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	8	13	23
17	Méningite simple	10	7	1	»	»	18
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	5	16	21
19	Maladies organiques du cœur	»	»	2	4	12	18
20	Bronchite aiguë	4	1	»	»	»	5
21	» chronique	»	»	»	2	2	4
22	Pneumonie	1	1	»	2	6	10
22bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	7	7	6	3	10	33
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	3	»	3
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	18	2	»	»	»	20
24bis	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	1	2
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	1	1
26	Cirrhose du foie	»	»	»	1	»	1
27	Néphrite et maladie de Bright	»	1	1	3	7	12
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
29	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	10	»	»	»	»	10
32	Débilité sénile	»	»	»	»	14	14
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	2	3	»	5
33bis	Suicides	»	»	1	»	»	1
34	Autres maladies	4	6	8	5	14	37
35	Maladies inconnues ou mal définies	3	»	»	1	1	5
	TOTAUX	64	41	55	64	107	331

Éclairage.

Canalisation du gaz. Réparations.

DU 30 MAI 1912

Soumission par M. Émile DELEBECQUE, Directeur de la Cie du Gaz de Wazemmes, à Lille, pour travaux de réparation des branchements des compteurs et canalisations de gaz, pendant les années 1912 à 1915, moyennant environ 1000 francs.

Enregistré le 1er juin 1912, folio 21, case 18.

Répertoire no 990.

Police. — Commissaire de police. Mise à la retraite.

Le Président de la République Française.

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — M. ROUSSENNAC (Charles), Commissaire de Police de 1re classe, à Lille (Nord), est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services, par application des dispositions de l'article 5 § 2 de la loi du 9 juin 1853, et remplacé dans l'intérêt du service.

Cette mesure aura son effet à partir du 10 juin 1912.

Article 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 mai 1912.
A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :
Le Ministre de l'Intérieur,
T. STEEG.

POUR COPIE CONFORME :
Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord,
Gaston ALLAIN.

POUR AMPLIATION :
Pour le Directeur de la Sûreté générale.
Le Chef du 1er bureau,
SAUZET.

Nomination.

Le Président de la République Française,

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,

Décrète :

Article Premier. — M. Vignal (Pierre-Louis), Commissaire de Police de 2me classe, à Bar-le-Duc (Meuse), est nommé Commissaire de Police de 1re classe, à Lille (Nord), en remplacement de M. Roussennac, admis à faire valoir ses droits à la retraite et remplacé dans l'intérêt du service.

Cette mesure aura son effet à partir du 10 juin 1912.

Article 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 mai 1912.
A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :
Le Ministre de l'Intérieur,
T. STEEG.

POUR COPIE CONFORME :
Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord,
Gaston ALLAIN.

POUR AMPLIATION :
Pour le Directeur de la Sûreté générale,
Le Chef du 1er bureau,
SAUZET.

Le Président de la République française.

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieurr

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — M. LAMARQUE, Bertrand, Commissaire de Police de 2e classe à Chartres (Eure-et-Loir), est nommé Commissaire de Police de 1e classe à Lille (Nord), en remplacement de M. VILLON, qui reçoit une autre destination.

Cette mesure aura son effet à partir du 10 juin 1912.

ARTICLE 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 mai 1912.

A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Le Ministre de l'Intérieur,
T. STEEG.

POUR COPIE CONFORME :
Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord.
Gaston ALLAIN.

POUR AMPLIATION :
Pour le Directeur de la Sûreté générale,
Le Chef du 1er bureau,
SAUZET.

Code des Arrêtés. — Construction des fosses d'aisances.

Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 15 février 1902, art. 1er ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 mars 1911 ;

Vu l'avis du Conseil départemental d'hygiène du 19 juillet 1911 ;

Vu l'approbation préfectorale du 25 mars 1912 de la délibération du Conseil municipal du 7 mars 1911,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 679 du Code des arrêtés est complété comme suit :

« Toutes les constructions neuves destinées à être habitées doivent

» être pourvues de fosses d'aisances parfaitement étanches. Elles ne » peuvent être mises en communication avec les aqueducs, égouts et » canaux sillonnant la commune avec les fossés des fortifications, avec » aucune perte pratiquée dans le terrain, que si les matières ont été préa- » lablement épurées et rendues imputrescibles et non odorantes par un » traitement quelconque, suivant plans et dispositions qui doivent être » acceptés par M. le Maire.

» Les eaux sortant de l'effluent devront satisfaire aux conditions sui- » vantes : 1° L'eau épurée ne contiendra pas plus de 0 gr. 03 de matières » en suspension par litre ;

» 2° Avant et après sept jours d'incubation à 30°, elle ne dégagera » aucune odeur putride ou ammoniacale.

» Les fosses d'aisances seront construites, autant que possible, sans » angles rentrants. Ceux-ci ne seront permis qu'autant que tous les » compartiments seront facilement accessibles.

» Les angles intérieurs devront être effacés par des arrondis. Le fond » sera incliné vers un puisard établi au droit du tampon d'extraction.

» L'épaisseur des murs est fixée à $0^{m}45$.

» Les fosses, quelle que soit leur capacité, ne pourront avoir moins de » $1^{m}70$ de hauteur sous la clé de voûte, sauf cas exceptionnels. Cette » voûte sera recouverte d'une chape imperméable. Les parois de ces » fosses devront être absolument étanches.

» Lorsque la longueur de la fosse dépassera 6 mètres, il sera placé » dans la voûte, à la partie la plus éloignée du tuyau d'extraction, un » châssis en pierre avec tampon mobile d'un diamètre de $0^{m}45$ au moins » et garni à son centre d'un anneau en fer.

» Si les fosses d'aisances sont placées sous le sol des caves, ces » dernières devront être mises en communication immédiate avec l'air » extérieur.

» Il sera interdit, à moins d'y être absolument autorisé par M. le » Maire, de faire couler, dans la rue, des eaux ayant séjourné dans la » fosse d'aisances, même si elles sont claires et sans odeur.

» Toute fosse, avant d'être comblée, sera vidée et curée à fond.

» Tous les matériaux provenant de la démolition des fosses d'aisances » seront immédiatement enlevés ».

Article 2. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Sapeurs-Pompiers. — Dévidoirs.

DU 6 MAI 1912

Soumission par M. A. Guyot, constructeur à Lille, pour la fourniture de deux dévidoirs et de deux colonnes en bronze, moyennant le prix de 1.250 francs.

Enregistré le 23 mai 1912, folio 18, case 7.

Répertoire 766.

Services Municipaux. — Personnel. Décisions diverses.

Sécrétariat.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article Premier. — M. Covin, garçon de bureau au Secrétariat général, est nommé à la première classe de son emploi, aux appointements annuels de 1.800 francs (dix-huit cents francs), à compter du 1er janvier 1912.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

État Civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité de 250 francs (deux cent-cinquante francs) par an, à compter du 1er janvier 1912, est accordée à M. LORÉ, sous-chef du Bureau de l'Etat civil.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Retraites ouvrières. Places vacantes. Mises au concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Vu les articles 3, 4, et 5 du statut des fonctionnaires municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Deux places d'expéditionnaires pour le Bureau des retraites ouvrières seront mises au concours le mercredi 1er mai, à 10 heures du matin.

ARTICLE 2. — Les épreuves consisteront en une dictée de vingt lignes une page d'écriture, et un problème d'arithmétique.

ARTICLE 3. — Elles seront jugées par le Secrétaire général, assisté du Secrétaire de l'Association des Employés.

ARTICLE 4. — Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 avril 1912.

Le Maire de Lille.

Ch. DELESALLE.

Asile de nuit.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. MAUVAIS, ex-maréchal des logis de gendarmerie est nommé. à titre provisoire, surveillant général de l'Asile de nuit, de 5e classe, aux appointements annuels de 1.600 francs (seize cents francs).

ARTICLE 2. — Mme MAUVAIS. née DELOBEL. Augustine, est nommée, à titre provisoire, femme de dortoir de 5e classe, à l'Asile de nuit, aux appointements annuels de 600 francs (six cents francs).

ARTICLE 3. — Ces nominations porteront effet à compter du 1er mai 1912.

ARTICLE 4. — M le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 avril 1912.

Le Maire de Lille,

L. CREPY-SAINT-LÉGER, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le traitement annuel de M. TILLE, Alfred, garçon de salle à l'Hôtel de la Police, est porté de 1.600 à 1.700 francs (dix-sept cents francs) à compter du 1er avril 1912.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er avril 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

12.10001 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Baux :

Location temporaire. Rue du Chevalier-Français. MINET. 1017
Prise en bail. Maison rue Durnerin. GOFFART 1016
Bail. Cave Poste des Pompiers, rue Pierre-Legrand. Société « L'Énergie Électrique du Nord de la France » 1016
— Terrain, rue Cabanis. Société « Th. BARROIS » 1016
— Droit de chasse. Terres à Loos et à Emmerin. POTIÉ . . . 1017
— Maison, boulevard Louis XIV. DESCAMPS 1017

Fêtes :

Kiosque démontable. Adjudication par concours. CARPENTIER. . 1018
Fête communale 1912. Programme 1018
— Mesures d'ordre 1028
— Aviation. Mesures d'ordre 1029
Fête Nationale. Programme 1030
— Mesure d'ordre. 1032

Police administrative :

Affichage. Arbres des jardins et promenades, pylônes, etc. Interdiction 1033

Bâtiments :

Travaux neufs et d'entretien 1912 à 1916. Adjudication à divers 1034
Nouveau Théâtre. Travaux. Commission de surveillance et de contrôle. LEGRAND-HERMAN, PARMENTIER et GOBERT. Nomination 1036

Pages

Moulin Saint-Pierre. Vannage. Partie artistique métallique. Adjudication LAUWERS 1037
Église Saint-Étienne. Travaux de restauration. Marchés HEMERY, BUISINE et ENGELS 1037
— Objets mobiliers. Marché BRISY-STUBBE 1038

Archives :

Archives communales. Commission de contrôle. Nomination. . . 1038

Bibliothèque :

Inspection et achat de livres. Comité. Institution. Décret 1039

Musées :

Palais des Beaux-Arts. Administrateur général intérimaire. THÉODORE 1041

Théâtre :

Saison 1912-1913. Traité BOURDETTE 1041

Enseignement des Beaux-Arts :

Dotation COLBRANT. Commission. Nomination 1045
Conservatoire. Jurys de concours. Membres étrangers. Nomination 1046

Œuvres diverses :

Fondation BOUCHER-DE-PERTHES et primes municipales. Primes Attribution 1046
— Comptable spécial. SAGON. 1051
Asile de nuit. Commission de surveillance 1052
Union des Septentrionaux. Compte financier pour 1911 1053

Finances :

Ouverture de crédits 1058

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de juin. 1055

Pages

Abattoir. Location. Triperie. LECROATTE. 1058
Halles et Marchés. Délégation. PARMENTIER. 1058

Distribution d'eau :

Statistique pour le mois de juin. 1056

Hygiène :

Statistique pour le mois de juin. 1057

Cimetières :

Exhumations. Règlement. Modifications. 1059

Police :

Commissaires. Installation. LAMARQUE et VIGNAL 1060
Cinématographes. Exhibitions immorales. Interdiction 1061
Filles syphilitiques. Médecin municipal. Commission de nomination 1062

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 1062

Baux

Maison rue Durnerin

DU 1er JUIN 1912

Prise en bail de M. Pierre Goffart, propriétaire et Mme Marie Broudehoux, son épouse, demeurant à Valenciennes, pour 3, 6 ou 9 ans, du 1er juillet 1912, d'une maison sise à Lille, rue Durnerin, 30, moyennant un loyer annuel de 720 francs.

Enregistré le 8 juin 1912, folio 26, case 13.
Répertoire n° 1014.

Cave rue Pierre Legrand

DU 1er JUIN 1912

Bail à la Société " L'Énergie Électrique du Nord de la France ", dont le siège est à Lille, d'une cave dépendant du poste de pompiers et de police, sis à Lille, rue Pierre Legrand, pour un an, du 1er juin 1912, moyennant un loyer annuel de 100 francs.

Enregistré le 8 juin 1912, folio 25, case 17.
Répertoire n° 1012.

Terrain rue Cabanis

DU 1er JUIN 1912

Bail à la Société Th. Barrois, filateurs de coton, dont le siège est à Lille, d'un terrain, y compris les constructions y érigées, sis à Lille,

rue Cabanis, pour un an, du 18 mai 1912, moyennant un loyer annuel de 2.000 francs, plus les charges.

Enregistré le 8 juin 1912, folio 25, case 15.

Répertoire n° 1013.

Droit de Chasse à Loos et Emmerin

DU 1er JUIN 1912

Amodiation du droit exclusif de chasse au profit de M. Auguste Potié, Sénateur, Maire d'Haubourdin, sur diverses terres sises à Loos et Emmerin, pour une année, du 1er mai 1912, moyennant une redevance annuelle de 10 francs.

Enregistré le 8 juin 1912, folio 26, case 2.

Répertoire n° 1015.

Maison Boulevard Louis XIV

DU 1er JUIN 1912

Bail au profit de M. Denis-Joseph Descamps et Mme Irma-Berthe Derouillon, son épouse, demeurant à Lille, pour 6 ou 9 années consécutives, à compter du 1er mai 1912, moyennant un loyer annuel de 2.000 francs.

Enregistré le 8 juin 1912, folio 26, case 1.

Répertoire n° 1016.

Locations temporaires de terrains communaux

M. Minet, 525 mq, rue du Chevalier-Français. . . . Fr. 26 25

Fêtes. — Kiosque démontable

DU 28 JUIN 1912

Adjudication par concours, au profit de M. Hippolyte CARPENTIER, demeurant à Lille, de la fourniture d'un kiosque démontable, moyennant 3.593 francs.

Enregistré le 25 juillet 1912, folio 40, case 13.
Répertoire n° 1150.

Fêtes de Lille des 9, 15, 16, 17 et 23 Juin 1912

Programme

Le Maire de Lille, après s'être concerté avec M. le Préfet du Nord et M. le Général Commandant le 1er Corps d'Armée,

ARRÊTE :

La Fête communale sera célébrée, en 1912, conformément au programme ci-après :

DIMANCHE 9 JUIN

A DEUX HEURES. — **Sur le canal de la Haute-Deûle**

GRANDES RÉGATES INTERNATIONALES

Organisées par l'UNION NAUTIQUE DE LILLE

Prix d'Honneur offerts par la Municipalité

Epreuves nationales en Pointe. — Epreuves internationales en Couple et en Périssoire

1re Course	*Plaisance.*	6e Course. . . .	*Seniors.*
2e Course	*Débutants.*	7e Course. . . .	*Juniors.*
3e Course	*Juniors.*	8e Course. . . .	*Seniors.*
4e Course	*Débutants.*	9e Course. . . .	*Populaire.*
5e Course	*Militaires.*	10e Course. . . .	*Match.*

Les prix consisteront en Objets d'Art, Médailles et Souvenirs divers

CONCERT PENDANT LA FÊTE

SAMEDI 15 JUIN

A HUIT HEURES ET DEMIE DU SOIR. — **Grand'Place**

RETRAITE par les Musiques Militaires de la Garnison

L'itinéraire sera publié par les soins de l'Autorité militaire

---

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR

CONCERT par la Musique des Sapeurs-Pompiers

Place de la République

CONCERT par l'Harmonie " La Lyre Mutuelle des Tramways "

GRANDES ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES

Rue Faidherbe — Rue des Manneliers — Grand'Place

DIMANCHE 16 JUIN

A HUIT HEURES DU MATIN. — **Champ de Mars**

Salves d'Artillerie par le Bataillon des Canonniers Sédentaires

---

A NEUF HEURES. — **Théâtre Municipal**

CONGRÈS de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais et IXe FÊTE FÉDÉRALE

Sous la Présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique

---

A NEUF HEURES ET DEMIE. — **Square Ruault**

REVUE DES SOCIÉTÉS DE JEUX

ET DES CONCOURS POPULAIRES

Les Sociétés et les Compagnies d'Archers, d'Arbalétriers, de Joueurs de Boules, de Palet, etc., venues pour la Fête, devront être rendues à neuf heures précises du matin, Square Ruault. Des médailles de bonne tenue et d'éloignement leur seront décernées. Après la Revue, le Cortège se mettant en marche par les rues de

Paris, des Manneliers, Grand'Place (devant la Colonne), et rue de la Bourse, défilera sur la Place du Théâtre. De là, les Sociétés, sous la conduite des Commissaires délégués par l'Administration municipale, se rendront sur les points qui leur seront indiqués et où les concours commenceront immédiatement.

Toute Société qui ne sera pas présente à la Revue, à l'heure indiquée ci-dessus, et qui ne participera pas au cortège, perdra ses droits aux médailles de bonne tenue et d'éloignement. Un pointage sera fait par les Commissaires de jeux délégués par la Ville pour s'assurer de la présence réelle des Sociétés, sur le square Ruault et sur la place du Théâtre. Toute Société ou membre d'une Société qui causera du désordre, à n'importe quel moment de la fête, sera disqualifié et perdra tous ses droits à participer aux divers concours ou même à la remise des prix portés au programme.

PROMENADE DES GÉANTS LILLOIS

Lydéric et Phinaert, Jeanne Maillotte. — Tambour-Major et Tambours des Hurlus

---

A ONZE HEURES

Réception du Représentant du Gouvernement par la Municipalité

A ONZE HEURES ET DEMIE. — **Théâtre Municipal**

REMISE SOLENNELLE des RÉCOMPENSES aux VIEUX MUSICIENS

Sous la Présidence du Représentant du Gouvernement

A MIDI. — **Place Sébastopol**

REMISE DU FANION FÉDÉRAL

à la Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers de Lille
par la Grande Harmonie de Roubaix

IXe FÊTE FÉDÉRALE

GRAND FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE

Organisé par la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais

Sous le patronage de la Municipalité

(474 Sociétés. — 23.627 Musiciens)

A DEUX HEURES. — **Boulevard des Écoles**

RASSEMBLEMENT DES SOCIETÉS MUSICALES

A TROIS HEURES

Promenade Flamande — Défilé du Cortège des Sociétés

(Itinéraire : Voir Programme Spécial)

A CINQ HEURES

AUDITIONS MUSICALES

sur 43 emplacements de la ville, par les Sociétés du Festival

A l'Hippodrome — Place Sébastopol — Grand'Place — Place de la République — Jardin Vauban — Square Ruault — Place Catinat — Place du Concert — Square Lardemer — Place de la Nouvelle Aventure — Place des Reigneaux — Place de l'Arbonnoise — Boulevard Montebello — Place du Vieux-Marché-aux-Chevaux — Place Philippe-Lebon — Place Philippe-de-Girard — Place des Quatre-Chemins — Place Madeleine-Caulier — Rue de la Barre — Square Morisson — Rue du Marché — Place Jacquard — Place Vanhœnacker — Carrefour des rues Masséna, Jean-sans-Peur et Ratisbonne — Place de la Halle-aux-Sucres — Place Désiré-Bouchée — Boulevard de l'Usine — Place Antoine-Tacq — Carrefour des rues Solférino et de Douai — Place Arago — Kursaal Municipal — Conservatoire — Salle Fanyau — Salle de la Société Industrielle — Salle du Nouveau-Lille — Salle de l'Union de Lille — Salle de l'Alcazar — Salle de l'Orphéon — Salle des Orphéonistes Lillois — Hôtel des Canonniers — École Michelet — Palais Rameau — Maison des Étudiants.

A DEUX HEURES

JEUX ET CONCOURS POPULAIRES

dans les différents quartiers de la Ville

JEUX DE BOUCHON

Rue du Long-Pot. — Boulevard Victor-Hugo. — Rue du Faubourg-de-Béthune. — Rue des Bois-Blancs. — Rue de l'Est. — Rue Jeanne-Maillotte. — Boulevard du Maréchal-Vaillant.

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES JEUX :

1er Prix	80 francs	5e Prix	10 francs
2e »	60 »	6e »	10 »
3e »	40 »	7e »	5 »
4e »	20 »	8e »	5 »

JEU DE BILLON

Square Ruault

100 francs de Prix offerts par la Ville

JEU DE BAC

Place Déliot

305 francs de Prix offerts par la Ville

TIRS A L'ARC AU BERCEAU

A la Réjouissance, rue Gantois. — *A Sainte-Anne*, rue Léon-Gambetta

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES TIRS :

1er Prix	125 francs	3e »	75 »
2e »	100 »	4e »	30 »

5e Prix . . . . . 25 francs

Place de l'Arbonnoise

TIR HORIZONTAL AU FUSIL-ARBALÈTE, au cadran ordinaire

1er Prix	80 francs	6e Prix	25 francs
2e »	70 »	7e »	20 »
3e »	60 »	8e »	20 »
4e »	45 »	9e »	20 »
5e »	35 »		

Prix de mouches, 25 fr. — Prix de bas nombre 15 fr.

JEUX DE BEIGNEAUX

Rue Newton. — Rue du Curé-Saint-Sauveur. — Rue Saint-Bernard. — Rue d'Arcole. — Rue Corneille. — Rue du Faubourg-de-Béthune.

LE REBAT DU LUNDI AURA LIEU PLACE SAINT-MARTIN

1er Prix	100 francs	5e Prix	35 francs
2e »	70 »	6e »	25 »
3e »	60 »	7e »	15 »
4e »	45 »	8e »	10 »

JEU DE JAVELOT, Boulevard Victor-Hugo

PRIX OFFERTS PAR LA VILLE

Aux sièges des Sociétés : *Saint-Pierre, de Moulins-Lille* et aux *Francs Tireurs de Canteleu*

TIR A L'ARC A LA PERCHE, avec mise

(*Voir affiche spéciale*)

CONCOURS INTERNATIONAL DE RILLARD ANGLAIS

à Wazemmes et à Fives *(Voir affiche spéciale)*

CONCOURS DE POSTE AÉRIENNE

Organisé par la *Fédération Colombophile,* de Lille

PRIX D'HONNEUR DONNÉS PAR LA VILLE

GRANDS CONCOURS DE TIR

A LA CARABINE ET A L'ARME DE GUERRE

Aux sièges des Sociétés : « Les Carabiniers Lillois », rue Léon-Gambetta, 167. — « Les Carabiniers du Tir Dupleix », rue du Faubourg-de-Roubaix, 119, et à la Société « L'Avenir », rue du Marché, 58.

XXIe CONCOURS FÉDERAL DE TIR

Organisé par la Société *Les Carabiniers de Lille,* rue des Postes, 132

PRIX D'HONNEUR DONNÉS PAR LA VILLE

Boulevard des Écoles

JEU DE BALLE. — Parties engagées pour les Concours Lillois

Square Ruault

JEU DE BALLON. — Parties engagées entre Lens et Lille

JEUX DE BOULES

Deux jeux : au Faubourg Saint-Maurice et à Moulins-Lille

PRIX OFFERTS A CHACUN DE CES JEUX :

Premier Prix	100 fr.	Troisième Prix	50 fr.
Deuxième Prix	75 fr.	Quatrième Prix	25 fr.

Cinquième Prix. . . . . 15 fr.

A CINQ HEURES. — **Grand'Place**

FESTIVAL FÉDÉRAL

DE NEUF HEURES A MINUIT

Grandes ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES

Rue Faidherbe — Rue des Mannel ers — Grand'Place

LUNDI 17 JUIN

A HUIT HEURES DU MATIN

JEUX DE BOUCHON

Rue des Stations — Avenue de Dunkerque — Rue Roland — Quai du Wault

PRIX POUR CHAQUE JEU :

Premier Prix.	60 fr.	Quatrième Prix.	15 fr.
Deuxième Prix.	40 fr.	Cinquième Prix	10 fr.
Troisième Prix	25 fr.	Sixième Prix	5 fr.

A DIX HEURES. — **Place de la Gare**

Réception de la Musique des Équipages de la Flotte

Exécution d'ensemble par les Sociétés lilloises, du pas redoublé « Lille en Fête », sous la direction de l'auteur, M. Alfred RICHART, Président du Comité du Festival Fédéral.

Cortège et Réception officielle à l'Hôtel de Ville

A DEUX HEURES. — **Canal de la Haute-Deûle**

JOUTE SUR L'EAU

par les Ouvriers du Port-Vauban

IL SERA DÉCERNÉ SIX PRIX CONSISTANT EN BOURSES. — SAVOIR :

1er Prix : Médaille d'arg. et	80 fr.	4e Prix	25 fr
2e —	50 »	5e —	15 »
3e —	40 »	6e —	10 »

A DEUX HEURES ET DEMIE. — **Lycée Fénelon**

Réception de la Chorale des Élèves-Maîtresses de l'École Normale de Douai

---

A TROIS HEURES. — **Quai Vauban, en face des Docks**

JEU DE BAGUES SUR L'EAU

Prix : Quatre Bourses de 35 fr., 20 fr., 15 fr. et 10 fr.

A TROIS HEURES

BASCULES HYDRAULIQUES

Rue de l'École. — Rue Fontaine-Del Saulx. — Rue du Vieux-Faubourg.

PRIX POUR CHAQUE JEU :

1er Prix	50 francs	3e Prix	25 francs
2e —	35 »	4e —	20 »

VÉLODROME DE LILLE

COURSE DU GRAND-PRIX DE LA VILLE DE LILLE

Organisé par le « *Cercle Sportif Lillois* »

A QUATRE HEURES. — **A l'Hippodrome, rue Nicolas-Leblanc**

GRAND CONCERT ARTISTIQUE

par la Musique de la Flotte
et la Chorale des Élèves de l'École Normale de Douai

A SIX HEURES. — **Kiosque de l'Esplanade**

DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES PRIX

aux Sociétés ayant participé aux Jeux et Concours populaires. Les Sociétés seront appelées dans l'ordre suivant :

1. Arc au Berceau. — 2. Fusil-Arbalète. — 3. Jeu de Boule. — 4. Jeu de Beigneau. — 5. Jeu de bouchon. — 6. Joute sur l'eau. — 7. Jeu de Bascule Hydraulique. — 8. Jeu de Billon. — 9. Jeu de Javelot.

A HUIT HEURES DU SOIR

CONCERTS

Place du Concert, par la FANFARE DE FIVES

Place de la République, par la MUSIQUE DES CANONNIERS SÉDENTAIRES

Grand'Place, par l'HARMONIE DU CERCLE BERLIOZ

ILLUMINATIONS ÉLECTRIQUES

Rue Faidherbe — Rue des Manneliers — Grand'Place

DIMANCHE 23 JUIN

A SIX HEURES DU MATIN. — **Place aux Bleuets**

CONCOURS DE PINSONS NON AVEUGLES

Sous la direction de la Société « *Les Cœurs Joyeux* »

CONCOURS INTERNATIONAL DE PÊCHE A LA LIGNE

Organisé par le *Syndicat des Pêcheurs à la Ligne du Nord*

SOUS LES AUSPICES DE LA MUNICIPALITÉ

A UNE HEURE. — **Place de la République**

REVUE ET DÉFILÉ DES SOCIÉTÉS

A DEUX HEURES. — **Au Grand Carré, près la Porte Saint-André.**

CONCOURS DE PÊCHE

PRIX ET MÉDAILLES DONNÉS PAR LA VILLE

A TROIS HEURES. — **Champ de Mars.**

GRANDES FÊTES AÉROSTATIQUES, VÉLOCIPÉDIQUES & DE GYMNASTIQUE

Organisées par le *Comité des Sociétés Lilloises* en faveur de l'Aviation française

---

FESTIVAL FÉDÉRAL

Le tirage au sort des primes du festival du 16 juin aura lieu le mardi 18 juin 1912, à 3 heures du soir, dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville.

Dispositions générales

Toutes les sociétés qui désirent concourir aux différents jeux et exercices, doivent adresser à la Mairie, avant le jeudi 13 juin, deux listes indiquant lisiblement : le titre de la Société, son lieu de réunion, le nombre de membres qui doivent concourir, ainsi que le nom de chacun d'eux.

Pour avoir droit aux prix d'éloignement, les sociétés devront justifier de leur domicile par un certificat du Maire de la localité.

Le samedi 15 juin, à deux heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer l'ordre dans lequel les sociétés inscrites pour les différents jeux, seront admises à concourir.

La Ville se réserve d'augmenter ou de diminuer le nombre ou l'importance des prix, suivant le plus ou moins grand nombre de sociétés inscrites.

Une réduction de 50 °/₀ sur le prix de transport est accordée, par les Compagnies du Chemin de fer du Nord et de l'État belge, aux conditions ordinaires.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Fêtes de Lille 1912

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des Fêtes communales de 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits les samedi 15, dimanche 16 et lundi 17 juin 1912, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du soir, pendant les concerts et illuminations électriques qui auront lieu rues Faidherbe, des Manneliers et Grand'Place.

ARTICLE 2. — Cette même interdiction devra être observée le dimanche 16 juin 1912, à partir de 2 heures après-midi, boulevard des Écoles, pendant la formation du cortège des sociétés adhérentes au Festival fédéral, ainsi que sur le parcours que suivra ledit cortège et dont l'itinéraire est fixé comme suit : boulevards des Écoles, Papin, place Simon-Vollant, rue de Rocroy, square Ruault, rues Saint-Sauveur, des Augustins, du Vieux-Marché-aux-Moutons, de Tournai, place de la Gare, rues Faidherbe, des Manneliers, Grand'Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, partie comprise entre les rues Nationale et de Valmy, place de la République, rues Nicolas-Leblanc, Inkermann, Léon-Gambetta, partie comprise entre les places de la République et Ratisbonne, rue Jacquemars-Giélée, partie comprise entre les places de la République et de Strasbourg.

ARTICLE 3. — Cette même interdiction devra être également observée le lundi 17 juin 1912, place de la Gare, à partir de dix heures du matin, à l'occasion de la réception de la Musique des Équipages de la Flotte, et sur le parcours du cortège formé par les Sociétés musicales lilloises fédérées, dont l'itinéraire est ainsi arrêté : rues Faidherbe, des Manne-

liers, Grand' Place, rues Nationale, de l'Hôpital-Militaire, du Palais-Rihour, Hôtel-de-Ville, place Rihour, rues Neuves, de Béthune, places Richebé, de la République et rue Nicolas-Leblanc.

Article 4. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 Juin 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des Fêtes communales de 1912.

Arrêtons :

Article premier. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sera interdite dans les avenues Cuvier et des Marronniers, partie comprise entre les Ponts de la Citadelle et Napoléon, à partir du samedi 22 juin 1912, à midi, jusqu'au lundi 24 juin 1912, à midi, à l'occasion des Fêtes organisées par le Comité des Sociétés Lilloises en faveur de l'Aviation française.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 Juin 1912.

Le Maire de Lille,

L. DAMBRINE, Adjoint.

Féte nationale. — Programme.

Le Maire de Lille, après s'être concerté avec les autorités administratives et militaires,

ARRÊTE :

La Fête nationale sera célébrée en 1912, conformément au programme ci-après :

Dimanche 7 Juillet

A DIX HEURES DU MATIN, au Palais Rameau

DISTRIBUTION des PRIMES et MÉDAILLES de la FONDATION BOUCHER de PERTHES et PRIMES MUNICIPALES.

---

7 et 8 Juillet

GRANDES FÊTES POPULAIRES, banlieue d'Esquermes.

Fêtes sportives. — Concerts. — Illuminations (voir affiche spéciale).

Dimanche 14 Juillet.

Salves d'Artillerie, sur le Champs de Mars, par les Canonniers sédentaires. Le drapeau national sera arboré sur tous les édifices publics; les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

A SEPT HEURES DU MATIN, Boulevard de Metz.

CONCOURS DE PINSONS NON AVEUGLES, organisé par la Société « LES PINSONNEUX DE WAZEMMES ».

A HUIT HEURES

REVUE SCOLAIRE DANS LES ALLÉES DE L'ESPLANADE.

Après la revue, défilé des écoles.

Distribution de vin et de gâteaux aux enfants des écoles communales.

A NEUF HEURES 1/2, sur le Champ de Mars

GRANDE REVUE des Troupes de la Garnison, des Canonniers Sédentaires et des Sapeurs-Pompiers

---

FÊTE DE BIENFAISANCE

Offrte aux vieillards et orphelins des Hospices. Distribution exceptionnelle de secours faite par la Municipalité à tous les indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance et titulaires de pensions d'hospice. — 17.000 francs.

DE ONZE HEURES 1/2 A UNE HEURE

CONCERT, GRAND'PLACE, par la Fanfare et la Chorale Typographiques de Bruxelles.

A UNE HEURE, place des Quatre-Chemins

Championnat international de chiens ratiers, organisé par le *Bul Terrier Lillois.*

A partir de DEUX HEURES du soir

Boulevard des Ecoles . . . . . **Jeu de Balle**

Square Ruault. . . . . **Jeu de Ballon**

XXIe CONCOURS FÉDÉRAL DE TIR

au Stand de la Société *Les Carabiniers de Lille*, rue des Postes, 132.

GRANDES FÊTES POPULAIRES.

Banlieue de Canteleu (Bois Blancs)

Fêtes aérostatique, de Gymnastique et de Bienfaisance

Promenade. Concert, Bals populaires (voir affiche spéciale).

A DEUX HEURES 1/2

Mâts de Cocagne : Place aux Oignons, Faubourg d'Arras, angle des rues d'Iéna et Lherminet, Place Wicar et Boulevard de Lorraine.

A TROIS HEURES, Théâtre Municipal, Place Sébastopol

Représentation gratuite organisée par « l'UNION DRAMATIQUE LILLOISE »

A CINQ HEURES, Canal de la Haute-Deûle

Traversée de LILLE à la Nage

Départ des nageurs de l'Abbaye de Loos. — Départ des Nageuses du Pont du Moulin Rouge. — Arrivée des concurrents au Port Vauban.

DE NEUF HEURES A ONZE HEURES DU SOIR, Grand'Place

GRAND CONCERT PATRIOTIQUE

Par l'Harmonie du Cercle Berlioz, Les Orphéonistes Lillois, l'Emulation Chorale. Les Bardes du Nord et La Lyre Amicale de Vauban.

A DIX HEURES, Porte des Postes

GRAND FEU D'ARTIFICE

Les pièces d'artifice seront tirées dans l'axe de la rue des Postes

---

DE NEUF HEURES A MINUIT

BALS POPULAIRES

Faubourg de Douai, angle des rues Malesherbes et Hippolyte Laurand, carrefour des rues des Processions, Dupuytren et des Noirs, place des Girondins, angle des rues de Valenciennes et de Ronchin, place Fernig, angle des rues de Juliers et d'Iéna, rue St-André (aux 4 coins), place du Gard, Faubourg d'Arras, angle des rues des Augustins et de Fives, rue des Bois-Blancs, rue Turgot, rue de Canteleu, carrefour des rues de Dieppe, Boissy d'Anglas et Gustave Testelin, place Casquette.

Le Maire de Lille, **Ch. Delesalle.**

Les Dimanches 21 et 28 Juillet

GRANDES FÊTES DE QUARTIERS

Organisées sous les auspices de la Municipalité, au Faubourg des Postes et à Wazemmes, Esquermes, Vauban (intra-muros). *(Voir affiche spéciale)*

Revue des Écoles et des Troupes. — Mesures d'Ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 92 et 94 ;

Vu l'article 471, n° 15 du Code pénal, le programme de la Fête Nationale de 1912,

Arrêtons :

Article Premier. — La circulation des chevaux, voitures, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules est interdite sur le pont du Ramponneau, de 7 heures 1/2 à 11 heures du matin, le dimanche 14 juillet 1912, pendant la Revue des Écoles et des Troupes de la garnison.

Article 2. — Pendant ce laps de temps, les voitures accéderont aux tribunes du Champ de Mars par le pont de la Citadelle et sortiront par le pont du Petit-Paradis.

Article 3. — Le stationnement des voitures est interdit partout ailleurs que dans l'allée des Marronniers, entre le pont du Ramponneau et celui du Petit-Paradis. Les voitures prendront la file le long du canal, en laissant libre l'accès du pont Napoléon.

Article 4. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 juin 1912.

Le Maire de Lille,

L. DAMBRINE, Adjoint.

Affichage.

Interdiction.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Arrêtons :

Article Premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 131 du Code des arrêtés est complété comme suit :

« L'affichage est formellement interdit, en tous temps, sur les » arbres des promenades et jardins, les pylônes d'éclairage électrique

» et les pylônes des tramways, les murs et piliers des ponts de la » Haûte-Deûle. »

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 juin 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bâtiments. — Travaux d'entretien. Adjudication.

DU 25 JUIN 1912

Adjudication des travaux d'entretien, des travaux neufs et de grosses réparations à exécuter aux propriétés et bâtiments de la Ville, ainsi qu'aux ouvrages d'art dépendant des canaux, des égouts, des jardins et promenades, pendant les années 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916, au profit de :

1er et 2e LOTS. — *Terrassements, Maçonnerie, Pierre, Marbrerie et Carrelage*

1er Lot. — MM. Grulois Frères, entrepreneurs à Lille, rue du Molinel, 79, moyennant 96.000 francs, rabais de 20 °/₀ déduit.

2e Lot. — M. Victor Carlier, entrepreneur à Lille, rue de Douai. 25, moyennant 98.400 francs, rabais de 18 °/₀ déduit.

3e LOT. — *Asphaltage.*

M. Auguste Josien, directeur de l'Agence de la Société des Mines de Béthune et d'asphalte du Centre, demeurant à Lille, rue des Meuniers, 54, moyennant 12.450 francs, rabais de 17 °/₀ déduit.

4e et 5e LOTS. — *Charpente, Menuiserie, Mobilier, Fêtes publiques.*

4e Lot. — MM. Joncquez Frères, entrepreneurs à Lille, Boulevard Vauban, 130, moyennant 63.750 francs, rabais de 15 °/₀ déduit

5e Lot. — M. Léon Wiart, entrepreneur à Lille, rue Nicolas-Leblanc, 20, moyennant 49.500 francs, rabais de 34 °/₀ déduit.

6e et 7e LOTS. — *Couvertures en ardoises, Pannes, Tuiles et Travaux divers.*

6e Lot. — M. Victor METZ, entrepreneur à Lille, rue Nationale, 270, moyennant 26.400 francs, rabais de 12 °/o déduit.

7e Lot. — M. Edouard EVIN, entrepreneur à Lille, rue d'Avesnes, 3, moyennant 28.200 francs, rabais de 6 °/o déduit.

8e LOT. — *Plafonds et Enduits.*

M. VAILLANT-DESCHINS, entrepreneur à Lille, rue Inkermann, 49, moyennant 18.225 francs, rabais de 19 °/o déduit.

9e et 10e LOTS. — *Zingage, Recouvrements et Couverture en plomb.*

9e Lot. — M. Achille VANHEMENS, entrepreneur à Lille, rue de Douai, 76, moyennant 25 875 francs ; rabais de 31 °/o déduit.

10e Lot. — M. Constant BOYELDIEU, entrepreneur à Lille, rue de la Clef, 15, moyennant 25.500 francs, rabais de 32 °/o déduit.

11e et 12e LOTS. — *Ferronnerie et Serrurerie.*

11e Lot. — M. Albert POTIGNY, entrepreneur à Lille, rue de Turenne, 19, moyennant 35.055 francs, rabais de 22,10 °/o déduit.

12e Lot. — M. Jules BOURÉE, entrepreneur à Lille. rue de la Barre, 25, moyennant 34.650 francs, rabais de 23 °/o déduit.

13e LOT. — *Ramonage des cheminées*

Lot non adjugé.

14e et 15e LOTS. — *Tuyauterie en plomb et fer, Robinetterie Appareils pour le gaz et l'eau*

14e Lot. — M. Geòrges VISTE, entrepreneur à Lille, rue Léon-Gambetta, 28, moyennant 9.150 francs, rabais de 39 °/o déduit.

15e Lot. — M. Alfred THIBAUT, entrepreneur à Lille, place Simon-Vollant, 15, moyennant 9.300 francs, rabais de 38 °/o déduit.

16e, 17e, 18e et 19e LOTS. — *Peinture, Dorure, Vitrerie et Miroiterie.*

16e Lot. — M. Georges MOUQUET, entrepreneur à Lille, rue d'Angleterre, 43, moyennant 34.125 francs, rabais de 9 °/o déduit.

17e Lot. — M. LEROY-DEROO, entrepreneur à Lille, rue du Faubourg d'Arras, 4, moyennant 35.250 francs, rabais 6 °/o déduit.

18e Lot.— M. Henri DEMANNE, entrepreneur à Lille, rue Jacquemars-Giélée, 79, moyennant 33.750 francs, rabais 10 °/o déduit.

19e Lot. — M. Louis DELEPOUILLE, entrepreneur à Lille, rue d'Arras, 38, moyennant 34.500 francs, rabais de 8 °/o déduit.

Enregistré le 24 juillet 1912, folio 43, case 12.
Répertoire n° 1133.

Nouveau Théâtre. — Travaux.

Commission de surveillance et de contrôle.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres de la Commission de Surveillance et de Contrôle des travaux du Nouveau Théâtre :

MM. LEGRAND-HERMAN, Conseiller municipal,
PARMENTIER, —
Léon GOBERT. —

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er Juin 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Moulin Saint-Pierre. Vannage

DU 14 JUIN 1912

Adjudication des travaux de vannage du Moulin Saint-Pierre et de la pose d'une vanne à l'Écluse des Célestines, au profit de :

1er Lot. — *Terrassements et maçonnerie.* — Non adjugé.

2e Lot. — *Partie artistique métallique.* — M. Louis Lauwers, entrepreneur à Roubaix, moyennant 9.254 francs, rabais de 1 °/₀ déduit.

Enregistré le 2 juillet 1912, folio 35, case 7.

Répertoire n° 1073.

Église Saint-Étienne. — Travaux de restauration

DU 27 JUIN 1912

Soumission par M. Hémery, artiste peintre à Lille, pour l'exécution de travaux de restauration de tableaux et de peinture à l'église Saint-Étienne, moyennant le prix forfaitaire de 700 francs.

Enregistré le 25 juillet 1912, folio 44, case 10.

Répertoire n° 1146.

Soumission par M. Buisine, sculpteur à Lille, pour l'exécution de travaux de restauration à l'église Saint-Étienne, moyennant le prix net de 320 francs.

Enregistré le 25 juillet 1912, folio 44, case 10.

Répertoire n° 1147.

Soumission par M. Engels, constructeur à Lille, pour l'exécution de travaux à exécuter à l'église Saint-Étienne, moyennant le prix forfaitaire de 350 francs.

Enregistré le 25 juillet 1912, folio 44, case 10.

Répertoire n° 1148.

Objets mobiliers. — Fourniture

DU 27 JUIN 1912

Soumission par M. Brisy-Stubbe, tapissier à Lille, pour la fourniture d'objets mobiliers destinés à l'église Saint-Étienne, moyennant le prix de 926 fr. 80.

Enregistré le 25 juillet 1912, folio 44, case 10.

Répertoire n° 1149.

Archives communales. — Commission de contrôle.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article Premier. — La Commission de contrôle des Archives communales, instituée par notre arrêté du 27 janvier 1911, est composée comme suit :

MM. Assoignion, Secrétaire général de la Mairie ;
Th. Barrois, Professeur à la Faculté de Médecine ;
H. Boulanger, Archéologue ;
Bruchet, Archiviste départemental ;
P. Denis du Péage, Archiviste paléographe ;
A. de Saint-Léger, Professeur à la Faculté des Lettres ;
H. Rigaux, Archiviste communal en retraite ;
E. Théodore, fils, Conservateur du Musée lillois,
Desplanque, Archiviste communal.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Archives et M. le Secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 19 juin 1912,

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bibliothèque. — Inspection et achat de livres. Comité.

DÉCRET :

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'ensemble des lois et décrets qui établissent les droits de l'Etat sur les collections déposées dans les bibliothèques publiques ;

Vu l'arrêté consulaire du 8 pluviôse, an XI, et le décret du 20 février 1809 ;

Vu le décret du 1er juillet, qui régit les bibliothèques publiques des villes ;

Vu l'arrêté du 12 juin 1909 ;

Vu l'avis émis par la Commission supérieure des bibliothèques instituée près le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Un Comité d'inspection et d'achat de livres est institué dans toutes les villes qui possèdent une bibliothèque municipale.

Les membres du Comité sont nommés, pour sept ans ; par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la présentation du Préfet, après avis du Maire.

Le Maire est Président de droit de ce Comité, qui comprend en outre, aussi comme membre de droit, un conseiller municipal élu par ses collègues, pour la durée de son mandat.

Le Comité se réunit obligatoirement au moins une fois par trimestre ; il exerce sa surveillance sur l'état de la bibliothèque ; fixe l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections, qu'aux acquisitions; donne son avis sur les propositions d'échanges.

ARTICLE 2. — Le bibliothécaire assiste de droit aux réunions du Comité ; il a voix délibérative et, de même les membres du Comité, peut y faire toutes propositions d'achat.

Si le bibliothécaire adjoint d'un dépôt classé est pourvu de l'un des diplômes ou certificats prévus par le décret du 1er juillet 1897, il fera également partie de droit du Comité avec voix délibérative.

Article 3. — Dans les dépôts classés, l'inialive et la direction de tous les travaux techniques de catalogue et de mise en ordre des collections, appartiennent exclusivement au bibliothécaire, sous réserve de l'approbation des Inspecteurs généraux.

Pour ces mêmes établissements, les 2/5 des sommes affectées aux acquisitions sont laissés, sauf avis contraire du Maire, à la disposition du bibliothécaire, sans consultation préalable du Comité, pour achat de suites d'ouvrages, de livres d'occasion ou d'utilité urgente.

Le bibliothécaire rend compte, à chaque séance du Comité, des dépenses ainsi effectuées.

A la fin de chaque exercice, il adresse au Maire un rapport sur l'emploi de la somme ainsi laissée à sa disposition.

Une copie de ce rapport est annexée au rapport annuel prévu par l'article 2 du décret du 1er juillet 1897.

Article 4. — Le Ministre de l'Instruction publique s'assure, par des inspections, de la situation et de la tenue des bibliothèques.

Article 5. — Sont abrogées les dispositions contraires au présent décret.

Article 6. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 juin 1912.

A. FALLIÈRE.

POUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :
Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
GUIST'HAU.

Musées du Palais des Beaux-Arts. — Administrateur général intérimaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 9 avril 1884, article 88 ;

Considérant que l'état de santé de M. Deully, Administrateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, ne lui permet pas, actuellement, de remplir ses fonctions,

Arrêtons :

Article Premier. — M. Théodore, Conservateur du Musée Lillois, est nommé Administrateur général intérimaire des Musées du Palais des Beaux-Arts, pour la durée de l'absence de M. Deully.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 juin 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Théâtre. — Direction 1912-1913. Traité

Entre les soussignés :

M. Charles Delesalle, Maire de la Ville de Lille, demeurant en cette Ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du six février mil neuf cent douze, visée par M. le Préfet du Nord, le dix sept du même mois,

d'une part,

Et M. Bourdette, directeur de Théâtre, demeurant à Lille,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le Maire de Lille accorde, par les présentes, à M. Bourdette, qui

l'accepte, l'entreprise et l'exploitation du Théâtre municipal de Lille, pour une année qui commencera à courir le premier juillet mil neuf cent douze pour finir le trente juin mil neuf cent treize.

M. Bourdette est autorisé à exploiter simultanément le Théâtre municipal de la Place Sébastopol et le Kursaal, qui restera ainsi Théâtre municipal, pendant la durée des présentes.

M. Bourdette est donc nommé directeur des Théâtres municipaux de Lille.

La présente convention est faite aux charges et conditions stipulées au cahier des charges adopté par le Conseil municipal, le 30 octobre 1906, lequel cahier des charges a été annexé à une convention passée avec M. Bourdette, soussigné, le trente mai mil neuf cent dix et enregistrée, sauf les modifications suivantes apportées aux articles dudit cahier des charges et arrêtées entre les parties :

1° M. Bourdette est autorisé à se rendre en excursion à Roubaix, avec les artistes de sa troupe et les chœurs seulement, les artistes de l'orchestre ne pouvant être tenus, en aucun cas, de participer aux excursions.

Pour chaque représentation donnée hors des salles des Théâtres municipaux de Lille, M. Bourdette s'engage à donner une gratification spéciale de deux francs à chaque choriste employé pour ces représentations ; les excursions à Roubaix ne pourront, sauf autorisation spéciale du Maire ou de l'Adjoint délégué au Théâtre, avoir lieu qu'une fois par semaine, à l'exclusion du dimanche.

2° M. Bourdette ne sera plus tenu de donner obligatoirement une matinée chaque dimanche, à la Salle de Spectacle. Il devra mettre cette salle à la disposition de la Société des Concerts populaires, les après-midi des dimanches choisis, d'un commun accord, entre cette Société et lui.

Il ne pourra réclamer à la Société des Concerts populaires un prix de location supérieur à cent cinquante francs par concert ; cette somme comprendra la location de la salle, le chauffage, l'éclairage et le service des ouvreuses. La Société des Concerts populaires assurera, à ses frais,

le contrôle, le service des pompiers et de police. Il est convenu que ces concerts seront toujours terminés à cinq heures et demie.

Les autres dimanches, M. Bourdette pourra donner des matinées.

En cas de fermeture du Kursaall, pour une cause quelconque, le Théâtre de la place Sébastopol deviendra seul Théâtre municipal. M. Bourdette sera tenu d'y donner, sauf les dimanches pris par les Concerts populaires, les matinées données antérieurement au Kursaal, et, dans cette hypothèse, les conventions relatives aux musiciens et choristes supplémentaires cesseront d'être impératives.

Le tarif actuel du prix des places sera maintenu, quoi qu'il advienne, et ne pourra jamais être relevé. Au surplus, les principaux avantages consentis par M. Bourdette, en raison de la combinaison des deux théâtres, seront, d'ailleurs, intégralement maintenus.

3° M. Bourdette s'oblige à engager, pendant quatre mois de la saison régulière (octobre, novembre, décembre, janvier ou février), un quatuor de grand opéra. En conséquence, le nombre des représentations de grand opéra données à la Salle de Spectacle sera élevé, au minimum à 30 au lieu de 12 prévues au Cahier des charges.

Ces artistes seront soumis aux débuts, dans la même forme que pour les autres artistes de la troupe.

Le quatuor de grand opéra pourra se composer d'artistes engagés dans la troupe d'opéra-comique, mais seulement en ce qui concerne le baryton, la basse et la chanteuse légère.

Il est bien entendu, en outre, que M. Bourdette continuera à donner des représentations de gala d'opéra avec des artistes en renom engagés spécialement.

Si cette combinaison est adoptée par M. Boudette, il devra donc composer sa troupe des premiers sujets suivants :

Un fort ténor (Opéra et traduction).

Un premier ténor, pour l'Opéra-comique.

Un deuxième ténor, premier d'opérette.

Un baryton en tous genres (Opéra-comique et Opéra).

Un baryton d'opérette.

Une basse en tous genres (Opéra-comique et opéra).

Une falcon.

Une première chanteuse légère (Opéra-comique et Opéra).

Une première dugazon.

Une première chanteuse d'opérette.

4° M. Bourdette s'oblige à donner à la Salle de Spectacle, chaque lundi, un spectacle analogue à celui imposé pour les dimanches et les jours de fête, c'est-à-dire composé de deux pièces au moins, dont une opérette ou un vaudeville.

Le prix des places, au Kursaal, ne pourra être majoré qu'avec l'autorisation de l'Administration municipale et seulement pour les tournées de passage tout à fait extraordinaires ; pour les tournées ordinaires, qui assurent les représentations de comédie, les abonnements ne pourront être suspendus.

M. Bourdette s'engage à faire figurer, sur les affiches du Grand Théâtre et du Kursaal, la mention suivante : « Les billets de publicité sont admis », chaque fois que des représentations avec réduction seront données.

Dans le cas où la Direction du Théâtre de Roubaix, pour la saison 1912-1913, ne serait pas concédée à M. Bourdette, ce dernier serait dispensé de fournir un quatuor de grand-opéra.

Pour le surplus, il n'est dérogé en rien aux clauses et conditions du cahier des charges.

La Ville ne peut être tenue à aucune charge, soit locative, soit autre, en ce qui concerne l'immeuble du Kursaal.

M. Bourdette s'engage à faire exécuter par les propriétaires, et à leurs frais, tous les travaux qu'il serait reconnu nécessaire d'exécuter au Kursaal.

Tous les règlements s'appliquent aux deux Théâtres, notamment en ce qui concerne le port des chapeaux, la défense de fumer et la vente des journaux et programmes, dont le Maire se réserve le droit de réglementer la vente, sauf au Kursaal, où un traité de publicité est en vigueur.

Frais. — Les frais auxquels les présentes donneront ouverture, seront supportés par M. Bourdette, qui s'y oblige.

Dont acte.

Fait et signé en double, à Lille, le vingt-quatre juin mil neuf cent douze.

A. BOURDETTE. *Le Maire de Lille.*

Ch. DELESALLE.

Enregistré à Lille, le 24 juin 1912, folio 32, case 11. Reçu treize cent soixante-quinze francs, décimes compris.

C. DEMAIRÉ.

Fondation Colbrant. — Commission

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article Premier. — Sont nommés membres de la Commission de " Dotation Colbrant " :

MM. Brackers d'Hugo, Adjoint au Maire ;
Déplechin, Sculpteur ;
De Winter, Professeur de peinture ;
P. Lefebvre, Artiste peintre ;
Maugendre, Sculpteur,
Théodore fils, Conservateur du Musée Lillois ;
Dubuisson père, Architecte ;
Baert, Architecte ;
Newnham, Architecte ;
Ratez, Directeur du Conservatoire ;
F. Paquet, Docteur en Médecine ;
Dubuisson fils, Architecte ;
Dehaudt, Architecte ;
Haeuw, Professeur.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 juin 1912.

Le Maire de Lille,

Marcel LAURENGE, Adjoint.

Conservatoire. — Jurys de concours. Membres étrangers.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la proposition de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire,

Arrêtons :

Article Premier. — Sont nommés membres des Jurys de concours pour 1912, à titre de Membres étrangers :

MM. Quef, harmonie, piano, orgue.

Chapuis, chant, harmonie, piano, orgue.

Meurisse, chant.

Ricardo Vines, piano, classe supérieure de jeunes filles.

Wouters, —

Raymond, Marthe, classe d'instruments à cordes.

Bonnet, —

Article 2.— M. le Secrétaire de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 juin 1912.

Le Maire Lille,

G. WAUQUIER, Adjoint.

Fondation Boucher-de-Perthes et primes municipales Attribution des primes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu le legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes, accepté par le Conseil Municipal, le 25 juillet 1874, et approuvé par décret du

23 février 1876, aux termes duquel il devra être distribué annuellement une somme de 500 francs et des médailles d'argent aux ouvrières les plus méritantes ;

La délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 1891, qui donne au Maire seul le droit d'attribuer les primes de ladite fondation.

L'inscription, sous l'article 135 du Budget des dépenses pour 1912, d'une somme de 3.500 francs comme addition à la fondation Boucher-de-Perthes,

ARRÊTONS :

Les primes et médailles de la fondation Boucher-de-Perthes et celles ajoutées par le Conseil Municipal sont attribuées comme suit :

Première prime : 200 francs. — Mme GRIMONPONT Gustave, née MOREL, Hélène, contredame chez M. BARROIS, filateur; 24 ans de présence dans la même usine. Depuis sept ans, elle prodigue à son mari malade les soins les plus tendres et les plus dévoués ; elle est seule pour subvenir, par le travail, aux frais et aux exigences de cette pénible situation.

Deuxième prime : 100 francs. — Mlle DANCOISNE, Hermance, ouvrière, depuis 9 ans, dans la filature Laurent.

Cette jeune fille soigne, avec un dévouement admirable, son vieux père, âgé de 70 ans, et sa mère, âgée de 61 ans. Son modeste gain d'ouvrière, est tout entier consacré au soutien de ces deux vieillards.

Troisième prime : 100 francs. — Mlle LAGA, Angèle, ouvrière dévideuse, depuis 15 ans, dans la filature Delesalle, rue des Processions.

Avec un gain modeste, Mlle LAGA soutient son père, âgé de 73 ans, et sa mère, qui est malade. Entre les heures de son travail, elle remplace cette dernière dans la besogne du ménage.

Quatrième prime : 100 francs. — Mlle SÉNAT Pauline, réceptionneuse à la Belle Jardinière depuis 26 ans.

Mlle SÉNAT soutient son père, âgé de 72 ans, qui ne reçoit qu'une modeste pension de vieillesse de quinze francs par mois. Agée de 39 ans,

elle s'est privée de tous les agréments de la jeunesse pour se dévouer aux siens.

Primes d'encouragement au dévouement filial

Claeys, Mélanie. . . .	Fr.	20	Tailliez, Sophie. . . .	Fr.	10
Demol, Palmyre. . . .	Fr.	10	Vandenhende, Julie . .	Fr.	10
Dubray, Laure	Fr.	10	Van devoorde, Louise .	Fr.	10
Lagneau, Alice	Fr.	10	Varlet, Florine	Fr.	10
Miquet, Gabrielle . . .	Fr.	10	Verhulst, Julia	Fr.	10

Primes Municipales. — Lauréates 1912.

Ces primes sont données par l'Administration Municipale, pour récompenser le travail et la bonne conduite. Les lauréates ont droit à un diplôme.

1° *Primes de 50 francs :*

Mmes	Mmes
Decroix, née Lejeune, Victoria.	Gallet, née Boone, Marie.
Vasseur, née Caron, Victoria.	Monsoret, née Martin, Laurence.
Florin, née Vanparys, Stéphanie.	

2° *Primes de 40 francs :*

Mmes	Mmes
Berghe, née Divoir, Octavie.	Suroy, née Duflot, Pauline.
Michez, née Turpain, Marie.	Théry, née Depierre, Léontine.
Neveux, née Wallard, Gabrielle.	Walger, née Degraeve, Marie.
Oudard, née Vermuyse. Maria.	Wallez, née Dauchelle, Georgina.
Ségers, née Bodelet, Elisa.	Willems, née Diest, Henriette.

3° *Primes de 25 francs :*

Mmes	Mmes
Bossuyt, née Rosou, Marie.	Debyttère, née Peuvelet, Sophie.
Collée, née Biette, Sophie.	Degeiter, née Lamie, Marie.
Crétal, née Thelier, Blanche.	Degraeve, née Delesalle, Marie.
Crombez, née Baele, Romanie.	Dekens, née Rousseau, Henriette.

Mmes

Dequal, née Damblin, Albertine.
Devignat, née Lebacq, Jeanne.
Drain, née Paulus, Marie.
Dumoulin, née Batard, Adeline.
Galand, née Roussel, Irma.
Hennebelle, née Vandenberghe. Mathilde.
Hoest, née Pauwels, Eugénie.
Lefebvre, née Watel, Maria.
Macor, née Engrand, Julia.
Mestag, née Smagghe, Hélène.
Jacquemart. née Roussel. Marie.
Janssens, née Benet, Augustine.
Laby, née Vandenbosche, Maria.
Laigniez, née Ortio, Gabrielle.
Lebon, née Truyen, Pauline.
Lefebvre, née Steeland, Rosalie.
Leguevel, née Sylvar, Julienne.
Lemahieu, née Cornu, Marie.
Lemaire, née Deloddère, Rosalie.
Leruste, née Devos, Jeannette.
Lesage, née Hubert, Hortense.

Mmes

Lippens, née Bouquet, Marie.
Masquelin, née Rassuytor, Mélanie.
Maréchal, née Callar, Charlotte.
Métro, née Goens, Françoise.
Nachtegaele, née Buyse, Marie.
Piens, née Delcroix, Marie.
Rigaut, née Delaplace, Marie.
Rousselle, née Mas. Sophie.
Rypert, née Cornilla, Julie.
Sename, née Buysschaert, Rosalie.
Smets. née Fremaut, Elodie.
Tossin, née Delassus, Marie.
Tune, née Bourgeois, Marguerite.
Vandenhende, née Casman, Virginie.
Van Mullen, née Milleville, Ludivine.
Vanoutrive, née Longhin, Eugénie.
Verbruggen, née Van Hoecke, Marie.
Vercruysse, née Dekeyster, Colette.
Verstigel, née Wattheuw, Adolphine.
Wambre, née Degand, Florine.
Wiart, née Deschietère, Marie.

4°. *Primes de 10 francs :*

Mmes

Astier, née Beuvelet, Angèle.
Vve Bailleul, née Wante, Appoline.
Baillez, née Vanuffel, Angèle.
Balta, née Chatelin, Augustine.
Baudoux, née Delcour, Hortense,
Bécuwe, née Carton, Berthe.
Beyaert, née Boulinguez, Hélène.
Bocquet, née Deffromont, Virginie.

Mmes

Bonte, née Loose, Colette.
Boutard née Marre, Marie-Louise.
Bouteman, née Duriez, Florine.
Bouteman, née Prévost, Mathilde.
Bruno, née De Backer, Angéline.
Campion née Cochez, Angèle.
Carlier, née Decercq, Alphonsine.
Carton, née Wartel. Elisa.

Mmes

Vve Chartrer, née Clarisse, Léontine.
Vve Dupont, née Cornil, Marie.
Dupuis, née Haine, Julia.
Fournier, née Bayard, Gabrielle.
Foutrelle, née Vermeire, Louise.
Franck, née Dardenne, Emilie.
Gérard, née Duquesnoy, Léontine.
Grignon, née Guilbert, Marie.
Grimbert, née Caron, Zélie.

Mmes

Harlé, née Liévie, Marie.
Vve Havet, née Noullet, Eugénie.
Jousset, née Carpentier, Laure.
Labyt, née Deffontaine, Louise.
Laleu, née Baldacci, Jeanne.
Vve Larminet, née Dubus, Colette.
Laurent, née Thibaux, Maria.
Laviéville, née Montagne, Marie.
Vve Leclercq, née Delebecq, Mathilde.

4° Primes de 10 francs

Mmes

Vve Clabecq, née Decocq, Marie.
Cnudde, née Renoncourt, Silvie.
Cousin, née Chateine, Juliette.
Debrabander, née Pordieu, Louise.
Vve Decoene, née Roger, Angèle.
Decottignies, née Lefebvre, Pétronille.
Defourny, née Delplace, Pulchérie.
Dehedt, née Catteau, Marie.
Dekeyster, née Dewilde, Marie.
Delanno, née Bouquet, Blanche.
Delattre, née Fourdraine, Rosa.
Delglé, née Serrurier, Florine.
Delgroix, née Milleville, Marie.
Delerue, née St-Venant, Alphonsine.
Deleruelle, née Lucas, Clotilde.
Delmeule, née Hollebar, Caroline.
Denis, née Denis, Césarine.
Deparis, née Franqueville, Catherine.

Mmes

Deregnaucourt, née Delgutte, Angèle.
Deronne, née Henry, Pauline.
Desmet, née Wartel, Maria.
Desoubry, née Hochart, Zélia.
Despéez, née Picavet, Julia.
Dewitte, née Jonckx, Silvie.
Dhélin, née Capart, Élise.
Domis, née Delporte, Ursule.
Dubois, née Waelkens, Hortence.
Dubrunfaut, née Desmalines, Flore.
Dugimont, née Proy, Catherine.
Dumortier, née Laevens, Julienne
Dupas, née Colliau, Julienne.
Mlle Dupir, Emilie.
Mme Duplouy, née Brice, Juliette.
Legrand, née Michez, Anna.
Lemaire, née Pecqueux Marie.

Mmes

LEPETIT, née LANDSCHOOT, Germaine.

Vve LESAFFRE, née GILLES, Hélène.

LOQUET, née BARRÉ, Léonie.

MARCHAND, née SPILERS, Eugénie.

MARLIER, née NOÉ, Angélina.

Vve MAQUET, née HERPIN, Victorine.

MARQUANT, née GUILBERT, Flore.

MORANVILLE, née DEVOGELAER, Nathalie.

NAERT, née ROOM, Marie.

PATUREAU, née PATTIN, Maria.

PEROY, née LECLERCQ, Léodie.

POPPE, née LEGRAND, Julie.

SCHOCKAERT, née WUIPLIEZ, Marthe.

TORCK, née DIÉPENDAL, Marie.

Vve TORCK, née TAILLEZ, Victoria.

TURPAIN, née POLLET, Marie.

TYROU, née QUEQUIN, Eléonore,

Mmes

VAN CANECHEM, née MESSELIER, Hélène.

VANDENBON, née DEMORT, Henriette.

VANDENBURIE, née DEMEULEUMESTER, Marie.

VANDESTIENNE, née COVAIN, Alphonsine.

VANGERMÉE, née ALAVOINE, Louise.

VANOSTAL, née MANNIER, Célestine.

VANTEUX, née LEQUIMME, Emma.

VARLET, née VERBURGHT, Clémence.

Vve VASSEUR, née LEBORGNE, Marie.

VERRO, née VANNIEUWENHUYSE, Camélia.

VOSSART, née BRASSART, Marguerite.

WALLET, née BOLVAL, Mathilde.

WEYMERSCHE, née DE RYCK, Romanie.

Hôtel de Ville, le 29 juin 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Fondation Boucher-de-Perthes et primes municipales.

Comptable spécial

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. SAGON, employé au Bureau de l'Assistance publique, est délégué pour le paiement des primes municipales et de la

fondation Boucher-de-Perthes, sous la direction et la surveillance de M. Delporte, Directeur des Services financiers, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, en date du 2 juillet 1909. Il lui sera alloué, à cet effet, une somme de 3.500 fr. (trois mille cinq cents francs).

Il rendra compte de l'emploi de cette somme, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 2. — M. l'Adjoint délégué aux Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er juin 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Asile de nuit. — Commission de surveillance

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article Premier. — Une Commission de surveillance de l'Asile de nuit est constituée comme suit :

MM. Bos-Richard, négociant ;

De Lamare, Pierre, Docteur en droit ;

Montagne, Paul, industriel.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 juin 1912.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Union des Septentrionaux.

Compte financier pour 1911.

BILAN

DÉPENSES

Loyer de l'abri	642	80
Distributions de soupes	226	»
Appointements du gérant de l'abri	180	»
Gratification du gérant	20	»
Achat de literie, couvertures, etc	162	30
Achat d'ustensiles de nettoyage	17	40
Prime d'assurance de l'abri	10	90
Abonnement au *Septentrional de Paris*	6	»
Secours urgents en espèces	15	»
Couronnes mortuaires (sociétaires décédés)	30	»
Blanchissage, éclairage de l'abri	341	70
Achat de chaussures (pour l'abri)	12	»
Imprimerie (bulletin et divers)	256	»
Frais de secrétariat	76	65
Frais de trésorerie	65	»
Envoi de bulletins et de prospectus (frais de propagande et dépenses diverses)	251	20
Compte : Colonies de vacances	1.247	30
Balance, notre avoir actuel	718	55
TOTAL	4.278	80

RECETTES

Cotisations des membres actifs (1910)	252	»
— — — (1911)	810	»
Dons des membres bienfaiteurs	515	75
Subventions du Conseil Général du Nord	200	»
— de la ville de Lille	25	»
— — Dunkerque	50	»
— — Cambrai	25	»
— — Roubaix	20	»
— — Boulogne-sur-Mer	50	»
— — Berck-sur-Mer	30	»
— — Fourmies	20	»
— — Desvres	25	»
— — Houplines	10	»
— — Iwuy	5	»
Des sociétés « L'Avenir du Prolétariat »	50	»
et « L'Union Républicaine des Originaires du Nord »	10	»
Publicité du bulletin	144	»
Recettes diverses, quêtes, insignes, etc.	61	05
Produit de la fête du 12 février	201	75
— — du 10 décembre	386	75
Compte : Colonie de vacanees	1.271	40
	4.162	70
Avoir au 1er janvier 1911	116	10
Total égal	4.278	80

Laboratoire municipal

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Juin 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages .	45	—	—	13	58
Bières	26	1	—	—	27
Cafés, Thés et Chicorées	17	—	—	1	18
Cidres et Poirés. . . .	2	—	—	—	2
Chocolats et Cacaos. .	8	—	—	—	8
Confitures et Miels . .	3	—	—	—	3
Eaux et Glaces	12	—	39	—	51
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	4	—	—	—	4
Huiles comestibles . .	7	—	—	—	7
Jouets et Colorants . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers . . .	10	—	—	1	11
Laits.	125	—	—	23	148
Pains et Pâtes. . . .	6	—	—	—	6
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	13	—	—	—	13
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux.	5	—	—	—	5
Sirops, Liqueurs et Limonades. . .	4	—	—	2	6
Sucreries et Confiseries	8	—	—	—	8
Viandes et Conserves.	7	—	1	—	8
Vinaigres.	2	—	—	2	4
Vins.	33	—	—	—	33
Divers	13	1	—	2	16
TOTAL. . . .	350	2	40	44	436

CONSOMMATIONS D'EAU en Juin 1912.

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le reservoir inferieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	26.346	28.852	1.81	1.75	4.13	4.07	5.15	3.50	
2	27.131	20.312	1.77	1.74	4.10	4.05	4.95	3.25	
3	28.540	23.100	1.76	1.78	4.09	4.10	5.20	3.70	
4	20.239	25.699	1.74	1.76	4.05	4.08	5.05	3.80	
5	21.256	26.834	1.75	1.77	4.06	4.09	4.65	3.85	
6	28.325	24.795	1.75	1.75	4.06	4.06	5.05	3.30	
7	29.473	25.193	1.71	1.74	4.03	4.05	5.05	3.50	
8	26.192	27.731	1.69	1.73	4.01	4.04	4.80	3.25	
9	27.640	21.935	1.65	1.70	3.97	4.02	4.85	3.50	
10	27.741	24.154	1.65	1.70	3.95	4.02	5.15	3.75	
11	21.117	26.610	1.63	1.70	3.94	4.01	4.90	3.50	
12	23.701	27.300	1.64	1.68	3.95	3.99	4.95	3.25	
13	25.117	27.076	1.64	1.65	3.95	3.97	4.80	3.00	
14	24.906	26.210	1.62	1.62	3.93	3.95	5.05	3.00	
15	25.699	30.269	1.61	1.58	3.92	3.91	5.10	3.00	
16	26.193	20.657	1.60	1.56	3.91	3.89	4.95	3.00	
17	26.785	19.536	1.55	1.60	3.88	3.93	4.80	3.25	
18	19.050	24.872	1.53	1.61	3.87	3.94	5.10	3.75	
19	23.011	27.732	1.55	1.59	3.88	3.92	4.75	3.25	
20	24.687	26.164	1.57	1.53	3.90	3 87	5.10	3.30	
21	23.922	26.954	1.53	1.51	3.87	3.85	5.10	3.50	
22	24.877	30 295	1.52	1.49	3.85	3.82	5.05	3.50	
23	23.948	21.245	1.51	1.46	3.84	3.78	5.05	3.40	
24	26.707	24.723	1.50	1.46	3.83	3.78	5.10	3.00	
25	18.056	26.475	1.48	1.46	3.80	3.78	4.60	3.50	
26	18.870	27.762	1.53	1.42	3.85	3.74	5.15	3.50	
27	23.701	25.548	1.53	1.40	3.85	3.72	5.15	2.75	
28	24.886	25.896	1.48	1.36	3.80	3.69	5 20	3.00	
29	25.015	28.811	1.47	1.34	3.79	3.67	5.10	3.50	
30	23.692	20.895	1.46	1.31	3.78	3.64	5 00	3.60	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUIN 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 000.000

MARIAGES	DIVORCES	MORT-NES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			NAISSANCES			DÉCÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NNURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NES *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
161	16	297	90	387	36	10	46	311	»	36	3

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	5	7	»	»	»	12
6	Scarlatine	»	4	»	»	»	4
7	Coqueluche	»	2	»	»	»	2
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	»	3	21	13	4	41
14	Tuberculose des méninges	»	1	3	»	»	4
15	Autres tuberculoses	»	1	2	1	1	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	3	13	18	34
17	Méningite simple	6	7	»	»	»	13
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	7	26	33
19	Maladies organiques du cœur	»	»	»	6	15	21
20	Bronchite aiguë	3	2	»	»	»	5
21	» chronique	»	»	2	»	3	5
22	Pneumonie	»	1	»	1	»	2
22bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	5	5	3	5	4	22
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	»
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	15	2	»	»	»	17
24bis	Appendicite et Typhlite	»	»	1	»	»	1
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	4	4
26	Cirrhose du foie	»	»	»	»	3	3
27	Néphrite et maladie de Bright	»	»	3	3	6	12
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
29	Septicémie puerpurale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	2	»	»	2
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	12	»	»	»	»	12
32	Débilité sénile	»	»	»	»	10	10
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	3	»	2	7
33bis	Suicides	»	»	3	5	1	9
34	Autres maladies	4	5	2	10	6	27
35	Maladies inconnues ou mal définies	2	»	»	»	»	2
	TOTAUX	53	42	49	64	103	311

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1912

DÉCRET DU 22 JUIN 1912.

Ecole des Beaux-Arts. Bourse de l'Etat. Crédit d'ordre . . . . . Fr. 100 »
Crédits supplémentaires. . . . . Fr. 10.100 »

Abattoir. — Location de locaux.

DU 18 JUIN 1912.

Bail à M. Lecroatte, demeurant à Lille, de la triperie n° 3, pour 5 ans, du 1er juin 1912, moyennant un loyer annuel de 572 fr. 90.

Enregistré le 5 juillet 1912, folio 36, case 12.

Répertoire n° 1089.

Halles et Marchés. — Abattoir. Délégation.

Nous, Maire de la Ville ce Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

Vu notre arrêté en date du 31 mai 1912;

Considérant que le temps de MM. les Adjoints est déjà entièrement absorbé par les délégations antérieurement confiées;

Que les services des Halles et Marchés et de l'Abattoir soulèvent

quotidiennement des questions urgentes à résoudre et qui nécessitent la présence constante d'un représentant de l'Administration municipale,

ARRÊTONS :

M. PARMENTIER est délégué aux services des Halles et Marchés et de l'Abattoir.

Hôtel-de-Ville, le 10 juin 1912.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Cimetières.

Exhumation. Code des Arrêtés, Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir du 1er juillet 1912, l'article 1002 du Code des arrêtés est complété comme suit :

« Lorsqu'il y a accompagnement d'un corps, de la maison mortuaire » ou du cimetière jusqu'à la limite de la commune, ou de la limite de » commune jusqu'au cimetière, il est alloué en plus une demi-vacation.

« Lorsqu'il y a exhumation, translation de corps et réinhumation » dans la même commune, il est alloué, pour l'ensemble des opérations, » une vacation et demie.

« Lorsqu'il y a plusieurs corps, il est perçu, pour chaque corps. en » plus du premier, une demi-vacation, conformément aux termes de » l'article 2 du décret du 12 avril 1905. »

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué aux Cimetières, M. le Commissaire central et M. le Directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 juin 1912.

Le Maire de Lille,

Marcel LAURENGE, Adjoint.

Police. — Commissaires.

Procès-verbal d'installation

L'an mil neuf cent douze, le dix du mois de juin, devant Nous, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, s'est présenté M. Lamarque (Bertrand), Commissaire de Police de 2me classe à Chartres, nommé Commissaire de Police de 1re classe à Lille, par décret en date du 24 mai 1912.

Nous l'avons ensuite déclaré installé à partir de ce jour, dans les dites fonctions de Commissaire de Police de 1re classe à Lille.

En foi de quoi, il a signé avec nous le présent procès-verbal.

Le Commissaire de Police, LAMARQUE.

Le Préfet du Nord, F. TRÉPONT.

Copie conforme transmise à M. le Maire de Lille.

Lille, le 14 juin 1912.

Le Secrétaire général, Gaston ALLAIN.

Procès-verbal d'installation

L'an mil neuf cent douze, le dix du mois de juin, devant Nous, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, s'est présenté M. Vignal (Pierre-Louis), Commissaire de Police de 2me classe à Bar-le-Duc, nommé Commissaire de Police de 1re classe à Lille, par décret en date du 24 mai 1912.

Nous l'avons ensuite déclaré installé à partir de ce jour dans les dites fonctions de Commissaire de police de 1re classe à Lille.

En foi de quoi, il a signé avec nous le présent procès-verbal.

Le Commissaire de Police, VIGNAL.

Le Préfet du Nord, F. TRÉPONT.

Copie conforme transmise à M. le Maire de Lille.

Lille, le 14 juin 1912,

Le Secrétaire général, Gaston ALLAIN.

Cinématographes. — Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Considérant que, depuis quelque temps, certains propriétaires de théâtres cinématographiques offrent en spectacle, au public, des exhibitions animées représentant des agissements criminels ;

Considérant que ces évocations sur une scène de théâtre constituent une publicité scandaleuse organisée autour du crime ; que cette publicité ne risque pas seulement de troubler l'ordre, mais qu'elle est aussi un spectacle démoralisant ;

Considérant qu'il importe, en conséquence, de soustraire à la vue du public, et surtout des jeunes gens, des exhibitions de cette nature ; que, dans ces conditions, il convient de les interdire,

Arrêtons :

Article Premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 275 du Code des Arrêtés municipaux est complété comme suit :

« Sont interdites, dans toutes les salles de spectacle de la Ville de » Lille, les vues ou exhibitions de toute nature, représentant des agis- » sements criminels ».

Article 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 juin 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Filles syphilitiques. Médecin municipal. Commission de nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avrill 1884, article 94;

Vu l'accord intervenu entre la Ville de Lille et les Hospices, en août et septembre 1896,

ARRÊTONS :

Sont nommés membres de la Commission mixte chargée de nommer le Médecin du Service municipal des filles publiques syphilitiques :

MM. BINAULD, Adjoint au Maire ;

LIÉGEOIS-SIX, —

DUPONCHELLE, Conseiller municipal.

Hôtel-de-Ville, le 22 juin 1912.

Le Maire de Lille,

CH. DELESALLE.

Services municipaux. — État civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 98,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité annuelle de 250 francs (deux cent cinquante francs) accordée à M. LORÉ, Sous-Chef du bureau de l'Etat civil, s'applique au service des mariages indigents qu'il doit asssurer. Cette indemnité portera effet à compter du 1er janvier 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 juin 1912

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Caisse de chômage. — Secrétaire, indemnité

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une indemnité de 250 fr. (deux cent cinquante francs) est allouée à M. SAGON, commis principal au bureau de l'Assistance publique, en qualité de secrétaire de la Caisse municipale de chômage, à compter du 1er janvier 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 10 juin 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Usine d'Emmerin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. RUYSSCHART, Émile, né à Emmerin (Nord), le 22 août 1883, est nommé, à titre de stagiaire, chauffeur conducteur à l'Usine d'Emmerin, aux appointements annuels de 1.600 fr. (seize cents francs), à compter du 1er juillet 1912.

ATICLE 2. — M. le Directeur des Travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 22 Juin 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Musée d'Histoire Naturelle. — Traitement du Préparateur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services municipaux ;

Vu notre arrêté en date du 30 janvier 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Le préparateur du Musée d'Histoire naturelle prendra désormais le titre de préparateur zoologiste.

ARTICLE 2. — Les appointements attribués aux cinq classes du grade seront fixés comme suit : 5e classe : 1.800 francs ; 4e classe : 2.200 francs ; 3e classe : 2.500 francs ; 2e classe : 2.800 francs ; 1re classe, 3.000 francs.

ARTICLE 3. — Les appointements de M. le Docteur MORTIÉ, actuellement en fonctions, restent, jusqu'à nouvel ordre, fixés à 1.800 francs (dix-huit cents francs).

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 juin 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Musées.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 31 du statut des Fonctionnaires municipaux ;

Considérant que le gardien de musée RASSON s'est présenté à son poste, le 16 juin 1912, en étant d'ébriété ; qu'il a déjà été, au surplus, l'objet d'observations pour le même motif.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un blâme est infligé au gardien de musée RASSON.

ARTICLE 2. — M. l'Administrateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 juin 1912.

Le Maire de Lille,
WAUQUIER, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Vu l'article 31 du statut des Fonctionnaires municipaux ;

Considérant que le gardien de musée SINSOULIEU, Edmond, a été surpris, le 17 juin 1912, par le gardien chef, dans une salle autre que celle dont il avait la garde, causant avec un de ses collègues, alors que la surveillance devait être plus active, en raison de l'affluence des visiteurs ;

Qu'à une réprimande du gardien chef, le gardien SINSOULIEU a répondu de façon incorrecte,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un blâme est infligé au gardien de musée SINSOULIEU.

ARTICLE 2. — M. l'Administrateur général des Musées du Palais-des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 juin 1912.

Le Maire de Lille,
WAUQUIER, Adjoint.

Police

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés dans le service de la Police, sergents de ville stagiaires :

1° A compter du 1er juin 1912 :

MM. DELECOURT, Louis, né à Cysoing (Nord), le 29 août 1886 ; LUCAS, Henri-Joseph, né à Cantin (Nord), le 5 décembre 1885 ;

2° A compter du 16 juin 1912 :

M. CARBONNEAU, Ferdinand-Prosper, né à Ruesnes (Nord), le 4 février 1889.

ARTICLE 2. — Ces agents sont autorisés à verser à la Caisse des Retraites des Employés municipaux, à compter du jour de leur nomination.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 juin 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

12.10002 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE

VILLE DE LILLE

CAHIER DES CHARGES ET BORDEREAUX

DE L'ADJUDICATION AU RABAIS SUR SOUMISSIONS CACHETÉES

en 13 lots, de la fourniture des objets divers nécessaires aux différents Services municipaux de la Ville de Lille, pendant les années 1913, 1914, 1915 et 1916.

CAHIER DES CHARGES

ARTICLE 1er

Objet de l'entreprise

L'adjudication a pour but la fourniture des objets nécessaires dans les divers établissements et services municipaux de la Ville de Lille :

1° Pour le service des bureaux ;

2° Pour l'entretien de propreté ;

3° Des objets de quincaillerie (fer et acier), limes, couleurs et vernis, corderie, timbres et gravure, brosserie et sparterie, etc., etc.

ARTICLE 2

Division de l'entreprise

Les fournitures sont divisées en 13 lots, formant autant d'entreprises, qui seront adjugés séparément.

ARTICLE 3

Durée de l'entreprise

La durée de l'entreprise est de quatre années ; elle commencera dès que l'approbation des adjudications aura été notifiée aux fournisseurs, et elle finira le 31 décembre 1916, avec faculté, réservée à chacune des parties, de résilier l'adjudication au bout de la première année, en prévenant par écrit au moins trois mois d'avance.

ARTICLE 4

Désignation des lots

1er LOT . . .	Papiers et réglures.
2e LOT . . .	Fournitures de bureau.
3e LOT . . .	Corderie.
4e LOT. . .	Couleurs et vernis.
5e LOT . . .	Quincaillerie.
6e LOT . . .	Fers et aciers, etc.
7e LOT . . .	Limes et retaillages.
8e LOT . . .	Timbres et gravure.
9e LOT . . .	Brosserie et sparterie.
10e LOT . .	A. Produits chimiques. B Verrerie, porcelaine, etc.
11e LOT . . .	Caoutchouc, amiante, tubes pour niveau d'eau.
12e LOT . . .	Déchets et chiffons.
13e LOT . . .	Articles de ménage, vaisselle, etc.

ARTICLE 5

Montant de l'entreprise

L'adjudication se fera sur série de prix au rabais, avec concurrence et publicité, mais le total des fournitures reste complètement indéterminé ; l'Administration municipale ne pouvant prévoir à l'avance

les quantités exactes nécessaires à ses divers services, il est expressément convenu que les chiffres indiqués ne sont qu'approximatifs et éventuels.

En conséquence, l'adjudicataire ne pourra prétendre à aucune indemnité ou augmentation sur le prix de l'adjudication, si le prix total prévu était inférieur ou supérieur à celui indiqué.

Toutefois, à titre de renseignement et pour asseoir le montant du cautionnement et celui des droits d'enregistrement, et sans que le fournisseur puisse s'en prévaloir autrement, on établit ainsi qu'il suit l'importance approximative des lots par an et les cautionnements y afférents.

DÉSIGNATION	SOMMES	CAUTIONNEMENTS
—	—	—
1er Lot	1.800 »	200 »
2e Lot	1.500 »	150 »
3e Lot	1.000 »	100 »
4e Lot	1.200 »	125 »
5e Lot	2.000 »	200 »
6e Lot	1.800 »	200 »
7e Lot	1.200 »	125 »
8e Lot	500 »	50 »
9e Lot	1.500 »	150 »
10e Lot . . .	1.000 »	100 »
	500 »	50 »
11e Lot	500 »	50 »
12e Lot	400 »	50 »
13e Lot	400 »	50 »

Article 6

Cautionnement

Pour sûreté des obligations qu'il aura contractées, l'adjudicataire

devra déposer à la Trésorerie générale, au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, le cautionnement ci-dessus indiqué.

Le cautionnement sera fourni en numéraire ou en titres nominatifs, soit en obligations de la Ville de Paris, soit en rentes sur l'Etat, au cours moyen du jour du dépôt. L'adjudicataire en touchera les arrérages. Dans le cas où une des obligations déposées viendrait à être remboursée par voie de tirage au sort, elle devra être immédiatement remplacée par un titre de même nature, dans un délai de trois jours, sous peine d'une amende de 2 francs par jour de retard.

Nul ne sera admis à concourir, s'il ne présente un certificat constatant qu'il a un représentant à Lille, et qu'il est à même de bien exécuter les fournitures.

ARTICLE 7

Forme des soumissions

Les soumissions devront être établies sur papier timbré et conformes au modèle ci-après :

MODÈLE DE SOUMISSION

« Je, soussigné (nom et prénoms), demeurant à ....., après
» avoir pris connnaissance du cahier des charges dressé par le Maire
» de la Ville de Lille, pour l'adjudication des objets nécessaires pour
» le service des bureaux, d'entretien de propreté, et des objets de quin-
» caillerie, couleurs et vernis, corderie, etc., pour les différents servi-
» ces municipaux, écoles, etc., etc., pendant une période de quatre
» années, à partir du premier janvier mil-neuf-cent-treize, déclare me
» rendre adjudicataire de cette fourniture aux conditions dudit cahier
» des charges et moyennant un rabais de..... francs pour cent fancs
» sur les prix portés à l'état ci-annexé.

» Fait à Lille, le ..... 19 .

» (*Signature*). »

Les concurrents pourront se procurer des formules de soumission au bureau du Contentieux, à la Mairie de Lille.

Toute soumission qui ne sera pas accompagnée du certificat de capacité ou qui ne sera pas conforme au modèle, sera déclarée nulle et non avenue.

Celles qui contiendraient des clauses restrictives ou exceptionnelles seraient écartées et considérées également comme non avenues.

ARTICLE 8

Dépôt des soumissions

Le certificat de capacité sera placé dans une première enveloppe et joint à la deuxième enveloppe cachetée contenant la soumission.

Les noms des soumissionnaires devront seulement être inscrits sur la seconde enveloppe.

Ces paquets cahetés seront déposés, avant l'adjudication, dans une boîte spéciale déposée, à cet effet, sur le palier du premier étage de l'Hôtel de Ville.

Lors de l'ouverture de la boîte, les paquets seront immédiatement rangés sur le bureau et recevront un numéro dans l'ordre de la présentation.

Le paquet devra porter, d'une façon très apparente, la désignation du lot dont il fait l'objet.

ARTICLE 9

Ouverture des paquets, décision du Bureau

A l'instant fixé pour l'ouverture des paquets, le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle des adjudications, et le Maire, après avoir consulté les membres du Bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés. Immédiatement après, la

séance redeviendra publique, et le Maire annoncera sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés.

Les soumissions des concurrents évincés leur seront rendues sans être ouvertes.

Celles des concurrents agréés seront alors ouvertes, en présence du public, et il en sera donné lecture à haute voix, et le soumissionnaire qui aura fait l'offre des fournitures aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Dans le cas où le rabais le plus fort aurait été souscrit par plusieurs soumissionnaires, un nouveau concours serait ouvert, soit séance tenante si ces soumissionnaires sont présents, soit dans un délai déterminé par le Bureau, mais entre ces soumissionnaires seulement.

Le rabais de la nouvelle adjudication ne pourront être inférieurs à ceux de la première.

Si ces soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres, ou si les prix demandés ne différaient pas encore, il serait procédé à un tirage au sort entre ces soumissionnaires.

Les rabais fractionnaires ne sont pas admis. La soumission devra énoncer en toutes lettres, en francs et en centimes sans fraction de centimes, le montant du rabais consenti par cent francs. Toute fraction de centime sera retranchée

Article 10

Nature des marchandises

Les marchandises proviendront toujours des premières maisons de production et, autant que possible, de maisons françaises.

Les objets porteront les marques indiquées au bordereau des prix.

Article 11

Articles non compris à la nomenclature

L'adjudication s'applique, comme il a été dit dans les conditions particulières, à chaque catégorie de fournitures, non seulement aux

articles spécifiés aux nomenclatures annexées au présent cahier des charges, mais encore aux articles analogues qui n'y sont pas prévus.

Pour tous les objets non repris au bordereau et faisant partie du 10e lot (A. Droguerie, Pharmacie et B. Verrerie), il sera fait application des prix portés au dernier catalogue de la maison Poulenc frères.

En outre, pour les articles brevetés, l'Administration se réserve le droit de les commander, soit à l'adjudicataire, soit au possesseur de brevets.

Tous les articles spécifiés au bordereau ci-annexé et comprenant les produits chimiques, ainsi que la verrerie et tous objets non prévus devront être de la marque « Poulenc frères ». — Les prix seront ceux du dernier catalogue de la dite maison. Il est entendu que toute dérogation au présent article, telles les substitutions de la dite marque par une autre marque similaire sera rigoureusement refusée.

ARTICLE 12

Livraison des marchandises

Les livraisons devront être effectuées aux endroits et dans les délais fixés par les bons de commande, sous peine d'une retenue de 5 % par jour de retard, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de la fourniture. Cette retenue sera appliquée de plein droit, sans mise en demeure préalable.

Si les bons de commande ne font mention d'aucun délai, les livraisons devront être exécutées sous la même pénalité, et toujours sans mise en demeure préalable, dans un délai de trois jours.

Les commandes simultanées de plusieurs fournitures ne pourront, quel qu'en soit le nombre, avoir pour effet de prolonger le délai de livraison.

L'adjudicataire devra remettre en même temps que la livraison, une facture provisoire indiquant le nombre et le poids des objets, faute de quoi lesdites marchandises seront rigoureusement refusées.

ARTICLE 13

Commandes

Toute commande d'objets ou de marchandises ne sera faite régulièrement qu'au moyen d'un bon dûment signé.

Toute fourniture qui aurait été livrée sans commande régulière, restera à la charge exclusive de l'adjudicataire et sans qu'il puisse réclamer de ce chef aucune indemnité à l'Administration.

ARTICLE 14

Pénalités

En cas d'inexécution dans les délais indiqués par la seule échéance du terme fixé pour les objets avec la mention « très pressé », l'adjudicataire subira sur le montant de son mémoire une retenue de 5 % par jour de retard.

Ces retenues ne préjudicieront pas au droit qu'aura l'Administration de résilier le marché.

ARTICLE 15

Livraisons refusées

L'Administration aura le droit de conserver telle quantité qui lui sera nécessaire d'une livraison refusée comme défectueuse, sans que cette acceptation puisse préjudicier à son droit de refuser le reste de la fourniture ; dans ce cas, la partie acceptée subira un rabais qui sera fixé par le Maire.

ARTICLE 16

Conséquences de la non-exécution du marché

Si l'un des adjudicataires n'effectuait pas les livraisons ou le remplacement des fournitures refusées dans les délais indiqués, il serait

passible de plein droit d'une retenue de 5 % par jour de retard sur le montant de la commande, sans mise en demeure préalable.

Dans le cas où, par suite de retards, la totalité de la retenue encourue arriverait à égaler la moitié du montant de la commande, l'Administration s'adresserait à un fournisseur de son choix, aux risques et périls de l'adjudicataire, sans qu'il fût besoin de mise en demeure et sans que ce dernier pût élever aucune réclamation sur le prix, s'il était supérieur au prix soumissionné. Si au contraire, ce prix était inférieur au prix soumissionné la différence profiterait à l'Administration.

L'achat des fournitures à une tierce personne occasionnerait donc à l'adjudicataire une retenue comprenant :

1° L'amende susdite, égale à la moitié de la commande ;

2° Eventuellement la différence en plus que le prix payé présenterait par rapport au prix soumissionné.

ARTICLE 17

Résiliation

Si l'adjudicataire ne remplissait ses obligations que d'une manière inexacte ou incomplète et de façon à compromettre les intérêts de l'Administration, ou si les fournitures étaient habituellement défectueuses, son marché pourrait être résilié après une simple mise en demeure administrative émanant du Maire.

Toutefois, en attendant le résultat d'une nouvelle adjudication qui, si elle est jugée nécessaire, aura lieu dans les mêmes formes que la première, il sera pourvu, dans l'intérêt du service, aux fournitures comme il est dit ci-dessus, le tout aux frais, risques et périls de l'adjudicataire déchu.

ARTICLE 18

Cas de faillite ou de décès

En cas de faillite ou de liquidation judiciaire d'un des fournisseurs, l'adjudication prononcée à son profit sera résiliée de plein droit.

En cas de vente de fonds de commerce ou de décès, l'Administration se réserve le droit d'accepter les offres faites par le successeur ou par la veuve ou les héritiers de continuer le marché aux conditions du cahier des charges.

Si l'adjudicataire décédé avait un ou plusieurs associés, ceux-ci continueraient de plein droit le marché.

ARTICLE 19

Interdiction de céder l'entreprise

L'adjudicataire ne pourra céder tout ou partie de son entreprise sous peine de résiliation immédiate et sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

ARTICLE 20

Excédents de dépenses

Les excédents de dépenses qui résulteraient du mode d'exécution adopté par l'Administration dans les cas prévus aux articles précédents, seraient prélevés d'abord sur les sommes dues aux adjudicataires, et ensuite sur leur cautionnement, sans préjudice des recours à exercer en cas d'insuffisance desdites ressources.

ARTICLE 21

Demande d'indemnité

L'adjudicataire renonce expressément, pendant toute la durée du marché, à toute demande d'indemnité en raison des différences qui pourraient survenir entre les prix du commerce et ceux de l'adjudication.

Il sera tenu de fournir, en tout temps, toute commande qui lui sera donnée, alors même qu'elle ne serait pas comprise dans le tableau annexé, et par quantités aussi minimes que ce soit les articles commandés.

Toutefois, en cas d'une augmentation résultant d'une hausse quelconque sur les prix des catalogues Poulenc frères (art. 11), justification devra être faite par tous les moyens en usage.

ARTICLE 22

Prix des articles non prévus

Le prix des articles non prévus sera, comme il est dit plus haut, fixé de gré à gré et par assimilation aux prix des fournitures semblables.

Aux demandes faites par l'Administration municipale concernant les prix des objets non prévus, l'adjudicataire devra répondre dans les vingt-quatre heures. Dans le cas où le prix offert à l'adjudicataire ne lui conviendrait pas, la Municipalité resterait complètement libre de s'adresser à tout autre marchand de son choix. Les fournitures ainsi faites supporteront comme celles figurant aux séries, le rabais de l'adjudication.

ARTICLE 23

Choix des marchandises

Les objets ou les marchandises seront toujours de premier choix. La marque sera rigoureusement exigée pour tous les articles qui en comportent une.

Elle devra être absolument conforme à celle indiquée à la série de prix.

L'adjudicataire ne pourra, sous aucun prétexte, modifier la nature des articles et les prix portés sur les bons sans le consentement écrit du Maire.

Il ne devra pratiquer aucune espèce de compensation quant aux prix, les quantités demandées devant être toujours livrées.

ARTICLE 24

Emballage des marchandises

Les fournitures seront toujours emballées de manière à ce que la vérification puisse en être facilement faite au moment de la réception.

ARTICLE 25

Impôts nouveaux

L'adjudicataire sera obligé de supporter tous les impôts, droits et taxes publics ou municipaux, présents et à venir, dont les matières et fournitures qui font l'objet de l'adjudication sont ou seraient frappées, sans que l'établissement à nouveau ou la surélévation des droits puisse donner lieu à aucune indemnité ou augmentation de la part de la Ville.

ARTICLE 26

Cession de fonds de commerce

En cas de vente de fonds de commerce, l'adjudicataire sera responsable, solidairement avec son successeur agréé par l'Administration, de l'exécution de son marché, pendant le temps restant à courir sur l'adjudication.

ARTICLE 27

Paiement des mémoires

L'adjudicataire devra remettre très régulièrement, à la fin du mois (date extrême, le 5 du mois qui suit la livraison), ses factures dans les formes qui lui seront indiquées, et appuyées de tous les bons de commande et des reçus de livraison, sous peine d'une retenue de 5 % par jour de retard, sur leur montant et sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

En outre, au cas de retard habituel dans la production des mémoi-

res, petites factures, etc., etc., les adjudicataires pourront ne plus être admis à concourir dans les adjudications futures.

A raison de l'imputation diverse de la dépense, il pourra être nécessaire de dresser plusieurs comptes séparés d'après les indications qui lui seront données à cet effet ; l'adjudicataire devra aider de son concours le plus actif la personne chargée de vérifier ses factures.

A cet effet, il sera tenu de fournir tous les renseignements qui lui seront demandés et, au besoin, il mettra un de ses employés à la disposition de l'Administration.

Le règlement desdites factures aura lieu selon les règles de la comptabilité communale.

ARTICLE 28

Restitution du cautionnement

Le cautionnement sera restitué à l'expiration du marché après vérification et règlement de tous les mémoires auxquels l'adjudication aura donné lieu, et sur le vu d'un certificat délivré et visé par le Maire, attestant que toutes les clauses et conditions du marché ont été fidèlement remplies.

ARTICLE 29

Frais d'adjudication

Les frais de timbre, affiches, annonces, droits d'enregistrement, expéditions d'actes et tous autres auxquels l'adjudication donnera lieu, seront entièrement à la charge de l'adjudicataire, qui en fera le versement au secrétariat, bureau du contentieux, soit au comptant, soit à la première réquisition.

Outre lesdits frais, les adjudicataires pourront avoir à payer ceux qui seraient réclamés par l'Enregistrement pour les sommes qu'ils auraient touchées et qui dépasseraient les évaluations prévues.

ARTICLE 30

Réserves de l'Administration

L'Administration se réserve le droit de faire fabriquer des fournitures comprises dans la présente adjudication, aux écoles ou établissements entretenus et subventionnés par la Ville de Lille, jusqu'à concurrence du quart des évaluations fixées ci-dessus (art. 5), sans que les adjudicataires puissent réclamer de ce chef aucune indemnité.

ARTICLE 31

Approbation de l'adjudication

L'adjudication ne sera définitive qu'après avoir reçu l'approbation de M. le Préfet, et les fournisseurs déclarés adjudicataires ne pourront prétendre à aucune indemnité si l'adjudication n'était pas approuvée.

Dressé et présenté par Nous, Maire de la Ville de Lille, ce

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

VILLE DE LILLE

Fournitures diverses nécessaires aux Établissements et Services municipaux.

BORDEREAU DES PRIX

1er LOT

Papiers blancs et divers. — Réglures.

1	Papier pot, belle qualité,	6 kil.	La rame.	5 50
2	— —	7 —	—	6 25
3	Papier tellière,	7 —	—	6 00
4	—	8 —	—	7 00
5	Papier carré,	7 —	—	6 25
6	—	8 —	—	7 00
7	—	10 —	—	8 25
8	Couronne,	8 —	—	8 00
9	—	10 —	—	10 00
10	— registre,	10 —	—	12 50
11	Écu,	7 —	—	6 25
12	—	8 —	—	7 50
13	—	10 —	—	8 25

Nota. — Les prix des papiers comportent le façonnage et l'empaquetage ; les rames devront être de 500 feuilles.

14	Ecu registre,	10 kil.	La rame.	10 50
15	— —	12 —	—	12 50
16	Papier goudron, double raisin, 0 kil. 140 gr. le mètre carré		—	23 »
17	Papier basahum, double raisin, 0 kil. 175 gr. le mètre carré		—	28 »
18	Papier bleu, grand apprêt, parcheminé, double raisin, de 30 à 32 kil.		—	28 »
19	Papier simili-Japon, bulle raisin, 30 kil. (65 × 50)		—	28 »
20	Papier simili-Japon, bulle raisin, 7 teintes, 30 kil.		—	34 »

Lignage des différents papiers.

21	35 lignes	—	0 50
22	25 lignes	—	0 50
23	A marge blanche	—	2 50
24	Quadrillé, grand format	—	1 25
25	Quadrillé, petit format.	—	1 »

(Quel que soit le genre de quadrillage ou réglé travers et marge couleur).

Le quadrillage et la réglure devront être irréprochables.

2me LOT

Fournitures de bureau.

A

Attaches anglaises, cuivre jaune, la boîte de 144 assorties. .		1 20
Attaches parisiennes, métal blanc, — — . .		1 »

Agendas longs, 1 jour à la page	La pièce.	2 »
Agendas longs, 2 jours à la page	—	1 20
Agendas longs, 4 —	—	0 80
Agendas carrés, 1 jour à la page	—	1 80
Agendas de poche, moyen.	—	1 »

B

Bracelets caoutchouc rouge, par boîtes assorties de 6 grandeurs, de 0 fr. 90 la grosse, à. . . .	—	4 75
Bracelets caoutchouc gris, par boîtes assorties de 6 grandeurs, de 0 fr. 90 la grosse, à	—	7 25
Blocs monstres, genre ministre (à effeuiller). . .	—	3 »

Crayons.

Marque Baignol et Farjon

Crayon mine noire n° 60, rond, cèdre non verni, marque bleue, 3 graduations	La douzaine.	0 25
Crayon Polygrade n° 104, rond, verni, 6 graduations, timbre sec	—	1 »
Crayon polygrade n° 96, rond, verni, 4 graduations, marque or.	—	1 25
Crayon polygrade n° 102, hexagonal, verni palissandre, marque or, 5 graduations	—	1 50
Crayon graphite trempé, hexagonal, verni naturel, marque or 4 B. 6 H.	—	2 »
Crayon graphite trempé, hexagonal, verni naturel, marque or 6 B	—	2 50
Crayon de couleur, hexagonal, marque or, n° 668, bleu, 669 vermillon, 673 vermillon et bleu . .	—	3 25
Crayon de couleur « Grand Service », cèdre rond, très gros, verni, marque or n° 615, mine bleue	—	2 20
Le même, mine rouge	—	2 70
Crayon noir n° 444.	—	1 »

Marque Conté :

Crayon polygrade n° 1.020, rond, cèdre verni, marque or, 6 graduations	La douzaine	1 »
Crayon graphite hexagonal, n° 1.010, verni palissandre, marque or, 5 graduations	—	1 50
Crayon marque TTTTTT et TTTTT	—	3 50
Crayon marque 1 TTTT et TTT	—	2 75
Crayon marque n° 0 TT et T.	—	2 75
Crayon marque n° 2 M T-M		
Crayon marque n° 3 M D-D		
Crayon marque n° 4 DD-DDD.	—	2 25
Crayon marque n° 5 DDDD		
Crayon marque n° 5 DDDDD-DDDDDD		
Crayon de couleur, rond, n° 1.315, marque or. .	—	1 70
Crayon hexagonal n° 1.092, marque argent . . .	—	1 75
Crayon hexagonal n° 1.410, vermillon		
Crayon hexagonal n° 1.415, bleu	—	3 25
Crayon hexagonal n° 1.420, vermillon et bleu. .		

Marque Gilbert :

Crayon mine noire, marque or, 6 graduations. .	—	1 25
Crayon de couleurs fines, vermillon ou bleu . .	—	1 75
Crayon de couleur, grand hexagone, marque or, vermillion ou bleu	—	2 75

Marque Marquise :

Crayon polygrade fin, n° 10, rond, cèdre verni, 6 graduations	—	1 25
Crayon polygrade surfin, n° 15, marque or, 7 graduations	—	2 50
Crayon de couleur, hexagonal, n° 174, vermillon.	—	3 25
Crayon de couleur, hexagonal, n° 175, bleu, marque or.	—	3 25

Crayons chinois.

Crayon mine noire, cèdre naturel, trois graduations	La douzaine.	0 30
Crayon d'aniline (à copier)		2 40
Crayon-gomme, cèdre non verni, encre et crayon.	—	3 25
Crayon-gomme, Marquise n° 65	—	3 25
Crayon-gomme Gilbert	—	3 25
Canifs-grattoirs, qualité fines.	La pièce.	1.50
Cire à cacheter, belle qualité (500 grammes) . . .	La boîte.	6 »
Cire à cacheter, extra-fine (500 grammes)	—	8 »
Calendriers avec bloc à effeuiller (chiffre de 0m08).	La pièce.	1 80
Calendriers de la Banque	—	1 25
Calendriers avec marge blanche	—	1 »
Copies de lettres, dos toile, avec répertoire à buvard, format coquille, dos basane (0m28×0m22, par douzaine, 500 folios)	—	3 75
— 1000 —	—	5 75

N. B. Les Calendriers ci-dessus ne devront pas porter de nom de maison.

D

Double décimètre en buis, division au m/m et au 1/2 m/m, 1re qualité	La pièce	0 60
Demi-mètre en buis, division au m/m et au 1/2 m/m, 1re qualité.	—	2 50

E

Encre noire double fixe extra.	toutes marques	Le litre.	1 75
Encre noire communicative.	toutes marques	—	2 »
Encre violette communicative.	toutes marques	—	2 25
Encre carmin, extra-fine, bouché émeri, flacon florentin.		Le flacon	0 80

Encre carmin, extra-fine, bouché émeri, flacon florentin.	Le 1/4 de litre.	3 25
Encre écarlate	Le flacon.	0 70
Encre bleue double	Le 1/4 de litre.	0 90
Encre de Chine liquide, flacons à pans, grand modèle (marque Bourgeois) n° 302.	Le flacon.	1 20
Encre de Chine liquide, flacons à pans, grand modèle (au Dragon).	—	1 »
Encre à polygraphier	Le flacon.	0 80
Encre de Chine (Dragon doré), le grand bâton, N° 499.	—	5 »
— (Lion Impérial) N° 500 bis . . .	—	2 50
— (Cicogne doré) N° 491.	—	1 25
Encrier de poche rond, en cuivre, double fermoir, garniture marocain.	La pièce	1 25
Équerres longues, poirier, 0m25 de long, garanties vérifiées.	—	0 25
Équerres longues, poirier, 0m35 de long, garanties vérifiées.	—	0 60
Équerres longues, à 45°, 0m16 de long, garanties vérifiées.	—	0 30
Equerres longues, à 45°, 0m20 de long, garanties vérifiées.	—	0 50
Échelles divisées, en buis, toutes divisions, 1re qualité.	—	0 75
Épingles assorties, par boîtes de 125, 250 et 500 grammes.	La boîte de 500 gr.	2 75
Étiquettes gommées, la boîte, suivant taille. . .		0 25
— —	Le paquet	0 25

F

G

Gommes en tablettes, moyen format, crayon et encre	La douzaine.	2 »

Gommes-grattoirs pour l'encre (100 morceaux). .	La pièce	0 90
Gomme (élastique naturelle), 20 morceaux au kilo	—	0 90
Gommes montées bois verni rouge, $0^m055 \times 0^m27$	—	0 60
Grattoirs fins rivés, manche ébène.	—	1 25
— — forts, à virole	—	1 50
— — anglais, manche bois des îles	—	1 70

P

Plumes diverses.

Marque Baignol et Farjon :

Nos 390, 393	La boîte	1 »
Nos 394 à 401, 402 à 409, 412 à 422.	—	1 15
Nos 202, 430 à 454, 457, 1498	—	1 25
Nos 458 à 463, 471 à 488	—	1 40
Nos 556, 557, 559, 569, 587, 591 à 594, 604, 730	—	1 50
Nos 632 à 668.	—	1 60
Nos 731 à 781.	—	1 75
Nos 791, 792, 797.	—	1 90
Nos 805 à 850.	—	2 20
No 900.	—	3 »
Nos 902, 925 à 928	—	3 50
No 940.	—	4 »
Nos 950, 978, 979	—	5 »
Nos 977, 980, 982, 983.	—	6 »
No 984.	—	6 50
No 986.	—	10 »
No 981.	—	12 »
Nos 2459, 2298	—	1 »
Nos 2571, 2639, 2652, 3000	—	1 25
Nos 1100 à 1103, 2300, 2835, 3450	—	1 50
Nos 580 à 585, 588, 590	—	1 50

Nos 642, 1137, 1142, 3500, 3501, 3504	La boîte.	1 60
Nos 0150, 567, 563, 570 à 573, 575 à 579. 1120, 1122, 3002.	—	1 75
Nos 554, 560 à 566, 1124, 1125, 2416	—	2 50
Nos 0165, 1145	—	2 75
Nos 1146, 1147, 2065, 2980, 3333.	—	3 50
Nos 3506, 2265	—	3 75

Marque Blanzy-Poure :

Nos 39, 083, 83, 84b, 89, 90b, 99, 109, 137, 143 à 147, 149, 150, 151, 159, 193b, 235, 236, 238. 277b, 562, 580, 683 ter, 798, 779, 909, 1009, 1682, 1683.	La boîte.	1 »
Nos 085, 241 à 244, 321b, 400, 0552, 552, 610, 624, 694 ter. 820b, 821b, 825, 826, 828b, 829b, 895, 1250	—	1 10
Nos 274 ter, 447, 456, 564. 569b, 702, 703, 708, 758, 764, 783, 801, 802, 803, 843, 899, 995, 1116 à 1119, 1231, 1300	—	1 20
Nos 0521, 521 à 530, 602, 603, 611. 786, 860, 914b, 915b, 1011.	—	1 30
Nos 086, 86, 682 à 684, 718, 777, 779, 835, 850, 851, 1113, 1114, 1217, 1259. 1291, 3139 . . .	—	1 40
Nos 116b, 134, 429, 430, 545b, 744, 745, 760 à 763, 870, 871, 882b, 906, 984, 1020, 1207, 1208, 1275	—	1 50
Nos 135b, 547b, 729. 739, 750, 751, 804, 806, 808, 1000, 1235, 1236, 1237, 1240, 1241	—	1 60
Nos 775, 756, 768, 771, 902. 903, 1203, 1204, 1205	—	1 75
Nos 340, 341, 423b, 542b, 548b, 549b, 586ter, 587b, 704. 714, 726, 730 à 732, 735 à 738, 740, 741, 742, 748, 749, 784, 785, 789, 790, 791. 796, 834b, 952, 973, 1010, 1200 à 1202, 1221, 1222, 1278, 1279.	—	2 »

Nos 335, 343, 665	La boîte.	2 50
Nos 663, 664, 672	—	3 »
Nos 0329 à 0334, 627, 659, 661, 679	—	3 50
Nos 0300 à 0308, 625, 653	—	4 »
No 319b	—	5 »
No 422b	—	5 50
Nos 0420, 421b	—	6 »
Nos 0320, 323b	—	7 25
No 320, 1360	—	8 »
Plumes Flament no 1	La boîte de 100.	0 90
— — no 2	—	1 60

Marque Mallat

Nos 10, 12, 13, 15, 20	La boîte	2 25
No 2.	—	2 20
No 3.	—	4 25
No 4.	—	5 50
No 5.	—	1 50
No 6.	—	1 75
Nos 7, 11, 14	—	1 70
No 9.	—	3 25
No 22	—	3 50

Plumes pour la ronde :

Blanzy, Baignol et Farjon (tous numéros). . . .	La boîte	0 80
Mallat	—	1 70

Plumes pour la bâtarde.

Blanzy 235 F., 238 M., 236 G.	—	1 25

Plumes tire-lignes.

No 1 ═══ No 2 ═══ No 2 ═══ No 4 ═══ No 5 ═══	La carte de 12 plumes en acier, d'un des 5 modèles avec porte-plume.	La pièce . 0 50

Andascript.

Plume à réservoir pour écrire la ronde, graduée de 1 à 10 m/m, la plume avec manche formant porte-plume	La pièce.	0 60

Porte-plume.

Porte-plume Baignol et Farjon, n° 195, manche verni noir	La douzaine	2 »
Porte-plume façon bambou, cylindrique, manche bois exotique, pour dessin	—	0 60
Porte-plume façon bambou, conique, manche bois exotique, pour dessin	—	1 »
Porte-plume façon acajou, cylindrique	—	0 80
— conique	—	1 »
Plumiers en toile cirée (1 case).	La pièce	0 50
— — (2 cases)	—	0 75
Plumiers en mouton, grand modèle.	—	2 25
Plumiers en chêne, acajou, bois noir (1 case). .	—	3 00
— — — (2 cases) .	—	4 00
Porte-plume palissandre (1 case)	—	3 25
— — (2 cases)	—	5 25
Punaises, aciérées bleues, de 0m008 de diamètre.	La douzaine	0 25
Punaises acier, d'une seule pièce.	—	1 50
— cuivre, dites gouttes de suif.	Le cent.	2 00
— acier (Baignol et Farjon), avec pince spéciale.	—	1 25
Punaises acier (Conté), 12 m/m		1 05

Poincons de bureau :

Poinçons fins, manche ébène.	La pièce	0 80
— rivés à virole.	—	0 90
— porte-fil, manche buis	—	0 60

Papier buvard, pur chiffon garanti

Raisin force moyenne	50×65	rose, saumon jaspé	La rame	22 00
—	—	blanc	—	27 00
Raisin mince plié	—	rose, saumon, jaspé	—	13 00
—	—	blanc	—	15 00
Carré extra-fort,	44×55,	rose, saumon jaspé	—	28 00
—		blanc	—	33 00
Carré fort	—	rose, saumon jaspé	—	22 00
—	—	blanc	—	26 00

S

Sébiles en bois, non vernies, diamètre 0m10 . .	La pièce	0 40
— vernies, —	—	0 50
Sébiles en acajou, vernies, diamètre 0m110 . . .		1 25
Sous-mains, garnis de buvard avec poche toile cirée, taille 44×30. . . .	La pièce.	2 75
— — 49×33. . . .	—	3 25
— — 54×36. . . .	—	4 »
— — 60×40. . . .	—	4 75
Sandaraque	Le flacon.	0 25

T

Tampons-buvards (dits pompiers), montés écrou 15×18	La pièce.	0 90
Tampons-buvards (dits pompiers), montés écrou grande taille.	—	1 50

Série des registres réglés, avec ou sans marge.

Couverture toile (1re qualité).

Format pot (0m31×0m21).

2 mains.	La pièce.	2 25
3 —	—	3 »

4 —	La pièce.	3 75
5 —	—	4 75
6 —	—	5 75
Format couronne ($0^m36 \times 0^m23$).		
2 mains.	—	3 50
3 —	—	4 50
4 —	—	6 »
5 —	—	7 »
6 —	—	8 50
Format écu ($0^m40 \times 0^m26$).		
2 mains.	—	4 75
3 —	—	6 50
4 —	—	7 75
5 —	—	9 75
6 —	—	11 50
Format carré ($0^m43 \times 0^m28$)		
2 mains.	—	6 50
3 —	—	9 »
4 —	—	11 50
5 —	—	14 »
6 —	—	16 50
7 —	—	19 »
Format raisin ($0^m47 \times 0^m31$)		
2 mains.	—	8 75
3 —	—	12 25
4 —	—	15 »
5 —	—	18 20
6 —	—	22 »
7 —	—	25 50
Foliotage par main (pot, couronne, écu, carré).	La main.	0 15
— (raisin).	—	0 20
Doit et avoir (pot, couronne, écu, carré)	—	0 20
— (raisin).	—	0 40

Répertoire in-folio.

Couverture papier (24 feuillets) pot	La pièce.	0 75
— — couronne	—	1 »
Couverture toile (24 feuillets) pot.	—	1 50
— — couronne	—	2 »
— (48 feuillets) pot.	—	1 75
— — couronne.	—	2 25
Registres pour procès-verbaux et Conseils d'administration :		
— format tellière ($0^m33 \times 0^m22$)	2 mains.	7 50
— — couronne ($0^m36 \times 0^m23$)	2 —	8 25
— — tellière	3 —	9 »
— — couronne	3 —	10 »
— — tellière	4 —	10 50
— — couronne	4 —	11 75
— — tellière	5 —	12 »
— — couronne	5 —	13 50
Registres longs, couverture demi-basane ou toile ($0^m39 \times 0^m16$).	2 mains	3 25
— — —	3 —	4 25
— — —	4 —	5 25
— — —	5 —	6 25
Pied de presse, pour presse in-4°, chêne fort.	La pièce	18 »
Mouilleurs pour copies de lettres :		
Mouilleurs pour copies de lettres en porcelaine, avec éponge.	—	2 25
Mouilleurs pour copies de lettres en porcelaine,	—	3 75
avec pinceau	—	3 75
Mouilleurs parisiens, bande molleton, monture métal.	—	4 50

3me LOT

— CORDERIE —

	1re QUALITÉ Le kil.		
Cordages en chanvre dit *Septains*.			
412 N° 1 3 m/m	4f 75	. . . . .	Type B.
413 N° 2 4 m/m	4 25	. . . . .	Type C.
414 N° 3 5 m/m	3 75	. . . . .	Type D.
415 N° 4 6 m/m	3 50	. . . . .	Type E.

Ficelles diverses.

	1re QUALITÉ Le kil.		
416 N° 2 3 fils	1f 75	. . . . .	Type F.
417 N° 6 3 —	1 85	. . . . .	Type G.
418 N° 4 2 —	1 85	. . . . .	Type H.
419 N° 3 3 —	1 75	. . . . .	Type I.
420 N° 9 3 —	2 25	. . . . .	Type J.
421 N° 45 4 —	2 50	. . . . .	Type K.
422 N° 80 2 —	3 50	. . . . .	Type L.
423 N° 18 4 —	2 25	. . . . .	Type M.
424 N° 25 4 —	2 75	. . . . .	Type N.
425 N° 30 (ficelle rouge) 2 fils . .	2 75	. . . . .	Type O.

NOTA. — Ces différentes ficelles pourront être livrées en pelotes de 50 ou 100 grammes. L'adjudicataire sera tenu de fournir, par quantités aussi minimes que ce soit, les articles commandés.

Les pelotes seront toujours très exactement du poids demandé.

Il est expressément entendu que l'Administration se réserve le droit d'acquérir chez un fournisseur de son choix les ficelles nécessaires à l'Octroi pour le service des Abattoirs.

4me LOT

COULEURS, VERNIS ET DIVERS

A

Acide chlorhydrique	Le kilog.	0 20
— nitrique	—	0 50
— oxalique	—	0 90
— phénique liquide (50°).	—	0 90
— sulfurique (66°).	—	0 25
— muriatique.	—	0 20
— acétique (8°) B ordinaire	Le litre (Verre non compris)	1 50
Alcool dénaturé	—	0 65
Alun de glace	Le kilog.	0 30
Allumettes.	—	0 40
Ammoniaque liquide (22°).	Le litre (Verre non compris)	0 40
Amidon de riz pur	Le kilog.	0 75
Alcool absolu.	Le litre (Verre non compris)	8 25

N. B. — Les prix de base des allumettes ne subiront pas le rabais de l'adjudication.

B

Blanc de céruse, broyé, surfin, extra-pure . . .	Le kilog.	0 85
Blanc de zinc, broyé, pur.	—	0 90
Blanc d'Espagne	—	0 05
Blanc (dit petit blanc en boules)	Les 100 boules.	0 90
Bleu charron en poudre	Le kilog.	0 75
Bleu Outremer Guilmet.	—	1 50
Bleu Outremer surfin.	—	1 »
Bleu de Prusse en poudre	—	4 »
Borax en cristaux, ou par paquets de 250 gr. en poudre.	—	0 60
Brique anglaise.	Le pain.	0 15
Brilllant belge	Le pot.	0 95

Bronze en poudre n° 1	Le paquet.	0 40
— n° 2	—	0 35
— n° 3	—	0 25
Broux de noix, double	Le litre (Verre non compris)	0 50
Benzine rectifiée	Le kilog.	0 75
Bougies stéariques, extra	Le paquet.	1 10
Bougies, double pression	—	1 20
Bougies pour lanternes de voitures	—	1 20
Bouchons liège surfin, pour bouteilles.	Le cent.	1 50
— — pour flacons	—	1 25

C

Camions en tôle, pour peinture	Le kilog.	0 70
Camphre raffiné en morceaux.	—	7 »
Chlorure de cnaux, sec	—	0 27
Chlore (eau de).	Le litre (Verre non compris)	0 10
Colle de Givet (cor de chasse).	Le kilog.	1 70
— (Donnay cor de chasse 3) . . .	—	1 50
— (Estivant, Parent à l'encre) . .	—	1 50
Colle de Lyon, extra	—	0 90
Colle de peau (marque Tottin).	—	2 10
Colle de Fandre	—	1 »
Craie blanche, en boîte de 144 morceaux . . .	La boîte	0 50
Cirage	Le kilog.	0 45
Cire à parquets n° 1 (pure abeille)	—	4 75
— n° 2	—	3 »
Cire blanche pure	—	4 »
Cire végétale	—	1 25
Cristaux de soude, par 100 kilogs.	—	0 10
Crayons de menuisier.	La pièce.	0 10

D

Dégras.	Le kilog.	1 20

E

Eau de cuivre	Le litre (Verre non compris)	0 20
Eau de Javel concentrée	Le litre.	0 20
Émeri du Levant, en potée ordinaire	Le kilog.	0 60
Essence de térébenthine	Le litre (Verre non compris)	1 25
Encaustique à l'essence	Le kilog.	3 »
Essence minérale	Le litre (Verre non compris)	0 55

F

Farine pour colle	Le kilog.	0 60

G

Gomme liquide	Le litre (Verre non compris)	2 30
Gomme arabique entière (blanche) 1re qualité	Le kilog.	2 50
Glycérine pure	—	2 90
Graisse à voiture, par boîte de 2 kilog.	La boîte	0 90
Goudron végétal	Le kilog	0 80
Goudron minéral	—	0 30

H

Huile cuite	Le kilog.	0 90
Huile de lin	—	0 95
Huile blanche	—	0 90
Huile de pied de bœuf (1re qualité)	—	1 80
Huile d'aspic (1re qualité)	—	4 50
Huile à brûler	—	0 90

I J

Insecticide Truffault	Le litre (Verre non compris)	3 50
Jaune de chrôme, rurfin (toutes nuances)	Le kilog.	1 25

K L

Luciline	Le kilog.	0 50
Litharge en poudre	—	0 50

M

Mastic à l'huile.	Le kilog.	0 18
Mastic de minium.	—	0 85
Mastic Serbat.	—	0 50
Minium surfin (pur).	—	0 60
Mine de plomb (1re qualité).	—	0 30
Mèche en boule.	La boule.	0 50

N

Noir de charbon (surfin)	Le kilog.	0 30
Noir de fumée, dit léger	—	0 80
Noir chimique	—	0 60
Noir d'ivoire pur	—	2 50
Naphtaline.	—	0 40

O

Ocre jaune, rouge, lavée poudre impalpable. . .	Le kilog,	0 30
Ocre de Rue — —	—	0 30

P

Papier de verre (marque Frémy) sur bulle. . . .	Les 100 feuilles	3 75
Peintures diverses préparées.	Le kilog.	1 20
Peintures vernissées, Ripolin :		
— — Rouge andrinople moyen. .	—	5 »
— — crème.	—	4 »
— — gris perle	—	4 »
— — vert d'eau.	—	4 »
— — noir d'ivoire.	—	4 »
Peintures vernissées, blanc de neige	Le kilog.	4 00
— — vert foncé	—	5 00
Poix blanche.	—	1 70
Poix noire	—	0 50

Pétrole raffiné	Le litre (Verre non compris)	0 33
Pierre ponce en pierre	Le kilog.	0 60
— en poudre	—	0 30
Potasse rouge, dite d'Amérique	—	0 80
Potassium	—	0 60
Prussiate	—	2 60
Pâte magique	La boîte.	0 30
Paille de fer	Le paquet.	0 25
Poudre de pyrèthre pure	Le kilog.	4 00

Q R

Résine	Le kilog.	0 30
Rat de cave gris	La douzaine.	2 40
— blanc	—	2 40

S

Savon minéral	Le pain.	0 15
Sel d'oseille	Le kilog.	1 50
Sulfure de potasse (par paquets de 100 grammes)	—	0 90
Sanguine en pain	—	0 40
Sable blanc	L'hectolitre.	1 20
Sel ammoniac en cristaux	Le kilog.	1 00
— en morceaux	—	1 60
Siccatif extra-fort	Le litre (Verre non compris)	1 60
— de Paris	Le paquet.	0 70
— autres marques	—	0 25
Stéarine en pain	Le kilog.	1 50
Sulfate de cuivre bleu	—	0 70
— de fer	—	0 10
Savon diaphane (1re qualité)	Le kilog.	0 38
Savon blanc de Marseille	—	0 65
Soufre en canon	—	0 24
— en poudre	—	0 40

T

Talc pulvérisé	Le kilog.	0 25
Terres diverses en poudre impalpable	—	0 80
Torches résineuses	La pièce	1 20
Tripoli	Le kilog.	0 40

U V

Vermillon français, en poudre, pur	Le kilog.	11 »
Vermillon en poudre, factice, 1re qualité. . . .	—	4 »
Vernis intérieur, surfin.	Le litre (Verre non compris)	3 »
Vernis extérieur, surfin	Le litre	3 25
Vernis Flatting anglais (Nobles et Hoares), par bidon de 5 litres.	—	3 75
Vernis copal blanc, surfin.	—	2 75
Vernis cristal (Nobles et Hoares)	—	3 75
Vernis noir japonais à l'alcool, extra	—	5 »
Vernis noir Japon	—	1 70
Vernis gomme laque, 1re qualité.	—	1 20
Vernis surfin à caisse (Nobles et Hoares) . . .	—	4 75
Vernis anglais, en poudre, surfin	—	0 85
Vert Milori, en poudre, surfin.	—	0 50
Vert métis, en poudre, surfin.	—	2 »

5me LOT

QUINCAILLERIE

A

Arrosoirs galvanisés, grille cuivre n° 3	La pièce Type	3 75
Archet de 70 m/m de longueur.	—	1 25
Allumoir à gaz, cuivre, à l'alcool, tout cuivre fondu	—	3 50

B

Bacs à charbon, fonte	Les 100 kil. Type	45 »
Bédanes de menuisier, à talon, acier fondu 5 m/m.	La pièce.	0 75
— — 7 m/m.	—	0 90
— — 9 m/m.	—	1 10
— — 11 m/m.	—	1 30
— — 12 m/m.	—	1 45
— — 14 m/m.	—	1 65
Burette à graisser, droite, cannelée, long tube, extra-forte, n° 3.	—	1 50
Burette à graisser, droite, cannelée, long tube, extra-forte, n° 4.	—	1 70
Bouvels à joindre, façon cormier, languette fer, 7m/m	—	3 »
— — 15 m/m.	—	3 »
— — 22 m/m.	—	3 »
— — 27 m/m.	—	3 25
Bidons fer-blanc, pour huile ou pétrole, avec bec renforcé, bouchon et chaînette, manche til de fer, garni de bois, contenance		
— — 2 litres	—	1 40
— — 3 litres	—	1 65
— — 5 litres	—	2 25
— — 10 litres	—	3 60
Bêches emmanchées, 1re qualité, acier fondu, à pédales.		
— — 28 c/m	La pièce.	3 60
— — 30 c/m	—	3 75
— — 32 c/m	—	3 95
— — 34 c/m	—	4 25
— — 36 c/m	—	4 40

C

Charbonnières, tôle vernie n° 2	— Type.	2 25
— — n° 3	—	2 60

Crampons forgés, 2 pointes n° 19	Le kilog.	1 60
— — n° 20	—	0 98
— — n° 21	—	0 90
— — n° 22	—	0 90
Crampillons clairs n° 20×40.	—	0 45
Clous à patte, 3 pouces	—	0 70
— 4 —	—	0 65
— 5 —	—	0 62
— 6 —	—	0 60
Ciseaux acier fondu pour sculpteurs, n° 6 . . .	La pièce.	0 55
— — n° 8 . . .	—	0 60
— — n° 10 . . .	—	0 62
— — n° 12 . . .	—	0 65
— — n° 15 . . .	—	0 68
— — n° 18 . . .	—	0 70
— — n° 20 . . .	—	0 75
— — n° 25 . . .	—	0 90
Ciseaux acier fondu pour menuisiers, n° 30 . . .	—	1 15
— — n° 35 . . .	—	1 35
— — n° 40 . . .	—	1 65
— — n° 45 . .	—	1 80
— — n° 50 . . .	—	2 15
Cisailles de ferblantiers, acier fondu.		
— 22 c/m.	—	3 00
— 25 c/m.	—	3 40
— 28 c/m.	—	3 75
Clefs à molette, acier fondu.		
— mâchoire de 20 c/m	—	4 50
— 25 c/m	—	5 50
— 31 c/m	—	8 00
— 38 c/m	—	9 00
Compas droits, branches carrées 16 c/m	—	0 70
— — 19 c/m	—	0.85
— — 22 c/m	—	0 90

Compas droits à 1/4 de cercle.		
— — 19 c/m	La pièce.	1 30
— — 22 c/m	—	1 50
— — 25 c/m	—	1 70
Compas d'épaisseur à 1/4 de cercle 12 c/m	—	1 90
Compas à ressort à vis de rappel, de 0.12	—	2 25
Compas maître de danse de 19 c/m.	—	1 55
Conscience de 15×10	—	0 75
Corde d'arçon.	Le mètre.	0 30
Chaperons de scies en fer, 35 c/m	La pièce.	0 26
Ciseaux à mèches	—	1 50
Crachoirs fonte émaillée, ronds	—	1 60
— — rectangulaires	—	1 90
Crocs à fumier, à 3 dents, à patte, emmanchés, marque Peugeot, longue ferrure, manche de 1m80 c/m.	—	3 75
— à 4 dents.	—	4 15

D

Décamètre à ruban, avec fils, véritable « Chestermann ».	La pièce.	6 90

E

Équerres, bois, lame acier (marque Brittain).		
— — 19 c/m	La pièce.	2 40
— — 22 c/m	—	2 85
— — 27 c/m.	—	3 25
Équerres bois, lame acier à onglet (marque Brittain) 150	—	3 50
Équerres bois, lame acier à onglet (marque Brittain) 175.	—	3 90
Équerres bois, lame acier à onglet (marque Brittain) 200.	—	4 50

Équerres (fer simple) 160 m/m	La pièce.	1 65
— — 225 m/m	—	2 30
— — 250 m/m	—	2 50
Équerres (fer à chapeau) 160 m/m	—	2 40
— — 225 m/m	—	3 25
— — 250 m/m	—	3 70
Étaux à main, avec vis de 12 c/m	—	2 80
— — 14 c/m	—	3 65
Entailles à scies en hêtre	—	3 25
Étrilles	—	0 70

F

Fourches à fumier, 4 dents renforcées (Peugeot).	La pièce Type	3 »
Filières à truelle à 10 trous, avec 5 tarauds. .	—	3 75
Filières à coussinets, 0,25 c/m, taraudant 5.7.9. .	—	10 »
Fraises pour vilebrequin 8 c/m	—	0 90
— 9 c/m	—	0 95

G

Gouges de sculpteur, acier fondu. 10.	La pièce.	0 57
— — 12.	—	0 60
— — 15.	—	0 61
— — 18.	—	0 65
— — 20.	—	0 66
— — 25	—	0 77
— — 30	—	0 90
— — 35	—	1 02
Guillaumes (fers de) 12	—	0 30
— — 14	—	0 32
— — 16	—	0 35
— — 18	—	0 38
— — 20	—	0 40
Guillaumes, façon cormier 16	—	1 80

Guillaume, façon cormier 18	—	1 80
— — 20	—	1 80
— — 24	—	1 90
— — 30	—	1 90
Grilles, décrottoirs, fonte de 60 × 35 c/m . . .	Le kil.	0 50
Gonds en fer, pointe et à vis, 18 × 40 à 19 × 50	La grosse.	0 90
— — 19 × 55 à 21 × 70	—	1 75
— — 21 × 80 à 22 × 90	—	3 »
— — 23 × 60 à 24 × 120	—	5 30

H

Hachettes emmanchées. depuis.		1 70

I J K

L

Lanternes avec lumignon à l'huile 4 verres pour écoles	La pièce.	2 50

M

Manches de limes, viroles fer.	Le cent.	6 »
Manches de marteaux 35 c/m	La pièce.	0 20
— 40 c/m	—	0 30
— 45 c/m	—	0 35
— 50 c/m	—	0 40
Manches de marteaux à devant, 1 mètre. . . .	—	1 »
— de pioche, 1 mètre.	—	0 45
— de tranche en cornouiller, 1 mètre . .	—	0 18
— de pelles, droits, 1m20	— Type	0 55
— — courbes, 1er choix	— Type	0 80
Maillets de menuisier.	—	0 65
— de ferblantier	—	0 55

Marteaux de menuisier A F, emmanc., 25 m/m.	La pièce.	1 05
— — 28 m/m.	—	1 15
— — 30 m/m.	—	1 25
— — 32 m/m.	—	1 50
Marteaux de serrurier, sans manche, 28 m/m . . .	—	0 90
— — 30 m/m . . .	—	1 05
— — 35 m/m. . .	—	1 40
— — 40 m/m . .	—	2 30
— — 50 m/m . .	—	3 80
Marteaux de tapissier	—	2 50
Marteaux de vitrier	—	2 50
Meule montée, auge fonte, 45 c/m, pédale et manivelle	—	23 »
Meule montée, auge fonte, 55 c/m, pédale et manivelle	—	31 50
Montures de scies à métaux acier fondu pour scies de 24 c/m	—	3 25
Montures de scies à métaux acier fondu, pour scies de 27 c/m	—	3 50
Mèches à ferrer, polies, 16 c/m, 4 à 7 m/m.	—	0 20
— — 8 à 10 m/m	—	0 25
— — 11 à 14 m/m	—	0 30
Mèches à trois pointes, polies, de 10 m/m à 24 m/m.	—	0 20
— — 25 m/m à 30 m/m.	—	0 25
— — 31 m/m à 35 m/m.	—	0 30
— — 36 m/m à 38 m/m.	—	0 40
— — 40 m/m à 42 m/m.	—	0 45
— — 44 m/m à 46 m/m.	—	0 45
Mèches torses, polies, 4 m/m à 8 m/m	—	0 75
— 10 m/m	—	0 80
— 12 m/m	—	0 85
— 14 m/m	—	0 90
— 16 m/m	—	0 95
— 20 m/m	—	1 10

Mètres en buis, 10 branches, large rosace.		
— 18 m/m.	La pièce.	0 45
— 20 m/m.	—	0 50
— 5 branches 18 m/m.	—	0 45
— 20 m/m.	—	0 50
Mètres en buis, 10 branches, large rosace à ressorts.		
— 18 m/m	—	0 85
— 20 m/m	—	0 90
— 5 branches 18 m/m	—	0 60
— 20 m/m	—	0 65
Mètres laqués à ressorts, plaques acier, 5 branches	—	0 75
Mètres (doubles) — — —	—	1 50
Mètres (doubles) buis, à ressorts, large rosace.		
— 16 m/m	—	1 15
— 18 m/m	—	1 25
— 20 m/m	—	1 40
— 22 m/m	—	1 50
Mètres en cuivre (force 10 kil. à la grosse) . . .	—	0 50

P

Pelles à brides, acier.	Le kilog.	0 55
— à douilles, acier.	—	0 62
— à rebords, acier.	— Type	0 65
Pelles à charbon ou ruffles.	La pièce Type	0 45
Pioches de terrassier	Le kilog.	0 75
Pierres à gouges	La pièce.	0.50
Pierre du Levant.	Le kilog.	2 50
Pierre ponce	—	0 65
Pots à colle, cuivre, avec bain-marie		
— diamètre 160 c/m.		7 50
— — 170 c/m.		8 25
Papier de verre bulle extra (par feuille)	Le cent.	3 50

Pinces, becs plats et becs ronds, acier fondu.		
— n° 12 c/m. . . .	La pièce	0 50
— n° 14 c/m. . . .	—	0 60
— n° 16 c/m. . . .	—	0 70
Pinces coupantes, devant acier fondu.		
— n° 12 m/m.		1 30
Pinces coupantes, n° 14 m/m	—	1 50
— n° 16 m/m	—	1 75
Pattes à glace, forgées	Le kilog.	1 20
Pitons en fer 15×25	La grosse.	0 45
— 16×30	—	0 45
— 17×35	—	0 50
— 18×40	—	0 60
— 19×50	—	0 80
— 20×60	—	1 15
— 21×70	—	1 70
— 22×80	—	2 40
— 23×90	—	3 40

R

Ramasse-poussière, fer-blanc n° 2	La pièce.	Type 0 65
Racloir en acier pour menuisier 55×14 m/m . . .	—	0 40
Rateaux emmanchés (marque Peugeot)	Type	
— 8 dents.	La pièce.	2 80
— 10 dents.	—	2 90
— 12 dents.	—	Type 3 »
— 14 dents.	—	Type 3 45
— 16 dents.	—	3 65
Rabots (fers de) acier fondu :		
— 40 m/m	—	0 80
— 42 m/m	—	0 85
— 44 m/m	—	0 90
— 46 m/m	—	0 95
— 48 m/m	—	1 »
— 50 m/m	—	1 05

Rabots façon cormier, contre-fer, sans vis, acier fondu :		
— de 34 à 42.	La pièce.	2 »
— de 44 à 48.	—	2 20
Rabots cormier, contre-fer, longue vis, acier fondu :		
— de 34 à 42	—	3 25
— de 44 à 48	—	3 50
Rabots à dents, cormier 42 m/m	—	2 60
Affûtages :		
Varlope et 1/2 varlope, façon cormier, contre-fer, sans vis, acier fondu	L'affûtage.	10 25
Varlope et 1/2 varlope, cormier, longue vis, acier fondu	—	16 »

S

Serre-joints, en charme :		
— serrage de 0 82 c/m.	La pièce.	2 25
— — 1m	—	2 50
— — 1m30	—	3 »
— — 1m45	—	3 25
Seaux galvanisés n° 3	—	1 75
— n° 4	—	Type 2 »
Scies à métaux, lames en acier fondu :		
— 28 c/m.	—	0 75
— 30 c/m.	—	0 90
— 35 c/m.	—	1 12
— 40 c/m.	—	1 35

T

Toile émeri, tissu extra-fort.	Le mètre.	1 50
Tarrières torses, de 12	La pièce.	0 65
— de 14	—	0 75
— de 16	—	0 90
— de 18	—	1 »
— de 20	—	1 10

Tarrières torses, façon Gilpin.		
— de 12.	La pièce.	1 10
— de 14.	—	1 35
— de 16.	—	1 55
— de 18.	—	1 70
— de 20.	—	2 »
Tournevis, acier fondu, fort	—	0 90
Tourillons de scie (en fer)	—	0 28
— (en bois).	—	0 25

V

Viroles fer, embouties, pour manches de lime. .	Le cent.	3 »
Vilebrequins, forts, tige de 12 m/m	La pièce.	1 10
— de 14 m/m	—	1 65
— de 16 m/m	—	2 25
Vrilles à anneaux, manche fer n° 1.	—	0 15
— — n° 3.	—	0 18
— — n° 5.	—	0 20
— — n° 7.	—	0 22
Valets d'établi, fer	Le kilog.	0 70
Vis d'établi, fer, avec plaque de rappel	—	0 80
Vis à bois, fer, tête plate n° 16×15	La grosse.	0 44
— 17×17	—	0 43
— 18×20	—	0 45
— 19×20	—	0 48
— 19×25	—	0 55
Vis à bois. . . . n° 20 × 20	—	0 53
— 20 × 25	—	0 60
— 21 × 25	—	0 70
— 21 × 30	—	0 81
— 22 × 25	—	0 81
— 22 × 30	—	0 95
— 23 × 30	—	1 15

Vis à bois (suite) n° 23 × 35	La grosse	1	30
— 24 × 40	—	1	75
— 24 × 50	—	2	10
Vis à bois, tête carrée, 25 × 50	—	3	95
— 26 × 70	—	4	95
— 27 × 70	—	5	85
— 28 × 80	—	7	20
— 29 × 90	—	8	40
— 30 × 100	—	9	80
— 31 × 110	—	11	40
— 32 × 120	—	13	30
— 33 × 130	—	15	60

NOTA. — La vis à tête ronde sera facturée un numéro en sus de sa force réelle.
La vis, goutte de suif, sera comptée deux numéros en sus de sa force réelle.

6me LOT

FER ET ACIER

Acier doux en barres de toutes dimensions commerciales	Les 100 kil.	50	»
Tôle d'acier doux en feuilles au-dessus de 0.001, coupées à la demande	—	60	»
Acier français de toutes dimensions commerciales pour burins et becs-d'âne, et la confection d'outils	—	150	»
Étain pur en barres, par paquets de 250 gr. .	Le kilog.	7	50
Fers laminés marchands, 1re et 2e classes	Les 100 kil.	24	»
— — 3e et 4e classes	—	28	»
Fer cornière de toutes dimensions commerciales.	—	37	»
Fer à T — — .	—	36	»
Fer en U, de 0.030 à 0.050	—	36	»
Fer rainé de toutes dimensions commerciales . .	—	40	»

Fer à moulure de toutes dimensions	Les 100 kil.	» 40
Fer feuillard de toutes dimensions commerciales, en botillons de 5 kil.	—	35 »
Fer aplati de 0.060 X 0.004, en botte de 25 kil. . .	—	30 »
Feuilles de tôle d'acier doux, recuite et décapée, deux faces de 0.0005.	—	90 »
— — 0.0008.	—	85 »
Feuilles de fer-blanc 1^m de long sur 0^m66	La feuille.	2 50
Feuilles de zinc (tous numéros)	Le kilo.	0 95
Plomb neuf.	—	0 80
Tôle de cuivre de 0^m001 à 0^m005	—	3 50
Fil de laiton clair ou recuit, n°s 1 à 4.	—	3 30
— — 5 à 15.	—	3 »
— — 15 à 30.	—	2 80

Fil de fer clair ou recuit, galvanisé ou étamé (les % kil.).

DIAMÈTRE en 10e de m/m	Nos DE LA JAUGE	CLAIR	RECUIT	GALVANISÉ	ÉTAMÉ
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
44	20	42 50	44 »	50 »	62 »
39	19	43 25	44 75	51 12	64 25
34	18	44 »	45 50	52 25	66 50
30	17	44 7	46 25	53 38	68 75
27	16	45 50	47 »	54 50	71 »
24	15	46 63	48 13	55 63	73 25
22	14	47 75	49 25	56 75	75 50
20	13	48 88	51 38	57 88	77 75
18	12	50 »	51 50	59 38	80 »
16	11	51 12	52 63	60 88	82 25
15	10	52 25	53 75	62 48	84 50
14	9	53 38	54 88	63 88	86 75
13	8	54 50	56 »	65 38	89 »
12	7	56 »	57 50	67 63	91 25
11	6	57 50	59 »	71 38	95 »
10	5	59 »	60 50	73 13	98 75
9	4	60 50	62 »	78 87	102 50
8	3	63 50	65 »	82 63	106 25
7	2	66 50	68 »	86 38	110 »
6	1	69 50	71 »	90 13	113 75

7me LOT

—

Limes, râpes, retaillage, etc.

Il est de règle absolue que le taillage des limes neuves et le retaillage seront faits à la main.

Les façons mécaniques seront rigoureusement refusées.

		Fr.			Fr.
125 m/m	5 pouces . .	5 »	325 m/m	13 pouces . .	25 50
150	6 d° .	6 25	350	14 d° . .	32 50
175	7 d° .	7 50	375	15 d° . .	40 50
200	8 d° . .	10 »	400	16 d° . .	48 50
225	9 d° . .	12 50	425	17 d° . .	56 50
250	10 d° . .	15 50	450	18 d° . .	65 50
275	11 d° . .	18 50	475	19 d° . .	75 50
300	12 d° . .	22 50	500	20 d° . .	85 »

1/2 douces.

		Fr.			Fr.
MÊMES DIMENSIONS	5 pouces . .	6 »	MÊMES DIMENSIONS	13 pouces . .	30 50
	6 d° . .	7 »		14 d° . .	38 50
	7 d° . .	9 »		15 d° . .	46 50
	8 d° . .	11 50		16 d° . .	54 50
	9 d° . .	14 »		17 d° . .	63 50
	10 d° . .	17 50		18 d° . .	74 50
	11 d° . .	20 50		19 d° . .	85 50
	12 d° . .	25 50		20 d° . .	100 »

— DOUCES —

		Fr.			Fr.
MÊMES DIMENSIONS	5 pouces . .	7 »	MÊMES DIMENSIONS	13 pouces . .	36 50
	6 d° . .	8 »		14 d° . .	45 50
	7 d° . .	10 »		15 d° . .	52 50
	8 d° . .	13 »		16 d° . .	60 50
	9 d° . .	18 »		17 d° . .	70 50
	10 d° . .	20 50		18 d° . .	83 50
	11 d° . .	24 50		19 d° . .	96 50
	12 d° . .	30 50		20 d° . .	112 »

RETAILLACE

Grosses tailles, bâtardes en tous genres, compris râpes et tiers-points.

		La pièce. Fr.			La pièce. Fr.
MÊMES DIMENSIONS	5 pouces . .	0 30	MÊMES DIMENSIONS	13 pouces . .	0 80
	6 d° . .	0 35		14 d° . .	0 90
	7 d° . .	0 40		15 d° . .	1 05
	8 d° . .	0 45		16 d° . .	1 20
	9 d° . .	0 50		17 d° . .	1 35
	10 d° . .	0 55		18 d° . .	1 50
	11 d° . .	0 60		19 d° . .	2 00
	12 d° . .	0 65		20 d° . .	2 25

1/2 douces en tous genres, compris râpes et tiers-points.

		La pièce. — Fr.			La pièce. — Fr.
MÊMES DIMENSIONS	5 pouces . .	0 40	MÊMES DIMENSIONS	13 pouces .	1 »
	6 d° . .	0 45		14 d° . .	1 25
	7 d° . .	0 50		15 d° . .	1 40
	8° d° . .	0 55		16 d° .	1 65
	9° d° . .	0 60		17 d° . .	1 90
	10 d° . .	0 68		18 d° . .	2 10
	11 d° . .	0 75		19 d° . .	2 66
	12 d° . .	0 85		20 d° . .	3 »

Douces, râpes et tiers-points.

		La pièce. — Fr.			La pièce. — Fr.
MÊMES DIMENSIONS	5 pouces . .	0 45	MÊMES DIMENSIONS	13 pouces . .	1 20
	6 d° . .	0 52		14 d° . .	1 44
	7 d° . .	0 61		15 d° . .	1 65
	8 d° . .	0 68		16 d° . .	2 »
	9 d° . .	0 78		17 d° . .	2 30
	10 d° . .	0 86		18 d° . .	2 70
	11 d° . .	0 93		19 d° . .	3 33
	12 d° . .	1 10		20 d° . .	3 75

Retaillage d'étau . . . . . 6 fr. »

8me LOT

TIMBRES CUIVRE, CAOUTCHOUC, GRIFFES, TAMPONS, etc. GRAVURE DE MÉDAILLES

DIMENSIONS

1	Boîtes à tampon, carrées 12 × 9.		1 50
	— — 14 × 11.		1 75
	— — 15 × 12.		2 »
	— — 17 × 13.		3 »
	— — 20 × 15.		4 25
	— — 22 × 16.		5 25
	— rondes, 115 m/m de diamètre.		2 50
	— — 140 —		3 75
	— — 160 —		4 50
	— — 195 —		7 »
2	Cachets pour la cire (en cuivre, manche noir verni) :		
	2 lettres.		0 75
	2 lignes		2 »
	3 —		4 »
	4 —		3 50
3	Encres à tampon pour timbres caoutchouc (sans huile). bleue, noire, violette, rouge :		
	1/8 de litre, ...		1 50
	1/4 —		3 »
	1/2 —		6 »
	1 litre.		10 »
4	Encres à timbres cuivre (base oléique), noire et bleue,	Le litre	12 »
	Rouge.		30 »

5	Encre à marquer le linge, le 1/8 de litre	2 50
	le 1/4 —	4 50
	le litre	15 »
6	Griffres caoutchouc, 1 ligne jusqu'à 0.60 m/m de longueur.	1 »
	— 2 —	1 25
	— 3 —	1 75
	— 4 —	2 25
7	Gravure de médailles or, argent ou bronze, travail soigné, la lettre ordinaire.	0 04
8	Griffes-signatures en cuivre (suivant travail), de 12 à	15 »
9	Griffes pour légalisation, en cuivre.	12 »
	— — en caoutchouc	5 »
10	Numéroteurs mécaniques en bronze (à piston) 3 chiffres .	40 »
	— — 4 —	45 »
	— — 5 —	50 »
	— — 6 —	60 »
11	Timbres caoutchouc (modèle officiel)	4 »
12	Tampon perpétuel (ne nécessitant jamais d'encre) 11×7 .	1 50
13	Timbres de poche 30 m/m avec initiales.	3 50
	— avec rédaction (genre commercial). . .	6 50

9me LOT

BROSSERIE, SPARTERIE

Balais soies (moyens)	La douzaine	Type	48 »
— (grands).	—	Type	93 »
Balais chiendent pour tapis	—	Type	36 »
Balais piassava.	—	Type	24 »
Balais de bouleau.	—	Type	3 »
Balais de bruyère.	—		2 60
Balais paille de riz, emmanchés	—	Type	12 »
Balais chiendent pour W. C..	—		3 »

Balayettes soies.	—	Type	20 »
Balayettes chiendant	—	Type	19 20
Brosses à parquets, avec brides.	—	Type	48 »
Brosses à poêle	—	Type	13 »
Brosses à cirage (doubles)	—	Type	5 50
Brosses en chiendent (dites chien)	La douzaine	Type	3 »
Bâtons à cirer.	La pièce.		1 50
Éponges Gerbis n° 1.	La douzaine	Type	24 »
— — n° 2.	—	Type	36 »
Frottoirs chiendent	—	Type	12 »
Manches pour têtes de loup, bois blanc :			
2m de longueur	La douzaine.		7 20
2m50 —	—		10 80
2m80 —	—		12 »
3m00 —	—		14 50
Manches à balais (bois blanc), pointus	Le cent.		13 »
— — —	—		15 »
— — —	—		18 »
Plumeaux américains (plumes de dindes) :			
Grands	La douzaine	Type	42 »
Peaux chamoisées (60 × 50) dolées	—	Type	27 »
— (50 × 35).	—	Type	18 »
Têtes de loup (soies), rondes	—	Type	38 »
— — demi-lunes.	—	Type	33 »
Tapis brosses :			
Unis, 60 × 30.	La pièce.		1 50
Bordures couleur, 60 × 30.	—		1 60
Unis, 70 × 35.	—		1 80
Bordures couleur, 70 × 35.	—		2 »
Unis, 80 × 40.	—	Type	2 »
Bordures couleur, 80 × 40.	—	Type	2 20
Unis, 90 × 45.	—		3 »
Bordures couleur, 90 × 45.	—		3 20
Wassingues doubles, 1re qualité, 140 × 75 . . .	La pièce	Type	0 75

10me LOT — A

Produits chimiques. — (Catalogue Poulenc).

Sous-acétate de plomb liquide (extrait de Saturne)	Le kilog.	1 20
Acide acétique pur, cristallisable	—	14 »
— azotique, chimiquement pur 40° B . . .	—	1 50
— — — 36° B . . .	—	1 25
— chlorhydrique — 22° B . . .	—	1 »
— ordinaire (par touries)	Les 100 kil.	9 50
— phosphorique, pur liquide, 45° B	Le kilog.	3 »
— sulfurique, chimiquement pur, bouilli . .	—	2 »
— — — 66° B . .	—	1 50
Acide sulfurique ordinaire, 66° B (par touries).	Les 100 kil.	14 »
Alcool amylique rectifié 129-131	Le kilog.	5 »
— méthylique 99°5	—	9 »
Ammoniaque, chimiquement pure, 22° B . . .	—	2 »
— pure à 22° B	—	1 20
Azotate d'argent, fondu blanc, en plaques . . .	—	85 »
Benzine pure, cristallisable	—	3 »
— cristallisable à 850	—	1 25
Carbonate de potasse, chimiquement pur, neutre	—	5 »
Bicarbonate de soude, chimiquement pur . . .	—	3 »
Carbonate de soude chimiquement pur, cristallisé	—	1 50
— — desséché.	—	5 »
Chlorhydrate d'ammoniaque chimiquement pur	—	4 »
Chlorure de baryum pur, cristallisé.	—	2 »
— de calcium, ordinaire, desséché . . .	—	0 75
— mercurique, chimiquement pur (Cours)	—	12 »
Essence de pétrole légère (éther de pétrole) P. S. 635	—	5 »
Ether (oxyde d'éthyle) 66°.	—	5 50
Iode bi-sublimé (Cours).	—	35 »

Iodure de potassium 98-99 (Cours)	Le kilog.	28 »
— de zinc.	—	60 »
Molybdate d'ammoniaque pur (Cours)	—	18 »
Oxalate neutre d'ammoniaque, chimiquement pur	—	9 »
Permenganate de potasse chimiquement pur . .	—	4 50
Potasse caustique à l'alcool, en plaques	—	5 50
— à la chaux, purifiée pour laboratoire . .	—	2 25
Soude caustique à l'alcool.		5 »
— à la chaux, purifiée pour laboratoire . .		2 »
Sulfate de cuivre chimiquement pur.		4 »
— de fer ammoniacal pur.		4 »
Sulfhydrate d'ammoniaque pur		4 »
Sulfure de fer artificiel, en plaques		0 75
Tartrate neutre de potasse, chimiquement pur .		10 00

N. B. — Les verreries ou les emballages ne sont pas compris dans la nomenclature ci-dessus.

10me LOT — B

Bouchons caoutchouc pur Para vulcanisé blanc.

(PLEINS OU AVEC UN, DEUX OU TROIS TROUS)

N° 1	la pièce	0 06	N° 8.	la pièce	0 66
N° 2	—	0 11	N° 9	—	0 83
N° 3	—	0 17	N° 10.	—	1 10
N° 4	—	0 22	N° 11.	—	1 37
N° 5	—	0 27	N° 12.	—	1 87
N° 6	—	0 39	N° 13.	—	2 31
N° 7	—	0 50	N° 14.	—	3 08

Papier à filtrer blanc, qualité extra, pour laboratoire .	la rame	12 10
Papier à filtrer gris	—	9 90
— épais, marque Chardin	la liasse	2 75
— plissé, de Laurent,, blanc : N° 0. . .	le cent.	1 10

Papier à filtrer plissé, de Laurent, blanc : N° 1. .	Le cent.	1 32
— — — — N° 2. .	—	1 43
— — — — N° 3. .	—	1 65
— — — — N° 4. .	—	2 31
— — — — N° 5. .	—	2 75
— — — — N° 6. .	—	3 30
— — — — N° 7. .	—	3 74
— — — — N° 8. . (spongieux)	—	2 75
Papier à filtrer, marque Schleicher et Schull :		
N° 589, disque de 11 c/m diamètre . . .	Le cent.	4 73
N° 595, — 11 c/m — . . .	—	0 88
Bec Wiessnegg, avec robinet, couronnement à jets verticaux, avec support réchaud	La pièce.	19 25
Ballons en verre ordinaire, fond rond ou fond plat :		
de 30 à 187 gr..	La pièce.	0 16
de 250 gr.	—	0 22
de 375 gr.	—	0 27
de 500 gr.	—	0 33
de 750 gr.	—	0 38
de 1 litre.	—	0 44
de 1 litre 1/2	—	0 55
de 2 litres	—	0 77
Éprouvettes à pied, avec bec. non graduées :		
de 200 gr.	La pièce.	0 66
de 250 gr.	—	0 71
de 500 gr.	—	1 10
de 750 gr.	—	1 37
de 1 litre.	—	1 92
Fioles d'attaque, forme poire :		
de 125 gr.	La pièce.	0 16
de 250 gr.	—	0 22
de 500 gr.	—	0 33
de 750 gr.	—	0 38
de 1 litre	—	0 44

Verres à expériences, à pied et à bec :		
de 15 à 60 gr.	La pièce.	0 22
de 90 gr.	—	0 27
de 125 gr.	—	0 27
de 155 gr.	—	0 38
de 187 gr.	—	0 38
de 250 gr.	—	0 44
de 375 gr.	—	0 55
de 500 gr.	—	0 60
Entonnoirs pour analyses, angle de 60° bords rodés, douilles taillées en biseau, de 65 m/m diamètre	—	0 38
Capsules porcelaine, fond rond ou fond plat, à bec		
20 c. c. de capacité	La pièce	0 38
50 — —	—	0 55
100 — —	—	0 66
125 — —	—	0 82
200 — —	—	0 99
250 — —	—	1 10
400 — —	—	1 37
500 - —	—	1 76
650 c. c. de capacité	—	2 20
1 litre —	—	2 75
1 litre 1/2 —	—	3 85
2 litres —	—	5 50
3 litres —	—	7 70
Carafes jaugées, en verre épais :		
de 500 gr.	La pièce.	2 20
1 litre	—	2 75
Éprouvettes à pied, à bec, graduées :		
de 50 c. c., en centimètres cubes . . .	La pièce.	2 20
de 100 —	—	2 75
de 200 —	—	4 12
de 250 —	—	4 67
de 500 — en 5 cent	—	7 15
de 1000 — en 10 cent	—	6 60

Fioles jaugées, verre de Bohême :

de 100 c. c	La pièce.	1 10
de 200 —	—	1 48
de 250 —	—	1 65
de 500 —	—	2 20
de 1000 —	—	2 75
de 100-110 c. c.	—	1 26

Pipettes jaugées, 2 traits :

de 1 c. c.	La pièce.	1 10
de 2 —	—	1 10
de 5 —	—	1 10
de 10 —	—	1 43
de 20 —	—	1 65
de 25 —	—	1 65
de 50 —	—	2 47
de 100 —	—	2 75

11me LOT

CAOUTCHOUC, BOURRAGES, AMIANTE & TUBES DE NIVEAU D'EAU

Numéros d'ordre	DESIGNATION DES MARCHANDISES	UNITÉ	PRIX	OBSERVATIONS
	1° Caoutchouc			
1	Caoutchouc en feuilles pour joints d'eau et de vapeur, ordinaire, sans insertion . .	le kilog.	3 »	
2	Caoutchouc en feuilles pour joints d'eau et de vapeur, supérieur, avec insertion toile	—	3 50	
3	Caoutchouc en feuilles pour joints d'eau et de vapeur, demi-feutré ou amianté. . .	—	5 50	
4	Même caoutchouc avec inse de cuivre	—	15 °/o en plus	
5	Caoutchouc pour trous d'homme, ordinaire, sans toile	—	3 25	
6	Caoutchouc pour trous d'homme, ordinaire, avec toile	—	3 75	
7	Caoutchouc pour trous d'homme, supérieur, avec toile et cuivre	—	4 50	
8	Caoutchouc pour trous d'homme, supérr et amianté.	—	6 »	
9	Anneau d'une seule pièce sur gabarit 10 °/o en plus sur les Nos 5 à 9	—	10 °/o en plus	

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITE	PRIX	OBSERVATIONS
	2° Bourrages			
10	Bourrages pour presse-étoupes, pour eau et vapeur, en chanvre suiffé	le kilog.	2 50	Les bourrages seront en tresses rondes ou carrées,
11	Bourrages pour presse-étoupes, pour eau et vapeur, en coton pur suiffé	—	3 »	
12	Bourrages pour presse-étoupes, pour eau et vapeur, en amiante pure suiffée	—	5 »	
13	Bourrages pour presse étoupes, pour eau et vapeur, genre Burgmann.	—	7 25	
	3° Amiante			
14	Carton et papier d'amiante qualité N° 1, blanc de 1 à 6 m/m d'épaisseur.	—	1 50	
15	Les mêmes, qualité N° 2.	—	2 »	
16	Les mêmes, qualité N° 3, mais bleu	—	0 60	
17	Tresse d'amiante, ronde, blanche de 8 m/m et au-dessus	—	3 »	
18	La même, mais bleue, qualité supérieure.	—	6 »	

4° Tubes en verre de niveau d'eau

LONGUEURS EN CENTIMÈTRES		DIAMÈTRES EN MILLIMÈTRES								
		10 A 13	14 A 16	16 A 18	19 A 20	21 A 22	23 A 24	25 A 26	27 A 28	29 A 30
Jusqu'à 0m15.	PRIX DE L'UNITÉ	0 20	0 20	0 25	0 25	0 30	0 30	0 35	0 35	0 40
De 0m16 à 0m20. . . .		0 25	0 25	0 30	0 30	0 35	0 35	0 45	0 45	0 50
De 0.21 à 0.25. . . .		0 30	0 30	0 35	0 40	0 45	0 45	0 55	0 60	0 65
De 0.26 à 0.30. . . .		0 40	0 40	0 45	0 50	0 50	0 55	0 65	0 75	0 80
De 0.31 à 0.35. . . .		0 45	0 45	0 50	0 60	0 60	0 65	0 75	0 85	0 95
De 0.36 à 0.40. . . .		0 55	0 55	0 60	0 70	0 70	0 75	0 90	1 »	1 10
De 0.41 à 0.45. . . .		0 60	0 60	0 70	0 80	0 80	0 85	1 »	1 10	1 25
De 0.46 à 0.50. . . .		0 70	0 70	0 80	0 90	0 95	1 »	1 15	1 25	1 40
De 0.51 à 0.55. . .		0 75	0 75	0 85	1 »	1 05	1 10	1 25	1 40	1 55
De 0.56 à 0.60. . . .		0 85	0 85	0 95	1 10	1 15	1 25	1 40	1 55	1 70

12me LOT

DÉCHETS & CHIFFONS

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	UNITE	PRIX	OBSERVATIONS
1	Déchet long de coton couleur, pur, très propre. non lavé, sans odeur et entièrement sec.	le kilog.	0 65	Des échantillons seront déposés à l'Économat.
2	Déchet long de couleur, très propre, non lavé, sans odeur, très sec, formé d'un mélange pouvant atteindre 50 °/₀ de fil de lin blanc et 50 °/₀ de coton	—	0 60	
3	Déchet long de couleur, très propre, non lavé, sans odeur, très sec, formé d'un mélange de 20 °/₀ de fil de lin colorié, 1re qualité, sec et doux, et 80 °/₀ de coton.	—	0 50	
4	Déchet long blanc, très propre, non lavé, sans odeur, très sec, formé d'un mélange de 40 °/₀ de fil de lin blanc et de 60 °/₀ de coton blanc . . .	—	0 85	
5	Déchet long de coton blanc, pur, très propre, non lavé, sans odeur et entièrement sec.	—	1 »	
6	Chiffons coton couleur, très propres, secs et sans odeur, pour essuyage	—	0 30	
7	Chiffons coton blanc, très propres, secs et sans odeur.	—	0 70	
8	Lavettes de 0,38 × 0,38. .	Cent	15 »	
9	Lavage des lavettes, reprises et retournées au Magasin municipal.	—	3 75	

Les déchets devront être parfaitement propres, non lavés, exempts de jute, sans odeur et entièrement secs.

Les emballages qui les renfermeront seront rendus au fournisseur et leur poids sera déduit du poids de la livraison.

L'adjudicataire devra reprendre les déchets gras qui proviennent des établissements municipaux, au prix net de 10 francs les 100 kilogrammes, et se charger de leur mise en sacs, ainsi que de leur enlèvement.

13me LOT

—

Articles de ménage, vaisselle, verrerie, etc.

Abat-jour, carton vert monture cuivre.	La pièce.	0 60
Assiettes en faïence, creuses	La douz.	1 45
— plates	—	1 45
Brocs émaillés, suivant taille, de 1 75 à . . .	La pièce.	4 »
Casseroles émaillées, suivant taille, de 1 50 à.	—	3 50
Chopes	La douz.	2 40
Couteaux de table, 2 fr., 3 fr. et	—	5 »
Couverts en métal, 5 fr., 6 fr. et	—	7 »
Cuiller porcelaine.	La pièce.	1 50
Ecumoire fer battu	—	0 50
Goupillons, grands	—	0 50
— moyens	—	0 30
— petits	—	0 15
Gobelets émaillés.	—	0 60
Louches, fer battu	—	0 50
— émaillées	—	0 90

Plateaux à savon	La pièce	0 60
Plats longs fer battu, suivant taille, de 1 fr. à	—	2 »
— ronds — — 0 75 à	—	1 75
— émaillés — — 1 fr. à	—	2 50
Sceaux en bois, moyenne taille	—	2 25
— grande taille	—	3 25
Sceaux en zinc (sur demande), de 2 fr. à . . .	—	4 50
Verres à bière (avec ou sans pied), de 2 fr. 50 à .	La douz.	3 50

12.10022 G. Dubar & Cie, Imp. Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Services municipaux :

Personnel 1134

Services municipaux. — État du personnel en 1912.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES d'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL					
MM.					
Assoignion.	Secrétaire général	Hors classe	1er juillet 1908	1912	11.000
Mouraux	Secrétaire général adjoint	Hors classe	1er mars 1898	1912	5.500
Simonnet	Chef du Bureau des Adjudications.	5e classe	1er juillet 1888	1912	3.000
Chassaing.	Agent du Contentieux	Hors classe	1er février 1899	1912	3.000
Cussac (*).	Secrétaire-Rédacteur	5e classe	3 mars 1907	1912	2.600
Albant, O.	Commis principal	3e classe	1er juin 1886	1912	2 300
Férandelle.	Commis principal	Cl. exceptionnelle	22 novembre 1896	1912	2.600
Payement.	Commis principal	5e classe	20 février 1906	1912	2.100
Peirsegaele	Commis principal	5e classe	1er décembre 1906	1912	2.100
Dreyfus-Landouzy .	Secrétaire-Rédacteur	5e classe	1er janvier 1909	1912	*2.400
Carlier.	Employé	1re classe	17 septembre 1908	1912	2.000
Descarpentries, F. .	Employé	2e classe	1er janvier 1910	1912	1.900
Desrumeaux. . . .	Huissier	1re classe	1er décembre 1891	1905	2.000
Jean (*).	Garçon de bureau	2e classe	1er août 1896	1905	1.700
Covin	Garçon de bureau	Cl. exceptionnelle	1er janvier 1905	1911	1.950
Ronse (*)	Concierge	3e classe	1er avril 1900	1911	1.400
Leleu (*).	Veilleur de nuit	2e classe	1er juillet 1910	1912	1.300
CONTRIBUTIONS					
MM.					
Delonque	Chef de bureau	4e classe	1er janvier 1896	1912	3.000
Delelis	Commis principal	2e classe	1er janvier 1895	1912	2.400
Lefebvre	Employé	3e classe	3 mai 1908	1912	1.800
Libert.	Employé	4e classe	1er octobre 1910	1912	1.700
Picot	Employé	4e classe	22 novembre 1911	1912	1.700

(*) N'est pas encore titularisé.
(*) Dont 300 francs pour service des dimanches et fêtes.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
ÉLECTIONS					
MM.					
Tallon.	Chef de bureau	4e classe	1er janvier 1885.	1912	3.300
Billiaert.	Sous-Chef de bureau	5e classe	1er juillet 1905	1912	2.600
Gélas	Employé	1re classe	21 novembre 1897	1912	2.000
Delonque, Eugène.	Employé	1re classe	1er juillet 1905	1912	2.000
AFFAIRES MILITAIRES					
MM.					
Anchin	Chef de bureau	5e classe	1er janvier 1897	1912	3.000
Doyennette	Employé	1re classe	1er janvier 1902	1912	2.000
Delos (*).	Employé	4e classe	1er janvier 1909	1912	1.700
Andriès	Employé	4e classe	29 décembre 1911	1912	1.700
ÉTAT CIVIL ET SERVICE DES FÊTES					
MM.					
Desrousseaux . . .	Chef de bureau	2e classe	2 mars 1893	1912	(1) 5.000
Loré.	Sous-Chef de Bureau	1re classe	1er janvier 1895	1911	(2) 3.250
Fauchart	Commis principal	5e classe	1er juillet 1889	1912	2.100
Brasseur	Employé	1re classe	1er octobre 1891	1912	2.000
Gallet.	Employé	1re classe	29 mars 1898	1912	2.000
Debrock.	Employé	1re classe	6 septembre 1901	1912	2.000
Becquart	Employé	1re classe	1er septembre 1904	1912	2.000
Batard	Employé	2e classe	19 janvier 1901	1912	1.900
Deroulez	Employé	2e classe	17 octobre 1904	1912	1.900
Masurel.	Employé	3e classe	1er septembre 1872	1912	1.800
Lherbier.	Employé	3e classe	1er janvier 1907	1912	1.750
Boucher.	Employé	4e classe	1er janvier 1905	1912	1.700
Méplond, Gaston . .	Employé	4e classe	1er janvier 1905	1912	1.700
Dewattine.	Employé	4e classe	1er février 1906	1912	1.700
Brodelle.	Employé	4e classe	1er mars 1909	1912	1.700
Coppens.	Employé	4e classe	1er janvier 1910	1912	1.700
Delacourt	Employé	5e classe	1er janvier 1911	1912	1.600
Panichelli (*) . . .	Expéditionnaire	2e classe	1er janvier 1902	1912	1.600
Lebahy (*)	Expédit^re auxiliaire		8 juillet 1912	1912	1.460
Morel, Paul	Garçon de bureau	2e classe	1er mai 1898	1912	1.600

(1) Dont 500 pour le service des fêtes.
(2) Dont 250 pour les mariages indigents.
(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
Assistance publique et Prévoyance sociale					
MM.					
Broyant.	Chef de bureau	4e classe	9 juin 1893	1912	3.500
Morel, Julien . . .	Commis principal	Cl. exceptionnelle	1er mars 1882	1912	2.600
Sagon.	Commis principal	3e classe	1er janvier 1898	1912	*2.450
Brisy	Employé	4e classe	4 novembre 1904	1912	1.700
Destringuet	Employé	4e classe	1er mai 1910	1912	1 700
Labbe.	Enquêteur	Hors classe	1er septembre 1912	1912	2.000
ARCHIVES					
MM.					
Baudouin	Chef de bureau	4e classe	1er septembre 1886	1912	3.300
Vérez.	Commis principal	4e classe	1er janvier 1901	1912	2.200
Desmons	Employé	3e classe	1er janvier 1901	1911	1.800
DACTYLOGRAPHIE, STÉNOGRAPHIE, ETC.					
1° Dactylographes.					
MM.					
Bottequin	Chef de bureau	4e classe	1er juillet 1892	1912	3.200
Dubayon	Commis principal	3e classe	1er janvier 1899	1912	2.300
Seynave (*)	Commis principal	4e classe	1er septembre 1901	1912	2.200
Soyez.	Employé	2e classe	1er janvier 1909	1912	1.900
Bodreau (Mlle) (*). .	Employée	5e classe	13 décembre 1907	1912	1.500
Tallon, Pierre (*). .	Expéditionnaire		1er février 1911	1911	1.200
Flamencourt Mlle(*)	Dactylographe		11 mars 1912		960
Couvreux	Commis principal	4e classe	1er janvier 1889	1912	2.200
2° Sténographes du Conseil municipal.					
MM.					
Broyant.	Sténographe chef	1re classe	1er avril 1901	1912	2.000
Dubayon	Sténographe adjoint	4e classe	1er janvier 1909	1912	600
Sagon.	Sténographe adjoint	5e classe	1er janvier 1909	1910	400

(*) N'est pas encore titularisé.

(*) Dont 250 pour la Caisse de Chômage.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS actuels
RECETTE MUNICIPALE					
MM.					
Wellhoff	Receveur municipal		6 avril 1899	1911	31.742
Lecoche	Chef de bureau	5e classe	1er janvier 1904	1912	3 000
Lips	Caissier	Non classé	1er janvier 1898	1911	3.000
Denneulin	Employé	3e classe	1er octobre 1910	1912	1.800
Martin	Employé	3e classe	1er avril 1911	1912	1.800
Bomart	Employé	3e classe	1er novembre 1911	1912	1.500
Dossche(*)	Employé	5e classe	1er septembre 1912	1912	1.500
Castebeke(*)	Employé	Auxiliaire	15 février 1909	1912	1.200
Hermez(*)	Employé	Auxiliaire	1er novembre 1911	1912	1.000
Fribourg	Employé	Auxiliaire	1er juillet 1912	1912	600
TRAVAUX MUNICIPAUX					
M.					
Lemoine	Ing.-chef des Ponts et Chaussées Directeur		16 octobre 1908		20.000
Bureaux					
MM.					
Pergant	Secrétaire-archiviste	Hors classe	31 mars 1896	1912	4.300
Lepoutre	Métreur-vérificateur	3e classe	28 mai 1906	1912	3.500
Goudin	Commis principal	3e classe	1er septembre 1897	1912	2.300
Andriès	Commis principal	5e classe	1er janvier 1912	1912	2.100
Parsy	Employé	1re classe	6 novembre 1894	1912	2.000
Dupied	Employé	1re classe	1er février 1897	1912	2.000
Bart	Employé	1re classe	1er juillet 1884	1912	2.000
Leconte	Aide-métreur	5e classe	1er février 1907	1912	2.200
Mathez (*)	Commis principal	5e classe	6 octobre 1899	1912	2.100
Lesage	Géomètre	3e classe	1er mai 1897	1912	3 800
Lievenzang	Dessinateur	3e classe	1er décembre 1897	1912	2.600
Sterckmann (*)	Dessinateur	3e classe	1er octobre 1890	1912	2.200
Rabat	Dessinateur	5e classe	1er novembre 1901	1912	2.100
Lecat	Dessinateur	6e classe	1er mai 1897	1912	2.000
Doutrelong	Dessinateur	7e classe	20 mai 1907	1912	1 800

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		Service actif			
MM.					
Duhen.	Inspecteur	4e classe	1er juin 1884	1912	3.300
Aubrun.	Inspecteur	3e classe	12 mars 1901	1912	3.600
Deswaf	Inspecteur	4e classe	3 août 1891	1912	3.300
Moronval	Surveillant	4e classe	1er janvier 1882	1909	2.000
Vaillant.	Surveillant	5e classe	20 mars 1910	1912	1.900
Morillon, G	Surveillant	5e classe	1er août 1904	1912	1.900
Steyaert.	Surveillant	6e classe	1er juin 1910		1.800
Didelot	Surveillant	4e classe	27 avril 1887	1912	2.000
Rossert	Contrôleur voirie	4e classe	1er avril 1895	1912	2.100
Gasque	Contrôleur voirie	4e classe	1er août 1897	1912	2 000
Baron.	Garçon de bureau	2e classe	3 novembre 1890	1912	1.800
Laurent (*)	Garçon de courses	3e classe	1er janvier 1910	1912	1.500
		Entretien des Propriétés communales.			
MM.					
Tonneau.	Surveillant	5e classe	11 avril 1888	1911	1.800
Gilquin (*).	Menuisier	—	15 juin 1883	1911	1.600
Poujol.	Surveillant	5e classe	1er janvier 1912		1.800

FINANCES ET CONTROLE

		Direction et Contrôle.			
MM.					
Delporte.	Directeur du Service financier	Hors classe	1er janvier 1910 avec effet du 1er février 1896	1910	10.000*
Dessève	Sous-Directeur du Contrôle	2e classe	1er octobre 1910. avec effet du 1er juillet 1899	1912	4.200
		Comptabilité des Finances.			
MM					
Gilquin	Sous-directeur	2e classe	1er octobre 1905 avec effet du 1er janvier 1902.	1912	4.200
Chardin	Sous-chef de bureau	1re classe	1er mars 1892.	1912	3.000
Nevelle	Commis principal	4e classe	16 avril 1896	1912	2.200

(*) N'est pas encore titularisé.

(*) Dont 8.000 sur le crédit « Octroi » et 2.000 sur le crédit « Finances et Contrôle ».

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES d'entrée ou de titularisation	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS actuels
MM.					
Navau	Commis principal	4e classe	12 novembre 1896	1912	2.200
Zeekaff	Commis principal	4e classe	1er novembre 1900	1912	2.200
Poulet	Commis principal	4e classe	1er juillet 1899	1912	2.200
Lucat	Employé	1re classe	29 novembre 1897	1912	2.000
Thouvignon	Employé	1re classe	29 novembre 1897	1912	2.000
Dejaeger (*)	Employé	1re classe	1er janvier 1900	1912	2.000
Duvivier	Commis principal	5e classe	10 août 1903	1912	2.100
Doléac	Employé	2e classe	9 novembre 1908	1912	1.700
Magrez	Employé	4e classe	1er juin 1911	1912	1.900
Comptabilité des Travaux et des Eaux.					
MM.					
Leroy	Chef de bureau	5e classe	1er octobre 1895	1912	3.000
Vermeersch	Sous-chef de bureau	3e classe	25 septembre 1884	1912	2.800
Beaucamps	Commis principal	2e classe	1er janvier 1892	1912	2.400
Larnaude (*)	Commis principal	4e classe	8 janvier 1897	1912	2 200
Bauduin	Commis principal	4e classe	1er avril 1898	1912	2.200
Petit, E.	Commis principal	5e classe	1er janvier 1907	1912	2.100
Darras	Employé	3e classe	3 février 1908	1912	1.800
Vincent	Employé	4e classe	11 avril 1910	1912	1.700
Dugardin	Employé	4e classe	1er février 1911	1912	1.700
Dupuyds	Garçon de bureau	—	17 juillet 1890	1912	1.800
Contrôle et Collecte des droits de place et de voirie.					
MM.					
Schietecatte	Collecteur-chef	1re classe	30 août 1897	1910	2.500
Ghesquière, E. (*)	Brigadier contrôleur	2e classe	8 octobre 1896	1907	2.200
Delcluze (*)	Contrôleur	3e classe	1er février 1897	1910	2.000
Morelle (*)	Contrôleur	3e classe	5 juillet 1904	1910	2.000
Martin	Collecteur	2e classe	1er janvier 1889	1912	1.900
Dotte	Collecteur	2e classe	1er avril 1895.	1912	1.900
Du Bois, C.	Collecteur	2e classe	1er octobre 1899.	1912	1.900
Férandelle	Collecteur	2e classe	25 avril 1901	1912	1.900
Petit, A. (*)	Collecteur	2e classe	1er novemb. 1900	1912	1.900
Mallein (*)	Collecteur	4e classe	11 septembre 1905	1912	1.700
Devroé	Collecteur	4e classe	1er mai 1909	1912	1.700
Viseux	Collecteur	4e classe	18 juin 1911	1912	1.700
Stubbe	Collecteur	5e classe	1er octobre 1912		1.600

(*) N'est pas titularisé.

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
			OCTROI		
MM.					
Delporte . . .	Directeur		9 août 1910 avec effet du 1er février 1896	1er janv. 1912	8.000
Jacquemart. .	Inspecteur		1er septembre 1894	9 oct. 1911	3.600
Bauduin . . .	Contrôleur	Hors classe	1er septembre 1884	1er janv. 1911	3 600
Naessens. . .	id.	id	1er juillet 1884	id.	3.600
Cochez. . .	id	3e classe	1er février 1887	1er janv. 1912	3 000
Lallemand . .	id.	5e classe	1er octobre 1890	1er nov. 1911	2.600
Fremaux. . .	Secrétaire de la Direction		1er septembre 1900	1er janv. 1912	2.600
Sauvage, E. .	Chef de la brigade		1er septembre 1885	id.	2.800
Hallez	Planton		1er mai 1888	1er juil. 1911	1.900
Lainé	Receveur central		1er septembre 1884	1er nov. 1911	3 400
Norel	Commis principal		1er avril 1889	1er janv. 1912	2.800
Faure	Commis		1er mars 1885	1er juil. 1911	2.300
Scamps . . .	Compt. aux Recettes access.		1er novembre 1884	1er janv. 1912	2.100
Dutilleul. . .	Compt. au Minck		1er janvier 1893	1er juil. 1911	1.900
Cocheteux . .	Comptable au Dépotoir		1er octobre 1890	1er janv. 1912	1.900
Dupont. . . .	Receveur	Cl. exceptionnelle	1er septembre 1884	1er janv. 1911	2.600
Gigney. . . .	id.	id.	1er mai 1888	id.	2.600
Levat, G. . .	id.	id.	1er juillet 1891	id.	2.600
Verfaille . .	id.	id.	1er avril 1887	id.	2.600
Poupart . . .	id.	id.	1er novembre 1891	1er mai 1912	2.600
Lefebvre, H. .	id.	Hors classe	1er juin 1892	1er oct. 1910	2.400
Chatelain. . .	id.	id.	1er octobre 1891	1er juil. 1911	2.400
Leignel. . . .	id.	id.	id.	id.	2.400
Leduc	id.	id.	1er avril 1892	1er janv. 1912	2.400
Lalanne . . .	id.	id	1er novembre 1892	id.	2.400
Isenbrandt. .	id.	id.	1er mai 1893	1er mai 1912	2.400
Bauduin . .	id.	1re classe	id.	1er oct. 1910	2.200
Letellier . . .	id.	id.	1er mai 1892	1er avril 1911	2.200
Brienne, P. .	id.	id.	1er janvier 1894	id.	2.200
Deruelle . . .	id.	id	id.	1er juil. 1911	2.200
Lamoot. . . .	id.	id.	1er novembre 1894	id.	2.200
Creusot . . .	id.	id.	1er avril 1895	1er janv. 1912	2.200
Doutrelong, E.	id.	id.	id.	id.	2.200

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Courbot . . .	Receveur	1re classe	1er avril 1895	1er mai 1912	2.200
Crespel. . . .	id.	2e classe	1er novembre 1895	1er oct. 1910	2.100
Poissonnier. .	id.	id.	id.	1er janv. 1912	2.100
Dutholt . . .	id.	id.	1er décembre 1895	id.	2.100
Delerue. . . .	id.	id.	1er janvier 1897	id.	2.100
Bonsart. . . .	id.	3e classe	1er mai 1888	1er janv. 1910	2.000
Delcambre . .	id.	id.	1er octobre 1890	1er oct. 1911	2.000
Brunin, E . .	id.	id.	1er septembre 1900	1er janv. 1912	2.000
Delelis. . .	id.	id.	id.	1er avril 1912	2.000
Navez, P. . .	id.	4e classe	id.	1er nov. 1909	1.900
Monnoye. . .	id.	id.	1er février 1902	1er janv. 1910	1.900
Bourrez . . .	id.	id.	1er décembre 1902	1er avril 1910	1.900
Ottelard . . .	id.	id.	1er janvier 1911	1er janv. 1911	1.900
Vermesse, F	id.	id.	1er juin 1911	1er juin 1911	1.900
Giraud. . . .	id.	id.	1er février 1902	1er nov. 1911	1.900
Castelain. . .	Vérificateur	Classe excep.	1er décembre 1882	id.	2.300
Vincent . . .	id.	id.	1er février 1888	id.	2.300
Gilquin . . .	id.	id.	1er avril 1887	1er août 1911	2.300
Cordonnier. .	id.	id.	1er novembre 1888	id.	2.300
Prouvoyeur .	id.	Hors classe	1er avril 1889	1er janv. 1910	2.150
Jacquemont .	id.	id.	1er juillet 1889	1er mars 1910	2.150
Dalle.	id.	id.	1er février 1890	1er avril 1910	2.150
Leroy	id.	id	1er avril 1892	1er janv. 1911	2.150
Prouvost. . .	id.	1re classe	1er mai 1888	1er juil. 1910	2.050
Derwel. . . .	id.	id.	1er janvier 1890	id.	2.050
Bauduin, E. .	id.	id.	1er octobre 1890	1er janv. 1911	2.050
Ioos	id.	id.	1er avril 1892	1er janv. 1912	2.050
Six	id.	id.	1er novembre 1892	id.	2.050
Boucherie . .	id.	id.	1er septembre 1894	1er mai 1912	2.050
Ducatillon . .	id.	2e classe	1er avril 1895	1er sept. 1909	1.950
Duribreux . .	id.	id.	1er juin 1897	1er avril 1910	1.950
Leva, B. . . .	id.	id.	1er avril 1889	1er janv. 1911	1.950
Wanaverbecq.	id.	id.	1er mars 1891	id.	1.950
Levast, C. . .	id.	id.	1er novembre 1892	1er avril 1911	1.950
Lesaffre . . .	id.	id.	1er janvier 1894	id.	1.950

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Lafrance . . .	Vérificateur	2e classe	1er avril 1895	1er janv. 1912	1.950
Dhalluin. . .	id.	id.	1er novembre 1895	1er août 1912	1.950
Lobert	id.	3e classe	1er septembre 1900	1er sept. 1910	1 850
Serrure, F . .	id.	id.	1er novembre 1900	1er déc. 1910	1.850
Coquelle . . .	id.	id.	1er février 1902	1er janv. 1912	1.850
Brunin, L. . .	id.	id.	1er janvier 1897	id.	1.850
Thieffry .	id.	4e classe	1er novembre 1900	1er janv. 1910	1.750
Wiscart . .	id.	id.	1er décembre 1902	1er fév. 1910	1.750
Ronse	id.	id.	id.	1er avril 1910	1.750
Debailleul . .	id.	id.	1er avril 1903	1er sept. 1911	1 750
Delmarquette.	id.	id.	1er juillet 1903	1er oct. 1911	1.750
Faguet. . . .	id.	id.	1er septembre 1900	1er janv. 1912	1 750
Plancq. . . .	id	id.	1er novembre 1900	1er sept. 1912	1.750
Lanvin. . . .	Préposé	Classe excep.	1er mars 1883	id.	1.800
Bouche, L.. .	id.	id.	1er novembre 1884	id.	1.800
Yolente . . .	id.	id.	1er septembre 1885	id.	1.800
Bosmans. . .	id.	id.	1er avril 1887	id.	1.800
Leruste. . .	id.	id.	1er octobre 1887	id.	1.800
Beyaert . . .	id.	id.	1er mai 1888	id.	1.800
Guilluy. . . .	id.	id.	1er novembre 1888	id.	1.800
Lemay. . . .	id.	id.	id.	id.	1.800
Villaume. . .	id.	Hors classe	1er juillet 1889	1er janv. 1908	1.700
Reynaert. . .	id.	id.	1er octobre 1890	id.	1.700
Détée	id.	id.	1er janvier 1892	id.	1.700
Merlier. . . .	id.	id.	1er janvier 1897	1er juil. 1911	1.700
Nuttens . . .	id.	id.	1er juin 1897	id.	1.700
Demory . . .	id.	id.	1er novembre 1899	id.	1.700
Sobrie	id.	id.	id.	id.	1.700
Delecueillerie.	id.	id.	id.	id.	1.700
Mortreux. . .	id.	id.	1er décembre 1895	1er mars 1911	1.700
Sauvage, L. .	id.	id.	1er novembre 1899	1er juil. 1911	1.700
Dugardin. . .	id.	id.	id.	id.	1 700
Deflandre. . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Grière	id.	id.	1er mars 1910	1er avril 1912	1.700
Maréchal. . .	id.	id.	1er janvier 1904	id.	1.700

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Mabesoone . .	Préposé	Hors classe	1er septembre 1900	1er mai 1912	1.700
Navez, J. . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Schoonhèere .	id.	id.	id.	id.	1.700
Marquant. . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Langlet. . . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Warembourg.	id.	id.	id.	id.	1.700
Pornot. . . .	id.	id.	1er novembre 1900	id.	1.700
Marescaux, V.	id.	id.	id.	id.	1.700
Pringuet. . .	id.	1re classe	1er février 1902	1er mars 1908	1.600
David	id.	id.	id.	id.	1.600
Declercq, F. .	id.	id.	id.	id.	1.600
Denève. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Legrand . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Accart	id.	id.	id.	id.	1.600
De Backer . .	id.	id.	id.	1er juil. 1908	1.600
Meneboo . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Levrague. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Guénez. . . .	id.	id.	id.	1er mars 1908	1.600
Smet.	id.	id.	id.	1er juil. 1908	1.600
Stricanne. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Vanhuffel . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Verdier . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Ysebaert. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Crétel	id.	id.	id.	1er sept. 1908	1.600
Dua	id.	id.	id.	id.	1.600
Berson. . . .	id.	id.	1er novembre 1902	1er fév. 1909	1.600
Lamotte . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Desmoutiez. .	id.	id.	id.	id.	1.600
Deneuféglise .	id.	id.	id.	id.	1.900
Calin.	id.	id.	id.	id.	1.600
Fayen	id.	id.	id.	id.	1.600
Tune.	id.	id.	id.	id.	1.600
Heu	id.	id.	1er décembre 1902	1er juil. 1909	1.600
Vermesse, H.	id.	id.	1er janvier 1903	id.	1.600
Thiboult. . .	id.	id.	id.	1er sept. 1909	1.600

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Thellier . . .	Préposé	1re classe	1er janvier 1903	1er nov. 1909	1.600
Vermeulen .	id.	id.	id.	id.	1.600
Willay. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lefebvre, A. .	id.	id.	1er février 1903	1er janv. 1910	1.600
Veys.	id.	id.	id.	id.	1.600
Mestdagh. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Denaer. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Devernay, J. .	id.	id.	id.	1er oct. 1910	1 600
Dumont . . .	id.	id.	id.	1er juil. 1910	1 600
Espèce. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Declercq, Franç.	id.	id.	1er octobre 1903	1er sept. 1910	1.600
Castel	id.	id.	id.	1er oct. 1910	1.600
Bleuzé. . . .	id.	id.	1er novembre 1903	1er nov. 1910	1.600
Savels	id.	id.	1er avril 1904	1er janv. 1911	1.600
Lécaillet . . .	id.	id.	id.	1er mars 1911	1.600
Noterman . .	id.	id.	1er mai 1904	id.	1.600
Jeunes. . . .	id.	id.	1er juillet 1904	1er juil. 1911	1.600
Carlier, A . .	id.	id.	1er novembre 1904	id.	1.600
Degobert. . .	id	id.	1er janvier 1905	id.	1.600
Leboucq . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Devernay, E.	id.	id.	1er mars 1904	1er janv. 1911	1.600
Vandervaincq	id.	id.	1er avril 1905	1er juil. 1911	1.600
Leroy, E. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Mullier. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Deroch. . . .	id.	id.	1er juin 1905	id.	1.600
Castelain. . .	id.	id.	1er octobre 1905	id.	1.600
Lévesque. . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Massot. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Peltier. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Duriez, J.-B. .	id.	id.	1er mars 1906	1er oct. 1912	1.600
François . . .	id.	id.	id.	1er nov. 1912	1.600
Depretter. . .	id.	id.	1er juillet 1906	1er mars 1908	1.600
Provoost . . .	id.	id.	id.	1er avril 1912	1.600
Félix, R . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Duriez, E. . .	id.	id.	1er octobre 1906	1er mai 1912	1.600

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Declerck . . .	Préposé	1re classe	1er octobre 1906	1er mai 1912	1.600
Carlier, R. . .	id.	id.	id.	1er juin 1912	1.600
Fiérens. . . .	id.	id.	1er janvier 1907	1er juil. 1912	1.600
Décottignies .	id.	id.	id.	id.	1.600
Glissoux . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Desreux . . .	id.	id.	1er mars 1907	1er août 1912	1.600
Liets.	id.	2e classe	id.	1er oct. 1910	1.500
Grave	id.	id.	1er juin 1907	1er janv. 1911	1.500
Foutry. . . .	id.	id.	id.	1er fév. 1911	1.500
Gouy	id.	id.	id.	1er mars 1911	1 500
Divay	id.	id.	1er novembre 1907	1er juil. 1911	1.500
Richez. . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Haquette. . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Havret. . . .	id.	id.	1er janvier 1908	id.	1.500
Liénard . . .	id.	id.	id.	id.	1 500
Bunnens. . .	id.	id.	1er mai 1908	id.	1.500
Allard, Georg.	id.	id.	id.	id.	1.500
Duwer. . . .	id.	id.	1er juin 1908	id.	1.500
Minque . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Rigaut	id.	id.	id.	id.	1.500
Legrand, C. .	id.	id.	1er juillet 1908	id.	1.500
Ochin	id.	id.	id.	id.	1.500
Carré	id.	id.	1er septembre 1908	id.	1.500
Guilbert . . .	id.	id.	1er mars 1910	1er oct. 1911	1.500
Waroqui r. . .	id.	id.	1er octobre 1908	1er juil. 1911	1.500
Lammens . .	id.	id.	1er janvier 1909	id.	1.500
Mansuet . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Broutin . . .	id.	id.	1er avril 1909	id.	1.500
Buisset. . . .	id.	id.	1er juin 1909	id.	1.500
Allard, Gust^e.	id.	id.	1er juin 1909	id.	1.500
Hayaume. . .	id.	id.	1er juillet 1909	id.	1.500
Lecomte . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Dhorne. . . .	id.	id.	1er octobre 1909	1er oct. 1911	1.500
Dumortier . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Lepers	id.	id.	id.	id.	1.500

NOMS	EMPLOIS	CLASSES	DATES D'ENTRÉE	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Marescaux, H.	Préposé	2e classe	1er octobre 1909	1er oct. 1911	1.500
Bie.	id.	id.	1er décembre 1909	1er déc. 1911	1.500
Catillon . .	id.	id.	1er janvier 1910	1er janv. 1911	1.500
Cocheteux, J.	id.	id.	id.	id.	1.500
Désir.	id.	id.	id.	id.	1.500
Farvacques. .	td.	id.	id.	id.	1.500
Tiédrez. . . .	id.	id.	1er avril 1910	1er avril 1912	1.500
Brasselet. . .	id.	id.	1er juin 1910	1er mai 1912	1.500
Dhondt. . .	id.	id.	1er mai 1910	id.	1.500
Provoost, H. .	id.	id.	id.	id	1.500
Vangheluwe .	id.	id.	1er juillet 1910	1er juil. 1912	1.500
Laviéville . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Derlyn. . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Demaille. . .	id.	id.	1er août 1910	1er août 1912	1.500
Briot.	id.	3e classe	1er octobre 1910	1er juil. 1911	1.400
Coussement.	id.	id.	id.	id.	1.400
Serrure . . .	id.	id.	1er novembre 1910	id.	1.400
Courageux . .	id.	id.	1er janvier 1911	id.	1.400
Van Assche .	id.	id.	1er mars 1911	id.	1.400
Copin	id.	id.	1er avril 1911	id.	1.400
Shigo	id.	id.	1er mai 1911	id.	1.400
Stubbe. . . .	id.	id.	1er juin 1911	id.	1.400
Rogier. . . .	id.	id.	1er juillet 1911	id.	1.400
Martinache. .	id.	id.	1er mai 1911	1er nov. 1911	1.400
Dubo	id.	id.	15 mai 1911	1er déc. 1911	1.400
Delevallez . .	id.	id.	1er juin 1911	id.	1.400
Parent. . . .	id.	id.	1er octobre 1911	1er avril 1912	1.400
Bernard . . .	id.	id.	id.	id.	1.400
Derwel. . . .	id.	id.	1er novembre 1911	1er mai 1912	1.400
Bressinck . .	id.	id.	1er janvier 1912	1er juil. 1912	1.400
Avez.	Stagiaire		1er août 1912		1.300
Alavoine. . .	id.		id.		1.300
Maillard . . .	id.		id.		1.300
Vlaeminck . .	id.		1er octobre 1912		1.300

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
			POLICE MUNICIPALE		
			Commissaires de police.		
MM.					
Gaehlinger. .	Commiss. central	Hors classe	21 avril 1882	1er janv. 1911	7.000
Videt.	Commre de police	1re classe	6 février 1891	id.	4.800
Marmontel. .	id.	id.	27 juin 1887	id.	4.800
Sevé.	id.	id.	13 juin 1889	6 sept. 1911	4.800
Martin. . . .	id.	id.	11 avril 1883	1er janv. 1911	4.800
Vignal. . . .	id.	id.	23 juillet 1889	11 juin 1912	4.800
Lamarque .	id.	id.	7 juin 1893	1er janv. 1911	4.800
Lefebvre. . .	id.	id.	5 juin 1894	10 juin 1911	4.800
Lamour . . .	id.	id.	5 avril 1892	1er janv. 1911	4.800
Moulines. . .	id.	id.	16 avril 1894	1er janv. 1912	4.800
Mathieu . . .	id.	id	12 avril 1893	16 juin 1911	4.800
Broux	id.	id.	10 août 1896	4 juin 1912	4.800
			Bureau Central. — Employés.		
MM.					
Vincent . . .	Chef de bureau		1er novembre 1895	1er avril 1911	3.000
Méhay	Secrétaire	1re classe	28 mars 1894	1er janv. 1912	2.125
Caude	id.	2e classe	1er mars 1908	id.	2.025
Vanhoutteghem . . .	Employé		12 juin 1893.	id.	1.675
Coupez. . . .	id.		1er juillet 1899	id.	1.675
			Secrétaires de police.		
MM.					
Bernard . . .	Secrét. de police	1re classe	3 décembre 1890	1er janv. 1912	2.125
Druart. . . .	id.	id.	12 avril 1892	id.	2.125
Thoillier. . .	id.	id.	4 août 1893	id.	2.125
Debuchy. . .	id.	id.	15 octobre 1891	id.	2.125
Colin.	id.	2e classe	28 octobre 1894	id.	2.025
Mordacq . . .	id.	1re classe	3 juin 1899	id.	2.125
Lecat . . .	id.	id.	24 novembre 1893	id.	2.125
Ponchaux. . .	id.	2e classe	1er janvier 1898	id.	2.025
Dubar . . .	id.	id.	1er janvier 1903	id.	2.025

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Vantomme. .	Secrét. de police	2e classe	1er août 1908	1erjanv.1912	2.025
Toussaert . .	id.	id.	1er janvier 1904	id.	2.025
Delcamp . . .	id.	id.	1er janvier 1906	1ersept.1912	2.025
Service de la Sûreté.					
MM.					
Lamérand . .	Inspecteur		29 septembre 1887	1ersept.1912	2.600
Waxin. . . .	Sous-Inspecteur		12 janvier 1882	1er mai 1912	2.250
Grave . . .	Brigadier	1re classe	4 février 1891	id.	1.975
Carlier . . .	Sous-brigadier	id.	1er mai 1886	1erjanv.1912	1.875
Wacquez. . .	Brigadier	2e classe	5 décembre 1891	1er mai 1912	1.925
Delemarle . .	Sous-brigadier	id.	27 juin 1888	1erjanv.1912	1.850
Jonville . . .	id.	id.	6 mars 1884	id.	1.850
Deffrennes . .	id.	1re classe	7 août 1893	1er mai 1912	1.875
Devos	Agent	Hors classe	12 octobre 1885	1erjanv.1912	1.825
Lantoine. . .	id	id.	13 avril 1891	id.	1.825
Pollet	id.	id.	11 décembre 1887	id.	1.825
Pruvost . . .	id.	id.	9 décembre 1890	id.	1.825
Baron	id.	id.	24 octobre 1894	id.	1.825
Declercq . . .	Sous-brigadier	2e classe	12 juillet 1895	1er mai 1912	1.850
Morelle . . .	Agent	1re classe	15 mars 1896	1erjanv.1912	1.775
Demarcq. . .	id.	id.	4 mars 1897	id.	1.775
Blas.	id.	id.	29 octobre 1894	id.	1.775
Clément . . .	id.	id.	11 septembre 1893	id.	1.775
Sapin	id.	id.	27 mai 1896	id.	1.775
Dethandt. . .	id	id.	24 mars 1895	id.	1.775
Werquin. H..	id.	id.	3 septembre 1896	id.	1.775
Paris.	id.	1re classe	5 mars 1897	1ersept.1912	1.775
Barus	id.	id.	15 mars 1897	1er mai 1912	1.775
Huin.	id.	id.	1er mai 1898	1ersept.1912	1.775
Vandekerkove	id.	id.	1er juin 1896	id.	1.775
Bécar	id.	2e classe	1er mars 1900	1erjanv. 1912	1.675
Vivant. . . .	id.	id.	15 juin 1898	id.	1.675
Mathon . . .	id.	id.	8 août 1901	id.	1.675
Flinois. . . .	id.	id.	id.	id.	1.675
Taisne. . . .	id.	id.	1er novembre 1899	id.	1.675

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Boucly	Agent	2e classe	1er janvier 1901	1er janv. 1912	1.675
Gay	id.	id.	1er mai 1895	id.	1.675
Marle	id.	id.	10 janvier 1902	1er mai 1912	1.675
Walter. . . .	id.	id.	1er avril 1900.	1er sept. 1912	1.675
Lenvin. . . .	id.	id.	10 janvier 1902	id.	1 675
Douchet . . .	id.	id.	1er janvier 1898	id.	1.675
Delebecque. .	id.	3e classe	1er juin 1905	1er janv. 1912	1.600
Sion	id.	id.	25 décembre 1904	id.	1.600
Stequelbout .	id.	id.	id.	id.	1.600
Marcq	id.	id.	24 février 1908	id.	1.600
Vauban . . .	id.	id.	1er janvier 1906	id.	1.600
Werquin, Jul.	id.	id.	id.	id.	1.600
Despretz. . .	id.	id.	1er octobre 1906	id.	1 600
Baudet. . . .	id.	id.	15 juin 1907	1er mai 1912	1.600
Baudrin . . .	id.	id.	10 octobre 1907	1er sept. 1912	1.600
Lemoine. . .	id.	id.	12 février 1904	id.	1.600
Dehaut. . . .	id	id.	1er mai 1905	id.	1.600
		Sergents de ville.			
MM.					
Vandeportaël.	Inspecteur		31 août 1887	1er janv. 1912	2.600
Mareels . . .	Sous-inspecteur	2e classe	25 juin 1888	id.	2.100
Decorne . . .	id.	id.	1er juin 1886	1er mars 1912	2.100
Mullier . . .	Brigadier	Hors classe	23 juillet 1890	id.	2.000
Wyon, Alf.. .	id.	1re classe	25 juin 1888	1er janv. 1912	1.925
Lesage. . . .	id.	id	1er novembre 1893	id.	1.925
Montaigne . .	id.	id.	17 juillet 1890	1er mars 1912	1.925
Basquin . . .	id.	id.	12 octobre 1891	1er sept. 1912	1.925
Hoden	id.	2e classe	10 août 1891	1er janv. 1912	1.875
Neuféglise . .	id.	id.	20 octobre 1893	id.	1.875
Bourdon . . .	id.	id.	2 octobre 1895	id.	1.875
Lefils	Sous-brigadier	1re classe	2 octobre 1892	id.	1.775
Buzin	id.	id.	2 juin 1894	id.	1.775
Soileux . . .	Brigadier	2e classe	18 juin 1893	1er mars 1912	1.875
Lesaffre, J.-B.	Sous-Brigadier	1re classe	4 août 1893	1er janv. 1912	1.775

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Dhaene . . .	Brigadier	2e classe	14 avril 1892	1er sept. 1912	1.875
Polvêche. . .	Sous-brigadier	id.	12 mai 1891	1er janv. 1912	1.725
Vanneufville.	id.	1re classe	18 janvier 1895	id.	1.775
Lamérant . .	Agent	Hors classe	11 novembre 1886	id.	1.700
Obrien. . . .	id.	id.	17 février 1889	id.	1.700
Wyon, Aug. .	Sous-brigadier	1re classe	8 novembre 1889	1er mars 1912	1.775
Farineau. . .	Agent	Hors classe	1er septembre 1886	1er janv. 1912	1.700
Trécat	id.	id.	12 novembre 1889	id.	1.700
Leprêtre, Désiré.	id.	id.	1er février 1891	id.	1.700
Fiévet, Vor . .	id.	id.	22 juillet 1890	id.	1.700
Foubert . . .	id.	id	15 décembre 1887	id.	1.700
Gallet, Jules .	id.	id.	9 novembre 1889	id.	1.700
Blaise, Ch. . .	id.	id.	19 mars 1892	id.	1.700
Decoster. . .	id.	id	26 octobre 1888	id.	1.700
Gournay. . .	id.	1re classe	12 avril 1892	id.	1.650
Fournier, Victor.	id.	Hors classe	8 juin 1889	id.	1.700
Brohet. . . .	id.	id.	14 avril 1891	1er mars 1912	1.700
Jombart . . .	Sous-brigadier	1re classe	15 février 1894	1er sept. 1912	1.775
Castille . . .	Agent	Hors classe	14 mars 1892	id.	1.700
Couvez. . . .	Sous-brigadier	2e classe	7 octobre 1892	1er janv. 1912	1.725
Godescaux . .	id.	id.	13 juillet 1894	id.	1.725
Cochez. . . .	id.	id.	1er juin 1893	id.	1.725
Denneulin . .	id.	id.	13 janvier 1894	id.	1.725
Brabant . . .	Agent	1re classe	25 septembre 1894	id.	1.650
Dirickx . . .	Sous-brigadier	2e classe	20 mai 1895	1er mars 1912	1.725
Méresse . . .	Agent	1re classe	1er décembre 1894	1er janv. 1912	1.650
Roupin . . .	id.	id.	1er février 1896	id.	1.650
Delmaere . .	Sous-brigadier	2e classe	14 novembre 1895	1er sept. 1912	1.725
Clabaut . . .	Agent	1re classe	22 août 1890	1er janv. 1912	1.650
Lecomte . . .	Sous-brigadier	2e classe	27 février 1896	id.	1.725
Darras. . . .	Agent	1re classe	12 septembre 1893	id.	1.650
Callewaert, Ch.	id.	id.	3 mars 1896	id.	1.650
Lepère. . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Gallet, Ph.. .	id.	Hors classe	22 décembre 1883	id.	1.700
Boulenger . .	id.	1re classe	23 mars 1896	id	1.650

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Waroquier. .	Agent	1re classe	9 février 1897	1er janv. 1912	1.650
Vitoux. . . .	id.	id.	14 octobre 1895	id.	1.650
Abraham. . .	Sous-brigadier	2e classe	9 mars 1896	id.	1.725
Barré	Agent	1re classe	1er mai 1898	id.	1.650
Mullier, F. . .	id.	id.	9 avril 1897	id.	1.650
Oppermann .	id.	id.	13 avril 1897	id.	1.650
Achte	id.	id.	4 février 1896	id.	1.650
Ruckebusch, J.	id.	id.	4 mai 1897	id.	1.650
Blanchard . .	id.	id.	1er octobre 1898	id.	1.650
Brunelle . . .	id.	id.	11 novembre 1895	id.	1.650
Fichelle . . .	id.	id.	18 janvier 1899	id.	1.650
Minet. Edm. .	id.	id.	4 février 1895	id.	1.650
Margerin . . .	id.	id.	1er décembre 1896	id.	1.650
Ingelaere. . .	id.	id.	4 mai 1897	id.	1.650
Leleu	id.	id	10 septembre 1899	id.	1.650
Delannoy . .	id.	id.	10 mai 1899	id.	1.650
Carlier. . . .	id.	id.	9 avril 1897	id.	1.650
Wiart	id.	id.	15 janvier 1895	id.	1.650
Pecqueur. . .	id.	id.	23 mars 1900	id.	1.650
Dehondt . . .	id.	id.	21 juin 1900	id.	1.650
Bouvelle . . .	id.	id.	1er avril 1900	id.	1.650
Ruckebusch, A.	id.	id	21 juin 1900	id.	1.650
Blas	id.	id.	12 janvier 1901	id.	1.650
Dumont, R. .	id.	2e classe	20 janvier 1902	id.	1.600
Faucomprez .	id.	1re classe	8 août 1901	id.	1.650
Legrand, F. .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.650
Dumont. Alph.	id.	id.	18 juin 1900	id.	1.650
Forrières. . .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.650
Legrand, Gges.	id	id.	24 octobre 1894	1er sept. 1912	1.650
Ducourant . .	id.	2e classe	23 mars 1896	1er janv. 1912	1.600
Lecœuvre, Arth.	id.	id.	1er février 1902	id.	1.600
Delourme . .	Id.	id.	1er juillet 1902	id.	1.600
Dellesalle . .	id.	id.	1er août 1902	id.	1.600
Thelliez . . .	id.	id.	20 janvier 1902	id.	1.600
Boucherie . .	id.	1re classe	12 octobre 1902	1er sept 1912	1.650
Covin	id.	id.	1er février 1901	1er mars 1912	1.650

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Largillière . .	Agent	2e classe	1er avril 1903	1er janv. 1912	1.600
Ducroquetz. .	id.	1re classe	id.	1er sept. 1912	1.650
Desmet . . .	id.	2e classe	17 juillet 1903	1er janv. 1912	1.600
Demarcq. . .	id.	1re classe	id.	1er mars 1912	1.650
Philippo . . .	id.	2e classe	16 février 1904	1er janv. 1912	1.600
Dequand. . .	id.	id.	1er novembre 1904	id.	1.600
Condrieux . .	id.	id.	25 décembre 1904	id.	1 600
Brasselet. . .	id.	id.	26 décembre 1904	id.	1.600
Gollet	id.	id.	1er mai 1905	id.	1.600
Deprez, François.	id.	id.	id.	id.	1.600
Vermersch . .	id.	id.	1er août 1894	id.	1.600
Leurs	id	id.	1er mai 1905	id.	1.600
Leguay . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Tordoir . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Capelle. . . .	id.	id.	1er juillet 1905	id.	1.600
Lewillon. . .	id.	id.	id.	1er mars 1912	1.600
Dancoisne . .	id.	id.	id.	1er janv. 1912	1.600
Dierkens. . .	id.	id.	1er janvier 1906	id.	1.600
Decocq. . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Dervyn . . .	id.	id.	id.	id.	1.600
Lievain . . .	id.	id.	1er mars 1906	id.	1.600
Besin	id.	id.	9 mai 1906	id.	1.600
Loriau	id.	id.	id.	id.	1.600
Fauvergue . .	id.	id.	1er octobre 1906	id.	1.600
Delescluse . .	id.	id.	1er décembre 1906	id.	1.600
Sorreau . . .	id.	id	id.	1er sept. 1912	1.600
Jonquiert . .	id.	id.	29 avril 1907	id.	1.600
Simon	id.	id.	15 mai 1907	1er mars 1912	1.600
Devrièse. . .	id.	id.	1er octobre 1906	id.	1.600
Baert	id.	id.	21 février 1907	1er sept. 1912	1.600
Deledicq . . .	id.	3e classe	7 mai 1907	1er janv. 1912	1.550
Broutin . . .	id.	2e classe	21 mai 1907	1er mars 1912	1.600
Orbie	id.	id.	28 mai 1907	id.	1.600
Fournier. Eugène	id.	3e classe	15 juin 1907	1er janv. 1912	1.550
Hersin. . . .	id.	id.	24 août 1907	id.	1.550
Vanbleus. . .	id.	id.	id.	id.	1.550

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Latinie. . . .	Agent	3e classe	24 août 1907	1er janv. 1912	1.550
Belhomme . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Dumon, Victor .	id.	id.	1er octobre 1907	id.	1.550
Dehaut, Nicolas .	id.	id.	id.	id.	1.550
Baclet	id.	id.	10 octobre 1907	id.	1.550
Giiquin . .	id.	id.	25 février 1908	id.	1.550
Bénit. . . .	id.	id.	15 mars 1908	id.	1.550
Bomart. . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Déprez, Louis	id.	id.	7 mai 1908	id.	1.550
Devos	id.	id.	3 août 1908	id.	1.550
Desmulliez. .	id.	id.	id.	id.	1.550
Hasbroucq . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Lemaire, Maurice	id.	id.	1er décembre 1908	id.	1.550
Vernack . . .	id.	id.	1er janvier 1909	id.	1.550
Legrand. René	id.	id.	id.	id.	1.550
Wattez. . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Fourmentraux	id.	id.	7 mai 1908	id.	1.550
Hennebelle. .	id.	4e classe	id.	id.	1.500
Egot, Henri.	id.	3e classe	1er mars 1909	id.	1.550
Mullier, Henri	id.	4e classe	id.	id	1.500
Leprêtre, Rémi	id.	3e classe	id.	1er mars 1912	1.550
Descamps, Fs.	id.	id.	id.	1er janv. 1912	1.550
Bonnet, Clément .	id.	id.	id.	1er mars 1912	1.550
Molet.	id.	id.	1er mai 1909	id.	1.550
Leroy . . .	id.	id.	id.	1er janv. 1912	1.550
Dubois. . . .	id.	id.	8 mai 1909	1er mars 1912	1.550
Pattin	id.	id.	10 mai 1909	1er janv. 1912	1.550
Minet, Julien.	id.	id.	id.	id.	1.550
Molon	id	id.	1er juin 1909	1er mars 1911	1.550
Lagache . . .	id.	id.	id.	1er sept. 1912	1.550
Knecht. . . .	id.	4e classe	1er octobre 1909	1er janv. 1912	1.500
Verhulle . . .	id.	3e classe	id.	1er sept. 1912	1.550
Dubrunfaut. .	id.	id.	id.	id.	1.550
Lacquement .	id.	id.	id.	id.	1.550
Lemaire, Adolphe.	id.	3e classe	1er janvier 1910	id.	1.550
Gaudry. . . .	id.	id.	id.	id.	1.550
Decourcelle. .	id.	id.	id.	id.	1.550
Lecœuvre, Gust.	id.	4e classe	id.	1er janv. 1912	1.500

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Dhondt. . . .	Agent	4e classe	1er mars 1910	1er janv. 1912	1.500
Birembaut . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Boulet	id.	id.	id.	id.	1.500
Bouquet . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Vanseveren. .	id.	id.	1er juillet 1905	id.	1 500
Descamps, Léon	id.	id.	1er avril 1910	id.	1.500
Couteau . . .	id.	id.	11 juillet 1910	id.	1.500
Duboille. . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Hochard . . .	id.	id.	1er septembre 1910	id.	1.500
De Gents. . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Formarier . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Camerlynck .	id.	id.	1er octobre 1910	id.	1 500
Thieffry . . .	id.	id.	1er décembre 1910	id.	1.500
Lesaffre, Louis	id.	id.	id.	id.	1.500
Buisine. . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Goudez . . .	id.	id.	1er janvier 1911	1er mars 1912	1.500
Remy	id.	id.	id.	1er janv. 1912	1.500
Bouchez, Ed..	id.	id.	id.	id.	1.500
Gakière . . .	id.	id.	11 id.	id.	1.500
Lemoine, Adolphe	id.	id.	1er février 1911	id.	1.500
Leclercq . . .	id.	id.	id.	id.	1.500
Roger	id.	id.	id.	1er mars 1912	1.500
Agneuray . .	id.	id.	16 février 1911	id.	1.500
Dubar	id.	id.	16 avril 1911	id.	1.500
Bouchez, Jules	id.	id.	1er mai 1911	id.	1.500
Ménard . . .	id.	id.	id.	1er sept. 1912	1.500
Decottignies	id.	id.	15 juin 1911	id.	1.500
Masingarbe. .	id.	id.	id.	id.	1.500
Poulain, Octe.	id.	id	1er décembre 1911	id.	1.500
Lengrand, F.	id.	4e classe	id.	1er sept. 1912	1.500
Potez, Adolpe.	id.	Stagiaire	id.	1er déc. 1912	1.350
Millot, Léop..	id.	id.	id.	id.	1 350
Chatelain, Ed.	id.	id.	1er janvier 1912	1er janv. 1912	1 350
Lefebvre, A. .	id.	id.	id.	id.	1.350
Lobry, Oscar.	id.	id.	id.	id.	1.350
Deltombe, L..	id.	id.	1er février 1912	1er fév. 1912	1.350
Salomé, Eug.	id.	id.	10 id.	10 fév. 1912	1.350
Boivin, Luc. .	id.	4e classe	1er septembre 1911	1er sept. 1912	1.500

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Braconnier, C.	Agent	4e classe	id.	1er sept. 1912	1.500
Egot, Camille.	id.	id.	1er octobre 1911	id	1.500
L'Hôte, Aug.	id.	id.	1er septembre 1911	id.	1.500
Davoine, Zép.	id.	Stagiaire	1er mars 1912	1er mars 1912	1.350
Didelot, Louis	id.	id.	id.	id.	1.350
Langlet, G.	id.	id.	16 mars 1912	16 mars 1912	1.350
Van Hamme	id.	id.	1er avril 1912	1er avril 1912	1.350
Lemaire, Paul	id.	id.	21 avril 1912	14 avril 1912	1.350
Kicken, René.	id.	id.	1er mai 1912	1er mai 1912	1 350
Lepoutre, H,.	id.	id.	id.	id.	1.350
Delecourt, L..	id.	id.	Réintég 1er juin 1912	id.	1.350
Lucas, Henri.	id.	id.	1er juin 1912	1er juin 1912	1 350
Carbonneau, F	id.	id.	16 juin 1912	16 juin 1912	1.350
Mahieus, G. .	id.	id.	1er août 1912	1er août 1912	1.350
Hourriez, G. .	id.	id.	id.	id.	1.350
Bloclet, Alfred	id.	id.	id.	id.	1.350
Ponthieu, C. .	id.	id.	id.	id.	1.350
Morand, Ém..	id.	id.	16 août 1912	16 août 1912	1.350
Gottrand. . .	id.	id.	1er août 1912	1er août 1912	1 350
Masquelier, G.	id.	id.	1er septembre 1912	1er sept 1912	1.350
Masclet, Ern.	id.	id.	id.	id.	1.350
Blauwart, Ed.	id.	id.	id.	id.	1.350
Ravez, Émile.	id.	id.	id.	id.	1 350
Hugot, Franç.	id.	id.	id.	id.	1.350
Duvilliers, Léon	id.	id.	1er octobre 1912	1er oct. 1912	1.350
Héron, Clovis.	id.	id.	id.	id.	1.350
Descamps, Louis	id.	id.	id.	id.	1.350
Waghemacker, Gaston.	id.	id.	id.	id.	1.350
Gardin, Ferdinand.	id.	id.	id.	id.	1.350
Havez, Désiré	id.	id.	id.	id.	1.350
Berthe, Henri.	id.	id.	id.	id.	1.350
Déruelle, Vital	id.	id.	id.	id.	1.350
Duez, Oscar .	id.	id	16 octobre 1912	16 oct. 1912	1.350
Mareels, Alfred .	id.	id.	id.	id.	1.350
Plateau. Jules	id.	id.	1er novembre 1912	1er nov. 1912	1.350
Plcques, Frédéric	id.	id.	id.	id.	1.350
François, Lucien.	id.	id.	id.	id.	1.350
Capelier. Louis.	id.	id.	id.	id.	1.350
Liénard, Alexand.	id.	id.	id.	id.	1.350

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
GARDES DE JARDINS					
MM.					
Pruvost . . .	Brigadier du bois	»	1er août 1894	1er janv. 1908	1.450
Ruelle	Garde	»	id.	id.	1.350
Parent. . . .	id	»	id.	id.	1.350
Cauchie . . .	id.	»	id.	id.	1.350
Mazy.	id.	»	id.	id.	1.350
Hugot	Garde jardin	»	1er janvier 1899	id.	1.300
Duvinage. . .	id.	»	1er juin 1905	id.	1.300
Dupuille. . .	id.	»	19 octobre 1905	id.	1.300
Poulet. . . .	id.	»	24 septembre 1906	id.	1.300
Sézille. . . .	id.	»	1er novembre 1908	id.	1.300
Obry. . . .	id.	»	1er avril 1909	id.	1.300
Blanquart . .	id.	»	1er mai 1909	id.	1.300
Rousselie. . .	id	«	id.	id.	1.300
Rouzé, Jules	id.	»	1er janvier 1912	1er janv. 1912	1.300
Dilly, Louis .	id.	»	16 octobre 1912	16 oct. 1912	1.200
PRISON MUNICIPALE					
M.					
Marc.	Concierge	3e classe	1er mars 1909	»	1.400
CIMETIÈRES					
Services généraux.					
MM.					
Billet . . .	Sous-chef de bureau	4e classe	1er août 1882	1910	2.700
Tisserand . .	Employé	3e classe	10 août 1899	1912	1.800

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
			Cimetière de l'Est.		
MM.					
Gaillard . . .	Directeur	Classe except.	1er novembre 1882	1912	2.600
Constant, P. .	Employé	3e classe	10 mai 1894	1912	1.800
Faillon. . . .	Surveillant	1re classe	1er avril 1891	1901	1.350
Ballenghien. .	id.	id.	1er novembre 1908	1909	1.350
Nieuport. . .	id.	id.	1er mai 1902	1902	1.350
Duhamel. . .	id.	id.	1er mai 1909	1912	1.350
			Cimetière du Sud.		
MM.					
Soudoyez. . .	Directeur	Classe except.	1er janvier 1894	1912	2.600
Lemesle (*). .	Surveillant	1re classe	1er novembre 1899	1901	1.350
Leclercq, A. (*)	id.	id.	8 juin 1898	1901	1.350
Demessine, H.	id.	id.	1912		1.350
			PESAGE & MESURAGE PUBLICS		
			Poids public.		
MM.					
Corbu	Chef Peseur	3e classe	1er décembre 1892	1912	1.900
Nys	Peseur	id.	1er septembre 1904	1911	1.600
			Vente à la criée.		
M.					
Lecoche . . .	Peseur	3e classe	1911	1911	1.200
			Bascules publiques.		
MM.					
Constant. . .	Préposé	1re classe	1er janvier 1896	1912	1.450
Dujardin (*) .	id.	4e classe	20 janvier 1902	1912	1.300

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ENTREPOTS DES SUCRES ET DES DOUANES					
MM.					
Dilly	Directeur	Classe except.	1er juillet 1887	1912	3.100
Duburcq. . .	Magasinier	1re classe	1908	1912	1.450
Sac-Epé (*). .	Concierge	id.	1er janvier 1906	1909	650
ENTREPOT DES SUCRES INDIGÈNES					
M.					
Levachet(*). .	Receveur des Contrib. Indir.		1er mars 1898	1er juil.1909	1.000
ÉCONOMAT					
MM.					
Marlin (*) . .	Économe chef	4e classe	15 novembre 1896	1912	3.500
Florquin (*) .	Garçon de bureau	Classe except.	3 novembre 1891	1912	1.700
RESEAU TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL					
MM.					
Vanhagendoren Dre (*)	Téléphoniste chef	1re classe	1er octobre 1897	1912	2.300
Dourdin (*). .	Téléphoniste	2e classe	27 mai 1887	1912	1.700
Desreumaux .	id.	id.	1er novembre 1906	1912	1.700
Lemay. . . .	id.	id.	1911	1911	1.700
Vanhagendoren, R. .	id.	5e classe	1911	1911	1.300
Dewitte . . .	Électricien	1er classe	28 novembre 1908	1912	2.600

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ENTRETIEN DES HORLOGES PUBLIQUES & DES PENDULES PLACÉES DANS DIVERS ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX					
MM.					
Duthoit (*) . .	Horloger	1re classe	1er mai 1901	1er janv. 1905	1.900
Guyot (*). . .	id.	2e classe	id.	1er janv. 1912	1.750
PROMENADES & JARDINS					
Direction générale					
MM.					
Bédène. . . .	Jardinier en chef		1er novembre 1898	1912	4.500
Jardin d'Arboriculture et Palais Rameau					
M.					
Picard	Jardin. au Jardin d'Arboricult.	4e classe	1er mars 1906	1912	2.000
Jardin Botanique					
M.					
Luce.	Jardinier surveil.	2e classe	1er janvier 1898	1912	2.400
CHÈVRES DU JARDIN VAUBAN					
Mme					
Docq (*) . . .	Gardienne		23 mars 1889	1897	1.000

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX					
MM.					
Decarpentry .	Inspecteur	4e classe	12 décembre 1896	1er janv. 1912	3.400
Chevalier. . .	Électricien	6e classe	1er novembre 1896	id.	1.800
Cappellier . .	Surveillant	1re classe	1er novembre 1908	1er nov. 1908	2.400
PROPRETÉ PUBLIQUE					
MM.					
Halluin . . .	Inspecteur	4e classe	1er avril 1885	1er janv. 1911	2.200
Dubus. . . .	Surveillant	5e classe	1er juillet 1911	1er janv. 1912	1.600
Wacquiez . .	id	id.	id.	id.	1.600
Rafy.	id.	id.	1er avril 1909	id.	1.700
EAUX					
I. — Exploitation					
MM.					
Loquet. . . .	Ingénieur	Hors classe	1er juin 1906	1er janv. 1912	4.300
Adam	Surveillant	5e classe	1er avril 1902	id.	1.900
Formesyn . .	Commis princip.	3e classe	20 octobre 1898	id.	2.300
Duval	Employé	4e classe	1er novembre 1909	id.	1.800
Crespel (*). .	id.	id.	1er décembre 1907	id.	1.700
Berthe. . . .	Fontainier	2e classe	20 novembre 1887	id.	2.200
Descouvemont, J.-B. (*)	Fontainier chef		1er mars 1872	id.	2.300
Defaut. . . .	id.	4e classe	22 février 1896	1er janv. 1907	1.900
Bergue. . . .	id.	id.	1er octobre 1895	id.	1.900
Goudin, E. (*).	id.	id.	1er décembre 1900	id.	1.900
Devestel . . .	id.	5e classe	1er février 1909	1er janv. 1912	1.900
Caigniart. . .	id.	id.	20 février 1911	id.	1.700
Flament (*). .	id.	id.	27 février 1911	id.	1.700
Gilbert (*) . .	Contrôleur	3e classe	20 avril 1898	id.	1.900
Bart	id.	id.	11 juin 1899	id.	1.900
Miquel. . . .	id.	4e classe	1er décembre 1907	1er janv. 1911	1.800
Chevalier . .	id.	5e classe	1er octobre 1908	id.	1.700
Laporte . . .	id.	id.	id.	id.	1.700
Denis	id.	id.	10 juillet 1911	1er janv. 1912	1.700
Louvieaux . .	id.	id.	20 juillet 1911	id.	1.700

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
			II. — Emmerin		
MM.					
Bavye	Chef mécanicien	Classe except.	1er avril 1899	1er janv. 1912	3.500
Carette (*) . .	Concierge	4e classe	1er janvier 1902	id.	1.400
Liénart (*). .	Chauffeur	5e classe	3 octobre 1886	id.	1.700
Hugeux, J. (*)	id.	4e classe	1er avril 1892	id.	1.750
Gravelin. . .	id.	id.	1er février 1907	id.	1.750
Rassel. . . .	id.	id.	1er mai 1907	id.	1.700
Martin. . . .	id.	5e classe	1er mars 1911	id.	1.600
Lebrun. . . .	id.	id.	1er avril 1911	id.	1.600
Vandecrux. .	id.	id.	1er février 1912		1.550
Ruysschaert .	id.	id.	1er juillet 1912		1.600
			III. — Arbonnoise		
MM.					
Patout (*) . .	Chef mécanicien	4e classe	10 décembre 1889	1er janv. 1912	2.700
Thyl (*) . . .	Mécanicien	3e classe	1er avril 1902	id.	1.800
Dupré (*) . .	Chauffeur	5e classe	1er septembre 1894	id.	1.700
Bomme (*). .	id.	id.	1er juin 1889	id.	1.700
De Graeve . .	id.	id.	8 février 1909	id.	1.600
			CURAGE DES ÉGOUTS ET CANAUX INTÉRIEURS		
MM.					
Duyck. . . .	Inspecteur	2e classe	13 septembre 1898	1er janv. 1912	3.300
Accou (*). . .	Surveillant	5e classe	10 mai 1890	id.	1.800

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ÉTABLISSEMENTS DE BAINS A PRIX RÉDUITS					
Rue de Cysoing					
MM.					
Moison. . . .	Directeur	1re classe	1er janvier 1898	1er janv. 1912	2.200
Vandionant (*)	Baigneur	3e classe	24 mars 1910	id.	1.250
Cocheteux (Mme) (*).	Baigneuse	id.	24 septembre 1909	id.	1.250
Cousin (*) . .	Chauffeur	1re classe	16 janvier 1912	id.	1.850
Rue des Sarrazins					
MM.					
Descarpentries, Robert.	Directeur	1re classe	1er juin 1886	1er janv. 1912	2.200
Six (Mme) (*)..	Baigneuse	3e classe	24 mars 1910	id.	1.200
Desmazières (*)	Baigneur	id.	1er novembre 1911	1er nov. 1911	1.200
Koch (*) . . .	Chauffeur	Classe except.	1er juin 1910	1er janv. 1912	1.500
BUREAU D'HYGIÈNE					
MM.					
Ducamp . . .	Directeur	H. classe	1er juillet 1908 avec effet du 13 juillet 1893	1er janv. 1912	8.000
Gérard. . . .	Chef de bureau	2e classe	1er janvier 1889	id.	4.200
Langlet . . .	Commis principal	id.	1er janvier 1893	1er janv. 1910	2.400
Dumont . . .	Inspecteur des logements insalubres	1re classe	27 février 1895	1er janv. 1912	2.800
Delcroix . . .	id.	4e classe	20 mars 1892	1er janv. 1910	2.200
Amand . . .	Enquêteur sanitaire	id.	23 avril 1893	id.	2.200
Cocheteux . .	Employé	3e classe	15 avril 1899	1er janv. 1912	1.800
Morillon . . .	Service de la vaccine. .	id.	1er octobre 1904	1er janv. 1911	1.800
Plouchart . .	Employé	id.	1er juillet 1909	1er janv. 1912	1.800
Dépret (*) . .	Auxiliaire	id.	1er juin 1910	id.	800
Sauvage (*). .	id.	id.	1er juin 1912	1er juin 1892	600
Leclercq . . .	Maçon, vérificateur des fosses d'aisances	1re classe	15 juillet 1899	15 juil. 1899	1.200

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation.	TRAITEMENTS ACTUELS
			Laboratoire municipal d'analyses		
MM.					
Bonn	Chef de laboratoire	4e classe	16 mars 1902	1906	6.000
Dorchies (*) .	Chef de salle	1re classe	20 octobre 1907	1912	3.000
Vandermesch (*) . .	Chimiste	5e classe	15 avril 1911	id.	1.800
Vanderhaghen (*). .	Préparateur	id.			1.500
Masselot (*) .	Auxiliaire		25 juillet 1908	id.	1.000
Leclercq (*) .	Garçon de laboratoire		1er mars 1903	1903	600
Lenseigne . .	id.		10 octobre 1910	id.	600
			SERVICE DES DÉSINFECTIONS		
MM.					
Martin. . . .	Désinfecteur	3e classe	1er janvier 1897	1911	1.700
Lesaffre (*). .	id.	id.	20 septembre 1897	id.	1.700
Olivier. . . .	id.	id.	5 octobre 1909	id.	1.700
Billiaert . . .	id.	id.	1er décembre 1911	1er janv. 1912	1.700
			Agent préposé à la surveillance du Port Vauban et du Bassin de la Haute-Deûle		
M.					
Flament(*) . .	Pontier	3e classe	1er avril 1900	1er avril 1910	1.100
			Agent chargé de la manœuvre du Pont du Ramponeau		
M.					
Garcette (*). .	Pontier	3e classe	Novembre 1883	1er jan. 1910	1.100

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
Préposé à la manœuvre du Pont du Petit-Paradis					
M. Evrard (*) . .	Pontier	3e classe	Année 1883	1er janv. 1910	1.100
Préposé à la manœuvre du Pont de l'Avenue de l'Hippodrome					
M. Pionnier (*) .	Pontier	3e classe	Année 1904	1er janv. 1910	1.100
ABATTOIR					
MM.					
Boutoille. . .	Directeur	H. classe	19 octobre 1896	1er janv. 1909	2.500
Charlet . . .	Vérinaire	2e classe	1er mars 1896	1912	5.200
Devernay . .	Surveillant Chef	1re classe	1er janvier 1901	1901	1.800
Parant. . . .	Vérificateur	4e classe	1er octobre 1904	1er janv. 1911	1 700
Baillenl . . .	id.	id.	id.	id.	1.650
Bouteleux . .	id.	5e classe	1er septembre 1911	1er sept. 1911	1 500
Grignon . . .	Concierge	id.	1er mars 1892	1912	1 500
HALLES & MARCHÉS					
MM.					
Dubus. . . .	Directeur	H. classe	1er août 1908	1er janv. 1912	2.400
Fichelle . . .	Inspecteur	1re classe	1er avril 1901	1911	1.300
Deméestère .	Vérificateur ambulant	id.	16 octobre 1897	1910	2.000
Bilck.	id.	4e classe	1er juin 1908	1911	1.700
Santrisse . .	id.	3e classe	1er juillet 1903	1911	1.800
Dutoit. . . .	Concierge	2e classe	1er mars 1905	1909	850
Lefebvre. . .	Inspecteur	5e classe	14 novembre 1896		600

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
CAISSE DES ÉCOLES					
MM.					
Vancamp. . .	Chef de Bureau	5e classe	18 octobre 1897	1906	3.000
Berteaux. . .	Commisprincipal	2e classe	1903	1908	2.400
ASILE DE NUIT					
MM.					
Mauvais (*) .	Surveillant Général	5e classe	1er mai 1912		1.600
Nollet (*). . .	Mécanicien-Chauffeur	3e classe	1er avril 1898	1905	1.200
Delrot	Garçon de Dortoir	Classe except.	1er janvier 1892	1912	1.800
Mauvais Mme (*)	Femme de Dortoir	5e classe	1er mai 1912		600
INSTRUCTION THÉORIQUE & PRATIQUE DES AVEUGLES					
M.					
Houzé. . . .	Instituteur spécial			Traitement	1.500
				Indem. de logement	360
				Indem. de résidence	400
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE					
MM.					
Minet	Directeur	Hors cl.	12 octobre 1896	1911	3.800
Liénard . . .	Chef de bureau	3e classe	20 janvier 1882 avec effet du 1er octobre 1879	1912	3.800
Tallon, A. . .	Sous-chef de bureau	4e classe	1er décembre 1891	id.	2.700
Lefebvre . . .	Commisprincipal	3e classe	1er juin 1901	id.	2.300
Minque . . .	Garçon de bureau	1re classe	1er janvier 1883	1910	1.800

(*) N'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLEMENTAIRES					
Gymnastique					
MM.					
Vanhuffel . .	Profess. directeur	1re classe	1er avril 1886	1912	2.200
Bouchery . .	id.	Classe except.	1er juin 1882	1906	2.400
Nys	Professeur	5e classe	1er décembre 1909	1912	1.900
Deconninck(*)	Professeur		16 février 1909		1.500
Mme Alvin . .	Prof. École Jean Macé		15 avril 1912		525
ÉCOLE FRANKLIN					
École Primaire Supérieure de Garçons					
MM.					
Blareau . . .	Professeur de chant		1er octobre 1904		900
ÉCOLE JEAN MACÉ					
École Primaire Supérieure de Filles					
Declercq, Mlle.	Professeur d'anglais		1er mars 1893	1910	3.400
Ledun, Mme. .	Professeur de dessin		1er novembre 1887	1906	2 750
Terlet, Mlle. .	Professeur de chant		19 mars 1907	1910	1.100
Lefebvre . . .	Professeur de mathématiques		1904	1904	1.000
Bugnon . . .	Professeur de commerce		1904	1904	1.000
Hecht	Professeur d'allemand		1904	1904	1.000
Warin, Mlle .	Professeur de solfège		1899	1902	400
Dugardin, Lucienne, Mlle	Prof. de trav. man. et dessin		1er avril 1910	1912	1.150
Mathieu . . .	Professr de coupe		1er octobre 1911		1.650

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES					
Cours publics					
MM.					
Hirchd'Aubyn	Professeur Directeur anglais		1er octobre 1891	1891	1.500
Caudrelier(*) .	Professeur Adjoint anglais		18 décembre 1873	1897	600
Waltz (*) . .	Professeur Direct. allemand		1912	1912	1.500
Lengaigne (*).	Professeur allemand		1911	1911	600
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS					
MM.					
Gavelle, Émile	Directeur	Hors classe	1er octobre 1905	1911	4.200
Leriche . . .	Censeur	Classe except.	1er juillet 1898	1909	2.200
Mesnard . . .	Surveillant	id.	1er septembre 1905	1907	1.400
Carpentier . .	id.	id.	1er janvier 1900	1902	1.400
Liénard . . .	id.	id.	1er octobre 1894	1901	1.400
Debeusscher(*)	Concierge	1re classe	1er juillet 1904	1906	1.300
Ph. De Winter	Prof. du cours supér. de peinture	Hors classe	1er octobre 1905	1909	5.000
Hémery . . .	Prof. de dessin d'après l'antique et de gr. bosse	id.	4 décembre 1898	1907	2.000
L. Dubuisson	Professeur de composition décorative En congé de convalescence.	id.			2.500
Caudrelier . .	Professeur de dessin d'après la flore, etc	id.	1er octobre 1910		1.500
Desmettre . .	Prof. de dessin d'ornement d'après les plâtres	id.	1er janvier 1885	1909	2.000
Depondt (*) .	Prof. cours préparatoire de dessin	id.	1er avril 1902		1.000
Darchez, M. .	Professeur id.	id.			1.300
Lebrun (*) . .	Profess. de dessin	id.	1er octobre 1905	1909	1.300
Hallez (*) . .	id.	id.	1er février 1901		1.200
Maugendre . .	Prof. du cours supérieur de sculpt. et modelage	id.	1er mai 1899		4.000
Haeuw. . . .	Prof. du cours moyen et élém. de sculpt. et mod.	id.	1er octobre 1898	1907	3.000
Dehaudt . . .	Prof. cours sup. d'architecture	id.	1er octobre 1902	1904	3.000
Delannoy. . .	Prof. géométr. appliq. et méc.	id.	4 février 1888	1898	1.600
Dubuisson . .	Prof. Cours prépar. de dessin prof. géométr. et la vis	id.	1er janvier 1906		1.500
Huriez (*) . .	Prof. de sciences	id.		1910	1.300

(*) N'est pas encore titularisé.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Solomez . . .	Prof. du cours d'application	Hors classe	1er janvier 1891	1901	1.700
Ghesquier . .	Prof. de lavis à l'effet et de levé de machines	id.	4 février 1898	1er oct. 1898	2.000
Portebois. . .	Prof. de gravure de la lettre	id.			1.200
Colas	Prof. d'anatomie	id.	1er octobre 1882	1er oct. 1898	1.000
Benoit (*) . .	Prof. de l'histoire de l'art	id.	1er décembre 1899	1899	1.000
Ponthieu. . .	Chauffeur, garçon de salle	id.			1.140

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE

MM.					
Georges Dehaudt.	Directeur		16 novembre 1909	—	4.000
Couvreur. . .	Secrétaire		1er mars 1910	—	800
Leriche. . . .	Surveill. général		1er décembre 1905	—	400
Liénard . . .	Surveillant		id.	—	100
Carpentier . .	Id.		id.	—	100
Mesnard . . .	Id.		id.	—	100
Debeusscher .	Id.		id.	—	100
Hallez	Professeur de dessin ornemental		id.	—	500
Boulanger . .	Profess. de perspective		id.	—	1.000
Huriez. . . .	Profess. de mathématiq. et mécanique		1er avril 1912	—	1.000
Delannoy. . .	Professeur de géométrie descriptive		1er décembre 1911	—	500
Boulanger . .	Prof. de stéréotomie et levé de plans		1er décembre 1905	—	1.000
Paillot. . . .	Professeur de physique et chimie		id.	—	600
E. Dubuisson.	Prof. d'histoire générale de l'architecture		id.	—	1.200
Id. . . .	Prof. d'histoire de l'architecture française		id.	—	1.200
Id. . . .	Profess. de composition décorative		id.	—	500
Dehaudt . . .	Profess. de théorie de l'architecture		id.	—	1.800
E. Gavelle . .	Profess. de littérature		id.	—	500
Id. . . .	Professeur d'histoire générale		id.	—	500
Benoit	Professeur d'esthétique et histoire de l'art		id.	—	500
Id	Professeur d'histoire et archéologie		id.	—	500
De Winter . .	Professeur de dessin de figure		id.	—	500
Maugendre. .	Professeur de modelage		id.	—	500
Mollet	Professeur de législation		1er mars 1910	—	500

(*) N'est pas titularisé.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
		CONSERVATOIRE		
MM.				
Ratez	Directeur	1er octobre 1891	1893	5.000 (1)
Darcq, Jules .	Secrétaire-Archiviste	1er janvier 1871	1906	2.200
Serrure . . .	Surveillant	19 avril 1899	1903	900
Deswartes . .	Professeur de solfège	1er janvier 1911		700
Darcq, Maurice .	id.	11 novembre 1895	1895	700
Laurent . . .	id.	16 octobre 1892	1892	700
Plaquet . . .	id.	1er mars 1894	1894	700
Mlle Hirch . .	id.	id.	1894	700
Darcq, Jules .	id.	16 octobre 1892	1892	700
Mlle Bulteau (*)	id.	8 octobre 1875	1875	800
Ott	id.	7 février 1905	1905	700
Lecocq (*) . .	Profr cours d'harmonie (hommes et femmes)	15 avril 1869	1869	1.800 (2)
Capon	Profess. de la classe de chœurs	1er octobre 1898	1898	600
Capon	Professeur de chant (hommes)	1er octobre 1894	1894	1.200
Mme Oudart .	Professeur de chant (femmes)	1er février 1897	1897	1.200
Carpentier . .	Professeur de diction	1er janvier 1898	1898	1.200
Mlle Chatteleyn	Professeur de piano	1er octobre 1905	1905	900
Demesmay Mlle	Professeur de piano Cours supérieur B	1er janvier 1902	1902	900
Magot, Mlle. .	Prof. piano crs prépar. A	1er janvier 1882	1907	700
Maillard, Mlle.	id.	1er janvier 1902	1902	600
Ducamp-Jésupret (Mme)	Prof. piano crs prépar. B	1er janvier 1911	-	600
Valtier, Mlle (*)	id.	15 septembre 1878	1878	700
Bruggeman. .	Professeur piano hommes	1er novembre 1884	1892	900
Bruggeman. .	Professeur d'orgue.	1er avril 1903	1903	500
Seiglet, Victor	Prof. violon crs supérieur A	1er octobre 1890	1890	1.700
Surmont, Edm..	Prof. violon crs supérieur B	1er janvier 1903	1903	900
Petit, Oscar .	Prof. violon crs prépar. A	1er octobre 1885	1895	700
Bonenfant .	Prof. violon crs prépar. B	1er octobre 1901	1901	600

(1) Indemnité de logement 1.200 fr. (augmentation de 500 fr. en 1906.)
(2) M. Lecocq, indemnité d'ancienneté 200 francs.
(*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

NOMS	TITRES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.				
Chabot. . . .	Profess. d'alto		1898	500
Dienne. . . .	Pr. de violoncelle	7 février 1894	1898	900 (1)
Darcq, Jules (*).	Professeur de contrebasse	13 mars 1878	1878	600
Bouillard. . .	Prof. de flûte	1er janvier 1911		500
Deren (*) . .	Prof. de hautbois	1er octobre 1902	1902	500
Hiver	Pr. de clarinette	15 janvier 1901	1902	900
Hiver	Professeur de saxophone	id.	1901	500
Brisy . . .	Professeur de basson	1er octobre 1885	1885	500
Tribout . . .	Professeur de cor	10 octobre 1903	1903	500
Béghin. . . .	Professeur de cornet à pistons et trompette		1886	900
Masurel . . .	Professeur de trombone	1er décembre 1897	1897	500
Dupuis . . .	Profess. d'instruments à vent et à clavier, musique de chambre	1er janvier 1911		600
Ratez	Professeur d'orchestration	1er janvier 1898	1898	600
Dupriez (*).	Accompagnateur	Id.	1908	800
Arbogast. . .	Concierge	1er octobre 1891	1905	1.250 (2)

COURS DES CHAUFFEURS

M.				
Quembre (*) .	Professeur	1er juin 1902	1902	1.000

COURS MUNICIPAUX de FILATURE et de TISSAGE

M.				
Dantzer (*). .	Professeur	1898	1898	1.600

(1) M. Dienne, indemnité d'ancienneté 200 francs.
(2) 50 francs pour le service du chauffage.
(*) Ne verse pas à la Caisse des retraites.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
BIBLIOTHÈQUE					
MM.					
Desplanque .	Archiviste-Bibliothécaire	Hors classe	1er avril 1897	1911	7.500
Mahieu . . .	Sous-Bibliothécaire	3e classe	20 octobre 1884	1912	3.900
Sorez	Directeur de salle	id.	16 mars 1896	1912	2.800
Lemaire . . .	id.	4e classe	10 février 1902	1912	2.200
Mahieu G (*).	Distributeur	Classe except.	1er septembre 1907	1912	1.000
Faucompré (*)	id.	4e classe	1er février 1912	1912	600
Séna (*) . . .	id.	id.	1er juin 1911	1912	600
Colle (*) . . .	id.	id.	17 juillet 1911	1912	600
Lesaffre (*). .	Garçon de bureau	3e classe	24 octobre 1910	1912	1 300
BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT ET POPULAIRES					
MM.					
Lemille . . .	Employé	4e classe	1er mai 1906	1912	1.700
Caron (*). . .	Distributeur	id.	1er juillet 1911	1907	600
Wild (*) . . .	id.	id.	1er novembre 1905	1905	600
MUSÉES - PALAIS DES BEAUX-ARTS					
MM.					
Deully. . . .	Administrateur général		16 décembre 1897		5.000
Théodore. . .	Conservateur adj.		27 avril 1907		2 000
Laigniel . . .	Chef d'équipe	Classe except.	15 septembre 1871	1911	2.500
Houseaux (**)	Gardien	1re classe	1er septembre 1883	1911	1.600
Rasson . . .	id.	id.	15 juillet 1891	1905	1.400
Tison	id.	id.	id.	1905	1.400
Verez	id.	id.	id.	1905	1.400

(*) N'est pas encore titularisé.

(**) Les gardiens de jour sont habillés par la Ville, les gardiens de nuit reçoivent une indemnité d'habillement de 100 francs. Le chauffeur chef est logé et habillé par la Ville.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MM.					
Verdegeem .	Gardien	1re classe	23 juillet 1894	1908	1 400
Sinsoulieu . .	id.	id.	15 janvier 1901		1.400
Brakelmann .	id.	2e classe	1er janvier 1898	1906	1.350
Demeyer. . .	id.	id.	15 février 1901	1909	1.350
Huleux . . .	id.	id.	id.	1909	1.350
Warin. . . .	id.	id.	1er juin 1902	1908	1.350
Lespagnol . .	id.	id.	8 juin 1902	1909	1.350
Foveaux . . .	Id.	id.	1er janvier 1903	1909	1.350
Delporte . .	id.	id	1er juillet 1903	1909	1.350
Delecourt (*).	Gard. auxiliaire			1912	800
Jehin (*). . .	id.				800
Mlle Deléarde.	Gardienne du vestiaire		1er juillet 1900	1912	720
Cabaye (*) . .	Chauffeur chef		1er novembre 1897	1906	1.700
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE					
MM.					
Moitié	Préparateur	2e classe	1er avril 1908	1912	1.800
Fauquenoit. .	id.	5e classe	1886	1905	1.200
Cazé. . . .	Garçon de salle	1re classe	1er août 1910	1910	1.200
Delbecque . .	Surveillant	id.	24 juillet 1904	1904	400
Dhem . . .	id.	id.	1er janvier 1912	1912	400
Capon	id.	id.	1er juillet 1883	1897	400
Mme Cazé (*) .	Concierge, dépôt de parapluies		1er juin 1911	1911	600
MUSÉE DE GEOLOGIE					
M.					
Verbièse. . .	Gardien		1er octobre 1911	1911	400
MUSEE INDUSTRIEL					
MM.					
Guenez. . .	Surveillant	4e classe	4 juin 1900	1910	1 200
Lefebvre, E.(*)	id.	id.	1er janvier 1912		1.400

(*) N'est pas titularisé.

NOTA. — Mme Cazé est affectée à l'ensemble des musées de Zoologie, de Géologie et Houiller.

NOMS	TITRES	CLASSES	DATES D'ENTRÉE ou de TITULARISATION	DATES de la dernière augmentation	TRAITEMENTS ACTUELS
MUSÉE COMMERCIAL					
M.					
Lefebvre, H.	Garçon de salle et concierge	2e classe	15 décembre 1908	1912	1.400
THÉATRE					
MM.					
Piat	Chef machiniste	1re classe	1er novembre 1890	1911	3.000
Vasseur . . .	Électricien	id.	1er novembre 1908	1912	2.600
Hennache . .	Concierge	id.	4 juin 1892	1903	1.200
Derain. . . .	Ouvrier		1er janvier 1891	1898	1.500

12-10621 3. Dubar & Cie. Imp Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

Commission. Contentieux. Réorganisation. 1179

Baux :

Parcelle, terrain militaire. Sous-location. PARENTY. 1181

Corps de garde. Porte de Roubaix. Sous-location. DEMEYER . . . 1182

Buvette. École de natation. Location. FRAY. 1181

Terrains et bâtiments militaires. Affermage 1182

Fêtes :

Communale Illuminations. Marchés. VÉRY, Mme HILLAIREAU . . 1219

Nationale. Feu d'artifice. Marché. GLORIAN. 1219

— Bals populaires. Installation. Marchés. DELRUE et MONTAIGNE 1220

— Illuminations, Grand'Place. Marché. RAVET. 1220

— Mesures d'ordre. 1220

— Mesures de clémence. 1221

Fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban. Mesures d'ordre . . . 1221

Police administrative :

État civil. Délégation. DANEL, Désiré ; COUTEL. 1180

Bâtiments :

Chauffage. Charbons. Marché. Mines de Lens. 1224

— Coke. Marché. Société du Gaz de Wazemmes 1224

Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudication à divers 1223

Groupe scolaire, rue Dupetit-Thouars. Tables de classe. Adjudication-Concours. DELAGRAVE 1223

Pages

Établissement de bains, rue Dupuytren. Générateur. Adjudication-Concours. MEUNIER et Cie 1222

Immeubles :

Terrain, rue Cabanis. Adjudication. Société « Th. BARROIS ». . . 1225

— rue des Bois-Blancs. Adjudication. LESPOIX 1225

Voirie :

Dénomination de rues. 1226

Pont de l'Hippodrome. Réparations. Marché. CASTELAIN et VIVEGNIES 1229

— Pavage. Mesures de sécurité 1229

Théâtre :

Médecins municipaux. Nominations 1230

Décors « Quo Vadis ». Achat. PRUNET 1230

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Bureau d'administration. Nomination. 1231

Enseignement primaire :

École Baggio. Diplôme d'électricien. Jury. Nomination 1232

Finances :

Ouverture de crédits 1233

Colonies scolaires. Comptable spécial. MINET. 1233

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique pour le mois de juillet 1234

Abattoir. Halles et Marchés. Commission. Nomination 1235

Distribution d'eau :

Canalisation. Domaine public national. Occupation. Autorisation. 1235

Statistique pour le mois de Juillet. 1237

Hygiène :

Statistique des décès du mois de Juillet 1238

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 1239

Commission du Contentieux. — Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER — La Commission extra-municipale du Contentieux est réorganisée de la façon suivante, sous la présidence de M. BRACKERS D'HUGO, Adjoint :

Membres : MM. OVIGNEUR, conseiller municipal ;

PARMENTIER, —

RICHEBÉ, —

BARÉ, —

PILON, doyen de la Faculté de Droit ;

LEMAY, vice-président de la Commission des Hospices ;

HÉBERT, inspecteur général honoraire des Postes et Télégraphes ;

HOUDOY, A., avocat.

Secrétaire : M. MOURAUX, secrétaire général adjoint de la Mairie.

ARTICLE 2. — M. l'Adjoint délégué au Contentieux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le mardi 16 juillet 1912,

ARRÊTONS :

M. DANEL, Désiré-Julien, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 16 juillet 1912.

Hôtel-de-Ville, le 13 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le lundi 22 juillet 1912,

ARRÊTONS :

M. DANEL, Désiré-Julien, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, pour la journée du 22 juillet 1912.

Hôtel-de-Ville, le 17 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884. article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le jeudi 1er août 1912,

ARRÊTONS :

M. COUTEL, Charles-Louis, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, le jeudi 1er août 1912.

Hôtel-de-Ville, le 24 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Baux.

Parcelle de terrain militaire. Sous-location.

DU 30 JUILLET 1912

Bail, à titre de sous-location, au profit de M. Henry PARENTY, directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille, pour une année, du 1er mai 1912, d'un terrain militaire, sis à Lille, près la porte Saint André, moyennant un fermage annuel de 5 francs.

Enregistré le 12 août 1912, folio 51, case 12.
Répertoire n° 1307.

École de natation. Buvette. Location.

DU 10 JUILLET 1912

Soumission par M. Florimond FRAY, demeurant à Lille, pour la

location de la buvette de l'École de natation, pendant la saison 1912, moyennant la redevance de 376 fr. 95.

Enregistré le 25 juillet 1912, folio 44, case 12.

Répertoire n° 1215.

Bâtiment militaire. Sous-location.

DU 30 JUILLET 1912

Bail, à titre de sous-location, au profit de M. Joseph Demeyer, journalier à Lille, d'un bâtiment militaire, sis à Lille, près la porte de Roubaix, pour une année, du 1er mars 1912, moyennant un loyer annuel de 50 francs.

Enregistré le 12 août 1912, folio 51, case 11.

Répertoire n° 1309.

Terrains et Bâtiments militaires. — Affermage.

PROCÈS-VERBAL de Concession temporaire d'occupation précaire et révocable, avec redevance et sans fixation de durée, à partir du 1er Janvier 1912.

L'an mil neuf cent douze, le vingt-neuf juin,

Nous, Godin, sous-intendant militaire à la résidence de Lille,

En exéution de la loi du 10 juillet 1791, conformément au Règlement du 15 fructidor an IX et en vertu de la décision N° 16.183 2/4, en date du 14 juin 1912, par laquelle M. le Ministre de la Guerre a autorisé la concession temporaire d'occupation précaire et révocable, avec redevance et sans fixation de durée, à la Ville de Lille, de divers terrains du domaine militaire de la Place de Lille,

Nous sommes rendu dans une des salles de la Mairie de Lille, à l'effet de procéder à la concession, à la suite d'expertise contradictoire, desdits terrains à partir du 1er janvier 1912, où, étant assisté de :

MM. Delesalle, Maire de Lille,

Cerf, chef de Bataillon, chef du Génie,

Collin, receveur des Domaines,

en présence de M. Delesalle, Maire de la Ville de Lille, dûment autorisé par le Conseil municipal, par délibération en date du 19 avril 1912, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 7 mai 1912, à passer les présentes conventions,

Et de M. Salomé, Officier d'administration de 1re classe du Service du Génie assermenté devant le Tribunal de Brest, suivant procès-verbal du 8 février 1884, que nous avons choisi comme expert de l'État et aux estimations duquel M. Delesalle susnommé, a déclaré s'en rapporter,

Nous avons donné, à haute et intelligible voix, lecture :

1° Du Cahier des clauses et conditions générales du 26 janvier 1901, des baux d'affermage ou de location des immeubles dépendant du Domaine militaire ;

2° Des dispositions communes aux divers lots ci-après édictées par la décision de M. le Ministre de la Guerre, du 14 juin 1912, savoir :

Article 1er

Les présentes concessions sont accordées moyennant redevance et sans fixation de durée.

Article 2

Le concessionnaire sera soumis aux clauses et conditions générales contenues dans le règlement du 15 fructidor an IX et dans le Cahier du

26 janvier 1901 des baux d'affermage ou de location des immeubles dépendant du Domaine militaire, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux conventions spéciales, à celles du présent Cahier des charges, aux conditions particulières imposées aux lots qui lui sont concédés.

Article 3

Dans le cas d'une résiliation ou d'une fin de bail, le concessionnaire sera tenu de laisser en toute propriété à l'État tous les objets à demeure provenant d'améliorations, tels que : drainages, clôtures, etc..., à moins de stipulations contraires insérées dans les conditions particulières ou dans les conventions spéciales.

Article 4

La fauchaison des herbages, deux fois par an, avec extirpation des mauvaises herbes, échenillage des arbes, arbustes et haies, etc., est de rigueur.

Si cette clause n'était pas observée, le travail serait fait par les soins du service du Génie, aux frais du concessionnaire dûment averti.

Article 5

L'indemnité due au concessionnaire pour dommages causés par le service militaire, en conformité de l'article 21 du Cahier des Clauses et Conditions générales du 26 janvier 1901, après avoir été calculée d'abord dans la proportion indiquée audit article, sera ensuite réduite, suivant le nombre et la valeur proportionnelle des coupes d'herbes perdues, si les deux coupes de l'année ne l'ont pas été, la valeur de la première coupe à l'époque ordinaire de la fauchaison étant admise comme double de celle de la coupe dite de regain.

ARTICLE 6

L'État se réserve de réviser les conditions financières des présentes concessions, à l'expiration de chaque période triennale.

Ensuite, nous avons fait connaître successivement la définition des divers lots concédés à la Ville, ainsi que les conditions particulières à chacun d'eux, et après avoir entendu, au sujet de chaque lot, l'estimation de l'expert susnommé, nous avons procédé à la concession ainsi qu'il suit :

(*Voir au dos*).

Numéros des Lots		DÉSIGNATION DES LOTS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES	SURFACES	Indications cadastrales
Anciens	Nouveaux			
		CHAPITRE Ier **FORTIFICATIONS**		
Partie du 81	**202**	Portion de l'Esplanade de la Citadelle, comprise entre le rempart, près de la sortie des eaux, les maisons de la Ville, le pont du Ramponneau et le Champ de manœuvre, non compris l'établissement de « Ma Campagne » et ceux du Ramponneau (Lots 233, 234, 235) ainsi que le canal de la Deûle et ses chemins de halage et de contre-halage	5 h 25 a	A-2851
		Conditions particulières 1° Ces terrains ne pourront jamais servir de quai pour le chargement ou le déchargement des bateaux; 2° Les chaussées exécutées par la Ville pourront toujours être librement fréquentées par les voitures faisant le service des magasins aux fourrages établis près du Pont du Petit-Paradis; 3° La Ville devra entretenir à ses frais la promenade; elle devra également entretenir les arbres et les écheniller; elle jouira, en compensation du produit des élagages, mais les plantations qu'elle aura faites devront appartenir, en fin de bail, à l'État; 4° Si une portion du terrain loué devenait		

PRIX DE LA LOCATION ANNUELLE		OBSERVATIONS
EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRES	
Cent francs.	100 fr 00	

Numéros des Lots		DÉSIGNATION DES LOTS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES	SURFACES	Indications cadastrales
Anciens	Nouveaux			
		nécessaire au Département de la Guerre, pour quelque cause que ce soit, ce Département aurait le droit de la reprendre, sans que la Ville pût prétendre à une autre indemnité que celle résultant d'une diminution sur son prix de fermage proportionnelle à l'étendue de la surface reprise; 5° La Ville a été autorisée à établir sur ce lot, un manège civil, le monument Négrier, un kiosque pour musique, un urinoir près du Pont Napoléon, un pavillon de pontonnier près du Pont du Petit-Paradis, et un poste d'Octroi près de la sortie des eaux du Pont du Petit-Paradis. Toutes ces constructions devront disparaître à première réquisition de l'autorité militaire.		
Partie du 81	**249**	Le terrain militaire compris entre le Pont du Ramponneau, les maisons de la Ville, la route nationale n° 42, le chemin d'accès à la Citadelle et le Champ de manœuvre, non compris le canal de la Deûle et son chemin de halage . . . . . . (A la Ville de Lille). *Conditions particulières* 1°, 2°, 3°, 4° et 5°, comme aux 1°, 2°, 3° 4° et 5° du 202e lot. 6° La Ville a été autorisée à établir sur ce lot, un pavillon de pontonnier et un urinoir près du Ramponneau.	1h 19a	A-2851

PRIX DE LA LOCATION ANNUELLE		OBSERVATIONS
EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRES	
Trois cents francs.	300 fr. 00	

Numéros des Lots		DÉSIGNATION DES LOTS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES	SURFACES	Indications cadastrales
Anciens	Nouveaux			
Partie du 81	250	Deux bandes de terrain : l'une, d'une largeur de 40 mètres, en bordure de l'Allée des Marronniers et comprise dans l'Esplanade de la Citadelle, entre l'établissement de « Ma Campagne » et le Pont du Ramponneau; l'autre, d'une largeur de 60 mètres en bordure de l'Avenue Cuvier et comprise dans l'Esplanade de la Citadelle entre le Pont du Ramponneau et le chemin d'accès à la Citadelle . . . . . (A la Ville de Lille).	2h 25a 40	A-285
		Conditions particulières		
		1° Les terrains ci-dessus sont concédés à la Ville, pour y installer des baraques foraines. Toutefois, ils ne pourront être utilisés qu'autant que l'instruction des troupes s'y prêtera et la Ville devra, préalablement à l'occupation, obtenir l'autorisation du Commandant d'Armes;		
		2° Les baraques foraines devront être enlevées et les terrains être remis en état, aux frais et par les soins de la Ville, dans les huit jours qui suivront la clôture de la foire;		
		3° La garnison conservera la disposition du terrain de l'Esplanade pendant les périodes d'installation et de démolition des baraques foraines.		

PRIX DE LA LOCATION ANNUELLE		OBSERVATIONS
EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRES	
Deux mil'e quatre cent vingt francs	2.420 fr. 00	

Numéros des Lots		DÉSIGNATION DES LOTS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES	SURFACES	Indications cadastrales
Anciens	Nouveaux			
		CHAPITRE II **BATIMENTS MILITAIRES CHAMPS DE MANŒUVRE ET DE TIR**		
Partie du 211	**385**	Les terrains militaires de la rive droite de la Deûle, compris : 1° Entre la route nationale n° 42, les maisons de la Ville et le boulevard de la Liberté ; 2° Entre la Haute-Deûle, le port Vauban, à la limite intérieure de la zone des fortifications de l'enceinte, excepté la route nationale n° 42 . . . . . . (A la Ville de Lille).	6h34a 25	A-2851 H-3265 3298 220 bis à 221
		Conditions particulières 1° La Ville établira sur ces terrains les jardins et chaussées qu'elle jugera convenable, mais il lui est interdit de faire aucun dépôt de matériaux ou de marchandises, ni aucun abri pour recouvrir ces dépôts sur les terrains faisant partie du § 2° ci-dessus; 2° Le Maire s'engage en sa qualité à faire la remise au Département de la Guerre des terrains ci-dessus désignés, lorsque les besoins du service l'exigeront impérieusement et dans l'état où le tout se trouvera, sans que la Commune puisse prétendre, en ce cas, à aucun dédommagement. Mais cette		

PRIX DE LA LOCATION ANNUELLE		OBSERVATIONS
EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRES	
Deux cent cinquante francs.	250 fr. 00	

Numéros des Lots		DÉSIGNATION DES LOTS ET CONDITIONS PARTICULIÈRES	SURFACES	Indications cadastrales
Anciens	Nouveaux			
		remise ne pourra s'effectuer que d'après une décision ministérielle qui en aura préalablement reconnu l'urgence et la nécessité; 3° La Ville est autorisée à établir sur ce lot les constructions suivantes : deux urinoirs, un aqueduc vers la rue Solférino, un chalet de nécessité, une écurie près la Porte de Dunkerque.		
Partie du 211	**392**	Le terrain militaire compris entre le Jardin Vauban, la route nationale n° 42 et les maisons de la Ville. . . . . . (A la Ville de Lille). *Conditions particulières* 1° et 2°, comme aux 1° et 2° du 385e lot. 3° La Ville a été autorisée à établir sur ce lot un aqueduc entre l'écluse de la Barre et la rue Macquart.	63a 75	A-2851 H-3265 3298 220 bis 221

PRIX DE LA LOCATION ANNUELLE		OBSERVATIONS
EN TOUTES LETTRES	EN CHIFFRES	
Cent soixante francs	160 fr. 00	

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Cahier des Clauses et Conditions générales, le présent procès-verbal constituera bail ; toutefois, il ne sera obligatoire pour l'État qu'après approbation ministérielle.

Fait et clos à Lille, les jour, mois et an que dessus, le présent procès-verbal qui a été établi en double exemplaire original et qui a été signé avec nous par les fonctionnaires et officiers susnommés, ainsi que par M. le Maire de la Ville de Lille et par M. Salomé, Officier d'administration du Service du Génie, expert.

Le Concessionnaire,
Ch. DELESALLE.

Le Receveur des Domaines,
COLLIN.

Le Chef du Génie,
CERF.

L'Expert,
SALOMÉ.

Le Maire de la Ville de Lille,
Ch. DELESALLE.

Le Sous-Intendant Militaire,
GODIN.

Vu et approuvé :

Lille, le 8 juillet 1912.

Pour le Minstre et par délégation spéciale donnée par la dépêche N° 30.138-2/4 du 29 novembre 1911.

Le Colonel, directeur du Génie,
BAYET.

Pour copie conforme :
Le Chef du Génie,
CERF.

Enregistré à Lille, le 10 juillet 1912. N° 34 c. 4. Reçu huit francs dix centimes (décimes compris), pour un an.

DEMAIRÉ.

PROCÈS-VERBAL de Concession temporaire de jouissance et révocable, avec redevance et sans fixation de durée, à partir du 1er janvier 1912.

L'an mil neuf cent douze, le vingt-sept juin,

Nous, Godin, sous-intendant militaire à la résidence de Lille,

En exécution de la loi du 10 juillet 1791, conformément au Règlement du 15 fructidor an IX et en vertu de la décision en date du 29 novembre 1911, par laquelle M. le Ministre de la Guerre a autorisé la concession temporaire de jouissance précaire et révocable, avec redevance et sans fixation de durée de divers terrains du domaine militaire de la Place de Lille,

Nous sommes rendu dans une des salles de la Mairie de Lille, à l'effet de procéder à la concession, à la suite d'expertise contradictoire, desdits terrains, à partir du 1er janvier 1912, où étant assisté de :

MM. Laurenge, Adjoint au Maire de Lille;
Cerf, chef de Bataillon, chef du Génie;
Collin, receveur des Domaines,

en présence de M. Salomé, Officier d'administration de 1re classe du Service du Génie, assermenté devant le Tribunal de Brest, suivant procès-verbal du 8 février 1884, que nous avons choisi comme expert de l'État et à l'estimation duquel chacune des personnes ci-après dénommées ont déclaré s'en rapporter,

Nous avons donné lecture à haute et intelligible voix :

1° Du Cahier des Clauses et Conditions générales du 26 janvier 1901, des baux d'affermage ou de location des immeubles dépendant du Domaine militaire;

2° Des dispositions communes aux divers lots ci-après édictées par la décision de M. le Ministre de la Guerre, du 29 novembre 1911, savoir :

Article 1er

Les présentes concessions sont accordées moyennant redevance et sans fixation de durée.

Article 2

Tout concessionnaire sera soumis aux Clauses et Conditions générales contenues dans le Règlement du 15 fructidor an IX, et dans le Cahier du 26 janvier 1901, des baux d'affermage ou de location des immeubles dépendant du Domaine militaire, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux conventions spéciales, à celles du présent Cahier des charges et aux conditions particulières imposées au lot qui lui est concédé.

Article 3

Dans le cas d'une résiliation ou d'une fin de bail, le concessionnaire sera tenu de laisser en toute propriété à l'État tous les objets à demeure provenant d'améliorations, tels que : drainages, clôtures, etc., à moins de stipulations contraires dans les conditions particulières.

Article 4

La fauchaison des herbages, deux fois par an, avec extirpation des mauvaises herbes, échenillage des arbres, arbustes et haies, etc., est de rigueur.

Si cette clause n'était pas observée, le travail serait fait par les soins du Service du Génie, aux frais du concessionnaire dûment averti.

Article 5

L'indemnité due au concessionnaire pour dommages causés par le Service militaire, en conformité de l'article 21 du Cahier des Clauses et Conditions générales du 26 janvier 1901, après avoir été calculée d'abord dans la proportion indiquée audit article, sera ensuite réduite suivant le nombre et la valeur proportionnelle des coupes d'herbes perdues, si les deux coupes de l'année ne l'ont pas été, la valeur de la première coupe, à l'époque ordinaire de la fauchaison, étant admise comme double de celle de la coupe dite de regain.

ARTICLE 6

Le pacage des moutons est autorisé sur les terrains concédés.

Toutefois, le nombre des animaux à admettre sur chaque lot pourra être limité par le Chef du Génie, afin d'éviter l'appauvrissement des herbages.

ARTICLE 7

L'État se réserve de réviser les conditions financières des présentes concessions à l'expiration de chaque période triennale.

Ensuite, nous avons fait connaître successivement la définition des divers lots concédés, ainsi que les conditions particulières à chacun d'eux ; après avoir entendu, au sujet de chaque lot, l'estimation de l'expert susnommé, nous avons procédé à la concession ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I. — **FORTIFICATIONS**

LOT N° 201. — Cadastre Lille A. 2952, 2949 Lambersart B. 498

Les terrains militaires extérieurs de la Citadelle limités : d'un côté, par le chemin de la Citadelle et la Haute-Deûle ; de l'autre, par le passage de la porte d'Ypres, plus la pièce 205. Ces terrains sont limités, en outre, par les escarpes des ouvrages extérieurs de la Citadelle jusqu'à leur jonction avec l'escarpe du Corps de Place et ensuite par cette escarpe. Le droit de pêche est compris dans ce lot ; sont exceptés de ce lot : le jardin de l'Adjudant d'Administration, de l'avancée de la porte d'Ypres (Lot 105), le magasin à poudre de la Barre, le canal de la Deûle et ses chemins de halage.

32 h. 03. Location annuelle : 4.000 francs.

Conditions particulières

1° La Ville est autorisée à ouvrir une voie carrossable le long de la crête des glacis des fronts 5-1 et 1-2 de la Citadelle, depuis le chemin de halage de la Haute-Deûle jusqu'en face de l'ouvrage 24 ; à transformer

en voie carrossable le chemin de cavaliers antérieurement établi par elle à la queue des glacis des mêmes fronts, et sur le glacis des mêmes fronts, et sur le glacis de l'avant-chemin couvert des lunettes 113 et 114, jusqu'à la route d'Ypres; à transformer en squares les glacis des fronts 5-1 et 1-2, y compris les quatre lunettes 20-21-22-23 et leurs avant-chemins couverts; enfin, à faire des plantations sur toute l étendue du glacis entre la Haute-Deûle et la route d'Ypres, non compris l'emplacement des lunettes 113 et 114, de leurs fossés et de leurs avant-chemins couverts;

2° La Ville n'apportera aucune modification à la forme générale des glacis, talus et terre-pleins, des chemins couverts et des lunettes et en tiendra les terrassements en bon état;

3° Elle ne fera aucune plantation sur les talus intérieurs, plongées et banquettes;

4° L'exécution sera surveillée, en ce qui concerne les terrassements, le choix des essences et le tracé des plantations d'arbres et haute tige, par le Chef du Génie;

5° Les frais de création des promenades, de même que ceux d'entretien de terrassements et ceux d'entretien seront entièrement à la charge de la Ville;

6° La Ville s'engage à rétablir l'état des lieux et à faire place nette, à ses frais et sans indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire.

Dans ce cas, les plantations existant sur les glacis deviendront la propriété de l'État, qui demeure libre de faire abattre les arbres et d'en faire l'usage qui lui conviendra;

7° En temps de paix, aucun arbre d'essence de frêne, peuplier, tremble ou saule ne pourra être abattu par la Ville, sans qu'elle ait obtenu auparavant l'assentiment de l'autorité militaire; une fois abattus, ces arbres seront remis au Service du Génie;

8° Les embellissements aux abords du magasin à poudre de la Barre seront soumis à toutes les servitudes posées par la loi du 22 juin 1854;

9° La Ville a été autorisée à établir sur ce lot :

a) Trois kiosques pour les gardiens de la promenade près des

unettes 20-23-113, et deux pavillons de garde dans le bois de la Citadelle (Bois de Boulogne).

b) Cinq urinoirs près des lunettes 20 et 22, à la sortie des eaux du Petit-Paradis, à l'entrée des eaux et près du pont de la Barre.

c) Un chalet de nécessité près de la lunette 20 ;

10° Dans la parcelle triangulaire comprise entre la borne 46 de la zone extérieure des fortifications et l'arête supérieure du talus du chemin de halage de la rive gauche du canal de la Moyenne-Deûle, le propriétaire des terrains particuliers avoisinant cette parcelle, s'il est sous-locataire régulièrement accepté par l'autorité militaire, pourra établir une clôture de même nature que celles autorisées dans la IIe zone des servitudes de l'enceinte.

Les constructions qui font l'objet des § 9° et 10° ci-dessus, devront disparaître à toute réquisition de l'autorité militaire;

11° Dans la partie comprise entre la lunette 114, la cunette de dessèchement et le canal de la Moyenne-Deûle, l'œuvre lilloise des Jardins Ouvriers, si elle est sous-locataire régulièrement acceptée par l'autorité militaire, sera autorisée à utiliser cette partie à usage de culture maraîchère conformément à la décision ministérielle du 6 juillet 1906.

D'après la même décision, elle sera également autorisée à élever sur cette partie, des baraques en bois mobiles, sur roues, du type indiqué au dernier alinéa de l'article 13 du décret du 10 août 1853, à raison d'une seule baraque par parcelle close et régulièrement concédée, sous réserve qu'il ne pourra être exercé aucun commerce dans ces baraques.

Il ne pourra non plus être exercé aucun commerce sur les terrains sus-visés.

LOT N° 203. — Cadastre F. 1025-1026.

Les terrains militaires extérieurs du Corps de Place entre la porte de Béthune et la Haute-Deûle.

30 h. 60. Location annuelle : 600 francs.

Conditions particulières

1° La Ville pourra l'hiver, créer, par voie d'inondations entre la Haute-Deûle et l'Arbonnoise, mais dans l'avant-fossé seulement, un champ de glace pour le patinage.

Elle devra exercer la plus grande surveillance pour empêcher que les exercices de patinage ne portent atteinte à la conservation des formes des ouvrages, en interdisant aux patineurs et aux promeneurs le parcours et le stationnement sur les talus, plongées, etc. Elle sera d'ailleurs responsable des dégradations qui surviendraient tant aux terrassements qu'aux plantations de la fortification ;

2° Elle devra entretenir et. au besoin, compléter les haies vives sur les berges de l'avant-fossé, sans aucune brèche ni lacune, sauf les passages nécessaires dont l'emplacement sera concerté avec le service du Génie;

3° Elle aura l'entière responsabilité des divers accidents qui pourraient survenir aux organes de l'inondation compris dans ce lot

---

LOT N° 205. — Cadastre Saint-André A 506, 507.
La Madeleine A 176, B 127, Lille B 2. 814.

Les glacis extérieurs compris entre la porte de Roubaix et la porte d'Ypres.

10 h. 57 a. 50. Location annuelle : 1.301 francs.

Conditions particulières

1° L'État demeure propriétaire absolu des plantations, mais la Ville sera chargée de leur entretien ;

2° La Ville est autorisée à établir une chaussée empierrée sur ce lot.

Cette voie pourra être utilisée, en tout temps, par les voitures du Service militaire ;

3° La Ville est autorisée à éditier un poste d'octroi et une guérite sur le terrain militaire, à l'entrée en ville du boulevard de Roubaix-Tour-

coing. Ces constructions seront en bois, couvertes en bois, tôle ou carton bitumé, à l'exclusion de tous autres matériaux.

Le poste d'octroi aura 4m15 de long, 3m15 de large, 3m de haut sous sablière, et 4m05 de hauteur sous faîtage ;

4° La Ville de Lille s'engage à démolir lesdites constructions, à ses frais et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, à la première réquisition de l'autorité militaire.

LOT N° 206. — Cadastre B 2801, 2814.

Parcelles de terrain de la fortification empruntées par l'avenue Julien-Destrées et par le sentier de la poterne, près du bâtiment des machines du canal de Roubaix.

13 a. 25. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières

La Ville reconnaît que les passages sur le terrain militaire n'existent que par pure tolérance (sans pouvoir créer de servitudes susceptibles d'être acquises par prescription) et que ces passages devront être supprimés à la première réquisition de l'autorité militaire.

LOT N° 207. — Cadastre B 2813.

Emplacement d'un bureau d'octroi dans le réduit de la 1/2 lune 83 (Porte de Gand).

60 mq. — Location annuelle : 10 francs.

Conditions particulières

Ce bureau d'octroi devra être enlevé à la première réquisition de l'autorité militaire, si les besoins de la défense l'exigent.

LOT N° 208. — Cadastre A 2851, H 3874.

Emplacement des Ponts du Petit-Paradis, du Ramponneau et des passerelles du Pont Napoléon, du Ramponneau et du Jardin Vauban (Bois de la Citadelle).

Location annuelle : 5 francs.

Conditions particulières

1° L'Administration municipale est chargée de l'entretien des ponts et passerelles et de leurs abords ;

2° Le Département de la Guerre aura, en tout temps, la libre circulation sur les ponts, soit pour les transports militaires, soit pour le passage des troupes et, en aucune circonstance, le service de l'approvisionnement, par terre ou par eau, du magasin à fourrages, ne pourra être suspendu ;

3° La Ville s'engage à démolir les ponts, les passerelles et leurs culées, et à rétablir l'état des lieux, et cela à la première réquisition de l'autorité militaire, dans le cas où la Place, déclarée en état de guerre, serait menacée d'hostilités.

LOT N° 209. — Cadastre A 2952.

Emplacement de trois barrières dans les fossés de la Citadelle.

Location annuelle : 40 francs.

Conditions particulières

Les trois barrières seront en palissades, précédées d'un petit fossé et munies chacune d'une porte dont une clef sera remise au Service du Génie.

LOT N° 210.

Emplacement des conduites de gaz aux portes Louis XIV, côté Nord, Tournai, Roubaix, Gand, Ypres, Petit-Paradis et porte d'eau de la Haute-Deûle et des appareils d'éclairage aux portes de Dunkerque, Canteleu, Béthune, Postes, Arras, Douai, Valenciennes, Louis XIV, Tournai, Roubaix, Gand, Ypres, Petit-Paradis et porte d'eau de la Haute-Deûle.

Location annuelle : 20 francs.

Conditions particulières

1° Le concessionnaire sera responsable de tous dommages qui pourraient survenir par suite des travaux d'entretien des tuyaux de gaz sur le terrain militaire ;

2° Il ne pourra exécuter aucun travail d'entretien ou de réparation sans en prévenir le Chef du Génie ;

3° Il sera tenu de répondre des dégradations qui pourraient être le résultat d'émanations délétères ou d'explosions.

LOT N° 211.

Emplacement des égouts à la traversée des portes et terrains militaires à la porte de Canteleu, entrée de l'Arbonnoise, portes des Postes, d'Arras, de Douai, sortie du canal des Stations à la porte Louis XIV, porte de Tournai, aqueduc du Becquerel, près de la lunette 140 de Ste-Agnès, égout des Élites et de la Chaude-Rivière en avant de la Contregarde 119, égout servant à rejeter dans la Basse-Deûle les eaux pluviales des bâtiments de l'Abattoir et les déverser dans la rue militaire.

Location annuelle : 10 francs.

Conditions particulières

1° Les portions d'égouts construites sur le terrain militaire ne pourront jamais être une cause de dépense pour le Département de la Guerre, et, à cet effet, la Ville s'engage à renoncer à toute réclamation dans le cas où les travaux relatifs à l'organisation de la défense en temps de paix comme en temps de guerre, viendraient à en exiger la transformation ou la destruction ;

2° Le curage des égouts sera exécuté par la Ville et à ses frais, aussi souvent que cette opération sera reconnue nécessaire, et tout au moins une fois chaque année ;

3° La Ville reconnait que l'autorisation de déverser les eaux des toitures des bâtiments de l'Abattoir dans la rue Militaire n'existe que par pure tolérance.

LOT N°212.

Emplacements des conduites d'eau potable à travers le terrain militaire, aux portes de Béthune, Postes, Valenciennes et Roubaix.

Location annuelle : 4 francs.

Conditions particulières

La Ville s'engage à modifier, déplacer ou même supprimer ces conduites à ses frais et sans pouvoir prétendre à aucune indemnité dans le cas où les besoins de la défense viendraient l'exiger.

LOT N° 213.

Emplacements d'urinoirs aux passages des portes de Canteleu, Béthune, Postes, Arras, Douai, Valenciennes, Louis XIV, Tournai, Roubaix et Gand.

Location annuelle : 10 francs.

Conditions particulières

1° La Ville maintiendra constamment les passages en parfait état de propreté et d'entretien.

2° Elle fera disparaître immédiatement les urinoirs et rétablira l'éta actuel des lieux à la première réquisition de l'Autorité Militaire.

LOT N° 214. — Cadastre G-3.

Partie du terrain et du sous-sol de la zone des fortifications occupée par une canalisation et par un bâtiment destiné à recouvrir les vannes de la prise d'eau sur l'Arbonnoise pour l'alimentation des usines à des établissements industriels de la Ville de Lille.

2 ares 10. Location annuelle : 1 franc.

Conditions particulières

La Ville s'engage à démolir les constructions à la première réquisition de l'Autorité Militaire.

LOT N° 215. — Cadastre B-2814.

Le terre-plein du bastion 77.

28 ares. Location annuelle : 25 francs.

Conditions particulières

1° La Ville établira sur ce terrain les jardins et chaussées qu'elle jugera convenables, mais il lui est interdit de faire aucun dépôt de matériaux ou de marchandises, ni aucun abri pour recouvrir ces dépôts;

2° Le Maire s'engage, en sa qualité, à faire la remise au département de la Guerre des terrains ci-dessus assignés lorsque les besoins du service l'exigeront impérieusement et dans l'état où le tout se trouvera. sans que la Commune puisse prétendre, dans ce cas, à aucun dédommagement. Mais cette remise ne pourra s'effectuer que d'après une décision ministérielle qui en aura préalablement reconnu l'urgence et la nécessité.

LOT N° 247.

Emplacements des tramways électriques, de leurs pylônes ou supports et des câbles électriques souterrains, sur les parcelles de terrain déjà affectées à la circulation publique aux portes de : Dunkerque, Canteleu, Béthune, Postes, Arras, Douai, Valenciennes, Louis XIV, Tournai, Roubaix, Gand et Ypres, et sur l'Esplanade de la Citadelle (à la Ville de Lille).

Longueur de canalisation : 5.065 m. 0,02 le m. l.	
Location annuelle.	101 fr. 30
Supports : 260 ; 2,00 l'un.	
Location annuelle.	520 fr. »
Postes ou autres établissements : 6 m. 505 ; 5,00 le mq.	
Location annuelle.	32 fr. 50
Total.	653 fr. 80

Conditions particulières

1° La fourniture et la pose du plomb nécessaire pour établir l'équilibre des ponts levis seront au compte de la Ville et se feront suivant les indications du Service du Génie.

2° L'entretien des passages réservés aux voitures et véhicules de toute nature sur toute la largeur, dans les parties voûtées ou entre les murs de profils pour les passages des portes à ciel ouvert, et sur une largeur de 2 m. 70 pour chaque voie dans les parties qui recouvrent les ponts dormants, l'entretien des rails et des tabliers des ponts-levis seront à la charge de la Ville.

3° Le Service Militaire se réserve le droit de suspendre momentanément le passage des ponts levis, lorsque l'exécution de l'entretien ou la manœuvre desdits ponts-levis rendront cette mesure nécessaire ; comme aussi de supprimer les voies, pylônes et supports, dans le cas où les besoins de la défense viendraient à l'exiger, sans que la Ville puisse prétendre à aucune indemnité.

4° La pose et l'entretien des voies ferrées sur les ponts-levis se feront sous le contrôle du Service du Génie, ainsi que la réparation des tabliers.

5° La Ville ne pourra exécuter aucun travail d'entretien ou de réparation sans en prévenir le chef du Génie.

6° Les travaux d'installation seront exécutés sous la surveillance du Service du Génie et après entente avec ce service. Ils devront, après leur achèvement, apporter aucune modification dans l'aspect général, à la forme du terrain ou des ouvrages militaires.

7° Les installations devront remplir toutes les conditions techniques imposées par l'arrêté du 21 mars 1911, du Ministre des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes, relatif à l'établissement des conducteurs d'énergie électrique.

8° Le concessionnaire sera entièrement responsable envers l'Etat et envers les tiers, de tous dommages qui pourraient résulter des travaux d'installation ou de réparation, ainsi que du fonctionnement des lignes projetées et de tous accidents à provenir du fait du passage souterrain des conducteurs d'énergie électrique.

9° Le concessionnaire s'engage à interrompre momentanément et sans indemnité, sur simple réquisition de l'Autorité Militaire motivée par les besoins du service, le courant passant sur ses lignes dans l'emprise du terrain militaire.

10° L'administration de la Guerre se réserve le droit d'effectuer toutes modifications à l'état des lieux sur lesquels seront installées les lignes faisant l'objet de la concession. L'enlèvement ou le déplacement de ces lignes, ainsi que la remise des lieux en leur état primitif, devront alors être excutés, aux frais du concessionnaire et sur les indications du Service du Génie, dans un délai de trois mois après que notification lui

en aura été faite. En outre, dans le cas où les supports à installer ou les lignes elles-mêmes seraient une cause quelconque de danger pour les bâtiments ou le personnel militaires, le courant devra être coupé à première réquisition, les supports enlevés dans les vingt-quatre heures et les lieux remis en l'état dans le plus bref délai, le tout aux frais du concessionnaire. La remise des lieux en leur état primitif devra être exécutée aux frais du concessionnaire et dans un délai de trois mois, au cas où il enlèverait de son propre gré, les installations qui font l'objet de la présente concession.

LOT N° 386. — Cadastre H 221, 229.

Emplacement du chenal, du bassin de garage et du mur du quai Nord du Port-Vauban (à la Ville de Lille).

45 ares. Location annuelle : 100 francs.

Conditions particulières

1° La Ville reconnaît que le bassin de garage, le chenal et le mur du quai nord du Port-Vauban ne subsistent sur le terrain militaire que par pure tolérance du Département de la Guerre qui conserve l'entière propriété du terrain.

2° En ce qui concerne plus particulièrement le mur du quai du nord, elle s'engage à le modifier, à le supprimer ou à le reporter en dehors de la limite du terrain militaire, à ses frais et sans indemnité, à la première réquisition du Ministre de la Guerre ou de tout autre propriétaire qui viendrait à lui être subtitué.

3° La Ville restera, dans tous les cas, chargée de l'entretien du susdit mur.

LOT N° 390.

Emplacement des tramways, des pylônes et supports de câbles électriques à la traversée des terrains militaires situés en dehors de la zone des fortifications entre la porte de Dunkerque, le canal de la Deûle et la rue de la Barre (à la Ville de Lille).

Longueur de canalisation : 1.125 m.l. ; 0,02 le m.l.	
Location annuelle.	22 fr. 50
Supports : 35 ; 2,00 l'un.	
Location annuelle.	70 fr. »
Postes et autres établissements : 9 mq. 60 ; 5,00 le mq.	
Location annuelle.	48 fr. »
Total.	140 fr. 50

Conditions particulières

Comme au 247e lot § 6°, 7°, 8°, 9° et 10°.

Les concessionnaires et leurs cautions ont déclaré qu'ils acceptaient sans réserve les conditions des présentes concessions.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du cahier des Clauses et Conditions générales, le présent procès-verbal constituera bail ; toutefois, il ne sera obligatoire pour l'Etat qu'après approbation ministérielle.

Fait et clos à Lille, les jour, mois et an que dessus, le présent procès-verbal qui a été signé avec nous par les fonctionnaires et officiers susnommés, ainsi que par les concessionnaires, leurs cautions et par M. Salomé, Officier d'Administration du Service du Génie, expert.

Le présent procès-verbal a été établi en double exemplaire original.

L'Adjoint au Maire,
LAURENGE.

Le Receveur des Domaines,
COLLIN.

Le Chef du Génie,
CERF.

L'Expert,
SALOMÉ.

Le Sous-Intendant Militaire,
GODIN.

Vu et approuvé :

Lille, le 4 Juillet 1912.

Pour le Ministre et par délégation spéciale donnée par la dépêche N° 30.138-2/4 du 29 novembre 1911.

Le Colonel, Directeur du Génie,
BAYET.

Pour copie conforme :

Le Chef du Génie,
CERF.

Enregistré à Lille, le 23 juillet 1912, f°. 43, case 1. Reçu soixante-quatorze francs soixante cinq centimes (décimes compris).

DEMAIRÉ.

PROCÈS-VERBAL d'affermage et de location à dire d'Expert des terrains, locaux et bâtiments militaires de la Place de Lille, pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1er Janvier 1912.

L'an mil neuf cent douze, le vingt-sept juin,

Nous, Godin, sous-intendant militaire à la résidence de Lille,

En exécution de la loi du 10 juillet 1791, conformément au règlement du 15 fructidor an IX et en vertu des décisions en dates des 29 novembre 1911, 15 février 1912 et 2 mai 1912, par lesquelles M. le Ministre de la Guerre a autorisé l'affermage et la location à dire d'expert des terrains, locaux et bâtiments militaires ci-dessous désignés,

Nous sommes rendu dans une des salles de la Mairie de cette Ville, à l'effet de procéder à l'affermage et à la location à dire d'expert desdits terrains, locaux et bâtiments pour 3, 6 ou 9 années, à partir du 1er janvier 1912, où étant assisté de :

MM. Laurenge, Adjoint au Maire de Lille ;
Cerf, chef de Bataillon, chef du Génie;
Collin, receveur des Domaines;

En présence de M. Salomé, officier d'Administration de 1re classe du Génie, assermenté devant le Tribunal de Brest, suivant procès-verbal du 8 février 1884, que nous avons choisi pour expert de l'État, et aux estimations duquel chacune des personnes ci-dessus désignées a déclaré s'en rapporter,

Nous avons donné lecture à haute et intelligible voix :

1° Du Cahier des Clauses et Conditions générales du 26 janvier 1901 ;

2° Des dispositions communes aux divers lots ci-après édictées par la décision de M. le Ministre de la Guerre, en date du 29 novembre 1911, savoir :

Article 1er

Le renouvellement des affermages des lots de fortifications et bâtiments militaires dépendant de la Place de Lille, aura lieu à partir du

1er janvier 1912. Les baux d'affermage des terrains pour la récolte des produits du sol ou pour la culture, et les baux de location des bâtiments seront passés pour une durée de 3, 6 ou 9 années.

Article 2

Tout fermier ou locataire sera soumis aux Clauses et Conditions générales contenues dans le règlement du 15 fructidor an IX, et dans le Cahier du 26 janvier 1901, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux conventions spéciales, celles du présent Cahier des Charges et aux Conditions particulières imposées au lot qui lui sera affermé.

Article 3

Dans le cas d'une résiliation ou d'une fin de bail, le fermier sera tenu de laisser en toute propriété à l'État tous les objets à demeure provenant d'améliorations, tels que : drainages, clôtures, etc. à moins de stipulations contraires dans les conditions particulières.

Article 4

La fauchaison des herbages, deux fois par an, avec extirpation des mauvaises herbes, échenillage des arbres, arbustes et haies, etc., est de rigueur.

Si cette clause n'était pas observée, le travail serait fait par les soins du service du Génie, aux frais du fermier dûment averti.

Article 5

L'indemnité due au fermier pour dommages causés par le service militaire, en conformité de l'article 21 du Cahier des Clauses et Conditions générales du 26 janvier 1901, après avoir été calculée d'abord dans la proportion indiquée audit article, sera ensuite réduite suivant le nombre et la valeur proportionnelle des coupes d'herbes perdues, si les deux coupes de l'année ne l'ont pas été, la valeur de la première coupe à l'époque ordinaire de la fauchaison étant admise comme double de celle de la coupe dite de regain.

ARTICLE 6

Le pacage des moutons est autorisé sur les glacis des forts et à l'extérieur de la grille des ouvrages et sur tous les terrains militaires de l'enceinte, sauf sur les parapets qui entourent la Citadelle, la caserne Saint-Ruth et l'ouvrage à corne de Gand.

Toutefois, le nombre des animaux à admettre sur chaque lot pourra être limité par le Chef du Génie, afin d'éviter l'appauvrissement des herbages.

Ensuite, nous avons fait connaître successivement la définition des divers lots à affermer, ainsi que les conditions particulières à chacun d'eux et après avoir entendu, au sujet de chaque lot, l'estimation de l'expert, nous avons procédé à la location ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I. — **FORTIFICATIONS**

I. — **Baux d'affermage.**

LOT N° 115. — Cadastre B-2. 809.

Jardins près du Corps de garde A.S de la porte de Roubaix.

80 mq. Location annuelle : 2 francs.

Conditions particulières

1° Le jardin ne pourra être clos que par des clôtures à claire voie établies proprement, avec soin, mais sans maçonnerie;

2° Les abords de ce jardin et le jardin lui-même devront être entretenus en parfait état de propreté;

3° La plantation d'arbres ou arbustes de nature à atteindre une hauteur de plus de 1m50 est interdite.

LOT N° 153. — Cadastre A-2. 852.

Corps de garde B H du Petit-Paradis et latrines y attenant (partie) à la Ville de Lille.

22 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières

1° La Ville entretiendra à ses frais, le bâtiment qui lui est donné en location ;

2° Elle assurera, à ses frais et pour le compte du propriétaire, le bâtiment ainsi que son ameublement, contre les chances d'incendie et fournira au service du Génie la preuve de son assurance ;

3° Elle devra tenir le bâtiment ainsi que ses abords et dépendances en parfait état de propreté ;

4° Dans le cas où le mobilier serait détérioré par quelque cause que ce soit, il serait remis en parfait état, aux frais de la Ville, par le service du Génie ;

5° La Ville s'engage à faire effectuer à ses frais, en tant que besoin, la vidange des laterines ;

6° Elle est autorisée à clôturer par un mur la cour au fumier du manège, sous la réserve qu'elle sera tenue de faire disparaître ledit mur, à ses frais et sans indemnité, à la première réquisition de l'Autorité militaire ;

7° Les hommes du poste du Petit-Paradis peuvent se servir des latrines.

LOT N° 154. — Cadastre A-2. 950.

Aubette A G, près de la porte d'Ypres. (A la Ville de Lille).

15 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières

Comme les 1er, 2e, 3e et 4e du 153e lot.

LOT N° 155. — Cadastre A-2. 954.

Corps de garde A H de la demi-lune, 108 à la porte d'Ypres. (A la Ville de Lille).

30 mq. Location annuelle 50 francs.

Conditions particulières
Comme au 154e lot.

LOT N° 156. — Cadastre A-2. 940.

Corps de garde A I sur le glacis de la demi-lune, 108, porte d'Ypres (A la Ville de Lille).

21 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N° 157. — Cadastre A-2. 957.

Corps de garde A O de la place d'Armes rentrante, 85-93, porte de Gand. (A la Ville de Lille).

23 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières
Comme au 154e lot.

LOT N° 158. — Cadastre B-2. 810.

Corps de garde A S de la place d'Armes rentrante, 71-74, porte de Roubaix (A la Ville de Lille).

19 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N° 159. — Cadastre A-2. 857.

Corps de garde B F de la sortie de la Basse-Deûle (Courtine 94-151). (A la Ville de Lille).

16 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N° 160. — Cadastre J-374.

Corps de garde C I de la porte de Douai. (A la Ville de Lille).

60 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N° 161. — Cadastre J-1. 231.

Bâtiment O G de la porte d'Arras. (A la Ville de Lille).

60 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N°162. — Cadastre G-931.

Corps de garde C L de la porte des Postes. (A la Ville de Lille).

60 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N° 163. — Cadastre G-972.

Bâtiment C E de la porte de Béthune. (A la Ville de Lille).

60 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières
Comme au 154e lot.

LOT N° 164. — Cadastre G-4.

Bâtiment C F de la porte de Canteleu. (A la Ville de Lille).

52 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières
Comme ci-dessus.

LOT N° 165. — Cadastre G-3.

Corps de garde C N de la porte de Canteleu. (A la Ville de Lille).

60 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières

Comme ci-dessus.

LOT N° 166. — Cadastre H-219.

Corps de garde C O de la porte de Dunkerque. (A la Ville de Lille).

60 mq. Location annuelle : 300 francs.

Conditions particulières

Comme ci-dessus.

LOT N° 167. — Cadastre B-2. 799.

Corps de garde C Q de la Haute-Deûle. (A la Ville de Lille).

73 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières

Comme ci-dessus.

LOT N° 168. — adastre A-2. 879.

Corps de garde, intérieur du pavillon I I de la porte d'Ypres. (A la Ville de Lille).

42 mq, Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières

La Ville prendra à sa charge l'entretien complet du corps de garde, enduits, carrelages, portes et fenêtres. Le mobilier fixe sera, lors de l'occupation, rentré dans les magasins du Génie, aux frais de la Ville, et y sera replacé par elle, lors de la reprise par l'État.

Corps de garde B X de la Halle aux Sucres (Quai de la Basse-Deûle). (A la Ville de Lille).

40 mq. Location annuelle : 50 francs.

Conditions particulières

Comme au 154e lot.

Les locataires et leurs cautions, que nous n'avons agréés qu'après

nous être assuré de leur solvabilité, ont déclaré qu'ils acceptaient sans réserves les conditions du présent bail.

Conformément aux dispositions de l'article 3 du Cahier des Clauses et Conditions générales, le présent procès-verbal constituera bail; toutefois, il ne sera obligatoire pour l'État qu'après approbation du Ministre de la Guerre.

Fait et clos à Lille, les jour, mois et an que dessus le présent procès-verbal qui, après avoir été signé par les locataires et leurs cautions, l'a été par M. l'Officier d'Administration de 1re classe du Génie SALOMÉ, Expert; par M. LAURENGE, Adjoint au Maire; M. le Chef du Génie; M. le Receveur des Domaines et par Nous. Le présent procès-verbal a été établi en double exemplaire original.

Pour l'Officier d'Administration de 1re classe du Génie, expert,
SALOMÉ.

Le Receveur des Domaines,
COLLIN.

L'Adjoint au Maire,
LAURENGE.

Le chef de Bataillon, chef du Génie,
CERF.

VU ET APPROUVÉ :

Lille, le 4 Juillet 1912.

Pour le Ministre et par délégation spéciale donnée par les décisions N° 30.138 du 29 novembre 1911, N° 443921/4 du 15 février 1912 et N° 12.041-2/4 du 2 mai 1912

Le Colonel, Directeur du Génie,
BAYET.

Enregistré à Lille, le 23 juillet 1912. N° 42 c. 8. Reçu trente-deux francs dix-huit centimes (décimes compris).

DEMAIRÉ.

Pour copie conforme :
Le Chef du Génie,
CERF.

Fête communale. — Illuminations.

DU 22 JUILLET 1912

Soumission par M. H. Vèry, ingénieur à Paris, place de la République n° 5, pour l'entreprise des illuminations électriques de la Grande-Place, pendant les fêtes de Lille, moyennant 7.200 francs.

Enregistré le 30 juillet 1912, folio 46, case 12.

Répertoire n° .

Soumission par Mme Veuve Hillaireau, demeurant à Saint-Ouen (Seine), rue Ernest Renan, n° 5, pour l'entreprise des illuminations électriques des rues Faidherbe et des Manneliers, pendant les fêtes de Lille, moyennant 6.000 francs.

Enregistré le 30 juillet 1912, folio 46, case 13.

Répertoire n° .

Fête Nationale. — Marchés divers.

Feu d'artifice.

DU 30 JUILLET 1912

Soumission par M. Charles Glorian, artificier à Lille, pour le tir d'un feu d'artifice, moyennant le prix de 1.900 francs.

Enregistré le 7 août 1912, folio 49, case 18.

Répertoire n° .

Bals populaires. Installation.

Soumission par M. Delrue-Planquart, artificier à Lille pour l'installation de bals populaires, moyennant 760.

Enregistré le 7 août 1912, folio 49, case 15.

Repertoire n° .

Soumission par M. Paul Montaigne, entrepreneur à Lille, pour l'installation de bals populaires, moyennant 760 francs.

Enregistré le 7 août 1912, folio 49, case 16.

Répertoire .

Kiosque de la Grand'Place. Illuminations.

Soumission par M. V. Ravet, électricien à Lille, pour entreprise des illuminations du kiosque de la Grande-Place, moyennant 325 francs.

Enregistré le 7 août 1912, folio 49, case 17.

Répertoire n° .

Concert et Feu d'artifice. Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Vu le programme de la Fête Nationale de 1912,

Arrêtons :

Article Premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits, le dimanche 14 juillet 1912 :

De neuf heures à 11 heures du soir, Grande-Place, pendant le concert patriotique qui y sera donné par les sociétés musicales de la Ville ;

De 8 heures à 11 h. 1/2 du soir, place Barthélémy-Dorez, pendant le

feu d'artifice qui sera tiré sur le sommet de la Porte des Postes ; cette même interdiction devra être également observée rue des Postes, boulevard Montebello (partie comprise entre la rue d'Esquermes et la place Barthélémy-Dorez), boulevard Victor-Hugo (partie comprise entre la rue d'Artois et la Place Barthélémy-Dorez), boulevards de Strasbourg et de Metz (partie comprise entre les rues Saint-Bernard et Bayard).

Art. 2. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
L. DAMBRINE, Adjoint.

Mesures de clémence.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94 ;

Considérant qu'il est d'usage de lever les punitions à l'occasion de la Fête nationale,

Arrêtons :

Les punitions pour fautes légères non subies ou incomplètement subies, infligées jusqu'à ce jour, dans les services de la Police, l'Octroi et dans le Bataillon des Sapeurs-Pompiers sont levées.

Hôtel-de-Ville, le 13 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban.

Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des Fêtes organisées par le Comité de Wazemmes-Esquermes-Vauban,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des tramways sera interdite le dimanche 28 juillet 1912, à partir de deux heures et demie après midi, rue Léon Gambetta, pendant la formation du cortège de groupes et chars et sur le parcours que suivra ledit cortège, dont l'itinéraire est fixé comme suit : rue d'Esquermes, boulevard Montebello, rue des Postes, place des Quatre-Chemins, rues d'Iéna, Corneille, d'Arcole, des Rogations, Van Dyck, de Juliers, place Nouvelle-Aventure, rues Léon Gambetta, Solférino, des Stations, du Port, Nationale, Colbert, place Catinat, rues du Sabot, Roland, de Turenne, place Cormontaigne, rues d'Isly, Camille Desmoulins, Gustave Testelin, de Loos, d'Esquermes, boulevard Montebello, place Cormontaigne, boulevard Bigo-Danel, place de Tourcoing (côté droit), rues Nationale, Colbert, Léon Gambetta, place Casquette, rue des Sarrasins, place Nouvelle-Aventure.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Bâtiments.

Établissement de bains, rue Dupuytren. Générateur.

DES 21 JUIN ET 23 JUILLET 1912

Adjudication par concours, au profit de MM. MEUNIER et Cie, constructeurs à Lille, de la fourniture et de l'installation d'un générateur à

l'établissement de bains de la rue Dupuytren, moyennant le prix global de 9.449 francs.

Enregistré le 14 août 1912, folio 52, case 8.

Répertoire n° 1246.

Groupe scolaire de la rue Dupetit-Thouars.

Tables de classe.

DES 28 JUIN ET 5 JUILLET 1912

Adjudication par concours, au profit de M. Jérémie MARGUERIT, demeurant à Lille, de la fourniture des tables destinées au groupe scolaire de la rue Dupetit-Thouars, moyennant 5.285 francs.

Enregistré le 7 août 1912, folio 49, case 16.

Répertoire n° 1153.

Lycée Faidherbe. — Travaux d'aménagement.

DU 5 JUILLET 1912

Adjudication des travaux d'aménagement des locaux du Lycée Faidherbe au profit de :

1er LOT. — *Maçonnerie.* — M. Emblans VERMONT, entrepreneur à Croix (Nord), rue de Lille, 25, moyennant la somme approximative de 6.944 fr. 61, rabais de 12 °/₀ déduit.

2e LOT. — *Plafonnage.* — M. Henri PLANQUART, entrepreneur à Roubaix (Nord), rue de l'Espérance, 36, moyennant la somme approximative de 3 254 fr. 06, rabais de 10 °/₀ déduit.

3e LOT. — *Charpente et Menuiserie.* — M. Léon WIART, entre-

preneur à Lille, rue Nicolas Leblanc, 20, moyennant la somme approximative de 4 006 fr. 48, rabais de 17 °/₀ déduit.

4e Lot. — *Ferronnerie.* — M. Gustave Hasbroucq, entrepreneur à Lille, rue de Seclin, 1, moyennant la somme approximative de 1.242 fr. 79, rabais de 18 °/₀ déduit.

5e Lot. — *Gaz et eau.* — Lot non adjugé.

6e Lot. — *Peinture et vitrerie.* — M. Louis Pierreuse, entrepreneur à Armentières (Nord), place de l'Église, 2, moyennant la somme approximative de 7.610 fr. 03, rabais de 15 °/₀ déduit.

Et 7e Lot. — *Mobilier et fumisterie.* — M. Charles Delagrave, entrepreneur à Paris, rue Soufflet, 15, moyennant la somme approximative de 9.295 fr. 51, rabais de 13 °/₀ déduit.

Enregistré le 5 octobre 1912, folio 69, case 3.
Répertoire n° 1152.

Chauffage. — Charbons.

DU 19 JUILLET 1912

Soumission par M. E. Reumaux, directeur général de la Société des Mines de Lens, pour la fourniture de 3.500 tonnes de charbon, livrables du 1er août 1912 au 31 juillet 1913, moyennant environ 60.000 francs.

Enregistré le 1er août 1912, folio 47, case 9.
Répertoire n° 1230.

Coke.

DU 23 JUILLET 1912

Soumission par M Émile Delebecque, directeur de la Société du Gaz de Wazemmes, dont le siège est à Lille, pour la fourniture du coke

nécessaire au chauffage des établissements municipaux, pendant une période de quatre années, du 1er juillet 1912.

Enregistré le 7 août 1912, folio 50, case 1.

Répertoire n° 1244.

Immeubles. — Achats et ventes.

Terrain, rue Cabanis.

DU 5 JUILLET 1912

Adjudication au profit de la Société « Th. Barrois », filature de coton, dont le siège est à Lille, rue de Lannoy, 57, d'un terrain de 924 m.q. 06, sis à Lille, rue Cabanis, moyennant un prix de 9.240 fr. 60, payé comptant.

Enregistré le 22 juillet 1912, folio 41, case 15.

Transcrit le 8 août 1912, vol. 560 n° 7.

Répertoire n° 1201.

Terrain, rue des Bois-Blancs.

DU 5 JUILLET 1912

Adjudication au profit de M. Eugène-Florimond Lespoix, serrurier à Lille, d'un terrain de 152 m.q. 97, sis à Lille, rue des Bois-Blancs, moyennant un prix de 2.294 fr. 55.

Enregistré le 22 juillet 1912, folio 41, case 13.

Transcrit le 8 août 1912, vol. 560 n° 6.

Répertoire n° 1202.

Voirie. — Dénomination de rues.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, § 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 avril 1912 ;

Vu le décret en date du 27 juin 1912 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 juillet 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, les voies publiques ci-après indiquées porteront les dénominations suivantes :

Capitaine Ferber (1862-1909). Une des premières victimes de l'Aviation militaire, tué à Boulogne-sur-Mer, le 22 septembre 1909. Chemin de la Justice, partant du faubourg de Douai et se prolongeant, sous le même nom, sur le territoire de Ronchin.

Lieutenant Princeteau. Brûlé vif sur son aéroplane au début du Circuit d'Europe (Juin 1912). Rue entre le Chemin d'Huile et la rue des Pavillons.

Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, qui joua un rôle considérable aux États Généraux de 1355 à 1357. Rue entre la rue de Bavai et le passage à niveau du chemin de fer stratégique de la gare Saint-Sauveur à Douai.

Berthelot. Illustre chimiste français (1827-1908). Rue partant du chemin de Thumesnil et aboutissant au chemin des Hannetons.

Michel Ange, peintre, sculpteur, architecte et poète (1475-1564). Rue partant de la rue Abélard et aboutissant à la rue ci-dessus.

Cervantès, célèbre écrivain espagnol, auteur de "Don Quichotte" (1547-1616). Rue partant de la rue du Faubourg de Douai et aboutissant à la ligne du chemin de fer de Lille à Béthune.

L'Abbé de l'Épée. (1712-1789). Fondateur de l'Institution des Sourds-Muets auxquels il apprit à se faire comprendre au moyen d'un langage de signes conventionnels. Rue dans le prolongement de la rue Danton à Hellemmes et traversant le passage à niveau de Lezennes-Mont-de-Terre.

Anatole de la Forge (1820-1892). Organisa l'héroïque résistance de Saint-Quentin contre l'invasion allemande et y fut blessé. Ancien sentier des Rogations partant de la rue Vaucanson et aboutissant à Hellemmes.

François Rude (1704-1856). Sculpteur français, auteur d'un des bas-reliefs de l'Arc-de-Triomphe « Le Départ ». Rue partant de la rue de la Marbrerie et aboutissant à la rue Coustou.

David d'Angers (1788 1856). Statuaire, auteur du fronton du Panthéon. Rue mitoyenne entre Lille et Mons-en-Barœul, partant de la rue de Lannoy et aboutissant à l'extrémité de la rue Cabanis.

Victor Derode (1797-1867). Historien et linguiste lillois, auteur de nombreux ouvrages d'histoire locale, entre autres d'une Histoire de Lille très recherchée. Rue entre le Chemin d'Huile et la rue Champollion.

Pierre Baumann (1796-1872). Professeur et compositeur de musique lillois de grand talent, qui a laissé des symphonies immortelles. Ancien sentier de Lezennes.

De l'**Entente Cordiale.** Chemin entre la rue de Londres et le Chemin du Bazinghien.

Du **Chevalier de l'Espinard,** ingénieur et fondateur du premier journal lillois (1792). Rue partant du Chemin de l'Epinette et aboutissant aux Maisons Honoré.

De **Cronstadt,** port militaire russe où fut consacrée l'Alliance franco-russe, le 27 août 1897. Rue partant de la rue d'Emmerin et aboutissant à la rue ci-dessus.

Fabre d'Eglantine (1750-1794). — Poète dramatique et chansonnier français, conventionnel, mort sur l'échafaud. Rue partant de la rue du Four-à-Chaux, dans le prolongement de la rue Balzac.

Gustave Nadaud (1820-1893). — Musicien et chansonnier célèbre, natif de Roubaix. Rue partant de la rue du Four-à-Chaux et parallèle à la rue ci-dessus.

Augustin Drapiez (1778-1816). — Pharmacien lillois qui joua un rôle considérable dans les premiers essais de la fabrication du sucre de betterave et présenta, en 1811, à la Saciété d'encouragement pour l'industrie nationale, l'un des premiers pains de sucre fabriqués dans le Nord. Rue partant de la rue de Marquillies et aboutissant à la rue Saint-Honoré.

Alphonse Leroy (1819-1902). — Graveur lillois, dont la plupart des œuvres très remarquables appartiennent à la calcographie du Louvre. Rue partant de la rue de Marquillies et aboutissant à la rue Balzac prolongée, dite rue Rouzé.

Jules Breton (1827-1906). — Peintre français, natif de Courrières. Cité Fockeu du chemin de l'Arbrisseau.

Du **Vaisseau "Le Vengeur"**. — Navire français de l'escadre de Villaret-Joyeuse, qui se laissa sombrer plutôt que de se rendre (1794). Rue ouverte par M. Opsomer et les Hospices, au faubourg d'Arras.

Victor Tilmant (1836-1902). — Succéda à M. Mottez, à la tête de l'Ecole supérieure qu'il dirigea pendant 30 ans. Rue ouverte par M. Loubert, au faubourg d'Arras.

Auguste Mourcou (1823-1911). — Architecte lillois, auteur de l'Hôpital de la Charité et du Palais Rameau. Rue partant de la rue Fourmentel et aboutissant à l'église de Pellevoisin.

Émile Vandenberg (1827-1909). — Professeur d'architecture à Lille, ancien conseiller municipal. Prolongement de la rue du Bois, de Mons-en-Barœul, et longeant la ligne du chemin de fer de Lille à Roubaix.

Du **Commandant Rivière** (1827-1883). — Officier de marine et écrivain français, tué au Tonkin. Rue partant de la rue de Rivoli et passant derrière l'usine Peugeot.

Ambroise Paré (1516-1590). Chirurgien célèbre par sa découverte de la ligature des artères qu'il substitua à la cautérisation dans les amputations. Rue entre la rue Vaucanson et le sentier des Rogations.

Article 2. — Les plaques indicatives du nom de ces rues seront placées à leurs angles.

Article 3. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Pont de l'Hippodrome. — Réparation.

DU 11 JUILLET 1912

Soumission par MM. Castelain et Vivegnies, constructeur à Lille, pour l'exécution des travaux de réparation au pont tournant de l'Hippodrome, moyennant le prix forfaitaire de 625 francs.

Enregistré le 3 août 1912, folio 48, case 7.

Répertoire n° 1216.

Passage. Mesures de sécurité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 94 ;

Considérant que les conditions de fonctionnement et d'établissement du pont tournant de l'Hippodrome exigent, de la part des conducteurs de

véhicules de toute nature, une prudence nécessaire pour la sécurité du passage,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 172 du Code des Arrêtés est complété comme suit :

« Il est enjoint de la façon la plus formelle aux conducteurs de véhicules de toute nature, tramways, voitures automobiles ou à traction animale, etc., etc., de traverser le pont de l'Hippodrome à une allure ne dépassant pas celle d'un homme marchant au pas. »

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord, en date du 24 juillet 1912.

Théâtres municipaux. — Médecins. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril, article 84 et article 88 ;

Vu l'article 21 du Cahier des Charges du Théâtre municipal applicable à la fois à ce Théâtre et au Kursaal,

ARRÊTONS :

Sont nommés médecins des Théâtres pendant la saison 1912-1913 :

Avec affectation spéciale à la Salle des spectacles :

MM. le Docteur P. DELOBEL ;
— P. JOIRE ;
— RICHARD-LESAY ;

Avec affectation spéciale au Kursaal :

MM. le Docteur P. BOURNOVILLE ;
— HENNART ;
— J. LOOTEN.

Ces docteurs prendront, entre eux, des dispositions pour que le Service médical soit toujours assuré par l'un d'eux au moins.

Hôtel-de-Ville, le 18 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
J. DUBURCQ, Adjoint.

Décors.

DU 22 JUILLET 1912

Soumission par M. G. Prunet, ex-directeur du Théâtre, demeurant à Paris, rue de Berlin, n° 36, pour la fourniture des décors de « Quo Vadis ? », moyennant 4.875 francs.

Enregistré le 26 juillet 1912, folio 45, case 1.
Répertoire n° 1243.

Lycée Fénelon. — Bureau d'Administration.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;
Sur la proposition de M. le Recteur de l'Académie de Lille,

Arrête :

Article premier. — Sont nommés membres du Bureau d'Administration du Lycée de jeunes filles de Lille :

Mmes Jouguet.
Vormus.
MM. Brackers d'Hugo, Adjoint au Maire.
Gobert, conseiller municipal.
Verly, publiciste.
Werquin, avocat.

Article 2. — M. le Recteur de l'Académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 juillet 1912.

GUIST'HAU.

Pour copie conforme :
L'Inspecteur d'Académie,
DUBUC.

Pour ampliation :
Le Directeur de l'Enseignement secondaire,
POINCARÉ.

École pratique d'Industrie. — Jury.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 23 juillet 1906,

Arrêtons :

Article Premier. — Le Jury attribuant, en l'année 1912, le diplôme d'électricien à l'École pratique d'industrie de Lille, sera composé comme suit :

MM. Bonet, Ingénieur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, Inspecteur départemental de l'Enseignement technique, Président;

Bertrand, Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie ;

Ducastel, Conseiller municipal ;

Baisiers, Ingénieur-Électricien, à Lille ;

Meynier, Professeur de l'Institut Industriel, membre du Conseil de perfectionnement de l'Ecole ;

Couderc, Professeur à l'Ecole ;

Nobiron, Ingénieur-Électricien, Inspecteur de l'Association des Industriels du Nord contre les accidents du travail.

Article 2. — M. le Directeur de l'Ecole pratique d'Industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er juillet 1912,

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Finances. — Ouverture de crédits

Exercice 1912.

DÉCRET DU 27 JUILLET 1912

Ecole Arago. Travaux	Fr.	516	12
Ecole Baggio. Subvention de l'Etat (crédit d'ordre) .	Fr.	750	»
Ecoles primaires supérieures. Direction. Indemnité.	Fr.	560	»
Aliénés. Crédit supplémentaire	Fr.	5.000	»
Habillement. Crédit supplémentaire	Fr.	2.000	»
Frais de transport des malades à l'Hôpital (crédit supplémentaire	Fr.	2.200	»
Fourneaux Economiques. Crédit supplémentaire . .	Fr.	5.000	»
Foires annuelles. Crédit supplémentaire.	Fr.	1.200	»
Assistance à Domicile. Crédit supplémentaire . . .	Fr.	30.000	»

Colonies scolaires. — Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. MINET, Directeur du Bureau des Ecoles, est nommé comptable spécial pour le payement des dépenses occasionnées par les Colonies scolaires. Une somme de dix mille francs sera mise à sa disposition.

ARTICLE 2. — M. MINET rendra compte de l'emploi de cette somme, conformément aux règles de la Comptabilité publique.

Hôtel-de-Ville, le 9 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Laboratoire municipal

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Juillet 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages	45	—	—	15	60
Bières	32	—	—	—	32
Cafés, Thés et Chicorées	14	—	—	—	14
Cidres et Poirés	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos	8	—	—	—	8
Confitures et Miels	1	—	—	1	2
Eaux et Glaces	11	—	41	—	52
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	3	—	—	—	3
Huiles comestibles	8	—	—	1	9
Jouets et Colorants	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers	7	—	—	—	7
Laits	72	—	—	21	93
Pains et Pâtes	11	—	—	—	11
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	7	—	—	1	8
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	—	—	—	—	—
Sirops, Liqueurs et Limonades	—	—	—	—	—
Sucreries et Confiseries	5	—	—	—	5
Viandes et Conserves	6	—	—	—	6
Vinaigres	3	—	—	—	3
Vins	56	—	—	1	57
Divers	11	—	—	4	15
TOTAL	301	—	41	44	386

Abattoir et Halles et Marchés. — Commission.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une Commission de l'Abattoir, des Halles et des Marchés est constituée comme suit :

MM. LEGRAND-HERMAN, conseiller municipal, président ;
BARÉ —
COUTEL —
DANEL (Désiré) —
SOCKEEL.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Distribution d'eau. — Domaine public national.

Occupation. Autorisation.

Nous, Préfet du Nord, Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur,

Vu la pétition en date du 24 janvier 1912, par laquelle M. le Maire de la Ville de Lille, qui gère elle-même son service de distribution d'eau potable, demande une autorisation générale d'occupation du domaine public national, pour les canalisations, réservoirs, branchements, etc. affectés à l'usage de cette distribution ;

Vu l'article 57 de la loi de finances du 8 avril 1910 ;

Vu le rapport de l'Ingénieur d'arrondissement et l'avis de l'Ingénieur en chef du service ordinaire, en date des 8 et 10 février 1912 ;

Vu l'avis de M. le Directeur des Domaines, du 13 juillet 1912 ;

Vu l'arrêté réglementaire sur les permissions de grande voirie, en date des 15 janvier 1907, notamment les chapitres VII et IX,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La Ville de Lille est autorisée à occuper, notamment par le maintien des canalisations actuelles, le domaine public national, pour les canalisations, réservoirs, branchements, etc. de sa distribution d'eau potable, à charge par elle de se conformer aux dispositions de l'arrêté réglementaire ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

Elle paiera, dans la caisse du Receveur des Domaines de Lille, la redevance nominale annuelle de un franc, fixée par l'article 57 de la loi de finances précitée. Toutefois, le bénéfice de ce tarif de faveur cesserait de plein droit, si elle renonçait à gérer elle-même son service d'eau potable et en concédait l'exploitation, soit à une entreprise privée, soit à un établissement public, soit même à une autre commune.

ARTICLE 2. — Avant tout commencement d'exécution, la Ville de Lille sera tenue de soumettre aux Ingénieurs des services de voirie intéressés, un programme des travaux et un plan des installations projetées, dressé à une échelle suffisante ; l'autorisation d'exécuter les travaux sera délivrée, dans chaque cas particulier, par l'Ingénieur en chef du service intéressé. Dans le cas où il s'agira d'établir un simple branchement, la demande se bornera à indiquer le numéro et la rue de l'immeuble à desservir.

ARTICLE 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° A M. le Maire de Lille ;

2° A MM. les Ingénieurs en chef des Ponts et chaussées des services intéressés ;

3° A M. le Directeur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre du Département,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Lille, le 20 juillet 1912.

Pour expédition conforme :	Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture délégué,	*Le Secrétaire général délégué,*
RICARD.	Gaston ALLAIN.

CONSOMMATIONS D'EAU en Juillet 1912.

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	25.955	23.391	1.44	1.31	3.76	3.64	5.15	4.00	
2	18.332	22.555	1.43	1.31	3.75	3.65	5.15	3.75	
3	22.214	21 069	1.45	1.34	3.77	3.67	5.20	3.75	
4	24.348	22.004	1.45	1.35	3.77	3.68	5.30	4.00	
5	27.227	21.907	1.41	1.35	3.73	.3 68	5.10	3.90	
6	27.811	23.588	1.39	1.31	3.69	3.65	5.15	3.75	
7	30.104	17.440	1.35	1.29	3.64	3.63	4.80	3.75	
8	30.905	19.739	1.29	1.31	3.59	3.65	5.20	4.00	
9	20.715	21 623	1.20	1.31	3.52	3.65	5.15	4.00	
10	24.790	21.692	1.25	1.31	3.57	3.65	5.00	3.75	
11	28.611	22.566	1.22	1.28	3.54	3.62	5.05	3.75	
12	27.611	26.072	1.17	1.24	3.50	3.57	5.15	3.75	
13	26.932	27.745	1.11	1.22	3.44	3.54	4.90	2.50	
14	19.375	19.058	1.08	1.13	3.40	3.47	4.60	3.00	
15	25.720	21.406	1.12	1.13	3.45	3.47	4.80	3.75	
16	18.904	25.083	1.17	1.11	3.50	3.45	5.15	3.80	
17	23.531	27.758	1.17	1.07	3.50	3.41	4.90	3.50	
18	24.869	25.135	1.14	1.07	3.47	3.41	4.80	3.50	
19	24.708	22.821	1.11	1.07	3.44	3.40	5.20	3.50	
20	24.309	24.129	1.10	1.06	3.43	3 39	5.05	3.75	
21	26.483	17.706	1.07	1.07	3.40	3.40	5.20	3.00	
22	29.954	20.542	0.98	1.11	3.30	3.45	5.05	3.75	
23	21.018	22.592	0.97	1.09	3.30	3.43	5.15	3.75	
24	23.149	22.367	0.97	1.07	3.30	3.40	5.05	3.60	
25	25.805	21.892	0.95	1.05	3.28	3.38	5 10	3.75	
26	23.207	22.314	0.91	1.05	3.24	3.38	5.10	3.80	
27	24.342	26.565	0.91	1.03	3.24	3.36	5.10	3.75	
28	24.426	16.985	0.91	1.04	3.24	3.37	4.55	3.50	
29	28.018	21.001	0.91	1.07	3.25	3.40	5.20	4.25	
30	18.739	22.415	0.90	1.06	3.23	3.39	5.05	4.10	
31	21.631	22.011	0.92	1.03	3.25	3.36	5.05	3.75	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE JUILLET 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 000.000

MARIAGES	DIVORCES	MORT-NES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			NAISSANCES			DECÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
185	9	360	75	435	20	6	26	328	»	37	2

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

Nos d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	2	2	»	»	4
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	3	4	»	»	»	7
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	»	1
13	Tuberculose des poumons	»	3	21	19	8	51
14	Tuberculose des méninges	»	2	1	»	»	3
15	Autres tuberculoses	»	»	2	2	»	4
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	14	13	28
17	Méningite simple	8	5	1	1	»	15
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	2	21	24
19	Maladies organiques du cœur	»	»	1	7	11	19
20	Bronchite aiguë	1	»	»	»	»	1
21	» chronique	»	»	»	2	3	5
22	Pneumonie	»	1	»	1	4	6
22bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	1	5	»	1	4	11
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	1	»	2
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	47	3	»	»	»	50
24bis	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
25	Hernies, obstructions intestinales	»	1	»	2	3	6
26	Cirrhose du foie	»	»	»	2	2	4
27	Néphrite et maladie de Bright	»	»	5	2	4	11
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
29	Septicémie puerpurale (fièvre, péritonite, phlébite puerpurales)	»	»	1	»	»	1
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	3	»	»	»	»	3
32	Débilité sénile	»	»	»	»	11	11
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	2	5	5	2	14
33bis	Suicides	»	»	1	1	1	3
34	Autres maladies	6	3	7	8	15	39
35	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	1	2	»	3
	TOTAUX	70	33	51	72	102	328

État civil.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 9 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. LEBAHY, Jean, né à Lille, le 18 février 1866, est nommé expéditionnaire auxiliaire au bureau de l'État civil, spécialement chargé de remettre aux médecins de l'État civil les bulletins de constatation des naissances et des décès.

M. LEBAHY recevra un salaire journalier de 4 francs, dimanches et jours fériés compris.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

C. RÉMY, Adjoint.

Finances.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. LEROY, sous-chef de bureau, est nommé chef de bureau de 5e classe, chargé de la Comptabilité des Travaux et des Eaux, aux appointements annuels de 3.000 francs (trois mille francs), à compter du 1er juillet 1912, en remplacement de M. FRAY, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 3 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

L. CREPY, Adjoint.

Travaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88.

ARRÊTONS :

M. DUYCK, Jules, né le 22 novembre 1852, à Maubeuge (Nord), Inspecreur de la Voirie, est également chargé de l'inspection de la propreté publique. Il recevra à cet effet, une indemnité annuelle de 150 francs, à prélever sur le crédit de la Propreté publique.

Hôtel-de-Ville, le 1er juillet 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE. Adjoint.

Vu et agréé conformément à l'article 88 § 3 de la loi du 5 avril 1884.

Lille, le 27 juillet 1912.

Le Préfet du Nord,

TRÉPONT.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

M. ROSSERT, Achille-Jean-Baptiste, né à Orchies (Nord), le 16 mars 1855, Contrôleur de la Voirie, est également chargé du contrôle de la propreté publique.

Hôtel-de-Ville, le 1er juillet 1912,

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Vu et agréé conformément à l'article 88 § 3 de la loi du 5 avril 1884.

Lille, le 27 juillet 1912.

Le Préfet du Nord,

TRÉPONT.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88.

ARRÊTONS :

M. GASQUE, Emile, né à Château-Regnault (Ardennes), le 27 novembre 1872, Contrôleur de la Voirie. est également chargé du contrôle de la propreté publique.

Hôtel-de-Ville, le 1er juillet 1912,

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Vu et agréé conformément à l'article 88 § 3 de la loi du 5 avril 1884.

Lille, le 27 juillet 1912.

Le Préfet du Nord,

TRÉPONT.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. DESCOUVEMENT, Jean-Baptiste, fontainier de classe exceptionnelle, est nommé fontainier chef ;

ARTICLE 2. — Le service de M. DESCOUVEMENT sera, désormais, assuré par le fontainier stagiaire FLAMENT ;

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipaux, est chargé du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut du personnel municipal, articles 31, 34 et 37 ;

Considérant qu'une plainte a été portée pour fautes dans le service contre M. Bergue, fontainier,

Arrêtons :

Article premier. — M. Bergue sera traduit devant le Conseil de discipline, le mercredi 10 juillet, à 3 heures de l'après-midi.

Article 2. — Le Conseil sera présidé par M. Wauquier, Adjoint, et composé de MM. Gronier et Parmentier, conseillers municipaux, désignés par le sort; de M. Assoiginon, secrétaire général; de M. Delporte, directeur des Services financiers; de M. G. Morillon, surveillant aux Travaux et M. Beaucamp, commis principal aux Finances, désignés par le sort parmi les delégués élus de la 3me catégorie d'employés.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'avis du Conseil de discipline réuni le 11 juillet 1912, en conformité de l'article 31 du statut des fonctionnaires municipaux,

Arrêtons :

Article premier. — M. Bergue, fontainier au Service municipal des Eaux, est suspendu de ses fonctions pendant trois jours, avec privation de traitement.

Article 2. — M. le Secrétaire général, M. l'Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, directeur des Travaux municipaux, et M. le directeur des Services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 31 du statut des fonctionnaires municipaux ;

Considérant que le surveillant des Travaux Tonneau continue à manquer gravement aux obligations de son emploi ; qu'il a, notamment, affirmé que les réparations à faire aux vitraux de la Crèche de la place Déliot étaient effectués, alors qu'il a été constaté que cette déclaration était faite faussement. 6 mois après que ce travail lui avait été commandé;

Considérant que le surveillant Tonneau a été, par trois fois déjà, l'objet d'un blâme, à la date des 6 septembre, 27 décembre 1906 et 16 juin 1910,

Arrêtons :

Article premier. — Un blâme est infligé au surveillant Tonneau qui, à la première faute, sera traduit devant le Conseil de discipline.

Article 2.—M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 9 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 31 du statut des fonctionnaires municipaux ;

Considérant que M. Duhen, Inspecteur du Service des Travaux municipaux, a gravement manqué à ses devoirs professionnels en ne faisant pas exécuter les réparations urgentes et indispensables aux bâtiments dont la surveillance lui est confiée ;

Que, notamment il lui avait été signalé que des carreaux surplombant une salle de la Crèche de la place Déliot manquaient ;

Que, plusieurs mois après la demande de remplacement de ces carreaux, aucune réparation n'était encore effectuée ;

Que cette négligence pouvait compromettre la santé des pensionnaires de la Crèche ;

Considérant. d'autre part, qu'à la date du 11 février 1911, à la suite d'une visite, la Commission des Travaux à ladite Crèche, l'utilité des travaux de toute urgence, notamment le lavage des plafonds et des boiseries, fut signalée à M. Duhen et qu'il lui appartenait de faire des propositions à l'Administration en vue de l'assainissement de l'immeuble ;

Qu'à l'heure actuelle, la Crèche Déliot est toujours dans un état lamentable de malpropreté et qu'aucune mesure n'a été proposée pour remédier à cet état de choses,

Arrêtons :

Article premier. — Un blâme est infligé à l'Inspecteur des Travaux Duhen qui, à la prochaine faute. sera traduit devant le Conseil de discipline.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 juillet 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1er août 1912 :

PONTHIEU, Constant-Joseph, né le 1er février 1884, à Roubaix ;

GOTTRAND, Jules. Louis, né le 30 décembre 1884, à La Chapelle d'Armentières ;

BLOCLET, Alfred-Henri, né le 12 février 1888, à Wambrechies ;

VANAS, Albert. François, né le 19 octobre 1888, à Quesnoy-sur-Deûle ;

HOURRIEZ, Gaston, né le 16 juillet 1887, à Préseau (Nord) ;

MAHIEUS, Georges-Eugène, né le 2 juin 1883, à Wormhoudt, (Nord), avec autorisation pour eux de verser à la caisse des Retraites des employés municipaux à partir du jour de leur nomination.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 juillet 1912.

Le Maire de Lille,

BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

12.10016 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITE.

VILLE DE LILLE. — SERVICE DES TRAVAUX MUNICIPAUX

SERVICE DES EAUX

Fournitures de Tuyaux et Pièces accessoires en fonte pour les Canalisations.

1° CAHIER DES CHARGES

2° BORDEREAU DE PRIX

3° Album des Types et Tableaux des dimensions normales des Tuyaux et Pièces en fonte.

DIRECTION DES TRAVAUX MUNICIPAUX

SERVICE DES EAUX

Fournitures de Tuyaux et pièces accessoires en fonte pour les Canalisations.

CAHIER DES CHARGES

CHAPITRE PREMIER

Indications Générales

ARTICLE 1er

Objet de l'entreprise.

L'entreprise a pour objet la fourniture des tuyaux des types qui seront désignés plus loin, et des pièces accessoires en fonte destinés aux canalisations à exécuter pour l'extension de la distribution d'eau, tant dans la ville et la banlieue que dans les communes suburbaines où la Ville fera établir des conduites, à l'entretien des conduites existantes, et à tous travaux devant être exécutés sur les fonds d'entretien régulièrement inscrits aux budgets annuels.

La fourniture comprendra les tuyaux de tous les diamètres usités qui seront demandés à l'entrepreneur.

Réserves. — Ne font pas partie de l'entreprise les fournitures pour travaux neufs ou de grosses réparations exécutés sur crédits spéciaux;

ces fournitures pourront, toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, être faites par l'adjudicataire sur acceptation préalable et après approbation préfectorale.

ARTICLE 2

Durée de l'entreprise.

La durée de l'entreprise est de cinq années ; elle commencera dès que l'approbation de l'adjudication aura été notifiée à l'entrepreneur, et elle finira le trente et un décembre mil neuf cent dix-sept, avec faculté réservée à l'Administration seulement, de résilier le bail chaque année, au trente et un décembre, en prévenant, par écrit, au moins trois mois à l'avance.

Si, à l'expiration du présent bail, il n'a pas été passé de nouvelle adjudication, le bail sera prorogé de droit, sur simple avis de l'Administration, jusqu'au remplacement de l'entrepreneur, mais sans que cette prorogation puisse excéder six mois.

ARTICLE 3

Montant de l'entreprise.

Le montant de l'entreprise est indéterminé ; l'Administration sera libre, pendant les cinq années de sa durée, de faire les commandes suivant les besoins.

Cependant, pour fixer tout d'abord les droits d'enregistrement et permettre d'établir le montant du cautionnement, et sans que l'adjudicataire puisse se prévaloir en aucune manière de cette indication, il est dit que les dépenses s'élèveront, chaque année, approximativement et avant réduction du rabais, à 15.000 francs.

ARTICLE 4

Mode d'adjudication.

L'adjudication aura lieu, ainsi qu'il est d'usage pour les travaux com-

munaux, au rabais et sur soumissions cachetées, et dans les formes qui seront indiquées par l'affiche d'adjudication.

ARTICLE 5

Admission à l'adjudication.

Seront seuls admis à soumissionner les constructeurs de nationalité française ayant leurs usines ou ateliers en France et qui pourront justifier qu'ils sont en mesure de fabriquer des tuyaux et pièces de fonte de la nature de ceux faisant l'objet de la présente adjudication.

ARTICLE 6

Formes de l'adjudication.

L'adjudication aura lieu dans les formes présentées par les clauses et conditions générales, Titre premier, imposées aux entrepreneurs des travaux de la Ville de Lille, édition de 1912.

CHAPITRE II

Systèmes de tuyaux et de raccords. — Dimensions et poids. — Provenance et qualité de la fonte. — Mode d'exécution.

ARTICLE 7

Systèmes de tuyaux.

Les tuyaux sont du type connu sous le nom de « Tuyaux à emboîtement et cordon à joints au plomb ». Néanmoins, pour l'entretien seulement, il pourra être commandé des tuyaux bourrelets avec joints système Delperdange, système employé autrefois par la Ville. Toutefois, si un nouveau type de canalisation ou de pièces spéciales venait à être adopté pour être employé d'une manière régulière, il serait établi, d'accord avec

l'adjudicataire, un prix basé sur le cours des métaux et qui supportera le rabais de la série du bordereau.

ARTICLE 8

Raccords.

Les pièces de raccord ordinaires comprennent les coudes ou pièces courbes de divers rayons, les tés, les manchons avec ou sans tubulure, les croisillons, les tubulures agencées aux tuyaux pour les décharges, bouts d'extrémité, plaques pleines, etc. Ces pièces sont payées au prix des tuyaux droits avec plus-value de 10 francs par cent kilos.

ARTICLE 9

Dimensions et poids des tuyaux.

Les tuyaux et pièces de raccord ordinaires ou spéciales présenteront exactement les dimensions et les formes indiquées à l'album des types joint au présent cahier des charges ; ils devront avoir également le poids inscrit audit album et se raccorder entre eux d'une façon parfaite.

Les tuyaux droits du système Delperdange, du diamètre de 0,60, 0,50, 0,40, auront une longueur de $4^{m}10$; ceux de $0^{m}30$, $0^{m}25$, $0^{m}20$, $0^{m}15$, $0^{m}125$, $0^{m}10$, $0^{m}075$, auront 3 mètres de longueur.

Les tuyaux à emboîtement et cordon auront une longueur utile de 3 mètres, de 0,075 à 0,250 et une longueur utile de 4 mètres, pour les diamètres de 0,300 à 0,600.

ARTICLE 10

Provenance française de la fonte.

Les pièces de fonte devront être fabriquées dans des fonderies françaises.

ARTICLE 11

Moulage et coulage.

La fonte sera de la meilleurs qualité, point aigre, bien homogène, susceptible d'être travaillée à la lime, sans fente ni écornure.

Pour en constater la qualité, on la soumettra à des épreuves à la traction, au choc et à la flexion.

Première épreuve. Traction. — Des éprouvettes ayant au milieu de leur longueur une section carrée de 20 millimètres de côté et terminées à chaque extrémité par un œil venu de fonte ou percé à froid, seront soumises à la machine à essayer les métaux. Les éprouvettes devront supporter sans se rompre un effort de 13 kg 500 par millimètre carré de section.

Deuxième épreuve. Choc. — Un barreau de 20 centimètre de longueur et de 4 centimètres d'équarrissage, placé horizontalement sur des couteaux en acier espacés de 16 centimètres, devra supporter sans se rompre le choc d'un mouton de 12 kilogrammes, tombant librement sur le barreau, de 40 centimètres de hauteur, au milieu de l'intervalle des deux points d'appui.

Troisième épreuve. Flexion. — Un barreau de 4 centimètres d'équarrissage, soumis par l'appareil Monge à un effort de flexion, devra supporter sans se rompre l'action d'un poids de 160 kilos agissant à l'extrémité d'un bras de levier de 1 mètre 50 du point d'appui le plus voisin du poids.

L'adjudicataire devra informer la Ville de la date à laquelle il compte procéder au coulage des fontes qui lui sont destinées.

Un agent de la Ville, présent à la coulée des pièces, déterminera le moment où les éprouvettes et barreaux devront être coulés.

Si les pièces d'épreuve ne réunissaient pas les conditions ci-dessus, toutes les pièces provenant de la coulée correspondante seraient refusées sans autre examen.

Tous les tuyaux droits seront coulés debout ; il en sera de même des raccords de plus de 0 m. 30 de diamètre intérieur, sauf pour les coudes au 1/8, pour lesquels cette condition ne sera pas exigée.

Le moulage devra être fait avec des précautions telles qu'il ne se trouve aucune bavure. Les parois intérieures et extérieures des pièces devront être lisses et parfaitement nettoyées de sable avant d'être coaltarisées.

Sauf avis contraire donné par le Service des Eaux, les trous de boulons des brides devront être percées à froid et suivant la disposition indiquée à l'album ci-annexé ; la division des trous sera bien orientée, permettant de poser les robinets bien verticalement.

ARTICLE 12

Évidement des emboîtements.

A une distance d'un centimètre de leur origine, tous les emboîtements seront évidés suivant une surface annulaire de six millimètres de diamètre (0 m. 006).

ARTICLE 13

Bourrelets terminaux.

Les bourrelets terminaux des tuyaux Delperdange seront d'une régularité parfaite ; les calibres devront s'y appliquer parfaitement.

Les extrémités seront bien tournés de façon à ce que deux tuyaux consécutifs puissent s'appliquer exactement l'un à la suite de l'autre.

ARTICLE 14

Coaltarisation des fontes.

Toutes les pièces de fonte, avant d'être livrées, seront chauffées dans des étuves et enduites de coaltar ; mais la coaltarisation ne sera faite qu'après examen et l'épreuve des pièces dont il sera parlé au chapitre suivant.

On ne recevra aucune pièce sur laquelle on apercevrait des vestiges de rouille.

ARTICLE 15

Commande.

Le fournisseur ne fera aucune livraison que sur la commande écrite du Directeur des Travaux ou de l'Ingénieur.

Cette commande déterminera la nature et le nombre des pièces à fabriquer ; le fournisseur en accusera réception dans un délai de cinq jours.

CHAPITRE III

Mode de réception. — Livraisons et délais.

Article 16

Vérifications, essais, réception à l'usine.

L'adjudicataire sera soumis aux vérifications à l'usine que l'Administration jugera convenable d'ordonner, tant pour s'assurer de la qualité de la fonte, des dimensions des tuyaux et raccords, pièces en fonte, que pour vérifier si toutes les précautions sont prises pour le moulage, le coulage, le refroidissement des tuyaux, l'ébarbage, les essais à la pression, la coaltarisation et le perçage des brides.

L'agent réceptionnaire délégué par la Ville procédera, en présence du fournisseur ou de son représentant, aux vérifications et épreuves suivantes :

Chaque pièce sera examinée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'agent réceptionnaire se fera présenter successivement chaque tuyau ; il le fera rouler sur les deux ralls parfaitement horizontaux, examinera la surface intérieure, le frappera à petits coups de marteau pour s'assurer qu'il n'y a ni chambres, ni soufflures ; mesurera les dimensions et s'assurera de la régularité de l'épaisseur.

On rebutera les tuyaux :

1° Dont on aurait caché les défauts avec du plomb, du mastic ou autrement ;

2° Dont l'épaisseur non uniforme dans le pourtour présenterait, entre son maximum et son minimum une différence supérieure à la limite accordée ci-après ;

3° Dont les bourrelets terminaux seraient ovales ou présenteraient des irrégularités ;

4° Dont l'emboîtement aurait un des diamètres intérieurs plus grand ou plus petit que le diamètre prescrit, d'une quantité dépassant la tolérance ;

5° Dont le bout mâle aurait un de ses diamètres extérieurs présentant u vice analogue ;

6° Qui accuseraient une flèche supérieure à 3 $^{m}/^{m}$ pour l'une des génératrices.

Les tolérances concédées pour les différences d'épaisseur des tuyaux, les excédents des emboîtements et les moins trouvés des bouts mâles seront de 0,^{m} 002 pour les tuyaux de 0,^{m} 25 de diamètre et au-dessous, et de 0,^{m} 003 pour les autres.

Ces tolérances seront de moitié seulement pour les moins trouvés des emboîtements et pour les excédents des bouts mâles.

Les tuyaux droits seront essayés à la presse hydraulique, sous une pression de 10 atmosphères.

Lorsqu'il y aura suintement avec bouillonnement, et, à plus forte raison, si l'eau s'échappe par petits jets, le tuyau sera rebuté. Si la dixième partie d'une coulée ne résiste pas aux essais, tous les tuyaux compris dans cette coulée seront rebutés.

Toutes les pièces seront pesées ; celles dont les poids ne seront pas inférieurs d'un vingtième aux poids normaux indiqués dans les tableaux dressés par l'Administration, seront reçues si elles résistent aux épreuves ; il en sera de même de celles qui présenteraient des poids trop forts. Mais si le poids total des pièces fournies dans une fourniture dépasse le total des poids réglementaires de ces pièces, l'excédent ne sera pas compté au fournisseur.

Il sera dressé de chaque réception un procès-verbal qui sera immédiatement soumis pour acceptation à la signature du fournisseur ; chaque pièce figurera sur le procès-verbal avec son poids et son numéro d'ordre, qui sera peint à l'huile sur le tuyau. Les pièces au-dessous du diamètre de 0^{m}300 pourront être groupées pour le pesage jusqu'au poids maximum de 600 kilogrammes.

Une expédition de ce procès-verbal sera remise au fournisseur et la

minute restera entre les mains du Directeur pour servir à la rédaction du compte de l'entreprise.

ARTICLE 17

Livraison.

Le fournisseur, après la réception des tuyaux, devra les transporter de l'usine aux dépôts spéciaux de la Ville ou à pied d'œuvre, sur tous les chantiers établis par le service municipal, suivant les ordres qui lui seront donnés. Ses charretiers devront toujours être munis de lettres de voiture qui porteront la désignation précise des diverses pièces composant le chargement, faute de quoi il pourra être refusé.

Lorsque les livraisons seront faites aux dépôts de la Ville, le chef de l'usine de l'Arbonnoise donnera reçu des pièces livrées. Les frais de chargement et le rangement des pièces aux dépôts seront au compte du fournisseur.

Les fontes ne seront admises que les jours ouvrables, de 7 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Celles qui ne seraient pas dans un état de propreté qui en permette l'examen, seront rigoureusement refusées.

Les pièces refusées pour une cause quelconque devront être immédiatement enlevées par les soins et aux frais du fournisseur.

Lorsque les livraisons se feront à pied d'œuvre, les pièces livrées seront examinées par un agent de la Ville, désigné à l'avance par le Directeur, dans un délai de huit jours à dater de l'avis écrit que le fournisseur aura donné à cet agent, dès l'arrivée desdites pièces au lieu du dépôt. Cet agent prendra livraison des pièces qu'il reconnaîtra en bon état et il en donnera récépissé.

Tant que les tuyaux n'auront pas été convenablement rangés suivant l'ordre, la disposition et les points désignés à l'entrepreneur, celui-ci demeurera responsable des accidents.

Néanmoins, si, après livraison d'une pièce de fonte, on reconnaissait, avant l'expiration du délai de garantie, un défaut provenant de la fabrication et non d'accident, le fournisseur aurait, soit à remplacer la pièce

à sa charge, soit à payer les frais de burinage ou autres, nécessaires à la mise en état de service de la pièce défectueuse.

ARTICLE 18

Épreuves et réception au dépôt de la rue Saint Bernard.

L'Administration se réserve le droit de faire procéder, au dépôt de la rue Saint Bernard, aux épreuves, pesées et réception qui, d'après l'article 16, doivent être opérées à l'usine, sans que le fournisseur puisse élever aucune réclamation à ce sujet.

Dans les deux cas, il supportera tous les frais de pesées et d'essais ; seulement pour les opérations faites au dépôt, il n'aura pas à fournir la presse hydraulique et l'eau, ni la bascule, qui seront mises à sa disposition par la Ville.

ARTICLE 19

Délais des livraisons.

Le fournisseur aura un délai unique d'un mois après l'approbation de l'adjudication pour exécuter tous les modèles des pièces qu'il peut être appelé à fournir d'après le devis.

Ce temps passé, il lui sera accordé, pour toutes ces fournitures, un délai uniforme d'un mois à dater de chaque commande, pour mise en fabrication des pièces, épreuves et réception, transport au lieu indiqué.

En dehors de ce délai, il ne lui sera accordé que les délais de fabrication calculés sur les bases ci-après :

Un jour par 50 tuyaux droits de $0^{m}15$ de diamètre et au-dessous ;
Un jour par 30 tuyaux droits de $0^{m}20$ à $0^{m}30$ de diamètre ;
Un jour par 20 tuyaux droits de $0^{m}35$ à $0^{m}40$ de diamètre ;
Un jour par 10 tuyaux droits de $0^{m}50$ à $0^{m}60$ de diamètre.

Les livraisons seront faites sans discontinuité, de manière à ce qu'il n'y ait jamais à l'usine plus du produit de la fabrication d'une semaine, éprouvé et reçu.

Le fournisseur, tout en observant les délais sus-indiqués, devra sui-

vre dans la fabrication des différentes natures de pièces, l'ordre de priorité qui lui sera fixé.

Il sera dressé des états des fournitures en retard qui serviront de base au calcul des retenues à opérer sur le décompte du fournisseur, conformément à l'article 23 ci-après.

ARTICLE 20

Lettre de voiture.

Chaque livraison sera accompagnée d'une lettre de voiture indiquant le nombre et la nature des pièces fournies, ainsi que le numéro de la commande à laquelle la livraison correspond.

CHAPITRE IV

Prix des fournitures. — Conditions particulières et générales

ARTICLE 21

Mode de règlement.

Les fontes seront réglées au kilogramme, suivant les prix portés au bordereau et en appliquant le rabais consenti par l'entrepreneur.

Les prix du bordereau comprennent la coaltarisation et les frais de toute nature à faire jusqu'à livraison et réception complète.

Il comprend, en outre, les droits d'octroi actuellement en vigueur pour l'entrée à Lille.

Il sera également appliqué aux livraisons faites hors de Lille, mais, dans ce sens, sous la réserve d'une déduction correspondant à la différence ou à l'inexistence des droits d'octroi.

ARTICLE 22

Invariabilité des prix.

Il est expressément entendu que le rabais consenti par l'adjudicataire

ne pourra subir de changement dans aucun cas, quelles que soient, d'ailleurs, les variations que viendraient à subir les droits de douane et de navigation.

Il n'est fait d'exception que pour les droits d'octroi, dont les changements sont à la charge comme au bénéfice de la Ville.

ARTICLE 23

Retenues à exercer en cas de retard.

Les retenues à exercer sur les fournitures en retard seront encourues de plein droit et calculées, pour chaque semaine de retard, à raison de 1 °/₀ sur la valeur des tuyaux droits et de 5 °/₀ sur celles des pièces de raccord ou spéciales.

En cas d'urgence signalée antérieurement au fournisseur, l'Administration pourra compléter les livraisons en retard aux frais du fournisseur.

Lorsque le fournisseur ne se conformera pas aux délais indiqués dans les ordres de service pour l'enlèvement des fontes rebutées, il sera passible de plein droit, pour chaque semaine de retard, d'une retenue calculée à raison de 2 °/₀ de la valeur des fontes à enlever.

Les retenues seront notifiées au fournisseur et portées à son compte.

ARTICLE 24

Paiement des fournitures par acomptes et retenues de garantie.

Les paiements des fournitures se feront par acomptes, au fur et à mesure des livraisons constatées, jusqu'à concurrence des neuf dixièmes de la dépense faite ; le dernier dixième, retenu comme garantie de chaque fourniture annuelle, ne sera payé que dans le premier trimestre de l'année suivante.

ARTICLE 25

Mandataire domicilié à Lille.

L'adjudicataire devra avoir à Lille, un mandataire dûment accré-

dité, auquel seront valablement notifiées les communications de l'Administration.

ARTICLE 26

Droits d'enregistrement.

Le fournisseur sera tenu, à peine de nullité du marché, d'acquitter, dans les trois jours qui suivront celui de l'adjudication, le montant des droits de timbre, d'enregistrement, d'affiches et autres auxquels l'adjudication aura donné lieu, et notamment ceux d'impression du présent devis, cahier des charges et album.

ARTICLE 27

Clauses et conditions générales.

Les contestations, le cas échéant, seront portés devant les Tribunaux compétents.

L'adjudicataire demeurera soumis en tout ce à quoi il n'est pas dérogé au présent cahier des charges, à toutes les clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux communaux, par le cahier des charges générales du service des Travaux Municipaux de Lille, en date du 1er Février 1912.

Dressé par l'Ingénieur du Service des Eaux
soussigné,
P. LOQUET.

VU ET PROPOSÉ :
L'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées,
Directeur des Travaux Municipaux,
Signé : LEMOINE.

VU PAR NOUS,
Maire de Lille,
Signé : Ch. DELESALLE.

BORDEREAU DES PRIX

Les prix ci-dessous comprennent tous les faux frais de l'entreprise, les frais de coaltarisation et toutes les dépenses entre la livraison et la réception définitive, y *compris les droits d'octroi.*

PREMIÈRE SECTION

Fontes pour tuyaux et pièces spéciales ordinaires

NUMÉRO du Bordereau	DÉSIGNATION DES FOURNITURES	UNITÉ	PRIX de Règlement	OBSERVATIONS
		kgs.	fr.	
1	Fonte pour tuyaux à joints Delperdange. .	100	30 »	
	Fonte pour tuyaux à cordons et emboîtement :			
2	Tuyaux de 60 m/m de diamètre intérieur et au-dessous	100	24 50	
3	Tuyaux de 80 à 125 m/m de diamètre intérieur.	d°	23 50	
4	Tuyaux de 150 à 600 m/m de diamètre intérieur.	d°	22 50	
5	Pièces de raccords ordinaires, coudes, pièces courbes de divers rayons, tés, manchons à tubulure et sans tubulure, cônes, bouts à bride, etc, etc.			
	Plus-value sur prix des tuyaux.	100	10 »	

DEUXIÈME SECTION

JOINTS DELPERDANGE

NUMÉRO du Bordereau	DÉSIGNATION DES FOURNITURES	Bagues en caoutchouc	Collier Etrier Clavette	Couvre-joint Laiton	Joint complet
5	Diamètre 600.	10 »	18 70	1 40	30 10
6	» 500.	7 50	16 90	1 35	25 75
7	» 400.	6 15	11 95	1 30	19 40
8	» 300.	3 95	5 90	» 70	10 55
9	» 250.	3 20	4 90	» 65	8 75
10	» 200.	2 45	4 »	» 60	7 05
11	» 150.	2 50	3 »	» 55	5 05
12	» 125.	1 30	2 70	» 50	4 50
13	» 100.	1 10	2 40	» 45	3 95
14	» 75.	1 »	2 30	» 40	3 70

VU ET PROPOSÉ :
L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux municipaux,
Signé : LEMOINE.

Dressé par l'Ingénieur du Service des Eaux soussigné,
P. LOQUET.

VU PAR NOUS :
Maire de Lille,
Signé : DELESALLE.

TROISIÈME SECTION

Album des Types et Tableaux des dimensions des tuyaux et pièces de fonte employés dans la distribution d'eau de Lille

TUYAUX A EMBOITEMENT ET CORDON

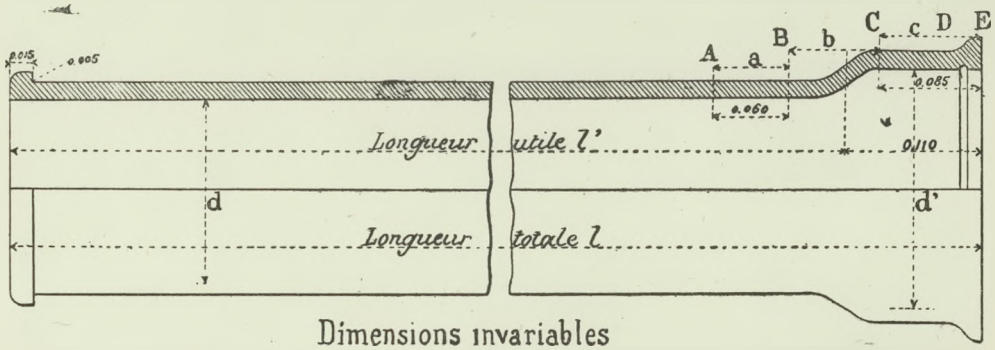

Dimensions invariables

Longueurs	a = 0,060		Surépaisseurs de l'emboîtement	en A = 0,000
	c = 0.085			_ B = 0,001
Cordon	largeur = 0,015			_ C 0,003
	surépaisseur 0,005			_ D = 0,005
				_ E = 0,014

Diamètre intérieur du tuyau (d)	Longueur totale du tuyau (l)	Longueur utile du tuyau (l')	Epaisseur du fût (e)	Diamètre intérieur de l'emboîtement (d')	Longueur de BC (b)	Epaisseur du joint	Poids du tuyau
0m,04	2m,085	2m,00	0m,0085	0m,072	0m,065	0m,008	19 K
0, 06	2m61	2, 50	0,009	0,096	0,067	0,009	40 K
0, 08	3 090	3,00	0.010	0, 116	0,070	0.009	60 "
0, 10	3, 11	3,00	0,010	0,138	0,070	0,009	81, "
0. 125	3. 11	3,00	0,0105	0, 162	0,072	0,009	96 "
0, 15	3, 11	3,00	0,0105	0,189	0,074	0,009	123, "
0, 20	3, 11	3,00	0,011	0,240	0,077	0,009	169, "
0, 25	3, 11	3,00	0,012	0,292	0,080	0,009	226, "
0, 30	4, 11	4,00	0,013	0,346	0,083	0,010	387, "
0, 35	4, 11	4,00	0,014	0,398	0,086	0,010	484, "
0, 40	4, 11	4,00	0,015	0,450	0,089	0,010	600, "
0, 50	4, 11	4,00	0,016	0,552	0,095	0,010	781, "
0, 60	4, 11	4, 00	0,018	0,656	0,101	0,010	1,050, "

TUYAUX CYLINDRIQUES

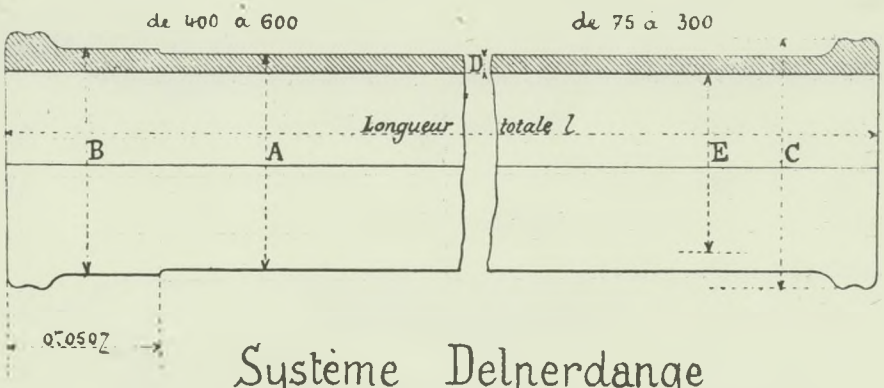

Système Delperdange

Dimensions des tuyaux

Diamètre nominal	Diamètre extérieur sur le corps du tuyau A	Diamètre extérieur sur le renflement B	Diamètre extérieur sur le bourrelet terminal C	Épaisseur D	Diamètre intérieur suivant cette épaisseur E	Longueur des tuyaux l	Poids d'un tuyau	Poids moyen d'un mètre
0m600	0.641	0.655	0.665	0,015	0 611	4m10	887Kg,40	216Kg,40
0m500	0.534	0.546	0.556	0,014	0,506	d°	686,75	167 50
0m400	0.428	0 438	0.448	0.013	0,402	d°	508	123 30
0m300	0 324	"	0.334	0,012	0, 300	3,00	255	85
0m250	0 274	"	0.284	0,0115	0, 251	d°	205,50	68,50
0m200	0 223	"	0 233	0,0105	0, 202	d°	153	51
0m150	0.170	"	0 180	0,0095	0,151	d°	105	35
0m125	0.145	"	0.155	0,0090	0,127	d°	83,40	27,80
0m100	0.120	"	0.130	0.0085	0,103	d°	64,50	21.50
0m075	0.091	"	0 101	0,0080	0,075	d°	48,00	16

TUYAUX DELPERDANGE

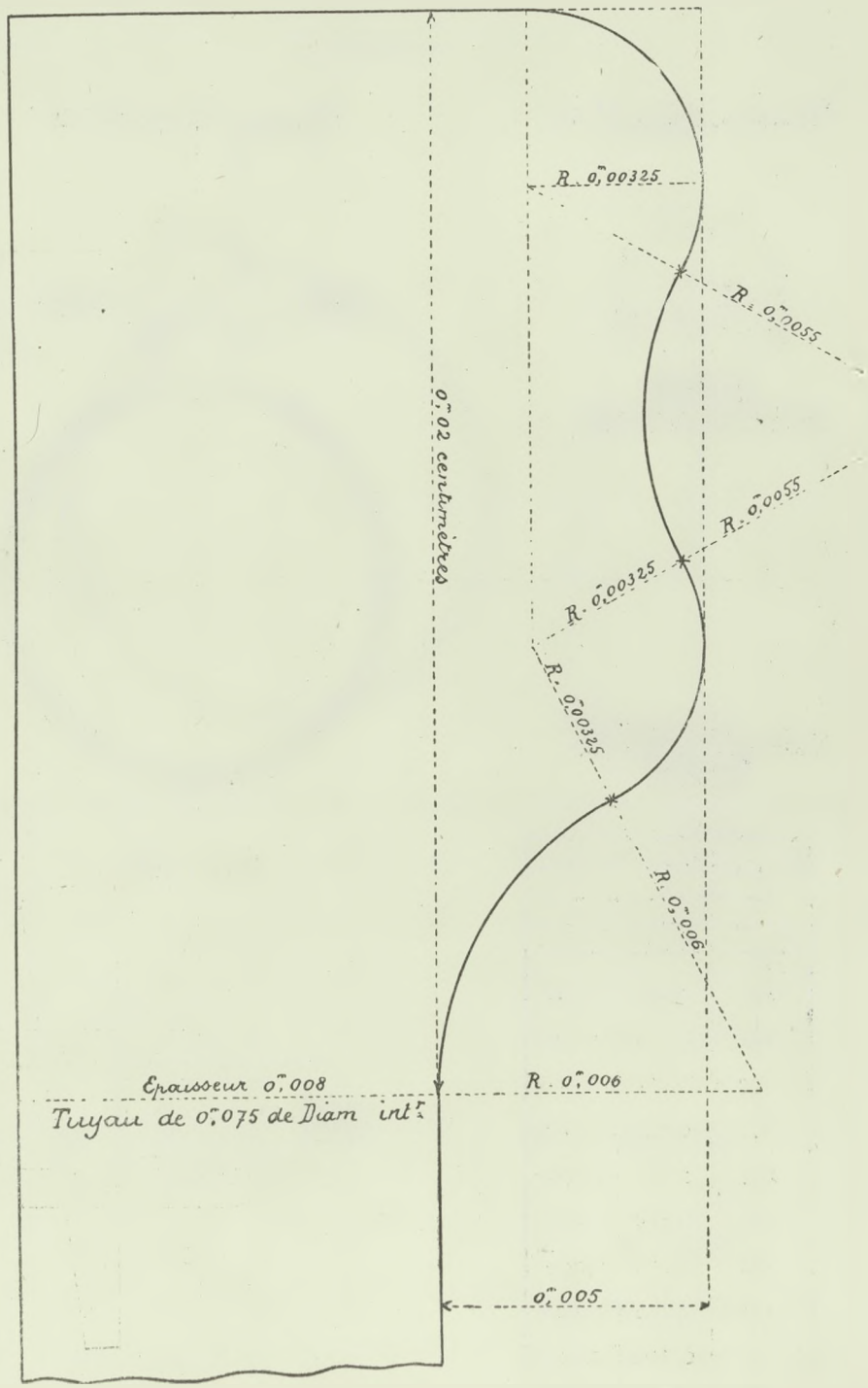

Coupe du Bourrelet (tuyau de 0m,075 à 0m,30 inclusivement.)

Collier pour joint Delperdange

Elévation _ Coupe S.t A.B

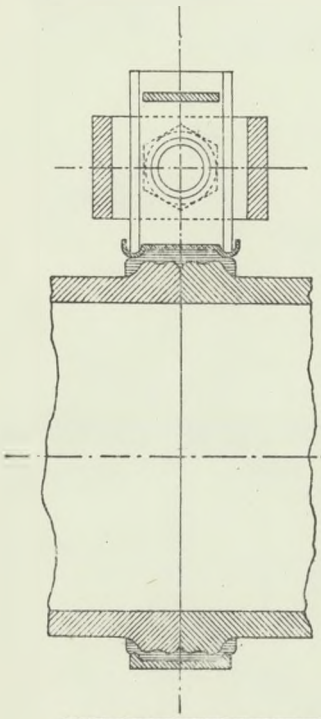

Elévation _ Coupe S.t C.D

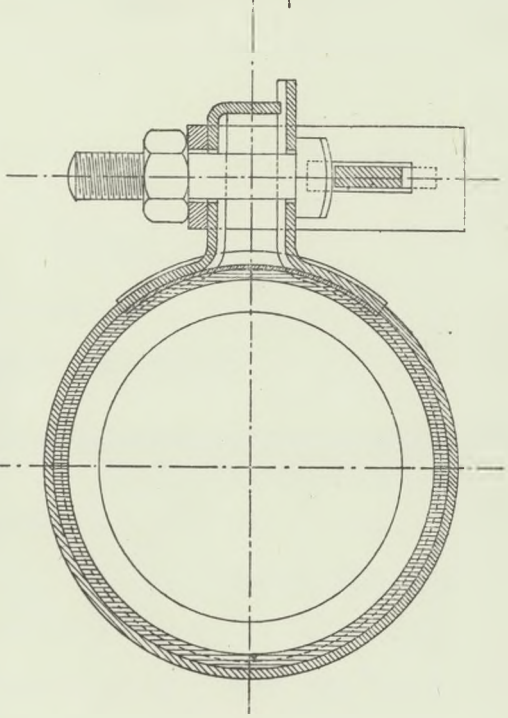

Diamètre des joints m/m	Bagues caoutchouc	
	Largeur en m/m	Epaisseur
600	0,060	0,006
500	0,060	0,006
400	0,060	0,005
300	0,050	0,0045
250	0,050	0,0045
200	0,050	0,0045
150	0,045	0,004
125	0,045	0,004
100	0,045	0,004
75	0,045	0,0035

Vue en plan

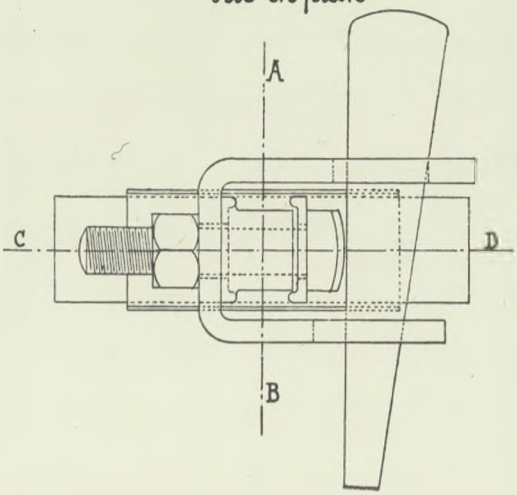

Accessoires pour joint Delperdange

Collier

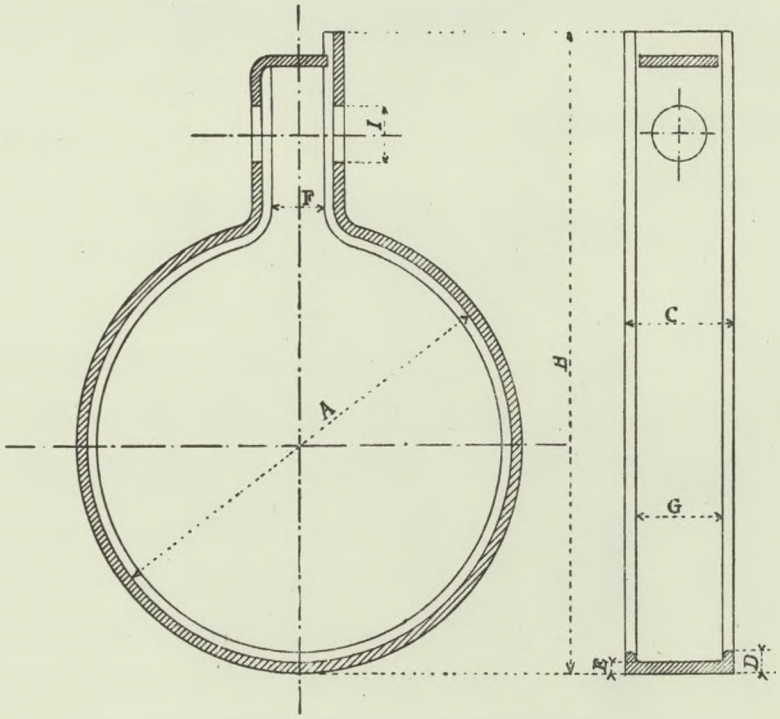

Diamètre des tuyaux	A	B	C	D	E	F	G	Longueur H développée	I
75	110	160	36	6	3	18	28	450	18
100	135	200	36	6	3	18	28	560	18
125	165	220	36	6	4	18	28	640	18
150	185	255	36	6	4	18	28	730	18
200	235	315	40	8	4	20	30	900	20
250	290	370	40	8	4	20	30	1080	20
300	340	420	40	8	4	20	30	1250	22
400	460	560	50	10	5	24	40	1650	24
500	560	670	50	10	6	24	40	2000	28
600	675	770	50	10	6	24	40	2330	32

Accessoires pour joint Delperdange

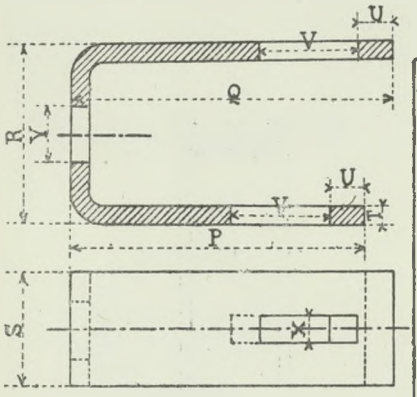

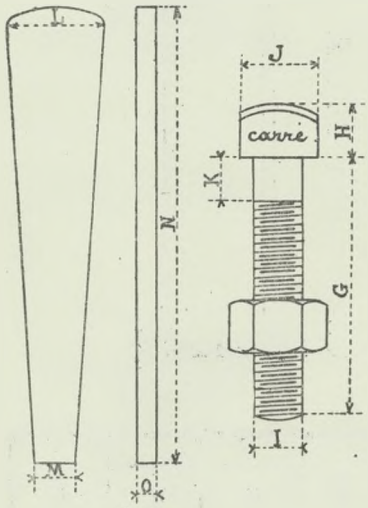

Laiton

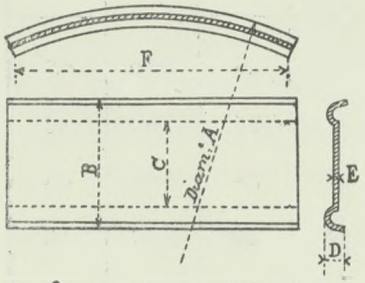

2 plaques par joint pour tuyaux de 400, 500 et 600 m/m

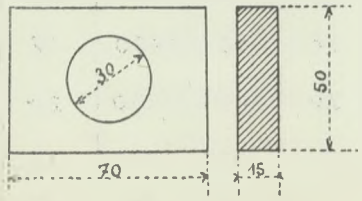

tuyaux	75	100	125	150	200	250	300	400	500	600
A	110	135	165	185	235	290	340	460	560	675
B	40	40	40	40	45	45	45	56	58	58
C	25	25	25	25	30	30	30	38	40	40
D	7	7	7	7	8	8	8	10	10	10
E	1	1	1	1	1,5	1,5	1,5	2	2	2
F	70	85	85	85	95	95	95	145	150	150
G	75	75	75	75	90	90	100	120	130	145
H	12	12	12	12	16	16	20	20	22	22
I	15	15	15	15	18	18	22	22	24	28
J	26	26	26	26	28	28	32	35	44	46
K	12	12	12	12	15	15	15	20	20	30
L	35	35	35	35	35	35	35	45	45	45
M	12	12	12	12	12	12	12	15	15	15
N	160	160	160	160	160	160	160	205	205	205
O	7	7	7	7	7	7	7	10	10	10
P	110	110	110	110	115	115	115	180	180	180
Q	115	115	115	115	120	120	120	195	195	195
R	60	60	60	60	65	65	65	83	83	83
S	35	35	35	35	40	40	40	55	55	55
T	7	7	7	7	8	8	8	10	10	10
U	15	15	15	15	15	15	15	12	12	12
V	35	35	35	35	35	35	35	44	44	44
X	10	10	10	10	10	10	10	12	12	12
Y	18	18	18	18	24	24	24	30	30	30

BOUTS D'EXTRÉMITÉ

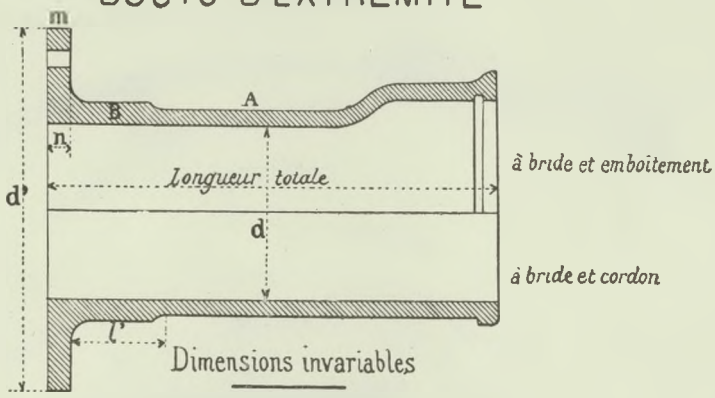

Dimensions invariables

Longueur totale des bouts d'extrémité ... = 0m40
Longueur l' ..... = 0,08
Surépaisseur du tuyau en B ..... = 0,005

Nota *Le cordon et l'emboîtement sont les mêmes que ceux des tuyaux droits du même diamètre*

Diamètre intérieur des bouts d'extrémité (d)	Épaisseur du tuyau en A	Diamètre extérieur de la bride (d')	Épaisseur de la bride		Poids des bouts d'extrémité		
			en n	en m	à bride et cordon	à bride et emboîtement	à 2 brides
0m04	0,0085	0,176	0,020	0,017	8,kg	10,kg	11,kg
0m06	0,009	0,210	0,020	0,017	10, »	13, »	14, »
0,08	0,0095	0,230	0,021	0,018	14, »	19, »	20, »
0,10	0,010	0,250	0,022	0,019	17, »	20, »	24, »
0,125	0,010	0,279	0,022	0,019	22, »	28, »	29, »
0,15	0,0105	0,306	0,023	0,020	25, »	29, »	34, »
0,20	0,011	0,358	0,024	0,021	34, »	39, »	45, »
0,25	0,012	0,411	0,025	0,022	44, »	50, »	59, »
0,30	0,013	0,474	0,026	0,023	57, »	64, »	76, »
0,35	0,014	0,528	0,027	0,024	70, »	78, »	92, »
0,40	0,015	0,582	0,028	0,025	85, »	98, »	110, »
0,50	0,016	0,682	0,030	0,027	110, »	122, »	143, »
0,60	0,018	0,786	0,033	0,030	146, »	160, »	188, »

TUYAUX COURBES 1/8 ET 1/16 DE CERCLE

à emboîtement et cordon

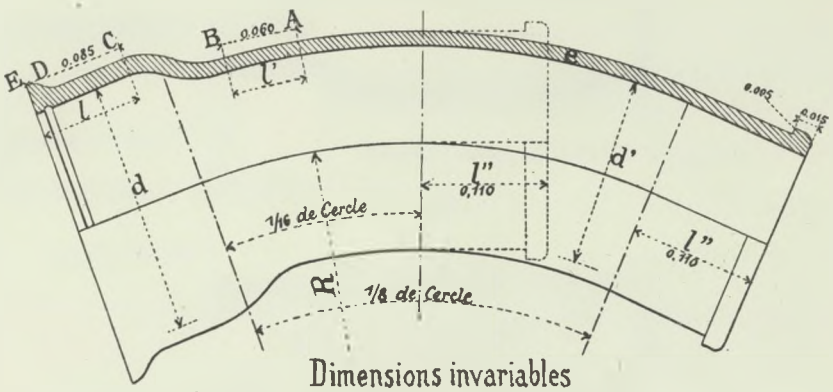

Dimensions invariables

Cordon	largeur = 0,015	Surépaisseur de l'emboîtement	en A = 0,000
	surépaisseur = 0,005		— B = 0,001
	longueur de l = 0,085		— C = 0,003
	— id — l' = 0,060		— D = 0,005
	— id — l'' = 0,110		— E = 0,014

Diamètre intérieur du tuyau (d')	Rayon de courbure R	Epaisseur (e)	Diamètre intérieur de l'emboîtement (d)	Longueur de BC	Epaisseur du joint avec les tuyaux courbes	Epaisseur du joint avec le cordon des tuyaux droits	Epaisseur du joint avec l'emboîtement des tuyaux droits	Poids des tuyaux courbes 1/8e de cercle	Poids des tuyaux courbes 1/16e de cercle
0m,04	0m,50	0m,010	0m,073	0m,065	0m,009	0m,011	0m,007	9 Kg	7 Kg
0,06	0,50	0,011	0,100	0,067	0,009	0,011	0,007	14, "	12, "
0,08	id	0,0115	0,117	0,070	id	id	id	20, "	15, "
0,10	id	0,012	0,142	0,070	id	id	id	23, "	17, "
0,125	id	0,012	0,163	0,072	id	id	id	30, "	23, "
0,15	id	0,0125	0,193	0,074	id	id	id	34, "	25, "
0,20	id	0,013	0,244	0,077	id	id	id	45, "	33, "
0,25	0,50	0,014	0,296	0,080	id	id	id	59, "	42, "
	1,50							134, "	75, "
0,30	0,50	0,015	0,352	0,083	0,010	0,013	id	75, "	54, "
	1,50							166, "	96, "
0,35	1,50	0,016	0,404	0,086	id.	id.	id.	196, "	118, "
0,40	id.	0,017	0,455	0,089	id.	id.	id.	238, "	145, "
0,50	id.	0,019	0,558	0,095	id.	id.	id.	333, "	202, "
0,60	id.	0,021	0,662	0,101	id.	id.	id.	430, "	256, "

TUYAUX COURBES 1/8 ET 1/16

à deux brides.—à bride et emboîtement.— à bride et cordon.

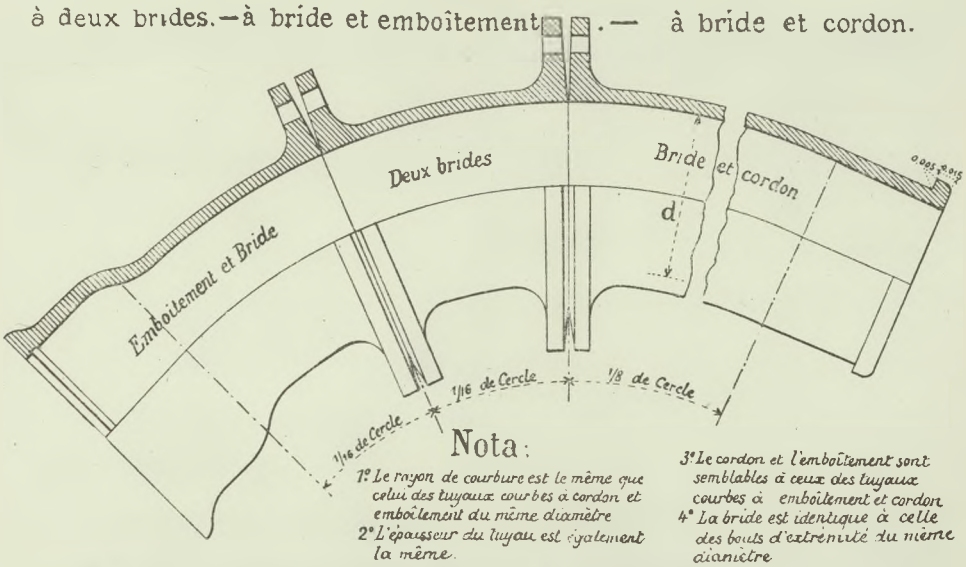

Nota :

1° Le rayon de courbure est le même que celui des tuyaux courbes à cordon et emboîtement du même diamètre

2° L'épaisseur du tuyau est également la même.

3° Le cordon et l'emboîtement sont semblables à ceux des tuyaux courbes à emboîtement et cordon

4° La bride est identique à celle des bouts d'extrémité du même diamètre

Diamètre intérieur du tuyau (d)	Poids des tuyaux courbes 1/8e de cercle			Poids des tuyaux courbes 1/16e de cercle		
	à deux brides	à bride et cordon	à bride et emboîtement	à deux brides	à bride et cordon	à bride et emboîtement
0m,04	10, Kg	8, Kg	11, Kg	8, Kg	6, Kg	8, Kg
0,06	14, "	13, "	16, "	11, "	9, "	12, "
0,08	18, "	16, "	22, "	14, "	12, "	17, "
0,10	23, "	21, "	25, "	17, "	15, "	19, "
0,125	27, "	25, "	32, "	20, "	18, "	25, "
0,15	34, "	31, "	37, "	24, "	22, "	27, "
0,20	44, "	42, "	47, "	32, "	30, "	35, "
0,25	57, "	57, "	61, "	41, "	38, "	45, "
	122, "	120, "	127, "	74, "	71, "	78, "
0,30	74, "	70, "	78, "	53, "	49, "	57, "
	158, "	154, "	158, "	96, "	92, "	96, "
0,35	194, "	190, "	199, "	116, "	112, "	121, "
0,40	234, "	230, "	242, "	139, "	135, "	147, "
0,50	319, "	316, "	335, "	188, "	185, "	204, "
0.60	420, "	417, "	433, "	246, "	244, "	259, "

MANCHONS DROITS ET COURBES

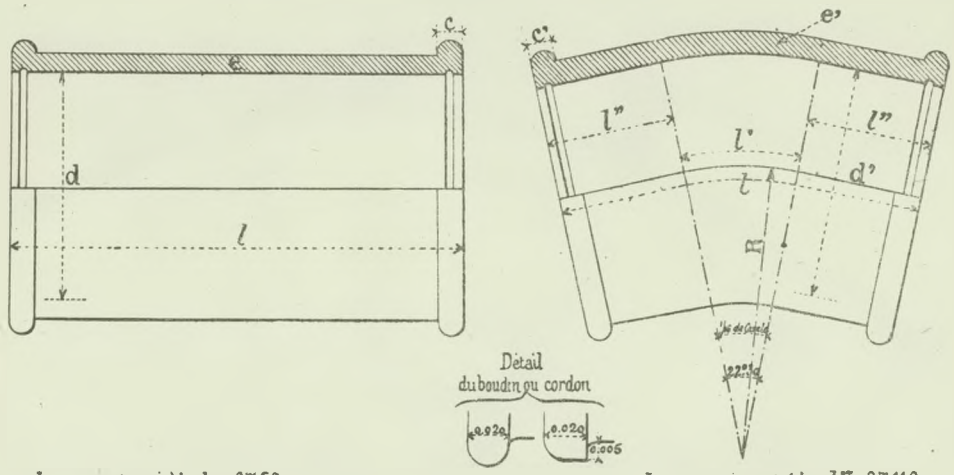

Longueur invariable $l = 0^m40$

Longueur invariable $l'' = 0^m110$

Diamètre intérieur des tuyaux	Manchons droits					Manchons courbes 1/16e de cercle.							
	Diamètre intérieur (d)	Epaisseur (e)	Largeur du boudin ou cordon (c)	Epaisseur du joint	Poids du manchon	Diamètre intérieur (d')	Epaisseur e'	Largeur du boudin ou cordon (c')	Longueur de l'arc (l')	Longueur totale du manchon sur l'axe (l)	Epaisseur du joint	Rayon de courbure R	Poids du manchon
0m.04	0m.073	0m.011	0m.020	0m.011	11k.	0m.073	0m.0115	0m.020	0m.098	0m.318	0m.011	0m.250	8k.
0.06	0,100	0,013	id.	id.	14k.2	0,100	0,013	id.	id.	id.	id.	id.	12,
0.08	0.117	0,0115	id.	id.	19.	0,117	0.012	id.	id.	id.	id.	id.	16,
0,100	0,142	0,014	id.	id.	21.	0,142	0,014	id.	id.	id.	id.	id.	17,
0.125	0,163	0,013	id.	id.	28.	0,163	0,013	id.	id.	id.	id.	id.	22,
0.15	0,193	0,015	id.	id.	30.	0,193	0,015	id.	id.	id.	id.	id.	24,
0.20	0,244	0,016	id.	id.	40.	0,244	0.016	id.	id.	id.	id.	id.	32,
0.25	0,296	0,017	id.	id.	51.	0.296	0.017	id.	id.	id.	id.	id.	41,
0.30	0,350	0,018	id.	0.012	63.	0.352	0.018	id.	id.	id.	0,013	id.	51,
0.35	0,402	0,019	0,025	id.	78,	0,404	0.019	0.025	0.117	0.337	id.	0,300	65,
0,40	0,453	0,020	id.	id.	91.	0,455	0.020	id.	id.	id.	id.	id.	78,
0,50	0,556	0.021	0.027	id.	118.	0.558	0.021	0.027	0.137	0.357	id.	0,350	107,
0,60	0,660	0,022	0.030	id.	147.	0,662	0.022	0.030	0.176	0.396	id.	0,450	141,

TUYAUX CONIQUES A 2 BRIDES

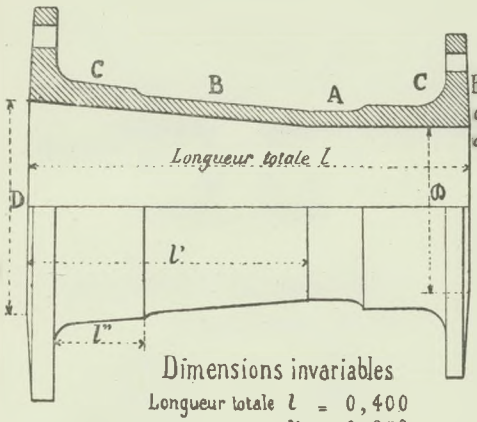

Dimensions invariables

Longueur totale l = 0,400
——— l' = 0,250
——— l'' = 0,080
Surépaisseur en C = 0,005

MANCHONS A TUBULURE

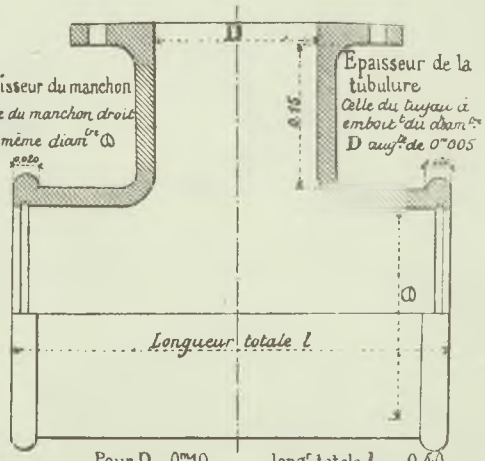

Pour D = 0^m,10 long^r totale l = 0,40
— D = 0,15 à 0,40 — id — = D + 0,25
— D = 0,50 à 0,90 — id — = D + 0,35
— D = 1,00 et 1,10 — id — = D + 0,45

Nota. *Epaisseurs 1° en A celle du tuyau à emb^t du petit diam^tre Ø — 2° en B ——— d° ——— grand ——— D*

Diamètre intérieur des tubulures Ø	Poids des tuyaux coniques à 2 brides et des manchons à tubulures — Diamètre des tubulures ou grand diamètre des cônes D.												
	0^m,04	0.06	0.08	0.10	0.125	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.50	0.60
0^m,04	16												
0,06	20	21		18		23							
0,08	24	25	27										
0,10	27	28	31	32		28	33						
0,125	32	33	36	37	38								
0,15	35	36	39	41	45	47	39	45					
0,20	45	46	49	50	54	56	65	51	59				
0,25	55	56	60	61	64	66	76	87	66	74			
0,30	66	68	72	73	76	78	89	102	117	83	91		
0,35	84	85	88	89	91	94	106	121	137	149	100	115	
0,40	93	94	97	98	101	104	117	133	151	169	187	125	145
0,50	118	119	122	123	124	127	145	163	183	202	226	291	164
0,60	144	145	148	149	151	154	174	193	218	241	264	343	387

TÉS

tubulure à emboîtement

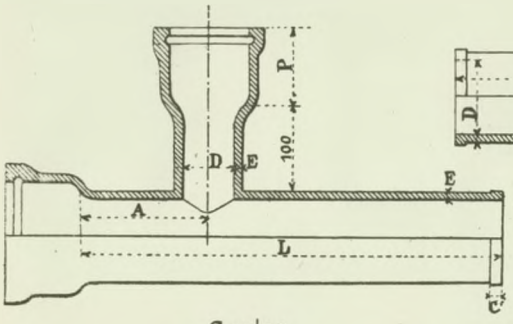

tubulure à bride

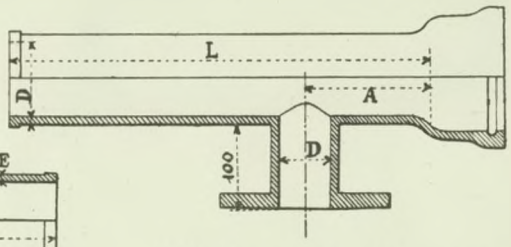

Cordon

C = 15 m/m pour D = 40 à 135 m/m

= 20 m/m " " = 150 et au-dessus

La saillie est 3 m/m

Profondeur de l'emboîtement

P = 85 m/m pour D = 40 m/m

= 90 m/m " " = 50 à 70 m/m

= 100 m/m " " = 75 à 125 m/m

= 110 m/m " " = 135 et au-dessus

Diamètre intérieur D	Épaisseur E	Longueur utile L	Longueur A	Tubulure	Poids des tés — Diamètre des tubulures 0.04	0.06	0,08	0,10	0.125	0.15	0.20	0.25	0.30	0.35	0.40	0.50	0 60
0.04	0.01	0.50	0.10	Emb.t	12												
				Bride	11												
0.06	0.0105	"	"	Emb.t	15	18											
				Bride	14	16											
0.08	0.011	"	0,15	Emb.t	19	21	23										
				Bride	18	19	20										
0.10	0.0115	0.75	0.20	Emb.t	30	33	34	37									
				Bride	29	30	31	34									
0.125	0.0115	"	"	Emb.t	36	38	40	42	44								
				Bride	34	36	37	38	39								
0 15	0.012	"	0.25	Emb.t	42	45	47	49	51	54							
				Bride	41	43	44	45	46	48							
0.20	0.0125	"	"	Emb.t	56	58	60	62	64	68	73						
				Bride	55	56	57	58	60	62	64						
0.25	0.014	"	0 30	Emb.t	75	77	80	81	83	87	94	99					
				Bride	74	75	77	78	79	81	85	87					
0.30	0.015	1.00	0 35	Emb.t	121	124	126	128	130	133	139	146	152				
				Bride	120	122	123	124	125	127	129	134	138				
0.35	0.016	"	"	Emb.t	167	171	173	175	177	180	186	193	199	202			
				Bride	166	169	170	171	172	174	176	181	185	187			
0.40	0.017	"	"	Emb.t	214	218	220	222	225	228	234	240	246	249	252		
				Bride	213	216	217	218	222	227	229	233	237	239	241		
0.50	0.0185	"	"	Emb.t	273	275	278	281	282	284	291	297	302	308	314	312	
				Bride	272	273	275	276	278	280	283	285	287	288	290	295	
0.60	0.021	"	"	Emb.t	341	343	345	347	349	351	358	363	369	375	381	389	403
				Bride	340	341	342	344	346	348	354	360	365	370	375	379	390

BRIDES

Percement des trous de boulons.

0.06
3 trous

0.08
4 trous

0.10
4 trous

0.125
4 trous

0.15
6 trous

0.20
6 trous

0.25
6 trous

0.30
8 trous

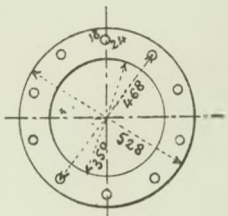

0.35
10 trous

0.40
10 trous

0.50
12 trous

0.60
16 trous

12.10018 G. Dubar & Cie. Imp. Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Baux :

Locations temporaires de terrains communaux 1252
Maison, rue des Coquelets. Mme Menet 1252
Parcelles de terre à Douvrin. Locations diverses. 1252

Fêtes :

Foire. Prorogation 1253
— Braderie. Mesures d'ordre. 1253
— Postes de pompiers et de police. Marché Sion. 1254
Siège de Lille. Fête anniversaire. Mesures d'ordre. 1254
Saint-Sauveur-Saint-Maurice. Comité. 1255

Police administrative :

État civil. Délégation. Ducastel 1257
Médecin. Dr Caudron 1257

Administrations diverses :

Consul d'Allemagne. Nomination Reimer. 1258
— Intérim. Hayn 1258
Vice-Consul d'Espagne. Nomination. Venot. 1259

Bâtiments :

Hôtel de Ville. Détérioration des bâtiments. Commission d'études 1259
Poste de police de Fives. Chauffage. Marché Declercq. 1260
Musées. Tournette. Marché Delforge. 1261

Pages

Immeubles :

Parcelle à La Madeleine. Achat. Société « Decoster-Droulers ». 1261

Voirie :

Constructions front à la voie publique. Règlement. Modifications 1261
Interruption de circulation, rue de la Monnaie. 1264
— rue Garibaldi. 1265
— rue Saint-Nicaise 1266
Rue de la Bassée prolongée. Pavage. Adjudication Colin. . . . 1266
Rue du Ballon. Aqueduc. Adjudication Caravati et Mazure. . 1267
Rue de la Marbrerie. Pavage et aqueduc. Adjudications Colin et Carlier 1267

Théâtre :

Commission des débuts. Nomination 1267
Places gratuites. Avis au public 1268

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Fournitures diverses. Adjudication Defossez et autres. 1269

Enseignement industriel :

École supérieure de Commerce. Subvention annuelle. Approbation 1270

Œuvres diverses :

Fourneaux économiques. Denrées. Adjudication à divers 1271

Finances :

Droits de place et produits divers. Statistique pour 1911 1272
Comptable spécial. Suppléant. Musées. Théodore 1273
Ouverture de crédits. 1273
Budget supplémentaire 1912. Approbation. 1275

Alimentation :

Statistique pour 1911 1276

Pages

Laboratoire municipal. Statistique pour les mois d'août et septembre 1280

Abattoir. — Marchés :

Foire aux chevaux. Avis au public 1282

Distribution d'eau :

Consommation en août et septembre 1289

Bains :

École de natation. Abonnement. Tarif scolaire 1283

Hygiène :

Étuve Berlioz. Fourniture. Marché Diolé. 1284
Adiol Fourniture. Marché Diolé. 1284
Statistique des décès pour les mois d'août et septembre. 1291

Police :

Divagation des chiens. Interdiction. 1284

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses 1286
Imprimés. Réadjudication des 4e et 5e lots. Dubar et Cie et Société nouvelle du « Progrès du Nord » 1302
Médailles du Conseil municipal. Marché Bureau. 1303

Baux.

Locations temporaires de terrains communaux

DU 25 AOUT 1912

M. Delaplanche, 240 m.q., rue Jean-Bart. . . . . Fr. 240 »

Maison rue des Coquelets.

DU 26 AOUT 1912

Bail à Mme Marie Honorez, épouse de M. Jules Menet, commerçante à Lille, pour 3, 6 ou 9 années, du 1er août 1912, d'une maison sise à Lille, rue des Coquelets, n° 6, moyennant un loyer annuel de 1.000 francs, plus les charges.

Enregistré le 11 septembre 1912, folio 59, case 7.

Répertoire n° 1457.

Recherches d'eaux potables. Terres à Douvrin.

DU 15 SEPTEMBRE 1912

Prise en bail de diverses pièces de terre, situées à Douvrin, pour deux ans, du 1er octobre 1912, de :

M. Victor Laurent, 1 are 50 centiares et 4 ares, au loyer annuel de . . . . . Fr. 55 »

M. Delcour-Delvarre, 15 ares, au loyer annuel de. . Fr. 150 »

M. Louis Delcourt, 4 ares, au loyer annuel de. . . . Fr. 40 »

M. Florimond Somon, 1 are 50 centiares, au loyer annuel de. . . . . Fr. 15 »

M. Cornil Dubois, 1 are 50 centiares, au loyer annuel de Fr. 15 »

Mme Desmazières, 7 ares, au loyer annuel de. . . . . Fr. 70 »

Enregistré le 4 octobre 1912, folio 67, case 14.

Répertoire nos 1562 à 1567.

Foire. — Prorogation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94;

Vu la demande qui nous a été adressée par un certain nombre de forains, à l'effet d'obtenir une prolongation de la foire,

Arrêtons :

Article premier. — La durée de la foire est prolongée jusqu'au 30 septembre courant inclusivement.

Article 2. — M. le Directeur des Travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 Septembre 1912.

Le Maire de Lille,

L. DAMBRINE, Adjoint.

Braderie. Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97 ;

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents pouvant résulter de l'affluence de la foule qu'attire la fête populaire de la Braderie,

Arrêtons :

Article premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits le lundi 2 septembre 1912, jusqu'à une heure de l'après-midi,

dans les rues de Paris, des Manneliers, Faidherbe, Grand'Place et Place du Théâtre.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 août 1912.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Foire. Postes de pompiers et de police.

DU 10 SEPTEMBRE 1912

Soumission par M. H. Sion, entrepreneur à Lille, pour la construction de postes de pompiers et de police et de water-closets sur le Champ de Foire, moyennant environ 450 francs.

Enregistré le 23 septembre 1912, folio 63, case 9.

Répertoire n° 1518.

Fête anniversaire du Siège de Lille. — Mesures d'ordre

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le programme des Fêtes Anniversaires du Siège de Lille,

Arrêtons :

Article premier. — La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules sont interdits :

Le dimanche 15 octobre 1912, place du Concert et rue Saint-Pierre, à partir de 10 heures 1/2 du matin, pendant la formation et le passage du cortège composé des sociétés d'Anciens Militaires et de Gymnastique qui défileront devant la statue du Maire André, la Colonne commémo-

rative du Siège de Lille, la statue du Général Faidherbe et la statue de Jeanne-d'Arc.

Itinéraire : rue de la Monnaie, places Saint-Martin, du Lion-d'Or, rues des Chats-Bossus, de la Grande-Chaussée, de la Bourse, Grand'-Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, rue et place Jeanne-d'Arc.

De 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir, Grand'Place, pendant le Concert de la Musique du bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 10 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

L. DAMBRINE, Adjoint.

Fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice. — Comité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté du 12 décembre 1911, relatif à la désignation des comptables spéciaux,

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés membres du Comité des Fêtes des quartiers Saint-Sauveur, Saint-Maurice (intra-muros) :

Président d'honneur :

M. Dambrine, Léon, Adjoint au Maire, délégué aux Fêtes.

Vice-Présidents d'honneur :

MM. Remy, Charles, Adjoint au Maire ; Boutry, Achille; Lessenne, Georges; Parmentier, Auguste; Valdelièvre, Georges, conseillers municipaux.

Membres d'honneur :

MM. Deffrennes, négociant; Clarey, Arthur, cafetier; Doyennette, Amédée, employé à la Mairie.

Bureau du Comité :

Président : M. Delvinquier, Charles, négociant.

Vice-Présidents : MM. Leclercq, Jules, électricien;

Clément, ancien conseiller municipal;

Sauvage, Lucien, comptable.

Commissaire général : M. Desrousseaux, Alcide, chef de bureau à la Mairie, Délégué aux Fêtes municipales.

Secrétaire général : M. Sauvage, Paul, représentant de commerce.

Secrétaire adjoint : M. Ruttens, Philippe.

Trésorier : M. Bauduin, Léon, employé à la Mairie.

Contrôleur général : M. Leclercq, Adolphe, fabricant de cycles.

Membres : MM. Batteur, comptable; Cornille, employé; Defretin, maître peintre; Delannoy, fabricant de brosses; Delcourt, Paul, employé d'assurances; Delecœuillerie, imprimeur; Devitter, négociant; Ghesquière, Jules, comptable; Gœury, A., maréchal ferrant; Goulois, dessinateur; Het, comptable; Labbe, Auguste, chansonnier patoisant; Merchez, Achille; Merchez, Edmond, négociants; Morysso, employé; Petit, A., employé à la Mairie; Platel, coupeur; Prevot, E., bailli; Raguenez, Jean-Baptiste, employé; Sagon, employé à la Mairie; Sterckmann, dessinateur à la Mairie; Vilerval, agent d'assurances.

Article 2. — Le Trésorier du Comité se mettra en rapport avec le Délégué aux Fêtes municipales, comptable spécial, pour le paiement des dépenses à effectuer, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 3. — Notre arrêté du 22 octobre 1902 est rapporté.

Hôtel-de-Ville, le 3 août 1912.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Considérant que, par suite d'empêchement, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le vendredi 27 septembre 1912,

ARRÊTONS :

M. DUCASTEL, Georges-Casimir, conseiller municipal est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, le vendredi 27 septembre 1912.

Hôtel-de-Ville, le 11 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

État civil. Médecin.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Notre arrêté du 20 janvier 1912 ;

La lettre de démission ds M. le docteur ARQUEMBOURG, en date du 2 août 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. le Dr CAUDRON est nommé, pour l'année 1912, médecin des services de l'État civil et des Écoles, en remplacement de M. le Dr ARQUEMBOURG.

L'effet de cette nomination remontera au 2 août 1912.

ARTICLE 2. — MM. les Adjoints délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 août 1912.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Consul d'Allemagne. — Nomination.

Lille, le 17 août 1912.

Le Préfet du Nord à Monsieur le Maire de Lille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Erich REIMER vient d'être nommé Consul d'Allemagne, au Havre, avec juridiction sur le département du Nord, en remplacement de M. DE HOEFTEN.

POUR LE PRÉFET DU NORD :

Le Secrétaire général délégué,

Gaston ALLAIN.

Consul d'Allemagne. Intérim.

Lille, le 16 septembre 1912.

Le Préfet du Nord à Monsieur le Maire de Lille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. REIMER, Consul d'Allemagne, au Havre, avec juridiction sur le département du Nord, s'absentera vers le milieu de septembre, pendant un mois, de son poste, et que M. HAYN, Guillaume, commerçant dans cette ville, a été chargé de gérer, par intérim, les affaires du Consulat.

POUR LE PRÉFET DU NORD :

Le Secrétaire général délégué,

Gaston ALLAIN.

Vice-Consul d'Espagne. — Nomination.

Lille, le 9 septembre 1912.

Le Préfet du Nord a Monsieur le Maire de Lille.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Maurice-Philippe VENOT vient d'être nommé Vice-Consul d'Espagne, à Lille, en remplacement de M. Gustave-Philippe VENOT.

POUR LE PRÉFET DU NORD :
Le Secrétaire général délégué,
Gaston ALLAIN.

Bâtiments communaux.

Hôtel de Ville. Détérioration des bâtiments. Commission d'études.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux.

Considérant :

Que des tassements dans les fondations de l'Hôtel-de-Ville, constatés depuis 1867 et 1874, continuent et s'aggravent ;

Que les témoins posés en divers endroits du monument ont révélé un mouvement incessant et ininterrompu des maçonneries et une inclinaison de l'édifice vers le vide ;

Que cette situation ne saurait se prolonger sans danger et qu'il y a lieu de s'en préoccuper d'urgence.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué une Commission spéciale chargée d'examiner l'état et la cause des détériorations de l'Hôtel-de-Ville.

ARTICLE 2. — La Commission signalera dans un rapport les moyens qu'elle croira les plus propres à consolider l'édifice.

ARTICLE 3. — Sont nommés :

MM. LAURENGE, Adjoint délégué aux travaux, Président;
DRUEZ, conseiller municipal;
LEMOINE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux;
DEHAUDT, architecte à Lille;
DUBUISSON, d°
LIAGRE, d°
MOLLET, d°
NEWNHAM, d°
COCHEZ, conducteur des ponts et chaussées, adjoint au Directeur des travaux.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 août 1912.
Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Chauffage. Poste de police de Fives.

DU 20 SEPTEMBRE 1912

Soumission par MM. DECLERCQ frères, demeurant à Lille, pour l'exécution des travaux d'installation du chauffage par l'air chaud dans les locaux, bureaux et prisons du poste de Police de Fives, moyennant un prix de 780 francs.

Enregistré le 22 octobre 1912, folio 80, case 4.
Répertoire n° 1590.

Musées. — Tournette.

DU 8 AOUT 1912

Soumission par M. DELFORGE, négociant à Lille, pour la fourniture d'une tournette destinée au service des Musées, moyennant 1.075 francs.

Enregistré le 14 août 1912, folio 52, case 7.

Répertoire n° 1370.

Immeubles. — Achats et ventes.

Terrain près du Jardin botanique.

DU 19 SEPTEMBRE 1912

Achat de la Société civile « DECOSTER-DROULERS », dont le siège est à Lille, d'un terrain sis à La Madeleine, contigu au Jardin botanique de la Ville de Lille, d'une surface de 693 m.q. 09, moyennant un prix de 8.377 fr. 08.

Enregistré le 4 octobre 1912, folio 68, case 2.

Transcrit le 10 octobre 1912, vol. 563, n° 34.

Répertoire n° 1589.

Voirie. — Code des Arrêtés municipaux.

Constructions. Modifications du Règlement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 94 et 97.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, les

articles 602 et 856 du Code des Arrêtés municipaux seront complétés par les dispositions suivantes :

Article 602. — . . . . . .

Les entrepreneurs de travaux de construction exécutés sur la voie publique ou dans les propriétés qui l'avoisinent, doivent tenir la voie publique en état constant de propreté, aux abords de leurs ateliers ou chantiers, et sur tous les points qu'ils auraient salis par suite de leurs travaux ; ils sont également tenus d'assurer aux ruisseaux ou fils d'eau un libre écoulement et de garantir les bouches d'égout contre toute obstruction.

Il est interdit de déposer, même pour la réparation des maisons riveraines de la voie publique, des terres, des pierres et des matériaux quelconques.

Dans le cas où des réparations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des maisons, nécessitent le dépôt momentané des déblais ou matériaux sur la voie publique, ce dépôt ne peut avoir lieu qu'avec l'autorisation du Maire, conformément aux articles 960 et suivants.

La quantité des objets déposés ne doit jamais excéder le chargement d'un tombereau, et leur enlèvement complet doit toujours être effectué avant la nuit. Si, par suite de force majeure cet enlèvement ne peut être opéré complètement, les terres, sables, gravois ou matériaux doivent être suffisamment éclairés pendant la nuit.

Sont formellement exceptés de la tolérance ci-dessus, les terres, moellons ou autres objets provenant des fosses d'aisances ou imprégnés d'autres matières nauséabondes. Ces débris doivent être enlevés dans les conditions fixées par l'article 607.

Article 856. . . . . .

Les échafauds, les étais et les dépôts de toute nature, autorisés devant les bâtiments en construction, doivent toujours être renfermés par une clôture dont la limite et les conditions d'établissement seront fixées par l'Administration, sur la demande écrite que les intéressés doivent déposer à la Mairie (Service des Travaux), avant le commencement des travaux.

Si la limite fixée doit ensuite varier, la modification ne peut être faite qu'après l'obtention d'un nouveau permis.

Ces clôtures ne peuvent être enlevées qu'après l'entier achèvement des travaux.

Toutefois, si les travaux sont suspendus, les clôtures doivent immédiatement disparaître, ainsi que les matériaux, et le trottoir doit être rétabli en bon état, jusqu'à la reprise du travail.

Lorsque des travaux entrepris sur la voie publique traînent en longueur, les propriétaires, sur l'avis qui leur est donné par l'Administration, sont tenus de prendre des dispositions pour les activer et les terminer dans les délais qu'elle leur assigne, sous peine de procès-verbal qui leur est dressé et renouvelé chaque jour, pour embarras de la voie publique, à partir de l'expiration du délai imposé.

Les échafauds doivent être établis solidement, avec supports reposant directement sur le sol. Les échafauds en encorbellement ne sont autorisés qu'exceptionnellement par l'Administration et sur une demande spéciale des intéressés. Dans ce cas, les constructeurs doivent se conformer strictement aux dispositions qui leur sont ordonnées.

Les planchers des échafauds doivent : 1° être composés de madriers bien jointifs et appuyés à la façade, de manière à ne laisser aucun vide; 2° être garnis à l'extérieur et sur toute l'étendue de leur périmètre, d'un rebord formé de deux rangs de madriers, afin d'empêcher la chute de corps durs sur la voie publique. Pendant l'opération du ravalement, ce rebord doit être élevé à un mètre de hauteur au moins.

Les échafauds établis pour le grattage des façades et la démolition des immeubles, doivent être munis à leurs extrémités, de toiles en bon état, et solidement fixées, de manière à garantir les habitations voisines et les passants.

Lorsque le Service des Travaux le juge nécessaire, des toiles sont placées aussi devant les échafauds, sur l'injonction verbale donnée aux entrepreneurs ou maîtres ouvriers par les agents du Service.

Préalablement au grattage ou au brossage des parois, les façades doivent être bien mouillées dans toute leur étendue, de manière à ce que le travail ne produise pas de poussière.

Les travaux de peinture, de badigeonnage, les réparations de peu d'importance aux devantures, façades et toitures, pour lesquelles l'établissement d'échafauds et de clôtures est inutile ne peuvent pourtant s'exécuter qu'à la condition, pour les entrepreneurs, de placer des tréteaux peints et en bon état, aux extrémités de la façade, dans toute la largeur du trottoir. Ces tréteaux sont placés dès que le travail commence, et enlevés dès qu'il cesse. En aucun cas, ils ne peuvent être conservés pendant la nuit. Il en est de même des échelles appuyées aux façades et des attributs suspendus par les couvreurs.

Lorsque la construction et la réparation d'une façade se fait par l'intérieur du bâtiment, et ne nécessite aucun dépôt, échafaud ou étais sur la voie publique, les propriétaires ou entrepreneurs n'en sont pas moins tenus d'établir une clôture en planches de 2 mètres de hauteur au moins, pour garantir la vie des passants contre tout accident pouvant résulter de la chute des matériaux de construction.

Article 2. — M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection du pavage seront prochainement entrepris, rue de la Monnaie.

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la rue de la Monnaie, à partir du 7 août 1912, jusqu'au 31 août 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 3 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. REMY, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de l'Ingénieur en Chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris, rue Garibaldi;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules, sera interdite dans la rue Garibaldi, à partir du 11 septembre 1912, jusqu'au 31 octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de réfection de pavage seront prochainement entrepris, rue Saint-Nicaise;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la rue Saint-Nicaise, à partir du 14 septembre 1912, jusqu'au 5 octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur de travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1912.

Le Maire de Lille,
Marcel LAURENGE, Adjoint.

Rue de la Bassée prolongée. Pavage.

DU 9 AOUT 1912

Adjudication au profit de MM. Louis COLIN et fils, entrepreneurs à Lille, de l'exécution des travaux de pavage de la rue de La Bassée prolongée, moyennant 29.281 francs, rabais de 11 % déduit.

Enregistré le 9 septembre 1912, folio 57, case 4.
Répertoire n° 1371.

Rue du Ballon. Aqueduc.

DU 6 SEPTEMBRE 1912

Adjudication au profit de MM. Caravati et Mazure, entrepreneurs à Croix, des travaux de construction d'un aqueduc, rue du Ballon, moyennant 10.095 fr. 45 c., rabais de 10 °/₀ déduit.

Enregistré le 3 octobre 1912, folio 67, case 4.

Répertoire n° 1504.

Rue de la Marbrerie. Pavage.

DU 27 SEPTEMBRE 1912

Adjudication au profit de MM. Louis Colin et fils, entrepreneurs à Lille, des travaux de pavage de la rue de la Marbrerie, moyennant un prix de 8.833 fr. 84, rabais de 8 °/₀ déduit.

Enregistré le 21 octobre 1912, folio 86, case 13.

Répertoire n° 1626.

Aqueduc.

Adjudication au profit de M. Victor Carlier, entrepreneur à Lille, des travaux de construction d'un aqueduc, rue de la Marbrerie, moyennant 11.065 fr. 60, rabais de 5 °/₀ déduit.

Enregistré le 29 octobre 1912, folio 86, case 14.

Répertoire n° 1627.

Théâtre. — Commission des débuts. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le cahier des charges des Théâtres municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La Commission des débuts pour la saison théâtrale 1912-1913 est composée ainsi qu'il suit :

MM. PARMENTIER, conseiller municipal;
LESSENNE, d°
RATEZ, directeur du Conservatoire;
PETIT, Oscar, professeur au Conservatoire;
CARPENTIER, d°
REGNIER, conseiller de Préfecture;
DEWAILLY, Nicolas, négociant;
SAUVAGE, architecte;
THIBAUT, chimiste.

ARTICLE 2. — La Commission des débuts aura à se prononcer sur l'admission de la troupe produite par le Directeur pour la double exploitation du Théâtre municipal et du Kursaal.

Hôtel-de-Ville, le 26 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Théâtre municipal. — Places gratuites.

Les demandes de billets gratuits, deuxièmes galeries, pour les représentations de la Saison 1912-1913, seront inscrites à l'Hôtel-de-Ville, à partir du dimanche 18 août, Bureau Militaire, tous les jours, de 9 heures du matin à 8 heures du soir; le dimanche, de 9 heures à midi.

Le registre d'inscription sera clos le samedi 31 août, à 8 heures du soir.

Seules, les personnes habitant Lille, âgées de 16 ans au moins, pourront se faire inscrire sur production de pièces officielles (livret militaire, livret de famille, acte de naissance, etc.). L'inscription sera personnelle, c'est-à-dire que la personne devra venir elle-même demander son ins-

cription. Le chef de famille pourra faire inscrire sa femme et ceux de ses enfants ayant l'âge minimum.

Afin de donner à chacun la chance d'assister à la première représentation et d'assurer aux derniers inscrits les mêmes avantages qu'aux premiers, il sera procédé au tirage au sort de la série de 200 places qui bénéficiera de la première représentation de l'année; les autres séries suivront, dans l'ordre des numéros.

Hôtel-de-Ville, le 6 août 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Lycée Fénelon. — Fournitures diverses.

DU 30 SEPTEMBRE 1912

Adjudication de fournitures diverses nécessaires pour l'exploitation du Lycée Fénelon, du 1er octobre 1912 au 31 décembre 1913, au profit de :

1er Lot. — *Beurre et œufs.* — Lot non adjugé.

2e Lot. — *Epicerie et divers.* — M. Désiré Défossez, négociant à Lille, moyennant 1.440 francs, rabais de 4 °/₀ déduit.

3e Lot. — *Vin.* — MM. Porchet et Cogez, négociants à Lille, moyennant 1.000 francs.

4e Lot. — *Fournitures classiques.* — MM. Robbe et Marquant, libraires à Lille, moyennant 1.230 francs, rabais de 38.50 °/₀ déduit.

5e Lot. — *Livres classiques.* — M. J. Marguerit, libraire à Lille, moyennant 775 francs, rabais de 22.50 °/₀ déduit.

Enregistré le 4 novembre 1912, folio 80, case 3.

Répertoire n° 1629.

École supérieure de Commerce. -- Subvention annuelle. Approbation.

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 3 novembre 1911;

Les propositions du Préfet et les autres pièces de l'affaire ;

Les lois des 5 avril 1884 et 7 avril 1902 ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 3 novembre 1911, en tant qu'elle a pour objet le versement par la Ville à la nouvelle Ecole Supérieure régionale de Commerce, d'une subvention de 10.000 francs par an, pendant 30 ans.

Il sera fait face au paiement de ces annuités au moyen des ressources ordinaires du budget.

ARTICLE 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 21 août 1912.

A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :
Le Ministre de l'Intérieur,
T. STEEG.

POUR EXPÉDITION CONFORME :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

POUR AMPLIATION :
Le Sous-Directeur
Chef du Bureau du Secrétariat,
TABARANT.

Fourneaux économiques. — Denrées.

DU 30 SEPTEMBRE 1912

Adjudication de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement des Fourneaux économiques et à la nourriture des voyageurs indigents, du 1er octobre 1912 au 1er octobre 1913, au profit de :

1er Lot. — *Viande de bœuf.* — M. Jean Delourme, chevillard à Lille, moyennant 11,568 fr. 96, rabais de 1,12 °/₀ déduit.

2e Lot. — *Gras de bœuf fondu.* — M. Désiré Défossez, épicier à Lille, moyennant 660 francs.

3e Lot. — *Epicerie.* — M. Défossez, susnommé, moyennant 892 fr. 40, rabais de 3 °/₀ déduit.

4e Lot. — *Haricots et pois cassés.* — M. François Morel, négociant à Lille, moyennant 12.761 francs, rabais de 15.88 °/₀ déduit.

5e Lot. — *Pommes de terre.* — M. Charles Bulteel, négociant à Lille, moyennant 3.300 francs, rabais de 45 °/₀ déduit.

6e Lot. — *Légumes divers.* — Ledit M. Bulteel, moyennant 1.293 fr. 50, rabais de 35 °/₀ déduit.

Enregistré le 9 novembre 1912, folio 91, case 18.

Répertoire n° 1628.

Droits de place et produits divers en 1911.

DÉSIGNATION DES RECETTES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMB.	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
MARCHÉS COUVERTS													
Saint-Nicolas	1.084 12	1.084 12	1.084 12	1.084 12	1.068 93	1.068 93	1.025 46	1.025 46	1.032 31	1.062 08	1.107 63	1.077 26	12.804 54
Château	356 60	356 60	356 60	368 22	368 22	368 22	368 22	368 22	356 60	356 60	356 60	339 17	4.319 87
Halles centrales	1.217 81	1.233 18	1.248 55	1.248 55	1.229 43	1.238 15	1.241 05	1.235 24	1.241 05	1.229 43	1.223 62	1.194 57	14.780 63
Gentil-Muiron	323 29	323 29	323 29	323 29	323 29	334 07	314 12	314 12	314 12	323 29	312 51	312 51	3.841 19
Nouvelle-Aventure	1.719 94	1 736 53	1.747 73	1.756 07	1.761 46	1.755 »	1.749 61	1.744 22	1.701 33	1.787 57	1.746 42	1.810 03	21.015 91
Location de caves	64 »	62 »	62 »	46 »	46 »	46 »	46 »	46 »	46 »	66 »	68 »	68 »	666 »
MARCHÉS EN PLEIN AIR													
Beurre, Fruits, Légumes — Tickets	2.209 60	2.139 20	2.457 »	2.518 80	3.791 20	9.065 »	8.592 80	5.616 60	4.532 40	3.413 60	2.692 80	2.686 »	49.715 »
Beurre, Fruits, Légumes — Quittances	1.063 60	1.067 20	1.206 »	1.221 »	3.496 20	2.849 60	3.338 80	3.513 60	3.384 »	3.209 60	1.078 40	1.218 60	26.546 60
Saint-Michel	155 20	341 60	204 60	206 40	269 60	208 60	256 40	219 20	392 40	213 20	238 60	139 20	2.845 »
Etalagistes — Quittances	2.609 44	2.666 24	3.009 60	3.033 36	3.042 »	2.366 »	3.022 20	3.010 68	3.035 16	2.704 »	3.041 28	3.064 32	34.604 28
Faisan — Tickets	185 60	176 80	206 80	200 40	200 20	464 40	229 40	222 20	230 »	190 80	157 60	192 40	2.656 60
Fives	2.467 60	2.332 40	2.394 20	2.431 40	3.102 60	2.828 80	2.942 40	2.856 80	2.230 40	2.867 40	2.491 »	2.226 »	31.171 »
Nouvelle-Aventure	5.269 40	4.493 40	5.181 40	5.660 40	7 151 60	5.910 »	6.299 20	5.502 60	5.054 60	6.627 60	5.629 »	5.141 40	67.920 60
Wicar	183 40	169 60	132 60	178 »	215 40	181 20	233 40	165 20	139 40	189 60	143 »	135 20	2.066 »
Saint-Martin	2 »	» 80	2 80	2 »	4 80	1 20	2 »	1 20	3 60	1 60	5 20	»	26 80
Condé	60 60	60 60	52 40	35 60	48 60	41 »	34 »	29 20	23 »	26 60	21 20	16 40	449 40
Chevaux	146 »	148 25	157 75	140 75	181 »	146 25	151 75	188 »	154 25	194 25	177 »	201 »	1.986 25
Fleurs	184 20	146 »	269 40	214 40	303 40	167 20	255 80	163 »	260 »	252 40	261 »	129 60	2.606 40
Oiseaux	44 »	52 40	40 »	60 60	57 »	57 40	77 60	63 60	39 60	56 20	43 40	46 80	638 60
Chaises — Jardin Va ban, Esplanade	»	»	»	»	198 20	392 80	413 70	471 »	269 60	51 80	»	»	1.777 10
Foire — Quittances	»	»	1.992 05	»	»	5.403 80	1.000 »	31.699 25	2.112 20	»	»	»	42.117 30
Foire — Tickets	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	299 »	»	299 »
Foire aux chevaux	»	99 »	147 25	1.142 40	1.326 25	861 35	1.055 15	1 141 85	146 95	6 »	»	»	5.926 20
Kermesses	437 20	386 60	436 10	476 80	358 20	355 60	494 20	276 10	428 10	378 40	430 10	489 60	4.947 »
Droit de crochet	» 40	1 60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2 »
Champ de patinage													
ÉCHOPPES AMBULANTES													
Tickets à 2 fr. valables une semaine	340 »	386 »	374 »	290 »	456 »	476 »	440 »	396 »	346 »	394 »	386 »	386 »	4.670 »
Tickets à 5 fr. valables un mois	1.400 »	1.135 »	1.265 »	1.160 »	1.360 »	1.295 »	1.390 »	1.340 »	1.300 »	1.235 »	1.360 »	1.400 »	15.640 »
Marchands de pommes de terre frites	274 »	312 »	431 »	259 »	375 »	378 »	320 »	387 »	463 »	257 »	418 »	461 »	4.335 »
Octroi (Marché aux Bestiaux)	1.488 25	1.248 »	3.043 50	1.359 90	1.380 40	3.191 »	1.300 »	955 50	2.573 90	1.099 50	1.096 »	3.010 »	21.745 95
TOTAUX	23.286 25	22.158 41	27.735 94	25.417 46	32.114 98	41.350 57	36.593 26	62.931 84	31.809 97	28.193 12	24.783 36	25.745 06	382.120 22

Musées. — Comptable spécial. Suppléant.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 96 ;

Vu notre arrêté en date du 18 décembre 1911, mettant une somme de 200 francs à la disposition de M. Deully, Administrateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, en qualité de comptable spécial.

Arrêtons :

Article premier.— M. Théodore, conservateur-adjoint des Musées, est appelé, en l'absence de M. Deully, à le remplacer dans ses fonctions de comptable spécial et se trouve, de ce fait, chargé d'effectuer le paiement des frais de transport des tableaux ou autres objets expédiés aux Musées contre remboursement, des avances diverses et autres frais, jusqu'à concurrence de la somme précitée de 200 francs.

Article 2. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Ouverture de crédits.

Exercice 1912

DÉCRET DU 13 AOUT 1912

Institut de chimie. Travaux	Fr.	9.250	»
Palais Rameau. Peinture	Fr.	6.400	»
Curage des canaux	Fr.	40.000	»
Conseil municipal. Médailles. Marché.	Fr.	844	20

Subside pour Congrès. Syndicat des Travailleurs municipaux	Fr.	75	»
Établissement de bains, rue des Sarrazins. Règlement des comptes	Fr.	588	74
Route 41. Porte de Tournai, rectification, crédit d'ordre	Fr.	10.000	»
Aqueduc, rue de La Bassée	Fr.	26.000	»
Écoles maternelles. Inspectrice. Indemnité	Fr.	400	»
Secours aux familles des réservistes et territoriaux. Crédit supplémentaire	Fr.	12 000	»
Frais de confection des rôles de taxes de remplacement. Crédit supplémentaire	Fr.	1.100	»
École Pape-Carpentier. Travaux. Mesures de sécurité	Fr.	14.000	»

Exercice 1912.

DÉCRET DU 24 SEPTEMBRE 1912

Congrès des Hygiénistes municipaux. Subvention.	Fr.	1.500	»
Monument du Général Colson. d°	Fr.	100	»
Société d'horticulture. d°	Fr.	1.500	»
Rue du Béguinage. Règlement de mitoyenneté	Fr.	981	67
Chenil municipal. d°	Fr.	7	07
Palais des Beaux-Arts. Chauffage. Réfection des appareils	Fr.	1.400	»
École Littré. Travaux	Fr.	600	»
Passerelle. Pont de la Planche-à-Quesnoy. Vœu du Conseil général	Fr.	690	»
Rue Dupetit-Thouars. Elargissement	Fr.	18.000	»
Union des Travailleurs du bâtiment. Subside pour Congrès	Fr.	200	»
Ouverture de rue. Quartier du Buisson. Travaux de voirie	Fr.	19.200	»
Chemins vicinaux. Budget additionnel pour 1912.	Fr.	390	24

Budget supplémentaire 1912. — Approbation.

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 23 juillet 1912,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Bubget supplémentaire de la Ville de Lille (Nord), pour l'Exercice 1912, est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes, à la somme de trois millions huit cent trente-sept mille trois cent trente-huit francs quatre-vingt-neuf centimes	Fr. 3.837.338 89
En dépenses, à la somme de trois millions quatre cent dix mille quatre cent soixante-dix francs quarante-sept centimes	Fr. 3.410.470 47
D'où il résulte un excédent de recettes de quatre cent vingt-six mille huit cent soixante-huit francs quarante-deux centimes	Fr. 426.868 42

ARTICLE 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 18 août 1912.

A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

Le Ministre de l'Intérieur,

T. STEEG.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

POUR AMPLIATION :

Le Sous-Directeur,

Chef du Bureau du Secrétariat,

TABARANT.

Alimentation. — Statistique pour 1911.

Cours moyens des denrées.

DÉSIGNATION DES OBJETS		PRIX MOYENS DE JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	MOYENNE ANNUELLE
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Blé blanc.	l'hectolitre	21 »	20 »	19 50	19 50	21 »	20 »	19 »	18 50	18 50	19 25	20 »	19 50	19 64
Blé roux.	»	20 50	19 50	19 »	19 »	20 50	19 50	18 50	18 25	18 25	19 »	19 50	19 25	19 22
Seigle	le quintal	17 50	18 »	18 »	18 50	20 »	20 »	19 »	19 »	20 »	21 50	22 »	22 »	19 63
Fèves	»	21 »	20 »	20 »	21 »	22 »	22 »	22 »	24 »	25 »	27 »	27 »	28 »	23 25
Avoine.	»	19 »	18 50	19 »	19 50	20 50	20 50	21 »	19 »	19 »	20 50	21 »	21 50	19 91
Orge	»	19 »	18 »	19 »	20 »	22 »	22 »	20 50	21 »	21 50	21 50	22 »	22 50	20 75
Haricots	l'hectolitre	45 »	45 »	45 »	40 »	45 »	43 »	40 »	42 »	55 »	55 »	58 »	58 »	47 58
Pommes de terre. .	le quintal	15 »	15 »	14 »	15 »	15 »	15 »	12 »	10 »	10 »	10 »	12 »	12 »	12 97
Paille.	les 1000 k.	75 »	80 »	80 »	80 »	90 »	85 »	90 »	80 »	80 »	85 »	90 »	85 »	83 33
Foin	»	120 »	115 »	115 »	110 »	105 »	115 »	90 »	95 »	115 »	130 »	130 »	130 »	114 16
Pain de ménage . .	le kilogr.	» 34	» 33	» 32	» 32	» 33	» 32	» 31	» 30	» 29	» 30	» 30	» 30	» 31
Pain blanc	»	» 38	» 37	» 36	» 36	» 37	» 36	» 35	» 34	» 33	» 34	» 34	» 34	» 35
Pain de gruau . . .	»	» 40	» 39	» 38	» 38	» 39	» 38	» 37	» 36	» 35	» 36	» 36	» 36	» 37
Farine 1re qualité. .	le quintal	36 50	35 »	34 50	34 50	36 »	34 50	33 »	31 50	31 »	32 »	32 50	32 »	33 58
VIANDES														
Bœuf	1re qualité, le kilog.	1 68	1 70	1 72	1 77	1 85	1 90	1 75	1 65	1 65	1 75	1 70	1 75	1 74
»	2e » »	1 58	1 60	1 62	1 67	1 75	1 80	1 65	1 55	1 55	1 65	1 60	1 65	1 64
»	3e » »	1 43	1 45	1 47	1 52	1 60	1 65	1 50	1 40	1 40	1 50	1 45	1 50	1 49
Vache	1re » »	1 45	1 45	1 53	1 55	1 55	1 65	1 48	1 52	1 55	1 58	1 50	1 60	1 53
»	2e » »	1 35	1 35	1 43	1 45	1 45	1 55	1 38	1 42	1 45	1 48	1 40	1 50	1 43
»	3e » »	1 20	1 20	1 28	1 30	1 30	1 40	1 28	1 27	1 30	1 33	1 25	1 35	1 28
Taureau	1re » »	1 40	1 40	1 45	1 42	1 45	1 50	1 40	1 43	1 45	1 48	1 40	1 45	1 44
»	2e » »	1 30	1 30	1 35	1 32	1 35	1 40	1 30	1 33	1 35	1 38	1 30	1 35	1 34
»	3e » »	1 15	1 15	1 20	1 17	1 20	1 25	1 15	1 18	1 20	1 23	1 20	1 20	1 19
Veau	1re » »	2 05	2 15	2 30	2 15	2 »	2 »	2 »	2 25	2 25	2 20	2 15	2 30	2 15
»	2e » »	1 90	2 »	2 15	2 »	1 85	1 85	1 85	2 10	2 10	2 05	2 »	2 15	2 »
»	3e » »	1 75	1 85	1 95	1 85	1 70	1 70	1 70	1 95	1 95	1 90	1 85	2 »	1 85
Mouton	1re » »	2 10	2 10	2 20	2 30	2 30	2 50	2 40	2 50	2 40	2 30	2 20	2 20	2 28
»	2e » »	2 »	2 »	2 10	2 20	2 20	2 40	2 30	2 40	2 30	2 20	2 10	2 10	2 18
Porc	1re » »	1 85	1 95	2 05	2 05	2 05	2 05	2 05	2 20	2 »	1 90	1 90	1 90	1 96
»	2e » »	1 75	1 90	1 90	1 95	1 95	1 95	1 95	2 10	1 90	1 80	1 80	1 80	1 89

NOTA. — Les prix du Mouton et du Porc sont ceux de la vente à la cheville.

Les prix des viandes ci-contre sont ceux payés à l'abattoir ; pour les viandes à la cheville, les prix moyens de l'année ont été les suivants :

Bœuf	1re qualité	1 fr. 80
	2e —	1 fr. 70
Mouton . . .	1re qualité	2 fr. 28
	2e —	2 fr. 18
Vache	1re qualité	1 fr. 68
	2e —	1 fr. 58
Veau	1re qualité	2 fr. 27
	2e —	2 fr. 17
Taureau . . .	1re qualité	1 fr. 57
	2e —	1 fr. 47
Porc.	1re qualité	1 fr. 96
	2e —	1 fr. 89

Poids des blés en 1911.

Moyennes déterminées par les produits des blés vendus sur les marchés de la région.

VILLES	BLÉ BLANC	BLÉ ROUX
Lille	77k500	77k000
Armentières	»	»
Bailleul	»	»
Bergues	»	»
Bourbourg	»	»
Cambrai	»	»
Douai	»	»
Hazebrouck	»	»
Orchies	»	»
Arras	77k750	77k200
Totaux	155k250	154k200
Poids moyen	77k625	77k100

Prisée de la Saint-Rémy.

servant au règlement des fermages payables en nature d'après les prix des grains déterminés par les mercuriales des trois marchés les plus voisins du 1er *octobre* 1911 (Jour de la Saint-Rémy).

DÉSIGNATION et QUALITÉS DES GRAINS	MARCHÉS DES 27 Septembre 1911	4 Octobre 1911	11 Octobre 1911	PRIX MOYENS des 3 MARCHÉS
BLÉ BLANC (l'hectolitre)				
1re qualité	18 50	18 50	18 50	18 50
2e qualité	18 25	18 25	18 25	18 25
3e qualité	18 »	18 »	18 »	18 »
BLÉ ROUX (l'hectolitre)				
1re qualité	18 25	18 25	18 25	18 25
2e qualité	18 »	18 »	18 »	18 »
3e qualité	17 75	17 75	17 75	17 75
SEIGLE (le quintal)				
1re qualité	20 »	21 »	21 50	20 83
2e qualité	19 50	20 50	21 »	20 33
3e qualité	19 »	20 »	20 50	19 83
AVOINE (le quintal)				
1re qualité	19 »	19 50	20 »	19 50
2e qualité	18 75	19 25	19 75	19 25
3e qualité	18 50	19 »	19 50	19 »
FÈVES (le quintal)				
1re qualité	25 »	25 »	25 »	25 »
2e qualité	24 »	24 »	24 »	24 »
2e qualité	23 »	23 »	23 »	23 »

Laboratoire municipal

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois d'Août 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	51	—	—	13	64
Bières	25	—	—	—	25
Cafés, Thés et Chicorées	9	—	—	—	9
Cidres et Poirés	—	—	—	—	—
Chocolats et Cacaos	4	—	—	1	4
Confitures et Miels	1	—	—	—	1
Eaux et Glaces	9	—	43	—	52
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	1	—	—	—	1
Huiles comestibles	3	—	—	—	3
Jouets et colorants	1	—	—	—	1
Kirschs et Spiritueux divers	5	—	—	—	5
Laits	63	—	—	9	72
Pains et Pâtes	9	—	—	—	9
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	3	—	—	—	3
Poivres et Épices	6	—	—	—	6
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	1	—	—	—	1
Sirops, Liqueurs et Limonades	1	—	—	—	1
Sucreries et Confiseries	4	—	—	—	4
Viandes et Conserves	2	—	—	—	2
Vinaigres	3	—	—	—	3
Vins	43	—	—	1	44
Divers	7	—	—	—	7
TOTAL	251	—	43	23	317

Laboratoire municipal

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Septembre 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages .	98	—	—	7	105
Bières	18	—	—	—	18
Cafés, Thés et Chicorées	8	—	—	—	8
Cidres et Poirés. . . .	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos. .	5	—	—	—	5
Confitures et Miels . .	10	—	—	1	11
Eaux et Glaces	6	—	32	—	38
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	2	—	—	—	2
Huiles comestibles . .	6	—	—	—	6
Jouets et Colorants . .	5	—	—	—	5
Kirschs et Spiritueux divers . . .	14	—	—	—	14
Laits.	82	—	—	9	91
Pains et Pâtes	20	—	—	—	20
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices . . .	8	—	—	1	9
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux.	5	—	—	—	5
Sirops, Liqueurs et Limonades. . .	1	—	—	—	1
Sucreries et Confiseries	13	—	—	—	13
Viandes et Conserves.	2	—	—	1	3
Vinaigres.	4	—	—	—	4
Vins.	38	1	—	—	39
Divers	8	—	—	—	8
TOTAL . . .	354	1	32	19	406

Foire aux Chevaux. — Avis.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'arrêté en date du 28 octobre 1911 par lequel M. le Préfet du Nord autorise la création de deux foires aux chevaux par année,

Donnons avis que la Foire d'automne de l'année 1912, placée sous le patronage du Stud Book du Nord, de la Société des Agriculteurs du Comice Agricole de Lille et du Syndicat des Eleveurs et Propriétaires du 6e arrondissement d'élevage, aura lieu le samedi 19 octobre 1912, sur l'Esplanade, à partir de 9 heures du matin.

Catégories et Primes.

1re Catégorie : Poulains de toutes races, Primes totales. (Laiterons de 1 et 2 ans.)		Fr.	100	»
2e Catégorie : Chevaux de trait.	d°	Fr.	500	»
3e Catégorie : Chevaux de voitures	d°	Fr.	200	»
Primes de nombre.	d°	Fr.	100	»
Primes d'éloignement.	d°	Fr.	100	»

Des primes spéciales pourront être ajoutées.

L'inscription pour les divers concours sera close à 10 heures 1/2.

Le Jury fonctionnera à 9 heures et la vente aura lieu à partir de 10 heures 1/2.

Les décisions du Jury, en ce qui concerne la répartition et l'attribution des primes seront définitives et sans appel.

Pour concourir pour les primes d'éloignement, les exposants devront déposer un certificat d'origne délivré par le Maire de leur commune et indiquant la distance légale entre Lille et la commune d'origine.

Les chevaux hors d'âge ou en mauvais état ne pourront participer à aucun concours.

La distribution des primes se fera à midi et demi, sur le kiosque de l'Esplanade.

Il sera perçu à l'entrée (kiosque de l'Esplanade), un droit de place de 0.50 c. par cheval.

Un numéro de classement sera remis contre le paiement de ce droit.

Les chevaux devront être conduits aux emplacements réservés pour la catégorie à laquelle ils appartiennent. Un emplacement spécial sera affecté aux animaux non compris dans les catégories ci-dessus déterminées.

Les propriétaires et marchands de chevaux concourant pour les primes de nombre et d'éloignement devront se faire inscrire en amenant leurs chevaux.

Hôtel-de-Ville, le 26 août 1912.

Le Maire de Lille,
LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

École de natation. — Tarif scolaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 9 avril 1884, article 90.

ARRÊTONS :

A partir de la publication du présent arrêté, le tarif de l'École de Natation (suite de l'article 1010 du Code des Arrêtés), est complété comme suit :

Abonnements scolaires.

Entrée simple, pour une saison	Fr.	4 »
Entrée, linge et cabine. pour une saison.	Fr.	10 »

Hôtel-de-Ville, le 3 août 1912.

Le Maire de Lille,
J. DUBURCQ, Adjoint.

Hygiène. — Étuve Berlioz.

DU 10 SEPTEMBRE 1912

Soumission par M. Diolée, négociant à Paris, pour la fourniture d'une étuve Berlioz, nécessaire au service de désinfection, moyennant 2.700 fr.

Enregistré le 12 septembre 1912. folio 59, case 16.

Répertoire 1519.

Adiol. Fourniture.

DU 10 SEPTEMBRE 1912

Soumission par M. Diolé, négociant à Paris, pour la fourniture de l'adiol nécessaire au service de désinfection, du 1er septembre 1912 au 1er septembre 1915, moyennant environ 2.000 francs par an.

Enregistré le 28 septembre 1912, folio 64, case 16.

Repertoire n° 1520.

Divagation des chiens. — Interdiction.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu la loi du 21 juin 1898, sur le Code rural, et le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903, interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune,

Arrêtons :

Article premier. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois, à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant un délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence, si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger, de bouvier, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque les chiens ou les chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire, ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais, en tous cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exeat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui auront été trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant les nom et domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures, s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à huit jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leurs propriétaires, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Hôtel-de-Ville, le 1er août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Services Municipaux. — Personnel.

Places vacantes. Mises au concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Vu les articles 3, 4 et 5 du statut des fonctionnaires municipaux,

Arrêtons :

Article premier. — Deux places d'expéditionnaires seront mises au concours le mardi 13 août, à 10 heures du matin.

Article 2. — Les épreuves consisteront en une dictée de vingt lignes, une page d'écriture et un problème d'arithmétique.

Article 3. — Elles seront jugées par le Secrétaire général, assisté du Secrétaire de l'Association des Employés.

Article 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Assistance.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que M. Julien Morel, admis à faire valoir ses droits à

la retraite, a toujours rempli ses fonctions avec beaucoup de conscience et de zèle ; qu'il y a lieu de lui en témoigner la reconnaissance de l'Administration municipale.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Julien MOREL est nommé sous-chef de bureau honoraire de l'Assistance publique.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux, articles 3, 4, 5 et 6 ;

Considérant que M. Lucien-Émile DOUTRELONG, employé auxiliaire au Service de l'Assistance, a satisfait à l'examen prescrit par notre arrêté du 8 août 1912 et qu'il remplit les conditions nécessaires pour être admis dans le personnel municipal,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Lucien-Émile DOUTRELONG, né à Lille, le 15 janvier 1891, est nommé expéditionnaire stagiaire de 5e classe, aux appointements annuels de 1.600 francs, à partir du 1er septembre 1912.

ARTICLE 2. — M. DOUTRELONG est tenu d'habiter le territoire de Lille.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. DESTRINGUET, expéditionnaire de 4e classe au Service des Finances, passe en la même qualité au Service de l'Assistance.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Considérant que l'application de la loi du 14 juillet 1905, relative aux pensions aux vieillards, incurables et infirmes, rend nécessaire la création d'un emploi d'enquêteur chargé de fournir des renseignements exacts et sincères sur la situation des assistés,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Auguste LABBE, né à Lille, le 10 mars 1867, est nommé enquêteur hors classe, au Service de l'Assistance publique et de la Prévoyance sociale, aux appointements annuels de deux mille francs (2.000 fr.), à partir du 1er septembre 1912.

ARTICLE 2. — M. LABBE ne versera pas à la Caisse de Retraites.

ARTICLE 3. — Il sera tenu d'habiter le territoire de Lille.

ARTICLE 4. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Hôtel-de-Ville, le 29 août 1912.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

CONSOMMATIONS D'EAU en Août 1912.

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	22.598	21.877	0 92	1.02	3.25	3.35	5.05	3.75	
2	22.408	22.489	0.88	1.01	3.20	3.34	5.10	3.70	
3	22.321	24 668	0.87	0.97	3.19	3.30	5.20	3.75	
4	21.756	18.310	0.85	0.96	3.17	3.29	4.75	3.50	
5	23.449	20.086	0.85	0.97	3.17	3.30	5.05	4.10	
6	16.716	21.621	0.83	0.97	3.15	3.30	5.15	4.20	
7	20.653	21.677	0.83	0.96	3.15	3.29	5.15	4.00	
8	22.667	21.111	0.84	0.97	3.16	3.30	5.15	3.90	
9	23 332	23.151	0.80	0.97	3.12	3.30	5.10	4.00	
10	23.522	25.743	0.77	0.92	3.05	3.25	5.05	3.75	
11	22.951	17.555	0.65	0.92	2.90	3.25	4.85	3.25	
12	23.737	20.422	0.65	0.92	2.90	3.25	5.10	4.10	
13	18.238	21.949	0.65	0.86	2.91	3 10	5.10	4.10	
14	18.539	21.270	0.67	0.85	2.93	3.17	5.10	3.75	
15	18.024	17.323	0.69	0.90	2.95	3.23	4.85	4.75	
16	20.353	20.114	0.77	0.95	3.05	3.28	5.15	4.30	
17	20.520	22.144	0.69	0.96	2.95	3.29	5.15	4.10	
18	20.900	17.246	0.62	0.95	2.85	3.28	4.85	3.80	
19	23.261	20.590	0.61	0 95	2.84	3.28	5.15	4.30	
20	18.801	21.206	0.61	0.95	2.84	3 28	5.10	4.10	
21	18.838	21.266	0.62	0.92	2.85	3.25	5.10	3.75	
22	19.763	20 362	0.60	0.93	2.83	3.26	5.10	3.80	
23	19.854	20.415	0.59	0.93	2.80	3.26	5.15	4.00	
24	19.525	22.301	0.56	0.90	2.75	3.23	5.20	4.00	
25	19.489	17.946	0.54	0.90	2.75	3.23	4.95	3.75	
26	21.320	19.611	0.53	0.91	2.73	3 24	4 90	4.10	
27	15.708	21.834	0.52	0.92	2.72	3.25	5.15	4.00	
28	18.910	21.075	0.57	0.91	2.83	3.24	5.15	3.75	
29	20.395	20.790	0.52	0.90	2.71	3.23	5 20	4.00	
30	20.312	20.727	0.48	0.90	2.52	3.23	5.15	4.00	
31	19.694	23.711	0.47	0.90	2.35	3.23	5 20	4.00	

CONSOMMATIONS D'EAU en Septembre 1912.

DATES	COMSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	20.994	16.465	0.46	0.90	2.05	3.23	4.45	3.50	
2	22.980	16.260	0.46	0.92	2.40	3.25	4.80	4.00	
3	19.231	21 054	0.50	0 97	2.50	3.30	4.85	4.25	
4	17.805	21.203	0.46	0.97	2.35	3.30	5.05	4.00	
5	22.569	20.882	0.46	0.96	2.35	3 29	5.05	3.90	
6	23 785	21.274	0.44	0.96	0.40	3.29	5.05	4.00	
7	25.876	22.441	0.44	0.92	0.35	3.25	5.10	4.00	
8	23.281	16.735	0.44	0 92	0.35	3.25	4 75	3.80	
9	21.757	20.129	0.44	0.95	0.70	3.28	5.15	4.30	
10	15.725	19.677	0.44	0.97	0.70	3.30	5.10	4.00	
11	18.949	20.213	0.43	1.00	1 40	3.33	5.15	4.00	
12	20.487	21.052	0.425	1.03	2 15	3.36	5.10	4.00	
13	20.306	19.518	0.42	1.02	1 85	3 35	5.10	3.60	
14	20 122	22.406	0.42	0 98	1.50	3 31	5.15	4.00	
15	19.530	16.642	0.415	0.98	1 05	3 31	5.05	3.90	
16	20.436	20.474	0.41	1.01	0.70	3.34	5.10	4.10	
17	15.616	21.513	0.41	1.00	1.55	3 33	5.10	3.90	
18	17.435	21.589	0.41	1.00	1.75	3 33	5.05	3.90	
19	19.582	21.245	0.41	0.99	1.30	3 32	5.15	3.75	
20	19.681	21.462	0.40	0.95	0.90	3 28	5.15	3.75	
21	18.013	23.456	0.41	0.95	0.90	3 28	5.15	4.00	
22	19 329	16 738	0.40	0.97	0.90	3 30	5.15	3.80	
23	20.054	19.827	0.40	0.94	1.80	3 27	5.10	4.30	
24	15.032	21.231	0.41	0.94	1 50	3.27	5.10	4.20	
25	17.837	21.067	0.41	0.93	1.50	3.26	5.05	4.00	
26	19.024	21.327	0.41	0.89	1.75	3.21	5.05	4 00	
27	19.434	20.705	0.41	0.87	1.70	3 19	5.05	3.75	
28	18.826	23 169	0.415	0.84	1.00	3.15	5.20	3.90	
29	19.469	16 751	0.415	0.82	1.00	3.13	4.80	3.80	
30	20.134	19.350	0.41	0.82	0.70	3 13	5.15	4.30	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'AOUT 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DECÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NES *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
219	7	308	95	403	24	7	31	317	»	43	4

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 50 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	1	2	»	»	3
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	5	»	»	»	6
6	Scarlatine	»	»	1	»	»	1
7	Coqueluche	»	1	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	1	»	»	»	2	3
13	Tuberculose des poumons	»	5	23	23	5	56
14	Tuberculose des méninges	»	3	»	»	»	3
15	Autres tuberculoses	»	2	»	1	»	3
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	2	15	5	22
17	Méningite simple	6	6	1	1	»	14
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	1	»	»	4	20	25
19	Maladies organiques du cœur	»	2	1	13	10	26
20	Bronchite aiguë	»	2	»	»	»	2
21	» chronique	»	»	»	»	4	4
22	Pneumonie	»	»	»	2	3	5
22bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	2	3	2	1	2	10
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	»	»	1
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	57	2	»	»	»	59
24bis	Appendicite et Typhlite	»	2	»	»	»	2
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	1	1	1	3
26	Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»
27	Néphrite et maladie de Bright	»	1	3	2	6	12
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	»	1
29	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	»
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	5	»	»	»	»	5
32	Débilité sénile	»	»	»	»	8	8
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	6	4	4	1	15
33bis	Suicides	»	»	»	1	1	2
34	Autres maladies	2	7	2	6	7	24
35	Maladies inconnues ou mal définies	»	»	1	»	»	1
	TOTAUX	75	48	44	75	75	317

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	MORT-NES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			NAISSANCES			DECÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
147	8	304	77	381	21	7	28	280	»	33	1

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

N° d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	»	1
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	3	»	»	»	»	3
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	2	»	»	»	2
9	Grippe	»	»	»	»	»	»
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	1	»	1	2
13	Tuberculose des poumons	»	5	23	18	2	48
14	Tuberculose des méninges	»	»	»	»	»	»
15	Autres tuberculoses	»	»	1	»	»	1
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	1	1	10	10	22
17	Méningite simple	1	2	»	»	»	3
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	7	17	24
19	Maladies organiques du cœur	1	2	1	6	12	22
20	Bronchite aiguë	1	1	»	»	»	2
21	» chronique	»	»	»	3	»	3
22	Pneumonie	»	3	»	»	7	10
22 bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	3	3	1	5	5	17
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	3	»	3
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	17	1	»	»	»	18
24 bis	Appendicite et Typhlite	»	1	»	»	»	1
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	»	»
26	Cirrhose du foie	»	»	»	»	1	1
27	Néphrite et maladie de Bright	»	1	1	3	6	11
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	1	»	1
29	Septicémie puerpurale (fièvre, péritonite, phlébite puerpurales)	»	»	1	»	»	1
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	13	»	»	»	»	13
32	Débilité sénile	»	»	»	»	12	12
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	3	»	2	1	6
33 bis	Suicides	»	1	»	2	2	5
34	Autres maladies	4	9	6	14	12	45
35	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	»	1	2
	TOTAUX	45	35	37	74	89	280

Services municipaux. — Personnel.

Finances.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux, articles 3. 4, 5 et 6;

Considérant que M. Pierre Bigot, employé auxiliaire au Service des Finances, a satisfait à l'examen prescrit par notre arrêté du 8 août 1912 et qu'il remplit les conditions nécessaires pour être admis dans le personnel municipal.

Arrêtons :

Article premier. — M. Pierre-Désiré Bigot, né à Audun (Meurthe-et-Moselle), le 1er mars 1889, est nommé expéditionnaire stagiaire de 5me classe, aux appointements annuels de 1.600 francs, à partir du 1er septembre 1912.

Article 2. — M. Bigot est tenu d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 27 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Droits de place.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le statut des fonctionnaires municipaux, article 31 ;

Vu le rapport de M. le Collecteur chef Schietecatte, communiqué par M. le Receveur municipal, déclarant que M. le Collecteur Ferandelle, étant de service au marché de Fives, ne s'y est pas présenté pour en faire la recette.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un blâme est infligé à M. le Collecteur FERANDELLE.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 30 août 1912,

Le Maire de Lille,

L. CREPY, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 9 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. STUBBE, Alcide-Victor, né à Lille, le 31 octobre 1878. agent de police, est nommé collecteur de 5e classe, aux appointements annuels de 1.600 francs (seize cents francs), à partir du 1er octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. STUBBE sera assujetti au versement, à la Caisse des dépôts et consignations, d'un cautionnement de 500 francs qu'il est autorisé à réaliser en numéraire, en rentes sur l'État, en obligations de la Ville de Paris, des Compagnies de chemin de fer ayant la garantie de l'État, du Crédit Foncier de France; la valeur des titres reçus en cautionnement étant évaluée au cours moyen officiel pratiqué à la Bourse de Paris au moment de la constitution du cautionnement, sans toutefois dépasser le pair.

Il est tenu dans l'obligation d'habiter désormais le territoire de Lille.

ARTICLE 3. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des Services Financiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

L. CREPY, Adjoint.

Musées. — Conservateur Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

M. Em. THÉODORE, Corservateur adjoint, est nommé Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, pendant l'absence de M. E. DEULLY, Conservateur, parti en congé.

Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. DELECOURT, Henri-Théophile-Joseph, est nommé gardien auxiliaire des Musées, aux appointements annuels de 800 francs (huit cents francs), à compter du 1er août 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. JEHIN, Louis-Auguste. né à Jette-St-Pierre

(Belgique), le 5 août 1872, naturalisé Français par décret du 2 juillet 1893, retraité militaire après 15 années de service au 1er Régiment Étranger, décoré de la médaille militaire, est nommé gardien auxiliaire aux Musées du Palais des Beaux-Arts, aux appointements annuels de 800 francs (huit cents francs), à compter du 1er octobre 1912.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Jardins.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Considérant qu'il est nécessaire, par suite du décès de M. le Jardinier en chef, de désigner un chef de service intérimaire chargé de la direction du personnel des jardins et de tous les actes ressortissant des fonctions remplies par feu M. Saint-Léger,

Arrêtons :

Article premier. — M. Bedène, Surveillant général des jardins est nommé, à partir ce jour, jardinier en chef intérimaire.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 août 1912.

Le Maire de Lille,

René BAUDON, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. BEDÈNE, Arthur-Marie, diplômé de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles, surveillant général des jardins, est nommé, à partir du 1er octobre 1912, Jardinier en chef, en remplacement de M. Saint-Léger, décédé.

ARTICLE 2. — Les appointements de M. BEDÈNE sont fixés à 4.500 francs, plus le logement et le chauffage.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 23 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

René BAUDON, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 88 et 103 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est nommé sergent de ville stagiaire, à compter du 16 août 1912, M. MORAND, Émile-Louis-François, né le 5 novembre 1883, à Troux (Somme).

ARTICLE 2. — M. MORAND est autorisé à verser à la Caisse de Retraite des Employés municipaux, à compter du jour de son entrée en fonctions.

ARTICLE 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 21 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés dans le Service de la Police, à compter du 1er septembre 1912 :

Secrétaire de police de 2e classe :

Delcamp, Arthur, sergent de ville de 2e classe.

Agents de sûreté de 1re classe :

Paris, Armand, agent de 2e classe.
Huin, Louis, d°

Agents de sûreté de 2e classe :

Leuvin, Jean-Baptiste, agent de 3e classe.
Douchet, Henri, d°

Agents de sûreté de 3e classe :

Baudrin, Adolphe, sergent de ville de 3e classe, stagiaire à la Sûreté.
Lemoine, Gustave, d° 2e classe, d°

Service en tenue. — Brigadier de 1re classe :

Basquin, Victor, brigadier de 2e classe.

Brigadier de 2e classe :

Dhaene, Charles, sous-brigadier de 1re classe.

Sous-Bridadier de 1re classe :

Jombart, Philippe, sous-brigadier de 2e classe.

Sous-Brigadier de 2e classe :

Delmaere, Henri, sergent de ville de 1re classe.

Sergent de ville hors classe :

Castille, Edmond, sergent de ville de 1re classe.

Sergents de ville de 1re classe :

Boucherie, François, sergent de ville de 2e classe.
Ducroquetz, Emile. d° d°
Legrand, Georges, d° d°

Sergents de ville de 2e classe :

Baert, Edouard, sergent de ville de 3e classe.
Sorreau, Gaston, d° d°
Joncquiert, Charles, d° d°

Sergents de ville de 3e classe :

Lagache, Louis, sergent de ville de 4e classe.
Verhulle, Louis, d° d°
Lacquemant, Lucien, d° d°
Lemaire, Adolphe, d° d°
Decourselle. Emile, d° d°
Gaudry, René, d° d°
Dubrunfaut, Emile. d° d°

Sergents de ville de 4e classe :

Decottignies, Louis, sergent de ville auxiliaire.
Thibaut, Regnier. d° d°
Masingarbe, Victor, d° d°
Boivin, Lucien, d° d°
Braconnier, Charles. d° d°
L'Hote, Auguste, d° d°
Egot, Camille, d° d°
Poulain, Octave, d° d°
Lengrand, Ferdinand, d° d°

Article 2. — Le traitement de M. Lamérand, inspecteur de la Sûreté, est porté à 2.600 francs (deux mille six cents francs), à compter du 1er septembre 1912.

Article 3. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés dans le Service de la Police, comme sergents de ville stagiaires :

1° Masquelier, Gaston-Louis, né à Armentières (Nord), le 2 novembre 1884 ;

2° Masclet, Ernest-Jean-Baptiste, né à Proville (Nord), le 16 juin 1888 ;

3° Blauwart, Edouard, né à Saint-Amand (Nord), le 7 octobre 1885 ;

4° Ravez, Emile, né à Saint-Amand (Nord), le 6 février 1887 ;

5° Hugot, François, né à Avion (Pas-de-Calais), le 17 avril 1886, avec faculté pour eux de verser à la Caisse des Retraites des Employés de la Mairie de Lille, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 août 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de Police,

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés à compter du 1er septembre 1912 :

1° Dans le Service de la Sûreté :

Agent de sûreté de 1re classe : Vandekerkove, Jean, agent de sûreté de 2e classe.

Agent de sûreté de 2e classe ; Walter, Edmond, agent de sûreté de 3e classe.

Agent de sûreté de 3e classe : Dehaut, Gustave, sergent de ville de 2e classe, stagiaire à la sûreté.

2° Dans le Service de la Police en tenue :

Sergent de ville de 4e classe : Ménard, Hector, sergent de ville stagiaire.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 septembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Octroi.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu le rapport de M. le Directeur de l'Octroi en date du 31 juillet 1912;

Considérant que le préposé d'octroi Sigho. se trouvait en tenue à six heures du matin, le 31 juillet 1912, en état complet d'ivresse et causait du scandale dans les estaminets avoisinant la gare des voyageurs, qu'il lui fut impossible de reprendre son service le soir du même jour, en raison de la continuité de son ébriété ;

Considérant que le préposé Sigho a déjà été, le 3 février dernier, puni pour un fait analogue,

ARRÊTONS :

A titre de mesure disciplinaire.

Une retenue de cinq jours de traitement est infligée au préposé d'octroi Sigho.

Hôtel-de-Ville, le 1er août 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Services municipaux. — Adjudications. Marchés.

Imprimés. Adjudication.

DU 21 AOUT 1912

Adjudication de la fourniture des imprimés nécessaires aux différents Services municipaux, jusqu'au 31 décembre 1914. (Réadjudication des 4e et 5e lots de l'adjudication du 28 décembre 1910), au profit de :

1er LOT (ancien 4e lot). — *Bulletin administratif, Procès-verbaux du Conseil municipal. Rapports de Commissions.* — MM. G. DUBAR et Cie, imprimeurs à Lille, moyennant environ 5.256 francs, rabais de 34 fr. 30 °/₀, déduit.

2e LOT (ancien 5e lot). — *Affiches, Enveloppes, Cartes, Chemises et Couvertures.* — M. Louis DEMESMAY, administrateur délégué de la Société Nouvelle du « PROGRÈS DU NORD », dont le siège est à Lille, moyennant environ 2.380 francs, rabais de 40 fr. 50 °/₀ déduit.

Enregistré le 14 septembre 1912, folio 60, case 17.

Répertoire n° 1416.

Médailles du Conseil municipal.

DU 24 AOUT 1912

Soumission par M. Bureau, graveur à Lille, pour la fourniture des médailles du Conseil municipal, moyennant 844 fr. 20.

Enregistré le 5 septembre 1912, folio 58, case 1.
Répertoire n° 1456.

12.10028 G. Dubar & Cie, Imp. Lille

BULLETIN ADMINISTRATIF

LEGRAND-HERMAN

SOMMAIRE :

Pages

Conseil municipal :

Subside. Association professionnelle des Employés d'Octroi. Remerciements 1310

Baux :

Locations temporaires de terrains communaux 1310

Herbages des terrains militaires. Adjudication. Dhenin et Féra 1311

Maison, cour des Jardins. Bail. Baratto 1311

Fêtes :

Anniversaire du Siège de Lille. Programme. 1311

Police administrative :

État civil. Délégation. D. Danel. 1312

— Écoles. Médecin. Dr Gosselin. 1313

Bâtiments communaux :

Monuments historiques ou artistiques. Commission d'études. Nomination 1313

Palais des Beaux-Arts. Assainissement. Commission. Mollet. 1315

Palais Rameau. Travaux de peinture. Adjudication. Lempereur 1315

— Lampes électriques. Marché Gallois 1316

Lycée Faidherbe. Gaz et eau. Canalisations. Réparations. Adjudication Viste (5e lot. Adjudication du 5 juillet 1912) 1316

Pages

Institut de chimie. Réparations. Adjudication à divers 1316
Établissement de bains, rue Dupuytren. Chauffage. Adjudication par concours. CARETTE. 1317
— Chauffage. Installation. Adjudication par concours. FRAIGNAC et fils 1317
Chauffage. Fagots. Fourniture. Adjudications. DUPONT et PENNEQUIN 1317
— Charbons maigres. Marché BARBOTIN 1318

Immeubles :

Parcelle, rue Dupetit-Thouars. Achat. Consorts DEVERNAY . . 1318
— rue Jules Denueulin. Achat. Consorts KERTEUX . . . 1318
Parcelles, rue du Long-Pot. Échange RICHEBÉ 1319
— rue du Faubourg des Postes. Échange. Consorts LEMESRE 1319
Terrain, rue Van Oost. Adjudication BONVARLET. 1320

Tramways :

Voies, rue Rolland. Voie de raccordement et pylones, rue Abélard ; autorisation préfectorale. 1320

Voirie :

Réglement. Commission spéciale. Nomination. 1321
Interruption de circulation, rue des Brigittines 1322
Dénomination de rue « Rue de la Bourdonnais » 1323
— « Rue Émile Rouzé » 1324
Rue de la Madeleine prolongée. Aqueduc et pavage. Adjudication. CARAVATI et MAZURE et COLLIN et fils 1324
Quartier du Buisson, rue nouvelle. Pavage. Adjudication COLLIN et fils 1325

Bibliothèque :

Bibliothèque et salle de lecture. Réglement. 1325

Pages

Musées :

Palais des Beaux-Arts. Ouverture. Réglement 1327
Musée d'archéologie et de céramique. Administrateur. LEFRANCQ 1329

Théâtre :

Orchestre. Emplois vacants. Jury de concours 1329
— Concours. Procès-verbal et décision. 1330
Rideau-réclame. Transaction CROISETTE 1331

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Commission. Dr OUI. 1335
— Professeurs honoraires BOULANGER et GHESQUIER. 1335-1336
Conservatoire. Allocation annuelle. Oscar PETIT 1336

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Bureau d'administration. Mme POTIÉ 1337
— Maîtresse d'internat. Congé. Mlle DERUY 1337
— Internat Chapeau d'uniforme. Marché HENNO 1338

Enseignement primaire :

École supérieure de filles. Professeur de couture. Mlle MATHIEU 1338
École, rue Dupetit-Thouars. Professeurs de dessin, anglais, et chant. 1338
Professeur de gymnastique. Honorariat. BAERT. 1339
École foraine 1912. Rapport. 1340

Cours municipaux :

Langue allemande. Professeur. WALTZ. 1344
— Professeur adjoint. LENGAIGNE 1345
Cours de chauffeurs. Commission d'examen. BEEYNAERT . . . 1346
— Examen 1912. Rapport de la Commission . . 1346

Pages

Bureau de Bienfaisance :

Statistique pour 1911. 1348

Œuvres diverses :

Fourneaux économiques. Trésorier. Bos-Richard. 1352
Fondation Violette. Attribution de prime. Gradelle 1353
Institut Pasteur. Commission, Nomination. 1353

Finances :

Ouverture de crédits 1354
Foire aux chevaux. Comptable spécial. Simonnet. 1356

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistiques des mois d'octobre et novembre 1369-1370
Abattoirs. Échaudoirs. Obtention. Réglement. Modifications. . 1357
— Enlèvement des fumiers. Adjudication Collin 1357
— Location de locaux. 1358
Marchés. Emplacements non occupés. Réglement. Modifications 1358
Halles et Marchés. Vente au Minck, Manipulation. Tarif. Modifications 1358
— Viandes foraines. Visites. Réglement. Modifications . . 1359
Foire aux chevaux. Mesures d'ordre. 1360

Distribution d'eau :

Consommation d'eau en octobre et novembre. 1371

Hygiène :

Statistique des décès en octobre et novembre 1373

Cimetières :

Horaire. Réglement. Modifications. 1360

Pages

Éclairage :

Fourniture de candélabres. Marché. POINSAT 1361

Police :

Commissaire de police. Nomination et installation. BROUX . 1361

Divagation des chiens. Mesures de sécurité 1361

Services municipaux :

Personnel. Décisions diverses. 1364

Employés d'octroi. Association professionnelle. Remerciements. 1310

Caisse des retraites. Versements rétrospectifs. Rapport d'arrêté. PARSY. 1384

Employés d'Octroi. — Association professionnelle. Remerciements.

Lille, le 7 octobre 1912.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Lille.

MESSIEURS

C'est avec plaisir que je viens vous remercier pour le subside que vous nous avez accordé, et qui permettra à l'Association professionnelle des Employés d'octroi de Lille de se faire représenter au Congrès National des Employés d'octroi de France.

Nous sommes heureux de constater que nous possédons toujours votre estime et soyez persuadés que tous nos efforts tendront à la conserver.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre entier dévouement.

Pour l'Association professionnelle des Employés d'octroi de la Ville de Lille :
Le Secretaire général,
E. DEVERNAY.

Baux.

Locations temporaires de terrains communaux.

DU 31 OCTOBRE 1912

M. DUPIED. 60 mq., rue Vantroyen	Fr.	30	»
M. , 70 mq., rue Renan.	Fr.	70	»

Herbages des terrains militaires. Adjudication

DU 29 NOVEMBRE 1912

Adjudication des herbages croissant sur les terrains militaires, pour une année, à partir du 1er janvier 1913, renouvelable par année et sur tacite reconduction, au profit de :

2e Lot. — M. Henri Dhénin, chevillard à Lille, rue Princesse, moyennant une redevance annuelle de 200 francs.

4e Lot. — M. Oscar Féra, chevillard à Lille, rue Princesse, moyennant une redevance annuelle de 200 francs.

5e Lot. — Ledit M. Féra, moyennant une redevance annuelle de 400 francs.

Les 1er et 3e Lots n'ont pas été adjugés.

Enregistré le 14 janvier 1913, folio 24, case 9.

Répertoire nos 44 et 45.

Maison, cour des Jardins.

DU 28 OCTOBRE 1912

Bail à M. Félix Barrato, cabaretier à Lille, d'une maison sise à Lille, cour des Jardins, no 16, pour une année, à compter du 1er octobre 1912, mais résiliable tous les mois par les deux parties, moyennant un loyer annuel de 150 francs.

Enregistré le 7 novembre 1912, folio 90, case 15.

Répertoire no 1852.

Fêtes Anniversaires du Siège de Lille.

Dimanche 13 octobre 1912. — A 10 heures 1/2 du matin, place du Concert. Rassemblement des Sociétés lilloises d'Anciens militaires et

de Gymnastique. — A 11 heures, défilé du Cortège des Sociétés devant la statue du Général Faidherbe et la statue Jeanne d'Arc.

Itinéraire : Place du Concert, rue de la Monnaie, places St-Martin, du Lion-d'Or, rue des Chats-Bossus, de la Grande-Chaussée, de la Bourse, Grand'Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté, rue et place Jeanne d'Arc.

A 11 heures 1/2, Grand'Place, Présentation des Drapeaux des Anciens Militaires et des Gymnastes. — A midi, place Jeanne d'Arc. Défilé des Sociétés devant la statue Jeanne d'Arc. Remise du Monument à la Ville.

A 2 heures 1/2, avenue de Dunkerque. Grand Match de Football-Association entre le Sporting-Club Universitaire de Paris et l'Olympique Lillois.

A 3 heures 1/2, au Théâtre municipal. Représentation de Gala, offerte aux Sociétés d'Anciens Militaires et de Gymnastique.

De 9 heures à 10 heures 1/2 du soir, Grand'Place. Concert par la Musique du Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

État civil. — Délégation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que, par suite d'empêchements, aucun membre de l'Administration municipale ne pourra procéder aux mariages, le jeudi 10 octobre 1912,

ARRÊTONS :

M. DANEL, Désiré-Julien, Conseiller municipal, est délégué dans les fonctions d'Officier de l'État civil, le jeudi 10 octobre 1912.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

État civil et Écoles. — Médecin. Nomination.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Vu notre arrêté du 20 janvier 1912;

Vu la lettre de démission de M. le Dr Vanhaecke, en date du 24 octobre 1912,

Arrêtons :

Article premier. — M. le Dr Gosselin est nommé médecin des Services de l'État civil et des Écoles, en remplacement de M. le Dr Vanhaecke, à compter du 1er novembre 1912.

Article 2. — MM. les Adjoints délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Monuments Historiques ou Artistiques. — Commission d'études.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88;

Considérant que le patrimoine historique et artistique de notre Cité comprend un certain nombre de vieux monuments et d'intéressantes constructions qu'il importe de conserver et de préserver dans l'avenir;

Considérant que la restauration sagement comprise de ces vestiges du passé constituerait un attrait nouveau pour les visiteurs de notre ville; qu'il y a lieu d'intéresser les propriétaires à la restauration des

façades dignes d'être conservées ; qu'à la veille du démantèlement il y a, en outre, nécessité de rechercher les parties pittoresques de nos anciennes fortifications, les dégager et les présenter de façon artistique,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une Commission de recherches et d'études, chargée de faire, sur ces diverses questions, un rapport qui sera soumis à l'Administration municipale, est constituée.

ARTICLE 2. — Sont nommés membres de cette Commission, sous la présidence de M. G. WAUQUIER, Adjoint délégué aux Beaux-Arts :

MM. OVIGNEUR, Conseiller municipal ;

PARMENTIER, d°

RIGAUX, archéologue, ancien archiviste de la ville de Lille, membre de la Société des Sciences et de la Commission Historique, président de la Commission des Archives municipales ;

René DESCAMPS-SCRIVE, bibliophile, président de la Commission d'Inspection et d'Achats de la Bibliothèque communale ;

F. DENIS du PÉAGE, père, collectionneur, membre de la Commission des Musées ;

Paul LEFEBVRE, artiste-peintre, licencié en Droit, membre de la Société des Sciences et de la Commission des Musées ;

Émile THÉODORE, archéologue, conservateur-adjoint des Musées, ancien secrétaire de la Commission Historique, membre de la Société des Sciences ;

A. de SAINT-LEGER, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres (chaire d'Histoire de Lille), membre de la Société des Sciences et de la Commission Historique ;

Th. CLAINPANAIN, président de la Commission du Musée d'Archéologie, membre de la Société des Sciences et de la Commission Historique

Le Lieutenant-Colonel LEVI, de l'État-Major du 1er corps d'armée, membre de la Commission Historique.

Article 3. — M. le Secrétaire général de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Palais des Beaux-Arts. — Assainissement. Commission,

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

M. Mollet, architecte du Palais des Beaux-Arts, est nommé membre de la Commission d'études, chargée de l'assainissement du Palais des Beaux-Arts, constituée par notre arrêté en date du 18 novembre 1911.

Hôtel-de-Ville, le 23 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Palais Rameau. — Travaux de peinture.

DU 4 OCTOBRE

Adjudication au profit de M. Louis Lempereur, entrepreneur à Roubaix, de travaux de peinture à exécuter au Palais Rameau, moyennant 3.810 fr. 60, rabais de 38 °/₀ déduit.

Enregistré le 4 novembre 1912, folio, 89 case 5.

Répertoire n° 1631.

Lampes électriques.

DU 4 NOVEMBRE 1912

Soumission par M. Gallois, négociant à Paris, pour la fourniture de neuf lampes électriques, nécessaires pour l'éclairage du Palais Rameau, moyennant 900 francs.

Enregistré le 14 novembre 1912, folio 94, case 8.

Répertoire n° 1862.

Lycée Faidherbe. — Gaz et eau. Canalisation. Réparations.

DU 11 OCTOBRE 1912

Adjudication au profit de M. Georges Viste, entrepreneur à Lille, des travaux de réparations à effectuer aux canalisations et appareils de gaz et eaux du Lycée Faidherbe, moyennant 5.511 fr. 52, rabais de 2 °/₀ déduit (5e lot non-adjugé de l'adjudication du 5 juillet 1912).

Enregistré le 5 décembre 1912. folio 4, case 17.

Répertoire n° 1725.

Institut de chimie. Réparations.

DU 18 OCTOBRE 1912

Adjudication des travaux de réparations à effectuer aux bâtiments de l'Institut de Chimie, au profit de :

1er Lot. — *Couvertures en ardoises, zinc, etc.* — M. Édouard Évin, entrepreneur à Lille, moyennant 3.592 fr. 71, rabais de 1 °/₀ déduit.

2e Lot. — *Peinture et vitrerie.* — M. Émile Descheerder, directeur de la société ouvrière « La Vigilante », dont le siège est à Armentières, moyennant 2.272 fr. 45, rabais de 38 °/₀ déduit.

3e Lot. — *Menuiserie.* — M. Arthur Bonte, entrepreneur à Lille, moyennant 942 fr. 45, rabais de 14 °/₀ déduit.

Enregistré le 23 novembre 1912, folio 100, case 15.

Répertoire n° 1779.

Établissement de Bains. — Rue Dupuytren. Matériel.

DES 15 OCTOBRE ET 20 NOVEMBRE 1912

Adjudication par concours de la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à l'établissement de bains de la rue Dupuytren, au profit de M. Armand Carette, entrepreneur à St-Pol-sur-Ternoise, moyennant 29.378 francs.

Enregistré le 11 mars 1913, folio 56, case 11.

Répertoire n° 1975.

DES 15 OCTOBRE et 20 NOVEMBRE 1912

Adjudication par concours de l'installation du chauffage par la vapeur à l'établissement de bains de la rue Dupuytren, au profit de MM. Antoine Fraignac et fils, entrepreneurs à Roubaix, moyennant 6.868 fr. 25.

Enregistré le 12 mars 1913, folio 57, case 3.

Répertoire n° 1976.

Chauffage. — Fagots. Fournitures.

DU 11 OCTOBRE 1912

Adjudication en deux lots, de la fourniture des fagots nécessaires pour le chauffage des Établissements communaux, du 2 octobre 1912 au 30 septembre 1913, au profit de :

1er Lot. — M. Joseph Dupont, marchand de bois à Wahagnies (Nord), au prix de 8 francs le mille. Dépense approximative : 2.400 francs.

2e Lot. — M. Louis PENNEQUIN, marchand de bois à Wahagnies, au prix de 8 francs le mille. Dépense approximative : 2.400 francs.

Enregistré le 10 novembre 1912, folio 94, cases 10 et 11.

Répertoire n° 1724.

Charbons maigres.

DU 15 NOVEMBRE 1912

Soumission par M. BARBOTIN, négociant à Lille, pour livraison, à partir du 1er novembre 1912, de 2.000 tonnes de charbons maigres, moyennant environ 41.400 francs.

Enregistré le 28 novembre 1912, folio 2, case 10.

Répertoire n° 1936.

Immeubles. — Achats et ventes.

Parcelle, rue Dupetit-Thouars. Achat.

DU 28 OCTOBRE 1912

Achat des consorts DEVERNAY, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 131 mètres carrés 42 centièmes, sise à Lille, à l'angle des rues de Douai et Dupetit-Thouars, nécessaire pour l'exécution de l'alignement de cette dernière rue, moyennant un prix de 18.000 francs.

Enregistré le 6 novembre 1912, folio 90, case 3.

Transcrit le 15 novembre 1912, vol. 569, n° 11.

Répertoire n° 1851.

Parcelles de terrains, rue Jules Denneulin.

DU 22 NOVEMBRE 1912

Achat des consorts KERTEUX, demeurant à Lille, de trois parcelles

de terrain, sises à Lille, rue Jules Denneulin, d'une surface totale de 110 mètres carrés 24 centièmes, moyennant un prix total de 1.199 fr. 70.

Enregistré le 25 novembre 1912, folio 101, case 2.

Transcrit le 23 décembre 1912, folio 573 n° 4.

Répertoire n° 1973.

Parcelles, rue du Long-Pot. Échange.

DU 25 OCTOBRE 1912

Échange entre la Ville de Lille et M. Émile Richebé et Mme Joséphine Leman, son épouse, demeurant à Lille, de parcelles de terrain, sises à Lille, rue du Long-Pot.

La Ville cède, à titre d'échange, 2 mètres carrés 8 centièmes, M. et Mme Richebé, cèdent, à titre de contre-échange, 19 mètres carrés 81 centièmes.

Le prix du terrain étant fixé à 30 fr. le mètre carré, le soulte à payer par la Ville à M. et Mme Richebé, s'élève à 531 fr. 90.

Enregistré le 14 novembre 1912, folio 94, case 12.

Transcrit le 9 janvier 1913, vol. 573 n° 27.

Répertoire n° 1818.

Parcelles, rue du Faubourg des Postes.

DU 9 NOVEMBRE 1912

Échange entre la Ville et M. Henri-Joseph Lemesre, propriétaire, et Mme Alice-Zoé Blanckaer, son épouse, demeurant à Templemars et Mme Julia-Sophie-Maria Lemesre, épouse de M. Gabriel-Louis Deleplanque, propriétaire à Lille, de parcelles de terrain, sises à Lille, rue du Faubourg des Postes.

La Ville cède, à titre d'échange, un terrain de 184 mq. 89 dq.

Les consorts LEMESRE cèdent, à titre de contre-échange, deux parcelles de terrains, l'une de 49 mq. 69 dq., et l'autre de 72 mq. 62 dq.

Cet échange est fait sans soulte.

Enregistré le 15 novembre 1912, folio 95, case 10.

Transcrit le 23 décembre 1912, vol. 573, n° 6.

Répertoire n° 1900.

Parcelle, rue Van Oost.

DU 22 NOVEMBRE 1912

Adjudication au profit de M. Paul BONVARLET, pharmacien à Lille, rue Guillaume Tell, 23, d'un terrain de 590 mq. 42, sis à Lille, rue Van Oost, moyennant un prix de 15 francs le mètre carré, soit un prix total de 8.856 fr. 30.

Enregistré le 12 décembre 1912, folio 8, case 13.

Transcrit le 23 décembre 1912, vol. 573, n° 3.

Répertoire n° 1974.

Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue.

Modification des voies, rue Roland. Voie de raccordement et pylônes, rue Abélard.

Nous, Préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'honneur,

Vu notre arrêté en date du 26 octobre 1912, ordonnant l'ouverture d'une enquête sur les projets présentés par la Compagnie des Tramways électriques de Lille, concernant :

1° Une modification de voies, rue Roland ;

2° La construction d'une voie de raccordement et l'établissement de pylône rue Abélard ;

Vu toutes les pièces visées par cet arrêté ;

Vu le dossier de l'enquête, notamment le procès-verbal des opérations de la Commission d'enquête en date du 9 octobre 1912;

Vu les rapport et avis des Ingénieurs des ponts et chaussées, chargés du contrôle des Tramways, en date des 26-29 octobre 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Les projets ci-dessus visés sont approuvés.

ARTICLE 2. — Les travaux devront être exécutés sans interruption de circulation, et conformément aux lois et règlements en vigueur, aux stipulations du Cahier des charges, aux conditions de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1901 qui a approuvé les projets d'exécution du réseau de Lille et aux règles de l'art.

ARTICLE 3. — La nouvelle voie à construire rue Roland ne pourra servir qu'à la circulation des voitures entrant à l'atelier de réparations où en sortant, et ne sera pas utilisée pour le stationnement.

ARTICLE 4. — M. l'Ingénieur en chef, agent-voyer en chef du département, directeur du contrôle des Tramways, M. le Maire de Lille, sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée et qui sera notifié à la Compagnie par les soins du service du contrôle.

Fait à Lille, le 4 novembre 1912.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire général délégué,
Gaston ALLAIN.

Voirie. — Réglement. Commission.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

Vu l'article 851 du Code des arrêtés municipaux déterminant la

composition de la Commission spéciale appelée à donner son avis sur les difficultés pouvant surgir dans l'application du règlement de voirie,

ARRÊTONS :

Sont nommés membres de la Commission spéciale de voirie, sous notre présidence :

MM. LAURENGE, Adjoint au Maire ;
LEGRAND-HERMAN, Conseiller municipal ;
BARÉ, d°
LEMOINE, directeur des Travaux municipaux ;
NEWNHAM, architecte à Lille ;
DEHAUDT, Georges, d°
DUBUISSON, d°
GRIMPRET, ingénieur des Ponts et Chaussées ;
LEPEZ, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ;
SAUVAGE, membre du Syndicat professionnel des Architectes patentés de la région du Nord ;
DELANNOY, A., membre de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Hôtel-de-Ville, le 6 novembre 1912.

Le Maire de Lille,
R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Interruption de circulation.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des travaux municipaux, faisant connaître que des travaux de reconstruction d'un mur de passage voûté de la rue des Brigitines seront prochainement entrepris;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — La circulation des piétons, chevaux, voitures et autres véhicules sera interdite dans la rue des Brigitines, à partir du 19 novembre 1912, jusqu'au 31 décembre 1912.

ARTICLE 2. — M. l'Inspecteur en chef de Ponts et Chaussées, directeur des travaux municipaux, et M. le Commissaire central de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 novembre 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Dénomination de rue.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, paragraphe 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 1912 ;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 9 octobre 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, notre arrêté, en date du 15 septembre 1911, est abrogé en ce qui concerne la rue « de la Bourdonnais », qui sera dénommée désormais, rue du « Général Anne de la Bourdonnays ».

ARTICLE 2. — Des plaques en porcelaine, indicatives du nom de cette rue, seront placées aux angles de cette voie publique.

ARTICLE 3. — M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur des travaux municipaux, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 octobre 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68, paragraphe 7 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 août 1912;

Vu le décret de M. le Président de la République, en date du 28 octobre 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — A partir de la publication du présent arrêté, la rue ouverte entre la rue de Marquillies et la rue De Balzac, portera la dénomination de « rue Émile Rouzé ».

ARTICLE 2. — Des plaques en porcelaine, indicatives du nom de cette rue, seront placées à ses angles.

ARTICLE 3. — M. le Directeur des travaux municipaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 novembre 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Rue de La Madeleine prolongée. Travaux de voirie.

DU 8 NOVEMBRE 1912

Adjudication des travaux de voirie à exécuter rue de la Madeleine prolongée, au profit de :

1° *Aqueduc.* — MM. CARAVATI et MAZURE, entrepreneurs, à Croix (Nord), moyennant 1.371 fr. 60, rabais de 10 °/₀ déduit ;

2° *Pavage.* — MM. Louis COLLIN et ses fils, entrepreneurs à Lille, moyennant 5.127 fr, 89, rabais de 2 °/₀ déduit.

Enregistré le 5 décembre 1912, folio 4, case 18 et folio 5, case 1.

Répertoire n° 1899.

Quartier du Buisson. Rue nouvelle. Pavage.

DU 15 NOVEMBRE 1912

Adjudication au profit de MM. Louis Collin et ses fils, entrepreneurs à Lille, des travaux de construction du pavage à exécuter dans une rue nouvelle, rue située quartier du Buisson, moyennant le prix porté au devis, soit 18.191 fr. 12.

Enregistré le 9 décembre 1912, folio 6, case 7.

Répertoire n° 1935.

Bibliothèque et salle de lecture. — Règlement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Arrêtons :

Article premier. — Le règlement de la Salle de lecture de la Bibliothèque communale, approuvé par le Comité d'achats et d'inspection, dans sa séance du 17 juin 1911, et dont la teneur suit, est désormais mis en vigueur :

I. — L'entrée de la salle de lecture est libre pour toutes les personnes qui désirent se servir des ouvrages de la Bibliothèque. Il est interdit de s'y livrer à aucune occupation, qui ne comporte pas l'emploi de ces ouvrages ;

II. — La salle de lecture est ouverte de 9 heures du matin à 10 heures du soir, tous les jours de semaine, sauf les jours de fêtes légales ou locales, et pendant la fermeture annuelle;

III. — La fermeture est annoncée dans la salle, un quart d'heure avant l'heure prescrite ;

IV. — Il n'est plus distribué de livres pendant la dernière demi heure de la journée. De plus, entre midi 1/2 et 1 heure 1/2, il n'est com-

muniqué au public que les ouvrages placés à proximité de la salle de lecture ;

V. — Les catalogues doivent être consultés sur le pupitre affecté à cet usage sans que les lecteurs puissent les emporter à leur place, à moins d'en obtenir l'autorisation spéciale du directeur de la salle. Dans tous les cas, après avoir été consultés, les catalogues doivent être replacés dans leurs casiers respectifs;

VI. — Tout lecteur venant pour la première fois à la Bibliothèque est tenu d'inscrire ses nom, prénoms, profession et domicile sur une feuille spéciale et de la signer ;

VII. — Toute demande d'ouvrages doit être faite sur un bulletin lisiblement écrit, portant le nom du lecteur, sa signature et le numéro de la place qu'il occupe dans la salle. Ce bulletin doit indiquer le titre des ouvrages,le nom des auteurs et autant que possible leur cote. Le même bulletin doit contenir toutes les demandes faites pendant la même séance ;

VIII. — Le bulletin de demande doit être remis au directeur de la salle, qui le complète s'il y a lieu, le vise et le rend ensuite au lecteur. Cet employé est chargé de renseigner le public sur les catalogues et les ouvrages à consulter, il juge conformément aux instructions qu'il a reçues s'il doit communiquer les ouvrages demandés. Il peut, en outre, en cas d'abus, limiter le nombre des ouvrages demandés ;

IX. — Les manuscrits, les incunables, les ouvrages placés à la réserve, et certains périodiques en fascicules ne peuvent être communiqués dans la salle de lecture. De plus, certains ouvrages ne sont donnés qu'aux personnes qui justifient de leur besoin de les consulter.

X. — Il est formellement interdit aux lecteurs d'écrire sur les volumes, d'y prendre des calques, d'en plier les coins des pages, de les superposer quand ils sont ouverts ; en un mot, ils doivent éviter tout ce qui pourrait détériorer les livres. Ils sont d'ailleurs responsables des dégâts qu'ils auraient occasionnés ;

XI. — Il est interdit de tenir des conversations particulières dans la salle de façon à gêner les travailleurs, de se promener autour des tables, d'ouvrir ou de fermer les fenêtres ou manette des radiateurs, de lever ou de baisser les stores ;

XII. — Tout lecteur quittant la salle doit remettre les volumes qu'il a reçus, ainsi que son bulletin, au directeur de la salle, chargé de vérifier le nombre et l'état de ces volumes ;

XIII. — Les volumes dans lesquels se trouveraient des pages non coupées, des lacunes ou feuilles volantes, doivent être remis immédiatement au directeur de la salle. Les lecteurs sont également priés, dans leur intérêt, de signaler de suite, toutes les détériorations non constatées qu'ils remarqueraient dans les volumes qu'ils ont reçus ;

XIV. — Les lecteurs doivent tenir compte de toutes les observations qui leur seraient faites, dans l'intérêt de la conservation des volumes, du bon fonctionnement du service, et du maintien de l'ordre ;

XV. — Toute personne qui se refuse de se soumettre aux recommandations faites par le directeur de la salle, peut être exclue temporairement ou définitivement de la Bibliothèque, et au besoin expulsée, sans préjudice des mesures à prendre ultérieurement à son égard ;

XVI. — Un registre déposé dans la salle, est destiné à recevoir les demandes d'ouvrages dont les lecteurs croiraient devoir proposer l'acquisition à la Commission d'achats de livres ;

XVII. — Le bibliothécaire en chef, sous sa responsabilité, pourra apporter tels tempéraments qu'il jugera convenables aux mesures prescrites ci-dessus.

Article 2. — M. l'Archiviste bibliothécaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

René BAUDON, Adjoint.

Palais des Beaux-Arts. — Règlement.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Arrêtons :

Article premier. — Le règlement de la police du Palais des Beaux-

Arts relative au public, dont la teneur suit, est désormais mis en vigueur :

1° Les Musées de peinture, de sculpture et des dessins, sont ouverts au public tous les jours :

Du 1er avril au 30 septembre, de 10 heures à 5 heures.

Du 1er octobre au 31 mars. de 10 heures à 4 heures;

2° Les Musées d'archéologie, de céramique, d'ethnographie et autres, sont ouverts obligatoirement aux mêmes heures et durant les mêmes époques, le dimanche, le lundi et le jeudi, sauf de midi à 2 heures ;

3° Le Palais des Beaux-Arts est fermé le vendredi, jour de repos hebdomadaire, et le samedi jusqu'à deux heures, pour le nettoyage des salles ;

4° Le dépôt, au vestiaire, des cannes, parapluies, paquets, serviettes, sacs et appareils photographiques est obligatoire et gratuit ;

5° Il est interdit de fumer dans le Palais des Beaux-Arts et ses dépendances, de prendre des copies et photographies des tableaux et objets d'art, sans y être autorisé par le Conservateur ;

6° Les personnes qui désireraient copier ou photographier des tableaux ou objets d'art, en adresseront la demande par écrit, au Conservateur qui, seul, peut délivrer des cartes d'autorisation. Ces dernières peuvent être refusées, sans avoir à en formuler le motif;

7° Il est rappelé aux visiteurs, que la loi punit d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 500 francs, quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues ou autres objets destinés à l'utilité publique. (Art. 257 du Code pénal);

8° Le Conservateur est chargé de l'application du présent règlement.

Hôtel-de-Ville, le 26 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Musées d'archéologie et de céramique. — Administrateur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Jules LEFRANCQ, archéologue, est nommé membre de la Commission administrative des Musées d'archéologie et de céramique.

ARTICLE 2. — M. le Président de la Commission administrative du Musée d'archéologie et de céramique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 octobre 1912,

Le Maire de Lille,
WAUQUIER, Adjoint.

Théâtre. — Orchestre. Emplois vacants. Jury de concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ,

Vu l'article 6 du Cahier des charges du Théâtre adopté par le Conseil municipal le 30 octobre 1906 ;

Considérant que des emplois de 1er et 2e violons sont vacants à l'Orchestre municipal,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du Jury de Concours

pour les emplois de 1er et 2e violons devenus vacants, sous notre présidence :

MM. Bourdette, directeur des Théâtres municipaux;
Dupuis, chef d'orchestre ;
Tard, chef d'orchestre en second ;
Ratez, directeur du Conservatoire ,
Petit, O., professeur au Conservatoire ;
Seiglet, professeur au Conservatoire ;
Callant, musicien à l'orchestre;
Ducamp, musicien à l'orchestre.

Article 2. — Le Concours aura lieu le vendredi 18 octobre 1912, à 17 heures 30, dans la Salle du Conservatoire.

Hôtel-de-Ville, le 14 octobre 1912,
Le Maire de Lille,
R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Procès-verbal.

Conformément à l'arrêté de M. le Maire de Lille, en date du 14 octobre 1912, les membres du Jury nommés par cet arrêté se sont réunis au Conservatoire, le vendredi 18 octobre 1912, à 17 heures 30, pour entendre les candidats aux emplois de 1er et 2e violons, vacants à l'orchestre du Théâtre municipal.

Étaient présents : MM. Brackers d'Hugo, adjoint, président; Bourdette, directeur des Théâtres municipaux ; Dupuis, chef d'orchestre; Ratez, directeur du Conservatoire ; Petit, O., professeur au Conservatoire; Seiglet, professeur au Conservatoire; Callant, musicien à l'orchestre ; Ducamp, musicien à l'orchestre.

Après avoir entendu : MM. Marissal, Gaston ; Croquet, Édouard ; Hespel, Henri; Rogé, Robert; Bécu, Georges; Letellier, Désiré ; le Jury a déclaré MM. Croquet, Rogé et Marissal, aptes, à titre provisoire, à l'emploi de 1er violon.

Dans les mêmes conditions, M. Hespel a été déclaré apte à l'emploi de 2e violon.

Fait à Lille, le 28 octobre 1912.

Le Secrétaire,

RATEZ.

VU :

Le Président,

R. BRACKERS D'HUGO.

Théâtre — Rideau-Réclame. Transaction Croisette.

Entre les soussignés :

M. Charles Delesalle, Maire de la Ville de Lille, demeurant en en cette ville,

Agissant au nom de la Ville de Lille, sous réserve de l'approbation du Conseil municipal et la sanction de M. le Préfet du Nord.

d'une part,

Et M. Alfred Croisette, directeur-propriétaire du journal « Le Nord Artiste », demeurant à Lille,

d'autre part,

Il a été, préalablement à la convention transactionnelle qui fait l'objet des présentes, exposé ce qui suit :

Exposé :

1. Suivant acte sous seings privés en date à Lille du quinze octobre mil neuf cent trois, dûment approuvé et portant cette mention : « Enregistré à Lille (H), le quatorze décembre mil neuf cent trois, folio 65, case 5, reçu : vingt-huit francs, décimes compris, signé : De Kérarmel », la Ville a accordé à M. Croisette le droit d'exploiter, au Théâtre municipal, un rideau-réclame jusqu'à la fin de la saison théâtrale 1906-1907, moyennant une redevance annuelle de deux mille huit cents francs.

2. Aux termes d'une seconde convention passée sous la forme sous seings privés en date à Lille du dix-sept octobre 1904, enregistré à

Lille, le 26 octobre 1904, folio 100, case 2, cette concession a été prorogée pour une durée de six années aux mêmes clauses et conditions et redevance annuelle de la concession sus-rappelée et sous la charge, par M. Croisette, de fournir, à ses frais, audit théâtre, un rideau de sécurité en amiante, y compris le montage et son installation complète.

3. Suivant acte administratif en date, à Lille, du 25 mars 1908, la Ville ayant accordé à M. Bourdette l'autorisation d'exploiter simultanément le Théâtre municipal de la place Sébastopol et le Kursaal, devenu ainsi théâtre municipal, M. Croisette a estimé que cette situation nouvelle lui portait préjudice et la Ville a été condamnée par jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le six août mil neuf cent huit, à payer à M. Croisette des dommages-intérêts à libeller.

Pour mettre fin au différend qui les divise, la Ville de Lille et M. Croisette ont convenu la transaction suivante :

TRANSACTION :

M. Croisette renonce purement et définitivement au bénéfice du jugement sus-rappelé du six août mil neuf cent huit.

La Ville de Lille supportera tous les frais faits jusqu'à ce jour auxquels ledit jugement a donné lieu.

En raison de ce désistement, la Ville accorde à M. Croisette et ce dernier accepte, le droit d'exploiter au Théâtre municipal de la place Sébastopol, le rideau-réclame jusqu'au jour de l'ouverture du Théâtre municipal définitif actuellement en construction.

A l'ouverture de ce nouveau Théâtre, la Ville reprendra toutes libertés en ce qui concerne le rideau-réclame du Théâtre de la place Sébastopol et M. Croisette devra faire procéder à l'enlèvement du rideau-réclame qu'il y a installé et de ses accessoires et, s'il le juge à propos, à l'enlèvement du rideau de sécurité en amiante posé par lui. Dans le cas où M. Croisette n'enlèverait pas le rideau de sécurité en amiante, ce rideau deviendrait la propriété de la Ville, qui sera désormais chargée de son entretien, à la décharge de M. Croisette.

A partir du jour de l'ouverture du nouveau Théâtre définitif, actuellement en construction, M. Croisette aura le droit d'y exploiter, pour une durée de six années entières et consécutives, comportant six saisons théâtrales entières, le rideau-réclame qu'il fera installer à ses frais exclusifs audit théâtre.

Cette prorogation est faite sous les clauses, charges, prix et conditions de la convention du quinze octobre mil neuf cent trois, rappelée en l'exposé qui précède en ce qu'elles n'ont rien de contraire à la présente convention.

En cas d'incendie et pour toute autre cause de force majeure quelconque, la présente convention ne sera pas résiliée ; elle demeurera seulement en suspens et reprendra cours pour le laps de temps restant à courir, le jour de l'ouverture d'un nouveau théâtre définitif.

Néanmoins, si l'incendie du nouveau Théâtre actuellement en construction ou le cas de force majeure survenait pendant la première moitié d'une saison théâtrale, l'année d'exploitation serait considérée comme n'étant pas commencée ; si l'incendie ou le cas de force majeure survenait pendant la seconde moitié de la saison théâtrale, l'année d'exploitation serait, au contraire, considérée comme terminée ; mais, dans les deux cas, la redevance due par M. Croisette sera réduite au prorata du temps écoulé depuis le commencement de la saison théâtrale.

En cas de sinistre ou cas de force majeure au Théâtre définitif, si la Ville venait à traiter pour l'établissement d'un Théâtre municipal avec l'un des Théâtres existants à Lille, M. Croisette aura, à son gré, la faculté de pouvoir continuer sa concession dans le théâtre ainsi transformé jusqu'à l'expiration de son traité, mais seulement dans le cas où le rideau-réclame ne serait pas tenu par un tiers et, dans ce dernier cas, M. Croisette ne pourra élever aucune réclamation quelconque de ce chef ; il lui restera, de toutes façons, la faculté d'attendre, à son choix, un nouveau Théâtre municipal définitif pour y continuer sa concession, ainsi qu'il en a expressément le droit, comme il est dit plus haut ; ou bien, s'il le préférait, d'attendre l'expiration du

traité en cours du concessionnaire du rideau-réclame du Théâtre qui pourrait être adopté lors de cette éventualité prévue ci-dessus.

En cas de sinistre, incendie ou autres événements empêchant l'exploitation du Théâtre de la place Sébastopol, et jusqu'à la prise de possession du rideau-réclame du nouveau Théâtre, pour lequel une concession de six ans vient de lui être accordée, il est bien entendu que M. Croisette n'aurait plus aucune redevance à payer.

Quel que soit le mode d'exploitation adopté par l'Administration municipale, ou quel que soit le genre des représentations données aux théâtres, M. Croisette n'aura, de ce fait, aucune réclamation à soulever, toutefois le nombre de représentations théâtrales ne devra pas y être diminué.

Les frais de la présente convention seront supportés par M. Croisette.

Fait et signé en double, à Lille, le 5 juillet 1909.

SUIVENT LES SIGNATURES.

Pour la perception des droits d'enregistrement, la prorogation pouvant résulter des conditions du présent bail est évaluée, pour la place Sébastopol à une durée moyenne de un an et le bénéfice du jugement auquel renonce M. Croisette est évalué à un capital de quinze cents francs.

Le Maire de Lille,

Signé : BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Vu et approuvé, conformément à notre arrêté en date du 21 juillet 1909.

POUR LE PRÉFET DU NORD,

Le Conseiller de préfecture délégué,

Signé : RICARD.

Enregistré à Lille, le 24 juillet 1909, folio 4, case 16. Reçu cinquante deux francs soixante quinze centimes. Demairé.

École des Beaux-Arts. — Commission administrative.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. Marcel OUI, professeur à la Faculté de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine, est nommé membre de la Commission administrative de l'Éco e des Beaux-Arts, en remplacement de M. LYON, démissionnaire.

ARTICLE 2. —M. le Vice-Président de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88 ;

ARRÊTONS :

Sur la proposition de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts de Lille,

ARRÊTONS :

M. BOULANGER, professeur retraité de l'École des Beaux-Arts de Lille, est nommé Professeur honoraire.

Hôtel-de-Ville, le 25 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Professeur honoraire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de la Commission administrative de l'École des Beaux-Arts de Lille,

ARRÊTONS :

M. GHESQUIER, professeur retraité de l'École des Beaux-Arts est nommé Professeur honoraire.

Hôtel-de-Ville, le 25 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Conservatoire. — Allocation. Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — L'allocation annuelle de 200 francs (deux cents francs) accordée aux professeurs du Conservatoire ayant vingt-cinq années de service, sera servie à M. Oscar PETIT, professeur de violon, à compter du 1er octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 25 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Lycée Fénelon. — Commission d'administration.

Lille, le 28 novembre 1912.

L'Inspecteur d'Académie en résidence à Lille,
à Monsieur le Maire de la Ville de Lille.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté du 26 novembre courant, M. le Ministre de l'Instruction publique, a nommé Mme Auguste Potié, membre du Bureau d'administration du Lycée de jeunes filles de Lille, en remplacement de Mme Vormus, démissionnaire.

L'Inspecteur d'Académie,
DUBUC.

Maîtresse d'internat. Congé.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article premier. — Un congé pour l'année scolaire 1912-1913 est accordé à Mlle Deruy, maîtresse d'internat au Lycée Fénelon.

Article 2. — Mme la Directrice du Lycée Fénelon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 novembre 1912.
Le Maire de Lille,
R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Internat. Chapeaux d'uniforme.

DU 15 NOVEMBRE 1912

Soumission par M. Henri Henno, demeurant à Lille, rue Jacquemars-Giélée, 58, pour la fourniture des chapeaux d'uniforme nécessaires aux élèves de l'Internat du Lycée Fénelon, moyennant environ 540 fr.

Enregistré le 5 décembre 1912, folio 4, case 16.

Répertoire n° 1937.

École supérieure de filles. — Professeur de couture.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article premier. — Mlle S. Mathieu est maintenue dans les fonctions de professeur de couture à l'École primaire supérieure dans les 2e, 3e, 4e et 5e années, à raison de 22 heures par semaine, le cours de couture de 1re année restant confié à Mlle L. Dugardin.

Article 2. — M. le Directeur des Services financiers et M. le Directeur du Bureau des Écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

École, rue Dupetit-Thouars. — Professeurs spéciaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté de nomination de M. le Préfet du Nord, en date du 22 octobre 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. NOTREDAME, directeur de l'école de la rue Dupetit-Thouars, à Lille, est chargé de l'enseignement du dessin aux élèves de ladite école, aux appointements annuels de 300 francs (trois cents francs), à compter du 1er octobre 1912.

M. LEVEAUX, instituteur-adjoint à l'école de la rue Dupetit-Thouars, à Lille, ancien boursier de séjour en Angleterre, est chargé de l'enseignement de l'anglais aux élèves de ladite école, aux appointements annuels de 300 francs (trois cents francs), à compter du 1er octobre 1912.

M. LESOIN, instituteur-adjoint à Lille, école Buffon, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement du chant dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, est chargé de l'enseignement du chant aux élèves de l'école de la rue Dupetit-Thouars, à Lille, aux appointements annuels de 300 francs (trois cents francs), à compter du 1er novembre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Directeur des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 15 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Professeur de gymnastique. — Honorariat.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Considérant que M. BAERT, Fidèle, ancien professeur de gymnastique, a consacré près de 32 années de sa carrière à l'éducation physique des élèves de nos écoles municipales, qu'il a pendant cette longue période fait preuve d'un zèle et d'un dévouement incessant,

Arrêtons :

Article premier. — M. Baert, Fidèle, ancien professeur de gymnastique des écoles municipales, est nommé professeur honoraire.

Article 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

École foraine 1912. — Rapport.

L'école foraine installée à l'école maternelle « Lamennais », rue Léonard-Danel, s'est ouverte le lundi 26 août 1912.

Ce lundi, 20 élèves se sont présentés : 3 garçons et 10 filles de 6 à 13 ans et 7 enfants (des deux sexes), au-dessous de 6 ans.

Le recrutement continua durant toute la première semaine. Huit jours après l'ouverture de l'école, 35 enfants la fréquentaient. Parmi eux nous eûmes le plaisir de retrouver des « Anciens » de 1911 et même de 1910.

Enfin, 60 élèves se sont fait inscrire cette année.

D'après les renseignements fournis verbalement par les parents et souvent par les enfants au point de vue nationalité, nous classons nos petits forains comme suit :

Nationalité	française	44
—	belge	8
—	polonaise	2
—	turque	4
—	hollandaise	1
—	allemande	1

Tous comprenaient et parlaient le français. 52 enfants appartenaient aux forains de l'Esplanade, et 8 aux forains de la place de la République.

L'école était ouverte à 8 h. 1/2 et à 1 h. 1/2 et durait de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures.

Elle comprenait trois classes :

1° Classe enfantine, 15 élèves au-dessous de 6 ans.

2° Classe des filles, 26 élèves de 6 à 13 ans.

3° Classe des garçons, 19 élèves de 6 à 13 ans.

Classe enfantine. — Mlle H...

Des morceaux de récitation très courts et trois chants avec gestes ont été appris. Les voyelles et quelques consonnes ont été étudiées, écrites à l'ardoise, voire même au crayon, sur cahier, par les premiers.

Les plus assidus apprirent à compter jusque 20 et à distinguer les 9 chiffres.

Des exercices de tissage, de pliage, de dessin linéaire et des constructions avec cubes ont beaucoup intéressé ces enfants.

Classe des filles. — Mme B...

Je me suis beaucoup occupée à la lecture et au calcul.

La première demi-heure était occupée à l'étude d'un morceau de récitation ; la deuxième, à un entretien familier (cette leçon intéressait et amusait beaucoup les fillettes). Les élèves de la 1re division avaient un petit devoir à faire à la suite de cet entretien, pendant que celles de la 2e lisaient, qui dans le 1er, qui dans le 2e livret de la méthode Pierre et Minet.

De 10 heures à 11 heures, c'était le calcul.

1re division. — Les 4 opérations avec retenues. Divisions à 1 ch. Problèmes faciles sur les 4 opérations.

2e Division. — Apprendre à lire et à écrire les nombres de 1 à 150. Petites opérations sans retenue.

L'après-midi, toutes les élèves écrivaient au cahier, certaines un petit devoir ; d'autres, les lettres apprises le matin.

Deux fois par semaine, elles dessinaient (dessin libre).

Ensuite, c'était la lecture individuelle. Beaucoup de parents m'ont demandé d'apprendre à tricoter à leur fillette. Elles ont toutes quitté l'école en faisant bien ce travail.

Chaque soir, les élèves avaient un petit devoir à faire à la maison.

Classe des garçons. — Mlle V...

La classe était divisée en 2 sections.

Dans la 1re section : élèves sachant lire ; dans la 2e section : élèves ne sachant pas lire.

L'emploi du temps comportait :

Matin. — Récitation ou chant.
Lecture, révision de sons, 2e livret Pierre et Minet.
Orthographe.
Grammaire.
Ecriture.
Calcul.

Soir. — Lecture courante.
Causerie morale ou instructive.
Copie de la causerie ou dessin.

Récitation ou chant. — Un morceau de récitation et les trois couplets de la « Marseillaise » ont été appris.

Lecture, revision. — Je me suis bien trouvée de la revision du 2e livret Pierre et Minet, tant au point de vue lecture qu'au point de vue orthographe.

Une **dictée** de mots, de phrases de la lecture, sur l'ardoise suivait toujours cette leçon-revision.

Grammaire. — Les élèves ont appris à reconnaître le nom, le verbe; à distinguer le singulier, le pluriel et à le former d'après la règle générale. Ils ont également conjugué les verbes Etre et Avoir et ceux du 1er groupe aux temps : Présent, Passé composé et Futur.

Calcul. — Nous avons écrit les nombres de 1 à 1.000. Puis, nous avons compté de 0 à 200, de 2 en 2, de 3 en 3, de 9 en 9.

Les garçons additionnaient et soustrayaient mentalement de façon rapide, mais j'eus plutôt de la peine à leur faire comprendre la soustration écrite avec retenue.

Trois seulement ont abordé la multiplication. Ils savent les carrés de 2, 3, 4. 5 et font des opérations avec 2 chiffres au multiplicateur.

Les divisions et les problèmes simples ne furent vus que mentalement.

A 10 h. 1/2, c'était l'écriture, au cahier du petit devoir fait à la suite de la leçon de grammaire et corrigé séance tenante au tableau noir, et de quelques opérations arithmétiques.

La lecture courante de l'après-midi était toujours suivie d'une causerie soit morale, soit instructive, selon le sujet lu. Parfois, cette lecture donnait lieu à un exercice de rédaction orale collective, copiée ensuite du tableau noir sur le cahier.

Le mardi et le samedi, les garçons **dessinaient,** copie d'un objet au tableau noir, sur le livre de lecture, dessin libre.

Les constructions avec cubes étaient pour eux une récompense très appréciée.

Toutes les leçons : grammaire, causerie, dessin, conjugaison étaient suivies par les deux sections, sauf la lecture et le calcul.

Je m'occupais de la lecture de la 2e section, tandis que les autres copiaient un devoir ; je procédais de même pour le calcul.

Les plus assidus de cette 2e section, connaissent à présent les voyelles et les consonnes p, d. b. v. t.

Ils distinguent les chiffres et écrivent 1 diz. ou 10 u., 2 diz. ou 20 u., etc. jusque 10 diz. ou 100 u. et font de toutes simples additions et soustractions mentales et écrites.

Comme les filles, les garçons avaient un devoir facile à faire chez eux. Ils aimaient beaucoup cela.

Service extérieur. — Mme B.... — Les élèves n'étaient pas très exactes. Quelques-uns étaient bien difficiles en chemin.

Remarques. — Nos petits forains, nos élèves passagers ont su,

comme élèves, s'attirer notre sympathie. Ils aimaient la classe, s'appliquaient de tout cœur. Il fallait voir comme ils faisaient grand cas, et des bons points et des images, et surtout des prix, qui leur furent distribués avant de les quitter. Les parents en étaient aussi heureux que les enfants. Beaucoup vinrent nous remercier, quelques-uns le firent par écrit.

Le nombre d'inscrits fut inférieur de quelques unités à celui de l'an passé, nous en avons recherché la cause. Les forains nous ont dit avoir laissé leurs enfants chez une parente ou chez la soigneuse, car il pleuvait toujours.

De plus, nous avons veillé à ce que des forains **seuls** fréquentassent l'école, évitant ainsi des abus produits les années précédentes.

Certains élèves ne fréquentaient l'école que le matin, d'autres seulement l'après-midi. Nous n'avons pu réagir contre cette inexactitude, qui découle de la vie foraine.

Un livret scolaire avec l'appréciation de la maîtresse, sur la conduite et le degré d'instruction de l'enfant a été remis à chaque élève, en même temps que les livres de prix. Nous leur avons recommandé de nous rapporter ce livret l'an prochain avec les notes des différents maîtres qu'ils auront cette année.

Tous ceux qui comptent revenir à Lille en 1913, ont promis de fréquenter encore l'école foraine.

Les Institutrices,
Mesdames H.....
B.....
V.....

Cours municipaux. — Langue allemande. Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, art. 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. WALTE, Robert, né à Paris, le 22 septembre

1876, est nommé à titre définitif, professeur-directeur des cours municipaux de langue allemande, aux appointements annuels de 1 500 francs (quinze cents francs), à compter du 1er octobre 1912.

Article 2. — M. Walte, Robert, se trouve désormais dans l'obligation d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 4 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article premier. — M. Lengaigne, Ludovic-Clément, né à Ardres (Pas-de-Calais), le 23 novembre 1870, est nommé, à titre définitif, professeur-adjoint des cours municipaux de langue allemande, aux appointements annuels de 600 francs (six cents francs), à compter du 1er octobre 1912.

Article 2. — M. Lengaigne, Ludovic-Clément, se trouve désormais dans l'obligation d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Directeur du Bureau des Écoles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Cours municipal de chauffeurs. — Commission d'examen.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

M. F. BREYNAERT, ingénieur des Mines, est nommé membre de la Commission d'examen du Cours municipal de Chauffeurs, en remplacement de M. ANGLÈS, qui a quitté Lille.

Hôtel-de-Ville, le 23 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

WAUQUIER, Adjoint.

Examen des candidats au Diplôme d'aptitude de chauffeur-conducteur et au Certificat de capacité de chauffeur.

RAPPORT DE LA COMMISSION

La Commission composée de :

MM. NAUDE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur de l'Institut Industriel, membre de la Société des Sciences.

BREYNAERT, ingénieur au corps des Mines.

COLLETTE, ingénieur civil des Mines.

COSSART, sous-ingénieur de la Traction au chemin de fer du Nord.

MAGNIEN, ingénieur des Manufactures de l'Etat.

QUEMBRE, contrôleur des Mines, professeur du cours, s'est réunie le 24 novembre 1912, pour procéder aux examens.

Huit candidats se sont présentés pour l'obtention du diplôme de chauffeur-conducteur, six ont été admis comme ayant obtenu une moyenne de 15 au moins (20 étant le maximum).

Nous en donnons ci-après la liste par ordre de mérite :

1. ROMBAUT, Fernand 18.5
2. DESFONTAINES, Auguste ..... 18.
3. BLONDEEL, Victor ..... 17.
4. VINCKIER, Lucien ..... 16.
5. DUGARDIN, Charles 15.25
6. DE MUYNCK, Gustave ..... 15.

Les deux candidats classés premier et second ayant obtenu respectivement les notes 18.5 et 18, la Commission estime qu'il conviendrait de leur décerner deux médailles d'argent et deux livrets de caisse d'épargne de cinquante et quarante francs.

Le candidat classé troisième qui a obtenu la note 17, mériterait une médaille d'argent et un livret de caissse d'épargne de vingt-cinq francs.

Treize candidats se sont présentés pour l'obtention du certificat de capacité de chauffeur, douze ont été admis comme ayant obtenu une moyenne de 14 au moins (20 étant le maximum).

En voici la liste par ordre de mérite :

1. Hovart, Maurice 18.5
2. Lecocq, Louis ..... 18.
3. Lecouty, Henri 17.75
4. Warnier, Arsène 17.5
5. Gournay, Alfred ..... 17.
6. Gaignie, Oscar ..... 17.
7. Verret, Jules 16.5
8. Sébert, Paul ..... 16.
9. Puche, Henri ..... 16.
10. Danvin, Jules 15.5
11. Henneton, Henri ..... 15.
12. Delplanque, Jean ..... 15.

Le nombre des auditeurs qui se sont fait inscrire au cours de chauffeurs pour l'année 1912 s'est élevé à 65.

Les examens ont témoigné de l'assiduité et des efforts des candidats et fait ressortir l'utilité de l'enseignement qui leur est donné.

La Commission est heureuse de féliciter M. Quembre, professeur du cours et de rendre hommage à la valeur et au zèle qu'il a montrés dans l'exercice de ses fonctions.

Les Membres de la Commission,

E. NAUDE, F. BREYNAERT, COLLETTE,
COSSART, P. MAGNIEN.

Bureau de Bienfaisance. — Statistique pour 1911.

DISPENSAIRES	PREMIÈRE CATÉGORIE				DEUXIÈME CATÉGORIE				TOTAL				PENSIONNÉS — Loi du 14 juillet 1905 — Individus — au 31 décembre 1911	TOTAL des individus — Au 31 décembre 1911
	FAMILLES		INDIVIDUS		FAMILLES		INDIVIDUS		FAMILLES		INDIVIDUS			
	au 1er Janvier 1911	au 31 Décembre 1911	au 1er Janvier 1911	au 31 Décembre 1911	au 1er Janvier 1911	au 31 Décembre 1911	au 1er Janvier 1911	au 31 Décembre 1911	au 1er Janvier 1911	au 31 Décembre 1911	au 1er Janvier 1911	au 31 Décembre 1911		
Léonard Danel	743	729	2380	2275	146	142	803	781	8[illegible]	871	3183	3056	655	3711
Louis Joinville	800	791	3639	3595	239	241	1365	1368	1039	1032	5004	4963	470	5433
Moulins	852	840	3180	3060	205	175	1130	990	1057	1015	4310	4050	464	4514
Saint-Gabriel.	1424	1408	5702	5636	286	270	1430	1392	1710	1678	7132	7028	775	7803
Adolphe Werquin.	746	792	2641	2731	177	161	950	861	923	953	5591	3592	595	4187
Wazemmes.	1165	1182	3982	4014	244	259	1242	1327	1409	1441	5224	5341	741	6082
TOTAUX.	5730	5742	21524	21311	1297	1248	6920	6719	7027	6990	28444	28030	3700	31730
Individus secourus en 3e catégorie dans tous les dispensaires													. . .	4128
Total général													. . .	35858

Recettes Ordinaires.

Locations diverses	Fr.	167.766 64
Rentes sur l'État et revenus d'obligations.	Fr.	174.753 42
Rentes sur particuliers	Fr.	139 02
Revenus divers.	Fr.	20.004 93
Subside municipal pour besoins courants	Fr.	390.000 »
d° avec destinations spéciales. . .	Fr.	41.000 »
Produit des concessions dans les cimetières . . .	Fr.	95.031 26
Produit du droit des pauvres sur les spectacles, etc.	Fr.	44.475 43
Produit des troncs, aumônes, quêtes, etc	Fr.	42.909 70
Produits divers	Fr.	15.066 36

Recettes Extraordinaires.

Extraction d'argile et de pierres.	Fr.	2.741 35
Graisses et fumures.	Fr.	114 25
Dons et legs. Capital	Fr.	7.000 »
Encaissement sur les prix d'immeubles aliénés . .	Fr.	99.675 30
Vente d'arbres	Fr.	60 »
Recettes d'ordre.	Fr.	900 »
Recettes supplémentaires	Fr.	1.176 25
Total des Recettes.	Fr.	1.105.813 91

Dépenses Ordinaires.

Frais d'administration générale	Fr.	38.869 27
Frais de régie des biens et de perception des revenus	Fr.	47.533 02
Capitalisations d'arrérages	Fr.	»
Frais de distribution de secours	Fr.	57.841 20
Frais de secours médicaux.	Fr.	134.204 42
Frais des logements gratuits ou à prix réduits. . .	Fr.	16.373 49
A reporter. . . .	Fr.	294.821 40

Report	Fr.	294.821 40

Secours.

Distributions stipulées par les donateurs	Fr.	11.725 19
Fondations diverses, pensions, prébendes.	Fr.	53.024 16
Écoles de couture	Fr.	1.902 96
Primes de propreté et de belle conduite	Fr.	3.949 50
Emploi du produit des troncs, aumônes, quêtes, etc.	Fr.	41.834 08
Pensions d'incurables et d'enfants indigents. . . .	Fr.	15.120 32
Pain de ménage.	Fr.	209.058 59
Viande, bouillon et comestibles	Fr.	36.216 70
Pièces d'hiver, vêtements	Fr.	36.412 92
Œuvre des lits en fer	Fr.	4.041 99
Secours en argent	Fr.	148.147 70
Lait non écrémé pour les enfants du 1er âge	Fr.	19.369 28
Emploi du subside municipal pour la protection des enfants du 1er âge.	Fr.	3.965 96
Dépenses imprévues.	Fr.	200 »
Traitement du personnel chargé des consultations des nourrissons et des visites aux accouchées pauvres	Fr.	10.162 92

Dépenses Extraordinaires.

Achat de rentes sur l'État	Fr.	»
Emploi de dons et legs.	Fr.	6.967 35
Amortissement de l'emprunt fait à la Caisse d'Épargne	Fr.	165.000 »
Dépenses d'ordre	Fr.	900 »
Dépenses supplémentaires.	Fr.	36.108 29
Total des Dépenses.	Fr.	1.098.929 31

DONS ET LEGS

Par arrêté préfectoral en date du 16 mai 1911, le Bureau de Bienfaisance a été autorisé à accepter le legs de 5.000 francs qui lui a été fait par Mme veuve Lefebvre, née Pauline Zanote, suivant testament olographe en date du 7 septembre 1909.

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 1911, le Bureau de Bienfaisance a été autorisé à accepter le legs de 200 francs qui lui a été fait par M. André-Isidore Lefebvre, suivant ses testaments olographes en date des 3 et 7 février 1874.

Aux termes de son testament olographe en date du 20 juillet 1908, M. Louis-Auguste Théry, décédé à Lille, le 14 avril 1911, a institué le Bureau de Bienfaisance de Lille pour son légataire universel, après l'acquit de quelques legs particuliers et à charge :

1° De servir et payer à sa fille adoptive une rente annuelle et viagère de 4.000 francs ;

2° De créer et de distribuer à perpétuité autant de pensions de 180 francs par an, soit 15 francs par mois, que les revenus de son legs le permettront, en faveur de vieillards âgés de 60 ans au moins.

Ces pensions ainsi créées dont le nombre augmentera à l'extinction de la rente viagère par lui léguée, porteront le titre de Pensions Louis Théry.

Ce legs consiste en huit immeubles donnant ensemble un revenu annuel de 6.125 francs et, après tous frais payés, d'un titre de 558 francs de rente 3 % sur l'État.

L'acceptation de ce legs a été autorisé par arrêté préfectoral du 15 novembre 1911.

Par testament olographe en date du 20 mai 1907, M. Jules-Ignace Osuchowski, décédé à Nice, le 1er janvier 1911, a fait divers legs particuliers et, en outre, a légué au Bureau de Bienfaisance de Lille, la nue-propriété du neuvième du surplus de sa fortune. Mme Blanche-Eugénie-Marie Carbonnaux, veuve de M. Osuchowski, femme du défunt, a été instituée légataire universelle en usufruit.

En l'absence de tout renseignement précis, le Bureau de Bienfaisance n'a pu, jusqu'à ce jour, poursuivre l'instruction de ce legs.

Fourneaux économiques. — Trésorier.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94;

Vu le règlement de l'Œuvre Lilloise des Fourneaux économiques;

Considérant que la Commission des Fourneaux économiques a, conformément aux statuts, nommé M. Bos-Richard, trésorier de l'Œuvre;

Ratifiant le choix fait par la Commission,

Arrêtons :

Article premier. — M. Bos-Richard, négociant en charbons, domicilié à Lille, rue du Pôle-Nord, 26, est nommé trésorier de l'Œuvre.

Article 2. — Il pourra recevoir toutes sommes dans la limite du crédit voté par le Conseil municipal et sur présentation d'un titre délivré par Nous ou par M. Liégeois-Six, vice-président de l'Œuvre.

Article 3. — M. Bos-Richard, remplissant ces fonctions à titre gratuit, sera dispensé de cautionnement.

Article 4. — En l'absence du trésorier, M. Broyant, chef du bureau de l'Assistance publique aura qualité pour certifier les états émargés et acquitter les mandats de paiement, sous la direction et la surveillance de M. Delporte, directeur des Services Financiers, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 27 juillet 1910.

Article 5. — M. l'Adjoint délégué à l'Assistance publique sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

J. DUBURCQ, Adjoint.

Accusé de réception de M. le Préfet du Nord, en date du 11 novembre 1912.

Fondation Violette. — Prime. Attribution.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Vu le testament de M. Henri VIOLETTE, léguant à la Ville de Lille cinq actions de la Compagnie immobilière, pour le revenu en être distribué, chaque année, au locataire le plus méritant d'une maison de ladite Compagnie, par les soins de la Société des Sciences.

ARRÊTONS :

M. GRADELLE, Victor, acquéreur de la maison rue de Bapaume, 68, est désigné pour obtenir la prime VIOLETTE, en 1912.

Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1912.

Le Maire de Lille,
LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

VU ET APPROUVÉ :
Lille, le 13 Novembre 1912.
Pour le Préfet :
Le Conseiller de Préfecture délégué.
RICARD.

Institut Pasteur. — Commission.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 4 novembre 1912,

ARRÊTONS :

La Commission de l'Institut Pasteur est ainsi constituée :

MM. BINAULD, Adjoint au Maire ;

BRACKERS D'HUGO, d°

CRÉPY-SAINT-LEGER, d°

LAURENGE, d°

SOCKEEL, Conseiller municipal ;

BARROIS, Théodore, docteur en Médecine ;

COMBEMALE, d°

DEBIERRE, d°

LEMIÈRE, d°

AGACHE, Édouard, industriel ;

FAUCHEUR, Edmond, Président de la Chambre de Commerce.

Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Finances. — Ouverture de crédits.

Exercice 1912.

DÉCRET DU 25 OCTOBRE 1912

École des Beaux-Arts. Chauffage.	Fr.	10.000	»
Contentieux. Affaire IMPENS. Régularisation. Crédit d'ordre	Fr.	270	»
Secours à Mme veuve DESMETTRE	Fr.	100	»
Assurances. Réglement de sinistre. Crédit d'ordre.	Fr.	269	05
Palais Rameau. Éclairage électrique. Achat de lampes	Fr.	900	»
Halles Centrales. Construction de w.-c..	Fr.	1.700	»
Établissement de bains, rue des Sarrazins. Travaux.	Fr.	1.191	21

Rue Brasseur. Classement. Crédit d'ordre. . . .	Fr.	3.803	92
Élèves-Artistes. Subsides de voyage	Fr.	200	»
Fêtes. Crédit supplémentaire.	Fr.	12.000	»
Distribution d'eau. Canalisation. Crédit.	Fr.	22.398	76
Cimetière de l'Est. Rétrocession de concession. . .	Fr.	1.225	»
Indemnité de départ aux membres de l'Enseignement primaire. Crédit supplémentaire.	Fr.	450	»

Exercice 1912.

DÉCRET DU 25 OCTOBRE 1912

Presbytère Protestant. Installation de chauffage . .	Fr.	1.000	»

Exercice 1912.

DÉCRET DU 15 NOVEMBRE 1912

Abattoirs. Travaux	Fr.	19.450	80
Employés d'octroi. Subside pour Congrès	Fr.	200	»
Terrain militaire. Location.	Fr.	260	»
~~Contentieux.~~ Service de la propreté publique. Règlement de compte	Fr.	39 505	75
Élèves-Artistes. Subside de voyage.	Fr.	300	»
Contrôle et collecte des droits de place, crédit supplémentaire	Fr.	400	»
Entretien des chèvres du Jardin Vauban d°	Fr.	300	»
Fêtes. . . . . d°	Fr.	6.000	»
Fourneaux économiques. . . . . d°	Fr.	11.000	»
Traitement des Instituteurs . . . . . d°	Fr.	10.000	»
Bureau d'assistance . . . . . d°	Fr.	600	»
Services municipaux. Indemnités et secours. . . .	Fr.	500	»
Travaux municipaux. Crédit supplémentaire . . .	Fr.	1.000	»
Sapeurs-Pompiers d° . . .	Fr.	4.000	»

Exercice 1912.

DÉCRET DU 27 NOVEMBRE 1912

— Tramways Mongy. Terminus de la ligne A. Crédit d'ordre		Fr.	30.500 »
Subside pour Congrès. Employés de Mairie		Fr.	200 »
— Achat, rue Guillaume Werniers		Fr.	6.606 40
Bourses et subsides. Crédit supplémentaire :			
Lycée Faidherbe	1.500 »		
Lycée Fénelon	1.000 »		
Écoles Industrielles des Arts et Métiers	1.000 »	Fr.	3.500 »
Élèves-Artistes. Subsides de voyage		Fr.	300 »
Enseignement primaire. Cours supplémentaire		Fr.	525 »
Assistance aux vieillards. Crédit supplémentaire		Fr.	15 000 »
Sanatoria. d°		Fr.	4.000 »
Foires annuelles d°		Fr.	600 »
Cimetière de l'Est. Entretien de tombes. Crédit d'ordre		Fr.	2.500 »
Distribution d'eau. Déversement. Réglement de dépenses		Fr.	1.411 54
Services municipaux. Enseignement. Indemnités de départ		Fr.	2.575 »

Foire aux Chevaux. — Comptable spécial.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. SIMONNET, chef du bureau des Adjudications, est nommé Comptable spécial, pour la foire aux chevaux du 19 octobre 1912.

Article 2. — Une somme de 1.000 francs (mille francs) sera mise à sa disposition, il aura à en rendre compte dans les formes de la comptabilité publique.

Article 3. — M. le Directeur des Services financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Abattoir. — Échaudoirs. Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, le paragraphe 2 de l'article 386 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit : .....; ne pourront obtenir leur placement dans un » échaudoir que les postulants de nationalité française, sujets français » des Colonies ou protégés français des pays de protectorat ».

Article 2. — M. le Directeur de l'Abattoir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Enlèvement des fumiers.

DU 25 OCTOBRE 1912

Adjudication au profit de M. Arthur Collin, entrepreneur à Lille, de l'entreprise de l'enlèvement des fumiers des abattoirs, pendant les années 1913 à 1915, moyennant une redevance annuelle de 1.507 fr. 50.

Enregistré le 3 décembre 1912, folio 4, case 3.

Répertoire n° 1817.

Location de locaux.

DU 31 OCTOBRE 1912

Bail à M. G. Marsy, chevillard à Lille, pour trois ans, du 1er novembre 1912, du grenier à fourrages n° 37, moyennant un loyer annuel de 30 francs.

Enregistré le 7 novembre 1912, folio 90, case 13.

Répertoire n° 1859.

Marchés. — Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 96 et 97 ;

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1020 du Code des arrêtés municipaux est complété comme suit :

« Les emplacements non occupés, par les abonnés, à 9 heures du » matin, resteront, à partir de cette heure, à la disposition du directeur » des Marchés, qui pourra les attribuer aux preneurs survenant dès » lors ».

Article 2. — M. le Directeur des Marchés est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Halles et Marchés. — Règlement Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 989 du Code des arrêtés municipaux est modifié comme suit : le premier paragraphe : « Poisson et marée, par benne. . . 0 fr. 10 sera complété par la condition suivante :

« Les acheteurs qui refuseront de payer les 0,10 de manipulation » seront exclus du Minck pendant quinze jours. »

Article 2. — M. le Directeur des Halles et Marchés et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville, le 28 octobre 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Halles centrales. — Viandes foraines. Visite. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 94,

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, le texte des articles 457 et 1022 du Code des arrêtés municipaux est modifié comme suit : « Article 457. — La visite des viandes foraines aura lieu » aux Halles Centrales, dès l'ouverture de l'octroi jusqu'à une heure » avant sa fermeture :

» Janvier, février, novembre et décembre : de sept heures à six » heures ;

» Mars, avril, septembre et octobre : de six heures à six heures ;

» Mai, juin, juillet et août : de cinq heures à sept heures.

» Les viandes arrivant en retard seront placées dans la halle d'ins- » pection (Halles Centrales) jusqu'au lendemain et elles acquitteront le » droit de crochet. »

Article 2. — M. le Directeur de l'octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Foire aux Chevaux. — Mesures d'ordre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97,

Arrêtons :

Article premier. — La circulation des chevaux, ânes, mulets, etc. et véhicules de toute nature est interdite dans toute la partie de l'Esplanade, allée des cavaliers, comprise entre les rues Léonard Danel et du Magasin, le samedi 19 octobre 1912, à partir de 9 heures du matin et pendant toute la durée de la Foire aux Chevaux.

Article 2. — M. le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Cimetières. — Règlement. Modifications.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 1026 du Code des arrêtés municipaux est modifié comme suit :

Du 1er au 30 septembre, à 6 heures.

Du 1er octobre au 15 novembre, à 5 heures.

Article 2. — MM. les Directeurs des Cimetières de l'Est et du Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

C. REMY, Adjoint.

Éclairage. — Candélabres.

DU 19 NOVEMBRE 1912

Soumission par M. Poinsat, constructeur à Paris, pour la fourniture de 8 candélabres, moyennant un prix de 1.320 francs.

Enregistré le 14 novembre 1912, folio 7, case 1.

Répertoire n° 1961.

Commissaire de police. — Nomination.

Le Président de la République française.

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur,

Décrète :

Article premier. — M. Broux, Jean-Baptiste, Commissaire de police de 1re classe au Havre (Seine Inférieure), est nommé Commissaire de police de 1re classe à Lille (Nord), en remplacement de M. Guillaume, qui reçoit une autre destination.

Cette mesure aura son effet à partir du 1er novembre 1912.

Article 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 octobre 1912.

A. FALLIÈRES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Ministre de l'Intérieur,

T. STEEG.

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord,

Gaston ALLAIN.

POUR AMPLIATION :

Pour le Directeur de la Sûreté générale,

Le Chef du 1er bureau,

SAUZET.

Procès-verbal d'installation.

L'an mil neuf cent douze, le premier du mois de novembre, devant nous, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, s'est présenté M. Broux, Jean-Baptiste, Commissaire de police de 1re classe au Havre, nommé Commissaire de police de 1re classe à Lille, par décret en date du 18 octobre 1912.

Nous l'avons ensuite déclaré installé à partir de ce jour dans lesdites fonctions de Commissaire de police de 1re classe à cette résidence.

En foi de quoi, il a signé avec nous le présent procès-verbal.

Pr le préfet du Nord :

Le Commissaire de Police,
BROUX.

Le Secrétaire général de la Préfecture du Nord,
Gaston ALLAIN.

Copie conforme transmise à Monsieur le Maire de Lille,

Lille, le 6 novembre 1912.

Le Conseiller de préfecture délégué,
A. RICARD.

Divagation des chiens. — Mesures de sécurité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, sur le Code rural, et le décret du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903 interdisant la divagation des chiens, dans toute l'étendue du département du Nord ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune.

Arrêtons :

Article premier. — Tous les chiens circulant sur la voie publique

seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant un délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur résidence si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger, de bouvier, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui Lorsque les chiens ou les chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire, ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais, en tout cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abatage ou signera leur exéat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui auront été trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant le nom et domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures, s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à 8 jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leurs propriétaires, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent

seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux tribunaux compétents.

Hôtel-de-Ville, le 5 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Bataillon des Sapeurs-Pompiers — Officiers. Nomination.

Par décret en date du 28 novembre 1912, ont été nommés aux grades ci-après dans les corps du Bataillon des Sapeurs-Pompiers : M. Crombez, Albert, Capitaine adjudant major ; M. Laigre, Paul, lieutenant chef de Musique.

Services municipaux. — Personnel.

Emplois vacants. Concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les articles 3, 4 et 5 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

Arrêtons :

Article premier. — Un concours pour emplois d'expéditionnaires, aura lieu le mardi 19 novembre 1912, à dix heures du matin.

Article 2. — Les candidats devront se faire inscrire au Secrétariat Général, avant le samedi 16 novembre 1912.

Article 3. — Les épreuves consisteront en une dictée de vingt lignes, une page d'écriture et un problème d'arithmétique.

Article 4. — Elles seront jugées par le Secrétaire général, assisté du Secrétaire de l'Association des Employés Municipaux.

Article 5. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les articles 3, 4 et 5 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour un emploi d'expéditionnaire aura lieu le jeudi 5 décembre 1912, à dix heures du matin.

ARTICLE 2. — Les candidats devront se faire inscrire au Secrétariat Général avant le mardi 3 décembre 1912.

ARTICLE 3. — Les épreuves consisteront en une dictée de vingt lignes, une page d'écriture et un problème d'arithmétique.

ARTICLE 4. — Elles seront jugées par le Secrétaire général, assisté du Secrétaire de l'Association des Employés Municipaux.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 29 novembre 1912.

Le Maire de Lille.

Ch. DELESALLE.

Bureau militaire.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les articles 3, 4, 5 et 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. LORÉ, Albert-Amédée, né à Lille, le 7 juin 1889, est nommé employé stagiaire de 5e classe, aux appointements de 1.600 francs, à partir du 1er décembre 1912.

ARTICLE 2. — M. LORÉ est tenu d'habiter le territoire de Lille.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 novembre 1912

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Assistance publique.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

M. DOUTRELONG, Lucien, employé stagiaire au Bureau de l'Assistance publique, est nommé à titre définitif dans ses fonctions à compter du 1er novembre 1912.

Hôtel-de-Ville, 30 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Bureau des Retraites ouvrières.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. NEVELLE, Fernand, né à Lille, le 21 mai 1889, employé stagiaire au Bureau des Retraites Ouvrières, est nommé à titre définitif dans les mêmes fonctions, à compter du 1er octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

M. DELEAU, Louis-Henri, né à Lille, le 25 septembre 1885, employé stagiaire au Bureau des Retraites ouvrières, est nommé, à titre définitif dans les mêmes fonctions, à compter du 1er octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

LIÉGEOIS-SIX, Adjoint.

Finances.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les articles 3, 4, 5 et 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. VANCOILLIÉ, Fernand-Charles, né le 4 juin 1889, à Lille, est nommé employé stagiaire de 5e classe, aux appointements de 1.600 francs, à partir du 1er décembre 1912.

ARTICLE 2. — M. VANCOILLIÉ est tenu d'habiter le territoire de Lille.

ARTICLE 3. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'article 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. BIGOT, employé stagiaire de 5e classe, au Service des Finances depuis le 1er septembre 1912, est nommé à titre définitif à compter du 1er décembre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Droits de place.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport de M. le Receveur Municipal en date du 17 octobre 1912 ;

Vu l'article 31 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un blâme est infligé au collecteur des droits de place DEVROË.

ARTICLE 2. — M. le Receveur Municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville 22 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Laboratoire municipal.

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois d'Octobre 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages .	108	—	—	30	138
Bières	28	—	—	—	28
Cafés, Thés et Chicorées	17	—	—	—	17
Cidres et Poirés. . . .	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos. .	13	—	—	—	13
Confitures et Miels . .	3	—	—	1	4
Eaux et Glaces	5	—	30	—	35
Étains et Poteries. . .	—	—	—	—	—
Farines	3	—	—	—	3
Huiles comestibles . .	8	—	—	1	9
Jouets et colorants . .	—	—	—	—	—
Kirschs et Spiritueux divers . . .	9	—	—	—	9
Laits	134	—	—	17	151
Pains et Pâtes	23	—	—	—	23
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices. . .	16	—	—	1	17
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	6	—	—	—	6
Sirops, Liqueurs et Limonades . .	2	—	—	—	2
Sucreries et Confiseries	5	—	—	—	5
Viandes et Conserves .	3	—	—	2	5
Vinaigres	7	—	—	—	7
Vins.	58	1	—	6	65
Divers.	13	—	—	1	14
TOTAL. . . .	462	1	30	59	552

Laboratoire municipal

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Novembre 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS		FALSIFIÉS	TOTAL
		Non nuisibles	Nuisibles		
Beurres et Fromages	112	—	—	33	145
Bières	23	1	—	—	24
Cafés, Thés et Chicorées	13	—	—	—	13
Cidres et Poirés	1	—	—	—	1
Chocolats et Cacaos	8	—	—	—	8
Confitures et Miels	11	—	—	—	11
Eaux et Glaces	7	—	38	—	45
Étains et Poteries	—	—	—	—	—
Farines	18	—	—	1	19
Huiles comestibles	9	—	—	2	11
Jouets et Colorants	3	—	—	—	3
Kirschs et Spiritueux divers	6	—	—	1	7
Laits	137	—	—	26	163
Pains et Pâtes	16	—	—	—	16
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	—	—	—	—	—
Poivres et Épices	7	—	—	3	10
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	4	—	—	—	4
Sirops, Liqueurs et Limonades	2	—	—	—	2
Sucreries et Confiseries	9	—	—	—	9
Viandes et Conserves	2	—	—	—	2
Vinaigres	9	—	—	1	10
Vins	56	2	—	3	61
Divers	6	—	—	—	6
TOTAL	459	3	38	70	570

CONSOMMATIONS D'EAU en Octobre 1912.

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	16.100	20.918	0.41	0.84	1.00	3.15	5.10	4.30	
2	17.169	21.190	0.41	0.92	1.80	3.20	5.20	4.00	
3	18.422	20 618	0.45	0.94	2.40	3.26	5.10	4.00	
4	19.835	20.693	0.46	1.02	2.60	3.35	5.15	3.90	
5	20.028	23.082	0.48	1.07	2.65	3.40	5.20	4.00	
6	19.172	16.627	0.49	1.11	2.70	3.45	4.75	3.60	
7	20.463	19.466	0.49	1.11	2.65	3.45	5.15	4.30	
8	16.540	20.614	0.49	1.11	2.70	3.45	5.10	4.10	
9	17.342	20.510	0.51	1.11	2.75	3.45	5.15	4.00	
10	19.264	20.843	0.51	1.08	2.70	3.41	5.15	4.00	
11	19.905	20.442	0.50	1.07	2.60	3.40	5.15	4.00	
12	19.330	23.941	0.47	1.07	2.60	3.40	5.20	4.10	Le forage a fonctionné 12 heures
13	18.538	17.691	0.46	1.06	2.60	3.39	5.05	3.80	
14	21.403	21.551	0.46	1.07	2.55	3.40	5.05	4.00	
15	12.927	21.636	0.46	1.07	2.65	3.40	5.05	3.80	
16	17.123	21.687	0.45	1.07	2.40	3.40	5.05	3.75	Le forage a fonctionné 9 heures.
17	17.674	20.915	0.45	1.06	2.45	3.39	5.10	3.60	Le forage a fonctionné 9 heures.
18	19.337	21.473	0.45	1.07	2.30	3.40	5.10	3.75	id
19	18.844	24.674	0.44	1.06	2.20	3.39	5.10	3.75	id.
20	18.940	17.851	0.44	1.06	2.10	3.39	4.75	4.00	Le forage n'a pas fonctionné.
21	21.768	19.933	0.43	1.08	1.80	3.41	5.05	4.25	Le forage a fonctionné 9 heures.
22	14.650	21.252	0.43	1.07	1.80	3.40	5.10	4.10	id.
23	17.301	21.476	0.43	1.07	2.10	3.40	5.10	3.95	id.
24	18.087	21.117	0.44	1.03	2.25	3.37	5.10	3.90	id.
25	18.842	21.362	0.45	1.02	2.45	3.35	5.10	4.00	id.
26	18.430	22.709	0.46	1.00	2.40	3.32	5.20	3.90	id.
27	18.189	17.361	0.45	0.99	2.40	3.31	4.70	3.80	Le forage n'a pas fonctionné.
28	19.835	20.195	0.46	1.00	2.60	3.32	5.05	4.20	
29	14.893	20.204	0.47	1.01	2.65	3.33	5 05	4.00	
30	16.873	20.499	0.48	0.99	2.50	3.31	5.10	4.00	
31	20.178	21.276	0.48	0.98	2.55	3.30	5.10	4.10	

CONSOMMATIONS D'EAU en Novembre 1912.

DATES	COMSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	14.405	17.292	0.48	0.99	2.55	3.31	4.60	3 75	
2	17.973	20.913	0.49	1.02	2.70	3.34	5.10	3.75	
3	18.551	19.267	0.55	1 02	2.55	3.34	5.10	3.90	
4	20.853	20.707	0.48	1.08	2.35	3.40	4.95	4.10	
5	15.245	19.999	0.48	1.06	2.40	3.38	5.10	3.60	
6	17.435	21.847	0.50	1.07	2.60	3.39	5.10	4.00	
7	18.834	20.301	0.48	1.06	2.35	3.38	5.10	3.75	
8	19.269	21.219	0.46	1 06	2.05	3.38	5 10	4.00	
9	19.372	23.354	0.47	1.04	1.85	3.36	5.10	3.90	
10	19.040	18.019	0.47	0.98	1.75	3.30	4.70	3.70	
11	20.482	20.995	0.47	1.00	1.65	3.32	5.05	4.10	
12	15.746	21.802	0.48	1.08	1.85	3.40	5.05	4.00	
13	18.213	21.919	0.52	1.11	2.75	3.45	5.10	3.90	
14	19 100	21.323	0.54	1.19	2.80	3.52	5.10	3.75	
15	19.229	22.247	0.59	1.21	2.80	3 55	5.10	3.80	
16	19.150	22.643	0.59	1.25	2.80	3.58	5.10	3.75	
17	19.718	17.780	0.59	1.28	2.80	3.60	4.80	3.80	
18	22.026	20.173	0.59	1.30	2.80	3.62	5.00	4.25	
19	13.547	20.728	0.62	1 33	2.83	3.66	5.05	4.00	
20	18.874	24.100	0.67	1.33	2.95	3.66	5.10	4.00	
21	19.517	24.142	0.67	1.33	2.94	3.65	4.90	3.50	
22	19 527	20.528	0.69	1.31	2.95	3.64	4.70	3.25	
23	18.178	22.982	0.68	1.35	2.94	3.68	5.15	4.10	
24	19.793	16.160	0.72	1.37	3.00	3.70	4.75	3.80	
25	20.100	20.263	0.72	1.41	3.00	3.75	5.20	4.25	
26	16.159	19.882	0.72	1.43	3.00	3.75	5.10	4 00	
27	20.593	20.849	0.77	1.43	3.05	3.75	5.10	4.00	
28	19.474	20 483	0.76	1.45	3.04	3.78	5.05	3.90	
29	20.057	19.547	0.70	1.45	2.98	3.78	5.15	3.80	
30	19.130	21.489	0.65	1.46	2.90	3.79	5.20	4.10	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DECÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NES *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
146	9	316	76	392	25	18	43	322	»	48	6

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 50 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	2	»	»	»	2
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	»	»	»	»	»
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	»	»	»	3	3
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	2	»	»	»	»	2
13	Tuberculose des poumons	»	5	19	14	9	47
14	Tuberculose des méninges	»	2	»	1	»	3
15	Autres tuberculoses	»	»	»	»	»	»
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	3	4	13	20
17	Méningite simple	3	4	2	1	»	10
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	16	21	32
19	Maladies organiques du cœur	»	»	2	8	15	25
20	Bronchite aiguë	3	3	»	»	»	6
21	» chronique	»	»	»	»	3	3
22	Pneumonie	»	1	»	3	6	10
22bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	3	6	3	11	8	31
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	1	»	»	»	1
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	23	1	»	»	»	24
24bis	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	2	2
26	Cirrhose du foie	»	»	»	4	1	5
27	Néphrite et maladie de Bright	»	»	1	6	7	14
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
29	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	1	»	»	1
31	Débilité congénitale et vices de conformation	9	»	»	»	»	9
32	Débilité sénile	»	»	»	»	15	15
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	2	1	1	4
33bis	Suicides	»	»	2	»	1	3
34	Autres maladies	7	2	6	15	10	40
35	Maladies inconnues ou mal définies	3	»	2	1	2	8
	TOTAUX	53	28	45	79	117	322

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	MORT-NES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			NAISSANCES			DECÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NÉS *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimes	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
193	8	318	81	399	38	15	53	293	»	34	»

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*)

N° d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 39 ans	De 40 à 59 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	»	»	»	»	»	»
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	»	»	»	»	»	»
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	»	1	1	»	2	4
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	5	14	22	4	45
14	Tuberculose des méninges	»	2	»	»	»	2
15	Autres tuberculoses	»	»	3	1	1	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	1	1	13	15	30
17	Méningite simple	5	1	»	1	2	9
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	3	18	21
19	Maladies organiques du cœur	»	1	»	12	17	30
20	Bronchite aiguë	2	»	»	»	»	2
21	» chronique	»	»	1	2	7	10
22	Pneumonie	1	»	»	»	7	8
22 bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	4	7	2	4	11	28
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	1	»	»	1
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	20	»	»	»	»	20
24 bis	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	1	1	2
26	Cirrhose du foie	»	»	»	2	1	3
27	Néphrite et maladie de Bright	»	»	»	3	7	10
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
29	Septicémie puerpurale (fièvre, péritonite, phlébite puerpurales)	»	»	»	»	»	»
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	4	»	»	»	»	4
32	Débilité sénile	»	»	»	»	12	12
33	Morts violentes (suicide excepté)	»	»	1	4	2	7
33 bis	Suicides	»	»	»	2	1	3
34	Autres maladies	4	5	2	9	9	29
35	Maladies inconnues ou mal définies	2	»	1	2	1	6
	TOTAUX	42	25	27	81	118	293

Travaux. — Emploi vacant. Concours.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le Statut des Fonctionnaires Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE FREMIER. — Un concours pour une place de commis principal au service des travaux en remplacement du M. HUGOT, décédé, aura lieu le jeudi 10 octobre, à 10 heures du matin.

ARTICLE 2. — Les candidats devront se faire inscrire au Secrétariat général, avant le lundi 7 octobre

ARTICLE 3. — Les épreuves comprendront une dictée de 40 lignes, un problème d'arithmétique, une composition française et une page d'écriture.

ARTICLE 4. — Le jury sera composé de M. l'Adjoint aux Travaux, de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, directeur des travaux, de M. le Secrétaire général et de M. le Président de l'Association des Employés.

ARTICLE 5. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 1er octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu notre arrêté en date du 1er octobre 1812, instituant un concours pour un emploi de Commis principal au Service des Travaux Municipaux,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. ANDRIÈS, employé au Bureau Militaire, est nommé commis principal de 5e classe, au Service des Travaux Municipaux, aux appointements annuels de 2.100 francs (deux mille cent francs), à compter du 1er novembre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Eaux.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur du Service des Eaux, en date du 8 octobre 1912,

ARRÊTONS :

Un blâme est infligé au chauffeur CABAYE, Emile, pour négligences répétées dans son service.

Hôtel-de-Ville, le 4 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur chargé du Service des Eaux, en date du 6 novembre 1912,

ARRÊTONS :

Un blâme est infligé au contrôleur du Service des Eaux GILBERT, Joseph-Gabriel.

Hôtel-de-Ville, le 11 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Laboratoire municipal.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu l'arrêté municipal du 1er février 1912 nommant, à titre provisoire, M. VANDERHAGEN, Maurice, préparateur au Laboratoire municipal ;

Vu le rapport du Directeur du Laboratoire municipal du 25 octobre 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. VANDERHAGEN, Maurice, préparateur au Laboratoire municipal, né à Lille, le 21 juin 1875, cessera ses fonctions le 1er janvier 1913.

ARTICLE 2. — M. le Directeur du Service de l'Hygiène est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

Fl. BINAULD, Adjoint.

Promenades et Jardins.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. PICARD, Gaston-Louis-Adolphe, né à Gouzougniat (Creuse), le 9 juin 1879, chef de culture au Jardin d'Arboriculture, est nommé Surveillant général des Promenades-Jardins, de 5e classe, aux appointements annuels de 2.400 francs (deux mille quatre cents francs), à partir du 1er octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Jardinier-chef est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

René BAUDON, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. SAINT-LÉGER, Maurice-Etienne, diplômé de l'Ecole nationale d'Agriculture de Versailles, né le 12 novembre 1888, à Roubaix (Nord), est nommé chef de culture stagiaire, de 5e classe, aux appointements annuels de 1.800 francs (dix-huit cents francs), à compter du 15 octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Jardinier-Chef est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

René BAUDON, Adjoint.

Théâtre.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

M. LEFEBVRE, Julien, né à Lille, le 16 juillet 1885, est nommé contrôleur du parterre, à la Salle des Spectacles.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

M. LEROY, Alfred, né à Lille, le 30 mai 1873, est nommé contrôleur suppléant à la Salle de Spectacles.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

R. BRACKERS D'HUGO, Adjoint.

Musées.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. HÉRENGT, Charles-Victor, né à Lille, le 10 mars 1878, est nommé chauffeur stagiaire au Palais des Beaux-Arts, aux appointements annuels de 1.350 francs (treize cent cinquante francs), à compter du 1er octobre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 2 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

G. WAUQUIER, Adjoint.

Musée de Géologie.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

ARRÊTONS :

M. VERBIÈSE, Ernest-Camille, né à Lille, le 24 janvier 1888, est nommé, à titre définitif, gardien du Musée de Géologie.

Hôtel-de-Ville, le 25 novembre 1912.

Le Maire de Lille.

WAUQUIER, Adjoint.

Octroi.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le rapport de M. le Directeur de l'Octroi, en date du 17 octobre 1912 ;

Considérant que le préposé d'octroi HAYAUME qui, a déjà cette année, été l'objet de quatre mesures disciplinaires a quitté son service de 7 h. 30 à 9 h. 20 du soir, pour se rendre à l'estaminet, avec cette circonstance aggravante qu'il remplissait les fonctions de chef de poste,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Un retard d'une année dans son avancement est infligé au préposé d'octroi HAYAUME.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'Octroi est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 22 octobre 1912.

Le Maire de Lille.

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1er octobre 1912 :

MM. GARDIN, Ferdinand, né à Saint-Amand (Nord), le 15 mars 1887;
BERTHE, Henri-François, né à Calonne-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), le 14 octobre 1889 ;
DUVILLIERS, Léon-Marius, né à Lille, le 13 février 1889 ;
HERON, Clovis-Albert, né à Hecq (Nord), le 13 août 1889 ;
DESCAMPS, Louis-Henri-Joseph, né à Quesnoy-sur-Deûle (Nord), le 18 août 1889 ;
WAGHEMACKER, Gaston-Louis, né à Boeschèpe (Nord), le 21 juin 1889 ;
NAVEZ, Désiré, né à Bauvin (Nord), le 3 janvier 1889 ;

avec faculté pour eux de verser à la Caisse des Retraites des Employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 3 octobre 1912.

Le Maire de Lille.

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;
Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Est nommé, sergent de ville stagiaire, à compter du 1er octobre 1912, M. DERUELLE, Vital-Clément-Joseph, né à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), le 25 septembre 1885, avec faculté pour lui de verser à la Caisse des Retraites des Employés municipaux, à partir du jour de son entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 7 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés dans le Service de la Police comme sergents de ville stagiaires, à compter du 16 octobre 1912 :

MM. MAREELS, Alfred-Noël, né à Hem (Nord), le 22 décembre 1889 ;

CARON, Alfred, né à Haine-Saint-Pierre (Belgique), le 15 mars 1889 ;

DUEZ, Oscar-Henri-Richard, né à Chéreng (Nord), le 8 avril 1889 ;

avec faculté pour eux, de verser à la Caisse des Retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 14 octobre 1912.

Le Maire de Lille.

WAUQUIER, Adjoint.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire Central de Police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sergents de ville stagiaires, à compter du 1er novembre 1912 :

MM. CAPELIER, Louis-Arthur-Honoré, né à Mons-en-Barœul, le 3 juillet 1887 ;

LIÉNARD, Alexandre, né à Lannoy (Nord), le 5 décembre 1885 ;

FISQUES, Frédéric, né à Escautpont (Nord), le 9 février 1887 ;

PLATEAU, Jules-Joseph, né à Lille, le 21 août 1888 ;

FRANÇOIS, Lucien, né à Bavay (Nord), le 10 juin 1886 ;

avec faculté pour eux de verser à la Caisse des Retraites des employés municipaux, à partir du jour de leur entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 5 novembre 1912.

Le Maire de Lille,

M. LAURENGE, Adjoint.

Jardins.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. DILLY, Louis, né à Lille, le 19 mars 1857, est nommé garde de Jardin stagiaire, aux appointements annuels de 1.200 (douze cents francs), à compter du 16 octobre 1912 et avec faculté pour lui de verser à la Caisse des Retraites des Services municipaux, dès son entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire Central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

René BAUDON, Adjoint.

Caisse de retraites. — Versements rétrospectifs. Retrait partiel d'arrêté.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Notre arrêté en date du 8 mars 1912, autorisant certains employés à effectuer à la Caisse des Retraites des Services municipaux les versements arriérés afférents à leurs traitements, est rapporté en ce qui concerne M. PARSY, employé au Service des Travaux.

ARTICLE 2. — M. le Directeur des Services Financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 8 octobre 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

12.10029 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

SOMMAIRE :

Pages

Baux :

Locations temporaires de terrains communaux 1389

Contentieux :

Fourniture de pavés. Différend. Société des Granits porphyroïdes des Vosges. Décision du Conseil d'État. 1389

Police administrative :

Fêtes locales pour 1913. Désignation 1393
Certificats d'aptitude physique. Délivrance 1393
État-civil. Délégation aux adjoints 1394
État-civil et écoles. Médecin. Délégation 1395
Police. Personnel. Médecin. Dr Swynghedauw 1396
Octroi. Personnel. Médecin. Dr Millat 1396

Administrations diverses :

Compagnie des agents de change. Chambre syndicale pour 1913. 1397

Immeubles :

Achat. Parcelle, rue de Bavai. Plichon 1397
Vente. Parcelle, rue du Long-Pot. Varloot 1398

Pages

Voirie :

Chemin vicinal ordinaire n° 30 (partie). Incorporation dans la petite vicinalité. Homologation. 1398
Aqueduc, rue de la Bassée. Adjudication. JONCQUEZ frères . . . 1399

Bibliothèque :

Statistiques pour 1911. 1400

Enseignement des Beaux-Arts :

École des Beaux-Arts. Professeur. BEAUVAIS 1414
École régionale d'Architecture. Professeurs. DUPUIS et DELANNOY 1414
— Professeur. DEREGNAUCOURT. 1414

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. Internat. Denrées. Adjudications à divers . . . 1415

Bureau de bienfaisance :

Commission. Nomination DRUEZ. 1416

Hospices :

Commission. Administrateur. PIOLAINE. 1417
— — LALISSE 1417
Statistique pour 1911 1418

Mont-de-Piété :

Administrateur. Nomination STIÉVENARD 1424

Œuvres diverses :

Caisse d'épargne. Statistique pour 1911. 1424
Fourneaux économiques. Statistique des mois de novembre et décembre. 1432
Invalides du travail. Administrateur. DESCAMPS. 1433

Pages

Finances :

Octroi. Revision et prorogation. Approbation 1433
— Verres armés de couleurs. Refus. Note. 1435
— Alcool et liquides alcooliques. Surtaxe. Prorogation. Approbation 1435
Emprunt de 7.930.000 fr. et unification des emprunts. Approbation 1437
Comptables spéciaux pour 1913. Nomination 1438

Alimentation :

Laboratoire municipal. Statistique des analyses pour 1912 . . . 1441
Abattoir. Animaux sacrifiés en 1910, 1911 et 1912 1444
— Boyauderie. Règlement. Modification 1444
— Location de locaux. 1445

Distribution d'eau :

Consommation en décembre 1442

Hygiène :

Statistique des décès du mois de décembre 1443

Éclairage :

Qualité du gaz. Enquête. Rapport 1445

Police :

Commissaire de police. Installation. Polet 1450
Concours privé. Recettes. Régisseur. Vandeportael. 1451
Divagation des chiens. Mesures de sécurité 1451
Kursaal. Mesures de sécurité. 1453
Filles soumises. Médecins 1455
Chapeaux feminins. Mesures de sécurité 1455

Pages

Sapeurs-Pompiers :

Cheval. Livraison. Marché. LECLERCQ 1456
Fourrages. Adjudication. CHRÉTIEN . . . . . .

Services municipaux :

Statistiques diverses pour 1911 1457
Personnel. Décisions diverses 1462
Huiles, graisses et suifs. Adjudication. LEGRAND 1466
Fournitures diverses. Adjudications à divers 1466

Baux.

Locations temporaires de terrains communaux.

DU 4 DÉCEMBRE 1912

Agence Nationale d'Affichage, 96 mq. place Simon-Vollant, Fr. 150

DU 13 DÉCEMBRE 1912

M. Bertin, 13.320 mq. Bassin d'inondation..... Fr. 5

Fourniture de Pavés. — Société des Granits porphyroïdes des Vosges. Différend.

Décision du Conseil d'État.

Au nom du peuple français :

Le Conseil d'État statuant au Contentieux (Section du Contentieux).

Vu le rapport de la troisième sous-section du Contentieux.

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour la Société des Granits porphyroïdes des Vosges, dont le siège social est à Paris, 4, rue de Castellane, représentée par ses directeurs et administrateurs en exercice, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'État, les 22 janvier et 11 mars 1908 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil d'annuler une décision du 1er juin de la même année, par lesquelles le maire de la Ville de Lille a appliqué à la Société exposante les pénalités prévues, en cas de retard dans les livraisons, au marché passé entre la Société et la Ville de Lille pour la fourniture de pavés ;

Ce faisant, attendu qu'en vertu d'une adjudication, la Société s'est engagée à fournir à la Ville de Lille 1.500.000 pavés, livrables à partir

du 12 décembre 1906, à raison de 180.000 par mois et que le marché stipulait qu'une retenue de 5.°/o serait faite sur les fournitures en retard dont le compte devait être établi chaque mois, que le gel des canaux et les chutes de neige abondantes dans la région de ses carrières pendant l'hiver exceptionnellement rigoureux de 1906-1907 n'ont pas permis à la Société d'effectuer aux époques convenues la totalité des livraisons ; que les pénalités prévues en cas de retard ne pouvaient être appliquées à la Société, les cas de force majeure ci-dessus relatés la rendant excusable de ne pas avoir fait complétement les livraisons prévues pour les mois de mars, d'avril et de mai : que la Société exposante ne pouvait être frappée de ces pénalités sans mise en demeure préalable, le cahier des clauses et conditions générales des travaux des Ponts et Chaussées du 16 février 1892 et le cahier des charges du 30 novembre 1861 spécial aux marchés des communes du département du Nord, exigeant l'accomplissement de cette formalité ; qu'aucune des lettres adressées par le maire de Lille à la société n'a le caractère d'une mise en demeure ; que la transaction intervenue à la fin du mois de juin 1907 entre la Ville et la Société, pour réduire le marché à la fourniture de 1.000.000 de pavés livrables désormais à raison de 90.000 par mois, en ne faisant pas mention des pénalités qui auraient précédemment encourues, impliquant par cela même que la Ville avait renoncé à les appliquer ;

Ordonner le paiement avec intérêts à la Société des sommes litigieuses ;

Vu la décision attaquée ;

Vu le mémoire en défense pour la Ville de Lille représentée par son maire en exercice, ledit mémoire enregistré au secrétariat du Contentieux du Conseil d'État, le 22 avril 1909, et tendant à ce que la requête soit rejetée comme non recevable et subsidiairement comme mal fondée et à ce que les dépens soient mis à la charge de la Société demanderesse par les motifs ; que le contrat intervenu entre la Société et la Ville étant l'accessoire des travaux de pavage exécutés par celle-ci, est un marché de travaux publics dont le Contentieux appartenait en première instance au Conseil de Préfecture ; que le Conseil d'État ne peut donc

connaître directement de la décision du maire de Lille ; sur la requête enregistrée seulement le 22 janvier 1908, a été présentée tardivement, la décision du 1er juin 1907 opérant la retenue, ayant été notifiée le 10 juin à l'administrateur délégué de la Société et celle du 20 novembre 1907 étant purement confirmative de la première décision ; au fond, que les livraisons de la Société n'ont pas été entravées par des circonstances de force majeure, le gel des canaux ayant pris fin dès le début du mois de janvier et les chutes de neige n'ayant pas été exceptionnelles ; que la constatation mensuelle des retards organisés d'une façon précise par le contrat, excluait la nécessité d'une mise en demeure ; que les modifications au marché, intervenues à la fin du mois de juin, ne réglant que pour l'avenir la situation des parties contractantes, ne pouvaient avoir aucun effet en ce qui concerne les pénalités déjà encourues et appliquées ;

Vu la demande de capitalisation des intérêts produite pour la Société requérante, enregistrée comme ci-dessus le 27 janvier 1909 ;

Vu le mémoire en réplique produit pour la Société des Granits porphyroïdes des Vosges, enregistré comme ci-dessus le 14 décembre 1910 et tendant aux mêmes fins que la requête ;

Vu les observations présentées par le Ministre de l'Intérieur en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, les dites observations enregistrées comme ci-dessus le 14 août 1909 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Oui M. Lacroix, Maître des Requêtes, en son rapport ;

Oui Me Labbé, Avocat de la Société des Granits porphyroïdes des Vosges, et Me Chabrol, Avocat de la Ville de Lille, en leurs observations ;

Oui M. Blum, Maître des Requêtes, commissaire du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant que la réclamation de la Société des Granits porphyroïdes des Vosges tend à obtenir le paiement d'une somme de 3.436 fr. 20 qui a été retenue à titre de pénalité par la Ville de Lille, sur le montant du prix d'une fourniture de pavés, en raison de retard dans les livraisons ;

Considérant que le marché passé entre la Ville et la Société, était exclusif de tous les travaux à exécuter par la Société, et avait pour objet unique des fournitures à livrer selon les règles et conditions des contrats intervenus entre particuliers, qu'ainsi ladite demande soulève une contestation dont il n'appartient pas à la juridiction administrative de connaître ; que, par suite, la requête de la Société n'est pas recevable.

DÉCIDE :

Article premier. — La requête susvisée de la Société des Granits porphyroïdes des Vosges est rejetée.

Article 2. — Les dépens sont mis à la charge de la Société des Granits porphyroïdes des Vosges.

Article 3. — Expédition de la présente décision sera transmise au Ministre de l'Intérieur.

Délibéré dans la séance du 24 juillet 1912, où siégeaient MM. Marguerie, Président de la section, Mayniel, Vel-Durand, Jagerschmidt, Présidents de sous-section, Varagnac, Baudenet, Romieu, Jules Gautier, Fournier, Conseillers d'État, Guillaumot, Maître des requêtes et Lacroix, Maître des requêtes, rapporteur.

Lu en séance publique, le 31 juillet 1912.

Le Maître des requêtes, rapporteur,
A. LACROIX.

Le Président,
R. MARGUERIE.

Le Secrétaire du Contentieux,
Secrétaire de la
section du Contentieux,
R. LAGRANGE.

La République mande et ordonne au Ministre de l'Intérieur, en ce qui le concerne et à tous les huissiers à ce requis, en ce qui concerne les voies de droit commun contre les parties privées, de pourvoir à l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Pour expédition conforme :
Le Secrétaire du Contentieux du
Conseil d'État,
R. LAGRANGE.

Année 1913. — Jours de Fêtes locales.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 13 juillet 1906, article 5, paragraphe 4, sur le repos hebdomadaire ;

Vu la circulaire de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, en date du 10 avril 1907, fixant à huit le nombre maximum des dimanches qui peuvent être déclarés jours de fêtes locales ;

Considérant que six dimanches seulement nous paraissent présenter le caractère de fêtes locales, en raison de l'affluence des visiteurs attirés en ville, aux approches des grandes fêtes, c'est-à-dire, les dimanches qui précèdent les fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Braderie, de la Toussaint, de Noël et du Nouvel An.

ARRÊTONS :

Sont déclarés jours de fêtes locales, les dimanches 16 mars, 4 mai, 7 septembre, 26 octobre, 21 et 28 décembre 1913.

Hôtel-de-Ville, le 9 décembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Pour copie conforme :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

GRAND.

VU ET APPROUVÉ :

Lille, le 27 décembre 1912.

Pour le Préfet du Nord,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

GRAND.

Certificats d'aptitude physique. — Délivrance. Médecins.

Nous, Préfet du département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants,

des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels ;

Vu les propositions de M. le Maire de Lille, en date du 20 décembre 1912 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Le service de la délivrance, à titre gratuit, du certificat d'aptitude physique prescrit par l'article 2 de la loi du 2 novembre 1892, sera effectué, à la Mairie de Lille (bureau d'hygiène), le jeudi de chaque semaine, de 11 heures et demie à midi, à tour de rôle, par les médecins chargés du service de l'état-civil et de l'école, savoir :

Mois de Janvier et Février	MM. Bonnet-Laborderie.
Mars et Avril	Dupuis.
Mai et Juin	Pierret.
Juillet et Août.	Vincent.
Septembre et Octobre. . . .	Sablé.
Novembre et Décembre . . .	Leclercq.

Article 2. — Une expédition du présent arrêté sera adressée à M. le Maire de Lille et à M. l'Inspecteur divisionnaire du travail à Lille.

Lille, le 21 décembre 1912.

Pour expédition conforme :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
RICARD.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire général délégué,
Gaston ALLAIN.

État-Civil. — Délégation aux adjoints.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 82 ;

Vu notre arrêté en date du 20 mai 1908 ;

ARRÊTONS :

Sont délégués dans les fonctions d'officiers de l'état-civil pour la célébration des mariages :

MM. Brackers d'Hugo, Baudon, Laurenge, Crépy-saint-Léger, Binauld, Duburcq, Dambrine, Liégeois-Six, Wauquier et Rémy.

Hôtel-de-Ville, le 21 mai 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

État-Civil et Écoles. — Médecins.

Nous, Maire de la Ville de Lille,
Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

ARRÊTONS :

Article premier. — Sont nommés pour l'année 1913, médecins de l'état-civil et des écoles :

Titulaires :

1re Circonscription	. . . . .	MM. Benoit.
2e —	. . . . .	Sablé.
3e —	. . . . .	Leclercq.
4e —	. . . . .	Looten.
5e —	. . . . .	de Coopman.
6e —	. . . . .	Coorevits.
7e —	. . . . .	Sonneville.
8e —	. . . . .	Dauthuile.
9e —	. . . . .	Gosselin.
10e —	. . . . .	Bonnet-Laborderie.
11e —	. . . . .	Dupuis.
12e —	. . . . .	Pierret.
13e —	. . . . .	Caudron.
14e —	. . . . .	Vincent.
15e —	. . . . .	Warin.
16e —	. . . . .	Boissart.
17e —	. . . . .	Loviny.
18e —	. . . . .	Delannoy.

Auxiliaires :

MM. Delmasure, Devaux, Duvillier, Pley, Verhaeghe, Arnould.

Ces médecins devront en outre, à la demande de l'Administration municipale, visiter les employés malades et, pendant deux mois, au cours de leur mandat, délivrer à la Mairie (bureau d'hygiène), le jeudi de chaque semaine, de 11 heures et demie à midi, les certificats d'aptitude physique exigés par la loi du 2 novembre 1902.

Article 2. — MM. les adjoints délégués sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 17 décembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Police. — Médecin.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 69 :

ARRÊTONS :

M. le Docteur SWYNGHEDAUW est maintenu dans ses fonctions de Médecin du Service de la Police pour l'année 1913.

Hôtel-de-Ville, le 31 Décembre 1912.

Le Maire de Lille,

Ch. DELESALLE.

Octroi. — Personnel. Médecin

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88.

ARRÊTONS :

M. le Docteur en Médecine MILLAT est maintenu dans ses fonctions de Médecin du Service de l'Octroi de Lille.

Hôtel-de-Ville, le 23 Décembre 1912.

Le Maire de Lille,

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Compagnie des Agents de change. — Chambre syndicale pour 1913.

La Compagnie des Agents de Change de Lille, dans son Assemblée Générale du 20 décembre courant, a composé comme suit sa Chambre syndicale pour l'année 1913 :

MM. Alexandre CROUAN, syndic ;
Léon DENOYELLE, premier adjoint ;
Léon LEYS, deuxième adjoint.

Le Syndic,

CROUAN.

Immeubles. — Achats et ventes.

Parcelle, rue de Bavai.

DU 20 DECEMBRE 1912

Achat de M. Henri-Joseph PLICHON, ajusteur, et de Madame Palmyre-Marie LECLERCQ, son épouse, demeurant à Lille, d'une parcelle de terrain de 10 m. q. 50, sise à Lille, rue de Bavai, moyennant un prix de 168 francs.

Enregistré le 30 décembre 1912, folio 17, case 8.

Répertoire n° 2173.

Parcelle, rue du Long-Pot.

DU 20 DECEMBRE 1912

Vente à M. VARLOOT, Simon, demeurant à Lille, d'un terrain de 6 mq. 07 dq., sis à Lille, chemin vicinal ordinaire n° 1, dit rue du Long-Pot, moyennant un prix de 182 fr. 10.

Enregistré le 21 décembre 1912, folio 13, case 21.

Transcrit le 23 décembre 1912, vol. 573, n° 5.

Répertoire n° 2172.

Chemin vicinal ordinaire. — Incorporation dans la petite vicinalité. Homologation.

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de la Légion d'honneur,

Vu les décisions ministérielles des 23 juillet 1908 et 18 septembre 1911, relatives à l'accord intervenu entre le service vicinal du département du Nord et de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, au sujet du projet d'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 30, aux abords de la station de Lille-Porte d'Arras (ligne de Lille à Béthune), comportant des échanges de terrains et l'incorporation dans la petite vicinalité de Lille, du chemin d'accès à ladite station de Lille-Porte d'Arras et d'une partie de la cour des voyageurs.

Vu le décret du 4 mars 1912, qui a classé dans la vicinalité ordinaire de la Ville de Lille ledit chemin d'accès et d'une partie de la cour des voyageurs précitée ;

Vu notre arrêté en date du 8 juin 1912, ordonnant le récolement et la remise à la Ville de Lille dudit chemin d'accès et de la partie de ladite cour des voyageurs classés dans la vicinalité ;

Vu le procès-verbal de récolement du 13 juillet 1912, dressé contradictoirement entre M. le Maire de Lille, assisté d'un représentant du service vicinal, l'Inspecteur de la voie représentant l'Ingénieur de la voie

de la Compagnie du Nord et de l'Ingénieur du Contrôle de la voie et des bâtiments du réseau du Nord ;

Vu le plan annexé au dit procès-verbal ;

Vu les rapports des Ingénieurs du contrôle, en date des 14-18 Décembre 1912 ;

ARRÊTONS :

Article Premier. — Le procès-verbal ci-dessus visé est homologué, et il est fait remise à M. le Maire de la Ville de Lille du chemin d'accès à la station de Lille-Porte d'Arras et d'une partie de la cour des voyageurs, tels qu'ils sont définis au dit procès-verbal et que les représente le plan coté annexé.

Article 2. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° A M. le Maire de Lille ;

2° A M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle de la voie et des bâtiments du réseau du Nord, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution ;

3° A la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

Fait à Lille, le 21 Décembre 1912.

Pour le Préfet du Nord :

Le Secrétaire général délégué,

Gaston ALLAIN.

Pour expédition conforme :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

RICARD.

Aqueduc, rue de la Bassée.

DU 27 DECEMBRE 1912

Adjudication au profit de MM. JONCQUEZ frères, entrepreneurs à Lille, des travaux de construction d'un aqueduc rue de La Bassée, moyennant 20.714 fr. 70, rabais de 13 0/0 déduit.

Enregistré le 30 janvier 1913, folio 32, case 11.

Répertoire n° 2223.

Bibliothèque communale. — Statistique pour 1911.

Salle de lecture. — 282 séances. — 2563 personnes ont fourni 27.304 séances individuelles. — 56.231 volumes ou fascicules. — Moyenne de lecteurs (13 heures d'ouverture) : 97. Maximum : 174 (mercredi 15 mars) Moyenne de volumes : 199.

Salle de la réserve. — 282 séances. — 81 personnes ont fourni 531 séances et ont eu en communication 5098 manuscrits, articles d'archives, incunables et livres précieux. Moyenne journalière (2 séances de 3 heures chacune) : 2 personnes et 17 communications.

Salle de travail. — 48 personnes ont fourni 278 séances et ont eu en communication 1071 volumes ou fascicules. — Moyenne journalière : 1 personne et 4 communications.

Prêt par autorisation spéciale. — 387 personnes ont emprunté 844 volumes. De plus, 1 personne a emprunté 4 manuscrits sur demande ministérielle. Sur la demande de la Bibliothèque, 2 personnes ont obtenu 2 manuscrits en communication.

Bibliothèque de prêt (Hôtel-de-Ville). — 338 séances. — 1.823 personnes se sont présentées 31.397 fois et ont emprunté 61.696 volumes. — Moyenne journalière : 101 emprunteurs et 198 volumes en semaine ; le dimanche, 37 emprunteurs et 72 volumes.

Bibliothèques de prêt des quartiers. (Fives et Moulins-Lille). — 289 séances. — 454 personnes se sont présentées 7.877 fois et ont emprunté 14.763 volumes. — Moyenne journalière : 27 emprunteurs et 51 volumes.

Total. — La Bibliothèque a été utilisée par 5358 personnes, qui y sont venues 67.109 fois.

La Bibliothèque a servi sur place 63.400 volumes ; sous forme de prêt au dehors, 77.303 volumes, soit un total de 140.703 volumes à la disposition du public.

Dons. — 120 donateurs ont donné 2.178 volumes ou fascicules, dont 333 pour les Bibliothèques de prêt ou populaires.

Achats. — 574 volumes ou brochures.

Achat. Prêt. — 407 volumes.

Reliures. — 633 volumes.

Reliure. Prêt et Bibl. populaires. — 799 volumes reliés ou réparés.

Salle de Lecture. — *Récapitulation de l'année 1911.* — **Matières.**

MOIS	LECTEURS	VOLUMES	ENSEIGNEMENT				LECTURE				OUVRAGES DE FOND								LOCAUX	
			Médecine et Pharmacie	Sciences nat. Sc. Physiq. Sc. Mathém.	Histoire Géogr. Class. Dict.	Jurisprudence	Romans Théâtre Poésies	Revues	VULGARISATION Géographie.	VULGARISATION Sciences.	Théologie, Jurisprud., Sciences.	Sciences morales et sociol	Bell.-Lettres, Critiq. Phil. Dict.	Beaux-Arts.	Arts-Métiers.	Géographie,	Histoire.	Sciences access. à l'Histoire.	Imprimés.	Histoire régionale.
Janvier. . . .	2661	5813	701	779	79	208	394	529	46	196	263	73	611	375	419	76	599	55	286	124
Février. . . .	2821	6044	492	861	139	243	354	605	51	269	365	48	636	356	462	81	577	88	327	90
Mars	3618	7495	714	1.106	227	277	644	474	95	293	515	69	832	414	538	55	598	109	354	181
Avril	2383	5172	362	705	123	157	373	516	80	199	353	71	541	307	284	73	495	100	318	115
Mai.	2686	5075	355	827	199	270	348	504	65	235	347	62	493	292	239	101	344	33	281	80
Juin	1947	3813	239	431	261	266	384	469	22	28	406	97	260	139	229	109	168	19	173	113
Juillet	1413	2805	145	265	115	201	363	462	14	22	341	50	171	98	88	87	194	6	145	35
Août.	555	1279	42	94	20	42	181	208	9	13	110	27	95	99	20	35	164	4	91	25
Septembre . .	1185	2513	90	151	170	39	404	450	17	23	237	47	166	210	73	29	228	21	126	32
Octobre. . . .	2354	4783	380	424	222	230	537	657	42	45	460	111	459	348	165	91	394	32	147	39
Novembre . .	2665	5183	501	530	221	252	559	681	54	54	546	105	613	273	158	48	322	32	205	29
Décembre. . .	3016	6256	511	654	213	265	712	872	88	77	630	110	694	374	163	92	446	25	237	83
TOTAUX. .	27.304	56.231	4.532	6.827	1.989	2.450	5.253	6.427	583	1.454	4.573	870	5.571	3.285	2.838	877	4.529	534	2.690	949
			15.798				13.717				23.077								3.639	

Salle de Lecture. — *Décomposition des lecteurs par situation sociale.*

Nombre de lecteurs.	Professeurs Répét. Instit.	Étudiants en Droit	Étudiants en Lettres	Étud. en Sc et P. C. N.	Étud. Méd. Pharmacie.	Élèv. Instit. Écol. comm. Étud. divers.	Écoliers Lycéens	Élèves École des Beaux-Arts	Ouvriers.	Employés.	Militaires.	Commerçts et divers.	Dames.
2.563	190	129	74	112	155	227	216	46	202	510	148	445	109

Nombre de présences par rapport à celui des lecteurs.

NOMBRE de présences.	NOMBRE de jours d'ouverture.	Lecteurs venus 1 ou 2 fois.	Lecteurs venus 3 à 10 fois.	Lecteurs venus 11 à 30 fois.	Lecteurs venus 31 à 50 fois	Lecteurs venus 51 à 100 fois	Lecteurs venus 101 à 150 fois.	Lecteurs venus 151 à 200 fois.	Lecteurs venus 201 à 300 fois.	Lecteurs venus 301 f. et plus
27.304	282	1.311	690	319	106	92	25	10	9	1

Moyenne générale en 1911.

LECTEURS	VOLUMES
97	199

Salle de la réserve et des Archives anciennes.

JOURS d'ouverture	MOIS	TRAVAIL-LEURS	COMMUNI-CATIONS	MANUSCRITS	INCUNABLES Livr. précieux Gravures	ARCHIVES
24	Janvier. . .	39	462	12	3	447
24	Février. . .	45	374	17	13	344
27	Mars	71	693	35	79	579
22	Avril. . . .	28	303	12	14	277
26	Mai.	77	825	14	5	806
22	Juin	41	328	21	7	300
24	Juillet . . .	33	382	4	11	367
15	Août	12	65	»	»	65
23	Septembre .	20	146	13	17	116
26	Octobre. . .	58	493	17	8	468
24	Novembre. .	48	396	«	2	394
25	Décembre. .	59	631	28	2	601
	Totaux .	531	5098	173	161	4764

Décomposition par situation sociale.

NOMBRE DES TRAVAIL.	ARCHIVIST. BIBLIOTH^res	HISTOR. BIBLIOPH. ARCHÉOL.	DOCT. PHARMAC.	PROFESS. INSTITUT.	ECCLÉSIAST.	ÉTUDIANTS
81	4	10	4	9	9	9

AVOCATS JUGES	NOTAIRES	GÉNÉALOG.	JOURNAL.	NÉGOCIANTS INDUST. PROPRIÉT.	OFFICIERS MILITAIRES	EMPLOYÉS MUNICIPAUX
7	1	1	2	18	3	4

Service des recherches faites sur demande.

MOIS	NOMBRE DES RECHERC.	RENSEIGNEMENTS	RECHERCHES HISTORIQUES	RECHERCHES GÉNÉALOG.	RECHERCHES D'INT. PRAT.
Janvier	4	27	2	2	»
Février	1	2	1	»	»
Mars	»	»	»	»	»
Avril	1	1	»	1	»
Mai	2	187	1	1	»
Juin	2	2	1	1	»
Juillet	»	»	»	»	»
Août	1	1	»	1	»
Septembre	»	»	»	»	»
Octobre	1	1	1	»	»
Novembre	1	1	»	1	»
Décembre	2	10	»	2	»
TOTAUX	15	232	6	9	»

SERVICE DU PRET. — *Récapitulation 1911.*

MOIS	Emprunts	Volumes	Art. Ind.	Beaux-Arts	Jurisp.	Litt. fr.	Litt. anc.	Litt. étrang.	Romans	Sciences	Revues	Histoire	Hist. loc.	Géo. Voy.	EN SEMAINE		LES DIMANCHES	
															Moyenne des Lecteurs	Moyenne des Volumes	Moyenne des Lecteurs	Moyenne des Volumes
Janvier. . . .	3.010	5.900	2	3	1	286	»	15	5.261	33	256	29	»	14	118	238	43	84
Février. . . .	2.851	5.587	»	5	»	318	»	11	4.905	32	276	21	2	17	117	230	39	72
Mars.	3.193	6.248	»	3	1	286	»	13	5.538	25	327	24	»	31	113	222	40	78
Avril.	2.596	5.107	»	11	»	206	»	5	4.523	35	284	23	3	17	107	210	36	68
Mai.	2.589	5.093	»	2	2	247	»	4	4.588	30	167	33	3	17	99	166	30	59
Juin	2.277	4.486	»	1	»	178	»	8	4.113	18	141	9	1	17	100	198	32	63
Juillet	2.227	4.374	3	2	1	184	»	5	3.932	30	187	15	3	12	92	180	31	60
Août	2.318	4.534	3	1	»	165	»	21	4.079	46	173	18	»	28	88	172	31	58
Septembre . .	2.271	4.478	3	4	»	161	»	4	4.099	23	161	5	»	18	87	171	32	63
Octobre. . . .	2.583	5.106	9	1	»	226	12	8	4.562	40	189	32	»	27	90	177	41	80
Novembre . .	2.729	5.377	3	11	1	221	1	20	4.828	33	212	36	3	8	105	207	51	100
Décembre. . .	2.753	5.406	1	12	»	257	3	19	4.817	19	234	28	2	14	102	200	40	79
TOTAUX.	31.397	61.696	24	56	6	2.735	16	133	55.245	364	2.607	273	17	220				

Statistique des différentes personnes ayant fréquenté la Bibliothèque de Prêt. pendant l'année 1911.

NOMBRE de PERSONNES	SE DÉCOMPOSANT EN												
	Dames	Institutrices	Employées	Ouvrières	Écolières	Commerçants	Instituteurs	Employés	Ouvriers	Etudiants	Écoliers	Soldats	Divers
1.823	137	41	89	75	16	68	34	617	477	53	101	65	50

État indiquant le nombre des emprunts par rapport à celui des lecteurs.

NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE		Nombre de lecteurs		Lecteurs venus de 1 à 10 fois.	Lecteurs venus de 11 à 20 fois.	Lecteurs venus de 21 à 30 fois.	Lecteurs venus de 31 à 50 fois.	Lecteurs venus de 51 à 70 fois.	Lecteurs venus de 71 à 100 fois.	Lecteurs venus de 101 et plus.
Semaine	Dimanche	Inscrits avant 1911	Inscrits en 1911							
293	45	1.417	406	740	509	329	201	35	7	2
338		1.823								

Moyenne générale en 1911.

SEMAINE		DIMANCHES	
Lecteurs	Volumes	Lecteurs	Volumes
101	198	37	72

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE FIVES-SAINT-MAURICE. — *Récapitulation 1911.*

1911	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Emprunts	359	311	373	325	349	315	261	255	236	293	299	302	3.678
Volumes	635	550	661	573	653	592	480	476	436	556	555	547	6.714
Moyenne journalière d'emprunts. . .	15	14	15	14	14	13	11	10	12	11	12	12	»
Moyenne journalière de volumes. . .	26	24	25	24	26	24	20	19	21	21	23	22	»

Statistique des différentes personnes ayant fréquenté la Bibliothèque de Fives-Saint-Maurice pendant l'année 1911.

NOMBRE de PERSONNES	SE DÉCOMPOSANT EN												
	Dames	Institutrices	Employées	Ouvrières	Écolières	Commerçants	Instituteurs	Employés	Ouvriers	Étudiants	Écoliers	Soldats	Divers
254	16	1	6	14	5	2	0	39	137	2	23	0	9

État indiquant le nombre des emprunts par rapport à celui des lecteurs.

NOMBRE de jours d'ouverture	NOMBRE de lecteurs		Lecteurs venus 1 à 10 fois	Lecteurs venus 11 à 20 fois	Lecteurs venus 21 à 30 fois	Lecteurs venus 31 à 50 fois	Lecteurs venus 51 à 70 fois	Lecteurs venus 71 à 100 fois	Lecteurs venus 101 f. et plus
	Inscrits avant 1911	Inscrits en 1911							
289	203	51	126	83	21	12	9	3	0
	254								

Moyenne générale par jour d'ouverture en 1911.

LECTEURS	VOLUMES
12	23

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE MOULINS-LILLE. — *Récapitulation 1911.*

1911	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux	Moyenne générale de Lecteurs	Moyenne générale de Volumes
Emprunts. .	490	501	572	344	305	275	277	291	244	306	307	287	4.199	15	29
Volumes . .	918	965	1.098	657	563	514	539	564	473	606	599	553	8.049		
Moyenne journalière d'emprunts.	20	22	22	21	12	12	12	12	12	11	13	11	»		
Moyenne journalière de volumes.	38	44	41	41	22	23	23	22	23	22	24	22	»		
Nombre de jours d'ouverture.	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	. . .	280	

Bibliothèque communale de Lille.

Donateurs en 1911.

MM.		MM.	
Albert Ier, Prince de Monaco.	3	Gaudefroy Aug.	933
Anonymes	17	Gavelle Em.	2
Aurel Mme	2	Gondolff	1
Barrois Th.	2	Havenith A.	1
Bonnefon Ch.	1	Hirschauer Ch.	2
Boulanger H.	1	Hornez Mme	2
Broyant A.	1	Hornez Mlle	1
Bruchet M.	3	Laurenge	1
Brun A.	1	Lefebvre Arthur	2
Burgoyne Pr.	1	Lefebvre Léon	20
Chaix d'Est Ange	10	Leleu Ed.	1
Couissin P.	1	Levé	34
Crapet A.	10	Liégeois-Six	1
Curtis et Contamine	207	Mience	1
Danel L.	1	Mullot H.	1
De Baroncelli A.	15	Neymarck A.	1
Deloffre A.	2	Paillot.	1
Delporte	1	Pauvel Henri	1
Denis du Péage	13	Pavie	5
De Saint-Léger	2	Pavy et Cie	1
De Saint-Léger et Crapet	1	Pontich E.	1
Desplanque Em.	1	Quarré Prévost L.	1
Doucet	2	Renouard Alf.	1
Dubuisson et Raviart	1	Rigaux Jean	64
Fauvel A.	2	Scrive-Loyer J.	1
Fontaine E.	1	Schemann L.	1

MM.		MM.	
Sorez Eug.	1	Van den Heede A.	9
Spalitonski Ed.	1	Vellay Ch.	1
Théodore Em.	1	Vérecque Ch.	1
Théry L.	8	Vereeck P.	1
Thévenot A.	1	Weyd P. M.	3

Administrations diverses.

Académie d'Arras	1	Ministère de l'Instruction Publique	431
Association des Propriétaires d'appareils à vapeur	1	[Don des B. Arts	8
Bibliothèque de Colombie	2	[Sous-sect aux B. Arts	3
Bibliothèque du Congrès	13	Ministère du Travail	22
Bibliothèque nationale	3	Préfecture du Nord	3
Bibliothèque de Rio-de-Janeiro	31	Préfecture de la Seine	1
Cercle sténographique du Nord	1	République de l'Uruguay	1
Chambre de Commerce de Lille	1	Société des Agriculteurs du Nord	1
Comice agricole	1	Société des Architectes du Nord	1
Comité français des Expositions étrangères	2	Société des Bibliophiles de Belgique	1
Comité du monument Pierre Legrand	2	Société de Géographie de Lille	1
Conseil départemental d'Hygiène du Nord	1	Société Horticole du Nord	1
Enseignement primaire (Direction de l')	1	Société Industrielle du Nord de la France	1
Facultés catholiques de Lille	1	Société régionale des Architectes du Nord	1
Faculté de Médecine de Lille	94	Société « les X X »	1
Ligue nationale contre l'alcoolisme	1	Société des Voyageurs et Employés de commerce	1
Ministère du Commerce	9	Syndicat des Agents de change	1

Syndicat du commerce des Vins et Spiritueux de la région du Nord 1
Syndicat des Filateurs de Lille. 1
Syndicats médicaux du Nord et du Pas-de-Calais 1
Travaux municipaux de Lille .. 3
Union des Etudiants de l'Etat . 2
Union française de la Jeunesse . 1
Union géographique du Nord .. 1
Université d'Edimbourg..... 1
Ville de Douai 1
Ville de Lille 60
Ville de Paris 2

Journaux.

Administration des Journaux locaux 37
Bâtiment du Nord (Administration du Journal) 1
Indicateur du Nord (Administration du Journal) 1
Jeunesse pharmaceutique (Administration du Journal) 1
Journal des Sciences médicales de Lille (Direction du) 2
Nord illustré (Administration du Journal) 1
Nord médical (Administration du Journal) 1
Petit Praticien du Nord (Administration du Journal)..... 1
Renaissance contemporaine (Administration du Journal) 1
Revue mauve (Administration du Journal) 1
Revue pratique des Maladies des organes Génito-urinaires (Administration du Journal) 1
Semaine religieuse du Diocèse de Cambrai (Administration du Journal) 1
Union mutuelle du Nord (Administration du Journal) 1

École des Beaux-Arts. — Professeur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;
l'arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 6 novembre 1912,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. BEAUVAIS, Pierre, né à Jalognes, (Cher) le 12 octobre 1865, Professeur à l'Ecole des Arts et Métiers de Lille, est nommé Professeur du Cours de levé de machines à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lille, aux appointements annuels de 1.800 francs (dix huit cents francs) à compter du 6 novembre 1912.

ARTICLE 2. — M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts est chargé du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 31 décembre 1912.

Le Maire de Lille,
WAUQUIER, Adjoint.

École régionale d'Architecture. — Professeurs. Nomination.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Vu les décrets des 23 janvier 1903 et 11 août 1904 :

Vu l'avis émis par le Conseil supérieur de l'Enseignement des Beaux-Arts, dans sa séance du 3 décembre 1912 :

Sur la proposition du Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts :

ARRÊTE :

Sont nommés aux chaires ci-après vacantes à l'Ecole régionale d'Archi-

tecture de Lille en remplacement de M. Boulanger, dont la démission est acceptée, savoir :

1° *Mathématiques et mécanique* : M. Dupuis, Camille, Professeur à l'Ecole pratique d'Industrie de Lille.

2° *Construction et perspective* : M. Delannoy, René, architecte diplômé, qui conserve ses fonctions de professeur de Géométrie descriptive au même établissement.

Fait à Paris, le 17 décembre 1912.

GUIST'HAU.

Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Vu les décrets des 23 janvier 1903 et 11 août 1904 :

Vu l'avis émis par le Conseil supérieur de l'Enseignement des Beaux-Arts, dans sa séance du 3 décembre 1921 :

Sur la proposition du Sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts :

ARRÊTE :

M. Deregnaucourt, architecte diplômé, est nommé Professeur du Cours de stéréotomie et de levée de plans à l'Ecole régionale d'Architecture de Lille en remplacement de M. Delannoy, dont la démission est acceptée.

Paris, le 17 décembre 1912

GUIST'HAU.

Lycée Fénelon. — Internat. Denrées.

DU 20 DÉCEMBRE 1912

Adjudication de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement de l'internat du lycée Fénelon pendant l'année 1913, au profit de :

1er lot. — *Viande de Boucherie.* — M. Jules Danjou, boucher à Lille, moyennant le prix de 7.760 francs, rabais de 3 0/0 déduit.

2e lot. — *Charcuterie.* — M. Gaston DEWAEGEMAECKER, charcutier à Lille, moyennant 495 francs, rabais de 1 0/0 déduit.

3e lot. — *Pain.* — M. Léon DELPORTE, boulanger à Lille, moyennant 1.230 francs, rabais de 11 0/0 déduit.

4e lot. — *Bière.* — M. Charles GOUDIN, brasseur à Genech (Nord) moyennant 1.035 francs, rabais de 31 0/0 déduit.

Enregistré le 30 janvier 1913 folio 33 case 12
Répertoire N° 2175

Bureau de Bienfaisance. — Administrateur.

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 5 août 1879

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. DRUEZ, Membre sortant de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. DRUEZ sortira d'exercice le 31 décembre 1916.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 décembre 1912

Le Préfet du Nord
TREPONT.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Le Conseiller de Préfecture Délégué
RICARD.

Hospices. — Administrateur.

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 4 août 1879,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. PIOLAINE, Membre sortant de la Commission administrative de l'Hospice de Lille est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. PIOLAINE sortira d'exercice le 31 décembre 1916.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 décembre 1912,

Le Préfet du Nord

TREPONT.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture Délégué

RICARD.

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu les articles 1 et 4 de la loi du 5 août 1879.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. LALISSE Emile-Victor, est nommé Membre de la Commission administrative des Hospices de Lille, en remplacement de M. RAJAT.

ARTICLE 2. — M. LALISSE sortira d'exercice le 31 décembre 1915.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 décembre 1912,

Le Préfet du Nord

TREPONT.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture Délégué

RICARD.

Hospices. — Stastistique pour 1911.

Population et Mortalité. — Hôpital de la Charité.

CATÉGORIES			au 1er Janvier 1911	Entrées	Total	Sorties	Décès	Total	au 31 Décembre 1911	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne	Durée moyenne de séjour	% de la mortalité
ADULTES	Hommes	Fiévreux	99	1162	1261	1007	146	1153	108	37872	103.75	30.03	11.57
		Blessés	57	759	816	733	32	765	51	21335	58.35	26.14	3.92
	Femmes	Fiévreuses	75	794	869	690	98	788	81	26944	73.81	31. »	11.27
		Blessées	47	717	764	659	56	715	49	19730	54.05	25.82	7.32
ENFANTS	Garçons	Fiévreux	»	40	40	40	»	40	»	320	0.87	8. »	»
		Blessés	5	9	14	10	»	10	4	1297	3.55	92.64	»
	Garçons au sein		3	22	25	22	2	24	1	435	1.19	17.40	8. »
	Filles		4	11	15	11	1	12	3	1199	3.28	79.93	6.66
	Filles au sein		3	25	28	26	1	27	1	482	1.32	17.21	3.57
MATERNITÉ	Femmes		38	998	1036	997	4	1001	35	11593	31.76	11.19	0 38
	Garçons		5	402	407	363	37	400	7	3025	8.28	7.43	9.09
	Filles		15	340	355	322	26	318	7	2698	7.39	7.60	7.82
	TOTAUX		351	5279	5630	4880	403	5283	347	126930	347.75	22.54	7.15
PAVILLONS Vor OLIVIER	Hommes		11	397	408	367	24	391	17	7042	19.293	17.259	5.882
	Femmes		30	663	693	621	36	657	36	12624	34.586	18.216	5.194
	TOTAUX		41	1060	1101	988	60	1048	53	19666	53.879	17.861	5.449

Hôpital Saint-Sauveur.

CATÉGORIES			au 1er Janvier 1911	Entrées	Total	Sorties	Décès	Total	au 31 Décembre 1911	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne	Durée moyenne de séjour	% de la mortalité
ADULTES	Hommes	Fiévreux	40	548	588	475	72	547	41	14979	41.04	25.47	12.24
		Blessés	44	889	933	842	42	884	49	18582	50.91	19.92	4.50
		Vénériens	35	626	661	630	1	631	30	11784	32.28	17.83	0.15
		Aliénés	3	145	148	142	4	146	2	1145	3.14	7.73	2.70
		Yeux	6	115	121	117	»	117	4	2408	6.60	19.90	»
	Femmes	Fiévreuses	35	481	516	425	55	480	36	12881	35.29	24.96	10.66
		Blessées	21	503	524	483	16	499	25	10775	29 51	20.56	3.05
		Vénér. soumises	6	201	207	203	»	203	4	3142	8.61	15.18	»
		Vénér. non soum.	22	465	487	464	2	466	21	9610	26.33	19.73	0.41
		Aliénées	2	120	122	115	4	119	3	934	2 56	7.66	3.28
		Yeux	»	61	61	59	»	59	2	1259	3 45	20.64	»
ENFANTS	Garçons	Fiévreux et blessés	39	622	661	565	67	632	29	13131	35.97	19.86	10.13
		Au sein	»	11	11	11	»	11	»	229	0.63	20.82	»
	Filles	Fiévr. et blessées	24	418	442	369	57	426	16	7916	21.68	17.90	12.89
		Au sein	1	17	18	17	»	17	1	501	1.37	27.83	»
MATERNITÉ	Femmes		»	9	9	8	1	9	»	107	0.29	11.89	11.11
	Nouveaux-nés		»	1	1	1	»	1	»	3	0.01	3. »	»
Voyageurs indigents			»	4	4	2	2	4	»	36	0.10	9. »	50. »
TOTAUX			278	5236	5514	4928	323	5251	263	109422	299.78	19.84	5.86

HOSPICE GENERAL

CATÉGORIES		Existant en Janv. 1911		ENTRÉES			TOTAL des entrées	TOTAL des existants et des entrées	SORTIES			TOTAL des sorties	DÉCÈS		TOTAL des radiations	Restant au 31 decembre 1911		NOMBRE annuel de journées	MOYENNE diurne de la population	DURÉE moyenne du sejour	Proportion de mortalité sur °/₀
		A l'hospice	A l'hôpital	Réelles	Mutations	Retour de l'hôpital			réelles	Mutations	Envoi à l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital				
VIEILLARDS	Hommes . .	496	1	59	12	14	85	581	28	5	17	50	59	3	109	472	1	175021	479.51	315.35	10.63
	Femmes . .	242	»	41	4	4	49	291	7	»	5	12	45	1	57	234	»	86.417	236.76	305.36	15.90
INCURABLES	Hommes . .	24	»	»	»	»	»	24	1	»	»	1	1	»	2	22	»	8.198	22 46	341.58	4.16
	Femmes . .	25	»	»	1	»	1	26	»	1	»	1	»	»	1	25	»	9.125	25 »	365 »	»
PENSIONNAIRES & FONDATIONS	Hommes . .	70	»	17	»	1	18	88	3	7	1	11	9	»	20	68	»	25.174	68.97	289 35	10.34
	Femmes . .	23	»	14	»	»	14	37	1	4	»	5	6	»	11	26	»	8.840	24.22	238.91	16.24
	TOTAUX. . . .	880	1	131	17	19	167	1.047	40	17	23	80	120	4	200	847	1	312775	856.92	298.72	11.46

HOSPICE D'INCURABLES

CATÉGORIES		Existant en Janv. 1911		ENTRÉES			TOTAL des entrées	TOTAL des existants et des entrées	SORTIES			TOTAL des sorties	DÉCÈS		TOTAL des radiations	Restant au 31 decembre 1911		NOMBRE annuel de journées	MOYENNE diurne de la population	DURÉE moyenne du sejour	Proportion de mortalité sur °/₀
		A l'hospice	A l'hôpital	Réelles	Mutations	Retour de l'hôpital			réelles	Mutations	Envoi à l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital				
INCURABLES	Hommes . .	235	1	75	6	26	107	342	38	6	32	76	33	4	109	233	3	82.114	224.97	240.09	9.64
	Femmes . .	122	1	24	1	17	52	174	20	»	17	37	13	1	50	124	»	44.910	123.04	258.10	9.77
PENSIONNAIRES & FONDATIONS	Hommes . .	5	»	11	2	4	17	22	1	2	4	7	5	»	12	10	»	3.266	8.95	148.45	22.72
	Femmes . .	5	»	7	»	1	8	13	1	1	1	3	5	»	8	5	»	2.417	6.62	185.92	38.46
	TOTAUX. . . .	367	2	127	9	48	184	551	60	9	54	123	56	5	179	372	3	132707	363.58	269.18	11.36

HOSPICES COMTESSE ET GANTHOIS

CATÉGORIES		Existant en Janv. 1911		ENTRÉES			TOTAL des entrées	TOTAL des existants et des entrées	SORTIES			TOTAL des sorties	DÉCÈS		TOTAL des radiations	Restant au 31 decembre 1911		NOMBRE annuel de journées	MOYENNE diurne de la population	DURÉE moyenne du sejour	Proportion de mortalité sur °/₀
		A l'hospice	A l'hôpital	Réelles	Mutations	Retour de l'hôpital			réelles	Mutations	Envoi à l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital				
COMTESSE	Hommes . .	109	»	16	3	8	27	136	3	3	8	14	24	»	38	98	»	35.791	98.06	286.32	19.20
	Garçons . .	80	1	14	»	95	109	189	14	»	96	110	»	1	110	79	1	27.738	75.99	295.08	»
	TOTAUX. . . .	189	1	30	3	103	136	325	17	3	104	124	24	1	148	177	1	63.529	174.05	290.09	10.96
GANTHOIS	Femmes . .	193	»	44	»	2	46	239	6	»	2	8	37	»	45	194	»	70.080	192 »	295.09	15.61

HOSPICES STAPPAERT, Fr. BAËS ET WANNOSCHOT

CATÉGORIES		Existant en Janv. 1911		ENTRÉES			TOTAL des entrées	TOTAL des existants et des entrées	SORTIES			TOTAL des sorties	DÉCÈS		TOTAL des radiations	Restant au 31 décembre 1911		NOMBRE annuel de journées	MOYENNE diurne de la population	DURÉE moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur °/o
		A l'hospice	A l'hôpital	Réelles	Mutations	Retour de l'hôpital			réelles	Mutations	Envoi à l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital		A l'hospice	A l'hôpital				
STAPPAERT	Pensionnaires	73	»	9	»	1	10	83	7	»	1	8	1	»	9	74	»	26.668	73.06	325	1.219
	Orphelines	6	»	3	»	»	3	9	4	»	»	4	1	»	5	4	»	1.783	4.88	198	11.11
	TOTAUX	79	»	12	»	1	13	92	11	»	1	12	2	»	14	78	»	28.451	77.94	312	2.19
FR. BAES	Hommes	49	»	12	»	5	17	66	3	»	9	12	5	17	4	49	»	17.293	47.37	283.49	8.19
	Femmes	49	»	12	»	»	12	61	10	»	»	10	2	12	»	49	»	17.575	48.15	288.11	3.28
	TOTAUX	98	»	24	»	5	29	127	13	»	9	22	7	29	4	98	»	34.868	95.52	285.80	5.74
WANNOSCHOT	Hommes	9	»	1	»	2	3	12	»	»	2	2	»	»	2	10	»	3.600	9.86	360	»
	Femmes	9	»	1	»	»	1	10	»	»	»	»	»	»	»	10	»	3.627	9.94	362.70	»
	TOTAUX	18	»	2	»	2	4	22	»	»	2	2	»	»	2	20	»	7.227	19.80	361.35	»

HOSPICES ET HOPITAUX. — Statistiques pour 1911

Enfants assistés. — Mouvement de l'Hospice dépositaire (Hospice Général)

TROUVÉS, ABANDONNÉS ET ORPHELINS	Garçons	31	4	924	»	81	1005	1.036	855	»	93	948	26	11	974	62	5	19.000	52.05	18.90	2.50
	Filles	40	2	738	»	51	789	829	717	»	56	773	14	4	787	42	3	13.943	38.20	17.67	1.69
	TOTAUX	71	6	1662	»	132	1794	1.865	1572	»	149	1.721	40	15	1.761	104	8	32.943	90.25	18.36	2.14

Montant des Dépenses intérieures et extérieures : **43.916 fr. 24.**

MOUVEMENT DE LA POPULATION ET DE LA MORTALITÉ PAR MOIS

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Hôpital de la Charité													
Admissions . . .	469	373	485	409	418	431	473	508	418	452	412	431	5.279
Guérisons	427	332	429	394	426	374	410	494	435	397	346	416	4.880
Décès	34	52	44	24	27	35	30	34	26	34	33	30	403
Hôpital Saint-Sauveur.													
Admissions . . .	475	426	453	414	487	450	456	440	449	411	386	389	5.236
Guérisons	402	415	407	406	454	414	435	424	418	400	360	393	4.928
Décès	30	33	29	22	29	28	25	35	23	30	22	17	323
Hospice Général et Dépositaire.													
Admissions réelles. . .	191	130	153	132	115	153	177	162	163	132	144	141	1.793
Sorties réelles	162	134	125	118	113	132	132	171	147	120	112	146	1.612
Décès à l'Etablissement .	13	15	12	16	9	13	18	17	17	8	8	14	160
Hospice Comtesse.													
Admissions réelles. . .	»	1	5	3	2	5	»	2	3	1	1	7	30
Sorties réelles	2	1	2	2	1	1	1	1	»	1	3	2	17
Décès à l'Etablissement .	6	4	3	1	2	»	1	1	1	1	2	2	24
Hospice Gantois													
Admissions réelles. . .	3	6	3	3	9	3	2	3	4	3	3	2	44
Sorties réelles	»	»	1	1	1	1	2	»	»	»	»	»	6
Décès à l'Etablissement .	7	1	3	4	6	1	3	1	5	1	3	2	37
Hospice Stappaert.													
Admissions réelles. . .	1	»	»	»	2	1	6	»	1	»	1	»	12
Sorties réelles	1	»	2	2	»	»	1	2	»	1	2	»	11
Décès à l'Etablissement .	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2
Hospice François Baës.													
Admissions réelles. . .	2	»	6	2	2	2	»	2	2	2	4	»	24
Sorties réelles	1	1	5	»	1	»	»	2	1	1	1	»	13
Décès à l'Etablissement .	3	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	7

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Hospice d'Incurables.													
Admissions réelles. . .	5	5	23	11	4	2	11	10	22	12	16	6	127
Sorties réelles	5	5	3	9	3	1	8	3	4	2	2	15	60
Décès à l'Etablissement .	5	4	6	8	4	1	4	3	6	8	3	4	56
Pavillons Victor Olivier.													
Admissions réelles. . .	88	83	90	86	105	82	87	70	85	94	97	93	1.060
Sorties réelles	72	76	79	85	95	82	95	65	80	80	80	99	988
Décès à l'Etablissement .	4	4	6	9	4	4	3	7	2	8	6	3	60
Hospice Wannoschot.													
Admissions réelles. . .	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Sorties réelles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Décès à l'Etablissement .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

PRIX DE JOURNEE

ÉTABLISSEMENTS	PRIX DE JOURNÉE		DIFFÉRENCE	
	1910	1911	en plus	en moins
Hôpital de la Charité.....	2,631	2,549	»	10,082
id. Saint-Sauveur.....	2,684	2,741	0,057	»
Hospice François-Baës.....	1,474	1,466	»	0,008
id. Général.....	1,199	1,233	0,034	»
id. Comtesse	1,552	1,652	0,100	»
id. Gantois.....	1,153	1,165	0,012	»
id. Stappaert.....	1,352	1,525	0,173	»
id. d'Incurables.....	1,436	1,495	0,059	»
id. Wannoschot.....	2,483	1,939	»	0,544
Pavillons Victor-Olivier.....	5,140	5,2981	0,1581	»

Mont-de-Piété. — Administrateur.

Nous, Préfet du Département du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur,

Vu l'article 2 de la loi du 24 juin 1851,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. STIEVENARD Albert, Administrateur du Mont-de-Piété de Lille, à titre de notable, est maintenu en fonctions.

ARTICLE 2. — M. STIEVENARD sortira d'exercice le 31 décembre 1915.

ARTICLE 3. — M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 9 décembre 1912,

Le Préfet du Nord
TREPONT.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture Délégué
RICARD.

Caisse d'Épargne. — Statistique pour 1911.

Résumé sommaire de la situation de la Caisse.

Le nombre des livrets qui était au 1er janvier 1911 de 41.338, est augmenté de 3.367 livrets nouveaux, ce qui donne 44.705 livrets.

La somme due aux déposants était, au 31 décembre 1910 de 20.401.007 fr. 60. Au 31 décembre 1911 elle s'élève à 20.494.131 fr. 27. La différence est de 93.123 fr. 67.

Il a été employé en achats de rentes pour le compte de ces déposants, un capital de 17.499 fr. 02.

Le compte particulier de la caisse (fortune personnelle) se solde par

un excédent de 89.588 fr. 04 bénéfices nets ; il était au 1er janvier 1911 de 2.620.831 fr. 53, il est au 31 décembre même année de 2.710.419 fr. 57.

Au 1er janvier 1911, le portefeuille contenait 46 inscriptions de rente appartenant à 33 déposants. Au 31 décembre 1911, il reste en portefeuille 43 titres appartenant à 31 déposants.

Sur toutes les opérations, la moyenne de versement est de ...	182.25
Elle était en 1910 de	173.43
En plus.....	8.82
La moyenne de remboursement est de	284.32
Elle était en 1910 de	265.12
En plus.....	19.20

Mouvement des Livrets

Il existait au 1er janvier 1911		41.338 Livrets.
Il en a été ouvert pendant l'année.....	3.153 »	3.367 »
Il en est arrivé par transferts.....	214 »	
Ensemble.....		44.705 »
Il en a été soldé pendant l'année.....		2.599 »
Reste au 31 décembre 1911.....		42.106 »

En plus 768 livrets.

Mouvement du Numéraire.

RECETTES

Au 1er janvier 1911 il était dû à 41.338 déposants.....			20.401.007 60
27.535	27.220 La caisse a reçu dans le courant de l'année.	4.960.845 03	5.088.414 32
	214 Transferts.....	126.902 29	
	101 Arrérages de rentes...	667 »	
Par intérêts capitalisés sur les livrets soldés		14.130 87	600.025 26
Par intérêts alloués aux déposants.....		585.894 49	
Montant de la recette au 31 décembre 1911			26.089.447 28

DÉPENSES

19.639	19.067	Remboursements en numéraire.....	5.495.433 69	5.595.316 01
	429	Remboursements par déchéance trentenaire	3.217 19	
	122	Remboursements par transferts.....	79.040 93	
	13	Achats de rentes d'office.....	8.218 86	
	8	Achats de rentes à la demande des déposants.....	9.280 16	
		Suppression d'intérêts	125 18	

Solde dû au 31 décembre 1911, à 42.106 déposants.....	20.494.131 27
Au 1er janvier 1911 il était dû à 41.338 déposants	20.401.007 60
En plus	93.123 67

La moyenne par versement est de 182 25

La moyenne par remboursement de ... 284 32

TABLEAU RÉCAPITULATIF

faisant connaître par mois : 1° le nombre des versements et remboursements; 2° les livrets nouveaux et ceux soldés ; 3° l'importance des versements et remboursements.

OPÉRATIONS MENSUELLES DE L'ANNÉE

MOIS	VERSEMENTS			REMBOURSEMENTS		
	NOMBRE	LIVRETS NOUVEAUX	SOMMES	NOMBRE	LIVRETS NOUVEAUX	SOMMES
Janvier ...	4.219	415	674.938 26	4.446	200	641.014 40
Février....	2.908	423	570.609 88	2.753	184	490.492 89
Mars	2.537	327	447.145 87	1.481	2 4	469.043 67
Avril.....	2.366	204	389.462 30	1.170	158	395.531 20
Mai.....	2.206	247	401.477 18	1.901	616	503.598 33
Juin	1.656	189	320.851 87	1.067	150	372.510 11
Juillet.....	2.240	300	395.213 57	1.137	189	411.172 85
Août.....	2.018	304	369.107 07	1.127	185	368.328 72
Septembre.	1.294	166	264.981 33	1.570	219	782.210 41
Octobre....	2.030	237	432.504 51	1.005	173	382.273 43
Novembre.	1.977	281	432.919 81	936	143	361.502 82
Décembre .	2.084	274	403.333 54	1.046	178	417.637 18
Totaux....	27.535	3.367	5502.545 19	19.639	2.599	5595.316 01

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE

Au 1er janvier 1911, la Caisse possédait (Fortune personnelle..... 2.620.831 53

Elle a touché pendant l'année :

Arrérages de rentes 3 0/0 dont l'acquisition a

A *reporter*..... 2.620.331 53

Report			2.620.331 53
coûté 393.425.61		18.037 »	
Souscriptions, dons et legs		» »	
Bonification de la déchéance trentenaire		1.148 20	
Remise des frais de publication		209 »	
Différence d'intérêts entre ceux alloués par la Caisse des Dépôts et Consignations et ceux capitalisés aux déposants.....		57.919 13	
Intérêts du fonds de dotation (Fortune personnelle)		52.946 93	
Intérêts du prêt fait à l'Université.....		1.244 65	
Intérêts du prêt fait au Bureau de Bienfaisance		4.774 57	
Intérêts du 1er prêt des Habitations à Bon marché aux facteurs		500 »	
Frais généraux.....	43.391 44	47.191 44	
Pension de M. Lebrun, ancien agent général	3.000 »		
Pension de M. Gossart, ancien sous-caissier	300 »		
Pension de M. Capelle, ancien sous-caissier	250 »		
Pension de M. Duffet, ancien garçon de bureau ..	100 »		
Pension de M. Baude, ancien garçon de bureau ..	150 »		
Les Bénéfices nets de 1911 *se sont élevés à*		89.588 04	89.588 04
Le total de la fortune personnelle est de			2.710.419 57

Représenté par un compte courant à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élevant à	1.766.541 75	
En caisse	36.795 95	
Rentes sur l'Etat 3 0/0	393.425.61	
Mobilier	24.928 »	
Avances aux succursales	»	
Nouvel immeuble, rue Nicolas-Leblanc	339.791 71	2.710.419 57
Prêt à l'Université	36.908 20	
Prêt au Bureau de Bienfaisance	35.000 »	
1er Prêt aux Habitations à bon marché	23.971 »	
2e Prêt aux Habitations à bon marché	25.000 »	
3e Prêt aux Habitations à bon marché	8.057 35	
4e Prêt aux Habitations à bon marché	20.000 »	
	2.710.419 57	

DIVISION DES LIVRETS

ET CRÉDITS PAR CLASSES DE QUOTITÉ

De 20 fr. et au-dessous	9.837 Livrets	147.552 41
De 21 à 100	7.326 »	446.876 63
De 101 à 200	4.778 »	726.256 74
De 201 à 500	5.242 »	2.096.809 84
De 501 à 1.000	6.197 »	4.864.645 52
De 1.001 à 1.500	5.465 »	7.159.649 08
De 1.501 et au-dessus réductibles	3.237 »	4.963.420 87
De 1.501 irréductibles	24 »	88.920 18
	42.106 Livrets.	20.494.131 27

PROFESSIONS DIVERSES

DIVISION DES LIVRETS NOUVEAUX D'APRÈS LE PROFESSION ET LE SEXE DES DÉPOSANTS

Chefs d'établissements agricoles, industriels et commerciaux	152 hommes	106 femmes
Journaliers et ouvriers agricoles	138 »	296 »
Ouvriers d'industrie	143 »	168 »
Domestiques	414 »	723 »
Militaires et Marins	6 »	» »
Employés	39 »	51 »
Professions libérales	2 »	» »
Propriétaires. rentiers et personnes sans profession	129 »	396 »
Mineurs n'exerçant aucune profession	118 »	264 »
	1.141 »	2.004 »
	3.145	
	8	
	3.153	

PORTEFEUILLE

Il y avait au 1er janvier 1911	46	inscriptions de rentes en dépôt.
Achetées d'office pendant l'année	13	»
Achetées à la demande des déposants	8	»
Parvenues par transferts	9	»
		»
TOTAL	73	»
Retirées par les titulaires	37	»
Déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations	»	»
		»
Restant au portefeuille au 31 décembre 1911	36	inscriptions.

appartenant à 23 déposants.

COMPTES ATTEINTS DE DÉCHÉANCE

PRESCRIPTION TRENTENAIRE 1880

505	comptes s'élevant à		8.013 71
76	remboursés aux ayants-droit		4.796 52
429	articles		3.217 19
	Montant des sommes prescrites		3.217 19
	Part proportionnelle de la Caisse d'Epargne dans l'ensemble des dépenses (attribution aux Sociétés de secours mutuels, frais de publication aux journaux locaux et au *Journal officiel*		2.068 99
	Part revenant à la fortune personnelle de la Caisse d'Epargne		1.148 20
		2.068 99	
	Frais de publication avancés par la Caisse d'Epargne et admis par le Ministère du commerce		
	A déduire	209 »	
	Différence à porter au débit du compte de la Caisse d'Epargne : Valeur au 1er janvier 1911	1.859 99	

FOURNEAUX ECONOMIQUES. — Statistique pour les mois de novembre et décembre.

CUISINES	Semaine du 18 au 23 novembre			Semaine du 25 au 30 novembre			Semaine du 2 au 7 décembre			Semaine du 9 au 14 décembre			Semaine du 16 au 21 décembre			Semaine du 23 au 28 décembre		
	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes	Viande	Bouillon	Légumes
Lottin	203	398	1.850	286	526	2.388	375	663	2.362	596	929	2.745	597	901	2.809	477	728	2.414
Bouvines	297	465	1.345	537	750	1 804	673	844	1 883	878	1.103	2.278	761	1.009	2.284	792	1.064	2.005
Baignerie	116	293	1.243	220	412	1.334	312	492	1.560	333	517	1.481	320	522	1.490	265	381	1.205
Béguinage	146	245	1.096	196	313	1.270	303	447	1.351	286	429	1.496	267	455	1.484	238	336	1.299
Manuel	297	448	1.697	313	447	1.703	397	623	1.940	596	788	2 174	471	667	2.081	466	687	1.779
Fombelle	272	462	2.043	346	623	2.391	478	754	2.341	606	985	2.487	541	995	2.670	512	850	1.955
Fénelon	125	249	1.053	220	420	1.501	241	408	1.518	483	801	1.794	413	709	1.902	427	717	1.781
Canteleu	101	189	753	103	218	814	134	225	805	209	348	877	237	367	952	196	377	855
Totaux	1.557	2.742	11.080	2.221	3.709	13.205	2.913	4.456	13.758	3.987	5.900	15.332	3.007	5.625	15.672	3.373	5.140	13293

Invalides du travail. — Administrateur.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu le titre VI, article 13 des statuts de l'Œuvre des Invalides du Travail approuvée par décret du 2 février 1881 ;

Vu notre arrêté en date du 10 janvier 1908 ;

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. René DESCAMPS, Membre de la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de neuf années à dater du 1er janvier 1913.

ARTICLE 2. — M. le Vice-président de la Commission administrative de l'Œuvre des Invalides du Travail est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 décembre 1912.

Le Maire de Lille,
Ch. DELESALLE.

Octroi. — Révision et prorogation.

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre des Finances ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lille, en date des 28 juin et 23 juillet 1912, relatives à l'octroi de cette commune ;

Vu l'avis de la Commission départementale du Nord, en date du 7 août 1912;

Vu l'ordonnance du 9 décembre 1814 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le décret du 12 février 1870 et le tarif général y annexé ;

Vu les observations du Ministre de l'Intérieur ;

Les sections de l'Intérieur et des Finances du Conseil d'Etat entendues,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont approuvées les délibérations du Conseil municipal de Lille en date des 28 juin et 23 juillet 1912 relatives à la revision et à la prorogation, jusqu'au 31 décembre 1917 inclusivement, des actes de perception de l'octroi de cette Ville, sauf en tant qu'elles comporteraient :

1° L'imposition des melons ;

2° La perception, sur les saumons, thons, esturgeons, elbuts, turbots, barbues, truites, homards, langoustes, écrevisses, bars, soles et surmulets, de taxes supérieures à 0 fr. 25 par kilog. ;

3° La perception sur les verres armés, de couleurs, imprimés, mousselines, diamantés, gravés et verres similaires, de taxes supérieures à 4 fr. par kilog. ;

4° L'imposition des métaux entrant dans la construction des machines et de leurs transmissions.

ARTICLE 2. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin de Lois.

Fait à Paris, le 24 décembre 1912

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,

L. KLOTZ.

PAR AMPLIATION.

Pour le Directeur :

Le Chef de Bureau,

ROBERT.

POUR COPIE CONFORME :

L'Administrateur

des Contributions Indirectes

BOIZARD.

POUR EXPÉDITION CONFORME :

Pour le Préfet du Nord.

Le Secrétaire général Délégué,

ALLAIN.

Verres armés, de couleurs. Élévation des droits.

NOTE

La Section des Finances, de la Guerre, de la Marine et des Colonies du Conseil d'Etat, saisie par le Ministre des Finances d'un projet de décret approuvant, sous certaines réserves, des délibérations du Conseil municipal de Lille, relatives à l'octroi de cette commune, tout en adoptant en principe ledit décret, a cru devoir excepter de l'approbation l'élévation des taxes frappant les verres armés, de couleurs, etc... la généralité de la formule employée ne permettant pas de distinguer ceux de ces verres qui constituent des objets de luxe.

E. Fochier, Rapporteur.
Camille Lyon, Président.
P. Roussel, Secrétaire.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de la Section,
P. Roussel.

Alcools et liquides alcooliques. Surtaxe d'octroi. Prorogation.

Le Président de la République Française.

Sur le rapport du Ministre des Finances,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lille (Nord), en date des 28 Juin et 23 Juillet 1912, relatives à l'octroi de cette commune ;

Vu l'ordonnance du 9 Décembre 1814 ;

Vu la loi du 28 Avril 1816 ;

Vu la loi du 11 Juin 1842 ;

Vu la loi du 26 Mars 1872 ;

Vu la loi du 19 Juillet 1880 ;

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Vu la loi du 29 Décembre 1897 ;

Vu la loi du 23 Décembre 1912 ;

Vu les observations du Ministre de l'Intérieur ;

Les sections de l'Intérieur et des Finances du Conseil d'Etat entendues,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée, jusqu'au 30 Juin 1913 inclusivement, la prorogation à l'octroi de Lille (Nord) d'une surtaxe de 21 fr. par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie et autres liquides alcooliques non dénommés.

Cette surtaxe est indépendante du droit de 60 fr. établi à titre de taxe principale.

ARTICLE 2. — Le produit de ladite surtaxe est spécialement affecté au remboursement des emprunts communaux.

L'Administration municipale sera tenue de justifier, au Préfet, de l'emploi de cette ressource extraordinaire aux dépenses en vue desquelles elle a été autorisée.

ARTICLE 3. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal Officiel* et au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 24 Décembre 1912.

A. FALLIERES.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Le Ministre des Finances,

L.-L. KLOTZ.

POUR COPIE CONFORME :

Le Conseiller de Préfecture délégué,

A. RICARD.

Finances. — Unification des emprunts. Emprunt de 7.930.000 francs. Approbation.

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Vu la délibération du Conseil municipal de Lille, en date du 4 Novembre 1912 ;

L'avis du Préfet et les autres pièces de l'affaire ;

Les lois des 5 Avril 1884 et 7 Avril 1902 ;

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Lille du 4 Novembre 1912 sus-visée, en tant qu'elle décide :

D'une part, l'unification dans les conditions arrêtées par l'Assemblée communale, de l'annuité de l'emprunt de 25.818.665 francs, que la Ville a été autorisée à contracter par la loi du 26 Mai 1889 ;

D'autre part, l'emprunt d'une somme de 7.930.000 francs, destinée au paiement de diverses dépenses d'intérêt communal énumérées dans la même délibération et remboursable sur les revenus ordinaires, savoir :

5.644.000 francs en 50 ans.
500.000 francs en 40 ans.
823.000 francs en 40 ans.
963.000 francs en 20 ans.

L'emprunt pourra être réalisé soit avec publicité et concurrence ou de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives transmissibles par transfert ou par endossement, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3 fr. 80 0/0, soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse natio-

nale des Retraites pour la vieillesse ou du Crédit Foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'Intérieur.

Article 2. — La même Ville est autorisée à s'imposer extraordinairement :

1° de 1913 à 1932,	10	centimes,	17	additionnels.
2° de 1933 à 1942,	8	—	38	—
3° de 1943 à 1952,	7	—	18	—
4° de 1953 à 1963,	6	—	55	—

au principal de ses quatre contributions directes, pour rembourser l'emprunt en capital et intérêts, en cas d'insuffisance des revenus ordinaires.

Article 3. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 24 Décembre 1912.

A. FALLIERES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Intérieur,

T. STEEG.

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Administration Départementale et Communale,

MARINGER.

Comptables spéciaux pour 1913.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 Avril 1884 ;

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés Comptables Spéciaux pour l'année 1913 :

1. M. Gilquin, Sous-Directeur de la Comptabilité des Finances, pour l'affranchissement de la correspondance, le paiement au comptant des menus frais, l'achat des timbres à apposer sur les certificats de vie, les dépenses destinées à faciliter le mariage des indigents, etc.., une somme de 2.000 francs sera mise à sa disposition ;

2. M. Desrousseaux, Chef de Bureau délégué aux Fêtes organisées par la Municipalité ; le montant de l'avance correspondra à l'importance des fêtes.

3. M. Pergant, Chef de Bureau à la Direction des Travaux, pour le paiement de la quinzaine des ouvriers employés au service des Travaux ; une somme égale au montant des rôles des journées sera mise à sa disposition.

4. M. Darcq, Secrétaire-Archiviste au Conservatoire, pour le paiement de menues dépenses, une somme de 200 francs sera mise à sa disposition.

5. M. Gavelle, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, pour le paiement des frais d'emballage et de transport des objets adressés à l'Ecole contre remboursement, port et achat de modèles, salaires des modèles vivants, femmes de service et autres menus frais, une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

6. M. Dehaudt, Directeur de l'Ecole Régionale d'Architecture, pour le paiement des frais d'emballage et de transport des objets adressés à l'Ecole contre remboursement, port et achat de modèles, avances diverses et autres frais, une somme de 300 francs sera mise à sa disposition.

7. M. Théodore, Conservateur adjoint des Musées, pour le paiement des frais de transport de tableaux ou autres objets expédiés aux Musées contre remboursement, avances diverses et autres frais, une somme de 200 francs sera mise à sa disposition.

8. M. Dilly Géry, Directeur des Entrepôts, pour le paiement de la

quinzaine des ouvriers portefaix, une somme de 200 francs sera mise à sa disposition.

9. Mlle Maes, Agent spécial de l'Internat annexé au Lycée Fénelon, pour affranchissement de la correspondance et menus frais, une somme de 500 francs sera mise à sa disposition.

10. M. Crombez, Capitaine-Trésorier au Bataillon des Sapeurs-Pompiers, pour le paiement immédiat des secours alloués aux sapeurs-pompiers blessés à l'incendie, une somme de 300 francs sera mise à sa disposition.

Article 2. — Ces régisseurs rendront compte de l'emploi des fonds à eux confiés dans le délai maximum d'un mois, conformément aux règles de la Comptabilité publique.

Ils tiendront un livre de caisse sur lequel ils feront figurer :

En recette, l'avance qui leur a été consentie ;

En dépense, tous les paiements effectués par ordre de date.

Ce livre, ainsi que le numéraire en caisse et les justifications de dépenses à remettre à la Recette municipale, devront être présentés à M. le Directeur des Services Financiers, à toute réquisition.

Les régisseurs chargés de régler des salaires visés par la loi du 5 avril 1910 se conformeront en tous points à la circulaire préfectorale du 25 Juillet 1911 indiquant les règles à suivre pour le versement des cotisations ouvrières et patronales.

Article 3. — M. le Directeur des Services Financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 12 Décembre 1912.

Le Maire de Lille,
J. DUBURCQ, Ajoint.

Laboratoire municipal.

STATISTIQUE MENSUELLE

CLASSEMENT QUALITATIF DES ÉCHANTILLONS ANALYSÉS

dans le mois de Décembre 1912

NATURE DES ÉCHANTILLONS	BONS	MAUVAIS non nuisibles	MAUVAIS nuisibles	FALSIFIÉS	TOTAL
Beurres et Fromages	938	—	—	236	1174
Bières	233	2	—	—	235
Cafés, Thés et Chicorées	130	2	—	3	135
Cidres et Poirés	12	—	—	—	12
Chocolats et Cacaos	86	—	—	8	94
Confitures et Miels	43	—	—	8	51
Eaux et Glaces	94	—	364	—	458
Étains et Poteries	1	—	—	—	1
Farines	60	—	—	1	61
Huiles comestibles	86	—	—	8	94
Jouets et colorants	13	2	—	—	15
Kirschs et Spiritueux divers	87	—	—	8	95
Laits	1136	—	—	212	1348
Pains et Pâtes	153	1	—	—	154
Parfumeries et Teintures	—	—	—	—	—
Pétroles	3	—	—	—	3
Poivres et Épices	96	—	—	7	103
Produits pharmaceutiques	—	—	—	—	—
Saindoux	50	—	—	2	52
Sirops, Liqueurs et Limonades	14	—	—	3	17
Sucreries et Confiseries	84	—	—	—	84
Viandes et Conserves	44	—	3	3	50
Vinaigres	46	1	—	4	51
Vins	541	7	—	29	577
Divers	97	1	—	9	107
TOTAL	4047	16	367	541	4971

CONSOMMATIONS D'EAU en Décembre 1912.

DATES	CONSOMMATIONS		Hauteurs à la source Billaut		Hauteurs dans le réservoir inférieur		Hauteurs à l'Arbrisseau	Hauteurs à La Louvière	OBSERVATIONS
	1911	1912	1911	1912	1911	1912			
1	19.619	16.255	0 66	1.51	2.91	3.85	4.60	3.80	
2	21.902	18.815	0.65	1.54	2.90	3.88	5.05	4.25	
3	15.271	20 513	0.65	1.68	2.90	4.09	5.10	4.10	
4	16.428	20.826	0.66	1.70	2.91	4.03	5.05	4.00	
5	20.782	21.152	0.64	1.72	2.88	4.03	5.10	4.10	
6	20.266	21.332	0.60	1.75	2.84	4.05	5.05	4.00	
7	19.572	23.498	0.58	1.77	2.80	4.08	5.25	4.00	
8	19.045	16.999	0.58	1.78	2.80	4.09	4.70	3.75	
9	20 717	19.946	0.60	1.80	2.83	4.10	5 05	4.25	
10	15.523	20.769	0.64	1.78	2.90	4.10	5 15	4.20	
11	19.009	22.277	0.68	1.78	2.95	4.09	5.05	4.15	
12	20.631	21.002	0.69	1.80	2.96	4.11	5.05	4.00	
13	21.029	21.590	0.72	1.81	3.00	4.14	5.10	4.10	
14	21.662	23.175	0.68	1.80	2.95	4.13	5.10	4.00	
15	21.033	17.561	0.66	1.81	2.93	4.14	4 70	3.80	
16	23.788	18.852	0.64	1.85	2.90	4.17	5.00	3.75	
17	16.060	20.931	0.64	1.85	2.90	4.17	5.10	4.00	
18	20.451	21.111	0.65	1.86	2.92	4.18	5.05	4.00	
19	20.775	20.607	0.64	1 87	2.90	4.20	5.10	3 90	
20	21.090	21.668	0.63	1.87	2.88	4 19	5.10	4.00	
21	20.195	22.820	0.63	1.77	2.88	4.07	5.05	4.00	
22	20.921	16.807	0.64	1.76	2.90	4.07	4.70	3.75	
23	21.678	19.742	0.72	1.79	3.00	4.10	5.00	4.25	
24	15.853	21.855	0 81	1.79	3.10	4.10	4.80	3.25	
25	15.053	16.005	0.92	1.98	3.25	3.90	4.75	2.50	
26	19.588	19.270	1.10	2.18	3.40	3.50	5 10	2.50	
27	19.532	20.710	1.16	2.22	3.46	3.15	5.05	3.75	
28	20.556	24.100	1.17	2.26	3.50	3.10	5.15	4.00	
29	20.520	15.896	1.21	2.30	3.54	3.12	4.75	3.60	
30	22.038	20.517	1.22	2.36	3 55	3.10	5.05	4.00	
31	17.159	21.787	1.29	2.38	3.59	3.05	5 20	3.90	

STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1912

Fournie au Ministère de l'Intérieur, en exécution de la Circulaire ministérielle du 25 novembre 1886.

POPULATION : 217.807

MARIAGES	DIVORCES	NAISSANCES (MORT-NÉS NON COMPRIS)			MORT-NÉS			DECÈS (mort-nés non compris)	ENFANTS MIS EN NOURRICE		
									NÉS *dans* la commune		NES *hors* de la commune, placés *dans* la commune.
		Légitimés	Illégitimes	TOTAL	Légitimes	Illégitimes	TOTAL		PLACÉS *hors* de la commune.	PLACÉS *dans* la commune.	
238	7	310	91	401	26	7	33	409	»	23	»

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR CAUSE ET PAR AGE (*Mort-nés non comptés*).

Nos d'ordre	CAUSE DE DÉCÈS	Moins de 1 an	De 1 à 19 ans	De 20 à 29 ans	De 40 à 50 ans	De 60 ans et au delà	TOTAUX
1	Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	»	»	»	»
2	Typhus exanthématique	»	»	»	»	»	»
3	Fièvre intermittente et cachexie palustre	»	»	»	»	»	»
4	Variole	»	»	»	»	»	»
5	Rougeole	1	2	»	»	»	3
6	Scarlatine	»	1	»	»	»	1
7	Coqueluche	1	»	»	»	»	1
8	Diphtérie et croup	»	1	»	»	»	1
9	Grippe	4	1	2	6	19	32
10	Choléra asiatique	»	»	»	»	»	»
11	Choléra nostras	»	»	»	»	»	»
12	Autres maladies épidémiques	»	»	»	»	»	»
13	Tuberculose des poumons	»	0	22	20	5	57
14	Tuberculose des méninges	»	1	»	»	»	1
15	Autres tuberculoses	»	3	1	1	»	5
16	Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	13	10	23
17	Méningite simple	7	5	»	»	»	12
18	Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	9	28	37
19	Maladies organiques du cœur	»	1	2	11	10	24
20	Bronchite aiguë	2	»	»	»	»	2
21	» chronique	»	»	1	2	9	12
22	Pneumonie	»	»	3	1	10	14
22bis	Autres affections de l'appareil respiratoire	8	8	2	4	21	43
23	Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	1	1
24	Diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans)	24	»	»	»	»	24
24bis	Appendicite et Typhlite	»	»	»	»	»	»
25	Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	1	2	3
26	Cirrhose du foie	»	»	»	1	2	3
27	Néphrite et maladie de Bright	»	»	4	6	6	16
28	Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»
29	Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	1	»	»	1
30	Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»
31	Débilité congénitale et vices de conformation	9	»	»	»	»	9
32	Débilité sénile	»	»	»	»	21	21
33	Morts violentes (suicide excepté)	1	»	2	4	6	13
33bis	Suicides	»	1	1	1	3	6
34	Autres maladies	6	5	7	14	9	41
35	Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	2	»	3
	TOTAUX	64	39	48	96	162	409

Abattoir. — Animaux tués à l'abattoir de Lille.

	1910	1911	1912
Bœufs et Vaches	23.774	24.206	22.854
Veaux	30.791	31 693	29.944
Moutons	62.926	59.101	61.333
Porcs	37.405	37.283	41.660
Chevaux	1.819	2.115	2.304
Totaux.	156.715	157.398	158.095
Viande consommée à Lille	10.563.011 k.	10.214.859 k.	10.481.747 k.

Abattoir. Boyauderies. — Règlement. Modifications

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 413 du Code des arrêtés municipaux est complété par le paragraphe suivant : « Les boyaudiers ne travailleront que les boyaux, suifs et issues provenant de l'Abattoir de Lille. »

Article 2. — Le Directeur de l'Abattoir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 23 Décembre 1912.

Le Maire de Lille,

F. BINAULD, Adjoint.

Location de locaux.

DU 18 DÉCEMBRE 1912

Location à M. Rose, demeurant à Marcq-en-Barœul, de la suifferie n° 2 pour 3 ans, à partir du 1er décembre 1912, moyennant un loyer annuel de 517 fr. 60.

Enregistré le 21 décembre 1912, folio 13, case 14.

Répertoire n° 2171.

Rapport sur l'enquête relative à la qualité du gaz d'éclairage.

Lille, le 2 Janvier 1913.

Monsieur BINAULD, Adjoint au Maire,

Monsieur l'Adjoint,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous les résultats de l'enquête que vous avez bien voulu me charger de faire sur la qualité du gaz d'éclairage de Lille, et sur la comparaison de ce gaz avec celui des Villes de Paris, de Roubaix et de Tourcoing.

I. — *Analyses des divers gaz.* — Je me suis rendu à Roubaix et à Tourcoing le 17 Décembre 1912 et y ai prélevé du gaz : à Roubaix, au Bureau d'Hygiène, à la Mairie ; à Tourcoing, chez un particulier (M. René Legrand, avocat, agréé, rue d'Havré). Ces analyses, ainsi que celle du gaz de Lille, (prélevé le 12 Décembre 1912) ont été faites à l'Institut de Chimie de la Faculté des Sciences, au Laboratoire de M. Lemoult, le Laboratoire municipal ne possédant pas le matériel nécessaire à ces analyses.

D'après des renseignements qui m'ont été fournis, le 31 Décembre 1912, par M. le Directeur Administratif des Travaux de la Ville de Paris, le

Service Municipal de l'Eclairage de Paris ne procède pas à l'analyse du gaz d'éclairage. Ces renseignements indiquent que le pouvoir calorifique moyen du gaz fourni à Paris pendant les trois premiers trimestres de l'année 1912 a été de 5.043 calories, par mètre cube de gaz mesuré à la température de 0° et à la pression de 760 millimètres.

Divers auteurs (Brouardel, Vibert, Lewin, Pouchet, etc.) citent des analyses de gaz d'éclairage, mais, outre que l'on ignore la provenance de ce gaz, il est bien certain — d'après la date de publication de ces travaux — que ces analyses sont relativement vieilles, en tous cas antérieures à 1900 et, par conséquent, j'estime qu'elles ne peuvent servir de comparaison aux analyses actuelles.

Les résultats obtenus sont les suivants :

DOSAGES	LILLE 12 Décembre 1912	ROUBAIX 17 Décembre 1912	TOURCOING 17 Décembre 1912
Acide carbonique	2.10	2.82	3.62
Oxygène	1.10	1.60	1.60
Oxyde de carbone	6.00	10.08	11.87
Carbures éthyléniques	4.40	3.00	1.80
Méthane	25.00	26.10	19.20
Hydrogène	51.50	46.94	53.32
Azote	9.90	9.46	8.09
	100.00	100.00	100.00
Pouvoir calorifique, par mètre cube de gaz à 0 et 760 m/m	5.107 cal°, 5	5.115 cal°, 0	4.802 cal°, 0

II. — *Clauses particulières.* — A Roubaix, l'article 11 de la convention du 6 Juin 1907 autorise le mélange, au gaz de houille, de gaz d'huiles, de gaz à l'eau, enrichi ou non, mais sous la réserve que la teneur en oxyde de carbone ne soit jamais supérieure à 20 0/0.

Le pouvoir éclairant du gaz doit être tel que, sous une pression de

2 à 3 millimètres d'eau l'éclat d'une lampe barcel, brûlant à l'heure 42 grammes d'huile de colza épurée, puisse être obtenu avec une consommation de 105 litres de gaz en moyenne.

A Paris, la convention passée le 29 juillet 1907 entre la Ville de Paris et la Société du Gaz de Paris, spécifie les divers points suivants :

Article 9. — Le gaz distribué sera extrait de la houille et pourra être enrichi avec les sous-produits de la distillation.

Article 10. — Pourra être également autorisée, par arrêté du Préfet de la Seine, la distribution du gaz d'huiles lourdes, de houille ou de pétrole, d'huiles ou d'autres corps gras, mais ce gaz ne pourra être mélangé au gaz provenant de la distillation de la houille dans une proportion telle que la teneur en oxyde de carbone dépasse, en aucun point ni à aucun moment, 11 0/0 en volume.

La fabrication et la distribution du gaz, dit gaz à l'eau, restent interdites.

Articles 12 et 14. — Le gaz sera parfaitement épuré et son pouvoir éclairant devra être tel que l'intensité d'une lampe barcel, brûlant 42 grammes d'huile de colza épurée à l'heure, puisse être obtenu avec une consommation de 105 litres de gaz à l'heure en moyenne, brûlés sous la pression de 2 à 3 millimètres d'eau dans un bec Bengel, en porcelaine, à 30 trous, avec un verre de 0 m. 20 de haut et de 0 m. 049 de diamètre en bas et de 0 m. 052 en haut.

Article 31. — Le pouvoir calorifique minimum sera de 4.700 calories par mètre cube ramené à la température de 0° et à la pression d'une atmosphère (760 m/m).

Article 32. — Le gaz devra être tenu constamment dans les conduites souterraines sous une pression minima de 40 millimètres d'eau, afin qu'il arrive aux appareils d'utilisation en quantité suffisante, même dans le cas où il aurait à traverser un compteur.

L'étude de ces diverses analyses et de ces divers documents conduit aux constatations suivantes :

III. — *Gaz inertes, nuisibles à la combustion.* — Ces gaz sont l'acide carbonique et l'azote, dont le total est :

Pour Lille	120 L. 00 par mètre cube (120.00)
— Roubaix	122 L. 80 par mètre cube.
— Tourcoing.....	117 L. 10 par mètre cube.

IV. — *Gaz éclairant.* — Ce gaz est constitué par les carbures éthyléniques (mélange d'éthylène et de carbure benzéniques), dont la teneur est :

Pour Lille	44 L. par mètre cube.
— Roubaix	30 L. par mètre cube.
— Tourcoing.....	18 L. par mètre cube.

Le gaz de Lille est donc nettement plus éclairant que celui de Roubaix et de Tourcoing.

Ce pouvoir éclairant est, toutefois, moins important actuellement qu'autrefois, à cause de l'emploi, de plus en plus grand chaque jour, des manchons à incandescence ; dans l'éclairage par incandescence, les meilleurs résultats sont donnés, non par un pouvoir éclairant propre au gaz, mais par un pouvoir calorifique élevé. Il importe donc d'étudier la teneur en gaz à chaleurs de combustion élevées, de ces divers gaz d'éclairage. Les chaleurs de combustion (quantité de chaleur que dégage, en brûlant, 1 kilogramme de combustible) des divers gaz contenus dans le gaz d'éclairage, sont les suivantes :

Oxyde de carbone	68,2
Hydrogène.	69,0
Méthane	213,5
Carbures éthyléniques.....	500,0 (en moyenne)

On peut donc diviser ces gaz en deux catégories : gaz à pouvoir calorifique élevé et gaz à pouvoir calorifique médiocre.

V. — *Gaz à pouvoir calorifique élevé.* — Ces gaz sont le méthane et les carbures éthyléniques, dont le total est :

Pour Lille	294 litres 0 par mètre cube.
— Roubaix	291 litres 0 » » »
— Tourcoing.....	210 litres 0 » » »

VI. — *Gaz à pouvoir calorifique médiocre.* — Ces gaz sont l'oxyde de carbone et l'hydrogène, dont le total est :

pour Lille	575	litres	0	par mètre	cube
pour Roubaix	570	»	0	» »	»
pour Tourcoing ...	656	»	9	» »	»

VII. — *Pouvoir calorifique.* — Le pouvoir calorifique par mètre cube de gaz mesuré à la température de 0° et à la pression de 760 m/m est :

pour Lille	5.107	calories
» Roubaix	5.115	»
» Tourcoing	4.802	»
» Paris	5.043	»

CONCLUSIONS

En résumé, on peut conclure de l'étude qui précède, que le gaz d'éclairage de la Ville de Lille :

1° Renferme une teneur normale en oxyde de carbone (la moyenne des analyses citées par les divers auteurs étant de 6 à 7 0/0). Cette teneur permet d'écarter l'hypothèse de l'addition au gaz de houille de gaz à l'eau.

2° Est moins toxique que le gaz de Roubaix (qui renferme 10,08 0/0 d'oxyde de carbone et qui peut en contenir jusque 20 0/0), que le gaz de Tourcoing (qui renferme 11,87 0/0 d'oxyde de carbone), que le gaz de Paris (qui peut en contenir jusque 11 0/0).

3° Possède un pouvoir plus éclairant que celui de Roubaix et de Tourcoing.

4° Possède un pouvoir calorifique très satisfaisant, plus élevé que celui de Tourcoing, de Paris et sensiblement le même que celui de Roubaix.

Veuillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le Directeur du Laboratoire
A. BONN.

Commissaire de Police.

Procès-verbal d'installation.

L'an mil neuf cent douze, le premier du mois de décembre, devant Nous, Préfet du Nord, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, s'est présenté M. Polet Augustin-Chéry, Commissaire de police de 2e classe, à Pont-à-Mousson, nommé Commissaire de police de 1re classe par décret en date du 20 novembre 1912.

Nous l'avons ensuite déclaré installé à partir de ce jour dans lesdites fonctions de Commissaire de police de 1re classe à Lille.

En foi de quoi, il a signé avec nous le présent procès-verbal.

POLET. *Le Préfet du Nord,*
F. TREPONT

Copie conforme transmise à M. le Maire de Lille.

A Lille, le 4 décembre 1912.

Le Secrétaire Général,
Gaston ALLAIN.

Police. — Concours privé. Rétributions. Recettes.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 novembre 1912 visée le 17 décembre 1912, par M. le Préfet du Nord,

Arrêtons :

Article premier. — A partir du 1er janvier 1913, il sera fait recette et dépense au budget de la Ville, des sommes versées par les personnes qui utilisent dans un intérêt privé le concours des sergents de ville.

Article 2. — Les rétributions seront perçues à domicile et feront l'objet d'une quittance extraite d'un journal à souche, remis par M. le Receveur municipal au Régisseur des recettes.

Article 3. — M. Vandeportael, Inspecteur de police, est nommé Régisseur des recettes et placé à ce titre sous la direction administrative de M. le Directeur des services financiers. Il devra effectuer des versements à la Recette municipale, tous les cinq jours ou plus souvent si son encaisse dépasse 100 francs.

Il est dispensé de verser un cautionnement.

Article 4. — M. le Receveur municipal et M. le Directeur des services financiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 19 décembre 1912.

Le Maire de Lille,
M. LAURENGE, Adjoint.

Divagation des chiens. — Restriction.

Nous, Maire de la Ville de Lille.

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu la loi du 21 juin 1898, sur le Code rural, et le décret du 6 octobre 1904, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 avril 1903 interdisant la divagation des chiens dans toute l'étendue du département du Nord ;

Considérant qu'il a été signalé qu'un chien enragé a circulé sur le territoire de notre commune,

Arrêtons :

Article premier. — Tous les chiens circulant sur la voie publique seront muselés ou tenus en laisse pendant un délai de deux mois à partir de la publication du présent arrêté.

Article 2. — Pendant un délai de deux mois, il est interdit aux propriétaires de se dessaisir de leurs chiens ou de les conduire hors de leur

résidence si ce n'est pour les abattre. Dans ce cas, ils seront tenus d'en faire la déclaration à la Mairie.

Article 3. — Les prescriptions du présent arrêté ne sont pas applicables aux chiens de berger, de bouvier, ainsi qu'aux chiens de chasse, qui sont admis à circuler librement, mais uniquement pour l'usage auquel ils sont employés.

Article 4. — Seront immédiatement abattus les chiens et les chats mordus ou roulés par un animal enragé ou ayant été en contact avec lui. Lorsque les chiens ou les chats auront mordu des personnes et qu'il y aura lieu de craindre l'existence de la rage, ils seront, si l'on peut s'en saisir sans les abattre, placés en observation sous la surveillance d'un vétérinaire sanitaire requis par le Maire ou désigné par le propriétaire, ou conduits à la fourrière municipale et placés pendant tout le temps reconnu nécessaire, mais, en tout cas, pendant cinq jours au moins, sous la surveillance du vétérinaire inspecteur qui, suivant le diagnostic qu'il portera, en demandera l'abattage ou signera leur exéat.

Article 5. — Les chiens errants et tous ceux qui auront été trouvés sur la voie publique ou dans les champs, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de 48 heures, s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire est inconnu. Le délai est porté à huit jours francs pour les chiens avec collier ou portant la marque de leur maître.

Article 6. — Lorsque les chiens conduits en fourrière pourront être remis à leur propriétaire, ces derniers seront tenus d'acquitter les frais de conduite, de nourriture et de garde, d'après le tarif fixé par nous, sans préjudice du procès-verbal de contravention qui sera dressé à sa charge.

Article 7. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et déférées aux Tribunaux compétents.

Hôtel-de-Ville, le 20 décembre 1912,

Le Maire de Lille

F. BINAULD, Adjoint.

Théâtre du Kursaal. — Mesures de sécurité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 97 ;

Vu notre arrêté en date du 20 octobre 1911 ;

Vu le rapport en date du 24 décembre 1912 de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, nous faisant connaître que dans une visite au Théâtre du Kursaal, faite le 12 décembre 1912, il a été relevé certaines défectuosités et constaté que le propriétaire de cet établissement ne s'était qu'imparfaitement conformé aux prescriptions imposées par l'arrêté sus-visé.

Attendu que pour garantir la sécurité publique, il importe qu'il soit remédié, sans retard, aux défectuosités signalées, et que les décisions de la Commission de Sécurité soient respectées.

Arrêtons :

M. Cousin-Devos, propriétaire et M. Bourdette, Directeur du Théâtre du Kursaal, chacun en ce qui le concerne, sont mis en demeure d'avoir dans un dernier délai de huit jours, à partir de la notification du présent arrêté, d'avoir à faire :

1° Débarrasser la scène et ses dépendances de tous les décors ou accessoires formant obstacle au dégagement de la scène et rendant impossible l'accès aux moyens de secours ;

2° Ouvrir vers l'extérieur la porte de communication entre la scène et les loges des artistes ;

3° Fixer les tiges de scellement de l'échelle de secours entre la scène et le cintre ;

4° Reporter contre l'une des faces du pilastre l'échelle de secours, posée actuellement dans l'angle formé par la rencontre des murs au-dessus de l'escalier conduisant à la loge des figurants au sous-sol ;

5° Pendant les représentations, maintenir ouverte la porte en fer don-

nant communication de la scène au couloir de dégagement. De même celle située entre la loge des figurants et le couloir conduisant à la chaufferie ;

6° Tenir en bon état d'entretien et de propreté les loges des artistes ainsi que celle des figurants, et apporter à cette dernière les modifications nécessaires pour assurer la ventilation ;

7° Poser des lampes de secours dans le grand vestibule d'entrée ; ainsi que dans le couloir au pourtour du théâtre, vers la rue du Bois-Saint-Etienne, et dans les couloirs du sous-sol, où des flèches indiquant la sortie doivent être peintes sur les murs ;

8° Faire respecter l'interdiction de fumer dans toutes les parties du théâtre, on y fume encore malgré cette défense ;

9° Remettre en bon état les canalisations électriques défectueuses, notamment dans les sous-sol ;

10° Renouveler et compléter le nombre des grenades d'extinction, très anciennes, et dont la valeur est douteuse ;

11° Remplacer les tuyaux en toile du service d'incendie, généralement en mauvais état et trop courts pour atteindre les loges et les sous-sol ;

12° Remédier au mauvais état des vannes, dont le fonctionnement laisse à désirer, notamment celle du grand secours serrée à bloc, et dont le volant fixé sur le mur se trouve parfois dans le dessous ;

13° M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Directeur des Travaux Municipaux, et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Faute d'exécution dans le délai prescrit, il sera pris un nouvel arrêté ordonnant, s'il y a lieu, la fermeture provisoire du théâtre, jusqu'à ce que les travaux prescrits aient été exécutés.

Hôtel-de-Ville, le 26 décembre 1912.

Le Maire de Lille

Ch. DELESALLE.

Police. — Filles soumises. Médecins.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article premier. — Sont nommés médecins, chargés du service médical des filles soumises, pour l'année 1913 :

M.M. Docteur Bertin, Médecin principal du service,
Docteur Taconnet, Médecin,
Docteur Henneton, Médecin,
Docteur Boutry, Médecin,

Article 2. — M. le Directeur du Bureau d'Hygiène et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 18 décembre 1912.

Le Maire de Lille
F. BINAULD, Adjoint.

Chapeaux féminins. Mesures de sécurité.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'article 471, § 15 du Code pénal ;

Considérant que la partie acérée des épingles fixant les chapeaux féminins, dépasse généralement la coiffure de plusieurs centimètres, sans être munie d'aucun appareil protecteur, et que des accidents se sont déjà produits de ce chef ;

Considérant que le port d'épingles de coiffure à pointe nue et apparente constitue par suite, une menace et un danger pour autrui, dans les endroits fréquentés par le public,

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'article 17 du Code des arrêtés municipaux sera complété par les dispositions suivantes :

« La circulation, dans les rues, places et jardins publics de la Ville, est interdite aux personnes portant un chapeau fixé ou orné par une ou plusieurs épingles à pointe apparente, si ces épingles ne sont pas munies d'un cache-pointe constituant une protection suffisante.

Il leur est également interdit l'accès des tramways, voitures et autres véhicules utilisés pour le transport en commun, ainsi que l'entrée des marchés, salles de spectacles et de réunions ».

Article 2. — M. le Secrétaire Général de la Mairie et M. le Commissaire central de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Lille, en l'Hôtel-de-Ville, le quatorze décembre mil neuf cent douze.

Le Maire de Lille

Ch. DELESALLE.

Sapeurs-Pompiers. — Livraison d'un cheval.

DU 5 DECEMBRE 1912.

Soumission par M. Auguste Leclecq, marchand de chevaux à La Ventie, pour la livraison d'un cheval au service du Bataillon des Sapeurs-Pompiers, moyennant 1.130 francs.

Enregistré le 12 décembre 1912, folio 8, case 12.

Répertoire N° 2077.

Fourrages.

DU 20 DECEMBRE 1912.

Adjudication au profit de M. Edmond Chrétien, négociant à Lille,

de la fourniture des fourrages nécessaires aux chevaux du Bataillon des Sapeurs-Pompiers et des divers services municipaux, pendant l'année 1913 moyennant le prix de 12.070 francs.

Enregistré le 29 janvier 1913, folio 32, case 4.
Répertoire N° 2174.

Services municipaux. — Statistiques diverses pour 1911.

Accidents de travail déclarés 8.571

DÉBITS DE BOISSONS

Créations	1.212
Transferts	20
Reprises	49
Total	1.281

Contentieux. — Actes d'Huissiers.

	DÉPOSÉS	RETIRÉS	POUR CENT
Sommations, Command., Saisies, Protêts	895	291	32,62
Significations, Notifications	1,230	465	37,80
Assignations, Citations	1,524	582	38,18
TOTAUX	3,649	1,338	
Actes pour la Ville	221		
TOTAL	3,870		

Cimetières.

PRODUIT DES CONCESSIONS EN 1911

CIMETIÈRES	DURÉE des CONCESSIONS	NOMBRE de Concessions.	PART REVENANT A LA VILLE	PART REVENANT AU BUREAU DE BIENFAISANCE	TOTAL
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
Est . . .	Perpétuelles	113	57.232 38	28.616 19	85.848 57
	30 ans . . .	434	52.708 88	26.354 44	79.063 32
	15 ans . . .	906	19.879 20	9.939 60	29.818 80
	TOTAUX .	1.453	129.820 46	64.910 23	194.730 69
Sud . . .	Perpétuelles	45	23.574 56	11.787 28	35.361 84
	30 ans . . .	200	23.528 90	11.764 45	35.293 35
	15 ans . . .	586	13.041 60	6.520 80	19.562 40
	TOTAUX .	831	60.145 06	30.072 53	90.217 59
TOTAUX pour les deux Cimetières .		2.284	189.965 52	94.982 76	284.948 28

PRODUIT DE LA RÉGIE

OBJET	EST	SUD	TOTAL pour les deux cimetières
	Fr.	Fr.	Fr.
Fosses à 3 fr. pour adultes.....	2.826	1.734	4.560
id. à 1 fr. 50 pour enfants..	187 50	103 50	291
Croix provisoires à 0 fr. 50 ...	574	338 50	912 50
Croix id. à 1 fr.	26	3	29
Exhumations.....	1.476	879	2.355
Approfondissements de fosses ..	1.212	630	1.842
Transports de corps	370 50	277 50	648
Travaux de terrassements divers	5.521 52	1.239 42	6.760 94
Ouvertures de caveaux.....	303	162	465
	12.496 52	5.366 92	17.863 44
Caveaux d'attente	881	349	1.230
Transp. de tombes au magasin .	»	»	»
Location d'herbages	»	»	»
Vente de signes et objets funéraires non réclamés par les familles.....	»	»	»

Vacations des Commissaires de Police.

Exhumations	3.760 »
Translations.	1.780 »
Mises en bière	4.190 »
Total.	9.730 »

Élections statistiques.

CHAMBRE DE COMMERCE. — ÉLECTIONS DU 8 DÉCEMBRE 1912

1er TOUR DE SCRUTIN.

1re *Catégorie.* — Inscrits : 505. — Votants : 154.

M.M.	Barrois, Gustave	151 voix
	Delemer, Paul	151 »
	Duhem, Arthur	150 »
	Laurenge, Marcel	150 »
	Rogie, Eugène	151 »

2e *Catégorie.* — Inscrits : 743. — Votants : 175.

M.M.	Decoster, Edouard	169 »
	Guilbaut, Georges	170 »

3e *Catégorie.* — Inscrits : 3856. Votants : 282.

M.	Legrand, Albert	266 voix

TRIBUNAL DE COMMERCE. — ÉLECTIONS DU 8 DÉCEMBRE 1912

1er TOUR DE SCRUTIN.

Inscrits : 5104. Votants : 610.

Président pour un an	M.	Danel, Louis	558 voix
Juges titulaires	M.M.	Nuytten, B.	559 »
pour 2 ans		Descamps, Henri	555 »
		Thiriez, Alfred	556 »
		Decroix, Robert	551 »

Juge titulaire pour 1 an	M. WARGNY, E.	522	»
Juges suppléants pour 2 ans	MM. Mience	509	»
	NICODÈME	505	»
Juges suppléants pour 1 an	MM. POLLET, Maurice	501	»
	VANPETEGHEM, A.	503	»

CHAMBRE DE COMMERCE. — ÉLECTIONS DU 22 DÉCEMBRE 1912

2e TOUR DE SCRUTIN.

1re *Catégorie.* — Inscrits : 505. Votants : 115.

M.M.	DELEMER, Paul	115 voix
	DUHEM, Arthur	115 »
	ROGIE, Eugène	115 »
	BARROIS, Gustave	113 »
	LAURENGE, Marcel	113 »

2e *Catégorie.* — Inscrits : 743. Votants : 115.

M.M.	GUILBAUT, Georges	114 voix
	DECOSTER, Edouard	112 »

3e *Catégorie.* — Inscrits : 3856. Votants : 142.

M.	LEGRAND, Albert	139 voix

TRIBUNAL DE COMMERCE. — ÉLECTIONS DU 22 DÉCEMBRE 1912

2e TOUR DE SCRUTIN.

Président pour un an	M. DANEL, Louis	364 voix

Juges titulaires pour 2 ans M.M.	Nuytten, B.	362	»
	Descamps, Henri	362	»
	Thiriez, Alfred	362	»
	Decroix, Robert	362	»
Juge titulaire pour 1 an M.	Wargny, E.	363	»
Juges suppléants pour 2 ans MM.	Mience	351	»
	Nicodème	348	»
Juges suppléants pour 1 an MM.	Pollet, Maurice	347	»
	Vanpeteghem	346	»

Services municipaux. — Personnel.

Contributions.

Nous, Maire de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Vu les articles 3, 4, 5, et 6 du Statut du Personnel Municipal,

Arrêtons :

Article premier : M. Devos, Lucien-Emile-Raphael, né à Lille le 28 mars 1889, est nommé employé stagiaire de 5e classe, au bureau des Contributions, aux appointements annuels de 1.600 francs (seize cents francs) à compter du 1er janvier 1913.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 décembre 1913.

Le Maire de Lille

Ch. DELESALLE.

Travaux. — Dessinateurs.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 68 ;

Vu les articles 3, 4, 5 et 6 du Statut des Fonctionnaires Municipaux,

Arrêtons :

Article premier. — M. Thoorès René, né à Lille le 20 janvier 1889, est nommé dessinateur de 7e classe au service des Travaux Municipaux, à titre de stagiaire, aux appointements annuels de 1.800 francs (dix huit cents francs) à compter du 1er janvier 1913.

Article 2. — M. Thoorès est tenu d'habiter le territoire de Lille.

Article 3. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 26 décembre 1912.

Le Maire de Lille

Ch. DELESALLE.

Économat.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88 ;

Arrêtons :

Article premier. — M. Descarpentries Félix, employé au bureau du Secrétariat, est nommé expéditionnaire de 2e classe à l'Economat, aux appointements annuels de 2.000 francs (deux mille francs), à compter du 1er janvier 1913.

Article 2. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 24 décembre 1912.

Le Maire de Lille

Ch. DELESALLE.

Recette municipale.

Nous, Maire de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 88,

Arrêtons :

Article premier. — M. Decottignies Julien-Eugène, préposé d'octroi de 1re classe, est nommé employé de 3e classe à la Mairie et mis à la disposition du Receveur Municipal aux appointements annuels de 1.600 fr. (seize cents francs).

M. Martin Fernand, employé, est nommé caissier de la Recette Municipale aux appointements annuels de 2.400 francs (deux mille quatre cents francs), en remplacement de M. Lips , admis à la retraite.

M. Denneulin Fernand, employé à la recette Municipale est nommé commis principal de 5e classe aux appointements annuels de 2.100 francs (deux mille cent francs), en remplacement de M. Billet démissionnaire.

M. Bomart Paul, est nommé employé de 3e classe à la Recette Municipale au traitement annuel de 1.800 francs (dix huit cents francs).

M. D'Hossche Jules-Julien, né à Lille le 16 août 1886, est nommé employé de 5e classe à la Mairie, et mis à la disposition du Receveur Municipal au traitement annuel de 1.600 francs (seize cents francs).

Article 2. — Cet arrêté aura effet à partir du 16 décembre 1912 pour M. Decottignies et à partir du 1er janvier 1913, pour MM. Martin, Denneulin, Bomart et D'Hossche.

Article 3. — Les traitements ci-dessus établis seront payés par M. le Receveur Municipal, sur les sommes mises à sa disposition pour frais de bureau.

Article 4. — M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 28 décembre 1912.

Le Maire de Lille

Lucien CRÉPY, Adjoint.

Commissariat central.

Nous, Maire de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 86 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de police,

ARRÊTONS :

Le traitement de M. VINCENT, Chef de bureau au Commissariat central est porté à 3.500 francs (trois mille cinq cents francs) par an, à compter du 1er janvier 1913.

Hôtel-de-Ville, le 26 décembre 1912.

Le Maire de Lille

C. REMY, Adjoint.

Police.

Nous, Maire de la Ville de Lille,

Vu la loi du 5 avril 1884, article 86 ;

Sur la proposition de M. le Commissaire central de police,

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — M. DUREZ Arthur, né le 1er avril 1889, à Bachy (Nord) est nommé sergent de ville stagiaire, à compter du 1er décembre 1912, avec faculté, pour lui, de verser à la Caisse de retraites des Employés Municipaux, à compter du jour de son entrée en fonctions.

ARTICLE 2. — M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 6 décembre 1912.

Le Maire de Lille

CH. DELESALLE.

Services municipaux. — Adjudication. Marché.

DU 27 DECEMBRE 1912

Adjudication au profit de M. Victor LEGRAND, négociant à Lille, de la fourniture des huiles, graisses et suifs nécessaires aux divers services municipaux pendant les années 1913 à 1917, moyennant 7.000 francs, rabais de 4 0/0 déduit.

Enregistré le 19 février 1913, folio 38, case 16.

Répertoire N° 2222.

Fournitures diverses. — Adjudication.

DU 31 DÉCEMBRE 1912

Adjudication de fournitures diverses nécessaires aux différents services municipaux pendant les années 1913, 1914, 1915 et 1916, au profit de :

1er Lot. — *Papiers et réglures.* — MM. ROBBE et MARQUANT, libraires à Lille, rue Léon-Gambetta, 209, moyennant environ 5.328 francs, rabais de 26 0/0 déduit.

2e Lot. — *Fournitures de bureau.* — MM. ROBBE et MARQUANT, susnommés, moyennant environ 4.140 francs, rabais de 31 0/0 déduit.

3e Lot. — *Cordes.* — M. Louis REBOUL, négociant à Lille, rue de la Clef, 16, moyennant environ 3.160 francs, rabais de 21 0/0 déduit.

4e Lot. — *Couleurs, vernis et divers.* — M. Paul DRUEZ, négociant à Lille, place de Béthune, 7, moyennant environ 3.936 francs, rabais de 18 0/0 déduit.

5e Lot. — *Quincaillerie.* — M. Emile PAYEN, quincaillier à Lille, rue Esquermoise, 122, moyennant environ 5.920 francs, rabais de 26 0/0 déduit.

6º Lot. — *Fers et aciers.* — M. Théodore BERGUES, négociant à Lille, rue de la Briqueterie, 1, moyennant environ 6.408 francs, rabais de 11 0/0 déduit.

7e Lot. — *Limes et retaillage de limes.* — M. Albert TESMOINGT, négociant à Lille, rue Pascal, 29, moyennant environ 2.496 francs, rabais de 48 0/0 déduit.

8e Lot. — *Timbres et gravures.* — M. Marcel COSTEUR, négociant à Lille, rue de la Grande-Chaussée, 40, moyennant environ 1.120 francs, rabais de 44 0/0 déduit.

9e Lot. — *Brosserie et sparterie.* — M. Henri PARENT, négociant à Lille rue des Stations, 18, moyennant environ 3.960 francs, rabais de 34 0/0 déduit.

10e Lot A. — *Produits chimiques.* — M. Paul DUFLOS, négociant à Lille, place de Strasbourg, 5, moyennant environ 3.680 francs, rabais de 8 0/0 déduit.

10e Lot B. — *Verrerie, porcelaine et divers (Chimie).* — M. Paul DUFLOS susnommé, moyennant environ 1.840 francs, rabais de 8 0/0 déduit.

11e Lot. — *Caoutchouc, bourrages, amiante, etc.* — M. Aimable TISSERAND, négociant à Lille, rue Saint-Sauveur, 42, moyennant environ 1.100 francs, rabais de 45 0/0 déduit.

12e Lot. — *Déchets et chiffons.* — M. Théophile BOURSIER, négociant à Lille, rue Jordaens 22, moyennant environ 1.408 francs, rabais de 12 0/0 déduit.

13e Lot. — *Articles de ménage, vaisselle, etc.* — M. Julien GROS, négociant à Lille, Grand'Place, 20, moyennant environ 1.568 francs, rabais de 2 0/0 déduit.

Enregistré le 5 mars 1913, folio 52 case 6.

Répertoire Nº 2244.

12.10033 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE

BULLETIN ADMINISTRATIF

DE LA VILLE DE LILLE

ANNÉE 1912

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

A. — *Administration municipale. — Affaires générales.*

B. — *Bâtiments. — Immeubles. — Travaux. — Voirie.*

C. — *Beaux-Arts. — Collections.*

D. — *Enseignement.*

E. — *Etablissements d'intérêt public. Collectivités. — Personnes morales.*

F. — *Finances.*

G. — *Salubrité. — Sécurité.*

H. — *Services municipaux.*

A

Administration municipale. — Affaires générales.

Conseil Municipal :

Pages

Installation. — Communication d'une dépêche du Président de la République 970

Liste du Jury. — Délégation Brackers d'Hugo 911-976

Commissions spéciales. — Contentieux. Réorganisation 1179

Sécurité. Nomination 972

Halles et Marchés. Nomination 1235

Vœux. — Réponse de la Compagnie du Chemin de fer 639
Insignes. — Marché. Bureau 1303
Subside. — Association professionnelle des employés d'octroi. Remerciements 1310

Administration municipale :

Délégations 971-1058
Impressions. — Réadjudication des 4e et 5e lots 1302

Baux :

Locations temporaires de terrains communaux. ... 1017-1252-1310-1389
Locations diverses. — Terrains et bâtiments militaires Affermages 1182-1311
Rue Cabanis. Société Th. Barrois 1016
Rue des Coquelets. Menet 1252
Cour des Jardins-Baratto 1311
Boulevard Louis XIV. Descamps 1017
Rue Pierre Legrand. Poste de Pompiers. Sté Energie du Nord de la France 1016
Porte de Roubaix. Demeyer 1182
Porte Saint-André. Terrain militaire. Parenty 1181
Ecole de natation. Buvette. Fray 1181
A Douvrin, à divers. Recherches d'eau potable 1252
Canal de l'Arc. Guérin 977
Loos et Emmerin. Droit de chasse. Potié 1017
Résiliation. — Maison rue Pascal. Hofman-Duthoit 539
Prises en bail. — Rue du Buisson. Poste d'octroi. Guérin 977
Rue de la Halloterie. Poste de Pompiers. Damide 977
Rue Durnerin. Goffart 1016
Place Sébastopol. Gymnase 539
Commune de Douvrin. Recherches d'eau potable 538

Contentieux :

Décision du Conseil d'État. — Fourniture de pavés. Société des Granits des Vosges 1389
— Distribution d'énergie électrique 917
— Octroi. Affaire Mience 991

Transaction. — Rideau-réclame. Théâtre. Croisette..... 1331

Fêtes :

Kiosque démontable. — Adjudication par concours. Carpentier. 1018
Décorations militaires. — Remise. Mesures d'ordre 540
Braderie. — Mesures d'ordre 1253
Mi-carême. — Concours. Mesures d'ordre 539
Siège de Lille. — Fête anniversaire. Programme..... 1311
Mesures d'ordre 1254
Fête communale 1912. — Programme 1018
Mesures d'ordre 1028
Régates. Mesures d'ordre 908
Aviation. Mesures d'ordre 1029
Illuminations. Marchés Véry et Hillaireau..... 1219
Fête nationale. — Programme 1030
Mesures d'ordre 1032-1220
Mesures de clémence 1221
Bals populaires. Installation. Marchés Delrue et Montaigne 1220
Feu d'artifice. Marché Glorian 1219
Illuminations Grand'Place. Marché Ravet 1220
Foire annuelle. — Prorogation 1253
Poste de police et de pompiers. Marché Sion 1254
Foire aux chevaux..... 660-926-996-1282-1360
Fêtes de quartier. — Wazemmes. Esquermes. Vauban. Comité.
Nomination 909
Mesures d'ordre 1221
Saint-Sauveur. Saint-Maurice. Comité. Nomination 1255
Rue Léon-Gambetta. Exposition par Union des Commerçants. Mesures d'ordre 860
Rue Pierre Legrand. Bal. Mesures d'ordre 910
Festival fédéral. — Comité d'organisation. Nomination 859
Fête aérostatique en faveur de l'aviation. — Mesures d'ordre 974

Police administrative :

Fêtes locales pour 1913. — Désignation..... 1393
Certificats d'aptitude physique. — Délivrance..... 1393

Affichage. — Lycée Fénelon. Interdiction 975
— Monument Pierre Legrand. Interdiction 975
Arbres des jardins et promenades, pylônes, etc. Interdiction 1033
Elections municipales. — Convocation des électeurs 956
Heures et lieux de réunions 956
Résultats 962
Halles et Marchés. — Délégation Parmentier 1235
Population. — Recensement de 1911. Résultats..... 713
Mouvement 720
Etat civil. — Délégation aux adjoints..... 1394
Délégation Duponchelle 537-640
Danel Désiré 973-1180-1312
Danel Léonard 859
Coutel 1180
Pajot 537-973
Delos 973
Richebé 537
Ducastel 908-1257
Médecins. — Délégations..... 541-542-1257-1313-1395-1396
Dispensaire. — Médecin. Nomination 542-1062-1455

Administrations diverses :

Agents de change. — Chambre syndicale pour 1913 1397
Agents consulaires. — Allemagne. Reimer et Hayn 1258
Espagne. Venot 1259
Contributions directes. — Statistique pour 1910 544
Avis au public 976
Contributions indirectes. — Statistique pour 1910..... 557
Enregistrement. Domaine. — Statistique pour 1910..... 558
Guerre. — Statistique militaire pour 1911 861
Démantèlement. Fourniture de plans. Marché..... 915
Remise de décorations. Mesures d'ordre..... 541
Postes et Télégraphes. — Quartier Vauban. Recette auxiliaire.
Fonctionnement 911
Statistique pour 1910..... 556

B

Bâtiments. - Immeubles. — Travaux. — Voirie.

Batiments :

Monuments historiques ou artistiques. — Commission d'études. Nomination 1313
Entretien. Travaux neufs et grosses réparations — 1912 à 1916. Cahier des charges ..... 3 à 526
Adjudications à divers..... 1034
Machines. Générateurs. Pompes. Réparations. Marché Wauquier 979
Chauffage. — Charbons. Transport. Adjudication 559
Fournitures. — Marché Danel et Delattre..... 911
Charbons maigres. Marché Barbotin..... 1318
Fagots. Adjudication Dupont et Pennequin..... 1317
Marché Mines de Lens 1224
Coke. Marché Sté du Gaz de Wazemmes 1224
Hôtel de Ville. — Détérioration. Commission d'études 1259
Palais Rameau. — Peinture. Adjudication Lempereur..... 1315
Lampes électriques. Adjudication Gallois..... 1616
Palais des Beaux-Arts. — Générateurs. Réparations. Marché Verlyck et Decoster..... 564
Assainissement. Commission Mollet..... 1315
Musées. Fourniture d'une tournette. Marché Delforge ... 1261
Théâtre (Nouveau). — Commission de surveillance et de contrôle..... 1036
Travaux de sculpture. Marché Verez 912
Bois de charpente. Ignifugeage. Marché Delpoulle 641
Faculté de Médecine. — Toiture. Réfections. Adjudications à divers..... 640
Travaux d'aménagement à la Médecine légale. Adjudications à divers 978
Institut de chimie. — Travaux. Adjudication..... 1316

Lycée Faidherbe. — Travaux d'aménagement. Adjudications à divers 1223
Gaz et eaux. Canalisations. Adjudication Viste 1316
Groupe scolaire rue Dupetit-Thouars.— Tables de classes. Adjudication Marguerit. 1223
Eglise Saint-Etienne. — Travaux de restauration. Marchés Hemery, Buisine et Engels 1037
Objets mobiliers. Marché Brisy. Stubbe 1038
Abattoir. — Fourrière aux chiens et niches. Construction. Marché Devaux et Cie 924
Etablissement de bains rue Dupuytren. — Générateur. Adjudication Meunier et Cie 1222
Appareils sanitaires et chauffage. Adjudication Carette et Fraignac 1317
Poste de police de Fives. — Chauffage. Marché Declercq 1260
Moulin Saint-Pierre.— Vannage. Partie artistique métallique. Adjudication Lauwers 1037

Immeubles :

Abandon gratuit. — Terrain avenue de Dunkerque. Rombaut . 564
Achats. — Parcelle de terrain à la Madeleine. Sté Decoster-Droulers 1261
Rue Baggio. Consorts Bastien 642
Rue de Bavai. Setan 642
Rue de Bavai. Plichon 1397
Rue Dupetit-Thouars. Consorts Devernay 1318
Rue Dupuytren. Dubois-Boutry 979
Rue Jules Denneulin. Consorts Herteux 1318
Rue de Lannoy. H. De Bruyn et fils 979
Rue de la Louvière. Lefebvre 642
Rue Manuel. Consorts Rommel 643
Échange. — Rue Abélard. Cie du Chemin de fer du Nord 980
Rue du Long-Pot. Richebé 1319
Rue du Faubourg des Postes. Consorts Lemesre 1319

Ventes. — Rue des Bois-Blancs. Adjudication Lespoix 1225
Rue des Bouchers. Guérin 912
Rue Cabanis. Société Barrois 1225
Boulevard Carnot. Adjudication Pesez 912
Rue Fulton. Adjudication Cie pour la fabrication des compteurs et matériel d'usines à gaz 913
Rue Fulton. Adjudication Duquesnoy 643
Rue du Long-Pot. Varloot..... 1398
Rue Van Oost. Adjudication. Bonvarlet..... 1320
Chemin vicinal ordinaire N° 13. Gagedois 980

Tramways :

Rues Roland et Abélard. Autorisation préfectorale..... 1320

Chemins de fer :

Gare Saint-Sauveur. — Perfectionnement des appareils de levage 639
Ligne de Lille à Béthune. — Amélioration des horaires 639

Jardins :

Serres thermo-syphons. — Réparations. Marché Roudier 564

Voirie :

Règlement. — Constructions front à la voie publique. Modifications 1261
Commission spéciale. Nomination..... 1321
Interruptions de circulation. — Ban de Wedde (rue) 867
Brigittines (rue des)..... 1322
Garibaldi (rue)..... 1265
Iéna (rue d') 866
Marronniers (allée des) 981
Marquillies (rue de) 914
Monnaie (rue de la) 981–1264
Ouest (quai de l') 565 868
Petit Paradis (allée du)..... 981

Interruption de circulation. — Robleds (rue des) 868
Saint-Nicaise (rue) 1266
Saint-Sauveur (rue) 981
Thionville (rue de) 566
Dénominations de rues. — ..... 1226 - 1324
Chemin vicinal n° 30. — Incorporation dans la petite voirie..... 1398
Égouts. — Curage. Fourniture de barques. Marché Thomas ... 641
Canal de la Haute-Deûle. — Passerelle. Construction. Autorisation 868
Aqueducs. — Rue du Ballon. Adjudication Cavarati et Mazure 1267
Rue de la Bassée. Adjudication Joncquez..... 1399
Rue du Faubourg-de-Béthune. Adjudication Joncquez... 983
Rue d'Iéna. Adjudication Demon 915
Rue de La Madeleine prolongée. Adjudication Caravati et Masure..... 1324
Rue de la Marbrerie. Adjudication Colin et Carlier 1267
Rue de Marquillies. Adjudication Demon 915
Ponts. — Pont de l'Hippodrome. Réparations. Marché Castelain et Vivegnies 1229
Mesures de sécurité..... 1229
Pavages. — Entretien des chaussées pavées de 1912 à 1916. 914
Cahier des charges..... *Voir après la page.* 634
Fourniture de pavés. Marché Longré 914
Rue de la Bassée prolongée. Adjudication Colin 1266
Rue de La Madeleine prolongée. Adjudication Colin et fils..... 1324
Rue de la Marbrerie. Adjudication Colin et Carlier 1267
Rue Nouvelle. Quartier du Buisson. Adjudication Colin et fils..... 1325

C

Beaux-Arts. — Collections.

Archives :

Archives communales. — Commission de contrôle. Nomination 1038

Bibliothèque :

Bibliothèque et Salles de lectures. — Règlement..... 1325
Statistique pour 1911..... 1400
Comité d'inspection et d'achat de livres. — Comité..... 1039
Nominations 566
Reliures et réparations. — Marchés Babin et Dewattines..... 984
Fourniture de livres, brochures périodiques. — Marchés Morand et Leleu 983

Musées :

Palais des Beaux-Arts. — Administrateur général intérimaire.
Théodore..... 1041-1295
Ouverture. Règlement..... 1327
Fourniture d'une tournette. Marché Delforge..... 1261
Ethnographie. — Fermeture temporaire 568
Archéologie. — Commission. Nomination Richebé 567
Administrateur. Lefrancq..... 1329
Peinture. — Marouflage d'un tableau. Marché Vasseur 916

Théâtre :

Saison 1912-1913. — Traité Bourdette..... 1041
Commission des débuts. — Nominations 1267
Médecins municipaux. — Nomination 1230
Places gratuites. — Avis au public..... 1268
Décors. — « Quo Vadis ». Achat Prunet..... 1231
Rideau réclame. — Transaction Croisette 1331
Orchestre. — Emplois vacants. Jury de concours 1329
Concours. Procès verbal et décision..... 1330

Enseignement des Beaux-Arts :

Dotation Colbrant. Commission. Nomination 1045
École des Beaux-Arts. — Commission. Dr Oui..... 1335
Professeurs. Nomination Caudrelier 916
Beauvais..... 1414
Darchez (Mme) 871

École des Beaux-Arts. — Delannoy 643-870
Dubuisson 917
Professeurs honoraires. Boulanger..... 1335
Ghesquier..... 1336
École régionale d'architecture. — Professeurs, Nomination.... 1414
Conservatoire. — Jury de concours. Membres étrangers. Nomination 1046
Commission de patronage et de surveillance. Nomination 918
Allocation annuelle. Oscar Petit..... 1336

D

Enseignement.

Enseignement secondaire :

Lycée Fénelon. — Création définitive. Décret 644
Bureau d'administration. Nominations 1231-1337
Internat. Congé. Deruy 1337
Internat. Marché divers 647-919-1415
Fournitures diverses. Adjudications..... 1269-1415
Chapeau d'uniforme. Marché Henno 1338

Enseignement industriel :

École supérieure de commerce. — Subvention annuelle. Approbation 1270

Enseignement primaire :

Personnel. — Professeurs de gymnastique. Nominations 984-1339
Écoles primaires supérieures. — Professeur de gymnastique. Jury de concours..... 872
Professeurs. Nominations..... 569-873-1338
Caisse des Écoles. — Compte financier pour 1911 649
École rue Dupelit-Thouars. — Professeurs spéciaux. Nomination 1338

École Baggio. — Diplôme d'électricien. Jury. Nomination 1232
Maître ouvrier. Promotion Godart..... 874
École foraine. — 1912. Rapport 1340

Cours municipaux :

Langues étrangères. — Comptes moraux pour 1910-1911 574
Professeurs. Nomination 985–1344–1345
Chauffeurs. — Programme 571
Commission d'examen. Beeynaert 1345
Examen de 1912. Rapport..... 1346
Arboriculture fruitière. — Programme..... 569

E

Établissements d'intérêt public. — Collectivités. — Personnes morales.

Bureau de Bienfaisance :

Statistique pour 1911..... 1348
Commission. — Nomination Druez..... 1416

Hospices :

Commission. — Administrateur. Nomination..... 1417
Statistique pour 1911..... 1418

Mont-de-piété et fondation Masurel :

Statistique pour 1911 576
Administrateur. — Nomination. Stiévenard..... 1424

Œuvres diverses :

Asile de nuit. — Commission de surveillance 1052
Statistique pour 1911 578
Caisse des Écoles. — Compte financier pour 1911 649

Caisse d'Épargne. — Statistique pour 1911 1424
Compagnie immobilière. — Nomination d'administrateur 874
Compte financier pour 1911 875
Legs Violette. — Attribution de prime 1353
Fondation Boucher de Perthes et primes municipales. — Attribution 1046
Comptable spécial. Sagon 1051
Fourneaux économiques. — Trésorier. Bos Richard 1352
Fonctionnement. Saison 1911-1912 987
Fonctionnement pour les mois de janvier, février, mars, avril 579-648-878-986-1432
Denrées. Adjudications à divers 1271
Institut Pasteur. — Commission. Nomination 1353
Invalides du Travail (Œuvre des). — Bureau pour 1912..... 580-1433
Compte moral et financier pour 1911 879
La Jeunesse prévoyante.—Compte financier pour 1910-1911.. 580
Mères abandonnées (Œuvre des).—Compte financier pour 1910-1911 585
Prêt du linge (Œuvre du). — Compte financier pour 1911 584
Prêt d'honneur aux Étudiants. — Compte financier pour 1911 . 583
Société de charité maternelle. — Compte financier pour 1911 .. 655
Société des Concerts populaires.—Compte financier pour 1911-1912 988
Sté de protection des Engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative. — Compte financier pour 1910 989
Sou des Ecoles laïques. — Compte moral pour 1911 880
Union des Septentrionaux. — Compte financier pour 1911 1053

F

Finances.

Recettes :

Droits de place et produits divers. — Statistique pour 1911 1272

Octroi. — Tarifs. Révision. Commission d'études 920
Tarifs. Révision et prorogation. Approbation 1433
Alcool et similaires. Tarifs des droits. Arrêté préfectoral . 587
Alcool et liquides alcooliques. Surtaxe. Prorogation. Approbation 1435
Verres armés de couleurs. Refus. Note..... 1435
Saisies et amendes. Répartition 990
Affaire Mience. Bénéfice de l'entrepôt. Décision du Conseil d'Etat..... 991
Préposé en chef. Delporte. Traitement. Fixation 590

Dépenses :

Comptables spéciaux. — Année 1913..... 1438
Colonies scolaires. Minet 1233
Ecole de natation. Deswaf 997
Foire aux chevaux. Simonet 994-1356
Fondation Boucher de Perthes. Sagon 1051
Musées. Théodore 591-1273
Police. Vandeporteel..... 1451
Ouvertures de crédit..... 589-657-881-921-993-1058-1233-1273-1354

Emprunts :

Emprunt de 7.930.000 et unification des emprunts. Approbation 1437

Budgets et comptes :

Budget pour 1912. — Approbation 656
Budget supplémentaire pour 1912. — Approbation..... 1275

G

Salubrité. — Sécurité.

Alimentation :

Statistiques pour 1911. — 1276

Laboratoire municipal. — Statistiques pour 1911 et 1912 ... 592–1441
Statistiques mensuelles 593-659-923-995-1055-1234-1280-1369-1370
Abattoirs. — Fourrière aux chiens et niches. Construction. Marché Devaux et Cie 925
Animaux sacrifiés en 1910-1911-1912 1444
Boyauderie. Règlement. Modification..... 1444
Eaux potables. Travaux de réparations. Marché Degoix .. 924
Enlèvement des fumiers. Adjudication Collin 1357
Echaudoirs. Obtention Règlement. Modifications..... 1357
Location de locaux..... 924–996–1058-1358-1445
Halles et Marchés. — Délégation Parmentier..... 1058
Commission. Nomination..... 1235
Emplacements inoccupés. Règlement. Modifications 1358
Vente du beurre et des œufs. Réglementation et horaires . 925
Vente au Minck. Manipulation. Tarif. Modifications.... 1358
Viandes foraines. Visite. Règlement. Modifications..... 1359
Foire aux chevaux 660–926–996–1282
Mesures d'ordre 1360
Entrepôts. — Statistiques pour 1911 662

Distribution d'eau . — Bains :

Consommation d'eau. — Statistiques mensuelles.. 594–667–886–932–1056–1237–1289–1371–1442
Canalisations. — Domaine public national. Occupation. Autorisation 1235
Cahier des charges..... (Voir fin du 3e fascicule).
Entretien et extension. Adjudication. Duthilleul et Allard 595
Fourniture de tuyaux et accessoires. Cahier des charges. *Voir après la page.* 1245
Usine d'Emmerin. — Machine. Réparations. Marché Salmon . 997
École de Natation. — Exploitation en 1911. Rapport 596
Abonnement. Tarif scolaire 1283

Hygiène :

Construction des fosses d'aisances. — Règlement. Modifications 1006

Vaccinations. — Avis au public 934–998
Désinfections. — Fourniture d'une étuve Berlioz. Marché Diolé 1284
Adiol. Fourniture. Marché Diolé 1284
Service municipal. Organisation 600
Statistiques sanitaires..... 612-616–668–695-722-887–933–1003–1057–1238–1291-1373-1443
Médecin du dispensaire. — Nomination. Dr Delplanque 542
Pasteurellose. — Mesures de sécurité 883
Institut Pasteur. — Commission 1353

Cimetières :

Exhumations. — Règlement. Modifications 1059
Horaires. — Règlement. Modifications 1360

Eclairage :

Qualité du gaz. — Enquête. Rapport 1445
Canalisation et branchement de compteurs.— Réparations. Marché Cie Continentale du gaz 938
Réparations de 1912 à 1915. Marché Delbecque 1004
Réparations diverses. Sté du Gaz de Wazemmes 938
Distribution d'énergie électrique. — Décision duConseil d'Etat 617
Fourniture de candélabres. — Marché Ponsat 1361

Police

Statistique pour 1911. — 618
Concours privé. — Recettes. Régisseur 1451
Lieux ouverts au public. — Cinématographes. Exhibitions immorales. Interdiction 1061
Représentations théâtrales. Fleur de volupté et cochonette. Interdiction 625
Kursaal. Représentations cinématographiques. Autorisation 939
Mesures de sécurité 1453

Mœurs.— Filles syphilitiques. Médecin municipal. Commission de nomination 1062
Filles soumises. Médecins. Nomination 1455
Police de la voie publique. — Divagation des chiens. Mesures de sécurité 888-1284-1362-1451
Chapeaux féminins. Mesures de sécurité 1455

Sapeurs-Pompiers :

Officiers. — Nominations 1364
Dévidoirs. — Fourniture. Marché Guyot 1008
Chevaux. — Achat. Marché Leclercq 940-1456
Fourrages. — Fourniture. Marché Chrétien 1456

H

Services municipaux.

Statistiques diverses pour 1911 1457
Emplois vacants. — Concours 1009-1286-1364-1375
Étal du personnel ..... 1134 à 1173
Statut. — Classement par catégories 625
Réglement et échelle des traitements (Voir à la fin du 3e fascicule)
Travaux. Echelle de classe et traitements. Modifications . 891
Classement du personnel 670-892
Conseil de discipline. — Année 1912. Elections 890
Levée de peines disciplinaires. 970

SECRÉTARIAT :

Nominations et promotions :

Alhant 671
Assoignion 669
Carlier 671
Chassaing 669
Covin 671-1008
Cussac 671
Deprez 671
Descarpentries F. 671
Desrumaux 671
Férandelle 671
Leleu 671
Jean 671
Jeandouzy (Dreyfus) 671
Mouraux 669
Payement 671
Peirsegaele 671
Ronse 671
Simonet 670

PRISON MUNICIPALE :

Promotions :

Marc 682

ELECTIONS :

Nominations et promotions :

Billiaert 671
Delonque 671
Gelas 671
Tallon 671

CONTRIBUTIONS :

Nominations et promotions :

Delelis 671
Delonque 671–896–940
Lefebvre 671
Libert 671
Picot 671
Devos 1462

BUREAU MILITAIRE :

Nominations et promotions :

Anchin 672
Andriès 672
Delos 672
Doyennette 672
Loré 1365

ETAT CIVIL :

Nominations et promotions :

Batard 672
Becquart 672
Boucher 672
Brasseur 672
Brodelle 672
Coppens 672
Couvreux 673
Debrock 672
Delacourt 672
Deroulez 672
Desrousseaux 672–684
Dewattine 672
Fauchart 672
Gallet 672
Lebahy 1239
Lherbier 672
Loré 672–1009-1062
Masurel 672
Méplomb 672
Morel 672

RETRAITES OUVRIÈRES :

Nominations et promotions :

Deprez 671
Nevelle 941–1366
Deleau 941–1367

ASSISTANCE :

Promotions et nominations :

Brisy 673
Broyant 941
Destringuet 1288
Doutrelong 1287–1366
Labbe 1288
Morel 672–1286
Sagon 673–1063

ASILE DE NUIT :

Promotions et nominations :

Debrot 681
Laruelle 681
Laruelle (Mme) 681
Mauvais 1010
Mauvais (Mme) 1010
Mollet 681

ARCHIVES :

Promotions et nominations :

Baudouin 673
Desmons 673
Verez 673

DACTYLOGRAPHES :

Promotions et nominations :

Bodreau (Mlle) 673
Bottequin 627–673
Couvreux 673
Duhayon 673
Seynave 673
Soyez 673

STÉNOGRAPHES :

Promotions et nominations :

Broyant 673
Duhayon 673
Sagon 673

FINANCES :

Promotions et nominations :

Bauduin 674
Beaucamps 674
Bigot 1293–1368
Broyant 673
Chardin 673
Darras 674
Dejaeghère 674
Dessève 673
Destringet 674
Doléac 674
Dugardin 674
Dupuydts 674

Duvivier 674
Fray 674
Gilquin 673
Larnaude 674
Leroy 673–1239
Lucat 674
Magrez 674
Navau 674
Nevelle 673
Petit 674
Poulet 674
Thouvignon 674
Vancoilié 1367
Vermersch 674
Vincent 674
Wallard 898
Zeeckaff 674

SERVICE DE LA COLLECTE :

Promotions et nominations :

Delcluse 674
Devroé 675
Dotte 674
Du Bois 674
Férandelle 674
Ghesquière 674
Mallein 675
Martin 674
Morelle 674
Petit 675
Schietecatte..... 674
Squeder 675
Stubbe 1294
Viseux 675

BLAME :

Ferandelle 1293
Devroé 1368

RECETTE MUNICIPALE :

Bomart..... 1464
Decottignies 1464
Denneulin..... 1464
D'Hossche 1464
Martin 1464

TRAVAUX :

Nominations et promotions :

Accou 679–893–943
Adam 678–893
Andriès..... 1375
Aubrun 675–893–943
Baron 676–893
Bart 675–893
Bart..... 678-893
Bergue 678–893
Berthe 678–893
Caignart 678–893
Cappelier 678–893
Chevalier 678–893
Chevalier 893
Cochez 943

Crespel 678-893
Decarpentry 678-893
Defaut 678-893
Denis 678-893
Dermenghem..... 679-686-893
Descouvemont 678-893-1241
Devestel 678-893
Deswaf 675-893
Didelot 675-893
Doutrelong 675-893
Duhem 675-893
Dupied 675-893
Duthoit 677-893
Duthoit 677-893
Duval 678-893
Duyck 679-893-943-1240
Flament 678-893
Formesyn 678-893
Gasque 676-893-1241
Gilbert 678-893
Goudin 675-893
Goudin 678-893
Guyot 677-893
Hugot..... 675-893
Laporte 678-893
Laurent 676-893
Lecat 675-893
Leconte 675-893
Lepoutre 628-675-983
Lesage 675-893
Louviau 678-893
Lievenzang 675-893
Mathez 675-893
Miquel 678-893
Morillon 675-893-899
Moronval 675-893
Parsy 675-893
Pergant 669
Poujol 676-685-893
Rabat 675-893
Rossert..... 676-893-1240
Sterckmann 675-893
Steyaert 675-685-893
Thoorès 1463
Tonneau..... 676-893
Vaillant 675-685-893

Peines disciplinaires :

Bergue 1241-1242
Duhen..... 1243
Tonneau..... 1243

CANAUX :

Nominations et promotions :

Evrard 680-893
Flament 680-893
Garcette 680-893
Pionnier 680-893

OCTROI :

Congé :

Bie 689

MESURE DISCIPLINAIRE :

Hayaume..... 1380
Sigho..... 1301

POLICE :

Nominations et promotions :

Commissaires :

Broux..... 1361-1362 Polet..... 1450
Lamarque ..... 1006-1060 Vignial 1005-1060

Agents : 680-900-946-1010-1066-1244-1297-1298-1381-1465

Mise à la retraite :

Roussenac 1004

PROMENADES ET JARDINS :

Nominations et promotions :

Bédène ..... 677-1296 Picard 677-1377
Dilly..... 1383 Saint-Léger, Maurice..... 1378
Luce 677

PROPRETÉ PUBLIQUE :

Nominations et promotions :

Dubus ..... 678-893-900 Rafy 678-893
Halluin..... 678-893-943 Wacqueiz..... 678-893-900

CIMETIÈRES :

Nominations et promotions :

Ballenghien ..... 676 Gaillard 676
Billet ..... 676 Leclercq 676
Constant ..... 676 Lemesle 676
Demessine ..... 676 Nieuport 676
Duhamel ..... 676 Soudoyez 676
Faillon ..... 676 Tisserand 676

PESAGE PUBLIC :

Promotions et nominations :

Corbu ..... 676 Lecoche 676
Constant ..... 677 Nys 676
Dujardin 677

Réseau téléphonique municipal :

Promotions et nominations :

Desreumaux 677
Dewitte 677–893
Dourdin 677
Lemay 677
Vanhagendoren Désiré ... 677
Vanhagendoren Raymond.... 677

Blame :

Desrumeaux..... 897

Distribution d'Eau :

Nominations et promotions :

Bavye 679–893
Bomme..... 679–893
Carrette 679–893
De Graeve 679–893
Dupré 679–893
Gravelin 679–893
Hugeux 679–893
Lebrun 679–893
Loquet 669
Lienart 679–893
Martin 679–893
Patout 679–893
Rassel..... 679–893
Ruysschart 1063
Thyl 679–893
Vandecrux 628

Blame :

Cabage 1376
Gilbert..... 1376

Hygiène :

Nominations et promotions :

Amand 679
Billiaert 680–686
Cocheteux 679
Delècroix 679
Ducamp 669
Dumont 679
Gérard 679
Langlet 679
Leclercq 680
Lesaffre 680
Martin 680
Morillon 679
Olivier 680
Plouchart..... 680

BAINS, ECOLE DE NATATION :

Nominations et promotions :

Cocheteux 680
Cousin 629-680
Descarpentries 680
Desmazières 680
Koch 680
Moison 680
Six 680
Sommerlynck (M. et Mme). 945
Vandionaat 680

ABATTOIRS :

Nominations et promotions :

Bailleul..... 681
Bouteleux 681-688
Charlet 680
Devernay 680
Grignon 681
Parent 681

HALLES ET MARCHÉS :

Nominations et promotions :

Bilcke 681
Demeestère 681
Dubus 681
Duthoit 681
Fichelle 681
Lecoche 688
Lefebvre 681
Santrisse 681

LABORATOIRE :

Nominations et promotions :

Dorchies..... 681
Vanderhaghen..... 681-687
Vandermesch 681

Cessation de fonctions : Vanderhaghen 1377

ECONOMAT :

Nominations et promotions :

Florquin..... 677
Lefebvre 677
Marlin 677
Descarpentries..... 1463

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Nominations et promotions :

Maes (Mlle) 669

BUREAU DES ECOLES :

Nominations et promotions :

Liénard 681
Minque 682
Tallon..... 681
Lefebvre 682

CAISSE DES ECOLES :

Nominations et promotions :

Bertaux 681
Vancamp 681

GYMNASTIQUE :

Nominations et promotions :

Bouchery 684
Nys 684
Vanhuffel 684

ECOLE DES BEAUX-ARTS :

Nominations et promotions :

Carpentier 682
Debeusscher 682
Gavelle 669
Leriche 682
Liénard 682
Mesnard 682

CONSERVATOIRE :

Nominations et promotions :

Arbogast 682
Darcq 682
Serrure 682

BIBLIOTHEQUE :

Nominations et promotions :

Caron 682
Colle 682
Faucompré 682
Lemaire 682
Lemille 682
Lesaffre 682
Mahieu père 682
Mahieu fils 682
Séna 682
Sorez 682-898-943
Wild 682

MUSÉES :

Nominations et promotions :

Palais des Beaux-Arts :

Brakelmann..... 683
Cabaye 683
Debacker 683
Delecourt 683–1295
Hulcux 683
Hurtrez 683
Jehin 1295
Laignel 683
Lefebvre E. 683
Lespagnol 683
Rasson 683
Delporte..... 683
Demeyer 683
Foveaux..... 683
Houseaux 683
Sinsoulieu 683
Tison 683
Théodore 1041–1295
Verdegem 683
Verez..... 683
Warin 683

BLAME :

Rasson 1064
Sinsoulieu 1064

MUSÉE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL :

Guenez 683
Lefebvre H. 683

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE :

Capon 683
Carré 629
Cazé 683
Delbecque 683
Dham 629-683
Fauquenoit 683
Hérengt 1379
Moitié 683–1064

MUSÉE DE GÉOLOGIE :

Verbièse..... 1380

THÉATRE :

Nominations et promotions :

Hennache 684–893
Lefebvre..... 1378
Leroy..... 1379
Piat 684–893
Vasseur 684–893–943

Adjudications et Marchés :

Annuaires. — Ravet-Anceau 948
Articles de photographies. — Rey 630
Cartonnages. — Adjudication. Cahier des charges. Letellier ... 631
Chaudronnerie. — Verlyck et Decoster 630
Huiles et graisses industrielles. — Adjudication Legrand 1466
Machine à écrire. — Ferrer 947
Médailles (1870-1871). — Chéri Mirou et Heymann 948
Fournitures diverses. — Adjudication à divers 1466
Cahier des charges ..... Voir après 1066

Caisse des Retraites :

Versements arriérés. — Autorisation à divers 902
Rapport d'arrêté. Faillon 949
Rapport d'arrêté. Parsy 1384

TABLE ALPHABÉTIQUE

Pages

ABATTOIR (Voir B Bâtiments communaux, P Alimentation) .....

ABÉLARD (rue). Tramways. Voie de raccordement 1320

— (rue). Echange. Cie du Chemin de fer du Nord 980

ABREUVOIR (Voir G Distribution d'eau)

ACQUISITION D'IMMEUBLES (Voir B Immeubles)

ADJUDICATIONS (Voir à l'objet de l'adjudication).

ADMINISTRATIONS DIVERSES (Voir A).

ADMINISTRATION MUNICIPALE (Voir A).

ADRESSES (Voir A Conseil municipal).

AGACHE. Institut Pasteur. Commission 1353

ALDEBERT. Professeur de gymnastique. Jury de concours..... 872

ALIGNEMENTS. Percements (Voir B). . .

ALIMENTATION (Voir G).

ALLARD. Distribution d'eau. Canalisations. Entretien. Adjudication 595

AQUEDUCS (Voir B Voirie).

ARBRE DE NOEL (Voir E. Sociétés).

ARCHITECTES (Voir B Bâtiments communaux).

ARCHIVES (Voir C.)

ARNAUDON. Commission de sécurité 972

ARROSAGE (Voir B Voirie).

ASILE DE NUIT (Voir E Œuvres diverses).

ASSISTANCE PUBLIQUE (Voir E).

ASSOCIATIONS (Voir Œuvres diverses).

ASSOIGNON. Archives communales. Commission de contrôle 1038

— Festival fédéral. Comité d'organisation 859

ASSURANCES (Voir B Bâtiments communaux).

AUTOMOBILES (Voir G. Police).

AUTORISATION D'ESTER (Voir A Contentieux).

BABIN. Reliures et réparations. Marché 984
BAERT. Dodation Colbrant. Commission 1045
BAERT. Professeur de gymnastique. Honorariat 1339
BAGGIO (rue). Achat Bastien 642
BAINS (Voir G).
BAISIERS. Ecole Baggio. Diplôme d'électricien 1232
BALLADEURS (Voir G Police).
BALLON (rue du) .Aqueduc. Adjudication Caravati et Mazure 1267
BARATO. Bail cour des Jardins 1311
BARBOTIN. Fourniture de charbon. Marché 1318
BARÉ .Commission de Voirie 1321
— Commission du Contentieux..... 1179
— Conseil de discipline 1912 890
— Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Lille..... 909
BARROIS .Institut Pasteur. Commission 1353
— Archives communales. Commission de contrôle 1038
— (Société Th.). Vente rue Cabanis. Adjudication 1225
— (Société Th.). Bail rue Cabanis 1016
BASCULES (Voir G Alimentation).
BASTIEN. Achat rue Baggio 642
BATIMENTS COMMUNAUX (Voir B).–
BATTEUR. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 971
BAUDUIN. Conseil de discipline 890
— . Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
BAUDON. Délégation aux adjoints..... 971
BAUX. (Voir A).
BAVAI (rue de). Achat Sétan 642
— — Achat Plichon 1397
BEAUCAMPS. Conseil de discipline 1912..... 890
BECQUART. Conseil de discipline 1912 890
— Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban ... 890
BÉDÈNE. Conseil de discipline pour 1912 890
BEEYNAERT. Cours des chauffeurs. Commission d'examen 1346
BERTRAND. Ecole Baggio. Diplôme d'électricien. Jury..... 1232
BIBLIOTHÈQUE. (Voir B Bâtiments communaux et C).
BILLIAERT. Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes Vauban.

Binauld. Adjoint 971
— Octroi. Commission d'études 920
— Institut Pasteur. Commission 1353
— Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes. Vauban ... 909
— Médecin municipal des filles syphilitiques. Commission . 1062
Boidin. Commisssion de sécurité 972
Bois-Blancs (rue des). Vente Lespoix 1225
Boite aux lettres. (Voir A Administrations diverses).
Boivin. Commission de surité 972
Bonet. Ecole Baggio. Diplôme d'électricien. Jury 1232
Bonnet. Conservatoire. Jury de concours 1046
Bonte. Institut de chimie. Réparations. Adjudications 1316
Bonvarlet. Vente rue Van Oost.
Bornes-fontaines. (Voir G Distribution d'eau).
Bornes-postales. (Voir A Administrations diverses).
Bos-Richard. Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes. Vauban 909
— Asile de nuit. Commission de surveillance..... 1052
— Fourneaux économiques. Trésorier 1352
Bouchers (rue des). Vente Guérin 912
Boulanger. Archives communales. Commission de contrôle 1038
— Ecole des Beaux-Arts. Professeur honoraire 1335
Bourdette. Saison théâtrale 1912-1913. Direction..... 1041
— Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329
Bourdonnais (rue de la). Dénomination 1323
Bouré. Bâtiments communaux. Adjudication 1034
Bournoville. Théâtre. Médecin. Nomination 1230
Bourse du Travail. (Voir E Œuvres diverses).
Boutry. Comité des fêtes de Saint-Sauveur, Saint-Maurice 1255
Bow-Windows. (Voir B Voirie et F recettes).
Boyeldieu. Bâtiments communaux. Travaux. Adjudication..... 1034
Brackers d'Hugo. Adjoint .Délégation..... 971
— Liste préparatoire du Jury. Délégation..... 911-976
— Institut Pasteur. Commission 1353
— Dotation Colbrant. Commisssion 1045
— Lycée Fénelon. Bureau d'administration ... 1231
Brigittines (rue des). Interruption de circulation 1322

BRISY-STUBBE. Eglise Saint-Etienne. Objets mobiliers. Marché ... 1038
BROUX. Commission de police. Nomination et installation 1361
BRUCHET. Archives communales. Commission de contrôle 1038
BRUMIN. Lycée Fénelon. Uniformes. Marché..... 919
BUDGETS ET COMPTES. (Voir F).
BUISINE. Eglise Saint-Etienne. Travaux. Marché 1037
BUISSON (rue du). Poste d'octroi. Bail Guérin 977
BUISSON (quartier du). Pavage. Adjudication Collin et fils 1325
BULTEEL. Fourneaux économiques. Denrées. Adjudication 1271
BUREAU. Médailles du Conseil municipal. Marché..... 1303
BUREAUX. (Voir H Services municipaux).
BUREAU DE BIENFAISANCE. (Voir E).
BUREAU DE POSTE. (Voir A Administrations diverses).

CABANIS (rue). Vente Barrois 1225
— (rue). Bail Barrois 1016
CAISSE DES ECOLES. (Voir D Enseignement primaire).
CAISSE DES RETRAITES. (Voir H).
CALLAUT. Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329
CAMPAGNE. Enseignement primaire. Gymnastique. Jury de concours 872
CANALISATIONS D'EAU. (Voir G Distribution d'eau).
CANAUX. (Voir B Voirie).
CANDÉLABRES. (Voir G Eclairage).
CANET. Enseignement primaire. Gymnastique. Jury de concours... 872
CANONNIERS. (Voir A Administrations diverses).
CANTINES SCOLAIRES. (Voir D Enseignement primaire).
CARAVATI. Aqueduc du Ballon. Adjudication 1267
— Aqueduc et pavage rue de la Madeleine prolongée. Adjudication 1324
CARETTE. Bains rue Dupuytren. Chauffage. Adjudication 1317
CARLIER. Bâtiments communaux. Travaux. Adjudication 1034
— Pavage rue de la Marbrerie. Adjudication 1267
— Conseil de discipline 1912 890
— Enseignement primaire. Gymnastique. Jury de concours 872
CARNOT (Boulevard). Vente Pesez..... 912
CARPENTIER. Kiosque démontable. Adjudication par concours ... 1018
— Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267

CASTELAIN. Pont de l'Hippodrome. Réparations. Marché 1229
CAUDRELIER. Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Nomination 916
CAUDRON. Etat civil. Médecin..... 541-1257
CÉRÉMONIES. (Voir A Fêtes).
CHARBONS. (Voir B Bâtiments. Chauffage).
CHAPUIS. Conservatoire. Jury de concours. Membres étrangers. Nomination..... 1046
CHARLET. Conseil de discipline 1912 890
CHAUFFAGE. (Voir B Bâtiments).
CHAUFFOIRS PUBLICS. (Voir E Œuvres diverses).
CHAUSSÉES. (Voir B Pavages).
CHEMIN DE FER. (Voir B).
CHEMINS VICINAUX. (Voir B Voirie).
CHÉRI MIROU. Médailles de 1870-1871. Marché 948
CHEVALIER FRANÇAIS. Location Minet 1017
CHOAIN. Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes. Vauban 909
CHRÉTIEN. Fourniture de fourrage..... 1456
CHUFFART. Lycée Fénelon. Fourniture de lait. Marché 919
CIMETIÈRES. (Voir G).
CLAREY. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
CLAINPANAIN. Monuments historiques. Commission d'études. Nomination 1313
CLÉMENT. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
COCHETEUX. Conseil de discipline 1912..... 890
COCHEZ. Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études 1259
COCKELAER. Lycée Fénelon. Blanchissage. Marché 919
COLLAERT. Lycée Fénelon. Fourniture de poisson. Marché 919
COLLECTIONS. (Voir C).
COLLÈGE. (Voir D Enseignement secondaire).
COLLIN. Quartier du Buisson. Pavage. Adjudication 1325
— Abattoirs. Enlèvement des fumiers. Adjudication 1357
— Rue de La Bassée prolongée. Pavage. Adjudication 1266
— Rue de la Marbrerie. Pavage et aqueduc. Adjudication ... 1267
— Rue de la Madeleine prolongée. Aqueduc et pavage. Adujdication 1324

Colonies Scolaires. (Voir D Enseignement primaire).
Combemale. Institut Pasteur. Commission. Nomination 1353
Commissaires de Police. (Voir G Police et H Services municipaux).
Commissaires répartiteurs. (Voir A Administrations diverses).
Commissions permanentes ou spéciales. (Voir A Conseil municipal).
Commissions Scolaires. (Voir D Enseignement primaire).
Communautés. (Voir E Œuvres diverses).
Compagnie continentale du Gaz. (Réparations. Marché) 938
Compagnies immobilières. (Voir E Œuvres diverses).
Comptes. (Voir F).
Concerts. (Voir A Fêtes).
Concessions. (Voir G Cimetières).
Conseil municipal. (Voir A).
Conseil des Prud'hommes. (Voir A Administrations diverses).
Conservatoire. (Voir B Bâtiments communaux et C Enseignement des Beaux-Arts).
Contentieux. (Voir A).
Contributions directes. (Voir A Administrations diverses).
Contributions indirectes. (Voir A Anministrations diverses).
Coorevits. Médecin de l'Etat civil. Nomination 541
Coquelets (rue des). Bail Menet 1252
Cornille. Comité des fêtes Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
Cotes irrécouvrables. (Voir F Recettes).
Couderc. Ecole Baggio. Diplôme d'électricien. Jury. Nomination.. 1232
Coupons périmés. (Voir F Emprunts).
Cour des Comptes. (Voir A Conseil municipal et F Finances).
Courses (Société des). (Voir A Fêtes).
Cours normaux. (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).
Cours publics. (Voir D).
Courtier. Pont de Canteleu et démantèlement. Fourniture de plans. Marché 915
Coutel. Etat civil. Délégation 1180
— Conseil de disciplines 1912 890
Crèches. (Voir E Œuvres diverses).
Crépy Saint-Léger. Adjoint. Délégation..... 971
— Octroi. Révision des tarifs. Commission des tarifs :920
— Institut Pasteur. Commission. Nomination 1353

CRÉTON ET VERESSE. Bâtiments. Charbons. Transport. Adjudication 559
CROISETTE. Théâtre. Rideau-réclame. Transaction 1331
CULTES. (Voir E).

DALLES. (Voir B Emprises).
DAMBRINE. Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes. Vauban . 909
— Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
— Adjoint 971
DAMIDE. Poste de pompiers rue de la Halloterie. Prise en bail 997
DANEL DÉSIRÉ. Etat civil. Délégation 973–1180–1312
— Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes. Vauban 909
— Conseil de discipline 1912 890
DANEL LÉONARD. Etat civil. Délégation 859
DANEL LIÉVIN. Invalides du Travail. Bureau pour 1912 580
DANEL ET DELATTRE. Fourniture de charbon. Marché 911
DARCHEZ. Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Nomination 871
DARTOIS. Faculté de Médecine. Toitures. Réfection. Adjudication . 640
DEBIERRE. Institut Pasteur. Commission. Nomination 1353
DEBREYNE. Ecoles primaires supérieures. Professeur de gymnastique. Jury de concours 872
DE BRUYNE. (Société) Achat rue de Lannoy 979
DECLERCQ. Poste de police de Fives. Chauffage. Marché 1260
DECOSTER DROULERS (Société). Achat à La Madeleine 1261
DEFFRENNES. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice ... 1255
DEFRETIN. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1259
DEFOSSEZ. Fourneaux écocnomiques. Fourniture de denrée 1271
— Lycée Fénelon. Fourniture de denréesó 919–1269
DEGOIX. Abattoir. Eaux potables. Travaux. Marché 924
DEGRAUSART. Faculté de Médecine. Travaux. Adjudication 978
DEHAUDT. Commission de sécurité. Nomination 972
— Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045
— Commission de vorie. Nomination 1321
— Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études. Nomination 1259
DEJAEGER. Conseil de discipline pour 1912 890

DELAGRAVE. Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudication 1223
— Groupe scolaire rue Dupetit-Thouars. Tables. Adjudication 1223
DE LAMARE. Asile de nuit. Commission de surveillance 1052
DELANNOY. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
— Commission de voirie. Nomination 1321
— Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Nomination 643-870
DELAPLANCHE. Location temporaire 1252
DELAY. Faculté de Médecine. Travaux. Adjudication 998
DELCOURT. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
DELCOURT-DELVARRE. Location à Douvrin 1252
DELCOURT LOUIS. Location à Douvrin 1252
DELCROIX. Ecole Franklin. Maître-ouvrier 569
DELEBECQ. Faculté de Médecine. Toitures. Réfection. Adjudication 640
DELECAUT. Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes.Vauban .. 909
DELECŒUILLERIE. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
DÉLÉGATIONS. (Voir A Conseil municipal).
DELEPOULLE. Nouveau théâtre. Bois de charpente. Ignifugeage. Marché 641
— Bâtiments communaux. Travaux. Adjudication ... 1034
DELEVOY. Comité des fêtes de Wazemmes. Esquermes. Vauban ... 909
DELFORGE. Fourniture d'une tournette aux Musées. Marché 1261
DELOBEL. Théâtre. Médecin municipal 1230
DELOS. Commission de sécurité. Nomination 972
— Etat civil. Délégation 973
DELOURME. Fourneaux économiques. Denrées. Adjudication 1271
DELPLANQUE. Dispensaire. Médecin. Nomination 542
DELPORTE. Conseil de discipline pour 1912 890
DELRUE. Fête Nationale. Bal populaire. Installation. Marché 1220
DELVINQUIER. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice .. 1255
DEMANNE. Bâtiments communaux. Travaux. Adjudication 1034
DÉMANTÈLEMENT. (Voir A Administrations diverses, Guerre).
DEMEYER. Sous-location Porte de Roubaix 1182
DEMON. Aqueduc rue de Marquillies. Adjudication 915
— Aqueduc rue d'Iéna. Adjudication 915

DENIER DES ECOLES. (Voir E Œuvres diverses).
DENIS DU PÉAGE. Archives communales. Commission de contrôle. Nomination 1038
— Monuments historiques. Commission d'études. Nomination 1313
DÉPENSES. (Voir F).
DEPLECHIN. Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045
DÉPOTOIRS. (Voir F Octrois).
DEREEPER. Lycée Fénelon. Internat. Fourniture de denrées. Marché 919
DERUY. Lycée Fénelon. Congé 1337
DE SAINT-LÉGER. Monuments historiques. Commission d'études. Nominations 1313
— Archives communales. Commission d'études. Nominations 1038
DESCAMPS SCRIVE. Monuments historiques. Commission d'études . 1313
DESCAMPS MAXIME. Invalides du Travail 1912 580-1433
DESCAMPS. Bibliothèque. Achat de livres. Comité d'inspection ... 566
— Bail boulevard Louis XIV 1017
DESCHEERDER. Institut de Chimie. Peinture. Adjudication 1316
DESMAZIÈRES. Location à Douvrin 1252
DESPLANQUE. Archives communales. Commission de contrôle 1038
DESROUSSEAUX. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909
— Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice. 1255
— Festival fédéral. Comité d'organisation 859
DEVAUX ET Cie. Fourrière aux chiens. Construction. Marché 924
DEVERNAY CONSORTS. Achat rue Dupetit-Thouars 1318
DEVITTER. Comité des fêtes Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
DEWAILLY. Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
DEWATTINES. Bibliothèque. Reliures. Marché..... 984
DE WINTER. Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045
DEWITTE. Conseil de discipline 1912 890
DHÉNIN. Terrains militaires. Herbages. Adjudication 1311
— Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban..... 909

DIOLÉ. Fourniture d'Adiole. Marché 1284
— Etuve Berlioz. Fourniture. Marché 1284
DISPENSE DE PURGE. (Voir A Contentieux).
DISTRIBUTION D'EAU. (Voir B Bâtiments communaux, G).
DOCKS. (Voir F).
DONATIONS ET LEGS. (Voir A. C. G.).
DOUTRELONG DE TRY. Conservatoire. Commission de surveillance et de patronage. Nomination 918
DOUVRIN. (Commune de). Locations diverses 1252
— (Commune de). Recherches d'eau potable. Prise en bail. 538
DOUVRIN (Docteur). Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909
DOYENNETTE. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice . 1255
— Conseil de discipline 1912 890
DROITS DE PLACE. (Voir F Recettes).
DROITS DE VOIRIE. (Voir F Recettes).
DRUEZ. Hôtel de Ville. Détérioration. Commission d'études. Nomination 1259
— Commission de sécurité. Nomination 972
— Bureau de Bienfaisance. Nomination..... 1416
DUBAR ET Cie. Imprimés. Réadjudication 1302
DUBOIS BOUTRY. Achat rue Dupuytren 979
DUBOIS. Conseil de discipline..... 890
— Location à Douvrin 1252
DUBUISSON PÈRE. Commission de sécurité. Nomination 972
— Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études. Nomination..... 1259
— Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045
— Commission de voirie. Nomination 1231
DUBUISSON FILS. Dotation Colbrant. Commission administrative . 1045
— Ecole des Beaux-Arts. Professeur. Nomination . 917
DUBURCQ. Adjoint 971
DUBUS. Conseil de discipline 1912 890
DUCAMP. Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329

DUCASTEL. Commission de sécurité. Nomination 972
— Ecole Baggio. Diplôme d'électricien. Jury. Nomination 1232
— Etat civil. Délégation 908–1257
DUMON. Conseil de discipline 1912 890
DUNKERQUE (Avenue de). Abandon gratuit de terrain. Rombaut .. 564
DUPETIT-THOUARS (rue). Achat consorts Devernay 1318
DUPETIT-THOUARS (rue). Groupe scolaire. Tables de classe. Adjudication 1223
DUPIED. Conseil de discipline 890
DUPONCHELLE. Octroi. Révision des tarifs. Commission d'études. Nomination 920
— Etat civil. Délégation 537–640
— Filles syphilitiques. Médecin. Commission de nomination 1062
— Conseil de discipline 1912 890
DUPONT ET PENNEQUIN. Chauffage. Fourniture de fagots. Adjudication 1317
DUPUIS. Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329
DUPUYTREN (rue). Achat Dubois-Boutry 979
— (rue). Etablissement de bains. Générateur. Adjudication Meunier 1222
— Chauffage. Adjudication Carette 1317
DURNERIN (rue). Prise en bail. Goffart 1016
DUTHILLEUL. Distribution d'eau. Canalisation, etc. Adjudication 595

ECHANGES. (Voir B Immeubles).
ECHOPPES AMBULANTES. (Voir G Police).
ECLAIRAGE (Voir G).
ECOLE DES BEAUX-ARTS. (Voir B Bâtiments, C Enseignement des Beaux-Arts).
ECOLES. (Voir B Bâtiments communaux).
ECOLE DE NATATION. (Voir G).
EGLISES. (Voir B Bâtiments communaux, E Cultes).
EGOUTS. (Voir B Voirie).
ELECTIONS. (Voir A Conseil municipal).
EMPRISES. (Voir B Voirie).
EMPRUNTS. (Voir F).

ENGELS. Eglise Saint-Etienne. Travaux de restauration. Marché... 1037
ENREGISTREMENT. (Voir A Administrations diverses).
ENSEIGNEMENT. (Voir C D).
ENSEIGNES. (Voir B Emprises).
ENTREPOTS. (Voir F).
EPIDÉMIES. (Voir G Hygiène).
ETABLISSEMENTS DE BAINS. (Voir G Distribution d'eau).
ETAT-CIVIL. (Voir A Police administrative).
EVIN. Bâtiments communaux. Travaux. Adjudication 1034
— Faculté de Médecine. Toitures. Réfection. Adjudication 640
— Institut de Chimie. Couverture. Réparations. Adjudication . 1316
EXPOSITIONS. (Voir A Fêtes).
EXPROPRIATIONS. (Voir B Voirie).

FACULTÉS. (Voir B Bâtiments, D Enseignements).
FAGOTS. (Voir B Bâtiments communaux, Chauffage).
FANYAU. Festival fédéral. Comité d'organisation 859
FANYAU OSCAR. Compagnie Immobilière. Administrateur 874
FAUCHEUR. Institut Pasteur. Commission 1353
FAUVEAUX. Conseil de discipline 1912 890
FAUBOURG DE BÉTHUNE (rue du). Aqueduc. Adjudication Joncquez 983
FAUBOURG DES POSTES (rue du). Echange Lemesre 1319
FÉRA. Terrain militaire. Adjudication 1211
FERRER. Fourniture d'une machine à écrire. Marché 947
FETES. (Voir A).
FILLES SOUMISES. (Voir G Hygiène Police).
FINANCES. (Voir F).
FOIRE. (Voir A Fêtes).
FONDATION BOUCHER DE PERTHES (Voir E Œuvres diverses).
FONDATION MASUREL. (Voir E Œuvres diverses).
FORMESYN. Conseil de discipline 890
FORTIFICATIONS (Voir A Administrations diverses, Guerre).
FOURNEAUX ÉCONOMIQUES. (Voir E Œuvres diverses).
FOURNITURES SCOLAIRES. (Voir D Enseignement primaire).
FRAIGNAC ET FILS. Bains rue Dupuytren. Chauffage. Adjudication . 1317
FRAY. Ecole de natation. Buvette. Bail 1181

FULTON (rue). Vente Duquesnoy 643
— (rue). Vente Compagnie des Compteurs à gaz 931
GAGEDOIS. Vente chemin vicinal ordinaire N° 13 980
GALLOIS. Palais Rameau. Lampes électriques. Marché 1316
GARES. (Voir B Chemins de fer).
GAVELLE. Bibliothèque. Achat de livres. Comité d'inspection 566
GHESQUIER. Ecole des Beaux-Arts. Professeur honoraire 1336
GHESQUIÈRES. Fêtes Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
GLORIAN. Fête Nationale. Feu d'artifice. Marché 1219
GOBERT. Nouveau Théâtre. Travaux Commission de surveillance et de contrôle 1036
— Lycée Fénelon. Bureau d'administration. Nomination .. 1231
— Octroi. Révision des tarifs. Commission d'études 920
GODART. Ecole Franklin. Maître-ouvrier. Nomination 874
GŒURY. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
GOFFART. Prise en bail rue Durnerin 1016
GOSSELIN. Médecin des Ecoles. Nomination 1313
GOULOIS. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
GRATIFICATIONS. (Voir H).
GRÈVES. (Voir A Conseil municipal).
GRIMPERET. Commission de voirie. Nomination 1321
GUÉRIN. Location canal de l'Arc 977
— Poste d'octroi rue du Buisson. Prise en bail 977
— Vente rue des Bouchers 912
GUERRE. (Voir A Administrations diverses).
GUYOT. Sapeurs-pompiers. Fourniture d'un dévidoir. Marché 1008
GYMNASE. (Voir D).

HABILLEMENT. (Voir H Personnel).
HAEUW. Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045
HALLES ET MARCHÉS. (Voir B Bâtim. commun., G Alimentation).
HALLOTERIE (rue de la). Poste de Pompiers. Prise en bail. Damide . 977
HASBROUCQ. Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudication 1223
HAUSSY. Faculté de Médecine. Travaux d'aménagement. Adjudication 978

HAYN. Consul d'Allemagne. Intérim 1258
HÉBERT. Commission du Contentieux. Nomination 1179
HERMAND. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban ... 909
HÉMERY. Eglise Saint-Etienne. Travaux de restauration. Marché . 1037
HENNART (Docteur). Théâtre. Médecin. Nomination 1230
HENNO. Lycée Fénelon. Fourniture de chapeaux. Marché..... 1338
HET. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
HEYMANN. Fourniture de médailles 1870-1871. Marché..... 948
HILLAIREAU. Fête communale. Illuminations. Marché 1219
HIPPODROME (Pont de l'). Pavage. Mesures de sécurité 1229
HOFMAN, Résiliation de bail rue Pascal 539
HORLOGES. (Voir B Bâtiments communaux).
HOSPICES. (Voir E).
HOTEL DES SYNDICATS. (Voir E Œuvres diverses).
HOTEL-DE-VILLE. (Voir B Bâtiments communaux).
HOUDOY. Commission du Contentieux. Nomination 1179
HULEUX. Conseil de discipline 1912 890
HYGIÈNE. (Voir G).
HYPOTHÈQUES. (Voir A Contentieux).

IÉNA (rue d'). Aqueduc. Adjudication Demon..... 915
IMMEUBLES. (Voir B).
INSTITUT INDUSTRIEL. (Voir D Enseignement industriel).
INSTITUT PASTEUR. (Voir B Bâtiments, G Hygiène services médicaux).
INSUFFISANCE DE CRÉDIT. Dépenses ordinaires (Voir F).
INVALIDES DU TRAVAIL. (Voir E Œuvres diverses).
INSIGNES. (Voir A Conseil municipal).
INSTITUTEURS. (Voir D Enseignement primaire).
INDEMNITÉS. (Voir H).
INDIGENTS. (Voir G Police).
INHUMATIONS. (Voir G Cimetière).

JARDINS. (Voir B Promenades).
JARDINS (Cour) des. Bail Baratto 1311
JENNY. Lycée Fénelon. Fourniture de livres. Marché..... 919
JOIRE. Théâtre. Médecin municipal. Nomination 1230

JONQUEZ. Bâtiments. Travaux d'entretien. Adjudication 1034
— Aqueduc rue du Faubourg de Béthune. Adjudication .. 983
— Aqueduc rue de La Bassée. Adjudication 1399
JOSIEN. Bâtiments .Travaux. Adjudications..... 1034
JOUGUET (Mme). Lycée Fénelon. Bureau d'administrat. Nomination 1231
JULES DENNEULIN (rue). Achat Kerteux) 1318
JURY. Délégations. (Voir A Conseil municipal).
JUSTICE. (Voir A Administrations diverses).
JUSTICES DE PAIX. (Voir A Administrations diverses).
JUSTIFICATIONS. (Voir F Dépenses).

KERTEUX. Achat rue Jules Denneulin 1318
KIOSQUES. (Voir B Voirie).

LA BASSÉE PROLONGÉE (rue de). Pavage. Adjudication Collin 1266
LABBE. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice..... 1255
LABORATOIRE. (Voir G Alimentation).
LALISSE. Administration des Hospices 1417
LA MADELEINE (Commune de). Achat Decoster-Droulers 1261
LA MADELEINE (rue de). Aqueduc et pavage. Adjudication Mazure 1324
LANNOY (rue de). Achat De Bruyn et fils 979
LAURENGE. Adjoint 971
— Commission de voirie. Nomination 1321
— Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études . 1259
— Octroi. Révision des tarifs. Commission d'études. Nomination 920
LAURENGE. Commission de sécurité. Nomination 972
— Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban .. 909
LAURENT. Conseil de discipline 1912..... 890
LAUWERS. Moulin Saint-Pierre. Vannage. Adjudication 1037
LECAT. Conseil de discipline 1912 890
LECLERCQ. Sapeurs-pompiers. Achat de chevaux. Marché 940–1456
— Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
LECOCHE. Conseil de discipline 1912 890
LEFEBVRE. Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045

LEFEBVRE. Monuments historiques. Commission d'études. Nomination 1313
— Achat rue de la Louvière 642
LEFRANC. Musée d'archéologie et de céramique. Administrateur. Nomination. 1329
LEGRAND. Huiles et graisses. Adjudications 1466
LEGRAND-HERMAN. Nouveau Théâtre. Travaux. Commission de surveillance 1036
LEGRAND-HERMAN. Commission de sécurité 972
— Commission de voirie 1321
LEGS. (Voir A C E G) ....
LEGS. Choquet (Voir D Enseignement, E Hospices).
LEGS JONVILLE. (Voir E Bureau de bienfaisance).
LEGS LARDEMER (Voir A Donations et Legs, B Promenades et Jardins).
LEGS TRIBOU (Voir E Bureau de Bienfaisance).
LELEU. Bibliothèque. Fourniture de livres, etc. Marché 983
LEMAY. Commission du Contentieux 1179
LEMESRE. Echange rue du Faubourg-des-Postes 1319
LEMIÈRE. Institut Pasteur. Commisssion 1353
LEMOINE. Commission de Voirie. Nomination 1321
— Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études 1259
— Commission de sécurité. Nomination 972
LEMPEREUR. Palais Rameau. Travaux de peinture. Adjudication .. 1315
LENGAIGNE. Cours municipaux. Professeur-adjoint 1345
LEPEZ. Commission de voirie. Nomination 1321
— Lycée Fénelon. Fourniture de légumes. Marché 919
LEPOUTRE. Conseil de discipline 1912 890
LESOT. Commission de sécurité. Nomination 972
LESSENNE. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
— Commission des débuts. Nomination 1267
LESPOIX. Vente rue des Bois-Blancs 1225
— Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
LETELLIER. Cartonnages. Cahier des charges. Adjudications 63
LEVI. Monuments historiques. Commission d'études 1313

LÉVY. Lycée Fénelon. Marché 647
LIAGRE. Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études..... 1259
LIÉGEOIS-SIX. Médecin municipal des filles syphilitiques. Commission de nomination 1062
— Adjoint 971
LISTES ÉLECTORALES. (Voir A Conseil municipal).
LOCATIONS. (Voir A Baux).
LOGEMENTS INSALUBRES (Voir G Hygiène).
LONG-POT. Vente Varloot 1398
LONGRÉ. Fourniture de pavés. Marché 914
LOOTEN. Théâtre. Médecin municipal. Nomination..... 1230
— Festival fédéral. Comité d'organisation 859
LOUIS XIV (boulevard) Bail Descamps 1017
LOUVIÈRE (rue de la). Achat Lefebvre 642
LUNEAU-LÉVY. Lycée Fénelon. Marché 647
LYCÉES (Voir B Bâtiments et D Enseignement secondaire)

MAGREZ. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909
MANDATS SPÉCIAUX (Voir A Administration municipale)
MANÈGE (Voir B Bâtiments Communaux).
MANUEL (rue). Achat Rommel 643
MARCHÉS (Voir B Bâtiments communaux, G. Alimentation).
MARCHÉS DE GRÉ A GRÉ (Voir à l'objet du marché).
MARGUERIT. Lycée Fénelon. Fourniture de livres. Adjudication.... 1269
MARQUILLIES (rue de). Aqueduc. Adjudication Demon 915
MARQUISES (Voir B Emprises).
MATÉRIAUX (Voir B Voirie).
MATHIEU. Ecole supérieure de filles. Professeur de couture 1338
MAUGENDRE. Dotation Colbrant. Commission administrative. Nomination 1045
MAZURE. Pavage et aqueduc rue de La Madeleine prolongée. Adjudication 1324
MENET. Maison rue des Coquelets. Bail 1252
MERCHEZ, Achille. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
MERCHEZ, Edmond. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255

MEUNIER ET Cie. Bains rue Dupuytren. Générateur. Adjudication. . 1222
MEURISSE. Conservatoire. Jury de concours. Membres étrangers. Nomination 1046
MEYNIER. Ecole Baggio. Diplôme d'électricien. Jury. Nomination . 1232
MILLARD. Lycée Fénelon. Fourniture de chapeaux. Marché 919
MILITAIRES. (Voir A Administrations diverses, Guerre).
MICHEZ. Ecoles supérieures. Professeur de gymnastique. Jury de concours 872
MINES DE LENS. Bâtiments. Fourniture de charbon. Marché 1224
MINET. Location rue du Chevalier-Français 1017
MOLLET. Palais des Beaux-Arts. Assainissements. Commission 1315
— Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études 1259
MONGY. Bibliothèque. Achat de livres. Comité d'inspection 566
MONT-DE-PIÉTÉ (Voir E Mont-de-Piété et Fondation Mazurel)
MONTAIGNE. Fête nationale. Bals populaires. Installation. Marché . 1220
— Asile de nuit. Commission de surveillance 1052
MONUMENTS. (Voir A Conseil municipal et B Bâtiments).
MORAND. Bibliothèque. Fourniture de livres, etc. Marché 983
MOREL. Fourneaux économiques. Fourniture de denrées. Adjudications 1271
MORILLON. Conseil de discipline 1912 890
MORYSSON. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice. 1255
MOURAUX. Commission du Contentieux. Secrétaire 1179
MUSÉES (Voir B Bâtiments communaux et C).
MUSIQUE (Voir A Fêtes).

NEWNHAM. Dotation Colbrant. Commission administrative 1045
— Commission de voirie 1321
— Hôtel de Ville. Détériorations. Commission d'études. . . 1259
NOBIRON. Ecole Baggio. Diplôme d'électricien. Membre du Jury . . 1232
NUEZ, Georges. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909
— Léon. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban . . 909

OBSÈQUES (Voir A Conseil Municipal).
OCTROI (Voir F et H).
OFFICE SANITAIRE (Voir G Hygiène).
OLIVIER. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909

ORPHELINS PAUVRES (Voir E).
OUI (docteur). Ecole des Beaux-Arts. Commission. Nomination.... 1335
OVIGNEUR. Monuments historiques. Commission d'études 1313
— Commission du Contentieux. Réorganisation 1179

PAJOT. Etat Civil. Délégation 973-5376
PALAIS DES BEAUX-ARTS (Voir B Bâtiments communaux, et C Musées).
PALAIS RAMEAU (Voir B Bâtiments communaux).
PAQUET (docteur). Dotation Colbrant. Commission administrative . 1045
PARENTY. Sous-location Porte Saint-André 1181
PARMENTIER. Halles et Marchés. Délégation 1058
— Octroi. Tarifs. Révision des tarifs. Commission d'études..... 920
PARMENTIER. Nouveau Théâtre. Travaux. Commission de surveillance et de contrôle 1036
— Commission du Contentieux. Nomination 1179
— Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
— Conseil de discipline 1912 890
— Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice ... 1255
PASCAL (rue) Résiliation de bail. Hofman Duthoit 539
PEIRSEGAELE. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban. 909
PENNEQUIN. Chauffage. Fourniture de fagots. Adjudication..... 1317
PERSONNEL. (Voir H).
PERSONNES MORALES. (Voir E Œuvres diverses).
PESEZ. Vente Boulevard Carnot 912
PETIT. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
PETIT OSCAR. Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
— Conservatoirs. Allocation annuelle 1336
PIERREUSE. Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudicat. 1223
PIESVAUX. Ecoles supérieures. Professeur de gymnastique. Jury .. 872
PILON. Commission du Contentieux. Nomination..... 1179
PIOLAMAINE.
PLAN DE LA VILLE DE LILLE. (Voir B Voirie).
PLANQUART. Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudication 1223

PLATEL. Comité des fêtes Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
PHICHON. Achat rue de Bavai..... 1347
POINSAT. Fourniture de candélabres. Marché 1361
POLICE. (Voir G H).
POLICE ADMINISTRATIVE. (Voir A).
POMPES. (Voir G Distribution d'eau).
POMPES FUNÈBRES. (Voir G Cimetières).
PONTS. (Voir B).
PORCHET ET GOGEZ. Lycée Fénelon. Fourniture de vins. Marché .. 919
POSTES. (Voir A Administrations diverses).
POTIÉ (Mme). Lycée Fénelon. Bureau d'administration. Nomination 1337
POTIÉ. Bail. Droit de chasse à Lomme et à Emmerin 1017
PRISES EN BAIL. (Voir A Baux).
PRÉVOST. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
PROCESSIONS. (Voir G Police).
PROCÈS-VERBAUX. (Voir A Conseil municipal).
PROMENADES. (Voir B).
PROPRETÉ. (Voir B Voirie et G Hygiène).
PRUNET. Théâtre. Achat de décors « Quo Vadis » 1320
PYNSON. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909

QUEF. Conservatoire. Jury de concours. Membre étranger. Nomination 1046
RAGUENEZ. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255

RATE . Dotation Colbrant. Commission administrative 1045
— Théâtre. Commission des Débuts. Nomination 1267
— Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329
RAVET. Commission de sécurité. Nomination 972
— Fête Nationale. Illuminations Grand'Place. Marché 1220
RAVET ANCEAU. Fourniture d'annuaires. Marché..... 948
RAYMOND. Conservatoire. Jury de concours. Membres étrangers. Nomination 1046
RÉCEPTION DE TRAVAUX. (Voir à l'objet des travaux).
RECETTES. (Voir F).
RÈGLEMENT SANITAIRE. (Voir G Hygiène).

RÉGNIER. Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
REIMER. Consul d'Allemagne. Nomination 1258
RÉMY. Adjoint 971
— Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
RÉPARTITEURS. (Voir A Administrations diverses).
RÉSERVISTES. (Voir A Administrations diverses).
REY. Articles de photographie. Marché 630
RICARDO. Conservatoire. Jury de concours. Membre étranger 1046
RICHART. Festival fédéral. Comité d'organisation 859
RICHEBÉ. Etat civil. Délégation 537
— Commission du Contentieux. Réorganisation 1179
— Echange rue du Long-Pot 1319
— Musée d'archéologie. Commission. Nomination 567
RIGAUX. Archives communales. Commission de contrôle. Nomination 1038
ROBBE ET MARQUANT. Lycée Fénelon. Fournitures classiques. Adjudication 1269
ROLLAND (rue). Tramways. Voie de raccordement 1320
ROMBAUT. Abandon gratuit de terrain Avenue de Dunkerque 564
ROSSIGNOL. Lycée Fénelon. Fourniture de charbon. Marché..... 919
ROUBAIX (Porte de). Sous-location Demeyer 1182
ROUDIER. Jardins. Serres thermo-syphons. Réparations. Marché .. 564
ROUZÉ (rue Emile). Dénomination 1324
RUES, PLACES. AVENUES. (Voir B Voirie).
RUTTENS. Comités des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255

SAGON. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
SAILLIES. (Voir B Voirie).
SALMON. Usinr d'Emmerin. Réparations de machines. Marché..... 997
SALUBRITÉ. (Voir G Hygiène).
SANATORIA. (Voir E Œuvres diverses).
SAPEURS-POMPIERS. (Voir G).
SAUVAGE. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
— Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
— Commission de sécurité. Nomination 972
SCHIETECATTE. Conseil de discipline 1912 890
SÉBASTOPOL. (Place). Gymnase. Prise en bail 539

SECOURS. (Voir A, II).
SEIGLET. Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329
SÉNAT. (Voir A Conseil municipal).
SERVICES MILITAIRES. (Voir A Administrations diverses).
SERVICES MUNICIPAUX. (Voir H).
SITUATION FINANCIÈRE. (Voir A Affaires générales).
SÉTAN. Achat rue de Bavai).
SEYS. Abattoir. Location de locaux 924
SION. Foire. Poste de pompiers et de police. Marché 1254
SOCIÉTÉS. (Voir E).
SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE. (Voir E Œuvres diverses).
SOCIÉTÉS DE MUSIQUE. (Voir A Fêtes).
SOCIÉTÉ DES SCIENCES. (Voir E Œuvres diverses).
SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. (Voir E Œuvres diverses).
SOCIÉTÉ DU GAZ DE WAZEMMES. Fourniture de coke. Marché 1224
— Canalisations du gaz. Réparations. Marché 1004
— Réparations diverses. Marché ... 938
SOCIÉTÉ NOUVELLE DU PROGRÈS DU NORD Imprim. Réadjudication 1302
SOLIDARITÉ SOCIALE. (Voir E Œuvres diverses).
SOOCKEL. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban.... 900
— Institut Pasteur. Commission. Nomination 1353
SOREZ. Conseil de discipline 1912 890
SOU DES ECOLES. (Voir E Œuvres diverses).
SOUDOYER. Conseil de discipline 890
SOURCES. (Voir G Distribution d'eau).
SOUSCRIPTIONS. (Voir A).
SOUTIENS DE FAMILLE. (Voir A Administrations diverses).
SQUARES. (Voir B Jardins).
STERCKMAN. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
STIEVENARD. Mont-de-Piété. Administrateur 1424
SWYINGHEDAUW. Etat civil et écoles. Médecin..... 1396

TABACS. Manufacture. (Voir A Administrations diverses).
TARD. Théâtre. Orchestre. Jury de concours 1329
TAXE. (Voir F Recettes).

TAXE MILITAIRE. (Voir A Administrations diverses).
TÉLÉGRAPHES. (Voir A Administrations diverses).
TÉLÉPHONE. (Voir B Bâtiments communaux et C).
TELLIER. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban 909
THEATRE. (Voir B Bâtiments communaux).
THÉODORE FILS. Archives communales. Commission de contrôle .. 1038
— Dotation Colbrant. Commission administrative .. 1045
— Palais des Beaux-Arts. Administrateur général maire 1041
THIBAUT. Théâtre. Commission des débuts. Nomination 1267
THOMAS. Curage des égouts. Fourniture de barques. Marché..... 641
TOURNANT. Commission de sécurité. Nomination 972
TRAMWAYS. (Voir B).
TRANSACTIONS. (Voir A Contentieux).
TRAVAUX. (Voir B).
TRAVAUX CONFORTATIFS. (Voir B Emprises).
TREFFEL. Comité des fêtes de Wazemmes-Esquermes-Vauban..... 909
TRIBUNAL DE COMMERCE. (Voir A Conseil municipal).
TROTTOIRS. (Voir B Voirie).

UNION DES ETUDIANTS DE L'ETAT. (Voir E Œuvres diverses).
UNION FRANÇAISE DE LA JEUNESSE. (Voir E Œuvres diverses).
URINOIRS. (Voir B Voirie).

VACCINATIONS. (Voir G Hygiène).
VALDELIÈVRE. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
— Octroi. Révision des tarifs. Commission d'études . 920
VANNES. (Voir B Canaux).
VAN OOST (rue). Vente Bonvarlet.
VASSEUR. Musées. Marouflage d'un tableau. Marché 916
VAUBAN (quartier). Poste. Recette auxiliaire. Fonctionnement ... 911
VENET. Vice-consul d'Espagne. Nomination 1259
VENTES. (Voir B Immeubles).
VÉRIFICATION DES DENRÉES. (Voir G Alimentation).
VÉRESSE. Chauffage. Charbon. Transport. Adjudication 559
VÉREZ. Nouveau Théâtre. Travaux de sculpture. Marché..... 912
VERLY. Lycée Fénelon. Bureau d'administration. Nomination 1231

VERLYCK ET DECOSTER. Palais des Beaux-Arts. Générateurs. Réparations 564
— Travaux de chaudronnerie. Marché 630
VERMENT. Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudication 1223
VÉRY. Fête communale. Illuminations. Marché 1219
VIDANGES. (Voir G Hygiène, B Bâtiments).
VILERVAL. Comité des fêtes de Saint-Sauveur-Saint-Maurice 1255
VISTE. Lycée Faidherbe. Gaz, eau. Canalisations. Adjudication ... 1316
VIVEGNIES. Pont de l'Hippodrome. Réparations. Marché 1229
VOIRIE. (Voir B).
VOITURE CELLULAIRE. (Voir G Police).
VORMUS (Mme). Lycée Fénelon. Bureau d'administration. Nomination 1231

WALLAERT. Invalides du Travil. Bureau pour 1912 580
WALT. Cours municipaux. Langue allemande. Professeur 985-1344
WARIN. Conseil de discipline pour 1912 890
WAUQUIER. Adjoint 971
— Conseil de discipline pour 1912 890
WAUQUIER ET Cie. Bâtiments. Machines. Générateurs. Réparations Marché 979
WEBER. Conservatoire. Commission de surveillance et de patronage 918
WERQYIN. Lycée Fénelon. Bureau d'administration 1231
WIART. Lycée Faidherbe. Travaux d'aménagement. Adjudication . 1223
WICAR. (Voir C Enseignement des Beaux-Arts).
WOUTERS. Conservatoire. Jury de concours. Membre étranger. Nomination 1046
WUILLAUME. Conservat. Commission de surveillance et de Patronage 918

ZONES MILITAIRES. (Voir A Administrations diverses).

12.10061 G. DUBAR & Cie, IMP. LILLE